HAL
archives-ouvertes.fr

ZANZIBAR EN TANZANIE ESSAI D'HISTOIRE POLITIQUE

Ariel Crozon

▶ **To cite this version:**

Ariel Crozon. ZANZIBAR EN TANZANIE ESSAI D'HISTOIRE POLITIQUE. Science politique. UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, 1992. Français. <tel-01267138>

HAL Id: tel-01267138

https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01267138

Submitted on 4 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR.

Doctorat de Sciences Politiques

ZANZIBAR EN TANZANIE

ESSAI D'HISTOIRE POLITIQUE

Sous la direction du Professeur François CONSTANTIN.

Membres du Jury :

Pierre ALEXANDRE, professeur à l'INALCO

François CONSTANTIN, professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Denis Constant MARTIN, directeur de recherches à la FNSP

Françoise LE GUENNEC-COPPENS, chargée de recherche au CNRS

Ariel CROZON

Janvier 1992

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR.

Doctorat de Sciences Politiques

ZANZIBAR EN TANZANIE

ESSAI D'HISTOIRE POLITIQUE

IFRA
IFRAC02418
No. d'inventaire
Date 18/01/00
Cote TZ/CRO T 320.9678

Sous la direction du Professeur François CONSTANTIN.

Membres du Jury :

Pierre ALEXANDRE, professeur à l'INALCO

François CONSTANTIN, professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Denis Constant MARTIN, directeur de recherches à la FNSP

Françoise LE GUENNEC-COPPENS, chargée de recherche au CNRS

Ariel CROZON

Janvier 1992

Pour tous les Zanzibarites.

Remerciements.

Cette recherche n'aurait sans doute pu aboutir sans le concours de tous ceux qui, à un moment ou un autre, m'ont aidée. Je voudrais les remercier ici :

Le professeur Pierre Alexandre m'a initiée au kiswahili, langue qu'il enseigne à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales de Paris et il m'a toujours soutenue et conseillée avec beaucoup de gentillesse. Enfin, il a relu mon travail avec patience et dévouement.

Jean-Pierre Chrétien et Gérard Prunier du Centre d'Etude Africaines de l'Université de Paris I, ont encadré mon travail de D.E.A, préparation à cette thèse. Ils m'ont encouragée à poursuivre mes travaux et m'ont aidée à trouver un soutien financier pour continuer mes recherches en Tanzanie.

Celles-ci, à Dar es Salaam et à Zanzibar, ont été facilité par le soutien et la disponibilité de Claude Bérengier, attaché culturel de L'Ambassade de France en Tanzanie et Rolland Hurreaux, premier secrétaire de l'Ambassade.

A Zanzibar, j'ai eu la chance de bénéficier en permanence de l'appui amical de Didier Rapanoel et Henri Rahaingoson de l'East African Centrer for Research on Oral Tradition and National African Languages de Zanzibar (EACROTANAL), qui m'ont aidée avec bienveillance dans toutes mes démarches administratives auprès des autorités insulaires et qui m'ont, tout au long de mon séjour, conseillée et encouragée. Le Directeur des Archives de Zanzibar, H. H. Omari et ses collègues m'ont aimablement accueillie et renseignée, et m'ont facilité la tâche pour le dépouillement des documents que j'ai consultés. Le professeur Abdul Sheriff, de l'Université de Dar es Salaam, a bien voulu s'intéresser à mon travail et je le remercie d'avoir pris le temps, lors de ses brefs séjours sur les îles, de m'éclairer sur les méandres de la politique zanzibarite.

Ma gratitude ira particulièrement à François Constantin, mon directeur de recherche, qui, tout au long des ces années, n'a ménagé ni son temps et ni ses conseils pour que ce travail aboutisse. L'intérêt qu'il a toujours porté à mon travail a été un soutien permanent. Je tiens aussi à remercier Françoise Le Guennec-Coppens pour ses conseils amicaux et sa relecture minutieuse du manuscrit. Je suis également reconnaissante à Denis Constant Martin de m'avoir toujours encouragé et d'avoir relu et critiqué mon travail.

Je voudrai mentionner ici tous les Zanzibarites, auxquels j'ai demandé des informations et des éclaircissements et qui, sans impatience devant mon swahili quelquefois approximatif, ont accepté de bonne grâce de répondre à mes questions durant de longues discussions souvent pointilleuses.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier tous ceux auprès de qui j'ai demandé de l'aide et un soutien quotidien: Adrienne, Bénédicte, Emmanuelle, Florence, Jean-François, Jean-Noël, Mathias, Michel, Mohamed et Olivier.

TABLE DES MATIERES

Table des illustrations et des tableaux 10

Prologue 12

INTRODUCTION. 30

Première partie
L'UNION A LA LEGERE

Premier chapitre
L'ETAT DES LIEUX A L'INDEPENDANCE.....48

1- ZANZIBAR, UNE MOSAIQUE CULTURELLE. 48
1-1. Les différentes communautés..... 56
1-2. Liens et antagonismes..... 68
1-3. L'émergence du nationalisme..... 74

Deuxième chapitre
DU SULTANAT INDEPENDANT A LA REPUBLIQUE UNIE.....88

1- LE SULTANAT INDEPENDANT..... 89
1-1. La décolonisation, dernières étapes..... 90
1-2. L'indépendance. 93
1-3. Les faiblesses du Sultanat..... 99

2- LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE ZANZIBAR.....103
2-1. La révolution. 104
2-2. Qui a fait la révolution?.....116
2-3. L'instabilité du nouveau pouvoir.....120
2-4. L'organisation du pouvoir.....132
2-5. Zanzibar et le reste du monde.....136

3- LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE.....143
3-1. Le traité d'Union.....144
3-2. Les motifs de l'union.....150
3-3. Une Union réelle ou fictive?.....160

Troisième chapitre

LA PRESIDENCE KARUME (1964-72)..... 166

1- LES INSTITUTIONS ET LA POLITIQUE NATIONALE. 167
1-1. Vers le parti unique. 167
1-2. La Constitution de 1965.....172
1-3. Des projets idéologiques différents. 176
1-4. Participation aux institutions communes. 182

2. LES CONFLITS ENTRE DAR ES SALAAM ET ZANZIBAR. 196
2-1. La difficile intégration des îles.....197
2-2. Les relations extérieures.....201
2-3. La citoyenneté et l'immigration.....215
2-4. Les problèmes d'identité. 223
2-5. Le système judiciaire.....229
2-6. La position difficile des autorités centrales.....239

3- LES DOMAINES AUTONOMES DE ZANZIBAR.....243
3-1. Les intentions et projets. 244
3-2. Les réalisations. 254
3-3. Le programme social.....274
3-4. Zanzibar, un Etat dans l'Etat.....282

Deuxième partie

DE L'UNION A L'UNITE ?

Quatrième chapitre

UNE NOUVELLE CONJONCTURE POLITIQUE 290

1- LA SUCCESSION DE KARUME. 291
1-1. L'assassinat du président Karume. 291
1-2. L'ère Jumbe, continuité et changement?.....300
1-3. Participation à l'Union.....313

2- LA MISE EN PLACE DU PARTI UNIQUE 315
2-1. Les consultations.....316
2-2. La création du Chama cha Mapinduzi.....328
2-3. Les conséquences politiques.....336

3- LES TRANSFORMATIONS CONSTITUTIONNELLES.....344
3-1. La nouvelle Constitution de la République Unie.....344
3-2. La première Constitution de Zanzibar.....351
3-2. L'harmonisation des systèmes politiques.....356

Cinquième chapitre
UNE UNION OU UNE FEDERATION?..... 366

1- LE DEBAT SUR LA DEMOCRATISATION.....367
1- 1. Les propositions du NEC.....369
1-2. Les réactions générales.....375

2- LA CRISTALLISATION DU DEBAT SUR L'UNION.....379
2-1. Le point de vue unitariste.....382
2-2. L'argumentation pour un systéme fédéral.....386
2-3. Autres aspects du conflit.....393

3- L'AFFRONTEMENT.....398
3-1. Les résistances zanzibarites.....398
3-2. La contestation.....407
3-3. Bilan de la contestation.....414

4- LE SUCCES DU GOUVERNEMENT CENTRAL.....416
4-1. L'action du gouvernement central.....417
4-2. Les causes de la démission de A. Jumbe.....419
4-3. Le dénouement juridique de la crise.....423

Troisième partie
LE RENDEZ-VOUS MANQUE.

Sixième chapitre
LA TROISIEME PHASE REVOLUTIONNAIRE..... 432

1- MWINYI, L'HOMME DE LA RECONCILIATION.....433
1-1. Une politique de rassemblement national.....434
1-2. La Constitution de Zanzibar.....441
1-3. La libéralisation économique.....447

2- LE RENOUVELLEMENT POLITIQUE.....458
2-1. Les candidats aux législatives.....458

2-2. Les Zanzibarites au Bunge.....467
2-4. Les présidentielles de 1985.....472

3- LES INCERTITUDES POLITIQUES ET ECONOMIQUES.....490
3-1. Wakil et Hamad, une cohabitation difficile.....490
3-2. Les limites politiques de la libéralisation économique.....492

Septième chapitre

LA FIN DU CONSENSUS..... 500

1- LES CONFLITS.....501
1-1. Zizanie à Zanzibar.....501
1-2. Les rivalités partisanes.....507
1-3. Détérioration de la situation politique.....512
1-4. Les événements de mai.....524

2- RADICALISATION DU CONFLIT.....533
2-1. Poursuite de la remise au pas des îles.....533
2-2. L'opposition.....538
2-3. Problèmes partisans.....544
2-4. Les élections de 1990.....549

CONCLUSION..... 556

ANNEXES.....576
BIBLIOGRAPHIE..... 650

TABLE DES ILLUSTRATIONS ET DES TABLEAUX

Une vue du marché aux légumes de Zanzibar. 22
Les jardins de Forodhani..... 28
Carte générale de la Tanzanie..... 32
Les clous de girofle..... 62
Le coprah. 64
Vue générale de la campagne de Pemba.....252
Un giroflier 262
Séchage du girofle.....266
Un des immeubles de Michezani (Unguja). 278
Développement des champs de riz à Pemba. 308
Une rue de la vieille ville de Zanzibar. 452
Un bulletin de vote pour l'élection du président Mwinyi.....476
Photographie de la manifestation du 13 Mai.....526

Carte d'Unguja..... 50
Carte de Pemba..... 52
Plan de la ville de Zanzibar. 106
Carte agricole d'Unguja et Pemba. 256

Tableau n°1 : La distribution de la population par communauté en 1948..... 57
Tableau n°2 : Les Shirazi à Zanzibar en 1948..... 59
Tableau n°3 : L'évolution de la communauté arabe 67
Tableau n°4 : Les religions en 1948..... 73
Tableau n°5 : Les résultats des élections de juin 1961. 84
Tableau n°6 : Les résultats des élections de 1963 85
Tableau n°7 :
Tableau n°8 : résultats électoraux de 1965, 1970 et 1975 187
Tableau n°9 : exportations de girofle, 1963-1971.....265
Tableau n°10 : rationnement, quantité hebdomadaire.....270
Tableau n°11 : La balance des paiements, 1957-1972.....273
Tableau n°12 : Résultats de A. H. Mwinyi.....478
Tableau n°13 : les votes négatifs les plus nombreux aux élections de 1985.....488
Tableau n°14 : les votes négatifs les moins nombreux aux élections de 1985 489

PROLOGUE

Ma thèse retrace l'évolution politique de Zanzibar depuis 1964. Pour réaliser cette recherche, j'ai séjourné près de 18 mois à Zanzibar. Pour colorer ce travail universitaire, j'aimerais présenter succintement ce lieu tel que je l'ai perçu en y vivant.

Zanzibar, un nom exotique et épicé, un nom évocateur comme Tombouctou ou Pondichéry. L'archipel comprend deux îles, Unguja et Pemba, deux confettis situés à environ 40 kilomètres du continent, face à Dar es Salaam et à Tanga. Guère plus grand que l'île de Ré, Zanzibar est bien plus connu, à cause de son histoire, disproportionnée.

Les îles de Zanzibar évoquent la découverte de l'Afrique, la traite des esclaves, l'installation d'un sultanat arabe qui construisit un empire. En effet, elles ont une place capitale dans l'histoire de cette région de l'Afrique. Elles ont attiré diverses populations non africaines, et ont été la plaque tournante d'un commerce lucratif: l'esclavage, et une zone de carrefour et de passage obligé pour qui voulait pénétrer le continent avant l'installation de la colonisation européenne.

En 1840, le Sultan d'Oman fait de Zanzibar la capitale de son sultanat et exerce une autorité sur les côtes africaines adjacentes. Ceci contribue au développement et au rayonnement de Zanzibar dans la région. En 1890, les autorités britanniques établissent un Protectorat et abolissent l'esclavage. L'indépendance est acquise en 1963 et elle est suivie d'une révolution aussi rapide que violente qui met fin au Sultanat et installe une République qui rapidement s'unit au Tanganyika voisin pour former la Tanzanie.

Les contacts et les échanges avec l'extérieur façonnent cette société et imprègnent toute la vie sociale. Les Zanzibarites, bien qu'installés le long des côtes africaines, ont de leur environnement une vision particulièrement large qui englobe la péninsule arabique, les régions africaines limitrophes et d'autres îles comme les Comores. Cet attachement simultané à l'Afrique et au monde arabe est à l'origine d'une identité particulière.

En débarquant la première fois à Zanzibar, j'étais pleine de curiosité pour ce lieu mythique et chargé d'histoire: ma recherche du passé s'imprégnait d'idées nostalgiques. Une attente démesurée à l'aéroport de Dar es Salaam (plus de deux heures) pour finalement m'engouffrer dans un fokker pour moins de 20 minutes de vol, avait attisé mon désir d'arriver. Une fois l'avion posé sur la piste, rien n'était fini pour autant. Présentez votre passeport et votre carnet de vaccination, et n'oubliez pas de remplir le formulaire de l'immigration! Tout se passe dans une pagaille débonnaire. Le douanier prend mon passeport, vérifie la validité de mon visa pour la Tanzanie et me demande ensuite, à mon grand étonnement, la durée du visa que je souhaite obtenir pour Zanzibar. D'office, il me donne deux semaines d'autorisation de séjour, après lesquelles, précise t-il, je devrai quitter le pays. Une telle exigence me surprend. Il s'agit certainement des îles, n'ai-je pas un visa de six mois pour la Tanzanie?

Je ne me suis jamais lassée d'arpenter la ville. D'abord on n'y est jamais seul, on rencontre beaucoup d'enfants, jouant ou discutant; des hommes assis sur des murets juxtaposés aux murs des maisons et construits à cet usage; des femmes, qui se déplacent souvent en groupe... Les ruelles sont jalonnées de petites boutiques d'alimentation, contenant trois fois rien, dont la devanture est aussi étroite que leur double porte.

On cherche alors à Zanzibar le rappel de son opulence passée, de sa richesse, de son histoire. La vieille ville satisfait cette curiosité, on est séduit par son calme, son atmosphère engourdie. Pittoresque et abandonnée, elle appartient au passé. Au flâneur de la rue les maisons de pierre, aux balcons finement travaillés, aux lourdes portes sculptées et merveilleusement ouvragées, ne laissent rien deviner de leur intérieur. Tout a l'air un peu délabré, les murs pleins d'aspérités sont de couleurs grise, jaune ou beige lorsque l'enduit n'est pas tombé, découvrant la pierre corallienne râpeuse et poreuse. Mal adaptées à notre temps, les rues sont tortueuses et souvent trop étroites pour les voitures, elles peuvent être dangereuses pour le flâneur dont l'oreille n'a pas encore appris à en décoder tous les bruits: la sonnette d'un vélo conduit par un cycliste qui connaît par cœur tous les méandres de son parcours et qui n'hésite pas à pédaler vigoureusement au grand dam des piétons; le contact

des roues métalliques du chariot tiré par un homme, seul moyen de livraison dans ce dédale de rues étroites... C'est un véritable labyrinthe qu'il faudra arpenter longuement avant de s'y retrouver sans hésitation.

Pour découvrir le passé prestigieux de Zanzibar, rien ne sert de courir les musées on n'y trouve pas de trace des splendeurs du Sultanat. Un premier musée est composé de deux bâtiments. D'un coté une drôle de bâtisse qui ressemble à une mosquée ronde, très différente des mosquées locales. Elle fut construite par les Anglais et abrite une bibliothèque et une exposition sur l'histoire des îles. Des aquarelles, des photographies, divers objets et quelques textes tentent de rendre compte de la richesse culturelle du lieu, avec un parti pris évident: l'héritage africain occupe toute la scène, l'influence arabe est à peine mentionnée.

Dans l'autre petit bâtiment du musée, une maison carrée, se trouve le musée d'histoire naturelle. C'est en fait la présentation de différents spécimens (empaillés je suppose, secs et morts en tout cas) d'oiseaux, de serpents et de petits rats non-étiquetés. Les visiteurs ont peu de chance d'être un jour capable de les identifier. On trouve aussi des photographies de poissons (certains sont des petits requins à l'air méchant), et d'autres espèces d'animaux vivant dans la mer voisine. Ressort-on plus cultivé de cette partie du musée? J'en doute: les cadavres de bestioles ne sont pas suffisamment ragoûtants pour attiser la curiosité.

La visite culturelle n'est pas terminée, il reste encore le musée de l'Afro-Shirazi Party situé dans l'ancienne palais des cérémonie construit par le Sultan Bargash, le *Beit el Ajaib*, le palais des merveilles. Ce musée a une vocation pédagogique et idéologique évidente, il propose une description négative du passé et une lecture positive du présent. Il fut crée en 1977 lors de la naissance du parti unique pour tout le pays, le *Chama cha Mapinduzi* (Parti de la révolution). Le bâtiment n'est pas très ancien. Haut et blanc, il signale la ville lorsque l'on arrive par la mer. Au rez-de-chaussée est présentée une carte en relief des îles. Les autres salles du bâtiment tracent l'histoire édifiante de l'Afro-Shirazi Party. Et pour que le visiteur puisse prendre la mesure exacte de son immense mérite, la

visite du musée débute par la liste terrifiante des horreurs commises par les féodaux, c'est-à-dire les Arabes. Puis une place importante est attribuée à l'oeuvre du défunt président Karume, et aucun adjectif n'est trop élogieux pour louer le grand homme. De nombreuses photos montrent sa contribution à la transformation sociale des îles: Karume aidant les paysans, Karume en train de voter etc...sans oublier les photos de famille, celles de la maison de son enfance. Il y a bien sûr une photo de la poignée de main historique entre le Président Karume et le Président Nyerere, symbolisant la signature de l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar. Enfin, et c'est la partie la plus importante du musée, l'exposition propose l'énumération fastidieuse et thématique des réalisations de l'ASP sous la présidence de Karume. Tout est là, tous les grands thèmes sociaux: le logement, la santé, l'éducation, les réalisations économiques dans l'agriculture et les industries... Une large place est accordée aux actions des organisations dépendantes du parti et représentant des populations diverses (les femmes, les jeunes, les travailleurs, l'armée...). Des fresques dans le style du "réalisme socialiste" illustrent les idéaux nationaux: la fraternité, l'égalité, le travail, la solidarité avec les opprimés. Les intentions idéologiques ont primé sur toutes les autres, comme l'esthétique ou la véracité historique. Le meilleur est pour la fin, on peut admirer sous toutes ses facettes l'antique *Peugeot* du président Karume alors que, dans un des entrepôts du port, moisit doucement la superbe barque sculptée et peinte du dernier Sultan, bateau de ses dernières promenades, dont on ne sait que faire car il n'a pas sa place dans le musée. Enfin le guide (inévitable mais sympathique) m'accorde cinq minutes, avant de me mettre dehors, pour admirer l'escalier, les plafonds et autres détails architecturaux du bâtiment ainsi que l'antique ascenseur, le seul de l'île datant de cette époque.

Les musées ne suscitent pas de visites répétées, une seule suffit amplement. Il ne reste plus alors qu'à faire comme tout le monde: se promener dans la ville, regarder les magasins, et finir l'après-midi à Forodhani.

On est sur une île et pourtant l'activité portuaire ne paraît pas centrale. Le port est fermé au public et ses alentours ressemblent aux autres quartiers de la ville: peu de tavernes, peu d'hôtels, pas de quartier chaud. On ne s'y promène donc pas et le quartier est assez

morne. En deux ans de séjour, je n'ai jamais vu plus de deux cargos à la fois, sans compter bien sûr l'inutilisable bateau d'étude océanographique (résultat des partages après la dissolution de la Communauté Est-Africaine) qui rouille depuis des années dans la baie de Zanzibar. Tous les jours, au rythme des marées, des boutres provenant de Dar es Salaam ou de Pemba amènent quelques dizaines de passagers, mais ils ne sont pas assez nombreux pour rendre le port vivant. Les Zanzibarites évoquent facilement le passé actif de ce port, où circulaient toutes les monnaies du monde et se côtoyaient des marins de toutes nationalités. On a l'impression qu'avant la révolution, Zanzibar grouillait d'activités, était plus riche, et surtout jouait un rôle régional plus important. Evocation paradoxale d'un passé, nostalgie d'une grandeur révolue fondée sur des inégalités auxquelles les Zanzibarites sont pourtant fiers d'avoir mis fin par la révolution de 1964. L'inactivité du port, les difficultés pour rentrer ou sortir des îles à cause des aléas des différents moyens de communication donnent l'impression que le temps s'est arrêté à Zanzibar. La ville est calme et le contraste est saisissant lorsque l'on arrive de la grouillante ville de Dar es Salaam.

Le plus marquant dans le port est l'odeur tenace du girofle qui envahit le quartier toute l'année. Les entrepôts regorgent de tonnes de clous de girofle invendues qui attendent preneurs...

C'est dans les banlieues qu'il faut chercher le présent. Entre la vieille ville et ses alentours, le contraste est énorme. Comme partout ailleurs, la banlieue a peu d'allure. Ce sont des quartiers hétéroclites où se mêlent maisons en dur et maisons de terre au confort minimal. De temps en temps, un bananier éclaire d'une tache verte l'ensemble gris. Sans aucune organisation cohérente, les banlieues révèlent le sens de la débrouillardise des populations, avec leurs maisons faites de bric et de broc, et le peu de souci pour l'environnement, aggravé par l'absence d'égouts et de décharges. Dans ces quartiers sans tracé de rues bien défini, la vie est grouillante, animée par des cafés et des échoppes. Les Zanzibarites vivent beaucoup dehors et les maisons sont grand ouvertes, invitant à la rencontre. Pendant la saison des pluies, les rues sont boueuses, tout semble plus gris et plus

pauvre, comme si le soleil n'était qu'un fragile cache-misère masquant le dénuement et les difficultés quotidiennes de la vie.

La révolution socialiste de 1964 se devait d'améliorer la qualité de vie des quartiers déshérités. Avec l'aide de la coopération est-allemande, les autorités ont construit de longs immeubles de plus de 100 mètres de long et hauts de 6 étages. Ces constructions semblent déplacées dans le décor. Laides et non entretenues, alors qu'elles devaient symboliser la vie moderne, elles ne montrent qu'une erreur de choix. D'ailleurs les Zanzibarites ne s'y sont pas trompés: ils ont baptisé ces ensembles "Berlin-est".

La population est métissée, une simple promenade dans la ville nous le confirme. Les couleurs de peau empruntent à toutes les nuances de brun. Africains, Arabes, mais surtout Afro-arabes sont les plus nombreux et ne se distinguent pas les uns des autres par le vêtement. Le vendredi, les hommes sont plus nombreux à revêtir le *Kanzu*, la robe longue du musulman et le *kofia*, un couvre chef brodé dans des tons assez neutres (blanc, gris ou brun). Les femmes portent le *buibui* par dessus leur robe, c'est un ample voile noir qui les enveloppe de la tête aux pieds. Elles le portent d'ailleurs assez débonnairement (leur visage n'est pas systématiquement voilé), plus par convention sociale que pour réellement soustraire leurs attraits aux regards des hommes. Les femmes âgées le portent systématiquement. Les jeunes filles le portent de moins en moins, le réservant aux jours de fête et à la période du Ramadhan.

Les Indiennes Bohora de Zanzibar se remarquent par leur tenue. Elles portent des robes longues, colorées, avec une petite cape qui couvre leurs cheveux et qui descend jusqu'à la taille. Les Hindouistes sont vêtues d'un sari de soie. Quant aux hommes ils ne portent le turban que pour des occasions particulières.

L'Islam rythme l'année et le Ramadhan est la période la plus importante. Si les insulaires n'affichent pas un islamisme militant, ils sont néanmoins très attachés à leur religion, et semblent assez pratiquants. L'islam est le trait le plus saillant de ce qu'ils appellent eux-même le particularisme zanzibarite. Les Zanzibarites vivent aux rythmes des

fêtes religieuses; l'islam a officieusement le statut de religion d'Etat sur les îles. Les derniers jours du mois du Ramadhan, sur les terrains vagues qui servent habituellement aux joueurs de football, une fête foraine s'installe, sans auto-tamponneuse ni tir à la carabine mais avec des jeux d'adresse, des loteries et des tombolas de toutes sortes. C'est une promenade familiale, chacun y vient avec ses plus beaux autours et participe gaiement à la grande fête.

Après plusieurs mois sur l'île d'Unguja, une visite sur l'île de Pemba s'imposait pour compléter ma recherche du passé: ses plantations de girofliers ont largement contribué à la richesse des îles. Le premier problème était de trouver un moyen de s'y rendre, car si les communications entre Unguja et Dar es Salaam sont pleines de surprises, aléatoires et victimes d' impératifs économiques qui dépassent les îles[1], le problème se pose avec encore plus d'acuité pour Pemba qui n'est jamais une destination prioritaire sauf, bien sûr, lorsqu'il s'agit d'aller chercher le girofle pour le stocker à Unguja.

L'île de Pemba est assez différente d'Unguja. Verdoyante et vallonnée, son relief est moins monotone. La forêt offre toutes les nuances de vert, elle est odorante, car formée de divers arbres fruitiers et à épices où domine le giroflier. L'île de Pemba comprend trois petites villes, Mkoani, Chake-Chake et Wete qui sont moins belles que Zanzibar, et qui semblent vivoter depuis 1964. Les seules constructions récentes sont des bureaux du gouvernement et du parti ainsi que les inévitables groupes d'immeubles de style HLM, fruits de la coopération est-allemande. A Pemba, la distinction entre la campagne et la ville est moins nette qu'à Unguja, sans doute parce que la production de girofle rythme la vie de toute l'île. L'ambiance y est d'ailleurs un peu différente, plus campagnarde, la population semble plus homogène. A Pemba, la période de la récolte du girofle occupe tous les esprits. Les problèmes sont nombreux: manque de main-d'œuvre, difficultés de stockage,

---

[1]. La compagnie nationale d'aviation, Air Tanzania Corporation (ATC), surnommée "All Travel Cancelled", ne possède que peu d'avions pour un pays immense où les voies de communication terrestres sont difficiles. Pour cette raison, les vols quotidiens vers Zanzibar sont fréquemment annulés. Les transports par mer ne sont pas mieux organisés, les bateaux peu nombreux transportent passagers et denrées et sont dans un état de délabrement critique en dépit de l'achat récent d'un hoovercraft qui n'a pas réussi à être plus performant. Alors, pour quitter l'île, il reste les bateaux locaux, mais le voyage dans des conditions de confort réduites dure une dizaine d'heures.

intempéries... Ce travail unit tous les habitants de l'île même si tous n'y participent pas. Le girofle cueilli est ensuite étalé à même le sol pour sécher. Tous les endroits possibles sont utilisés, et les rues sont momentanément condamnées pour cause de séchage de girofle, qui diffuse une odeur lourde et tenace.

Dans les rues des trois villes, il arrive encore que l'on croise un marchand ambulant de café, il porte sur les épaules un long bout de bois, à chaque extrémité duquel des petites chaînes tiennent un plateau de cuivre: l'un est réservé aux tasses, l'autre à la cafetière posée sur un petit brasero. Le café est brûlant, épais et un peu piquant, il est parfumé au gingembre.

Les îles d'Unguja et Pemba présentent un aspect de calme et de langueur, l'abandon apparent leur donne un air décadent. L'insularité, les populations métissées, des influences culturelles diverses, un passé refoulé et un présent difficile en font un lieu différent du continent pourtant si proche. On a du mal à imaginer qu'une révolution violente a pu troubler cette indolence. Les gens en parlent d'ailleurs très peu. C'est un souvenir douloureux, traumatisant, et plein d'ambiguïté.

Dans la ville de Zanzibar elle-même, la journée commence très tôt, au lever du soleil. Tous les jours, entre 6 heures 30 et 7 heures, la ville s'éveille, fonctionnaires et commerçants partent au travail. Des bus et des camions venant des différents villages de l'île convergent vers le marché, leurs toits sont couverts de fruits et de légumes, ils apportent les denrées qui seront vendues ce jour là. Très vite le marché est encombré par les voitures sans oublier les cyclistes fort nombreux qui se faufilent dangereusement entre les véhicules.

Le marché et ses alentours forment le quartier le plus vivant de la ville. La place du marché se divise en trois zones distinctes. D'abord la boucherie qui offre peu d'attrait pour le consommateur habitué à l'aseptisation occidentale. Ensuite, la poissonnerie située dans un grand hangar longiligne qui regroupe des petits stands occupés par les différents marchands.

Une vue du marché aux légumes de Zanzibar.

Au bout du hangar, les pêcheurs vendent aux enchères leur pêche du jour aux poissonniers. Enfin, le marché aux fruits et aux légumes, derrière la poissonnerie, s'installe sur le terre-plein. Des tas de légumes ou de fruits sont posés à même le sol: pommes de terre de toutes espèces, manioc, bananes diverses: roses, plantains, petites et sucrées etc... Dans le prolongement du terre-plein de petits étals partiellement couverts sont installés. On y vend des fruits et des légumes: des tomates, divers pois et diverses lentilles, des mangues, des lichies, des papayes...

Le marché est ouvert tous les matins, mais il est particulièrement actif le dimanche, jour de repos , où il draine une large population provenant de la ville, de sa banlieue et aussi des campagnes. Les bus, des camions datant des années soixante judicieusement transformés, et les dala-dala (pick-ups transformés en mini bus) gênent sans complexe la circulation de la route pourtant large, déversant et emportant sans interruption les flots de voyageurs dans un concert d'injonctions et de klaxons.

A 14 heure 30, une sirène retentit, elle annonce la fin de la journée de travail pour les fonctionnaires. Pendant une demi-heure, les rues vont être particulièrement animées, chacun rentre chez soi pour déjeuner. Le marché, les boutiques, les bureaux se ferment. Les écoles se vident aussi, les écoliers, vêtus d'uniformes qui rappellent la colonisation britannique, s'éparpillent rapidement. La ville devient silencieuse pendant environ deux heures, pour le repas et la sieste. Seuls quelques petits restaurants dérogent à la sieste et restent ouverts.

Dans le petit café "Al Jabir" situé le long de Creek road, la limite est de la vieille ville (dite la ville de pierre), on peut goûter le meilleur pilau du coin. Le café, tenu par un vieil Arabe rébarbatif, est assez surprenant. Les murs sont tapissés de carrés de tissu ou de tableaux représentant la Mecque et autres lieux saints de l'Islam. Au fond, un des tableaux dans un style naïf assez maladroit, représente le Sultan Qaboos d'Oman dans ses habits d'apparat: robe blanche, cape noire, et poignard d'argent à la ceinture. Dans un coin un magnétoscope allumé sans discontinuer renvoie l'image mauvaise et le son braillard d'une comédie musicale indienne pleine de rebondissements. Les regards des clients sont happés

par l'image; ils ne comprennent pas les dialogues car il n'y a pas de sous-titrage, mais l'intrigue est souvent assez simple.

Pour goûter le biriani, un plat de viande en sauce épicé, il faut mieux aller dans un café situé juste derrière le marché. L'endroit est petit et sombre, d'une propreté douteuse, et malgré tout sympathique. On déjeune face à de grands posters du Yemen offerts gracieusement par une compagnie d'aviation et sur fond de musique locale, le *Taarab*. La cuisine -le biriani, le pilau, ou alors le manioc cuit dans du lait de coco- traduit des influences diverses: arabes, indiennes et africaines. Les Zanzibarites sont très friands de riz, pourtant ils en produisent à peine, et dépendent des importations de plus en plus onéreuses pour l'Etat. Mais à Zanzibar, il est impossible d'envisager un repas de fête sans riz.

Vers 16 heures 30, la vie recommence. Les unes après les autres, les boutiques s'ouvrent, la circulation reprend, le soleil est moins chaud, plus agréable pour la promenade.

Dubaï street s'anime plus que tout autre rue commerçante de Zanzibar. C'est une longue rue étroite, située en face du marché, elle s'enfonce dans la direction opposée à la vieille ville. *Dubaï street*, le nom n'est pas officiel mais c'est le seul usité, et il renvoie au passé de Zanzibar, à ses liens avec la péninsule arabique, Dubaï étant un des Emirats du Golfe. Cette référence est exempte de nostalgie de la grandeur passée. La rue est bordée d'échoppes en tous genres. A *Dubaï street*, on trouve tout ce qui est disponible à Zanzibar et plus particulièrement des objets électroniques et de "luxe": du parfum, des réfrigirateurs, des cassettes-video de Kung-fu et plus banalement des vêtements, de la vaisselle etc... *Dubaï street* est un véritable centre commercial en plein air, avec ses musiques tapageuses et ses vendeurs très prévenants. Nombre de produits vendus ici viennent des pays du Golfe. *Dubaï street* est une des facettes de la libéralisation économique inaugurée en 1984. On discute, on marchande, on rentre dans les arrière-boutiques pour parler plus tranquillement *business* mais aussi pour regarder de près les objets interdits qui ont déjoué les contrôles douaniers. Le commerce est roi et les commerçants ont su utiliser les réseaux de parenté et d'alliances qui les lient à la région du Golfe et à l'Afrique. Le passé a ici une dimension

vivante que l'on recherche en vain dans la vieille ville ou dans les musées. Il n'est pas qu'un souvenir puisque qu'il a une réalité fonctionnelle évidente dans des activités commerciales.

On ne peut pas parler de la ville de Zanzibar sans parler de Forodhani. Forodhani est situé sur front de mer, ce sont les jardins de la république, les anciens jardins privés du palais du Sultan que la révolution a rendus à la population. Dans l'après-midi, les petits vendeurs préparent leurs étals en prévision de la soirée, on allume les braseros, on prépare les brochettes, on coupe les calamars, on cuisine les ragoûts de légumes, on fait griller le manioc etc...Tous les soirs, avant le coucher du soleil, Forodhani draine une population diverse qui se réunit pour discuter, jouer, plaisanter, sans oublier de se restaurer, goûtant le plaisir d'être ensemble. A Forodhani, toutes les communautés des îles sont représentées, elle se côtoient plus qu'elles ne se mélangent. Les femmes et les hommes sont généralement assis séparément.

Forodhani semble être l'unique lieu de sociabilité ouvert à tous. J'ai été très surprise de l'absence d'autre lieu de convivialité publique, car dans la journée, les gens sont facilement dehors et semblent plutôt ouverts à la discussion et aimables. S'il existe quelques restaurants, ceux-ci ne s'intègrent pas dans les habitudes de sociabilité des insulaires.

Le soir, si l'on est lassé de Forodhani, il reste la terrasse de l'Africa House, l'ancien club des Anglais rebaptisé qui a gardé quelques traces de son luxe passé: une table de billard hors d'usage, une bibliothèque peu fréquentée et des toilettes pour dame pudiquement nommées *powder room*. Actuellement, le service de l'Africa House laisse à désirer, la nourriture est fade mais le cadre un peu délabré est resté superbe. La porte est sculptée dans la pure tradition zanzibarite, l'escalier est imposant, presque démesuré. Généralement, la clientèle du soir se divise en deux groupes, chacune ayant son territoire bien défini. Dans la salle de billard et tournant le dos à la terrasse, des Zanzibarites, en attendant le feuilleton indien, regardent à la télévision leur premier Ministre discourir . Sur la terrasse, d'autres clients, principalement des touristes de passage et des coopérants en mal de sociabilité, s'abandonnent à la contemplation muette du coucher de soleil en sirotant

d'infâmes gins, whiskies ou *cogniagi* , des boissons *made in Zanzibar* à base de canne à sucre et qui sont passablement nocives pour les neurones.....

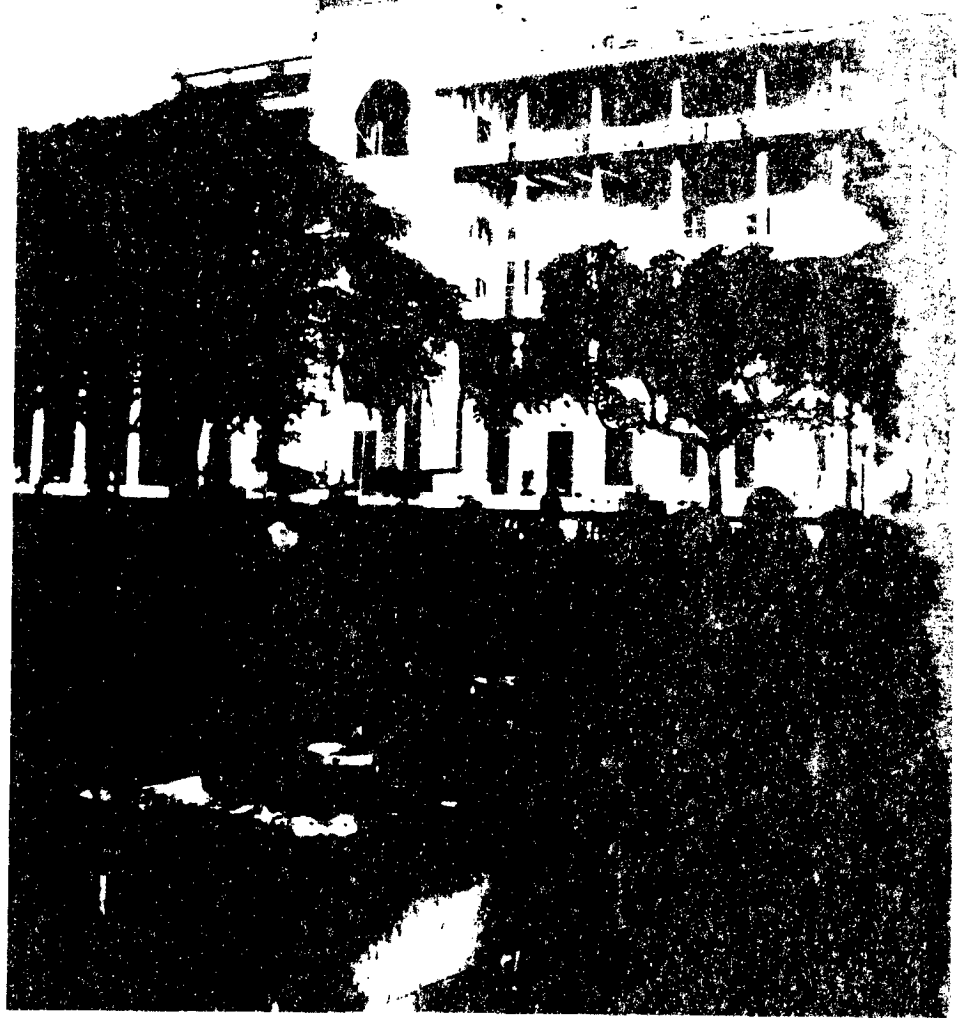

Les jardins de Forodhani avec en arrière plan,
le palais des cérémonies Beit el ajaib.

INTRODUCTION.

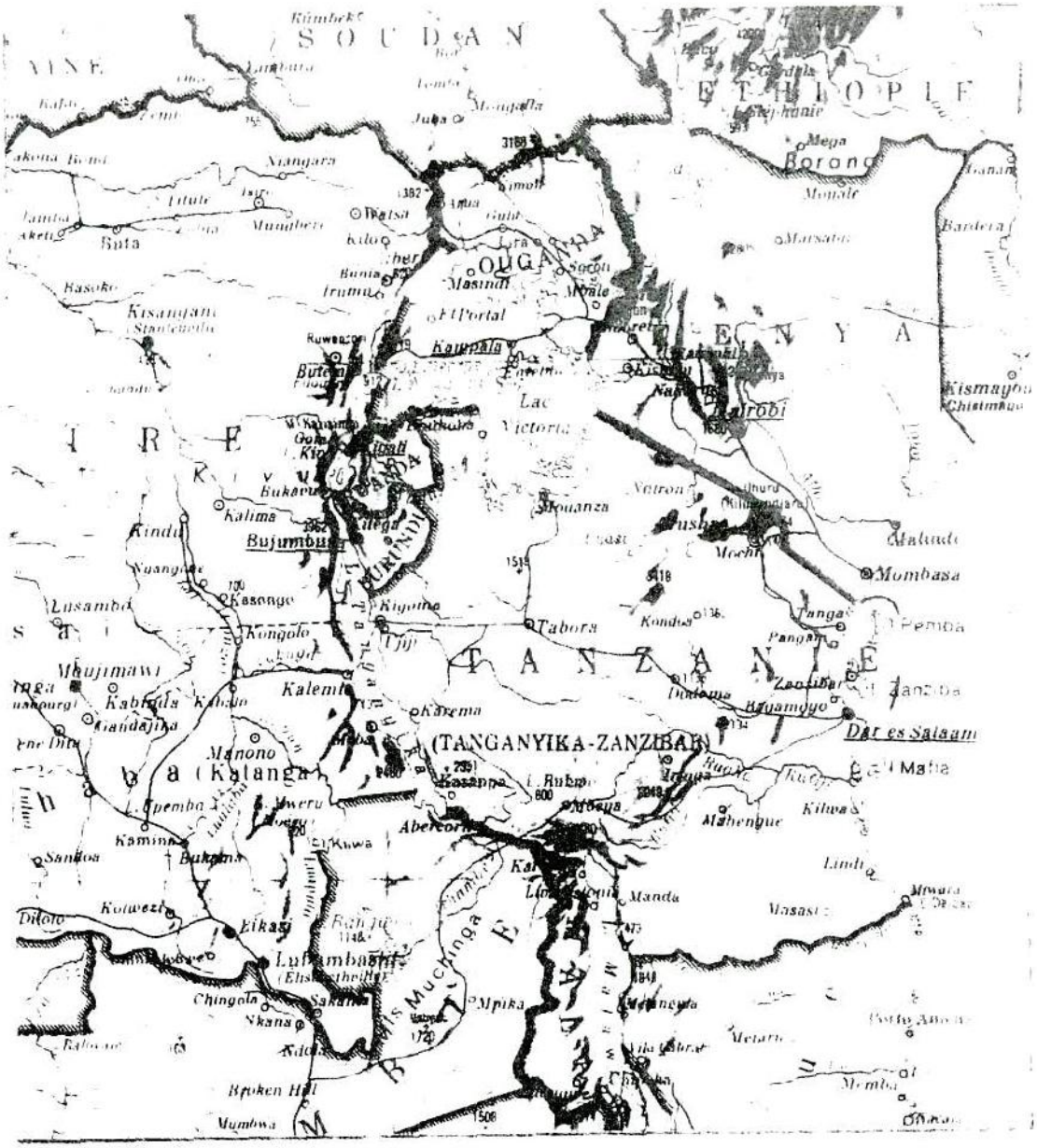

Carte générale de la Tanzanie.

En avril 1964, la République du Tanganyika et la République Populaire de Zanzibar[1] s'unissent pour former la République Unie de Tanzanie. L'Union tanzanienne s'est maintenue jusqu'à nos jours, et c'est le seul exemple en Afrique d'union entre deux pays qui ne se soit pas défaite en dépit des nombreux problèmes et des insatisfactions de part et d'autre.

De 1964 à 1990, on ne compte plus les crises plus ou moins graves qu'a traversé l'Union. Celle-ci a maintenant presque trente ans d'existence, et elle a constamment été transformée, modifiée, mais sans que ces transformations aient fait l'objet d'un consensus national. Cette longévité dans un contexte de crises permanentes amène différentes questions: De quelle nature sont ces crises? Qui remet en question l'Union et de quelle manière? Enfin, pourquoi?

L'étude que je présente ici porte sur la place et le rôle de Zanzibar au sein de la République Unie de Tanzanie. Elle privilégie la perception insulaire car l'Union transforme profondément le cadre politique des îles, les intégrant dans un espace beaucoup plus large, où elles deviennent plus ou moins marginales. La disproportion entre les deux partenaires est liée à leurs surfaces et à leurs populations: 942 626 km2 et environ 19 millions d'habitants pour le Tanganyika et 2461 km2 et 300000 habitants pour Zanzibar[2].

La structure étatique qui se met en place est originale: deux gouvernements co-existent, l'un exerce une juridiction exclusive mais limitée à Zanzibar, l'autre, le gouvernement central, couvre l'ensemble du pays à l'exception des domaines spécifiques réservés au gouvernement de Zanzibar. La construction du nouvel Etat attribue une place

---

1. Zanzibar est à la fois le nom générique pour désigner l'île d'Unguja et celle de Pemba qui forment avec les petites îles environnantes le territoire de l'entité politique de Zanzibar et le nom de la capitale du territoire localisée sur l'île d'Unguja.

2. Les chiffres sont ceux de 1964. Les îles représentent moins de 0,25% de la surface continentale et moins de 2,5% de la population.

particulière aux îles. Depuis sa création, l'Union tanzanienne présente de nombreux dysfonctionnements, Zanzibar faisant figure d'anomalie dans le système politique tanzanien.

Du point de vue continental, l'Union avec Zanzibar n'a aucun impact pour les populations. A l'échelle du Tanganyika, l'association avec Zanzibar ne modifie pas la politique du pays mise en place depuis l'indépendance, en décembre 1961. Les objectifs et le discours restent les mêmes et les évolutions idéologiques ne semblent pas tributaires de l'Union avec Zanzibar. Le gouvernement poursuit son action sur le continent et même s'il exerce en plus des fonctions sur les îles, sa politique reste la même. Les îles ne semblent avoir ni une influence particulière ni un rôle important pour le devenir du pays. Pour ces raisons, les continentaux, dans la plupart des cas, méconnaissent le statut des îles au sein de la République Unie, tendant mentalement à l'intégrer dans l'espace tanganyikais sans percevoir l'originalité du traité d'Union; l'appellation "République Unie" est porteuse de confusion. Pour les continentaux, c'est le statut particulier de Zanzibar qui est responsable des différentes crises politiques qui jalonnent l'histoire de l'Union, car ils ne s'expliquent pas le désir d'autonomie latent des insulaires autrement que par des motivations matérielles.

Par contre, l'Union représente une transformation historique très nette pour les îles: celles-ci se trouvent aujourd'hui incluses dans un espace plus large et continental alors qu'historiquement elles étendaient leur influence sur des régions continentales, mais dans un rapport de domination qui, alors, jouait toujours en leur faveur.

A Zanzibar, l'Union a été précédée d'une phase de violence. En effet moins d'un mois après que le pays ait accédé à l'indépendance, la révolution éclate. Cette insurrection a les caractéristiques d'une guerre civile. Les multiples frustrations des Shirazi et des continentaux accumulées depuis plusieurs décennies s'expriment par une violence meurtrière qui conduit au massacre des Arabes dont beaucoup ne sont pas socialement si différents de ceux qui les tuent. Le traumatisme est difficile à résorber car contrairement à une guerre menée contre un pays étranger, l'"ennemi" reste sur place après la bataille. La révolution est néanmoins prometteuse d'énormes bouleversements socio-économiques et,

dans une certaine mesure, culturels. Elle s'inscrit dans un contexte exclusivement insulaire, car elle est une réponse à une situation de crise socio-économique. La révolution cherche à installer un nouvel ordre social, différent de celui de la période coloniale, en transformant les rapports hiérarchiques existants.

Le devenir de la révolution se combine avec la création de la République Unie de Tanzanie puisque trois mois seulement après la révolution, la République Populaire de Zanzibar s'unit au Tanganyika. Le contexte (interne et international) est particulièrement difficile, et l'Union répond alors à des impératifs conjoncturels. Dès sa création, la nouvelle République Unie de Tanzanie ne satisfait aucun des deux signataires du traité, le président Karume et le président Nyerere, car leurs attentes divergent.

Avec l'Union, les îles font dorénavant partie d'un ensemble vaste, et cette situation n'est pas forcément compatible avec ce que suppose la révolution, avec ce que les nouvelles autorités insulaires veulent construire et surtout avec les espoirs qu'elle a nourris parmi les Zanzibarites. Le gouvernement de Zanzibar a un énorme travail de restructuration sociale à entreprendre après le traumatisme révolutionnaire, et cette intégration dans un espace politique plus large, et qui, pour les Zanzibarites, semble supra-national en 1964, ne s'inscrit pas dans la même logique. Enfin, l'approche insulaire de l'Union n'est pas seulement le fait des dirigeants, elle dépend aussi du contexte politique et culturel des îles et du traumatisme lié à la révolution.

L'étude de l'histoire et du développement politique interne de Zanzibar, en commençant par la décolonisation, l'indépendance sous l'autorité du Sultan et la révolution, rend compte d'un contexte difficile et de problèmes qui auront des incidences sur le devenir des îles. Les problèmes d'identité y ont une place particulièrement importante tant la révolution provoque un refus des anciennes classifications sociales qui épousaient des hiérarchisations raciales. Cet élan de re-définition du Zanzibarite s'exprime par un nationalisme exclusif difficilement compatible avec l'intégration dans l'espace supra-national tanzanien.

institutions nationales. Que ce soit pour définir la nouvelle société insulaire ou pour définir le continent, le discours politique fonctionne sur une symbolisation politique dont nous avons tenté de décoder certains termes. Ce discours sur l'Union est très intéressant car il s'appuie à la fois sur des représentations émotionnelles concernant le continent et sur une réalité tangible, qui est celle de la participation effective des insulaires aux décisions nationales lorsque celles-ci ont des répercussions sur la politique interne des îles.

Les représentations imaginaires empruntent des images symboliques et suggestives qui ont un fort pouvoir d'évocation. Elles sont l'illustration de la mythologie politique insulaire. Celle-ci, comme toute mythologie, est fabulation, déformation et interprétation récusable du réel, mais elle a en même temps une dimension explicative d'un présent que l'on comprend mal. Ces arguments, fondés sur des critères subjectifs, s'appuient sur des croyances qui n'ont pas besoin d'autre légitimité que leur affirmation. La révolution de Zanzibar a ses propres mythes[1], ceux de la fin de l'oppression par la domination arabe. Dans le contexte particulier de l'Union, le mythe politique le plus courant est la peur des insulaires d'être absorbés par le continent, point n'est besoin d'expliquer les mécanismes qui tendraient à cette absorption pour que les Zanzibarites y souscrivent. Toutes ces représentations imaginaires ont des répercussions dans la perception de l'Union, car ce sont des arguments facilement manipulables par le discours politique.

La Tanzanie a fait l'objet de nombreuses études historiques, économiques ou sociologiques, mais les auteurs, dans la majorité des cas, ignorent Zanzibar. Ce silence s'explique en partie par le non-alignement des îles sur les options politiques continentales. L'histoire politique, économique et sociale des îles diffère de celle du continent, Zanzibar étant souvent un "cas à part" dans l'ensemble tanzanien. Il faut aussi prendre en compte la difficulté d'acquérir des données fiables sur les îles[2], qui rend malaisée toute recherche sur le terrain. En effet, pendant de longues années (de 1964 à 1984), Zanzibar est enfermée

---

1. Qui sont peut-être des "contre-mythes": au mythe négatif des Africains imposé par les colonisateurs Arabes succéde un mythe positif d'eux même. En simplifiant, tout ce qui était dévalorisé par les colonisateur devient positivité.

2. Il existe très peu d'études (monographies) sur Zanzibar depuis la révolution.

dans un isolement délibéré. Le continent ne possédait guère de droit de regard sur les îles et semblait n'être que rarement consulté. Il ne pouvait donc fournir que peu d'indications sur la situation zanzibarite[1].

Le travail de recherche, que j'ai effectué, a été réalisé au cours d'un long séjour à Zanzibar (environ 20 mois). Sur place, j'ai eu accès à différents types de documents.

L'Union tanzanienne repose sur de nombreux textes constitutionnels (du traité d'Union de 1964 aux différentes Constitutions de la Tanzanie et de Zanzibar) qu'il fallait étudier d'autant plus qu'ils sont l'objet de tensions et de nombreuses polémiques révélatrices de la perception de l'Union pour tous les acteurs[2]. J'ai donc répertorié tous les textes constitutionnels qui construisent l'Union, en essayant de repérer ce qu'impliquaient les modifications structurelles dans la division des pouvoirs entre les deux parties de l'Union et par extension, le projet politique (système unitaire ou fédéral) qu'elles révélaient. Les aspects constitutionnels de la crise de 1983-84 sont particulièrement intéressants de ce point de vue. En effet, ce n'est pas une simple querelle de juriste, mais un large débat autour des textes fondamentaux du pays, donc autour de l'Union et de sa légitimité. L'intention n'est pas de trancher le débat sur la nature de l'Union (une Union ou une Fédération?) ouvert depuis longtemps, mais de noter et d'évaluer les transformations du corpus constitutionnel du pays et de présenter les opinions qui s'affrontent sur cette question, qu'il s'agisse des opinions des politiciens (continentaux et insulaires), de celles des juristes du pays ou de celles des populations en général, sans négliger pour autant la lecture qu'en donnent les travaux étrangers.

---

1. Il est révélateur que les statistiques officielles du gouvernement tanzanien précisaient dans presque tous les cas que les données ne concernaient que la partie continentale du pays. Enfin, la situation interne des îles était un sujet de friction entre Dar es Salaam et Zanzibar, à cause des excès des autorités insulaires. Les autorités centrales se sont toujours attachées à considérer le problème comme une affaire interne et gênante, par conséquent, elles n'ont (semble-t-il) pas encouragé les études sur les îles.

2. Les transformations constitutionnelles sont l'objet de débats vifs surtout lorsqu'elles modifient l'équilibre des pouvoirs installé entre le continent et les îles. Lors des crises entre les deux partenaires de l'Union, le débat s'étend toujours sur les questions constitutionnelles.

D'une part, un travail de dépouillement classique sur les archives de Zanzibar: le Journal Officiel des îles, les débats parlementaires de 1979 (date de la création de la Chambre des représentants de Zanzibar) à 1986, la presse nationale (en anglais et en kiswahili), les rapports officiels des différentes institutions, a permis de tracer une histoire des événements marquant le developpement politique et social des îles et les relations avec le continent. J'ai également eu accès aux archives diplomatiques de l'Ambassade de France en Tanzanie couvrant la période 1964-77.

D'autre part, le dépouillement de la littérature d'opinion en kiswahili, en dehors de la presse nationale, offre l'illustration des tiraillements et des conflits qu'engendre l'Union sur les îles. Les pamphlets (de l'opposition ou des autorités), plus ou moins largement diffusés, dévoilent des mécontentements et surtout s'expriment dans un discours dont les références révélent une certaine approche de la politique et de la perception de l'Union. En 1983, une radio, *Kiroboto tape*, émet clandestinement. Le contenu et le ton des émissions rappellent la phraséologie idéologique en vigueur sous la présidence de Karume. Un pamphlet circulant pendant l'été 1987 rédigé par J. R. Nasibu[1], des lettres d'information émises par des mouvements clandestins d'opposition, tous ces documents mettent en lumière les réactions que suscite la politique du gouvernement insulaire ou du gouvernement central. Certains rapports demandés par le gouvernement de Zanzibar ou le parti, mais qui n'ont pas toujours été publiés, rendent compte de leur position sur la question de l'Union: on peut ainsi citer les rapports de l'ASP sur la fusion des partis ou le rapport de Mzale[2] concernant les propositions du CCM en 1983 pour modifier la Constitution du pays. Ce corpus de documents variés illustre l'approche de l'Union par les autorités insulaires et par les populations, mais cette approche n'a pas forcément eu d'influence ouverte sur le discours officiel de l'Union des autorités continentales.

---

1. Jamal Ramadhani Nasibu est le Chef du Département idéologique du CCM à Zanzibar.

2. ASP, *Mapendekezo ya kuunganisha vyama vya ASP na TANU ya wanachama cha Afro-Shirazi* (Les vœux des membres de l'ASP sur la fusion des partis ASP et TANU), Unguja na Pemba, 3 rapports non publiés sur l'enquête menée auprès des membres de l'ASP. MZALE, M.N.H., *Maoni kuhusu mapendekezo ya marekebisho ya Katiba ya Muungano* (Avis sur les vœux concernant la transformation de la Constitution de l'Union), août 1983, miméo.

Les différents ouvrages commandés par les autorités insulaires[1] présentent l'historiographie officielle aussi bien de l'histoire de Zanzibar que de l'Union. Souvent écrits dans un style emphatique, ce sont des témoignages intéressants de l'image que le pouvoir donne de lui-même, et qu'il veut donner des événements ou des groupes sociaux de la société.

Enfin, les discours politiques des dirigeants insulaires sont une source importante de renseignements. Certains discours sont devenus peu à peu des références obligées sur certaines questions. Ainsi le discours de Jumbe à Mkoani (une ville située sur l'île de Pemba) en 1976 est cité fréquemment en 1983 pour cautionner les propos autonomistes des autorités insulaires pendant la crise avec le parti. Les discours de Karume sur la démocratie restent des morceaux choisis d'anthologie populiste particulièrement gênante pour les autorités centrales tant les opinions exprimées contredisent les principes prônés par Dar es Salaam. Les discours politiques ne sont pas automatiquement publiés par les autorités insulaires[2], et c'est donc un échantillon assez hétéroclite qui a été accumulé.

Je me suis également intéressée à la position du gouvernement central et du parti, telle qu'elle apparait dans les discours politiques[3], en privilégiant les décisions prises pour contrôler plus étroitement la vie politique des îles.

Il n'existe pas à Zanzibar de presse indépendante, les journaux "continentaux"[4] sont peu diffusés (quotidiennement dans la ville de Zanzibar et épisodiquement dans les campagnes et dans les villes de Pemba). La radio de Zanzibar et la télévision sont les porte-paroles du gouvernement, et ces médias ne dérogent pas à la règle du consensus et de

---

1. Par exemple, ASP, *Uongozi wa ASP*, Zanzibar (la direction de l'ASP), Printing Press Corporation, 1976, 24p.; ASP, *Historia ya Waafrika wa Zanzibar na kuundwa kwa Chama cha Afro-Shirazi*, (Histoire de Africains de Zanzibar et la création du Parti Afro-Shirazi), Zanzibar, non daté, Printing by Makao Makuu ya ASP, 16p.

2. Ils ne sont pas forcément faciles à trouver, car ils interviennent dans des contextes précis (cérémonie officielle, ouverture de la session parlementaire..).

3. Comme le discours de Nyerere devant le NEC du CCM en octobre 1987 qui présente son analyse de la situation conflictuelle interne des îles.

4. La presse nationale en Tanzanie comprend peu de titres. Il s'agit du *Daily News*, quotidien lié au gouvernement et du quotidien *Uhuru* lié au CCM. Le *Daily News* est diffusé à environ 50 000 exemplaires et *Uhuru* à 100 000 dans tout le pays. Je n'ai pas trouvé de données sur le nombre d'exemplaires parvenant à Zanzibar. Pendant mon séjour, la presse n'était pas quotidiennement distribuée à Zanzibar, à cause des problèmes de transports entre les îles et le continent.

l'harmonie avec le gouvernement central qu'entretient la classe politique. Il est donc difficile d'avoir un accès direct aux revendications des mécontents et des opposants (sauf lorsque des documents sont "publiés"). Les îles sont un petit territoire où les rumeurs n'ont aucun mal à circuler; c'est finalement la presse officielle, qui en dénonçant l'action des "quelques mécontents"[1] nous informe de l'état d'esprit des insulaires. Son insistance à les dénoncer laisse penser qu'ils sont plus nombreux qu'elle ne le reconnait. Le gouvernement zanzibarite dispose de services de renseignements suffisamment efficaces pour entendre l'écho de "ce qui se dit", et il est de notoriété publique que les *Baraza* (littéralement les assemblées en kiswahili[2]) se tenant au coucher du soleil en différents endroits de la ville, sont des forums où l'on discute de politique, de phénomènes de société etc..., que les membres du gouvernement n'hésitent d'ailleurs pas à fréquenter.

Enfin, de nombreux témoignages oraux ont contribué à nuancer l'analyse de la représentation que se font les insulaires de l'Union. Ces témoignages de Zanzibarites anonymes, de quelques personnalités politiques insulaires ou d'universitaires tanzaniens ont été recueillis au cours de discussions informelles et circonstancielles, sans l'appui de questionnaires rigides préparés à l'avance[3]. Ils sont forcément hétéroclites, puisqu'ils abordent aussi bien l'actualité immédiate que le passé, les domaines politiques que les domaines sociaux, le problème de l'Union que le déclin du girofle... Ils ne sont pas exempt de contradictions, ni de faux-fuyant. Ce sont quelquefois des réactions "sur le vif" sur des sujets sensibles (comme le limogeage du premier ministre Hamad en 1988)[4] ou des réflexions plus larges sur les problèmes de l'Union. En général, ils rendent compte de la non-coïncidence entre les enjeux matériels et les enjeux idéologiques de l'Union, enjeux qui

---

1. L'expression favorite du *Daily News* est "few disgruntled elements"

2. Ces *Baraza* ne regroupent que des hommes. Elles réunissent plusieurs personnes qui discutent entre elles de manière très informelle. Certaines *Baraza* sont connues pour défendre telle tendance politique plutôt que telle autre.

3. Ce ne sont pas des enquêtes systématiques car je n'était pas officiellement autorisée à en faire.

4. Les opinions changent, ainsi, si lors de mon séjour, l'Union ne m'a jamais semblée très populaire, elle devient réellement impopulaire au cours de l'été 1988 à la suite de l'éviction de Hamad et de la manifestation de mai.

peuvent être différents pour les deux partenaires et selon les interlocuteurs. Les contradictions entre ces enjeux étoffent, en la compliquant, la perception de l'Union. Enfin, ces entretiens, à défaut d'offrir un tableau synthétique des attitudes face à l'Union et au CCM, face à la politique et à l'action du gouvernement, donnent quelques clés pour comprendre l'argumentation émotionnelle présente dans le discours politique. Les aspects culturels spécifiques des îles (comme les manières de voir le continent et les continentaux) interviennent comme des facteurs explicatifs des crises de l'Union. La mythologie politique de Zanzibar est une donnée inévitable pour la compréhension de la perception insulaire de l'Union.

Ce sont ces discussions qui m'ont permis de mesurer l'impact de tel discours par rapport aux autres, d'établir des hiérarchies au sein des documents que j'ai accumulés et de rendre compte plus précisément des décisions politiques les plus controversées. J'ai principalement travaillé dans la ville de Zanzibar, et mes incursions dans les campagnes ou sur l'île de Pemba ne m'ont pas permis de déceler de différences particulières.

Enfin, et cela me semble important, les entretiens m'ont permis de ne jamais oublier que les îles de Zanzibar sont un petit monde où les rumeurs jouent un rôle important, puisqu'il n'existe aucun média indépendant, et toute l'information non officielle se diffuse grâce à cette rumeur publique, donc avec les déformations que cela suppose.

Ce travail, aprés une brève description des conditions socio-politiques prévalant lors de l'indépendance, comporte trois parties, qui, tout en s'inscrivant dans le cadre chronologique (de 1964 à 1990) caractérisent trois phases particulières du développement des relations entre les autorités insulaires et les autorités centrales.

La première partie, "l'Union à la légère", relate le contexte de la naissance de l'Union en insistant principalement sur les événements insulaires (la révolution, les rivalités politiques...). Le traité d'Union en 1964 est étudié sous l'angle des motivations de chaque partenaire et de la compatibilité de leurs objectifs idéologiques. La présidence Karume (de 1964 à son assassinat en 1972) est marquée par des réticences constantes des autorités insulaires à participer à l'Union, que cela concerne les institutions communes ou l'idéologie.

Les autorités zanzibarites poursuivent leurs propres objectifs nés de la révolution sans tenir compte des autorités centrales, elles s'enferment rapidement dans l'arbitraire et le populisme et construisent un système politique réprouvé par les autorités centrales, qui semblent alors sans pouvoir ni influence. L'Union n'est alors qu'un boulet encombrant pour les autorités centrales, une structure vide de contenu pour les autorités insulaires mais une entité politique sur la scène internationale.

La seconde partie, "de l'Union à l'Unité?", est consacré à la nouvelle conjoncture politique née de la nomination de Jumbe à la présidence des îles. Cette période est caractérisée par sa tentative d'ancrer les îles au continent en normalisant les relations des deux parties de l'Union. La création du parti unique est une étape fondamentale de ce processus. Le parti exerce son autorité sur les îles contrôlant certains aspects de la vie politique et économique. Mais les autorités continentales et insulaires ont omis de tenir compte des résistances des Zanzibarites à s'intégrer dans la République Unie. La crise de 1983-84 révèle les faiblesses de la normalisation inaugurée par Jumbe car les deux parties du pays n'ont pas la même conception de l'Union, ni de ce qu'elle est, ni de ce qu'elle doit devenir . Nous étudierons les mécanismes d'intégration des îles dans l'ensemble national en essayant de montrer ce qui nourrit les résistances et la méfiance des Zanzibarites envers l'Union et comment elles s'expriment.

La troisième partie, "le rendez-vous manqué", correspond à la *troisième phase révolutionnaire* selon les termes des Zanzibarites eux-même. Cette période s'ouvre avec la libéralisation économique et la démocratisation des îles sous la direction de A. H. Mwinyi. Le nouveau système politique met fin aux abus des précédents régimes et l'Union semble alors en voie d'être acceptée. Mais en 1987-88, les dérives autonomistes des îles resurgissent, illustrant l'insertion difficile des îles dans la politique nationale. Le marasme économique et la détérioration du climat politique provoquent une radicalisation du discours politique dans lequel la question de l'identité insulaire est centrale. Dans cette dernière partie, nous essayerons de montrer les limites des transformations culturelles opérées depuis la révolution en étudiant principalement dans le discours politique et dans sa symbolisation la réactualisation des anciens clivages propres à la société insulaire.

Première partie

L'UNION A LA LEGERE

Premier chapitre

L'ETAT DES LIEUX A L'INDEPENDANCE.

Les îles d'Unguja et Pemba offrent l'image d'une société très complexe. Zanzibar, carrefour entre l'Afrique et la péninsule arabique, a été un lieu privilégié de contact entre différents peuples et différentes cultures. Elle abrite une société cosmopolite née de ces contacts multiples. La société zanzibarite ne se pense pas comme un groupe homogène, uni autour d'une même identité, zanzibarite ou swahili, mais au contraire, à partir de la fin du XIXème siècle et surtout depuis la seconde guerre mondiale, comme une juxtaposition de communautés liées par des rapports de dominations et de relations inégalitaires.

1- ZANZIBAR, UNE MOSAIQUE CULTURELLE.

Un bref aperçu de l'histoire du peuplement de l'île et de sa chronologie permet une meilleure compréhension de la société zanzibarite. Les études s'accordent à reconnaître trois groupes distincts qui sont considérés (et qui se considèrent) comme les populations autochtones des îles. Il s'agit des *Wahadimu*, des *Watumbatu* et des *Wapemba*. L'archéologie et les récits des géographes arabes nous révélent une présence arabe et persane dans la région dès le Xème siècle. Ces populations migrantes ont amené avec elles l'islam et des habitudes culturelles. Les communautés africaines indigènes (les Watumbatu, les Wapemba et les Wahadimu) ont absorbé ces étrangers, et, de nos jours, elles continuent à se réclamer d'une ascendance shirazi (du Shiraz, une région de Perse). Ces Shirazi, dont l'origine est plus symbolique et mythique qu'historiquement vérifiable, valorisent ce référent d'identité en opposition, et pour se distinguer, des autres communautés des îles.

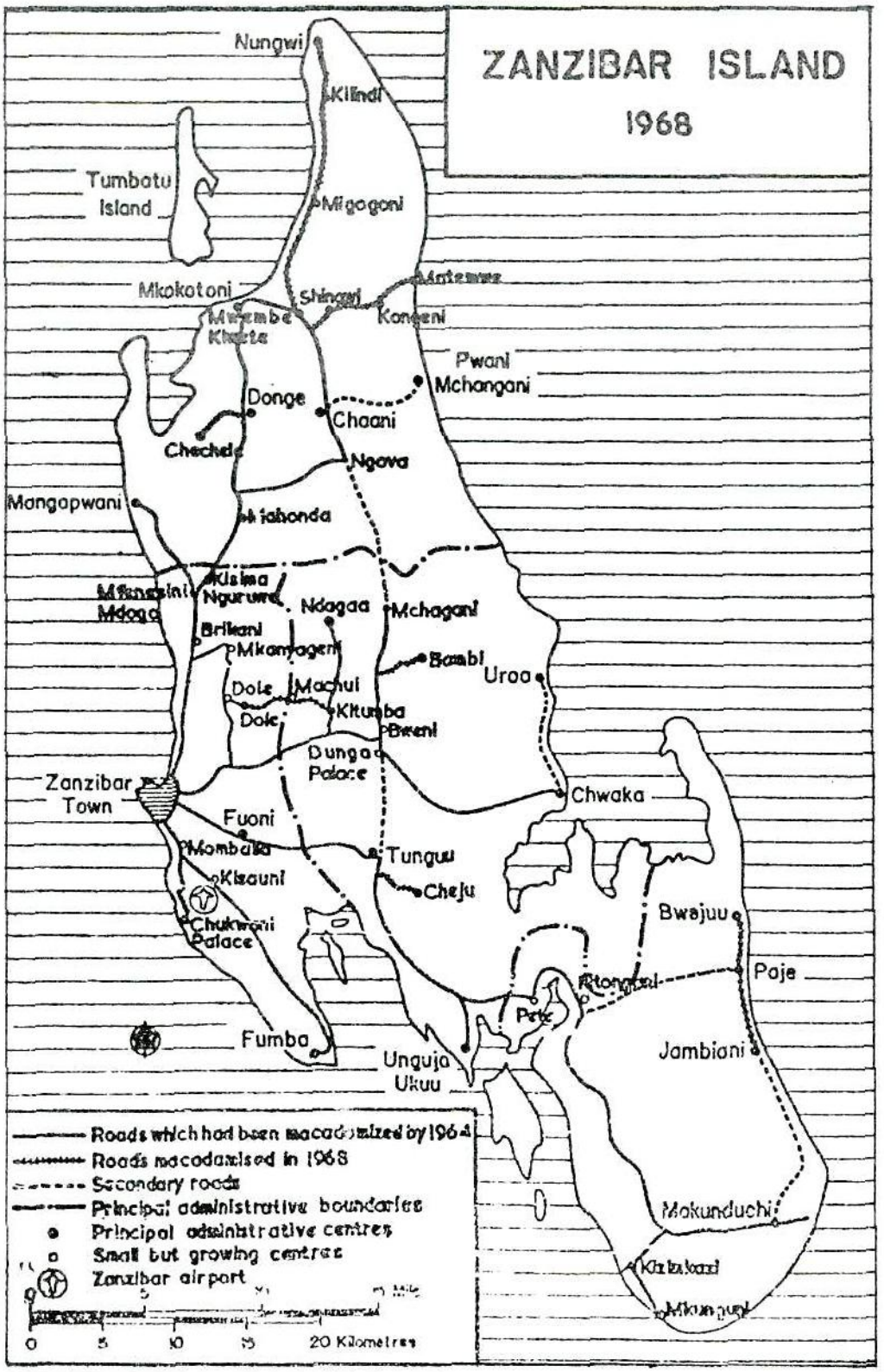

Plan de la ville de Zanzibar.

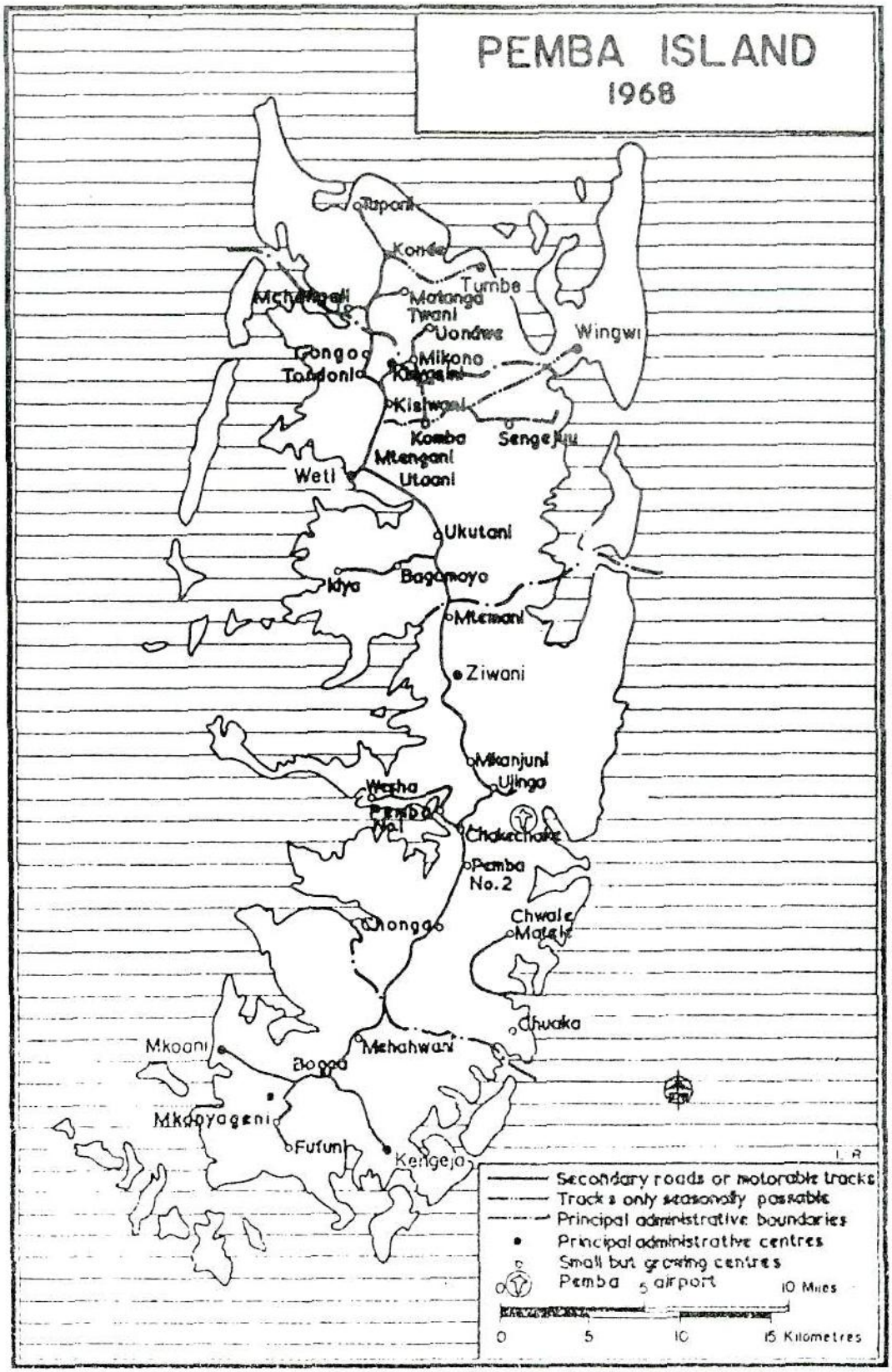

Carte de Pemba.

L'émigration "persane" semble s'être tarie relativement vite, les contacts de Zanzibar avec le reste du monde sont alors principalement axés vers le sud de la péninsule arabique et, bien sûr, vers les régions limitrophes du continent africain. La position géographique de Zanzibar attire des commerçants arabes, mais aussi d'autres voyageurs comme des dissidents religieux et des exilés politiques qui fuient Oman lors des crises dynastiques[1]. Progressivement ces populations vont s'installer durablement et se fondre dans les populations locales là où auparavant elles se contentaient de commercer. De cet apport extérieur est née la société swahili. Les différentes villes côtières swahili s'organisent dans des structures politiques indépendantes les unes des autres, formant des cités-Etats alliées ou rivales entre elles.

La migration arabe sur la côte orientale va être interrompue au XVème siècle par l'arrivée des Portugais qui vont assujettir politiquement les cités-Etats de la côte et des îles. Mais la présence portugaise (entre le XVème et le XIXème) est toujours restée trop faible pour imprégner profondément les structures sociales[2].

A cette immigration arabe sur la côte Est de l'Afrique se juxtapose, au XIXème, une immigration indienne, dont les caractères principaux sont différents, car elle est rarement conçue comme permanente et définitive. Les relations avec les populations locales sont lâches et les échanges culturels sont réduits[3].

A partir de 1698[4], les Omanais vont progressivement évincer les Portugais de leurs possessions africaines et rétablir leur suprématie dans la région. En 1840, Seyyid Said

---

1. COUPLAND, 1961, p 38. NICHOLLS, C.S., *The Swahili Coast: Politics diplomacy and trade on the East African Littoral, 1798-1856*, Londres, 1971, Georges Allen& Unwin Ltd, Chapitre I, et p.279.

2. FREEMAN-GRENVILLE, G.S.P. *The Swahili coast, 2nd to 19th century*, Variorum reprints, Londres, 1988, Chapitre XI. L'influence portugaise semble limitée à l'introduction de mots dans la langue kiswahili et à des techniques de construction.

3. NICHOLLS, C.S., 1971, op cit: "*Nombre de ces Indiens étaient des hindouistes de Koutch, Surat et Bombay, parmi eux il y avait de nombreux Bahai. A partir de 1830, des Indiens musulmans, principalement des Khojas et des Bhoras, ont commencé à s'installer dans la ville de Zanzibar. Les Indiens étaient principalement des commerçants, des usuriers, et des banquiers, les moins fortunés d'entre eux étaient des boutiquiers ou des artisans.* p.290. Sur leur peu d'attachement à l'Afrique, voir p.292.

4. C'est la date de la prise de Mombasa par les Omanais.

d'Oman prend la décision d'installer la capitale de son Sultanat à Zanzibar à cause de l'intérêt géographique et stratégique des îles pour le commerce de l'ivoire et des esclaves et grâce à la loyauté des Arabes de l'île envers Oman[1].

La mise en place de la suzeraineté du Sultan d'Oman sur la côte est-africaine, suivie du déplacement de sa capitale à Zanzibar, modifient considérablement l'organisation sociale et économique existant jusqu'alors. Au XIXème siècle, le développement d'une économie de plantations (girofliers et cocotiers)[2] va entraîner un afflux important d'Omanais pour gérer les plantations ainsi que de nombreux esclaves africains pour y travailler. Ce bouleversement économique provoque aussi l'arrivée de populations indiennes spécialisées dans les activités bancaires, financières et fiscales. Seyyid Said, pour renforcer les instruments de son hégémonie, a, par ailleurs, recruté une armée professionnelle de Baloutches. A la veille de la colonisation britannique, la société zanzibarite est déjà organisée en groupes distincts.

L'installation du Protectorat britannique date de 1890. Les autorités coloniale interdissent la traite des esclaves en 1873 et l'esclavage en 1897. Ces mesures ont révolutionné le système de production giroflière. Devant le manque de main d'œuvre, les propriétaires sont obligés de chercher un arrangement avec la petite paysannerie des îles. Les paysans fournissent du travail et en contrepartie reçoivent une partie de la production de girofle; ce processus est à l'origine de l'émergence d'un groupe de petits planteurs de girofliers (fin du monopole arabe) qui peu à peu achètent des champs de girofliers aux propriétaires endettés. La main d'oeuvre servile est aussi partiellement remplacée par des migrations temporaires ou définitives de continentaux vennant travailler sur les plantations[3].

---

1. En 1860, à la mort du Seyyid Said, ses possessions sont divisées entre ses héritiers, et le Sultanat de Zanzibar devient indépendant du Sultanat d'Oman.

2. Le girofle est introduit vers 1818 (de l'île Maurice) à Zanzibar sur l'initiative du Sultan. Celui-ci favorisera l'installation d'Omanais à Zanzibar en posant comme condition le développement de cette culture. "*Il y a une tradition à Zanzibar qui dit que Seyyid Said a ordonné à ses sujets, qui n'étaient alors que des Arabes, de planter 3 girofliers pour 1 cocotier.*" MIDDLETON, J. et CAMPBELL, J, *Zanzibar, its society and its politics*, O.U.P., 1965, p.28.

3. Voir SHERIFF, Abdul M H, *The Peasantry in Zanzibar Under Colonial Rule*, History Teachers' Conference; Morogoro, 23-26 juin 1976; p2.

La colonisation britannique semble avoir figé, voire consolidé la société zanzibarite dans ses structures de groupes hiérarchisés. Les Britanniques ont toujours considéré Zanzibar comme un Etat arabe, et ils ont codifié la société sur des bases raciales qui, dans la plupart des cas, recoupent des différenciations économiques.

1-1. Les différentes communautés.

Pendant la colonisation, la société insulaire est toujours étudiée sous l'angle des conflits raciaux bien que le terme de race ne soit pas réellement adéquat. Le terme communauté, bien que vague, semble plus propre à rendre compte de la situation, car il peut prendre en compte différentes caractéristiques comme la race[1], l'origine géographique (réelle ou supposée), la classe sociale etc... Chaque individu se définit en fonction de ces différents critères, mais avec beaucoup de flexibilité, valorisant tel aspect ou tel autre suivant les contextes.

Zanzibar présente l'ambiguïté d'être majoritairement peuplé d'Africains alors que, depuis l'installation du Sultanat, le pouvoir politique et économique est aux mains d'une minorité arabe. Pour cerner la situation des îles à la veille de l'indépendance, l'étude de BATSON[2] offre l'image la plus détaillée et la plus précise. Ce travail est plus complet que le recensement plus récent de 1958, et c'est sur ces données que s'appuie, par exemple, l'étude de M. Lofchie[3].

---

1. Pendant la période coloniale, le peuplement de Zanzibar était concu par les autorités et par les groupes dominants comme une juxtaposition de "race" (race arabe, race africaine, race indienne). Nous avons gardé le terme qui renvoit à la perception que la société avait d'elle même.

2. BATSON, E; *The Social Survey of Zanzibar*, Cape Town, publié en 21 volumes entre 1958 et 1962. Ce document n'est pas un recensement, mais la compilation de séries d'enquêtes sur des échantillons de population. Les enquêtes ont été faites entre le mois de décembre 1948 et le mois de mars 1949. Ces enquêtes concernent de nombreux aspects socio-économiques de la société zanzibarite. Les résultat sont publiés en 21 volumes thématiques: lieu de naissance, degré d'alphabétisation, religions, habitat, activité professionnelle, populations, propriétés, revenus, fréquentation scolaire, etc...Suivant le thème traité, la population du Protectorat est divisée en catégories et sous catégories semblables à celles du recensement de 1948 (différenciation "ethnique"). Les thèmes sont fréquemment traités selon les divisions administratives en vigueur sous le Protectorat.

3. LOFCHIE, M., *Zanzibar, Background to Revolution*, Londres, Oxford University Press, 1965, 316p.

-**Tableau n°1** : La distribution de la population par communauté en 1948[1].

groupes	Unguja		Pemba		Zanzibar	
	nombre	%	nombre	%	total	%
Africains continentaux	37 652	25,1	13 808	12	51 460	19,5
Shirazi	81 000	54,1	67 400	58,8	148 400	56,2
Arabes	13 977	9,3	30 583	26,7	44 560	16,9
Indiens	13 107	8,8	2 104	1,8	15 211	5,8
Comoriens	2 764	1,8	503	0,4	3 267	1,1
Goanais	598	0,4	83		681	0,3
Européens	256	0,2	40		296	0,1
Autres	221	0,2	66		287	0,1
Total	149 575	100	114 587	100	264 162	100

- Les Shirazi.

Les Shirazi sont les populations autochtones des îles: les Watumbatu, les Wapemba et les Wahadimu. Ils ne se sont jamais explicitement identifiés avec les Persans bien qu'ils reconnaissent le Shiraz comme terre de leurs ancêtres[2]. Ils "*appartiennent à une entité invisible et indéfinissable, partiellement générée par elle-même, partiellement liée à une tribu fantôme qui, pour eux, est "les Shirazi".*[3]

Ces trois communautés sont actuellement le résultat d'incessants métissages entre Persans[4] venus entre le Xème et le XIIème siècle et Africains d'origines diverses ayant parfois des ascendants arabes. Ces communautés tirent leurs caractéristiques propres d'une origine mythique (persane), d'une langue (le kiswahili), d'une foi religieuse (l'islam) et d'une présence ancienne (antérieure à toutes les autres) sur les îles. L'identité shirazi est, au

---

1. *Notes on the Census of the Zanzibar Protectorate, 1948*, Protectorate of Zanzibar, 1948.
2. PRINS, A H J, *The Swahili Speaking Peoples of Zanzibar and the East African Coast*, Londres , 1961, p 14.
3. KUPER L., *Race, class and power: ideology and revolutionary change in plural societies*. Aldine Publishing Co, 1978, p.
4. Ces Persans sont peut-être aussi des Arabes du Khorastan (sud de l'Iran) sunnites fuyant les shiites.

fond, une identité souple et malléable qui tire sa légitimité symbolique d'une référence plus ou moins mythique à une ascendance persane. Selon A.H. Nimtz[1], avant le XXème siècle, le mot shirazi se référait probablement à des groupes ayant des origines persanes supposées ou réelles, et à partir de 1930, une partie des personnes qui, jusqu'alors, se considéraient comme *Waswahili* [2] se sont assimilées aux Shirazi. En 1948 (date du recensement), il faut donc inclure dans les populations se définissant comme shirazi des populations africaines descendantes d'esclaves; celles ci, résidant depuis plusieurs générations sur les îles, se définissaient auparavant comme des Waswahili. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'appellation "shirazi" va prendre une connotation politique. Grâce à un sentiment d'antériorité dans la chronologie d'installation sur les îles, les Shirazi se différencient ainsi des Arabes et des immigrants récents originaires du continent africain. Cette dénomination permet à la population concernée de se distinguer subjectivement des populations africaines continentales[3].

Les Watumbatu, les Wahadimu et les Wapemba, s'ils sont tous Shirazi, se reconnaissent néanmoins dans des histoires différentes[4]. Il est intéressant de relever l'affirmation de l'origine shirazi pour les trois groupes concernés. Pour chacun d'entre eux, les dirigeants légendaires de ces groupes sont donc des étrangers d'origine non africaine.

---

1. NIMTZ, A H , *Islam and Politics in East Africa: The Sufi Order in Tanzania*, Univ of Minesota Press, 1980, p 30.

2. Waswahili, c'est à dire des côtiers musulmans.

3. MIDDLETON, J, "Society and Politics in Zanzibar" in *Civilisations* , 1962, Vol II, n°3, p7.

4. Les Watumbatu sont principalement localisés sur l'île de Tumbatu (au nord d'Unguja), ils se disent descendant d'une princesse shirazi amené de Kilwa il y a des siècles (DALE, G M, *The Peoples of Zanzibar: Their Customs and Religious Beliefs*, première édition 1920, 1969, New York, p 9). Ce n'est qu'en 1865 que leur souverain héréditaire cesse d'exister (MIDDLETON,John; *Land Tenure in Zanzibar*, Londres, Colonial research studies n°33, 1961). Les Wahadimu sont les habitants de l'île d'Unguja. ils possédaient un gouvernement fortement centralisé, coiffé par une monarchie dirigée par le Mwinyi Kuu. L'origine dynastique est shirazi, et il semble que la famille dirigeante se soit inter-mariée avec des immigrants arabes. (NICHOLLS, C.S., 1971, op cit, p.281) De même que pour les Watumbatu, les populations ont gardé leur propre pouvoir au début du Sultanat, et le titre de Mwinyi Kuu s'est maintenu en paralléle à celui du Sultan. Les Wapemba, originaires de l'île de Pemba, n'avaient pas de souveraineté unique pour toute l'île, au contraire le pouvoir politique était assez éclaté. L'autorité supérieure semble avoir été le chef de village connu sous le nom de Diwani, qui gouvernait avec la collaboration des autres chefs de villages et du conseil des anciens. (INGRAMS, W H, *Zanzibar, Its History and its People*. Londres, HF &G W Witherby, 1931, p 168 et BENNETT, N.R., *A history of the Arab State of Zanzibar*, 1978, Londres, Methuen & Co Ltd, p.39).

La cohabitation des structures politiques locales des Shirazi avec celles apportées par le Sultan d'Oman laisse penser que l'autorité de ce dernier était d'abord indirecte et lointaine. A partir du XVIIIème siècle, elle s'est établie graduellement sur les populations autochtones des îles, s'accélèrant avec l'installation de la capitale du Sultanat à Zanzibar (en 1840). Selon Middleton[1], le souvenir de l'autonomie des structures politiques traditionnelles était encore vivant au début des années soixante.

- **Tableau n°2** : Les Shirazi à Zanzibar en 1948[2]

	Unguja	Pemba	Zanzibar
Wahadimu	41 185	581	41 766
Watumbatu[3]	38 548	7 583	46 131
Wapemba	900	58 868	59 768
Total	80 633	66 032	147 665

Au moment du recensement de 1948, les Shirazi représentent presque 60% de la population totale du Protectorat.

Puisque cette communauté est flexible et "intégrationniste", elle offre un large éventail de situations économiques étroitement liées aux caractéristiques agraires des îles. Au XXème siècle, cette communauté est principalement composée de paysans[4]. Avec l'arrivée de la dynastie omanaise des Busaidi, les systèmes de productions agricoles changent radicalement et ce phénomène a un fort impact sur cette population locale. Le transfert d'une partie des terres à l'oligarchie de planteurs arabes ne s'est pas passé de la même manière sur les deux îles. A Unguja, les terres fertiles sont inégalement réparties. Des thèses[5]

---

1. MIDDLETON, J, 1961, op cit , p 7.

2. MIDDLETON, J, 1961, op cit, p.8. Recensement de 1948.

3. Les Watumbatu ne sont plus exclusivement localisés sur l'île de Tumbatu, ils se sont également installés en grande majorité au nord de l'île d'Unguja.

4. SHERIFF, Abdul M H; *The Peasantry in Zanzibar Under Colonial Rule*, History Teachers' Conference, Morogoro, 23-26 juin 1976, miméo, 32p.

5. L'anthropologue MIDDLETON, J, (1961 op cit), affirme que les terres des plantations étaient vierges avant le XXème siècle. "*Les populations autochtones vivaient principalement dans les zones coralliennes et dans des petits villages de pêcheurs le long des côtes. Une large partie de la zone ouest de l'île (la partie fertile) était recouverte de forêts.*" 1961 op cit

s'opposent sur la question de l'expropriation des populations shirazi par les Arabes lors du développement des plantations. Au début du XXème siècle, la situation est la suivante: les terres fertile d'Unguja sont occupées par les plantations, et la majorité des paysans locaux cultivent les terres coralliennes qui rétribuent mal leur effort. Les Wahadimu ont le sentiment d'avoir été dépossédés de leurs terres par les Arabes. L'accès aux terres fertiles reste difficile en dépit de l'ouverture due à l'abolition de l'esclavage et le conflit sur la propriété du sol prendra une dimension politique très forte au lendemain de la seconde guerre mondiale. Il est engendré par la pression démographique et par deux conceptions opposées. Les Wahadimu et les Watumbatu ne conçoivent pas de propriété privée de la terre qu'ils considèrent comme un bien inaliénable de leur communauté. Les Arabes, eux, ont le sentiment d'avoir mis en valeur des terres vierges allouées par le Sultan pour développer les plantations. Les terres fertiles sont circonscrites dans la région est de l'île; cette situation a entraîné une ségrégation géographique entre les Arabes et les Shirazi.

A Pemba, l'installation des planteurs arabes s'est passée de manière fort différente. D'une part, les terres fertiles abondent, et d'autre part, les populations locales se sont rapidement investies dans la culture du girofle. Par conséquent, s'il n'y a pas d'aliénation de la terres et les Arabes sont mieux intégrés et participent à la vie sociale de l'île, l'antagonisme réside non pas entre ces deux communautés mais entre propriétaires et non-propriétaires terriens.

> *"Le régime colonial arabe n'a pas établi son autorité sur la population de Pemba par la force, mais avec l'accord volontaire d'un groupe de dirigeants africains locaux."*[1]

---

p.11.Voir aussi MIDDLETON, J., et CAMPBELL, J., 1965, op cit, p.28 et l'opinion inverse, c'est-à-dire l'expropriation des indigénes des terres fertiles, GRAY, Sir John, *History of Zanzibar from the middle ages to 1856*, 1956, Londres, OUP, 1962, p.157 et NICHOLLS, C.S., 1971, op cit, p. 29 et 285.

[1]. GRAY, Sir J, 1962, op cit, cité par LOFCHIE, M, op cit, p 48.

- **Les Africains continentaux.**

Cette désignation englobe tous les immigrants récents originaires du continent africain. En 1948[1], ils représentent environ un quart de la population de l'île d'Unguja et un huitième de celle de Pemba. Ils viennent des différents pays d'Afrique orientale et centrale. Le recensement de 1948 estime que 78% des Africains continentaux de Zanzibar sont nés dans le Protectorat.

La communauté des Africains continentaux inclut à la fois des descendants d'esclaves et des travailleurs migrants modernes. Les plus récemment arrivés sont souvent venus cueillir le girofle, et se sont ensuite installés comme squatters sans droit permanent sur les plantations ou comme ouvriers dans les villes[2]. Le squatter est autorisé à construire sa maison et à cultiver des produits vivriers sur la plantation, mais peut, du jour au lendemain, être expulsé par le propriétaire. Au sein de cette communauté hétéroclite d'émigrés s'est créé un sentiment d'identité commune, d'autant plus fort qu'ils sont mal intégrés socialement et qu'ils occupent les emplois dépréciés dans l'échelle des valeurs sociales.

- **Les Arabes.**

Les Arabes ne forment pas un groupe homogène. Originaires d'Oman ou de l'Hadramaout, tous n'ont pas les mêmes activités ni le même statut social. En fait le terme "Arabe" regroupe des populations d'origines géographiques diverses et dont l'installation à Zanzibar s'est échelonnée dans le temps. Les *Waarabu* sont des immigrants arabes installés à Zanzibar avant l'occupation omanaise; cette communauté est fortement métissée[3]. L'installation du Sultanat d'Oman à Zanzibar a favorisé un afflux considérable d'Omanais. Propriétaires de plantations, ils ont d'abord utilisé une main d'oeuvre servile, puis après l'abolition de l'esclavage, ils ont utilisé des squatters (des shirazi et des africains

---

1. Voir supra, le tableau de la distribution de la population par communautés en 1948.
2. BENNETT, N.R., 1978, op cit, p.217 et PRINS, A H J, op cit 1961, p 61.
3. LODHI, A Y, *The Institution of Slavery in Zanzibar and Pemba*. Research report n°16, Scandinavian Institute of African Studies. Uppsala, 1973, p 19.

Les clous de girofle.

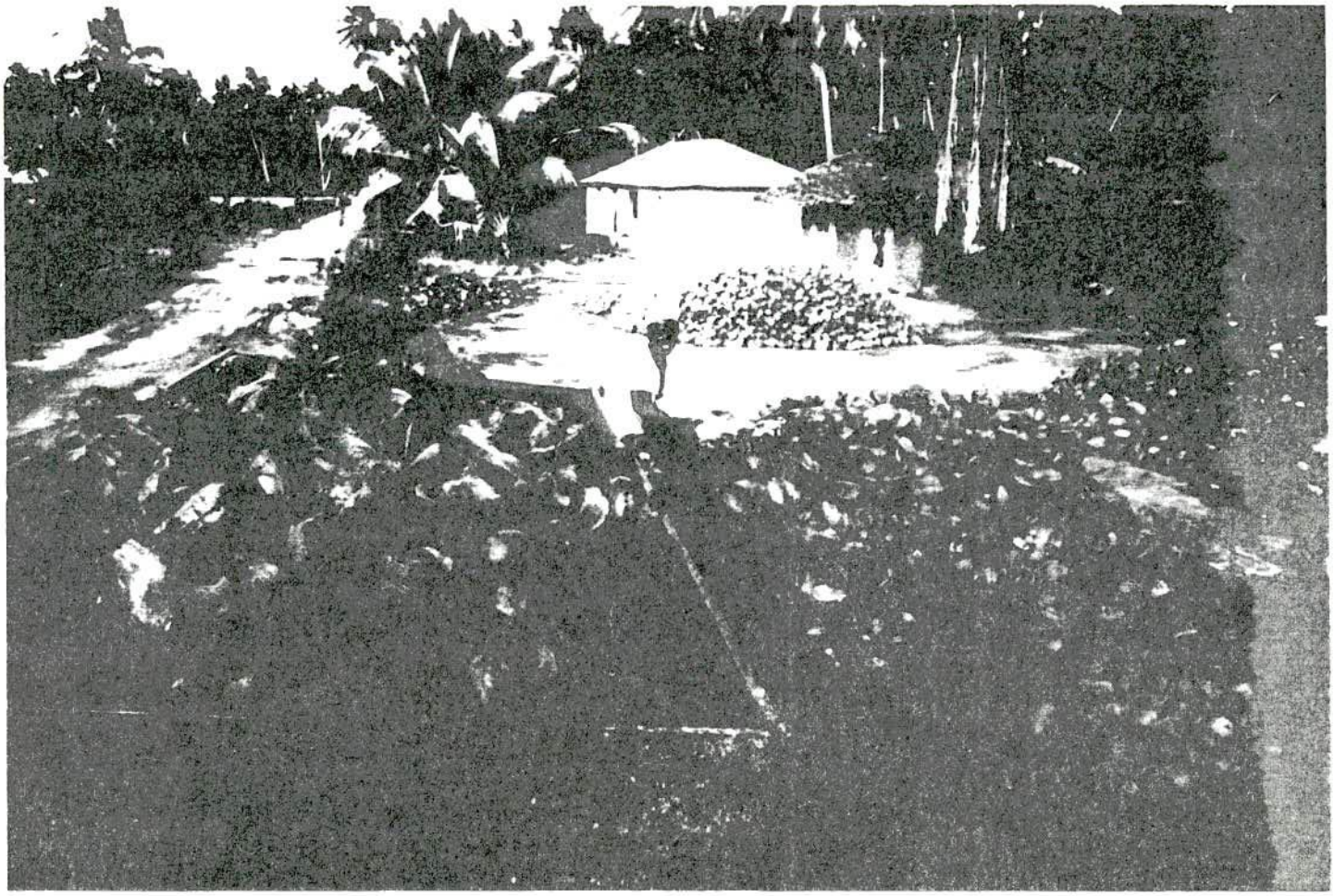

Le coprah.

continentaux) qui n'avaient aucun droit établi et qui étaient à leur merci, et des travailleurs saisonniers en période de récolte. Les Arabes venus d'Oman sont les représentants de l'oligarchie arabe par leurs liens avec le Sultan, ils sont venus avec ses encouragements et celui-ci leur a attribué des terres. Les Arabes Manga sont des immigrés récents, ce sont principalement des petits commerçants[1].

Même si la réalité est plus variée, certaines caractéristiques suffisent à tracer l'image des Arabes dans la société: ce sont des propriétaires de plantation. Cette perception est plus subjective que réelle, car au sein de ce groupe, les différenciations sont nombreuses. Une infime minorité possède effectivement de vastes domaines (principalement les Omanais), car en fait 92% des propriétaires arabes ont des plantations de moins de 1000 girofliers[2]. Parmi ceux qui ne sont pas agriculteurs, certains occupent des postes de haut niveau dans l'administration gouvernementale; ils sont bien représentés dans les activités non manuelles. Néanmoins, la majorité des Arabes non propriétaires est constituée d'ouvriers peu qualifiés et des petits commerçants (les Arabes Manga, les Hadrami, les Waarabu).

Si les Arabes ne sont donc pas tous riches, et s'ils ne participent pas tous à l'exercice du pouvoir, tous jouissent d'un prestige culturel lié au fait qu'ils sont les détenteurs de la religion du Livre. Il est intéressant de relever qu'"être civilisé" (*ustaarabu*) en kiswahili dérive de la forme verbale arabe *ista' arab* dont le sens est "devenir arabe"[3]. Malgré les différenciations économiques et sociales au sein de cette communauté, il existe un fort sentiment de solidarité et une réelle conscience de groupe.

---

[1] OKELLO, John; *Revolution in Zanzibar* Nairobi, EALB, 1970, p 10. OKELLO, un des acteurs de la révolution de 1964, est d'origine continentale. Dans son livre qui donne une version des événements de 1964, il trace le portrait des Arabes Manga, c'est une vision émotionnelle plus que scientifique. "*Les Arabes Manga étaient un petit groupe au sein de la communauté arabe. Il y avait deux grandes différences entre eux et l'élite arabe. La plupart d'entre-eux était à Zanzibar depuis une génération seulement, ils étaient souvent venus sans intention de s'installer durablement mais seulement pour gagner de l'argent pour ensuite rentrer dans leur pays d'origine en Arabie. ...La deuxième différence importante entre les Arabes Manga et l'oligarchie arabe est socio-économique. Les Arabes Manga sont rarement propriétaires de terres, ils sont majoritairement des petits commerçants.*"

[2]. Ce qui correspond à la situation économique d'une partie des Shirazi. Voir LOFCHIE, M; op cit, 1965, p 248, extrait de l'étude de BASTON.

[3]. NIMTZ, A H; op cit , 1980, p 33.et POUWELS, R.L., *Horn and Crescent,* Cambridge University Press, 1987, pp.128-132. L'auteur insiste sur l'influence et le prestige des Arabes sur différents aspects de la vie sociale.

La communauté arabe représente en 1948 environ 16% de la population totale du protectorat.

- **Tableau n°3** : L'évolution de la communauté arabe[1].

recensement	1924		1931		1948	
	population	%	population	%	population	%
Arabes	18 884	8,7	33 401	14,2	44 560	16,9

Le tabeau n°3 montre un fort accroissement de cette communauté: une partie de cet accroissement est naturel, l'autre provient du glissement d'identité d'un certain nombre de personnes se définissant en 1924 comme Waswahili (catégorie qui ne figure plus dans le recensement de 1948) ou Shirazi; et ces personnes sont vraisemblablement parvenues à une situation économique satisfaisante et ont voulu acquérir une reconnaissance sociale correspondante. Selon M. Lofchie, cette mobilité (sociale et "raciale") est acceptée par les Arabes, tant que les passages à l'identité arabe restent suffisamment modérés pour ne pas altérer le caractère racial de la stratification sociale. Tout "Swahili" n'a généralement pas de difficulté à trouver un ascendant arabe parmi ses ancêtres[2].

Il existe donc des groupes intermédiaires, qui, au gré de l'évolution politique essaient d'abord de faire oublier leur africanité pour accéder au statut de Shirazi, et dans certains autres cas, au statut d'Arabe[3], qui leur permettait de bénéficier des avantages accordés par le gouvernement britannique à cette communauté.

---

1. Tableau tiré de l'ouvrage de LOFCHIE, M; op cit, 1965, p 74.

2. Voir CONSTANTIN, F "condition swahili et identité politique (commentaire sur l'éternelle genése d'une non-ethnicité)" in CHRETIEN J.P. et PRUNIER G.dir *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala-ACCT, 1989, p.337-56.

3. CONSTANTIN, F; "Les communautés musulmanes d'Afrique orientale", CREPAO, 1983, p 52. Ce fait est aussi lié à la politique britannique qui, par exemple lors de la seconde guerre mondiale, a distribué des rations de denrées dont les quotas variaient selon la "race".

- **Les Indiens.**

En 1958, la communauté indienne représente environ 6,1% de la population totale. L'immigration indienne, relativement récente (XIXème siècle) et étalée dans le temps, a pour cause principale les activités bancaires et commerciales. Localisée principalement dans la ville de Zanzibar, la communauté indienne fait figure de classe moyenne dans la société zanzibarite. Les Indiens restent très attachés à leur lieu d'origine et ne conçoivent pas leur installation comme définitive[1]. Originaire de différentes régions de l'Inde (région du Gujerat, de Goa ...) et divisée dans ses pratiques religieuses, cette communauté n'a pas de dynamisme politique à Zanzibar (ni dans les autres Etats est-africains). Elle est principalement active dans le secteur privé: le commerce, l'industrie et les finances.

1-2. Liens et antagonismes.

Chaque communauté se reconnaît des caractéristiques partagées par tous ses membres et reconnues comme critères de différenciation avec les autres communautés. Ces critères qui se situent à différents niveaux: économiques, culturels, politiques ne définissent que partiellement la communauté. Suivant les situations et les interlocuteurs, ils changent en fonction de l'aspect qui est privilégié. Ces critères sont globalisants et ont les travers de la simplification.

Pour définir la société zanzibarite et caractériser les différentes communautés, il convient de prendre en compte simultanément l'origine raciale (ou communautaire), le statut économique et, dans de rares cas, l'affiliation religieuse. A la veille de l'indépendance, les divisions de la société insulaire sont souvent perçues en terme de race: la communauté arabe et la communauté africaine. Cette division radicale de la société est une vision simplifiée de la complexité de la situation, car les Arabes, tout autant que les Africains, peuvent se diviser en groupes ayant des intérêts économiques propres et une place particulière dans la

---

[1]. LOFCHIE, M; op cit 1965, p 292. Pourtant nombre d'entre eux ne retourneront jamais dans leur pays d'origine, dont ils ont gardé la langue et la pratique religieuse; ils sont bien intégrés dans des réseaux de parenté.

hiérarchie sociale. L'origine géographique ne suffit pas non plus à rendre compte des différences car elle néglige le brassage et les fusions qui ont toujours existés car ces communautés ne sont pas des groupes imperméables. Enfin, elle oublie l'aspect essentiel qui définit l'appartenance à une communauté, à savoir la définition des caractéristiques que cette communauté se donne à elle-même, et l'adhésion de ses membres à cette définition. Il faut aussi essayer de déceler dans quelle mesure la hiérarchie sociale se calque sur des distinctions économiques, et si par conséquent les intérêts économiques d'un groupe particulier sont communs aux intérêts généraux de la communauté à laquelle il appartient.

Il semble que la différenciation raciale de la société zanzibarite coïncide avec l'installation de l'autorité du Sultan d'Oman sur Zanzibar à la fin du XVIIIème siècle[1]. Au début du XIXème siècle, l'afflux d'émigrants omanais soucieux de reproduire la vie sociale de leur patrie d'origine et de préserver, au moins dans le discours, la communauté arabe de tout mélange, a contribué à la formation de ce processus. Le développement de l'économie de plantation entraînant un besoin de terre et donc l'aliénation des terres indigènes, marque le début de la différenciation économique entre la communauté africaine et la communauté arabe[2]. Progressivement un système de responsables de districts (*districts officers*) et de police, ayant pour objectif de placer les populations africaines sous le pouvoir administratif et judiciaire du Sultan, se met en place. Le contrôle économique et politique de plus en plus rigoureux de l'autorité omanaise fait apparaître les clivages sociaux.

Il est difficile de donner une image claire et précise des ressources et des occupations des différentes communautés. L'image de l'Arabe grand propriétaire et haut fonctionnaire, de l'Indien commerçant, et de l'Africain petit agriculteur et ouvrier recouvre une certaine réalité, mais elle reste néanmoins extrêmement réductrice et simplificatrice. Les différentes communautés ne forment pas des entités homogènes et harmonieuses.

---

1. Ceci ne veut pas dire que la société était auparavant égalitaire, mais l'aspect racial de la stratification sociale prend une importance évidente avec l'installation du Sultanat.

2. LOFCHIE, M; "The Plural Society in Zanzibar" in KUPER, L et SMITH, M G, eds *Pluralism in Africa*, Univ of California , 1969, p 287.

Zone d'incertitude, la frontière entre les communautés n'est pas clairement définie. Il existe des continuités (historiques et économiques) entre elles, Zanzibar n'étant pas soumis à une réglementation raciale qui déterminerait les rapports sociaux que les différentes communautés doivent entretenir entre elles[1]. La perception des groupes les uns par les autres et la reconnaissance mutuelle de leur statut l'emportent sur la situation objective de la société. Dans la réalité, une partie des membres d'une communauté peut avoir les mêmes intérêts et les mêmes préoccupations qu'une autre communauté. Ainsi, 60% des Arabes partagent le même statut économique que 91% des Africains[2]. La diversité économique au sein d'une même communauté rend inéluctable la similitude d'intérêts avec d'autres communautés. Néanmoins, cela ne suffit pas pour transcender la vision fragmentée de la société.

> *"Les Zanzibarites de différentes races ne partagent pas suffisamment de métiers et d'intérêts économiques communs pour créer des liens politiques significatifs au delà des barrières raciales."*[3]

La position des Shirazi au sein de la société zanzibarite montre les ambiguïtés de cette hiérarchisation raciale. Identifiés comme des Africains par les Britanniques, leur situation est en fait plus complexe. Sur l'île d'Unguja, les Wahadimu sont dans une situation économique souvent semblable à celle des continentaux; et ces intérêts communs se traduiront politiquement par l'adhésion au même parti politique. A Pemba, la situation est très différente puisque des solidarités nombreuses lient les Wapemba aux Arabes, et la présence de ces derniers n'est d'ailleurs pas perçue comme illégitime. Les Wapemba se sentent économiquement et culturellement plus proches des Arabes que des Africains continentaux (d'ailleurs peu nombreux sur cette île)[4] souvent perçus comme des *washenzi*

---

1. Il n'existe pas à Zanzibar de législation comparable à ce que l'on appelle l'apartheid "mesquin", par contre la législation accorde des représentations différentes selon les communautés dans les institutions politiques (le Conseil législatif). Voir BENNETT, N.R., op cit, 1978, p.252.

2. Des Africains shirazi et continentaux. LOFCHIE, M; op cit 1965, p.93-95.

3. KUPER, L; *Race, Class and Power: Ideology and revolutionnary Change in Plural Societies*; Londres , Duckworth, 1974, p 120.

4. Pour les trois grandes communautés des îles (shirazi, africaine et arabe), sur l'île de Pemba les pourcentages sont les suivants : Shirazi 60,2% , Africains continentaux 12,4% ,

(sauvages, non civilisés en kiswahili). Les Shirazi sont en quelque sorte des intermédiaires entre la minorité dominante et la majorité dominée. Unie par des liens culturels et structurels aux deux groupes, la communauté shirazi oscille entre plusieurs visions de la société insulaire.

> *"Les Shirazi, en dépit de leur majorité numérique, ont toujours été des éléments douteux dans la politique de Zanzibar. Une partie s'identifie avec les Arabes, donc avec le Sultan et le Zanzibar Nationalist Party, une autre partie avec les Africains continentaux, et enfin une troisième partie veut défendre une identité spécifiquement shirazi. Il n'y a aucune raison logique expliquant pourquoi certains choisissent tel groupe plutôt qu'un autre."*[1]

La présence indienne a introduit un aspect particulier dans la stratification de la société. La communauté indienne, en tant que classe moyenne, contribue à accentuer la différenciation économique entre la communauté arabe et la communauté africaine. Dans une certaine mesure, elle entrave la mobilité sociale de la communauté africaine vers un statut intermédiaire[2]. En effet, les Indiens représentent en quelque sorte une classe moyenne présente dans les services publics.

L'absence de continuité culturelle, sociale et spatiale explique les antagonismes existant entre les Africains (continentaux et certains Shirazi) et les Arabes. Les Africains de la ville de Zanzibar habitent le quartier *Ng'ambo* alors que les Arabes habitent la ville de pierre. Dans les campagnes, les zones fertiles, peu nombreuses, sont séparées des régions coralliennes (pauvres) des petits paysans shirazi et africains continentaux. Dans les campagnes d'Unguja, les Africains continentaux sont souvent squatters sans droit permanent sur les plantations. Sur les îles, leur vie quotidienne est une combinaison de pauvreté économique et d'aliénation politique. Mal intégrés dans la vie sociale (ils sont hors des réseaux sociaux matrimoniaux ou autres), leur ascension sociale est difficile et rare.

Arabes 27,4%. Sur l'île d'Unguja, les proportions ne sont pas tout à fait les mêmes: 61,2% de Shirazi, 28,3% d'Africains et 10,5% d'Arabes. LOFCHIE, M; op cit 1965, p 250.

1. C'est la perception d'un continental (OKELLO, J ; op cit 1967, p 78). Des critères peuvent être trouvés, ils sont économiques et culturels. Le *Zanzibar Nationalist Party* est dirigé par l'oligarchie omanaise. Voir infra.

2. KUPER, L; op cit 1974, p 120.

Véhiculant une image négative qui renvoie plus à des fantasmes qu'à une réalité, ils sont décrits comme des chrétiens, bien que l'étude de Batson montre qu'ils sont majoritairement islamisés. Qu'ils soient de la première ou de la deuxième génération installée définitivement à Zanzibar, les Arabes les perçoivent comme des travailleurs migrants et mettent en doute leur capacité d'adaptation et surtout leur fidélité au Sultan. Les autorités associent les africains continentaux aux mouvements nationalistes du continent; cette association n'est d'ailleurs pas erronée car ils sont très conscients de leur origine historique à cause de l'exclusion sociale qu'ils subissent dans la société insulaire.

Celle-ci se caractérise par ailleurs par l'absence de lieux communs de convivialité. Plus ou moins endogames, ces groupes restent assez fermés sur eux-mêmes.

> *"Lorsque des contacts ont lieu, c'est souvent dans une relation de supérieur à inférieur , de maître à serviteur ou de patron à employé. "*[1]

La place du marché semble être le seul lieu de rencontre des toutes les communautés. Avec l'exacerbation des antagonismes entre les communautés au cours des années cinquante, toutes les associations, quelles que soient leurs activités (ludique, culturelle, politique, éducative etc..) vont revêtir un aspect racial.

Deux facteurs transcendent néanmoins les divisions entre les communautés: la langue, le kiswahili et la religion, l'islam. L'unité linguistique n'a cependant pas créé de liens particuliers, puisque la langue dépasse largement les frontières du Protectorat[2].

La foi religieuse est, selon Lofchie, le seul facteur unificateur valable de la société zanzibarite. Selon l'auteur, les incidences politiques des divisions religieuses[3] sont très

---

1. LOFCHIE, M; op cit 1969, p 292.

2. Le kiswahili est parlé sur la côte est-africaine et est inégalement répandu à l'intérieur des terres. Les populations zanzibarites ne se pensent pas comme des Waswahili, et cette identité a une connotation péjorative: *"qui signifie avoir de mauvaises manières, une pauvre ascendance, un métier peu qualifié et souvent dévalorisé socialement."*, LOFCHIE, M ; op cit 1965, p 74. La catégorie swahili disparaît du recensement en 1931. Au XIXème et au début du XXème siècle, la communauté swahili réunissait ceux qui avaient un sentiment commun d'être Africains, musulmans, urbanisés et parlant le kiswahili.

3. La population zanzibarite est divisée sur sa pratique de l'islam. Les Shirazi sont de tradition sunnite shaféite, l'oligarchie arabe omanaise a apporté avec elle une autre forme

limitées, et globalement tous les Zanzibarites sont conscients de l'unité religieuse de leur pays. Mais cette homogénéité religieuse ne peut masquer le prestige particulier que tire la communautés arabe du fait qu'elle est le détenteur de la religion du Livre. Les valeurs religieuses et culturelles qui s'imposent comme modèle aux autres communautés, même si elles pratiquent un islam un peu différent, sont celles du groupe dominant .

L'islam a un rôle très important dans la vie sociale des insulaires. Pour le mariage, le divorce, l'héritage, l'éducation des enfants et la scolarité, l'islam sert de référence. Introduite par Seyyid Bargash, c'est la loi islamique (la Sharia) qui est appliquée, et deux sectes (madhabs) co-habitent, les autorités nommant des Khadi ibadhi et shafi[1].

-**Tableau n°4 :** Les religions en 1948[2]

Religion	Unguja		Pemba	
	nombre	%	nombre	%
Sunni Shafi	121 583	81,2	96 804	84,5
Ibadi	8 037	5,4	14 155	12,4
Sunni Hanafi	2 568	1,7		
Catholicisme	2 936	2		
Hindou	3 494	2,3		

La représentation de la société l'emporte sur la situation objective: chaque communauté est vue par les autres au travers du prisme déformant de caractéristiques d'un groupe ou d'un sous groupe, attribuées à l'ensemble de la communauté. Ces caractéristiques sont forcément caricaturales puisque, par exemple, les continentaux et certains Shirazi perçoivent les Arabes comme des exploiteurs et des oppresseurs, alors que la majorité des Arabes est pauvre et ne participe pas à l'exercice du pouvoir. Il y a une distorsion entre la

---

d'islam: kharidjite, sans l'imposer au reste de la population. NIMTZ, A H, *Islam and politics in east Africa: The Sufi Order in Tanzania* Univ of Minnesota Press, 1980, p51 insiste sur le fait que la race a souvent été un moyen de différenciation sociale dans le monde musulman et qu'au sein de la communauté sunnite les inégalités dans la distribution du prestige et de l'autorité religieuse coïncident en fait avec des distinctions sociales fondamentales.

1. KANIKI, M. H. Y.; *The place and the role of religion in colonial Zanzibar*, History Teachers' Conference, 23-26 juin 1976, Morogoro, miméo p. 21.

2. Zanzibar Protectorate, *Notes on the Census of The Zanzibar Protectorate*, 1948; Zanzibar Government Printer, 1953, p7.

situation objective de la société et les représentations de celle-ci: les stéréotypes privilégient les contrastes et négligent les liens qui existent entre les communautés.

A l'éveil du nationalisme, la vie politique des îles est caractérisée par l'exacerbation des différences entre les communautés, et les engagements idéologiques trouvent leurs fondements dans des divisions raciales empêchant ainsi la formation d'un mouvement nationaliste homogène et uni contre le colonisateur.

La représentation idéologique et politique de la société ne coïncide pas avec la réalité, puisque, par exemple, elle ne tient compte ni du déclin économique des Arabes au profit des Indiens, ni de la présence définitive de nombreux Africains continentaux qui aspirent à participer à la vie publique. La représentation idéologique du groupe dominant (qui s'impose avec plus ou moins de succès aux autres communautés) ne s'est pas modifiée avec les transformations socio-économiques. Ce décalage important entre le discours et la réalité objective est la raison principale de la division manichéene de la société.

1-3. L'émergence du nationalisme.

La stratification sociale de la société zanzibarite s'est confirmée avec l'arrivée des Busaidi, tandis que la colonisation britannique l'a avalisée.

> *"En prenant la direction des affaires de l'Etat en 1890, les Britanniques, de manière compréhensible, ont vu Zanzibar comme un Etat arabe, dirigé par une dynastie arabe gouvernant des habitants arabes, africains et indiens..... Ils ont perçu Zanzibar comme traversée par des divisions ethniques permanentes."*[1]

La politique britannique va s'attacher à maintenir la domination arabe car les différents gouverneurs sont tous convaincus que la stabilité et la prospérité économique des îles dépend du maintien de leur prédominance. Ils consolident même le système puisque, par exemple, ils maintiennent le statut de propriétaire foncier de l'oligarchie arabe en mettant sur

---

[1]. BENNET, N R; *A History of the Arab State of Zanzibar*, Londres, Methuen and co, 1978, p.267-8.

pied une législation qui limite l'endettement des Arabes vis-à-vis des Indiens et l'accès à la terre de ces derniers[1].

Si le Sultan n'a plus de réel pouvoir politique sous le protectorat Britannique, il garde tout de même un pouvoir de conseiller. Le premier conseil législatif de 1926 est composé de 8 membres non officiels nommés par le Sultan avec l'accord du gouverneur britannique. La distribution des 8 sièges épouse la conception raciale que les autorités coloniales ont de la société: 3 sièges pour les Arabes, 2 pour les Indiens, 2 pour les Africains et 1 pour les Européens. L'attribution de deux sièges aux Africains est ambiguë, car ces sièges sont systématiquement attribués aux dirigeants de l'Association Shirazi. Par conséquence les Africains continentaux ne sont jamais représentés; le pouvoir leur nie implicitement tout droit politique[2]. Cette distribution contribue aussi à accentuer les antagonismes réels ou supposés qui séparent ces deux communautés africaines, classées dans la même catégorie par les autorités, alors qu'entre-elles, elles se sentent différentes.

S'il existe des associations à caractère racial (Associations arabe, shirazi, indienne ou africaine) et des associations corporatistes (Association des planteurs, par exemple) avant la seconde guerre mondiale, celles-ci vont prendre une dimension plus politique après 1945. En comparaison avec les pays africains limitrophes, l'émergence du nationalisme est assez tardive à Zanzibar, et il est, au départ, circonscrit à l'oligarchie arabe, qui, mécontente et inquiète, manifeste son ressentiment contre les Britanniques qui tardent à se retirer d'Egypte[3]. Les Arabes sont également conscients que la mise en place d'institutions politiques démocratiques peut aboutir, s'ils ne se mobilisent pas, au renversement de leur suprématie politique par l'écrasante majorité africaine.

---

1. LOFCHIE, M; 1965; p112-3.

2. Les Africains continentaux sont minoritaires en nombre mais ils sont réunis dans une association et, au début des années soixante, ils demandent à être représentés au conseil législatif.

3. LOFCHIE, M, 1965, p 128. Les Arabes riches de Zanzibar vont souvent étudier dans la célèbre université d'Al Azhar.

- Le nationalisme arabe.

Les Arabes, comme nous l'avons mentionné précédemment, occupent dans la société une position privilégiée qui leur permet de s'organiser politiquement.

> *"Les Arabes ont empêché la formation d'une élite africaine. De cette manière, et grâce au despotisme, au favoritisme et à d'autres formes de traitements préférentiels, ils ont monopolisé tous les secteurs stratégiques de l'administration et maintenu un contrôle ferme sur tout l'appareil d'Etat, du système éducatif à l'industrie giroflière. Par ce contrôle, ils régulent les possibilités de promotion des Africains de manière à ce qu'ils ne puissent menacer leur propre position."*[1]

La première manifestation réellement politique contre les autorités coloniales apparait en 1954 dans le journal *Al Falaq* (l'Aurore), organe de presse de l'Association arabe, sous la plume d'Ahmed Lemke[2], personnage central dans l'histoire de la naissance du nationalisme arabe de Zanzibar. Il publie une série d'articles qui condamnent avec fermeté le colonialisme. Cette prise de position vise d'une part à s'opposer aux réformes constitutionnelles du plan Rankine[3] et d'autre part à se démarquer du gouvernement[4], pour en fait, passer dans l'opposition. Le gouverneur britannique accuse l'Association arabe de sédition. Cette crise politique, la première du genre, marque la fin de la collaboration arabe avec le Protectorat. L'Association arabe décide de boycotter le conseil législatif et les autres institutions officielles du gouvernement.

---

1. LOFCHIE, M ; "Zanzibar", in COLEMAN, J S et ROSBERG, C G, eds *Political Parties and National Intégration in Tropical Africa*, Berkeley, Univ of California Press, 1964, p.482-3.

2. A. Lemke est né à Zanzibar dans une riche famille arabe. A 10 ans, il part en Egypte poursuivre sa scolarité et y demeure de longues années, participant à diverses organisations politiques. Son militantisme et ses activités de propagande le conduisent en prison pour deux ans. Il part ensuite en Grande-Bretagne et organise l'Association zanzibarite dont le but est de protester contre le développement communautaire des îles envisagé un temps par les autorités coloniales. Il semble être le premier à développer le concept politique de zanzibarite, c'est à dire la loyauté au terroir dépassant les allégeances raciales. Il est à l'origine du Zanzibar Nationalist Union, précurseur du futur ZNP. Des problèmes de santé l'ont dissuadé d'occuper une place de premier plan au début des années soixante.

3. Le plan Rankine, adopté un temps par le gouvernement, recommande la poursuite de la représentation raciale au sein du conseil législatif, et cela en dépit de l'opposition des Arabes nationalistes (dont Lemke).

4. LOFCHIE, M; 1965, p.143.

En 1952, l'élite arabe, basée à Londres, prend conscience de la nécessité de s'allier la population africaine (ou une partie) pour se maintenir au pouvoir. Ahmed Lemke fonde dans cette optique l'Association zanzibarite qui se veut multiraciale et opposée à la politique de "diviser pour régner" des Britanniques[1]. Cette Association établit ses objectifs autour d'une identité zanzibarite[2] qui doit transcender les races, unies par la foi islamique et par le même terroir.

Un trait permanent du nationalisme arabe est la recherche constante d'alliance avec une partie de la population africaine des îles, les Shirazi. L'oligarchie arabe milite en faveur de l'introduction d'un système parlementaire représentatif basé sur le suffrage universel, et mise sur cette politique pour obtenir un soutien africain.

La formation de partis politiques au sens moderne du terme s'accompagne d'une intensification des rivalités politiques accentuées par les réformes électorales car celles-ci, en introduisant une représentation communautaire, renforcent la polarisation des antagonismes raciaux. "*Il était inévitable que les campagnes électorales soient basées sur le racisme*[3]".

Le premier parti politique à se former est le *Hizbu L'Watan Riaia Sultan Zanzibar* (le Parti National des Sujets du Sultan de Zanzibar) en 1955 à la suite d'une contestation paysanne. Son idéologie est multi-raciale, sa principale revendication est l'abolition du système de représentation communautaire au sein du conseil législatif et la préparation de l'indépendance sous l'autorité du Sultan. A sa création la base populaire de ce parti est constituée de travailleurs des plantations et de petits propriétaires. Ce parti entretient des liens informels avec l'Association arabe et est officieusement reconnu par les autorités. Les Arabes vont peu à peu l'investir, le transformant de parti de paysans en parti d'urbanisés.

---

1. LODHI, A Y, 1973, p.78.

2. A cette période, les insulaires ne se définissent comme Zanzibarites que par rapport à ceux qui sont extérieurs aux îles, les Tanganyikais par exemple. Au sein de leur propre société, cette identité n'a pas cours si ce n'est à un niveau purement abstrait et face aux Britanniques. Cette association se transforme à Zanzibar en Union Nationale de Zanzibar mais elle est vite dissoute par les autorités coloniales. Selon LOFCHIE, si elle avait survécu, cette association aurait peut-être pu unifier les Africains et les Arabes. Elle est la seule à être pluri-raciale à Zanzibar à l'exception du parti Umma dont la naissance est très tardive (en 1963). LOFCHIE, M; "The Plural Society in Zanzibar" in KUPER, L et SMITH, M G eds *Pluralism in Africa* Univ of California, 1969, p.310.

3. KUPER, L; *The Pity of it all: Polarisation of Racial and Ethnic Relations*; Londres, Duckworth, 1977, p.165.

Son nom change, il devient le *Zanzibar Nationalist Party* (ZNP), dominé par des Arabes mais, pour préserver (en apparence?) l'aspect multi-racial, le président et le vice-président restent pour un temps des Africains, membres fondateurs de cette organisation.

L'idéologie du ZNP s'organise autour de la négation des caractéristiques raciales de la société et de la loyauté au Sultan.

> *"Tous les critères de différenciation entre les communautés ethniques de Zanzibar étaient considérés comme non patriotiques et déloyaux."*[1]

Le ZNP demande l'abolition de la représentation raciale du conseil législatif, et l'indépendance dans les plus bref délais. Mais ce parti, qui bénéficie d'un large soutien financier et d'une élite cultivée (du fait de la prédominance arabe de ses cadres), ne peut masquer durablement la contradiction entre son discours (nous sommes tous des Zanzibarites) et la situation privilégiée de l'oligarchie arabe dans la société (et dans ce parti).

- Le mouvement nationaliste africain.

Depuis les années trente, les communautés africaines continentales et shirazi se sont organisées en associations distinctes[2] et quelquefois rivales. Le nationalisme de l'Association africaine est long à s'éveiller; mais en 1948, à la suite de la grève des dockers du port de Zanzibar, les potentialités d'organisation et de mobilisation des Africains des villes (continentaux et shirazi)[3] se révèlent.

---

1. KUPER, L; op cit , 1977; p.152.

2. L'Association africaine est crée en 1934, l'Association shirazi en 1939. Elles sont rivales l'une de l'autre, l'Association africaine contestant l'attribution systématique des sièges du conseil législatif réservés aux Africains aux seuls dirigeants de l'Association shirazi.

3. CLAYTON, A. *The 1948 Zanzibar General Strike*, Scandinavian Institute of African Studies, Research Report n°32, Uppsala 1976, 68p. D'août à septembre 1948, les dockers du port de Zanzibar se mettent en grève pour obtenir des augmentations de salaire. Cette grève fait suite à celles de Mombasa et de Dar es Salaam de 1947 qui furent couronnées de succès. La grève à Zanzibar va devenir peu à peu le moyen d'expression du mécontentement urbain dans une période de déclin économique (déclin de l'activité du port, de la production de girofle et baisse du niveau de vie des salariés). Les avantages que les continentaux avaient trouvés en venant travailler sur les îles ont disparu et les principaux acteurs de cette grève sont précisément ces derniers. La grève va s'étendre au service public, touchant une population plus large qui conteste les avantages des Arabes et leur position dans l'administration. L'anti-arabisme prend une dimension nouvelle, et fait naître une solidarité africaine. Les Britanniques refuseront de voir ce mouvement comme politique et nationaliste. Pour eux, il n'est que l'expression d'un mécontentement face à l'industrialisation. Dans sa

En 1951, la *Youth African Union* est créée par un petit groupe de fonctionnaires. La YAU, très politisée, essaie de sensibiliser la population africaine par le biais de son journal au titre révélateur *Africa Kwetu* ("chez nous l'Afrique") en dénonçant la domination étrangère et raciale des îles. La même année, les autorités britanniques, fidèles à leur conception arabe du Sultanat, interdisent aux fonctionnaires de faire de la politique alléguant le nécessité d'une neutralité du service public. Ils tuent ainsi dans l'œuf la tentative de mobilisation née dans les cercles africains les moins défavorisés.

En réponse à l'émergence du nationalisme arabe, et à l'annonce de la tenue d'élections en 1957, l'Association africaine et l'Association shirazi se réunissent[1] malgré certaines réticences des Wapemba, et dans une moindre mesure, des Watumbatu, qui se sentent étrangers aux discours de l'Association africaine. Les discussions aboutissent à la formation de l'*Afro-Shirazi Union* (ASU) qui deviendra un peu plus tard l'*Afro-Shirazi Party* (ASP).

L'ASP, dont le soutien populaire est acquis auprès des Africains continentaux et des Wahadimu, affirme sa loyauté au Sultan et demande une évolution très progressive du Protectorat vers l'autonomie sous le prétexte que les populations africaines ne sont pas suffisamment formées (pas de cadres) pour participer au pouvoir. L'attitude de l'ASP est conservatrice et frileuse; les dirigeants pensent que leur mouvement manque encore de maturité politique et d'expérience en matière d'organisation. Dans cette logique, le discours de l'ASP est toujours défensif, et s'il dénonce les injustices et les inégalités dont souffrent les populations africaines, il ne réussit pas à formuler de projet précis sur la base d'une vision claire des conditions socio-économiques de la société. Pour ce parti, l'installation immédiate de structures démocratiques non raciales les écarterait du pouvoir au profit du ZNP. L'ASP demandera l'indépendance plus tardivement (vers 1961). Pour le moment, ce

---

politique d'*indirect rule*, le gouvernement colonial ne peut s'accommoder d'une dimension africaine.

1. En 1956, Nyerere est venu à Zanzibar pour tenter de convaincre les deux Associations de la nécessité de s'unir pour faire un front uni contre l'Association arabe qui symbolise à ses yeux la domination arabe. LOFCHIE, M; op cit 1965, p.197.

parti se borne à réclamer l'égalité sociale pour que la communauté africaine soit formée pour participer à l'exercice du pouvoir.

Les faiblesses de l'ASP sont effectivement celles que les dirigeants reconnaissent: le parti a peu de cadres, et l'interdiction faite aux fonctionnaires d'adhérer à un parti politique le prive des quelques Africains éduqués. De plus, ce parti ne parvient pas à réellement représenter en même temps les intérêts des Africains continentaux et ceux des Shirazi. Ainsi, peu de temps après la création de l'ASP, un autre parti se forme, *Ittihad ul Umma*, (le parti du peuple) qui se veut représentatif de la communauté shirazi mais qui ne parviendra pas à réellement s'organiser. Ce dernier donnera naissance deux ans plus tard à un autre parti, le *Zanzibar and Pemba Peoples' Party* [1], qui cherchera à se différencier sur l'échiquier politique du trop arabe ZNP et du trop africain ASP.

- Des rivalités politiques aux rivalités raciales.

A partir de 1957, les échéances électorales sont nombreuses et les partis en campagne radicalisent leur discours du fait de la compétition. L'indépendance devient une des revendications essentielles des différents partis sans qu'ils parviennent à taire leurs différenciations raciales.

> *"Au jour le jour, toutes les activités sont l'objet de batailles dans lesquelles chaque acte individuel est investi d'une haute signification symbolique apportant son soutien et sa solidarité à tel ou tel parti. La réalisation des activités les plus routinières, comme le travail, le marché et la prière, est vue dans le prisme de la lutte politique."* [2]

Les antagonismes sociaux et raciaux scandent non seulement la vie politique mais aussi la vie quotidienne, et explosent quelquefois dans la violence. Les émeutes de *Kiembe Samaki* en 1951, l'organisation du boycott des commerçants arabes des campagnes puis les

---

1. LOFCHIE, M; op. cit. 1965, p.173. Les dirigeants de ce mouvement sont Mohamed Shamte et Ali Sharif, le frère d'Othman Sharif qui milite dans l'ASP et jouera un rôle après la révolution.

2. LOFCHIE, M; op. cit. ,1965, p.183.

émeutes lors des élections de 1961[1] expriment la tension extrême et incontrôlable qui s'est installée sur les îles, laissant les autorités britanniques assez impuissantes[2].

Au début de 1960, les discours politiques des différents partis ont deux points communs: tous reconnaissent l'autorité du Sultan (mais tous ne sont pas d'accord sur le pouvoir qu'il doit avoir) et tous demandent la décolonisation rapide des îles (qui semble d'ailleurs inéluctable[3]).

- La position du ZNP.

Le ZNP refuse toute discrimination raciale dans la société et surtout dans les institutions politiques. Il est intéressant de relever que ce choix multi-racial est finalement une attitude défensive de la part d'un groupe qui ne peut maintenir seul sa domination. Mais ce groupe sait qu'avec quelques alliés, il a beaucoup d'atouts pour l'emporter même dans des conditions de suffrage universel direct car ce parti a des cadres, de l'argent et est déjà bien implanté dans le service public, il mise aussi sur le prestige social et culturel de la communauté arabe.

> *"En tant que fondateurs et détenteurs de la foi, propriétaires des sols et gouvernants du pays, les Arabes, de par leurs positions, personnifient et définissent toutes les aspirations de toute la société zanzibarite."*[4]

---

1. Les émeutes de *Kiembe Samaki* (c'est le nom du lieu) sont le fait de petits paysans contre les Arabes Manga. Le refus de paysans de faire vacciner leurs bétail contre l'anthrax la même année peut s'interpréter comme un boycott des activités gouvernementales. En 1958, pour que les Africains aient leurs propres réseaux de commerce, la *Zanzibar African Youth Movement* préconise le boycott des commerçants arabes et cherche à installer des coopératives. Lors du scrutin de 1961, des émeutes ont fait plus de 64 morts; elles semblent la conséquence des évictions de continentaux travaillant sur les plantations, remplacés par des Africains sympathisants du ZNP. Voir LOFCHIE, M 1965; p.192, COULSON, A , *Tanzania: A Political Economy*; Clarendon press Oxford, 1982, p.129.

2. Le gouverneur britannique organise une réunion informelle en 1958 entre les leaders de l'ASP et du ZNP pour tenter d'obtenir qu'ils "surveillent" et disciplinent leurs sympathisants. Le *Pan African Freedom Movement of East and Central Africa* (PAFMECA), après l'envoi d'une délégation à Zanzibar, recommande la fraternité entre les races; cette position satisfait le ZNP et décourage l'ASP qui réclame une politique en faveur de la communauté africaine, c'est à dire une approche raciale de la société. LOFCHIE M., op cit, 1965, p.189

3. Le Tanganyika est indépendant depuis 1961, l'Ouganda depuis 1962, et le statut autonome du Kenya est installé en 1961.

4. KANIKI, 1980, op. cit. p 375.

Le ZNP a développé le concept d'identité zanzibarite qui rassemble effectivement tous ceux qui se reconnaissent dans (ou aspirent à) des caractéristiques définies par les dominants. Ces caractéristiques excluent la référence à l'Afrique mais sont suffisamment souples (et constamment re-négociables) pour permettre l'intégration des non-arabes (comme les Shirazi). Cette identité zanzibarite se veut porteuse d'intégration nationale des différentes communautés qui se définissent positivement et sans exclusion vis-à-vis des Arabes.

- La position de l'ASP.

Bien que certains de ses leaders soient opposés à la monarchie, l'ASP reconnait officiellement le Sultan. Cette position vise plus à éviter de s'exposer à l'incompréhension de ses sympathisants qu'à affirmer un réel loyalisme envers la monarchie. Ce parti exprime surtout des revendications sociales: le recrutement des Africains dans l'administration, l'accès aux études supérieures etc... Il pense ne pouvoir obtenir cette égalité sociale que par une politique raciale qui privilégierait un temps les Africains face aux autres communautés des îles. L'ASP demande aussi une redistribution des terres en faveur des exclus.

Ce discours s'attire les critiques du ZNP qui a beau jeu de prôner l'égalité (c'est à dire la non-discrimination raciale) puisque ses membres sont dans une situation très privilégiée par rapport aux communautés africaines. En réponse, l'ASP dénonce la domination arabe décrite comme une colonisation au même titre que la colonisation britannique.

- La position du ZPPP.

Le ZPPP a une position particulière: bien implanté sur l'île de Pemba, il n'a aucune influence à Unguja. Il représente les agriculteurs shirazi propriétaire de girofliers. Favorable au Sultan, il n'est pas opposé aux Arabes mais demande à ce que les Shirazi soient largement associés à l'exercice du pouvoir.

Les journaux de ces partis, qui fonctionnent dans les registres du phantasme et de l'imaginaire, s'attachent à décrire leurs opposants sous des traits volontairement caricaturaux. La perception de la société par chacun des groupes s'en trouve profondément transformée à travers des images peu rationnelles. Ainsi, la presse de l'ASP ne peut parler des Arabes sans y ajouter le qualificatif d'esclavagistes. La caricature est poussée à son point le plus extrême, déshumanisant la communauté arabe. La presse du ZNP n'est pas moins virulente. Du fait de ses contacts constants avec la TANU du Tanganyika, l'ASP est soupçonné par le ZNP de vouloir soumettre l'île au continent, ce qui permet au ZNP de mettre l'accent sur "des caractéristiques zanzibarites" qui seraient niées par l'ASP.

> *"Les représentants du ZNP et du ZPPP affirment que si l'ASP remportait les élections, ce parti convertirait les îles au christianisme et les donnerait au Tanganyika."*[1]

Le ZNP et ZPPP insistent sur les différences (objectives et subjectives) qui existent entre les Shirazi et les Africains continentaux, présentés comme des sauvages (*Washenzi*) sans culture.

> *"La majorité des Africains de Zanzibar sont des étrangers... L'association des Shirazi avec les Africains n'a pas fait de différences sensibles, et les étrangers sont réellement responsables de cette bévue dans laquelle les Shirazi se sont engagés, et, cela pour le plus grand profit des étrangers."*[2]

- La décolonisation.

A partir de 1957, l'évolution constitutionnelle du territoire s'accélère, mais la mise en place de mécanismes démocratiques n'est pas parvenue à transformer les relations politiques entre la minorité arabe et la majorité africaine.

Les élections de 1957 donnent la victoire à l'ASP qui remporte 5 des 6 sièges. Le sixième siège est occupé par un Arabe non affilié à un parti. L'échec complet du ZNP[3] semble montrer que l'oligarchie arabe ne peut survivre à l'introduction d'institutions

---

1. LOFCHIE, M, op cit 1965, p.209-10.
2. Idem, p.208
3. Le leader du ZNP, Ali Mushin est battu par Abeid Karume dans la circonscription de Ngambo.

majoritaires. La création du ZPPP va transformer cette logique, ce parti devenant un allié obligatoire pour l'un ou l'autre des deux autres partis pour former une majorité. Le Conseil législatif de 1957 n'a que très peu de pouvoir, mais ces élections sont tout de même importantes car elles symbolisent la volonté britannique de déléguer une partie des pouvoirs à des représentants locaux élus.

Pour des raisons administratives, les secondes élections prévues pour 1960 sont reportées à l'année suivante. L'enjeu est de taille car les résultats conditionnent l'attribution de certains postes ministériels, et donc la participation effective à la gestion des îles[1] (installation du *responsible government*). L'ASP remporte 10 sièges sur 22 et constate son peu de popularité sur l'île de Pemba. Le ZNP obtient 9 sièges et le ZPPP 3. C'est de ce dernier parti que dépend le futur gouvernement de coalition. Après des hésitations nombreuses, deux des élus (Bakari Mohamed et Mohamed Shamte) s'allient au ZNP alors qu'Ali Sharif rejoint l'ASP. Les deux forces politiques sont alors à égalité (11 sièges chacune) empêchant la formation d'une majorité absolue.

Le gouverneur britannique prépare de nouvelles élections pour juin. Pour éviter un nouveau blocage institutionnel, une 23ème circonscription électorale est créée au sud de l'île de Pemba. Le ZNP et le ZPPP s'entendent pour ne pas rentrer en concurrence entre eux.

- **Tableau n°5** : Les résultats des élections de juin 1961.

Partis	sièges à Unguja	sièges à Pemba	total
ASP	8	2	10
ZNP	5	5	10
ZPPP	0	3	3

La coalition ZNP/ZPPP obtient ainsi la majorité parlementaire qui, de 1961 à1963, lui permet de gouverner sous la direction de Mohamed Shamte (le leader du ZPPP).

Les élections de 1963 ont pour enjeu le pouvoir après l'indépendance: il s'agit d'élire une Assemblée nationale.

---

[1]. Idem, p.200-1.

- **Tableau n°6** : Les résultats des élections de 1963[1].

Partis	sièges à Unguja	sièges à Pemba	Protectorat	% des suffrages
ASP	11	2	13	54,2
ZNP	6	6	12	29,8
ZPPP	0	6	6	15,9
Total	17	14	31	100

Les résultats électoraux[2] montrent la faiblesses du ZNP qui, ne pouvant se maintenir seul au pouvoir, cherche à s'allier avec les Shirazi de Pemba. L'importance que possède tout de même ce parti[3] parmi la population a plusieurs explications. D'une part, la communauté arabe jouit d'une aura culturelle et idéologique qui engendre des sentiments "conservateurs" chez certains membres des autres communautés. Elle dispose aussi d'une certaine habileté à manipuler les symboles religieux afin de s'attacher une fraction de la communauté africaine. Aucune étude n'a été faite sur le comportement électoral de la communauté indienne, mais on peut penser que certains de ses membres soutiennent le ZNP. D'autre part, la supériorité organisationnelle et financière de ce parti lui a donné des atouts non négligeables alors que les élections se succèdent à un rythme rapide. Enfin, et ce n'est pas de moindre importance, la conception britannique, selon laquelle Zanzibar est un Etat arabe, a contribué au maintien des privilèges de cette communauté (notamment dans le service public) légitimant et confortant une structure sociale pourtant déjà contestée.

Les Shirazi, par la place qu'ils occupent dans la société et par leurs affiliations dans les différents partis, sont potentiellement une force de conciliation et d'intégration

---

1. Toutes les données sont tirées de l'ouvrages de LOFCHIE, M ; 1965.

2. - **Tableau n°7** : pourcentage des voix des partis aux différentes élections.

Partis	1957		Janv 1961		Juin 1961		1963	
	Unguja	Pemba	Unguja	Pemba	Unguja	Pemba	Unguja	Pemba
ASP	62,8	0	61,1	23,3	63,6	36,6	63	44,4
ZNP	15,7	29,9	34,6	43	34,2	38,8	31,5	28
ZPPP	-	-	4,3	34	4	24,6	5,4	27,6

En 1957, l'ASP s'appelait encore l'ASU (l'Afro-Shirazi Union), le ZPPP n'était pas encore créé en 1957 et des candidats indépendants concouraient.

3. Dans le recensement de 1948, la communauté arabe représente 18% de la population totale du Protectorat, mais le ZNP remporte en 1963 environ 30% des suffrages exprimés.

puisqu'ils[1] ont établi des continuités culturelles et économiques avec les Africains continentaux et les Arabes[2]. Mais n'ayant jamais su s'imposer comme une troisième force médiatrice, ils restent l'enjeu de rivalités politiques entre les deux grands partis.

Le ZPPP n'a pas réussi à sortir de son cadre géographique, l'île de Pemba. L'ASP, de par les conditions mêmes de sa création, doit représenter les Shirazi au même titre que les continentaux. Mais il est traversé par les luttes endémiques qui divisent les deux communautés, basées en partie sur la conviction des Shirazi que l'ASP ne parviendra pas à rallier l'ensemble de la communauté shirazi du Sultanat tant que le parti sera dirigé par des continentaux (comme Karume)[3]. Néanmoins, si le découpage électoral et le système de représentation des circonscriptions l'empêchent d'obtenir la majorité des sièges, l'ASP est la force politique dominante depuis 1961 puisqu'il réunit plus de 50% des suffrages.

Le discours politique des différents partis politiques est essentiellement axé autour d'une définition de l'identité nationaliste: qui est légitimement Zanzibarite? Qui peut prétendre à exercer le pouvoir? Chaque parti tend à symboliser une communauté et si leurs projets de société essaient de dépasser les simples classifications raciales pour concerner des groupes socio-économiques (pour l'ASP par exemple, formation des groupes défavorisés, redistribution des terres), l'identification raciale reste néanmoins la plus grande force mobilisatrice des îles.

> *"La perception de l'affiliation partisane est conçue par les partisans de tous les partis comme l'extension naturelle de la communauté raciale."*[4]

L'adéquation entre race et parti politique n'est néanmoins pas parfaite à cause de la communauté shirazi qui ne parvient pas à s'identifier dans son ensemble à l'ASP, une partie refusant l'association avec les Africains pour créer une tendance propre, le ZPPP, censée représenter l'identité shirazi. Ce particularisme shirazi renvoie à des conditions socio-économiques puisque ce sont majoritairement les Wapemba qui défendent cette perception

---

1. Les Shirazi représentent, en 1948, 60,8% de la population totale du Protectorat.
2. KUPER, L; *Race, Class and Power: Ideology and Revolutionary Change in Plural Societies*. Chicago, Aldine Publishing Compagny , 1975.
3. LOFCHIE, M; op cit 1965, p.155-56.
4. LOFCHIE, M; op cit 1965, p 252.

originale tout en acceptant, pour des raisons sociologiques propres à cette île, la collaboration avec les Arabes.

D'emblée, donc, la représentation politique à Zanzibar est largement biaisée par rapport à la réalité économique et sociale et l'aspect racial des clivages joue un rôle essentiel.

Deuxième chapitre

DU SULTANAT INDEPENDANT A LA REPUBLIQUE UNIE.

Depuis les années cinquante, la tension n'a cessé de croître entre les différentes communautés des îles, exacerbant des antagonismes socio-économiques amalgamés, dans le discours politique des partis en pleine maturation, à des antagonismes raciaux. Les autorités coloniales ouvrent peu à peu l'administration des îles aux populations; les échéances électorales sont l'occasion d'affrontements violents qui radicalisent, dans la course pour le pouvoir, les divisions de la société. Si la réalité sociale reste complexe, une vision manichéenne s'impose à tous. Les divisions raciales deviennent le thème majeur du débat politique, et les affiliations partisanes les épousent sans que d'autres solidarités (idéologiques par exemple) ne transcendent cette fracture.

Le 10 décembre 1963, le pays accéde à l'indépendance, mais on est bien loin de l'euphorie de la "libération" qui prévaut dans de nombreux Etats africains nouvellement indépendants. En effet, la coalition ZNP/ZPPP, issue des dernières élections législatives grâce à une majorité relative, ne fait pas l'unanimité, et une large partie de la population conteste, mais en vain, la légitimité et la représentativité de ce gouvernement. La décolonisation est ratée, et les Britanniques quittent les îles sans être parvenus ni à réconcilier les communautés ni à établir des institutions démocratiques viables. La monarchie constitutionnelle, qu'ils ont installée au pouvoir, est balayée moins d'un mois après l'indépendance par une révolution aussi rapide que violente.

La révolution reste une période mal connue de l'histoire récente des îles. Des doutes subsistent sur l'organisation et le déroulement exacts de l'insurrection, mais elle va modifier radicalement le devenir des îles. La République Populaire de Zanzibar s'installe. Du fait de

sa composition hétérogène, le nouveau pouvoir a du mal à s'organiser et à définir des objectifs politiques. Il regroupe toutes les tendances de l'opposition que comptait le Sultanat (l'ASP, des radicaux aux modérés, et les membres du parti Umma). Les rivalités et les compétitions sont nombreuses.

Le contexte international est tendu (guerre froide) et la région est instable (rébellion des armées en Ouganda, au Kenya et au Tanganyika), alors la révolution de Zanzibar inquiète car personne ne sait avec exactitude qui dirige effectivement les îles. Dans un climat d'effervescence diplomatique intense, le président Nyerere du Tanganyika et le président Karume de Zanzibar annoncent le 22 avril 1964, qu'ils vont, sans plus tarder, unir leurs pays pour n'en faire qu'un, la République Unie de Tanzanie. Au delà d'un discours harmonieux en apparence, depuis sa création, le nouvel Etat présente des incohérences dans son fonctionnement, car les deux protagonistes de l'Union n'ont pas les mêmes projets et ne poursuivent pas les mêmes objectifs pour la nouvelle République.

1- LE SULTANAT INDEPENDANT.

La coalition ZNP/ZPPP, qui prend le pouvoir en décembre 1963, refuse de prendre en considération la majorité relative d'où elle tient sa victoire[1]. Dépourvu de réel soutien populaire et oubliant ses aspects progressistes[2], le gouvernement s'enferme dans une position défensive. Cette attitude est dictée par sa volonté de ne pas remettre en cause le statut de classe dominante de l'oligarchie arabe, et cela, en dépit des tentatives d'approches de l'opposition.

---

1. La coalition a remporté la majorité des sièges avec seulement 46% des suffrages. LOFCHIE M., *Zanzibar: Background to Revolution*, Londres, Oxford University Press, 1965, p. 218.

2. Voir infra, le ZNP était le premier parti politique de Zanzibar à réclamer l'indépendance, et à critiquer sévérement la politique britannique etc... Ce parti était aussi très lié aux mouvements progressistes du monde arabe.

1-1. La décolonisation, dernières étapes.

En septembre 1963, la dernière conférence constitutionnelle a lieu à Londres, elle fixe les modalités d'accession à l'indépendance du pays. Elle intervient après divers événements marquants qu'il convient de rappeler.

En 1961, les élections pour le conseil législatif avaient fait sortir des urnes une majorité ZNP/ZPPP. Mohamed Shamte, le président du ZPPP, avait accepté la charge de premier ministre, mais le réel leader de l'équipe gouvernementale était en fait Ali Muhsin, président du ZNP, alors ministre de l'éducation. Ce gouvernement revendiquait l'*internal self government*, mais par crainte de perdre le pouvoir, il refusait de nouvelles élections. Or, pour les dirigeants de l'ASP, une consultation électorale aurait été leur dernière chance d'accéder au pouvoir avant l'indépendance. Aussi s'y accrochaient-ils et en faisaient-ils le préalable à toute réforme constitutionnelle à venir. En réclamant des élections, l'ASP espérait traduire au niveau du conseil législatif la majorité qu'il détenait dans l'opinion[1], à la condition que le découpage électoral ne favorise pas de nouveau leurs adversaires. Les dirigeants de l'ASP craignaient, sans doute à juste titre, qu'aucune autre possibilité ne se présente à eux pour accéder légalement au pouvoir après le départ de la puissance coloniale. Après maintes hésitations, les autorités coloniales installèrent l'autonomie interne en juin 1962 et préparèrent de nouvelles élections. C'est le gouvernement issu de ces urnes qui devait mener le pays à l'indépendance.

---

1. Les autorités britanniques appliquèrent sur les îles un mode de scrutin uninominal à un tour. Aux élections de janvier 1961, 22 sièges du Conseil législatif sont à pourvoir. L'ASP en remporte 10, le ZNP 9 et le ZPPP 3. Le ZPPP est sollicité de toute part , il annonce qu'il va apporter son soutien au ZNP mais le défection d'un de ses élus, qui rejoint l'ASP, ruine l'espoir pour la formation d'une majorité de gouvernement. De nouvelles élections ont lieu en juin 1961 avec un siège de plus à pourvoir. L'ASP maintient ses positions, soit 10 élus mais remporte 52% des suffrages. En juillet 1963, l'ASP remporte 54% des suffrages mais seulement 13 sièges sur les 31 à pourvoir. L'ASP se sent frustré de sa victoire à cause d'un savant découpage électoral. Voir les tableaux n°6 et 7 de l'introduction et LOFCHIE M.,op cit, 1965,pp 218-20 et HORRUT C., *Les décolonisations est-africaines*, Paris, Pedone, 1971, p 180.

Les élections eurent lieu en juillet 1963. La campagne électorale fut particulièrement calme[1] bien qu'aucun consensus n'ai été atteint entre les partis. La création du parti Umma se modifia pas l'équilibre politique. Ce parti, dirigé par Mohamed Abdulrahman Babu, est né d'une scission au sein du ZNP[2]. Déçu par "*la stratégie électoraliste et le manque d'effort sincère de ce parti pour construire une société multi-raciale*"[3], A. Babu quitta ce parti.

Le parti Umma ne présenta aucun candidat aux élections de juillet, mais il enleva au ZNP une partie de son électorat jeune et le soutien des milieux syndicaux. Privé de sa tendance "de gauche", le ZNP s'orienta vers des choix politiques de plus en plus conservateurs.

> "(Avec cette scission), *le parti perd non seulement les services efficaces de Sheikh Babu qui a mis sur pied les ligues de la jeunesse (ZNP Youth League) et des organisations syndicales (Labour Wings) liées au ZNP, mais il perd aussi son secrétaire général. Sa défection implique également un regain d'activité des groupes anti-gouvernementaux et une baisse sérieuse de la solidarité au sein du ZNP.*"[4]

La participation électorale est très forte[5]. La population est consciente de l'enjeu politique de cette dernière élection, puisque le parti gagnant cherchera certainement à "*consolider et à renforcer sa position après l'indépendance*"[6]. La coalition ZNP/ZPPP sortit à nouveau victorieuse de la consultation. La carte électorale des îles n'avait donc pas changé

---

1. La campagne électorale est calme en comparaison avec celle de juin 1961 où les violences firent des victimes. Voir LOFCHIE M., op cit , 1965, pp 202-3.
2. Considérant que le ZNP adoptait une attitude de plus en plus conservatrice, Mohamed Abdulrahman Babu, représentant une branche socialisante et extrémiste du ZNP, quitte ce parti et forme son propre parti. A sa naissance , le ZNP était un parti empreint d'idéaux panarabes et anti-colonialistes. Bien que formés aux idéologies du socialisme, mais face à des échéances électorales, les leaders du ZNP tendent à garder des réflexes de classe et leur action est de plus en plus conditionnée par leur volonté de ne pas voir remis en cause leur statut de communauté dominante. C'est ce que désapprouve A. BABU. Voir HORRUT C., op cit, 1971, p. 66.
3. LOFCHIE M. , op cit, 1965, pp 258-59.
4. AYANI S.G. , *A History of Zanzibar* , Nairobi, East African Literature Bureau, 1970, p131.
5. LOFCHIE M., op cit, 1965, p 219, c'est une élection au suffrage universel. 165000 personnes sont inscrites ce qui représente plus de la moitié de la population du Protectorat; 99% des inscrits ont voté. BENNETT, N.R., *A History of the Arab State of Zanzibar* , Londres, Methuen co Ltd, 1978, Studies in African History, p. 262.
6. LOFCHIE M., op cit, 1965, p 219.

en deux ans[1]: la coalition emporta 18 sièges sur l'ensemble des îles (12 à Pemba et 6 à Zanzibar); quant à l'ASP, qui de nouveau recueillait la majorité des suffrages (plus de 54%°), il ne réussit à faire élire que 13 de ses candidats. Le découpage électoral permit cette anomalie, puisque le peuplement des circonscriptions était très variable. Les votants de l'ASP acceptèrent difficilement cette défaite électorale qu'ils attribuaient au découpage partial établi par l'administration coloniale. Mais elle s'expliquait aussi par les faiblesses d'organisation de L'ASP comparée à celle du ZNP[2]. A la suite des résultats électoraux, la composition du gouvernement de M Shamte n'était donc pas modifiée.

Les successives défaites électorales de l'ASP en 1961 puis en 1963 avaient considérablement affaibli le parti. Des divergences appararurent au sein de la direction, notamment entre O. Sharif et A. Karume sur l'attitude à adopter face au nouveau gouvernement: fallait-il négocier une participation au pouvoir ou jouer le jeu d'une opposition parlementaire ferme? Les hésitations de la direction du parti découragèrent certains membres du parti[3].

Réunie en septembre 1963 à Londres, la conférence devait mettre au point les modalités de l'accession à l'indépendance. L'ASP ne présenta aucune revendication précise, car trois tendances se dessinaient parmi les dirigeants:

1- A. Karume acceptait de jouer le jeu d'une opposition ferme mais loyale et démocratique.

2- Une tendance plus extrémiste, représentée par K. Hanga, prêchait une résistance à tout prix, voire la désobéissance civile, si ce n'est l'insurrection.

---

1. Idem, chapitre VIII, "Voting behavior and Party organization", pp 221-56.

2. BENNET, N.R., op cit, 1978, p.262.

3. Le 2 janvier 1964, les contradictions sont si nombreuses au sein de l'ASP que Othman Sharif, Hasnu Makame, Idris Wakil et Saleh Saadalla démissionnent. Tous les quatres sont des partisans de la modération. On ne connait pas avec certitude les raisons de cette démission, mais il semble qu'ils se soient opposés au reste de la direction du parti qui prônait le recours aux boycotts, voire à la violence, contre le gouvernement de coalition. Voir CLAYTON Anthony, *The Zanzibar Revolution and Its Aftermath* , Londres, Hurst co, 1981, p 65.

3- D'autres (O. Sharif par exemple) croyaient toujours à la possibilité d'un compromis pour aboutir à la formation d'un gouvernement d'Union nationale incluant l'ASP.

Lors des débats, ces trois tendances empêchèrent l'ASP de s'en tenir à une ligne de conduite unique. La conférence ne prit en compte qu'une seule revendication de l'ASP: c'est l'adoption d'une déclaration de droits garantissant les libertés publiques car l'ASP craignait de voir ces droits supprimés par le gouvernement Shamte une fois l'indépendance acquise[1].

Les grandes lignes de la Constitution de l'indépendance furent arrêtées. Elles définissaient une Monarchie constitutionnelle: le Sultan Jamshid bin Abdullah est le chef de l'Etat, investi de fonctions honorifiques et de pouvoirs d'arbitrage entre les différentes institutions. Celles-ci sont de type parlementaire, avec une assemblée unique élue au suffrage universel direct devant laquelle un gouvernement, dirigé par un premier ministre, est responsable[2].

1-2. L'indépendance.

Le 10 décembre 1963, deux jours avant l'indépendance du Kenya, le Sultan reçut les instruments de l'indépendance devant une large assemblée de représentants de 70 Etats ou organisations (incluant l'Aga Khan mais aucun dirigeant des gouvernements membres de la Fédération est-africaine). Le 16 décembre, Zanzibar voit sa reconnaissance internationale confirmée par son admission aux Nations-Unies.

Alors que dans la "Stone town"[3] de Zanzibar, décorée pour l'occasion, se déroulent de nombreuses festivités, les fêtes de l'indépendance sont volontairement ignorées dans de nombreux quartiers africains. Ces fêtes sont en effet ressenties comme celles de "*Uhuru wa Waarabu*", l'indépendance des Arabes vis-à-vis des Britanniques, alors que, pour les

1. AYANI A.G., op cit, 1970; p.116.
2. HORRUT C., op cit, 1971; p.182-3.
3. La ville de pierre: la vieille ville de Zanzibar est construite avec des pierres coralliennes.

sympathisants de l'ASP, l'*Uhuru* [1] ne doit pas simplement signifier l'indépendance vis-à-vis du colonisateur britannique mais aussi vis-à-vis du colonisateur arabe.

Cette indépendance, sous l'autorité symbolique du Sultan et sous l'autorité effective du gouvernement de coalition ZNP/ZPP, est l'aboutissement de plusieurs décennies d'une politique coloniale qui n'a pas su, ou pas voulu, voir les changements intervenus sur les îles les dernières années. Jusqu'à la fin, les Britanniques ont considéré Zanzibar comme un Etat arabe, et ont œuvré pour le maintien de leur domination politique et, dans une certaine mesure, économique, malgré les difficultés pour faire perdurer un système correspondant à des structures sociales et économiques largement entamées et transformées depuis 1945[2]. La montée tardive du nationalisme africain, enfermé dans d'étroites revendications raciales, n'avait pas réussi à ébranler profondément la perception britannique des îles: pour le ministère des colonies l'identité dominante des îles fut et demeura arabe.

Le gouvernement né de la coalition ZNP/ZPPP doit organiser l'après indépendance dans un climat lourd de tensions[3]. Négligeant de tenir compte du contexte ayant permis son accession au pouvoir, il adopte une attitude défensive: il ne cherche ni à se rallier les populations qui acceptent mal son autorité, ni à négocier avec l'opposition. La coalition a obtenu la majorité des sièges du Conseil mais avec seulement 46% des suffrages exprimés. Mais le gouvernement occulte le ressentiment des populations africaines et surestime la force de sa victoire face aux populations qu'il entend gouverner. Vainqueur du processus de décolonisation, il veut savourer pleinement cette victoire sans concession ni négociation avec l'opposition. Cette attitude n'est pas une réelle surprise, et s'inscrit finalement en continuité avec la période précédant l'indépendance.[4]

---

1. *Uhuru* en kiswahili veut à la fois dire liberté et indépendance. Voir *ASP, A liberation movement*; (ouvrage collectif écrit par les différents départements de l'ASP) Zanzibar, Printing Press Corporation, 1973, pp 125-6. Les auteurs expliquent en termes exclusivement raciaux la déception d'une partie de la population.
2. LOFCHIE M., op cit, 1965; Chapitres II et III.
3. LOFCHIE M., op cit, 1965 ;p.22.
4. AYANI S.G., op cit, 1970, p.115.

- Le contrôle des oppositions.

Au lendemain de l'indépendance, les leaders de l'ASP n'ont toujours pas réussi à adopter une attitude commune face au nouveau pouvoir. Schématiquement, deux tendances s'affrontent: l'une est animée par Othman Sharif et l'autre par Abeid Amani Karume. O. Sharif est partisan d'une conciliation avec le nouveau gouvernement afin que l'ASP soit associé aux décisions. Des rumeurs rapportées dans les ouvrages de E.W. Smith et J. Okello[1] font d'ailleurs état d'une tentative de négociation dirigée par O. Sharif pour entrer dans le gouvernement de coalition de M. Shamte[2]. Par contre, A. Karume prône une opposition parlementaire forte et décidée[3].

Si les partis d'opposition s'interrogent sur la ligne de conduite à suivre face au nouveau gouvernement, celui-ci adopte immédiatement une attitude intransigeante vis-à-vis d'eux. De nombreuses mesures visent à contrôler et à limiter les activités des dits partis. Certains leaders sont dépossédés de leur passeport[4]. Quelques jours avant l'indépendance, le gouvernement avait fait voter une loi à l'Assemblée Nationale lui permettant de contrôler sévèrement la presse. Mais c'est surtout un autre texte de loi qui soulève un tollé dans les rangs de l'opposition: cette loi stipule que le ministre des affaires étrangères[5] (Ali Muhsin) a tout pouvoir pour autoriser ou interdire les associations.

> *"Le Ministre peut, par arrêté, déclarer illégale toute société qui, à son avis, est utilisée dans des buts préjudiciables ou incompatibles avec le maintien de la paix, de l'ordre, et du bon exercice du gouvernement[6]".*

---

1. SMITH E.W., *Nyerere of Tanzania*, 1973;p 94 et OKELLO J., *Revolution in Zanzibar*, Nairobi, EALB, 1967, 222p.
2. O. Sharif était par ailleurs le beau-frère de M. Shamte.
3. LOFCHIE M., op cit, 1965;p.263
4. SMITH E.W., op cit, 1973, p 94. Notament M. Babu, cette mesure vise à les empêcher de sortir des îles pour chercher soutien et aide à l'étranger.
5. Cette loi est établie sur l'initiative d'Ali Mushin alors ministre des affaires étrangères et leader du ZNP. Il veut garder le contrôle des activités politiques même si celles si ne relèvent pas directement de son ministère. De fait, il est le véritable dirigeant du gouvernement même si le poste de premier ministre est confié au leader du ZPPP, M. Shamte.
6. *Official Gazette of Zanzibar*; Vol LXXII; n°4292; 17 Août 1963

L'opposition juge cette loi en contradiction avec les Droits de l'Homme prévus par la Constitution de Zanzibar[1] . Véritable épée de Damoclès menaçant l'opposition après l'indépendance, elle est appliquée le 4 janvier 1964: le parti Umma est banni, et son leader (A. Babu) faisant l'objet d'un mandat d'arrêt sut les îles, se refugit au Tanganyika. Les leaders de l'ASP affirmeront par la suite qu'ils se sentaient menacés par cette loi bien que, selon A. Clayton[2], il y avait peu de chance que le gouvernement ose interdire ce parti alors qu'il était la force d'opposition majeure.

- Le contrôle social.

La volonté affichée du gouvernement d'établir un contrôle social serré se traduit aussi par une reprise en main des forces de police. A l'indépendance, le gouvernement dépend des Britanniques pour les cadres supérieurs. La décision est prise de les remplacer par un encadrement égyptien[3], tandis que le gros des troupes, composé principalement de continentaux[4], est licencié brutalement, sans indemnité ni billet. Le nouveau gouvernement ne veut pas, pour sa défense, dépendre d'une population à laquelle il nie le droit à la citoyenneté zanzibarite et dont la fidélité au nouveau régime est très vacillante. Ce licenciement de policiers est une énorme erreur tactique du gouvernement car cette population constitue alors un groupe d'inactifs, bien entraîné militairement et donc dangereux. Bien sûr, il reste de nombreux Zanzibarites dans la police, mais la structure et la hiérarchie reflètent les divisions de la société: les cadres sont d'origine arabe ou comorienne alors que les hommes de troupes sont des Shirazi et quelques Africains continentaux[5].

L'arabisation de la fonction publique est trop évidente et trop rapide pour que son caractère politique puisse être nié. Non seulement en ville, mais aussi dans les campagnes, des Arabes loyaux sont nommés dans l'administration, notamment au niveau du district.

---

1. LOFCHIE M., op cit, 1965, p 266
2. CLAYTON A., op cit, 1981; p 66
3. CLAYTON A., op cit, 1981;p 63
4. Ils sont originaires des pays est-africains : Kenya, Tanganyika, Mozambique, Malawi, Nyassaland...
5. CLAYTON A., op cit, 1981, p 59

Dans la mesure où les responsables de district assument à la fois des fonctions de police et de justice, cette arabisation permet au ZNP de contrôler les populations rurales, indépendamment du système légal de la justice[1]. Cette politique engendre un fort ressentiment chez l'élite africaine privée de la possibilité d'une ascension sociale[2].

Malgré de nombreuses déclarations de principe du gouvernement sur l'aspect non racial de sa politique (discours lors de la cérémonie de l'indépendance...), certaines mesures et décisions, prises dès le lendemain de l'indépendance, rendent caduques pour l'opposition les discours d'intention. Ce discours niant les clivages raciaux de la société et valorisant l'égalité de tous sans tenir compte de l'origine des individus, permet aux Arabes de maintenir leur statut; le pouvoir ne voit en effet que des citoyens plus ou moins chanceux, et occulte l'aspect économique et racial de la stratification sociale. Ali Muhsin, alors ministre des affaires étrangères, honore l'Egypte de Nasser de deux visites officielles trop tapageuses pour que des doutes subsistent sur les priorités de la politique étrangère qu'il entend suivre: le pan-arabisme. Seul cet aspect est relevé par l'ASP peu sensible au caractère progressiste du régime de Nasser; l'important pour lui est l'identification arabe des îles que le pouvoir diffuse à l'étranger.

Le gouvernement ne tente pas de réconcilier toutes les communautés de la société. Au contraire, trop sûr de sa victoire, trop sûr de son pouvoir, il cultive son image arabe; négligeant les conflits sociaux et raciaux de la société zanzibarite, il affiche même un mépris non voilé envers les populations africaines du continent. Certains ministres du gouvernement sont réputés pour leurs convictions racistes qui dénient aux Africains toute capacité à assumer des responsabilités[3]. Trop de symboles rappellent aussi le caractère arabe du pouvoir: à l'indépendance, une nouvelle décoration, l'Ordre de l'indépendance appelée par le terme arabe *istiqlal* préférée au terme swahili *Uhuru,* est distribuée principalement aux Arabes.

---

1. LOFCHIE M., op cit, 1965, p 267
2. AYANI S.G., op cit, 1970, p 129. Les Africains ont eu accès à une scolarisation plus ou moins longue, ils parlent l'anglais. Ils aspirent à occuper des postes dans l'administration des services publics.
3. Idem, p.63

- Des difficultés économiques.

L'indépendance est octroyée dans un climat économique très difficile. Depuis quelques années déjà, Zanzibar est dans une situation commune à celle de nombreux pays du Tiers-monde qui dépendent d'un seul produit d'exportation. Le prix du girofle baisse dramatiquement au début des années 60. Les principaux clients ont à faire face à des pénuries de devises, et ils doivent réduire leurs importations au moment où de nouveaux producteurs apparaissent sur le marché (Madagascar et l'Indonésie). Les conséquences sont importantes pour les îles. Le déficit budgétaire, qui s'ensuit, incite le gouvernement à réduire nombre de dépenses, notamment dans les services sociaux. Le ralentissement, voire la stagnation, de l'activité économique (la culture du copra, l'activité portuaire...) entraîne un chômage important non plus saisonnier[1] mais permanent sur les îles. Le malaise social qui en résulte est mis sur le compte de la mauvaise gestion du gouvernement de coalition[2].

L'opposition espère obtenir une réforme de la propriété foncière. A différentes reprises l'ASP fait des propositions devant l'Assemblée mais en vain. Par contre, grâce à un don britannique (cadeau d'indépendance?), le gouvernement propose des crédits pour améliorer les exploitations agricoles. La distribution de ces crédits permet seulement aux grands propriétaires d'en profiter et exclue les petits exploitants et les paysans des terres communautaires[3]. Le problème des paysans sans terre n'est pas abordé.

La politique du gouvernement pour faire face à la crise économique devient particulièrement impopulaire parmi les Africains. Elle n'évite pas les conséquences du ralentissement de l'activité économique qui frappent de plein fouet les petits producteurs (mévente du girofle et du copra) et les ouvriers (chômage).

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que des rumeurs les plus diverses sur les intentions futures du gouvernement aient circulé sur les îles: armement secret des Arabes

---

1. *Labour Report for the year* Zanzibar Protectorate, Government Printer.(de 1946 à 1961).
2. CLAYTON A. , op cit, 1981, p 59 et LOFCHIE M., op cit, 1965, p 273.
3. CLAYTON A., op cit, 1981, p 59.

Manga[1] par le pouvoir, décision de renvoyer tous les continentaux, et même pire, rétablissement de l'esclavage. Toutes ces rumeurs fonctionnent sur des registres émotionnels et imaginaires semblables à ceux des campagnes électorales précédent l'indépendance. L'utilisation mécanique du mythe politique de l'arabe oppresseur des africains traduit une situation de crise, une période d'incertitude où la déception politique se mue en traumatisme social et psychologique. Les populations africaines partisanes de l'ASP sont sans espoir pour leur devenir social et ne peuvent envisager que des scénarios catastrophiques à la hauteur de leurs angoisses et de leurs incertitudes.

1-3. Les faiblesses du Sultanat.

- **Une société divisée.**

L'opposition appréhendait l'indépendance, car le climat politique prévalant sur les îles depuis 1957 et la ligne de conduite choisie par le gouvernement de coalition lors de l'*internal government* n'annonçaient aucune politique d'ouverture vers les communautés les plus défavorisées de la société. Ces appréhensions sont largement confirmées à l'indépendance. Loin d'apaiser la situation, le pouvoir exacerbe certains aspects déjà très prononcés: la politique raciale (l'arabisation de l'administration, les avantages bancaires accordés aux propriétaires fonciers...) accentue le ressentiment de la communauté africaine qui perd, s'il lui en restait, l'espoir d'une revalorisation de son statut social et d'une amélioration de ses conditions de vie.

Comme nous l'avons vu, ces divisions raciales, et souvent sociales, étaient et sont le thème majeur du débat politique dans le pays. Les affiliations partisanes se sont faites autour de ce thème, qui finalement partage la population en groupes distincts (Africains, Shirazi, Arabes, Indiens), sans que d'autres solidarités ou d'autres mécontentements

---

1. Les Arabes Manga sont des Arabes originaire d'Oman, ils sont arrivés récemment sur les îles. Ils ne font pas partie de l'oligarchie arabe. Ils sont pauvres et arrivent sans capital. Généralement, ils n'ont pas l'intention de s'installer durablement, ils viennent seulement pour travailler et gagner de l'argent. Ils vivent dans les campagnes et sont souvent des intermédiaires entre les petits producteurs de copra et de girofle et les exportateurs de ces produits.

suffisamment forts transcendent ces divisions. A la suite des accords électoraux entre le ZNP et le ZPPP de 1961[1], ce sont schématiquement deux tendances qui s'affrontent (l'ASP d'un côté, la coalition ZNP/ZPPP de l'autre) épousant les antagonismes entre Arabes et Africains qui s'articulent sur la question de l'identité insulaire: arabe ou africaine. Cette dualité porte en elle le piège du manichéisme. Tout était bien ou mal, pour ou contre, juste ou injuste[2]. Cette division tranchée entre l'ASP et le ZNP semble obliger les partis politiques à des positions radicales. La coalition ZNP/ZPPP refuse donc de prendre en compte certaines demandes de l'opposition. Pour un partisan du ZNP, il est impossible de désavouer certaines décisions de son parti sans être soupçonné de soutenir l'ASP. Depuis 1961, la caolition ZNP/ZPPP gouverne les îles, et le gouvernement bénéficie de l'attitude expectative de ses sympathisants mais non de ses opposants. Les populations insulaires traversent une crise d'identité latente depuis déjà plusieurs années (milieu des années 30) et le gouvernement Shamte défend une définition restrictive de cette identité, puisqu'il ne cherche pas la réconciliation nationale. La scission de la société en deux groupes antagonistes prend une dimension plus douloureuse à travers les élans insatisfaits et les attentes frustrées des "exclus", puisque l'indépendance sonne la fin des possibilités politiques de participer au pouvoir. Enfin, la vision qu'ont d'eux-même les membres de la communauté arabe fait un tri dans les normes existantes sur la société globale, en renvoyant une image de plus en plus singulière et différente des "autres" (communautés africaines partisanes de l'ASP), qui sont, d'une certaine manière, de plus en plus marginalisées. Cette marginalisation s'illustre par le refus du pouvoir d'assumer les problèmes économiques et sociaux de ce groupe et en refusant de considérer ses représentants politiques comme des interlocuteurs valables.

---

1. Voir supra dans l'introduction.

2. Seul l'Umma est peut-être parvenu à s'extraire de ce manichéisme. Mais nouveau-né sur la scène politique il n'a pas de représentant à l'Assemblée et son audience est difficile à estimer.

- La crise des institutions.

L'indépendance installa un système parlementaire qui devait permettre le débat politique et la recherche d'accords entre les différentes tendances politiques du pays. Ce système s'est avéré trop partial par l'utilisation qui en fut faite. La domination arabe, maintenue grâce à un découpage électoral et à la politique coloniale, est très fragile. La position de ce groupe repose au moment de l'indépendance sur des bases (économiques et politiques) beaucoup plus étroites que celles ayant permis son émergence[1]. L'oligarchie arabe n'est plus ni la force politique réellement majoritaire ni le détenteur du pouvoir économique: les Indiens ont depuis longtemps déjà supplanté les Arabes sur le plan des ressources économiques. Les Arabes, dont l'activité principale reste la culture du girofle, sont largement touchés par la mévente de ce produit. Les conséquences sont partiellement atténuées par les subventions qu'ils touchent et par la législation qui limite autoritairement l'achat de plantations par les Indiens. Néanmoins les Arabes sont lourdement endettés, et peu d'entre-eux sont parvenus à opérer une reconversion économique profitable. Cette perte de la primauté prive indubitablement cette oligarchie de son assise sociale; elle ne peut plus prétendre représenter la société comme elle tente de le faire.

Le conseil législatif (puis le Parlement) aurait pu servir de ciment entre les différents groupes composant la société. Mais les conflits qui jalonnent la vie politique restent ceux des partis, ils ne sont pas débattus dans l'enceinte de l'Assemblée. Cette situation résulte de l'attitude des politiciens eux-mêmes, qui n'ont pas confiance dans l'Assemblée pour régler les problèmes.

> *"Le maintien du système représentatif était menacé par l'indifférence des deux parties"*[2].

L'étude du processus de décolonisation permet de comprendre pourquoi les institutions représentatives n'ont pas réussi à acquérir un statut légitime et un rôle indispensable. Le gouvernement de coalition, rappelons-le, est arrivé au pouvoir au moyen de ce système parlementaire. Les six années de compétition n'ont pas permis à l'Assemblée

---

1. LOFCHIE M., op cit, 1965; chapitre II et III et COOPER F., *From slaves to squatters*, New York, Yale University, 1980, chapitre 3.
2. LOFCHIE M., op cit, 1965, p 270.

de devenir le lieu du débat politique ni de s'auréoler d'un mérite symbolique puisque la violence des antagonismes politiques partisans et le cloisonnement des tendances ne sont ni tempérés ni remis en cause au Parlement.

Il est difficile d'expliquer avec précision le peu de crédit accordé au conseil législatif par les différents partis politiques. On peut avancer l'hypothèse que, dans la société insulaire, la conception du pouvoir assez patrimoniale intériorise les hiérarchies sociales[1].

Lors des enjeux électoraux précédant la décolonisation, les partis politiques jouaient le jeu parlementaire imposé par la puissance coloniale, parce qu'il était la voie menant au pouvoir. Le système déçut vite un grand nombre de sympathisants de l'ASP, car il donnait une majorité de sièges aux partis minoritaires en nombre de voix. Dès son accession au pouvoir, le ZNP viole les principes de bases de ce système en l'utilisant uniquement comme moyen pour renforcer sa position et élargir son contrôle sur la société. L'Assemblée n'arbitre donc pas les conflits, pas plus qu'elle n'organise les débats autour des choix politiques du gouvernement. L'ASP ne peut que constater le détournement de ce système par le ZNP.

Le nouveau pouvoir repose donc sur des bases fragiles que sa politique n'a pas renforcées, accentuant au contraire la division de la société.

> *"Pour les partisans de l'ASP, le ZNP symbolisait la servitude économique et la sujétion politique à une minorité raciale; la victoire du ZNP en 1963 signifia la fin de leur espoir pour une vie meilleure"*[2].

Depuis son accession au pouvoir, la politique du gouvernement de coalition est marquée par des choix largement contestés par l'opposition. Porteurs du maintien du statu-quo politique et économique, ils sont donc générateurs de conflits. Mais le mécontentement ne peut même pas s'exprimer par des voies légales.

Un mois après l'indépendance, le gouvernement est renversé par une révolution aussi rapide que violente.

---

1. CONSTANTIN, F. , "Condition swahili et identité politique", dans *Africa* 57 (2), 1987, pp.219-229.
2. LOFCHIE, M., op cit, op cit, 1965, p 269-70

2- LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE ZANZIBAR.

L'attitude rigide du gouvernement de coalition, son refus d'écouter, voire d'associer l'opposition à la vie politique, et son acharnement à contrôler toute la vie sociale, poussent l'opposition dans ses derniers retranchements. Celle-ci, sans moyen légal pour se faire entendre, se sent de plus en plus frustrée. Des rumeurs d'insurrections circulent fréquemment en ville, raidissant encore un peu plus l'attitude du gouvernement. L'opposition ne lui laisse pas le temps d'organiser ses armées ni de mener à bien ses projets de coopération militaire (notamment avec l'Egypte). Le 12 janvier 1964, l'insurrection éclate, et le gouvernement est défait même si les combats durent encore quelques temps.

Mais qui a fait la révolution? J. Okello, "l'illuminé" Ougandais, A. Karume, le leader de l'ASP ou la Ligue de la Jeunesse? Des doutes planent encore sur le déroulement précis des événements, des versions officieuses contredisent l'officielle. La seule certitude est que la révolution fut bien accueillie sur l'île d'Unguja et très mal perçue sur son île sœur, Pemba.

Sans paternité claire, le pouvoir issu de l'insurrection est à qui peut le prendre. Sous le Sultanat, l'opposition dénonçait plus qu'elle ne proposait, et le pouvoir qu'elle récupère l'oblige à satisfaire, sans plan élaboré ni projet bien précis, un certain nombre de ses revendications. En raison de la situation d'urgence exceptionnelle, le pouvoir se donne les moyens de gouverner arbitrairement en installant une instance suprême, dotée de tous les pouvoirs: le conseil révolutionnaire. Mais les rivalités sont nombreuses, et le pouvoir révolutionnaire oscille entre des tendances idéologiques diverses à la plus grande inquiétude des pays voisins.

2-1. La révolution.

Dans la nuit du 11 au 12 janvier 1964, le gouvernement de Mohamed Shamte tombe devant la révolution. Les ressentiments et les frustrations depuis trop longtemps contenus des communautés défavorisées, s'expriment avec une violence incontrôlable bien que la victoire des insurgés soit rapidement acquise.

- Les événements.

Les faiblesses du pouvoir ont déjà été décrites précédemment, mais il faut encore préciser certaines conditions géo-stratégiques qui ont contribué à une défaite rapide du pouvoir.

La ville de Zanzibar est située sur une péninsule de la côte ouest de l'île d'Unguja. Les centres politiques sont tous regroupés dans *Stone town*, proche du Palais du Sultan, face à la mer. De l'autre côté, la ville est entourée de quartiers populaires africains appelés *Ng'ambo*, puis suivent des banlieues, qui sont elles aussi principalement peuplées d'Africains favorables à l'ASP. Le gouvernement n'a que peu de soutien à espérer de la ville, la seule zone qui lui soit acquise est l'étroit périmètre de la *Stone town*; car ce sont les populations de l'île de Pemba et de celles des campagnes d'Unguja qui soutiennent majoritairement la coalition ZNP/ZPPP. Les deux principaux postes de police de la ville, respectivement celui de Ziwani et de Mtoni, se trouvent dans *Ng'ambo*. De plus, rappelons-le, les forces de police ont été réduites à peu d'hommes après le licenciement des policiers d'origine continentale et le renvoi d'une partie des cadres britanniques. Il n'existe virtuellement plus d'armée à Zanzibar puisque le remplacement de ses cadres par des Egyptiens n'est pas encore effectif et, au moment de l'indépendance, le gouvernement de M. Shamte a refusé de s'engager dans une coopération militaire avec l'ex-puissance

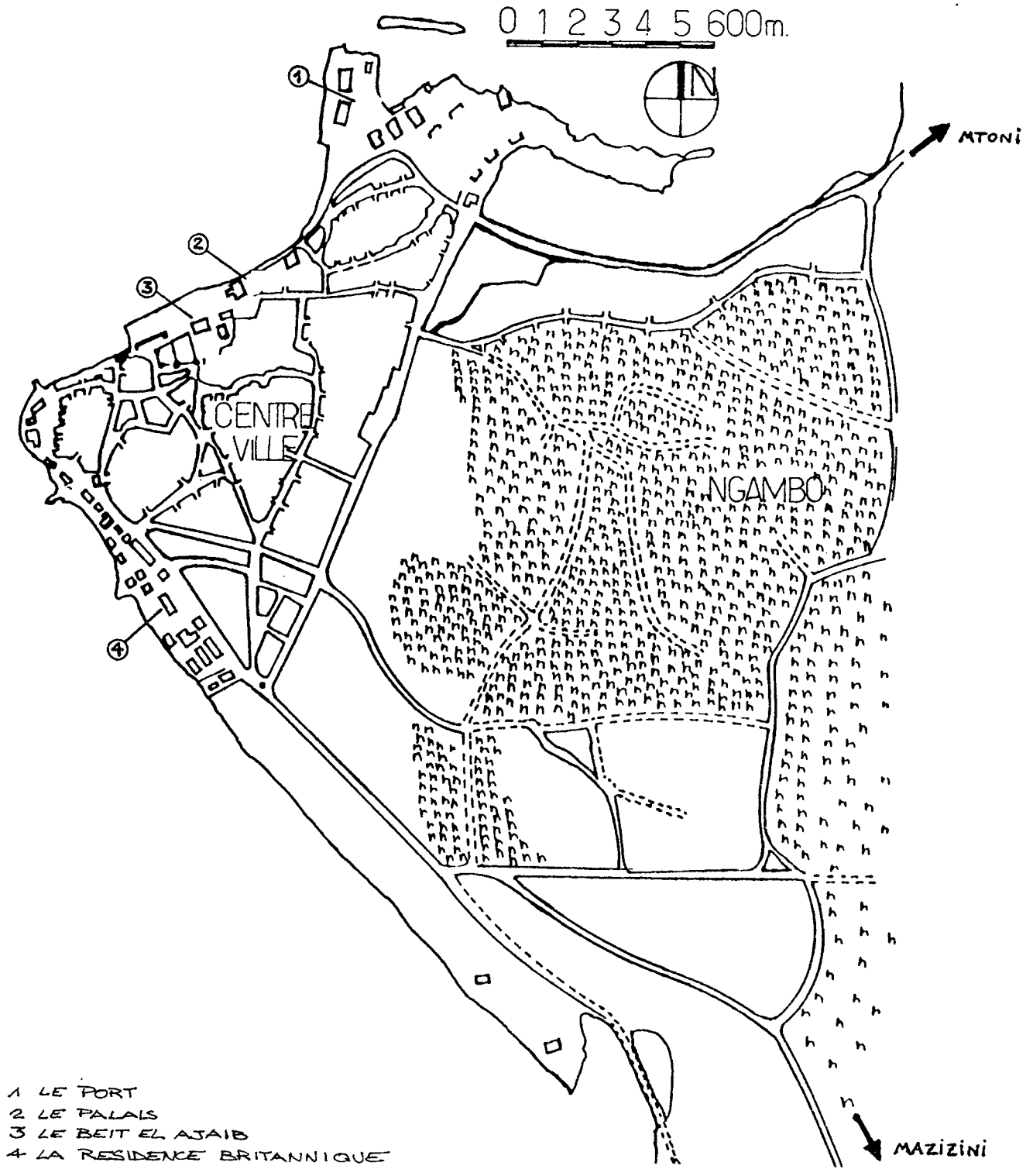

Carte d'Unguja.

coloniale. Après les événements violents lors des élections de 1961, une force mobile fut créée, mais elle est aussi en pleine restructuration dont une des conséquences est le regroupement des armes à Mtoni et à Ziwani, laissant les postes de police "loyaux" forts démunis. La force mobile de la police, composée de 150 hommes bien formés et trente nouvelles recrues, est elle-aussi tiraillée par des tensions semblables à celle de la société.

Dans la nuit du 11 au 12 janvier, une troupe composée d'environ 600 Africains dirigé par le *Field Marshal* [1] John Okello renverse le gouvernement de coalition. Les insurgés possèdent un armement très primaire: des bâtons, des "*panga*"[2], des pierres... Mais ils se rendent très vite maîtres des postes de police de Mtoni et Ziwani qui servent d'arsenaux et s'emparent des armes. Les résistances semblent avoir été de courte durée, à cause des pauvres capacités défensives de l'armée et de son impopularité dans les zones de combat[3]. Si les rebelles savent manier les armes, ils n'ont pas de grandes connaissances stratégiques. Ils permettent au Sultan de quitter l'île avant même que leur victoire ne soit définitivement acquise. Le 12 au matin, le Sultan avec sa suite s'enfuit à bord de son yacht personnel ancré dans le chenal de Zanzibar[4].

L'aéroport n'est pris que de nombreuses heures après le début de l'insurrection. Contrairement aux rumeurs répandues dans la presse de l'époque, les rebelles n'ont bénéficié d'aucune aide extérieure, ni en homme ni en matériel[5]. Selon E.W. Smith[6], le premier ministre, M. Shamte, aurait demandé à la Haute Commission Britannique d'envoyer des troupes pour lutter contre l'insurrection. Mais l'inexistence d'accords militaires entre les deux pays rendait cette requête très aléatoire, et les Britanniques, informés de la situation

---

1. C'est ainsi qu'il se nomme lui-même dans ses discours. J. Okello a servi dans l'armée, mais il n'y a pas obtenu ce grade. Par contre il aime vraisemblablement les hiérarchies militaires et les habitudes de ce corps (J. Okello est toujours tiré à quatres épingles dans un costume militaire).
2. Des grands couteaux en kiswahiii.
3. Seul le poste de Malindi, près du port, résiste pendant quelques heures.
4. Pour plus de détails sur les événements du 11 et 12 janvier se reporter à l'*East African Standard* et le *Daily Nation* de Nairobi, au *Tanganiyka Standard* et et la presse britannique et américaine de la semaine du 13 au 19 Janvier 1964.
5. Pour des détails sur la révolution, voir l'ouvrage de J. OKELLO, op cit, 1967, pp 140-161 et la presse anglophone étrangère du 12 au 16 janvier.
6. SMITH E.W., op cit, 1973, p 97

insulaire, ne prennent effectivement pas le risque de soutenir un gouvernement qui, de fait, n'existe plus[1]. Il n'y a pas de soutien non plus à espérer de la part des pays est-africains, qui ne veulent pas envoyer leurs troupes pour rétablir un gouvernement arabe qu'ils n'ont jamais soutenu. Finalement, le gouvernement aurait envoyé un petit avion sur l'île de Pemba pour ramener des armes mais l'aéroport est pris avant son retour[2].

Ce n'est que le 13 au soir que les acteurs de la révolution se font connaître. A la radio, un homme s'identifiant lui-même comme *Field Marshal* annonce en kiswahili que l'ASP et le parti Umma vont former un nouveau gouvernement. Il déclare également que Zanzibar est devenu une République sous la Présidence du Sheikh Amani Abeid Karume et que le système monarchique constitutionnel mis en place en 1963 est aboli. Curieusement le *Field Marshal* demande à A. Karume "*de venir prendre son poste*[3]". D'autres messages radiophoniques suivent: le *Field Marshal* devient *Field Marshal John Okello*, un nom jusqu'alors inconnu dans la politique insulaire et J. Okello se présente lui-même comme le leader du mouvement insurrectionnel.

Au cours de cette première semaine, J. Okello semble avoir pris tout en main, il annonce la composition du gouvernement et l'installation de la République; il convoque les absents: A. Karume, M. Babu[4]... Il monopolise la radio, où il y fait toutes sortes de discours justifiant son action (et la révolution) de manière simpliste et abrupte: *"J'ai commencé la révolution car j'ai entendu que les Arabes abattaient les Africains"* [5]. Il a une part de responsabilité importante dans les exactions violentes qui suivirent, en incitant ouvertement des Africains à se venger physiquement des Arabes[6]. La brutalité et la cruauté

---

1. SMITH E.W., op cit, 1973, p 97
2. Idem.
3. SMITH E.W., op cit, 1973, p 98. A. Karume est alors en visite à Dar es Salaam.
4. Au moment de l'insurrection, Babu est aussi sur le continent.
5. OKELLO J., op cit, 1967, 222p. J. OKELLO a écrit sa version de la révolution (*Revolution in Zanzibar*), alors qu'il purgeait une peine de prison au Kenya. Il se donne tout le mérite du succès de l'insurrection.
6. Un message rapporté par SMITH E.W., op cit, 1973, p 99: *"It is I, the field Marshal, who speaks. You will see how we hang people and burn them like chickens. Others will be cut into pieces and spread in the streets. Others will be thrown into the sea, and others will be tied to trees ans shot. Any one who tries to be an hypocrite will be punished by fifty years...To an arab named Harusi he vowed "kill yourself and your son or we will do it for you..."*

de ses messages radiophoniques qui appellent à la justice populaire immédiate contre les "oppresseurs", terrorisent rapidement les populations concernées et inquiètent les pays voisins.

En une nuit, le Sultanat tombe, mais le calme est plus long à revenir. Pendant plusieurs jours, batailles et règlements de compte se poursuivent notamment dans les campagnes

Les cibles principales sont, comme on pouvait s'y attendre, les représentants de ZNP et du ZPPP et les membres des communautés arabes et indiennes. Beaucoup sont blessés ou tués, leurs biens sont détruits par des actes de vandalisme ou tout simplement confisqués. Dans les campagnes, les Arabes Manga sont particulièrement touchés par la vindicte populaire. Petits commerçants pas forcément riches, ils ont la réputation d'être durs en affaire et depuis un conflit social avec les autorités dans les années 30, ils traînent une réputation de violence[1]. Pauvres, ils sont très loyalistes envers le Sultan. Devenus les boucs émissaires car facilement accessibles, vivant dans les campagnes et dans les quartiers populaires, il focalisent tout le ressentiment des populations africaines. Les insurgés de 1964 ne font pas de distinction entre les Arabes, entre l'oligarchie au pouvoir et les immigrés économiques que sont les Arabes Manga. Qu'ils le veuillent ou non, ces derniers participent au complexe affectif qui renie des Africains. Ainsi, la "mythologie politique" conduit au massacre des Arabes dont beaucoup ne sont pas socialement si différents de ceux qui les tuent.

---

1. De nombreuses tensions existent entre les Omanais et les Arabes Manga. De statut économique et social différent, leurs intérêts différent. Les Arabes Manga, bien qu'arabes, sont souvent considérés comme des citoyens de "deuxième classe" par l'oligarchie.
En 1936, les autorités coloniales prirent une série de mesures pour revaloriser l'industrie du girofle et du copra. Les Arabes Manga ressentirent cette intervention comme une volonté de les écarter de ce secteur économique au profit des Omanais. Leur réaction fut brutale, ils attaquèrent les bureaux du ministère de l'agriculture et se firent plus exigeant (pour suivre les normes de qualité imposées par les nouvelles mesures) avec les travailleurs africains. Ils sont uniquement des intermédiaires dans le processus de production du copra et du girofle; ils achètent aux petits producteurs et revendent ensuite. Ces petits producteurs et les squatters les perçoivent comme ceux qui les exploitent. Zanzibar Protectorate, *Report of the commission of enquiry, the riots in Zanzibar on the 7 th February 1936.*

La prise du pouvoir par les insurgés entraîne une complète désorganisation de l'Etat. Durant la première semaine, l'Etat ne semble pas avoir de direction claire et les abus de toutes sortes ne se comptent plus (pillages, vandalisme, vexations etc...). Les ordres et les contres-ordres, donnés par J. Okello, A. Karume, M. Babu ou K. Hanga à la radio, contribuent au désordre ambiant. J. Okello annonce par exemple la pendaison imminente d'une partie des membres de l'ancien gouvernement[1] et la condamnation à 15 ans de prison ferme de l'autre partie. Cet ordre est infirmé par le nouveau cabinet et confirmé le 15 janvier par A. Karume. Finalement, les anciens ministres auront tous la vie sauve, et ne seront même pas molestés (à l'exception d'Ali Muhsin qui est blessé alors qu'il venait se rendre aux insurgés)[2]. Le 13 janvier, le premier ministre déposé, Mohamed Shamte, fait une déclaration à la radio, appelant les populations à accepter la situation et à garder leur calme.

- Bilan provisoire.

C'est donc un gouvernement très isolé qui tombe 34 jours après son accession au pouvoir. Il est isolé, car une aide extérieure est fort improbable, mais il n'est pas ignoré par le reste du monde, qui, au contraire, suit les bouleversements avec intérêt et inquiétude: les interrogations sont nombreuses tant il est difficile de savoir qui est à l'origine de cette insurrection, et qui occupera le pouvoir laissé vacant.

Sur ce mouvement d'insurrection des ambiguïtés subsistent. Les organisateurs (on ne sait d'ailleurs pas avec exactitude qui ils sont) n'ont pas laissé de documents sûrs. L'historiographie officielle est ouvertement tendancieuse. Seul J. Okello donne des détails sur le déroulement des événements, mais il est un témoin partial. La troupe des insurgés, apparemment dirigé par le *Field Marshal*, comprenait quelques centaines d'hommes, mal armés, mais pour la plupart bien entraînés[3]. De nombreux policiers démobilisés par le gouvernement de M. Shamte se seraient joints au mouvement.

---

1. Il s'agissait de Ali Mushin, Juma Alley, Rashid Othman et Ilek Salim.
2. AYANI S.G., op cit, 1970, p 128.
3. Ce groupe, nommé les *Freedom Fighters*, aurait été recruté par Okello lui-même. Dans son ouvrage, il donne des détails sur la composition de ces troupes. Elles sont formées principalement de continentaux, nombre d'entre-eux ont une expérience militaire. La

Il est difficile d'estimer le nombre de tués et de blessés, car si beaucoup de chiffres ont circulé, aucune enquête sérieuse n'a jamais été réalisée. Selon le *Sunday Nation* de Nairobi du 19 janvier 1964, il y aurait eu 500 morts et 2000 blessés. J. Okello donne d'autres chiffres dans son ouvrage: le 12 janvier , 7 994 tués, le 14 janvier, 11995 tués dont 1 631 seulement d'Africains[1]. Il est difficile d'apporter du crédit à ces chiffres à cause de l'absence de témoignages et de documents sur ces événements. L'estimation la plus répandue donne un éventail de 3 000 à 11 000 morts. L'éventail est très large car il y a peu de renseignements en général, les troubles ayant duré longtemps[2]. Sur l'île de Pemba, le bilan est encore plus difficile à tracer[3].

On remarque que la communauté arabe, composée de 50 000 membres en 1963, s'est réduite à 12 000 ou 15 000 personnes à la fin de 1964 à cause des décès, des départs et des déportations.

Quel que soit le chiffre, (environ 8 000 tués?) pour une société composée d'un peu plus de 300 000 individus, le traumatisme est énorme, et la révolution prend la dimension d'une guerre civile. Cette explosion de violence est appelée à marquer durablement la société insulaire.

S'il n'est pas difficile de cerner les raisons profondes de la révolution, il est beaucoup moins aisé d'estimer le rôle exact et les motivations qui ont poussés J. Okello à agir, et de mettre à jour la participation réelle de l'ASP dans les événements. Les faits tendent à prouver que J. Okello a été le meneur de l'insurrection et qu'il l'a déclenchée à l'insu des partis d'opposition, qui auraient été avertis une fois le mécanisme mis en marche. Il n'y a pas à l'heure actuelle de possibilités d'établir les responsabilités directes des

---

prépondérance des continentaux est voulue par Okello:*"Le noyau dur de mes soldats, m'assurant que la majorité d'entre eux viennent de l'extérieur des îles"*.
Pour lui, les continentaux sont plus fiables que les insulaires, et donc plus à même de mener à bien le mouvement. De plus, ils sont souvent dans une position socialement désespérée (chômage, dévalorisation sociale) qui les rend plus disposés à suivre Okello, lui-même continental.

1. OKELLO J., op cit, 1973, p 127.
2. CLAYTON A., op cit, 1981, p 81.
3. Avant la révolution, la communauté indienne de Pemba comprenait environ 2000 personnes; au début des années soixante dix, il n'y avait plus qu'une douzaine.

événements: J. Okello a-t-il réellement fait cavalier seul? A-t-il été utilisé à son insu par certains membres de l'ASP? Différentes versions de cette révolution existent mais aucune ne s'impose.

- Chronologie: de la révolution à l'Union.

Janvier.

le 12 Le Sultan Jamish bin Abdulla s'enfuit avec sa suite devant l'insurrection. Le gouvernement Shamte accepte la défaite.
A. Karume part en bateau à Dar es Salaam expliquer la situation à J. Nyerere.
K. Hanga rencontre O. Kambona.

le 13 Malgré la confusion, le Kenya et l'Ouganda reconnaissent officiellement le nouveau pouvoir.
O. Kambona rencontre à Nairobi les présidents J. Kenyatta et M. Obote.
A. Karume, A. Babu et K. Hanga rentrent à Zanzibar et discutent avec J. Okello.

le 14 J. Nyerere, à Nairobi, rencontre J. Kenyatta pour discuter des événements des îles.

le 15 Le Kenya refuse au Sultan en fuite le droit de transiter par Mombasa. Par contre, Nyerere lui donne l'autorisation de séjourner à Dar es Salaam jusqu'à son départ pour le Royaume-Uni (le 19).

le 16 A. Karume, A. Babu, K. Hanga retournent à Dar es Salaam vraisemblablement pour demander à J. Nyerere de reconnaître le nouveau pouvoir, et d'envoyer des troupes pour rétablir l'ordre.
Arrivée de journalistes occidentaux (sans autorisation) sur les îles, ils sont à la recherche de sensationnel, et sont reçus par le chargé d'affaire américain.

le 17 Arrivée d'un contingent tanganyikais pour maintenir l'ordre (300 hommes). Frédérick Picard, le chargé d'affaires américain est déclaré *personna non grata* et évacué vers Dar es Salaam[1].
Evacuation également des journalistes et de nombreux résidents étrangers à bord du navire britannique, le H M S Owen.

le 18 Première apparition publique de A. Karume au balcon de l'ex-palais du Sultan, il est protégé par des policiers tanganyikais. Il annonce la création de la République Populaire de Zanzibar (un nouveau drapeau est levé: noir, bleu, vert, blanc) et la composition du cabinet et du conseil révolutionnaire.

le 19 Mutinerie des armées au Kenya, au Tanganyika, et en Ouganda. J. Okello part à Dar es Salaam et revient le lendemain.

le 22 J. Okello part à Pemba.

le 23 Le Tanganyika reconnait officiellement le nouveau pouvoir de Zanzibar.

le 30 A. Karume proclame l'installation du système du parti unique à Zanzibar. Immédiatement, A. Babu dissout le parti Umma, se rallie à l'ASP et demande aux membres de l'ex-Umma de rejoindre aussi l'ASP.
La République Démocratique Allemande et la Pologne reconnaissent officiellement le nouveau pourvoir insulaire.

le 31 Adoption du décret n°1 de 1964. Il garantit le maintien d'un certain nombre de lois existantes avant la révolution, mais abolit la Constitution de l'indépendance.

Février

le 4 L'Union des Républiques Soviétiques Socialistes reconnait le nouveau pourvoir.

le 6 La république Populaire de Chine reconnait le nouveau pouvoir.

---

1. Il réintégre son poste quelques jours plus tard

le 19 A. Karume ordonne au chargé d'affaire américain et au haut commissaire britannique de quitter les îles dans les 24 heures car leurs pays respectifs n'ont toujours pas reconnu Zanzibar. La reconnaissance intervient immédiatement. Le même jour, A. Karume accepte les lettres de créance du nouvel ambassadeur de Chine Populaire.

le 20 J. Okello est écarté des îles par le conseil révolutionnaire.

le 21 Le kiswahili remplace l'anglais comme langue officielle du pays.

le 24 Les Etats-Unis reconnaissent le pouvoir du conseil révolutionnaire

le 25 Adoption du décret présidentiel n°5 de 1964 qui pose les bases constitutionnelles du nouveau régime.

Mars

le 9 J. Okello vient à Zanzibar après un séjour au Kenya et en Ouganda. Il est immédiatement invité par le conseil révolutionnaire à se rendre à Dar es Salaam pour discuter avec J. Nyerere.

le 26 Le conseil révolutionnaire ordonne l'expulsion des représentants officiels britanniques.

Avril.

le 7 Du Kenya, J. Okello apprend qu'il est devenu une personne indésirable à Zanzibar.

le 9 Le conseil révolutionnaire ordonne le démantèlement de la base spatiale américaine de la NASA à Zanzibar.

le 10-11 Réunion à Nairobi des chefs d'Etats est africains pour discuter du projet de fédération est-africaine et des événements des îles.

le 22 J. Nyerere vient à Zanzibar pour une "visite de courtoisie". Le lendemain, la *State House* à Dar es Salaam annonce que J. Nyerere et A. Karume ont signé les accords de l'Union.

2-2. Qui a fait la révolution?

Le présent se fonde sur la révolution, sur cet événement qui a mis fin à l'oppression des Arabes. Pour cette raison, la paternité de l'insurrection doit être récupérée par le pouvoir politique qui s'installe. C'est dans cette héritage révolutionnaire que le nouveau pouvoir politique veut puiser sa légitimité, et c'est pour cela qu'il va jusqu'à réecrire l'hisoire afin que le président Karume en soit l'initiateur[1].

- La version d'Okello.

Dans son ouvrage qu'il écrit quelques années plus tard[2], J. Okello revendique l'entière initiative des événements de la nuit de 11 au 12 janvier. A la lecture de cet ouvrage, il donne l'impression d'être un personnage énigmatique, mal connu, peu rationnel, religieux et fantasque. Il mentionne que les trois figures importantes de l'opposition, A. Karume, A. Babu, K. Hanga auraient été volontairement tenues à l'écart des préparatifs par crainte d'un refus éventuel ou d'un ébruitement du projet par ces leaders qui auraient pu avertir J. Nyerere. Il valait mieux les mettre devant le fait accompli.

J. Okello se présente comme l'organisateur de la révolte mais aussi comme le décideur du nouveau pouvoir. Il nomme lui-même le cabinet et le conseil révolutionnaire, dont A. Karume est le président, K. Hanga le vice-président, A. Babu et O. Sharif les ministres[3]. La composition de la nouvelle équipe est assez hétérogène, regroupant tout ce que l'opposition comprenait comme leaders, des modérés aux radicaux.

Selon sa version, J. Okello fut au cœur du conflit pour aider ses frères africains qui subissaient le joug des Arabes. A cette raison fort simple se mêlent des motifs religieux: il aurait été choisi par Dieu pour renverser l'oligarchie arabe[4].

---

1. Voir plus loin la version officielle de la révolution.
2. op. cit., Nairobi, 1971; EAPH; 222 p
3. O. Sharif fut d'ailleurs très surpris d'être choisi après ses différends avec A. Karume et sa rupture avec la direction de l'ASP.
4. Okello J., op cit, 1971, chapitre 8.

- la version de l'ASP.

Une autre version donne l'initiative révolutionnaire au Comité des Quatorze[1]. Peu d'informations existent sur le rôle de ce comité qui aurait été créé en août 1963 pour coordonner des actions d'opposition active contre le gouvernement (mouvements de boycottage, de sabotage). Les membres de ce Comité (dont Seif Bakari fait figure de leader) auraient recruté J. Okello pour ses compétences militaires, et pour qu'en cas d'échec, l'origine continentale de J. Okello et de ses troupes permette une identification raciale des responsables, sans entraîner l'ASP ni certains de ses dirigeants dont quelques uns font partie de ce Comité[2]. Ce sont donc pour des raisons de sécurité que les dirigeants de l'ASP ne sont pas membres de ce comité.

- Un an après, la version officielle.

Le 12 janvier 1965, à l'occasion du premier anniversaire de la révolution, le quotidien *The Nationalist* de Dar es Salaam publie une version officielle de la révolution. A. Karume y est présenté comme l'organisateur incontesté des événements. Il aurait lui même nommé le Comité des 14[3] et l'aurait chargé d'élaborer la stratégie qui devait renverser le gouvernement. Dans cet article, A. Karume est au cœur de toutes les actions, des émeutes et des décisions. Le journal insiste sur le rôle clé joué par l'ASP qui décida de passer à l'action sans influence ni aide matérielle extérieures après le bannissement du parti Umma par le cabinet Shamte, interprété comme un durcissement du régime. Le contexte global était favorable: l'atmosphère était très tendue et des rumeurs d'insurrection circulaient. La fragilité du régime, de plus en plus évidente, créait un climat d'énervement favorable à l'action[4] et au ralliement immédiat des populations sympathisantes de l'ASP.

---

1. Les membres sont par ordre alphabétique: Mohamed Abdallah, Hamad Ameir, Seif Bakari, Said Idi Bavuai, Hamisi Darwesh, Ramadhan Haji, Pili Hamisi, Hamisi Hemedi, Yusuf Himid, Said Mfaranyaki, Abdallah Said Natepe, John Okello, Hafidh Suleiman et Said Washoto.
2. Par exemple Seif Bakari, Abdallah Said Natepe, Said Washoto...
3. La traduction de cette version est reproduite en annexe. Dans l'article du *Nationalist* le Comité des 14 n'a plus que 12 membres, Okello et Mfaranyaki (son bras droit) manquent à l'appel, le texte ne justifie pas cette omission.
4. La version officielle se retrouve détaillée dans certains ouvrages avec certaines variances ou précisions. Le livre de MRINA et MATTOKE (*Mapambano ya ukombozi Zanzibar*, non daté, 134 p) présente l'ASP comme l'organisateur de la révolution. Le nom de J. Okello n'y

- Autres versions.

Différentes rumeurs ont circulé sur l'origine de la révolution, car d'autres groupes auraient effectivement planifié une révolution pour janvier également: l'ASP avec peut-être le parti Umma et le soutien officieux du Tanganyika[1]. Une autre rumeur fait également état d'un projet de révolution entre O. Kambona et K. Hanga, prévu aux environs du 18-19 janvier en même temps que la mutinerie militaire sur le continent[2]. On a aussi parlé, dans ce contexte de guerre froide, d'un projet dirigé par M. Babu et soutenu par Cuba[3]. Babu a d'ailleurs toujours nié avoir une quelconque responsabilité dans les événements de janvier. Quelques années plus tard, K. Hanga affirmera, sans en apporter la preuve, que le Tanganyika était au courant des préparatifs de la révolution[4]. Enfin, une dernière version couramment acceptée à Zanzibar donne le mérite du succès de l'insurrection à la Ligue de la Jeunesse de l'ASP dirigée par S. Bakari.

Sans se lancer dans la polémique, il est intéressant de relever les traits ambigüs de cette révolution qui ont contribué à l'émergence des différentes versions.

J. Okello a mené avec succès l'insurrection du 11-12 janvier et les jours suivants, il s'affirme comme le dirigeant incontesté du mouvement, en monopolisant la parole à la radio. Il ne se donne cependant pas le premier rôle, il réunit autour de lui tout ce que l'opposition

---

apparait pas. Cet ouvrage a des objectifs politiques évidents, ceux de glorifier l'action de l'ASP. Dans leur ouvrage, CLIFFE, L et SAUL J S (eds, *Socialism in Tanzania*, Nairobi, 1973), excluent aussi Okello et minimisent le rôle des leaders de l'Umma. La version présentée en 1974 par l'ASP (*The Afro-Shirazi Party Revolution*; 1964-74), qui est proche de celle de MRINA et MATTOKE, a également banni les noms de toutes les personnalités politiques qui ont été peu à peu évincés de la scène politique sous la présidence de A. Karume, tels J. Okello, O. Sharif et de K. Hanga. Dans une autre version, (*ASP, a Liberation Movement*, 1973, p.270), le nom de J.Okello apparait mais pour dénigrer son action. Il est présenté comme un lâche:" *en bref, Okello n'avait pas de responsabilité dans la préparation et le déroulement de la révolution orchestrée par l'ASP. En fait, devant les événements, il devint si nerveux qu'il essaya de fuir de l'île en boutre pour tenter de rejoindre le continent. Il fut attrapé et ramené sur l'île*" (p 226). Le texte n'explique pas pourquoi il aurait agit ainsi.

1. SMITH, E.W., *Nyerere of Tanzania* , Londres, Victor Gollancz Ltd, 1973, p 103.
2. CLAYTON A. , op cit, 1981, p 70.
3. Idem.
4. SMITH E.W., op cit, 1973, p 107.

comprend comme leaders connus pour composer le cabinet[1] provoquant ainsi compétitions et rivalités.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'attitude d'Okello. D'origine ougandaise, chrétien de surcroît, il est un étranger à Zanzibar. Arrivé récemment sur les îles (d'abord à Pemba, puis à Unguja), et bien qu'il ait milité dans une circonscription de l'ASP, il est inconnu dans la vie politique insulaire. Sa troupe armée, les *Freedom Fighters*, massivement composée d'hommes originaires du continent, c'est-à-dire de travailleurs arrivés sur les îles à partir des années trente, a une coloration trop "étrangère" pour être acceptée par les Zanzibarites. J. Okello, sans doute conscient que la non-identité insulaire est un handicap insurmontable pour prétendre à l'autorité, fait donc appel aux leaders des partis d'opposition pour prendre le pouvoir laissé vacant après la chute du gouvernement de Shamte. Il était impensable en 1964 (et c'est d'ailleurs encore vrai de nos jours) qu'un chrétien africain postule au leadership à Zanzibar, alors que les thèmes raciaux, d'identités nationalistes avaient canalisé (et continuent de le faire) nombre de divisions politiques. De plus, J. Okello est peut-être un bon militaire, mais il manque d'expérience en politique[2] et il n'a à proprement parler aucun projet à proposer.

A l'heure actuelle, entre les différentes versions existantes sur la révolution, on ne sait plus qui a effectivement choisi le nouveau gouvernement: J. Okello seul ou le Comité des quatorze? La composition de ce comité traduit une main-mise de l'ASP sur le pouvoir, puisque tous les membres du conseil révolutionnaire à l'exception de A. Babu, le leader du parti Umma, en font partis. J. Okello perd peu à peu ses responsabilités ministérielles pour ne devenir qu'un simple membre du conseil révolutionnaire. Le 20 février 1964, il sera définitivement écarté de la scène politique avec la complicité du président tanganyikais J. Nyerere.

---

1. Le président de l'ASP, A. Karume, le leader de la ligue de la jeunesse, S. Bakari et des personnalités fortes du parti Umma comme M. Babu.
2. Voir ses discours effrayants et son ouvrage.

La querelle sur la paternité de la révolution est loin d'être dénuée de sens, car l'auréole prestigieuse de libérateur qu'elle procure, permet au père supposé de la révolution (Karume) de revendiquer légitimement l'autorité. Cette paternité permet, dans un premier temps, une stabilisation sur le plan idéologique même si la stabilisation sur le plan matériel n'est pas encore acquise .

2-3. L'instabilité du nouveau pouvoir.

- L'absence de programme défini.

L'éviction de J. Okello n'apporte pas pour autant la cohésion au sein du conseil révolutionnaire, car toutes les tendances de l'ASP s'y trouvent représentées. La rapidité du changement à Zanzibar prend de court les leaders insulaires qui se trouvent confrontés à une situation nouvelle à laquelle peu d'entre-eux sont préparés. Avant l'indépendance, l'ASP, contestant et critiquant la stratification sociale et raciale de la société zanzibarite, avait combattu pour une revalorisation du statut des Africains. Son discours, souvent vindicatif, rarement constructif mais populiste et nationaliste pouvait facilement rallier nombre d'insulaires puisqu'il visait essentiellement l'oligarchie arabe, rendue responsable de tous les maux et de toutes les inégalités dont souffrait la société. Les revendications de base de l'ASP (fin de la domination étrangère arabe sur les îles, abolition du Sultanat, prise du pouvoir par les nationalistes de l'ASP) furent donc satisfaites par une action révolutionnaire que ce parti n'a ni organisée ni directement contrôlée (même si certains de ses membres y ont été mêlés de près ou de loin). Pris de court, les dirigeants de l'ASP occupent néanmoins immédiatement le pouvoir, alors que rien ne les y a préparés et que l'absence de programme et de projet idéologique rend hasardeuse la cohésion au sein du conseil révolutionnaire. L'ASP, pour légitimer son accession au pouvoir, doit apparaître comme le père de la révolution (d'où l'éviction de J. Okello) et comme un "authentique" parti révolutionnaire

(d'où le développement d'une historiographie officielle peu soucieuse de vérité historique[1]) et il doit faire oublier certaines attitudes frileuses et certaines conceptions politiques très modérées datant d'avant la révolution[2].

- Les rivalités.

Jusqu'en avril, le nouveau pouvoir semble instable et tiraillé par de nombreuses tensions. Diverses personnalités occupent le devant de la scène et il est difficile de déceler de qui émanent les décisions prises par le conseil révolutionnaire.

Celui-ci est composé de trente membres, dont tous les ministres du cabinet[3].

1- Abeid Amani A. Karume, président
2- Abdulla Kassim K. Hanga, vice-président
3- Abdulrahman Muhammed Babu, ministre des affaires Etrangères et du commerce
4- Hasnu Makame, ministre des finances et du développement
5- Aboud Jumbe, ministre de la santé et du bien-être
6- Saleh Saadala, ministre de l'agriculture
7- Idris Abdul Wakil, ministre de la communication et du travail
8- Othman Sharif, ministre de l'éducation et de la culture nationale
9- Abdul Aziz Twala, ministre auprès du président
10- Hassan Nassor Moyo, ministre auprès du ministère de la communication et du travail
11- Edington Kasassi, commissaire de Police
12- Field Marshal John J. Okello
13- Seif Bakari
14- Ysuf Himid
15- Ramadhan Haji
16- Abdalla Said Natepe
17- Pili Khamis
18- Khamis Hemedi
19- Hamid Ameir Ali
20- Said Idi Bavuai
21- Said Washoto
22- Muhammed Abdulla
23- Abdulla Mfaranyaki

---

1. Voir la version officielle de la révolution publié dans le *Nationalist,* et *The Zanzibar Revolution* (sous-titre:"*We have not died in vain*") Zanzibar, Gvt Printer, 12 fevrier 1965, qui donne aussi tout le mérite de l'insurrection à Karume, le nom d'Okello n'apparaît pas.

2. Par exemple, l'ASP a longtemps craint qu'un développement politique trop rapide n'aboutisse, en raison de sa faiblesse d'organisation, à un accaparement du pouvoir par les Arabes. Ainsi ce parti n'a réclamé que très tardivement l'indépendance. Il était partisan du système de représentation communautaire pour les élections permettant aux Africains d'être assurés d'avoir des représentants: ce système est dénoncé comme raciste et ségrégationniste par le ZNP.

3. L'ordre de la liste est celui du Journal Officiel de Zanzibar, le 25 janvier 1964, Vol.LXXIII, n°4335.

24- Hafidh Suleimen
25- Khamis Darwesh
26- Khamis Abdulla Ameir
27- Muhammed Mfaume Omar
28- Muhsin bin Ali
29- Muhammed Juma
30- Daud Mahmoud

Au sein du conseil révolutionnaire, des oppositions idéologiques apparaîssent et se mélent aux problèmes raciaux inhérents à la société. La révolution est loin d'avoir fait table rase du passé, et les mêmes problèmes restent en toile de fond du débat politique même s'ils sont partiellement occultés par le contexte de guerre froide qui prévaut à cette époque. La presse internationale interprète la composition du conseil révolutionnaire comme une menace de contagion communiste et A. Babu est considéré comme le cerveau du gouvernement. Quoi qu'il en soit, des rivalités et des conflits éclatent entre les responsables politiques et différentes tendances se dessinent concernant les moyens à mettre en œuvre pour continuer le travail de transformation esquissé par la révolution.

Le parti Umma semble menacer la prépondérance de l'ASP et son principal dirigeant, A. Babu, est perçu comme le rival sérieux de A. Karume. C'est certes un petit parti dont l'idéologie et les projets politiques sont clairs et dont les dirigeants ont une bonne formation que peuvent envier les dirigeants de l'ASP. Son objectif est de transformer Zanzibar en une société totalement égalitaire, afin que la communauté africaine parvienne à une parité économique et sociale avec les autres communautés[1]. Ses dirigeants avaient déjà fait preuve de leurs capacités d'organisation avant la révolution en pénétrant les milieux syndicaux, et en créant le *National Labour Committee*[2], qui réunissait les dirigeants syndicaux du *Zanzibar and Pemba Federation Unions* (ZPFU) et de la *Federation of Progressive Trade Unions* (FPTU). La création du *All Zanzibar Journalist Organization* (AZJO) permit au parti Umma de diffuser largement ses idées dans la presse, surtout auprès de la jeunesse. Son audience (supposée être forte mais en fait difficile à estimer), son esprit

1. LOFCHIE M. , op cit, 1965, p 279.
2. Comité National du Travail.

d'organisation et d'initiative, son bannissement par le gouvernement de Shamte, l'auréolaient d'un certain prestige dans les milieux politiques. Le parti Umma était une force d'autant plus inévitable au lendemain de la révolution, que les dirigeants de l'ASP étaient loin d'avoir ses compétences politiques, son prestige idéologique, et peut-être aussi ses appuis extérieurs. Si l'ASP revendiquait la paternité de la révolution, il ne pouvait ensuite partager le pouvoir avec le parti Umma. Le problème fut résolu le 30 janvier 1964 par l'installation d'un système de parti unique sous les auspices de l'ASP. A. Babu dissout immédiatement son propre parti (devenu illégal) et annonce qu'il rejoint les rangs de l'ASP, invitant les anciens membres de l'Umma à le suivre. Ce parti disparait ainsi en tant que force politique autonome pour ne devenir qu'une tendance au sein de l'ASP.

L'installation du système du parti unique peut aussi s'expliquer en termes raciaux: les dirigeants du parti Umma étant d'origine comorienne ou arabe[1], leur identification raciale pouvait être gênante pour le pouvoir qui se veut l'artisan d'une révolution "africaine"; il se peut aussi qu'elle n'ai été qu'un prétexte, un alibi, pour neutraliser les hommes influents de ce parti.

En plus de Karume, d'Okello et Babu, d'autres hommes ont joué un rôle dans le devenir du pays.

Kassim Hanga, secrétaire général ajoint de l'ASP avant la révolution et personnalité forte du nouveau conseil révolutionnaire, est nommé premier ministre, puis, après l'abolition de ce poste vice-président. Ses liens idéologiques et d'amitié avec Oscar Kambona[2], et ses études en Union Soviétique, lui donnent une image de progressiste.

---

1. Muhammed Foum, comme A. Babu est d'origine comorienne. Ali Mafoudh, Salim Rashid sont d'origine arabes. Seule une petite section du parti Umma à Pemba a un pourcentage significatif d'Africains. Quelques dirigeants auraient visité ou séjourné à Cuba. A. Babu a été le correspondant de l'agence de presse *Chine nouvelle* . Voir CLAYTON A., op cit, 1981, p 60.

2. Oscar Salathiel Kambona est le secrétaire exécutif de la TANU de 1954 à 1956. Aprés 4 ans d'étude de droit à Londres, il occupe diverses fonctions ministérielles, il joue un grand role dans la remise en ordre des armées après la mutinerie de 1964. En juin 1967, il part en exil à Londres, il se posait en rival de J. Nyerere. En 1968, il est accusé de complot et jugé *in abstentia*. En 1971, pour le 10ème anniversaire de l'indépendance, il est à l'origine de la diffusion de tracts demandant des élections libres dans le pays. Actuellement, il vit toujours en exil en Grande-Bretagne.

Après la révolution, son nom est souvent associé à celui de A. Babu, et tous deux sont décrits comme marxistes. K. Hanga prône des mesures radicales en ce qui concerne la réforme agraire et les nationalisations. Il n'a pas la confiance de Abeid Karume et semble trop doctrinaire à Julius Nyerere.

Thabit Kombo, le secrétaire général de l'ASP, Seif Bakari, le président de la Ligue de la Jeunesse de l'ASP, Ramadhan Haji Faki, Abdallah Natepe forment le noyau fort de l'ASP. Ils voient d'un mauvais œil l'influence politique de l'ex-parti Umma. Ils sont proches de A. Karume. Seul Thabit Kombo ne faisait pas partie du comité des 14. Ce ne sont pas des idéologues, mais ils ont en tête quelques réformes hautement symboliques pour "liquider l'ancien régime". Ils ont une vision instinctive des conflits qui tiraillent la société insulaire.

Il y a aussi quelques modérés, dont O. Sharif, S. Bavuai et H. Makame qui semblent avoir peu d'influence dans les conflits qui agitent le conseil révolutionnaire[1]. Dans leur majorité originaires d'Unguja, les membres du conseil révolutionnaire n'ont pas une éducation scolaire très poussée et bon nombre d'entre-eux ont fait leurs premières armes politiques dans le syndicalisme.

La presse de Zanzibar, si florissante avant la révolution[2] n'existe plus et il y a peu d'informations sur les débuts du nouveau régime. Le conseil révolutionnaire débat à huis

---

1. Fin mars, le conseil révolutionnaire désigna ses Ambassadeurs pour l'étranger. Othman Sharif fut envoyé à Londres, Hasnu Makame à Washington, Ahmed Salim au Caire. Ces nominations furent différemment interprétées. Les trois personnes étaient des modérés bien connus. Leur remplacement au sein du cabinet fut le suivant: Abdul Wakil prit le portefeuille de l'éducation et de la culture nationale, Aziz Twala les finances, Hassan Nassor Moyo fut nommé à la fonction publique. Twala et Moyo étaient plus proche de A. Karume et dans une certaine mesure de Babu que Makame. L'opinion internationale vit dans ces nominations une victoire des "extrémistes", et par exemple les diplomates français se sont interrogés: "*les nouveaux ambassadeurs ont-ils manqué de ferveurs révolutionnaires dans leurs fonctions ministérielles, et leur affectation à l'étranger est-elle une mesure d'exil camouflée?*" Dépêche n°221, 31 mars 1964, Ambassade de France au ministère des affaires étrangères.

2. Plus de 18 titres, mais ces journaux ne sont pas des médias dans le sens usuel du terme. Ce sont plutôt des pamphlets partisans. La plupart d'entre-eux suivent des lignes explicitement partisanes. Ils ont un rôle symbolique plus qu'une fonction de communication. Leur contenu est surtout éditorial. Il consiste principalement en une répétition constante des symboles du parti et de ses mythes. Leur but principal est de réaffirmer les convictions et la loyauté des sympathisants ou membres du parti, pour renforcer l'engagement existant.

clos et les réformes et mesures sont annoncées dans le Journal Officiel et par la radio. Un certain nombre d'analyses des équilibres et des déséquilibres du nouveau pouvoir ont certes été faites mais les hypothèses et les suppositions avancées l'ont été dans une optique de conflits internationaux[1] et elles négligent les caractéristiques propres des îles. Tandis que les jeunes du parti Umma représentaient une tendance influencée par les mouvements socialistes arabes et du Moyen-Orient, proche du nasserisme, J. Okello incarnait le prolétariat africain continental alors que la tendance de l'ASP, identifiée au mélange culturel arabo-africain des îles et aux petits paysans propriétaires musulmans regroupait le plus de sympathisants, qui rendait sa victoire probable sur les autres tendances. Néanmoins, les premières semaines du pouvoir sont incertaines. Le parti Umma demeure, malgré sa dissolution, un parti dans le parti: ses anciens membres apportent un degré de politisation plus fort et un vernis d'éducation; leurs compétences administratives deviennent vite indispensables au nouveau pouvoir.

Les différends entre les diverses personnalités du conseil révolutionnaire ne portent pas sur les objectifs politiques fondamentaux qui sont pratiquement semblables pour tous: renforcer la révolution en redistribuant le pouvoir économique au profit des défavorisés. Les différends portent sur les moyens à mettre en œuvre et sur les soutiens extérieurs à rechercher pour atteindre ces objectifs.

Le problème de la terre est sans doute celui qui focalise le plus de dissensions. A. Babu et ses partisans optent pour une nationalisation complète des terres et l'établissement d'une organisation étatique de la production. A. Karume, sans idée aussi précise sur la question, préconise en priorité la confiscation des grandes propriétés arabes et indiennes pour permettre l'accès à la terre aux paysans démunis[2]. Le 3 mars 1964, la nationalisation des terres est annoncée sans autre formalité et sans changement législatif immédiat.

---

1. Les analyses sont faites dans la perspective des conflits est/ouest ou de l'influence marxiste supposée de certains membres du conseil.
2. Ce sont principalement des Hadimu et des Africains arrivés récemment à Zanzibar.

Après le départ du personnel britannique, la restructuration du service public est aussi un volet important des réformes à mettre en place. A. Babu et K. Hanga voudraient faire appel à du personnel originaire des pays de l'Est, mais A. Karume, n'ayant aucune sympathie particulière pour les pays du bloc communiste, ne souhaite pas de rupture avec la Grande-Bretagne. Le conseil révolutionnaire nomme alors un comité dirigé par A. Babu et K. Hanga pour restructurer la fonction publique. De nombreux fonctionnaires indiens et arabes sont démis de leur fonction au profit d'une population plus africaine, mais pas toujours compétente[1]. L'africanisation du service public, bien qu'elle soit en accord avec les revendications exprimées par l'ASP avant l'indépendance, apparait comme la victoire de A. Babu et K. Hanga sur les éléments modérés du conseil révolutionnaire.

La politique étrangère constitue un volet important des contradictions internes de l'équipe au pouvoir: A. Karume souhaite le maintien des relations avec l'ex-puissance coloniale tandis que la tendance du parti Umma est de rechercher de nouvelles alliances basées sur des affinités idéologiques et de préférer des solidarités avec l'Est et le Sud. Les aternoiements du Royaume-Uni, qui tarde à reconnaître officiellement le nouveau pouvoir, contribuent à tourner les autorités vers les pays de l'Est. Le 26 mars, le conseil révolutionnaire ordonne à tous les représentants officiels britanniques de plier bagage avant la fin du mois d'avril.

- Les problèmes de sécurité.

Fin mars, les troupes tanganyikaises contribuent encore à assurer le maintien de l'ordre car le calme n'est toujours pas revenu sur les îles. C'est une période où le pouvoir doit s'affirmer dans tous les sens du terme, c'est-à-dire affirmer son autorité et prouver son contrôle de la situation. La tache n'est pas facile. Pendant quelques semaines, des hommes armés ont continué à provoquer des troubles dans les campagnes et en ville. Des

1 . Le gouvernement ne versa pas de pensions aux "personnels étrangers" licenciés.

échauffourés ont eu lieu dans certaines zones rurales dont les cibles étaient encore les Arabes et les Indiens[1].

Pemba n'est pas, loin s'en faut, un bastion de l'ASP, au contraire elle apportait son soutien au ZNP/ZPPP depuis longtemps[2]. Pour donner une leçon aux partisans de l'ancien régime[3], J. Okello y fait trois visites après la révolution, l'une en janvier et les deux autres en février. Un système de terreur est alors mis en place: des maisons sont pillées et brûlées, les plantations sont saccagées etc... Selon les témoignages des populations locales, J. Okello et ses hommes multiplient les prétextes pour humilier et vexer des partisans de l'ordre ancien. Les Arabes et les Indiens ont eu le crâne et la barbe rasés, ils ont perdu tous leurs biens et ont quelquefois été obligés d'accomplir des taches réservées autrefois au dernier des "Africains" (balayeur..). Les hommes de main (principalement des Makonde recrutés par J. Okello) de Ali Sultan Issa nommé administrateur à Pemba, se sont rendus célèbres pour leur cruauté, renforçant ainsi les croyances populaires qui leur attribuent des pouvoirs surnaturels[4]. A Pemba, le fossé culturel entre Shirazi et continentaux a une dimension comparable au fossé qui existe entre ces derniers et les Arabes sur l'île d'Unguja. Sur les deux îles, les continentaux sont fortement marginalisés et sont perçus comme des intrus potentiellement nocifs dont il faut se méfier. A Pemba, les nouveaux dirigeants veulent renverser cette image accusatrice et humiliante; les parias d'hier s'affirment contre les anciens dominants.

Le peu de soutien de l'île de Pemba pour la révolution contribue à répandre des rumeurs sur la préparation imminente d'une contre-révolution-arabe, qui selon certaines

---

1. La poursuite des affrontements et des conflits pendant le mois qui suit la révolution est attestée par le décret n° 11 de 1964 du 25 mars 1964, qui interdit les poursuites judiciaires contre ceux qui ont commis des actions répréhensibles entre le 12 janvier et le 2 mars. Cette période est considérée comme celle de la révolution.

2. M. Shamte, au petit matin du 12 janvier, avait tenté de chercher du secours sur cette île, mais en vain.

3 . OKELLO J., op cit, 1973, p 178 . Selon ses propres mots, ses visites sont motivées par des préoccupations de sécurité et pour mettre au pas "révolutionnaire" l'île récalcitrante.

4. Voir l'anecdote rapportée par CLAYTON A., op cit, 1981, p 89- sur la peur qu'inspiraient les Makonde aux populations de Pemba. D'autres sources font aussi référence à la crainte qu'inspirent les continentaux aux Arabes et aux Shirazi. Ces Africains sont perçus comme des démons (*shetani*).

versions, serait soutenue par l'Occident[1]. Le Sultan en exil a toujours nié avoir cherché à organiser une contre-révolution pour retrouver son trône, mais pour des raisons stratégiques évidentes, il est clair que Pemba aurait été choisi par les contre-révolutionnaires pour intervenir : elle est proche du Kenya, ses ports sont nombreux, sa côte, très découpée, est difficile à surveiller, et surtout, ses populations subissent la révolution sans l'approuver.

Dans ce climat d'inquiétude et de menaces extérieures, le conseil révolutionnaire prend différentes mesures préventives pour permettre une action répressive contre toute personne suspectée de vouloir nuire à la révolution. Le 25 mars, il adopte le décret n°9 de 1964 qui condamne à mort toute personne entrant dans la République Populaire dans l'intention d'organiser des actions contre-révolutionnaires ou d'inciter les autres à de telles actions. Le décret n°10 de 1964 (du 25 mars également) permet au président de déclarer n'importe qui "immigrant illégal" sans possibilité de recourrir à la justice, et toute personne entrant dans la République sans l'autorisation du président est passible de 20 ans de prison. Les problèmes de sécurité interne (résistances des Wapemba) sont un autre facteur déstabilisateur pour le jeune gouvernement qui choisit de refermer les îles sur leurs frontières naturelles, ce qui s'inscrit en rupture avec les périodes précédentes.

- Les problèmes raciaux.

La révolution a démontré par sa violence, si besoin était, l'ampleur du ressentiment des communautés africaines face au pouvoir politique et au prestige de la communautés arabe. Cette explosion de violence raciale a des antécédents. Avant l'indépendance, chaque échéance électorale donnait lieu à une radicalisation des discours politiques dans un sens de plus en plus racial et exclusif qui dégénéraient quelquefois en émeutes. La révolution a l'aspect d'une guerre civile; le nouveau pouvoir oscille entre deux alternatives: soit la réconciliation des différentes communautés de la société au risque d'être désavoué par ses sympathisants; soit la satisfaction des attentes revanchardes d'une partie de la population. Dans le deuxième cas, les critères ont une logique purement émotionnelle et exclusive, qui

1. Ces versions expliquent ainsi les hésitations des puissances occidentales à reconnaître le nouveau pouvoir.Voir SMITH E.W., op cit, 1973, p 127.

ouvre la voie à une réduction outrancière de l'analyse des conflits sociaux car ce choix porte en lui l'arbitraire si les autorités n'en définissent pas les limites.

La révolution du 12 janvier 1964 veut revaloriser le statut social d'une grande partie de la population insulaire au détriment des cadres de l'ancien régime. Les Arabes et les Indiens sont dépossédés de leurs droits élémentaires par les autorités et perdent légalement les privilèges politiques et économiques dont ils jouissaient auparavant. Indubitablement, le gouvernement a du mal à gérer le dossier épineux des problèmes raciaux. Le transfert du pouvoir de la minorité arabe à la majorité africaine ne suffit pas à régler les antagonismes anciens et très profonds, ni à rétablir un équilibre plus juste. Les réformes n'influencent que progressivement les manières de voir et de faire car l'imaginaire l'emporte encore sur la réalité. Le décret présidentiel n°6 de 1964 (de 25 Février 1964) l'*Equality, Reconciliation and Unity of Zanzibar* qui, pour Shaidi L. P. et Othman H.[1] est dans une certaine mesure une déclaration des Droits de l'Homme, tente de modifier la situation. En effet, à la différence de la Constitution de l'indépendance de 1963, ce décret ne privilégie aucune communauté par rapport aux autres. Les sections 2, 3 et 4 illustrent la volonté d'établir l'égalité entre tous les citoyens sans différenciation de sexe, de religion ou de statut social.

> section 2: *"L'un des principaux objectifs de la Révolution populaire de Zanzibar est de supprimer tous les privilèges et toutes les incapacités d'ordre économique, social et juridique qui ont dans le passé divisé les citoyens ou groupes de citoyens en fonction de la race, du sexe, de la religion ou de l'origine, et de promouvoir l'égalité, la réconciliation et l'unité de tous les ressortissants de Zanzibar."*
> section 3: *"En conséquence, il est proclamé que tous les citoyens de Zanzibar jouissent également des droits, privilèges et protections que confère la citoyenneté, dans la mesure où ils assument également les devoirs et les obligations qui en découlent. Aucun citoyen ne peut être légalement privé de ces droits, privilèges ou protections du fait de l'Etat ou*

1. "Zanzibar Constitutional Development", *East Africa Law Review*, Vol 11-14; 1977-81, pp 181-224.

d'un particulier pour des raisons tenant uniquement, en totalité ou en partie, à sa race, à sa religion, à son sexe ou à son origine"
section 4: *"Aucune disposition du présent décret ne peut avoir pour effet d'empêcher le Gouvernement de légiférer pour accorder des secours ou d'autres avantages spéciaux aux catégories de citoyens économiquement, culturellement ou socialement désavantagées afin d'assurer l'égalité entre elles et d'autres catégories comparables."*

Pour cette raison, la propriété privée est abolie car son maintien contriburait à la persistance des inégalités et à la pérennité de la stratification sociale. Par le décret n°8 de 1964 (du 25 février 1964), le président a le droit de confisquer des propriétés sans indemniser les anciens propriétaires s'il estime que c'est dans l'intérêt national.

"Si le président estime qu'il est de l'intérêt national de la République d'acquérir un bien et que le fait de ne pas verser une compensation en échange de ce bien ne causera pas de difficultés excessives à son propriétaire, il peut prendre une ordonnance de confiscation dudit bien."

Cette mesure semble accueillie avec enthousiasme par les populations d'Unguja.[1]

Les émeutes qui suivent la révolution visent principalement les communautés "étrangères" des îles: les Indiens et les Arabes. J. Okello et les *Freedoms Fighters* ont largement contribué à effrayer ces communautés et à leur faire subir nombre de brimades, quelle que soit la tendance politique des individus. Ces mesures sont loin d'être approuvées par l'ensemble du conseil révolutionnaire, et à diverses reprises, certains membres tentent d'y mettre fin[2]. Pour ces communautés déjà très méfiantes à l'égard de l'ASP avant l'indépendance, la révolution est des plus traumatisantes car, outre la perte de leurs privilèges et leurs avantages, beaucoup de leurs membres sont persécutés ou tués. Bien que leur défaite soit évidente, elle est difficilement acceptée d'autant plus que pendant plusieurs mois, Arabes et Indiens continuent à se sentir rejetés, non seulement en tant que groupe social mais aussi individuellement.

---

1. Dépêche diplomatique n° 45, 2 mars 1964, Ambassade de France au ministère des affaires étrangères.
2. A. Jumbe, par exemple, alors ministre de la santé tenta d'améliorer le traitement des détenus.

De plus, le nouveau conseil révolutionnaire semble complice des abus puisque J. Okello, Ali Sultan[1] et quelques autres en sont membres. A cause des persécutions, certains membres de ces communautés ont préféré la fuite et l'exil à la résignation. Leur départ semble d'ailleurs avoir été une solution envisagée aux problèmes raciaux par le conseil révolutionnaire, notamment celui des Arabes Manga puisque des boutres furent réquisitionnés pour les transporter dans le golfe. Les capitaines étaient payés 9 livres sterling pour chaque Arabe transporté[2]. Cette évacuation, mal préparée, fut souvent catastrophique et contribua à la dévalorisation de l'image de la révolution à l'extérieur. Certains Arabes partirent d'eux même vers les pays arabes: Dubai, Abu Dhabi, le Koweit, l'Egypte. Certains allèrent à Aden. Ils n'ont pu rentrer en Oman (la "mère patrie" de l'oligarchie arabe) avant 1970, année de l'accession au pouvoir du Sultan Qaboos[3] qui permit l'ouverture de ce pays. Certains Indiens sont rentrés en Inde, quelquefois avec l'assistance du gouvernement indien qui finança le retour de quelques centaines de ses ressortissants[4]. D'autres rejoignirent de la famille en Occident. Mais de nombreux arabes et indiens de Zanzibar, n'ayant plus de contact direct avec leur pays d'origine, ont alors cherché refuge dans les pays est-africains limitrophes. Pour ces pays, en plus des problèmes inhérents à l'afflux de réfugiés sur leur territoire, il était difficile d'accueillir les personnes fuyant un régime qu'eux-mêmes soutenaient. Ces populations vont s'ajouter aux communautés minoritaires (et étrangères) de ces pays. Pour ces raisons, Odinga Oginga, alors ministre des affaires intérieures du Kenya, interdisait l'immigration sur le territoire kenyan à toute personne qui était résident permanent à Zanzibar depuis le 1er août 1948[5]. Mais de nombreux arabes ou indiens étaient à Zanzibar depuis trop longtemps pour qu'une émigration soit possible. Ils y étaient chez-eux, et n'avaient pas d'autres endroits où aller. Ils adoptèrent un profil bas, essayant de se faire oublier. L'arrogance caractéristique de la communauté arabe pendant l'ancien régime

---

1. Ali Sultan était chargé de l'ordre sur l'île de Pemba, voir supra.
2. CLAYTON A., op cit, 1981, p 98
3; Au milieu des années 70, on estimait la communauté zanzibarite installée en Oman à une fourchette de 8000 à 10 000 personnes. Mais tous n'auraient pas quitté Zanzibar en 1964.
4. Dépêche n°253, Ambassade de France à Dar es Salaam au ministère des affaires étrangères.
5. *East African Standard,* 27 mars 1964.

disparut[1]. Bien qu'ayant revendiqué une identité arabe, cette communauté est en réalité arabo-africaine et elle peut donc se réclamer d'une ascendance africaine.

La révolution de Zanzibar n'est pas un simple coup d'Etat mais une guerre civile qui remet radicalement en question non seulement le régime politique (le Sultanat devient République), mais aussi certaines normes culturelles et les hiérarchies sociales. Il faut retrouver des échelles de valeurs, des étalons de jugement, construits à partir des nouveaux idéaux révolutionnaires pour fonder la nouvelle société. Le repli sur elles mêmes des îles s'explique par cette restructuration difficile, sans mode d'emploi et pleine d'incertitude. Le nouveau pouvoir, qui manque de cohésion et qui s'installe grâce à une révolution qu'il n'a pas réellement faite, appréhende les influences extérieures, qui justement avaient façonné l'organisation sociale qu'il veut détruire.

2-4. L'organisation du pouvoir.

Le nouveau pouvoir pose aussi les bases constitutionnelles nécessaires à la légalité de ces décisions. A. Karume souhaite au départ une forme de continuité légale, qui doit accélérer la reconnaissance de Zanzibar par les puissances étrangères. Mais dans ce contexte de rivalités politiques, de demande pressante de changements par les populations, et du besoin pour le pouvoir de faire vite, A. Karume et le conseil révolutionnaire instaurent un système de législation par décret, qui permet au président et au conseil révolutionnaire d'exerçer sans contrôle les pouvoirs législatifs et exécutifs.

Les arrangements constitutionnels sont écrits par T.M. Frank[2], ancien conseiller légal de l'ASP en 1963 auquel A. Karume fait appel pour conseiller le nouveau pouvoir[3] immédiatement après la révolution. Lorsqu'il arrive à Zanzibar fin janvier, le conseil

---

1. Les Arabes ont, par exemple renoncé à porter les vêtements omanais trop identifables: longue robe banche, cape noire, poignard à la ceinture, turban.
2. C'est un professeur de droit constitutionnel à l'Université de New-York.
3. KABUDI P.J.A.M., *International Law Examination of the Union of Tanganyika and Zanzibar: A Federal or Unitary State*. Mimeo, Univ of Dar es Salaam, 1986, p146.

révolutionnaire lui demande d'élaborer rapidement un système de gouvernement par décret reportant à plus tard la promulgation d'une Constitution[1].

- Les décrets constitutionnels.

Le décret présidentiel n°5 du 25 février 1964 *"Constitutional government and rule of law decree"*, établit la division du pouvoir et affirme l'intention d'édicter les décrets qui serviront de base constitutionnelle au pouvoir. La section 2 du décret prévoit que:

> *"La République populaire de Zanzibar est un Etat démocratique fermement attaché au règne du droit. En sa qualité de Chef de l'Etat, le Président promulgue les lois en leur donnant son aval. A titre provisoire, le pouvoir législatif est investi dans le Conseil révolutionnaire et est exercé par le Président, au nom du Conseil et conformément aux vœux de celui-ci. Le pouvoir exécutif est exercé principalement, au nom du Conseil révolutionnaire et selon ses avis, par les ministres membres du cabinet, individuellement et collectivement; le pouvoir judiciaire principal est exercé, au nom du Conseil révolutionnaire, par les tribunaux, qui se prononcent en toute liberté sur les affaires dont ils sont saisis en se fondant exclusivement sur la loi et l'intérêt public"*

L'organisation du pouvoir est la suivante: les pouvoirs législatifs sont aux mains du président, les pouvoirs exécutifs sont exercés par le cabinet et les pouvoirs judiciaires par les tribunaux qui sont soumis au conseil révolutionnaire. Ce décret reprend la division classique des pouvoirs, tout en l'annulant en même temps puisqu'ils sont tous exercés par le conseil révolutionnaire ou sous son autorité. Le conseil est l'instance suprême du nouvel Etat. En 1964, les autorités présentent ce décret comme provisoire, ce qui explique le souci de maintenir de manière formelle la division des trois pouvoirs.

> *"Outre ses fonctions législatives normales, le Conseil révolutionnaire adopte progressivement des décrets constitutionnels qui, ensemble, constitueront la loi fondamentale de la République populaire de Zanzibar. Le 11 janvier 1965 au plus tard, une Assemblée constituante du peuple de Zanzibar sera convoquée pour adopter ces dispositions, ainsi que d'autres*

---

1. CLAYTON A., op cit, 1981, p 95.

prescriptions fondamentales, qui après avoir été approuvées par l'Assemblée constituante formeront la Constitution de Zanzibar."[1]

Le gouvernement se donne donc un an pour réunir les conditions nécessaires pour la formation d'une Assemblée Constituante chargée d'établir et d'adopter les textes. La révolution, contrainte à des transformations rapides, justifie (pour les autorités) l'établissement provisoire d'un pouvoir arbitraire non démocratique. Il est aussi propable que les tensions nombreuses entre les membres du conseil révolutionnaire les ont empéchés de s'accorder sur les grands principes que doit refléter une Constitution. A la hâte pour éviter les aternoiements déstabilisateurs, le conseil révolutionnaire ne juge pas utile de faire adopter une Constitution par une Assemblée constituante.

Le 11 janvier 1965 un décret amende le *"Constitutional Government and the Rule of Law Decree"* et remplace les termes "*le 11 janvier 1965* " par "*un jour choisi par le Président*". Le conseil révolutionnaire affirme clairement que la réunion entre ses mains de tous les pouvoirs satisfait ses objectifs politiques. Il ne sera d'ailleurs jamais question de remettre en cause ce système sous la présidence de A. Karume pendant laquelle toutes les réformes seront promulguées sous forme de décrets présidentiels.

Pour le système judiciaire, la section 2 du décret présidentiel n°1 de 1964 (le 31 janvier 1964) garantit le maintien des lois existantes avant le 11 janvier, ainsi que les amendements apportés sous la garantie de l'article 25 et 27 du *"Zanzibar Order in Council"* de 1924, mais en y apportant les modifications nécessaires pour leur conformité avec le nouveau statut républicain des îles. La Constitution de l'Etat de Zanzibar sous le Sultanat est exclue de cette mesure.

En fait, dès le lendemain de la révolution J. Okello et les *Freedoms Fighters* s'étant accordés le droit de juger tous les cas "politiques", le système judiciaire cesse de fonctionner. La parole du président ayant valeur de loi, le décret présidentiel n°3 de 1964 (du

[1]. Décret n°5 de 1964, 25 février 1964.

31 janvier) sur la détention sans jugement permet la poursuite de l'arbitraire. Ce même décret légalise les camps de détention de Ziwani, Mazizini, Langani, et Prison Island[1].

- Le contrôle de la société.

Sans consensus au sein du conseil révolutionnaire, la législation sur la propriété et sur les droits des citoyens est tout simplement différée.

Le conseil révolutionnaire a pour première tâche de remanier et de restructurer certaines administrations et institutions des îles et de mettre en place de nouvelles réformes: la nationalisation des terres, l'africanisation de l'administration (pensée comme une zanzibarisation), le contrôle serré de l'immigration, la mise en tutelle des syndicats. Le décret n°8 de 1964 (17 mars 1964) permet au gouvernement de confisquer les propriétés immobilières d'un certain nombre de leaders de l'ancien régime. Mais en général, le secteur privé de Zanzibar n'est pas démantelé avant juin 1964. Au cours de ce premier trimestre, le conseil révolutionnaire s'attache plus à établir le contrôle politique sur l'administration du service public et à assurer sa propre sécurité, qu'à remodeler le système économique.

Avant l'indépendance, les organisations syndicales étaient l'objet d'attentions multiples de la part des partis politiques et les deux grandes fédérations syndicales s'affrontaient sur les questions politiques opposant l'ASP et le ZNP.

Le gouvernement révolutionnaire organise la fusion de ces deux fédérations syndicales: la *Federation of Progressive Trade Union* (FPTU)[2], liée au défunt ZNP et la *Zanzibar and Pemba Federation of Labour* (ZPFL) liée à l'ASP, pour contrôler ainsi toute

---

1. Ces camps furent visités par différentes branches de la Croix rouge (du Tanganyika, du Kenya, de la Grande Bretagne...). On rapporte que le commissaire des prisons, un Kenyan, Kilonzo et le commissaire de Police Kisassi tentèrent de limiter l'arbitraire qui régnait dans ces camps. CLAYTON A., op cit, 1981, p 97.

2. Thabit Kombo est le secrétaire général de ce syndicat, il est aussi membre du comité exécutif de l'ASP. Le parti Umma est né d'une scission du ZNP, ce qui explique que le FPTU aient été sensible aux idées de l'ASP, d'autant plus qu'après la scission, le ZNP devient de plus en plus conservateur.

l'activité syndicale des îles. La nouvelle fédération syndicale, la *Federation of Revolutionary Trade Union* (FRTU) est composée d'un bon nombre de sympathisants de ce parti [1].

Quelques mesures prises en ce début d'année ont une valeur symbolique importante, car elles veulent rompre de manière éclatante avec les pratiques discriminatoires de l'ancien régime. L'exemple est donné par la fermeture obligatoire de tous les clubs raciaux[2], par la confiscation de tous leurs biens et par la proclamation du kiswahili comme langue nationale des îles[3]. Une autre mesure très populaire est l'interdiction du pousse-pousse dont l'utilisation avait été dénoncée comme particulièrement dégradante pour les tireurs, relégués au rang d'animaux de trait. Au cours d'une cérémonie, A. Karume brûle les derniers pousse-pousses des îles, et curieusement il promet 100 livres sterling aux propriétaires en guise de compensation[4]. Mesure symbolique s'il en est, les écoles d'Etat sont débaptisées[5], pour adopter les noms de la mythologie nationaliste internationale: Fidel Castro, Ben Bella, Nkrumah, Nasser...

2-5. Zanzibar et le reste du monde.

Dans de nombreux pays du monde, la révolution zanzibarite, suivie avec inquiétude, suscite quelques interrogations. Le Sultanat est tombé sans qu'aucune aide

---

1. La composition de la direction de cette nouvelle fédération est la suivante: le Président Mohamed Mfaume (secrétaire de Boat Builders Unions, lié au ZPFL/ASP), vice-Présidents Khamis Mansur Khamis et Ismail Sahil Ismail, secrétaire général Khamis Abdalla Ameir (secrétaire du Maritime and Allied Workers Union lié au FPTU/ZNP) secrétaire général adjoint Ahmed Diria Hassan (secrétaire du Zanzibar Government Workers Unions lié au ZPFL/ASP), trésorier Kadiria Mnyeji (trésorier du Agricultural and Allied Workers Union lié au FPTU/ZNP, il est aussi un des membres fondateurs de l'Umma).
2. Il existait avant l'indépendance de nombreuses associations raciales à Zanzibar. Elles animaient de nombreuses activités (scolaires, ludiques, culturelles...). Chaque communauté avait son club et certains étaient soigneusement fermés aux membres des autres communautés.
3. Sous le Protectorat britannique, l'anglais était la langue administrative. Le kiswahili était reconnu comme la langue des populations. Mais l'oligarchie utilisait aussi l'arabe.
4. SMITH E.W., op cit, 1973, p 120.
5. Les anciens noms faisaient référence au Sultanat ou à la colonisation britannique: King George, Seyyid Khalifa, Seyyid Abdulla...

extérieure ne soit intervenue pour tenter de le sauver et la confusion et l'instabilité, qui lui succédent pendant quelques temps, provoquent diverses réactions.

- L'Afrique.

L'Afrique noire dans son ensemble accueille favorablement la chute du pouvoir arabe. A la suite du Kenya et de l'Ouganda, de nombreux pays africains reconnaissent l'autorité du conseil révolutionnaire, assez content de l'africanisation du pouvoir à Zanzibar.

Pour les pays est-africains, la satisfaction est évidente. Lors de la décolonisation, ils avaient souvent contesté un processus qui, à leurs yeux, aboutissait à favoriser la communauté arabe au détriment des autres groupes sociaux. Ils n'avaient jamais vu d'un bon œil l'installation d'un Sultanat étranger à leur porte, surtout dans le contexte des conflits qui prévalait pendant la décolonisation. L'instabilité de Zanzibar et la fragilité du pouvoir de M. Shamte inquiétaient. Les paroles de J. Nyerere prononcées quelques années avant l'indépendance du Tanganyika gardent leur vigueur en 1964:

> *"Un des plus gros problèmes pour le Tanganyika dans les années à venir sera Zanzibar. Une monarchie étrangère, avec des enfants (des africains) se mêlant de politique, c'est très vulnérable face aux influences extérieures"*[1].

L'attitude frileuse du ZNP devant le projet de la Fédération est-africaine et sa politique d'immigration restrictive envers les continentaux rendaient suspecte sa solidarité avec les frères africains du continent. Mais la tournure que prend la révolution (pogroms, hétérogénéité du conseil révolutionnaire, etc...) inquiète les dirigeants est-africains, d'autant plus qu'ils font face à des problèmes internes (la rébellion des armées). La phraséologie de certains leaders zanzibarites et certaines mesures économiques radicales du conseil révolutionnaire font certainement peur aux dirigeants africains. La nationalisation des terres, l'africanisation de l'administration font craindre que l'"*orthodoxie marxiste*", selon les termes des milieux diplomatiques[2], ne fasse tache d'huile sur le continent et influence les

1. SMITH E.W., op cit, 1973, p 90. Les enfants, c'est-à-dire les Africains continentaux.
2; Dépêche n°164; Ambassade de France au ministère des affaires étrangères.

hommes politiques est-africains qui ne cachent pas leur faveur pour de telles mesures[1]. La presse tanganyikaise, le *Tanganyika Standard*[2], craint que la décision du conseil révolutionnaire ne donne une image déplaisante qui pourrait décourager les investisseurs étrangers de cette partie de l'Afrique. Les îles appartenant à l'ensemble est-africain, on a peur des répercussions sur le continent.

Dès le premier jour de la révolution, le président J. Nyerere et certains membres de son cabinet (dont O. Kambona) sont constamment tenus au courant du déroulement des événements. Nous avons vu que le Tanganyika accorde même une assistance militaire au conseil révolutionnaire par l'envoi d'un contingent de 300 hommes pour contribuer au rétablissement du calme[3]. Néanmoins, le Tanganyika est le dernier des Etats est-africains à reconnaître le nouveau pouvoir (le 23 janvier 1964) car J. Nyerere semble avoir attendu que la situation se stabilise avant de s'engager officiellement avec le conseil révolutionnaire. Pendant le premier trimestre, par maints signes et consultations, il tente d'asseoir le pouvoir de A. Karume et de le soutenir contre J. Okello (car ce personnage est loin d'attirer sa sympathie) et contre les éléments jugés extrémistes (A. Babu, K. Hanga). S'il autorise le Sultan à transiter par Dar es Salaam avant de s'envoler vers le Royaume-Uni, ce n'est pas uniquement par raisons humanitaires, mais aussi par volonté de l'écarter définitivement de l'espace est-africain[4]. De même, il contribue à l'éviction définitive d'Okello. Mais en dépit du soutien apporté par le Tanganyika, la compétition pour le pouvoir continue à Zanzibar et trois mois après la révolution, la position de A. Karume est encore précaire comme le mentionne une dépêche diplomatique.

> *"Les liens entre Zanzibar et le Tanganyika se renforcent tous les jours, mais le pouvoir de A. Karume reste fragile. Malheureusement certains milieux bien informés de Dar es Salaam se demandent si malgré l'appui de*

---

1. Kambona par exemple.
2. C'est un quotidien attaché aux milieux d'affaires anglais .
3. CLAYTON A., op cit, 1981, p 102 .
4. Le Kenya avait refusé au Sultan le droit de transiter à Mombasa sans doute par peur des conséquences sur les populations côtières.

J. Nyerere, A. Karume réussira à se maintenir encore longtemps au pouvoir".[1]

Depuis sa création en 1957, l'ASP entretient des relations amicales avec la TANU (Tanganyika African National Union) qu'elle consultait régulièrement avant l'indépendance. J. Nyerere se sent idéologiquement plus proche des leaders de l'ASP que de ceux du parti Umma, même si les revendications raciales de l'ASP sont loin de le séduire, heurtant ses principes d'égalité; mais la situation sociale de Zanzibar étant très différente de celle du Tanganyika, la focalisation du débat politique sur des thèmes raciaux semble un écueil difficilement évitable.

- Les pays arabes.

certains pays arabes ont regardé avec anxiété et parfois avec horreur s'écrouler un pouvoir frère. Mais les pays de la péninsule arabique, qui n'ont pas encore une place importante sur la scène internationale[2], semblent alors assez indifférents aux événements du continent africain. Oman vit replié loin du reste du monde. Les relations entre Zanzibar et les pays de la péninsule arabique resteront longtemps teintées de méfiance à cause de l'anti-arabisme du conseil révolutionnaire.

L'Egypte de Nasser ne peut ignorer un mouvement révolutionnaire africain mais ses relations avec l'ancien régime au nom de la solidarité arabe la rendent suspecte au conseil révolutionnaire. Du côté insulaire, il faut convaincre l'Egypte (et le monde arabe en général) que ce n'est pas en tant qu'arabe que les intéressés ont été renversés mais en tant que classe privilégiée exploitant les peuples africains[3].

---

1. Dépêche n°164; Ambassade de France à Dar es Salaam au ministère des affaires étrangères

2. Que leur procurera plus tard la manne pétrolière.

3. Une mission egyptienne vient en visite à Zanzibar en mars 1964, mais le peu de cas que fait la presse de cette venue témoigne des difficultés pour normaliser les relations entre les deux pays.

- **Les pays communistes.**

Les pays du bloc de l'Est accueillent favorablement le nouveau pouvoir insulaire. A la fin du mois de janvier, la plupart des gouvernements communistes ont reconnu le nouveau pouvoir. La République Démocratique Allemande est le premier pays européen à reconnaître officiellement le nouveau régime, suivi de peu par l'URSS et la République Populaire de Chine, Cuba et la Tchécoslovaquie. Le conseil révolutionnaire bénéficie très rapidement d'aide chinoise, soviétique et allemande (RDA), ce qui dérange les Etats africains qui ont apporté leur soutien au nouveau gouvernement. Le 15 février, la République Populaire de Chine ouvre une Ambassade à Zanzibar et dès la fin du mois, A. Babu annonce que le conseil révolutionnaire a accepté de cet Etat une aide de 185.000 Livres sterling. L'URSS envoie du matériel divers, dont des armes. En même temps, des contacts sont établis avec ces pays pour préparer le nouveau programme économique[1].

Dans le contexte de guerre froide des années soixante, Zanzibar devient un enjeu idéologique entre les puissances du bloc de l'Est et de l'Ouest. L'intérêt rapide des pays de l'Est pour les îles répond à une nouvelle analyse de la situation. En effet, avant l'indépendance, l'ASP était plutôt considéré pro-anglais, et le ZNP, bien que dominé par son aile droite, était perçu au moins par les autorités soviétiques comme plus progressiste (car anti-colonial) et donc plus représentatif de la population insulaire[2]. La présence d'un membre du parti Umma dans le conseil révolutionnaire et les projets politiques annoncés ont certainement influencé leur décision de soutenir le nouveau régime. La RDA, à la recherche d'une légitimité sur la scène internationale, mène une politique d'ouverture vers les nouveaux pays[3]. L'accueil que fait Zanzibar aux pays de l'Est est en partie déterminé par les hésitations et les aternoiements des gouvernements occidentaux à accorder leur soutien au nouveau régime. Karume n'avait jamais montré le moindre signe de sympathie particulière pour l'URSS ou la République Populaire Chinoise, son attitude pro-britannique est au

---

1. Il est difficile de savoir si cette orientation politique vers les pays communistes relève de choix idéologiques précis ou d'un opportunisme né de la situation, car le nouveau pouvoir a besoin rapidement d'appuis extérieurs.
2. MORISON G., titre, ref, 1964, p 123-4
3. Son Ambassade à Zanzibar est sa première représentation diplomatique de ce rang en Afrique.

contraire relevée par différents auteurs[1]. Selon J. Nyerere, la propagation rapide de l'influence des idées marxistes, concrétisée par l'aide économique offerte par les Etats du bloc communiste, est en partie liée au refus du bloc occidental à reconnaître et à accepter officiellement le changement à Zanzibar. Le manque d'expérience de nombre de membres du conseil révolutionnaire en matière de relations internationales, le climat d'instabilité et la peur d'une contre-révolution incitent le conseil révolutionnaire à chercher un soutien et une légitimité internationaux et donc à accepter l'aide proposée par les gouvernements communistes, les seuls à lui en proposer. Toujours selon J. Nyerere[2], le conseil révolutionnaire a à peine conscience d'être un enjeu idéologique. Mais indéniablement, la mise en place de la coopération financière et technique avec les pays de l'Est marquera durablement la politique étrangère de Zanzibar.

- Les pays occidentaux.

Les puissances occidentales attendent que la situation interne se stabilise avant de s'engager avec le nouveau régime. En janvier et en février, il est difficile de savoir qui gouverne: A. Karume, J. Okello, A. Babu.... Des contacts sont établis rapidement avec la RFA, mais tournent court pour des raisons diplomatiques[3]. Les Britanniques n'ont jamais rompu leurs relations avec l'ASP et ses leaders, mais malgré ces liens privilégiés, les puissances occidentales tardent à apporter leur soutien au nouveau régime qu'elles ont quelquefois considéré comme un nouveau Cuba. On peut multiplier les allusions sur la mainmise du communisme à Zanzibar. Les relations du conseil révolutionnaire avec les pays occidentaux se détériorent rapidement. Par exemple, la presse anglophone de ce premier trimestre titre à plusieurs reprises sur l'influence communiste à Zanzibar[4]. Les milieux diplomatiques accréditent la thèse d'un complot communiste.

> *"Ce qui frappe le plus à Zanzibar, c'est de constater que le haut personnel de l'administration et du gouvernement dans sa grande majorité a reçu une*

---

1. CLAYTON A., op cit, 1981;p et SMITH E. W. , op cit, 1973.
2. SMITH E.W., op cit, 1973, p 126.
3. Voir infra
4. Voir le *Times*, l'*Observer*, le *Guardian* et surtout le *New York Times* de février et mars 1964.

formation dans les pays du blocs de l'Est. On se pose donc la question d'une préparation de longue date dirigée par A. Babu"[1]

Le 15 et 16 janvier, une frégate de la Marine britannique, le *Rhyl*, jette l'ancre à Zanzibar. Certains ont voulu y voir une volonté d'interférence des anciens colonisateurs. Mais il semble que les Britanniques, surtout préoccupés de la sécurité de leurs ressortissants[2], n'aient jamais eu cette intention. Certains membres du conseil révolutionnaire perdent leurs illusions tant la reconnaissance officielle tarde à venir. Ce retard s'explique en partie par les difficultés dans lesquelles se débat le gouvernement britannique, qui fait face à de nombreuses critiques sur les questions des décolonisations: problème de Chypre, échec de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, problèmes à Aden, en Malaisie et également au Kenya. Le cabinet britannique ne peut accueillir favorablement une révolution radicale, qui entérine l'échec de sa politique à Zanzibar et dans l'ensemble de ses préoccupations, Zanzibar n'est pas une priorité pour le *Foreign Office*. Néanmoins, ce délai affaiblit considérablement la position britannique sur les îles, et sa "place" est vite occupée par les pays de l'Est.

La position américaine est aussi très complexe. D'une part, depuis déjà plusieurs années, une base spatiale de la NASA avec du personnel américain est installée sur l'île d'Unguja, et d'autre part, la mission américaine au lendemain de la révolution est dans les mains d'un jeune diplomate de peu d'expérience (F Picard)[3]. Une campagne anti-américaine se développe à Zanzibar, orchestrée par Hassan Nassor Moyo et la Ligue de la Jeunesse de l'ASP[4]. L'ambassade américaine doit être protégée par les forces de police tanganyikaise. Les Etats-Unis, particulièrement sujets à une paranoïa à l'égard des pays de l'Est, accréditent sans hésitation la thèse d'une infiltration communiste, ce qui rend très difficiles

1. Dépêche n°247, Ambassade de France au ministère des affaires étrangères.
2. CLAYTON A., op cit, 1981, p 87.
3. Frank Carlucci, un diplomate expérimenté et habitué aux situations difficiles en Afrique fut nommé pour remplacer Frederick Picard. C'est un agent de la CIA. *Africa Now*, avril 1984.
4. Dépêche n°274. Ambassade de France au ministère des affaires étrangères.

leurs relations avec le conseil révolutionnaire[1]. Le démantèlement de la base de la NASA est ordonné le 9 avril[2].

Le 19 février, le conseil révolutionnaire ordonne aux représentants britanniques et américains de quitter les îles, puisque leurs pays respectifs n'ont toujours pas reconnu officiellement le nouveau régime. Devant cet ultimatum, les deux pays reconnaissent immédiatement la République Populaire de Zanzibar[3]. Pour la même raison, le représentant consulaire français est également expulsé et plus tard le gouvernement français tentera ensuite d'expliquer au conseil révolutionnaire que la France ne procède pas à une reconnaissance formelle quand il y a un changement de régime[4].

3- LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE.

Quatre mois après la révolution, la République Populaire de Zanzibar et la République du Tanganyika annoncent que les deux pays n'en formeront plus qu'un seul liés par un traité d'Union. Ce traité est signé le 22 avril 1964. Ce n'est pas vraiment une surprise, car dès le lendemain de la révolution, de nombreuses rumeurs circulaient sur des projets[5] de fédération est-africaine, d'Union avec le Kenya ou avec le Tanganyika afin de stabiliser la situation insulaire et d'ancrer définitivement les îles dans l'espace est-africain. La nouvelle République Unie de Tanzanie[6] s'organise dans un cadre original, empruntant à la fois au modèle fédéral et au modèle unitaire. Elle est encore aujourd'hui le seul exemple en Afrique d'Union durable entre deux pays souverains. Pourtant, à sa création, les

1. WILSON A.,*US Foreign Policy and Revolution. The Creation of Tanzania*, Londres, Pluto Press, 1989, 179p.
2. Rappelons que seul le ZNP, avant l'indépendance, exigeait le démantèlement de la station; l'ASP ne remettait pas en cause la présence américaine sur les îles.
3. CLAYTON A., op cit, 1981, p 139.
4. Idem.
5. Il semble qu'effectivement, différents scénarios furent envisagée à l'époque pour neutraliser "la propagation du communisme" en Afrique de l'Est. Certains de ces projets reçurent un soutien occidental évident. Voir à ce sujet WILSON A., op cit, 1989, Chapitre 3 et 4.
6. Le nom est d'abord celui de République Unie du Tanganyika et de Zanzibar, mais le président Nyerere lança un "concours" avec récompense pour celui qui trouverait un nom rappelant l'association des deux pays et qui soit facile à prononcer. Voir SMITH E.W. , op cit, 1973, p 130.

malentendus furent nombreux, engendrés par les motivations différentes des deux partenaires et accentués par un contexte international et régional difficile.

3-1. Le traité d'Union.

Le traité d'Union, qui crée la République du Tanganyika et de Zanzibar (l'actuelle Tanzanie), est signé par le président A. Karume et le président J. Nyerere le 22 avril 1964 à Zanzibar. Ce sont donc les deux chefs d'Etat qui, sans consultation populaire, décident d'unir leur deux pays.

- Portrait de J. Nyerere.

Julius Kambarage Nyerere est né en 1922 près du Lac Victoria, son père est le chef des Zanaki (cette fonction est plus symbolique qu'autre chose). Après l'école primaire, il poursuit ses études secondaires à Tabora, où il se convertit au catholicisme. De 1943 à 1945, il prépare un diplôme d'éducation à l'Université de Makerere, et anime une section de la *Tanganyika African Association* (TAA)[1]. De retour à Tabora, il enseigne chez les Pères blancs. En 1949, il est le premier tanganyikais à obtenir une bourse pour étudier en Grande-Bretagne. Il passe trois ans à l'Université d'Edimburgh et sort diplômé de sociologie et de sciences politiques. Ce sont là les grands traits de son parcours scolaire et universitaire.

A son retour de Grande-Bretagne, le pays est en pleine effervescence à cause des problèmes d'aliénation des terres et de l'installation de colons blancs. Militant actif de la *Tanganyika African Association* (TAA), J. Nyerere en devient le président. Cette association fut créée en 1929 pour défendre les intérêts des Africains de la fonction publique, non seulement dans le pays mais aussi dans toute l'Afrique. Elle avait l'aspect d'un club. Entre 1939 et 1947, la TAA gagne en maturité et présente des revendications qui ne sont pas encore un programme nationaliste, mais des requêtes qui traduisent la naissance d'une conscience politique nationale; elle devient le ciment de l'identité tanganyikaise au fur et à

---

1. Voir ILLIFFE, J, op cit, pp 405-31.

mesure que croit son intérêt pour l'avenir du pays. Le 7 juillet 1954, la TAA est dissoute et remplacée par la *Tanganyika African National Union* (TANU), dont l'ambition est de devenir un véritable parti politique national, J. Nyerere en assure la présidence dès le début. Elle popularise un programme de gouvernement autonome, anti-raciste et non violent. En tant que président, J. Nyerere rencontre à plusieurs reprises les représentants de l'ONU[1] et se forge alors une réputation favorable sur la scène internationale. Vu comme un homme pondéré aux opinions raisonnables, il devient un interlocuteur crédible pour les autorités britanniques. En 1957, nommé au conseil législatif, il en démissionne en 1958 à cause de l'impuissance de cette assemblée pour contrer la politique multiraciale des Britanniques[2].

En octobre 1960, le pays accède à l'autonomie interne, J. Nyerere devient le *Chief Minister* d'un cabinet qui, en plus des Africains, comprend deux Européens et un Asiatique. L'indépendance est proclamée le 9 décembre 1961, J. Nyerere est premier ministre mais il démissionne six semaines plus tard pour se consacrer au parti et élaborer une idéologie

---

1. Le Tanganyika, qui avait été placé au lendemain de la première guerre mondiale sous le contrôle de la SDN et dont l'administration avait été confiée aux autorités britanniques, devient le 13 décembre 1946 un territoire sous tutelle des Nations-Unies. Selon la charte de cette Organisation, la puissance administrante s'engage à favoriser l'évolution du territoire sous tutelle "*vers la capacité de s'administrer eux mêmes, vers l'indépendance*". Et les Nations-Unies contrôlent effectivement l'action des Britanniques et envoient à plusieurs reprises des missions de l'ONU qui vont jouer un rôle important dans le pays car l'opposition à l'action britannique est effectivement écoutée. Ainsi pressées par le contrôle des organismes internationaux, les autorités de Grande-Bretagne ne peuvent continuer à défendre leur politique d'évolution multiraciale et les forces africaines naissantes en tirent une confiance accrue pour la légitimité de leurs revendications.
La TANU envoie Nyerere pour participer à la discussion des rapports de la mission de 1954 et tire avantage de cette action. Nyerere est désormais auréolé du rôle de leader et reconnu comme tel par les organismes chargées de la tutelle. Voir HORRUT, Claude, *Les décolonisations est-africaines*, Paris, Pedone, 1970, chapitre II- 2ème partie.
2. La politique multiraciale des Britanniques consiste à s'assurer que le développement politique du territoire soit conçu de manière à ce que chaque communauté raciale, quelle que fût son importance numérique, soit associée à l'exercice du pouvoir et bénéficie du même traitement que les autres groupes raciaux. Ce principe débouche sur un système de représentation politique qui repose sur les groupes eux mêmes et non sur les individus. La TANU conteste la politique multiraciale et demande un projet d'évolution reposant sur les droits des individus et non des communautés. Après des hésitations, la TANU décide de participer aux élections de 1958 afin de démontrer son audience nationale en dépit du mode de scrutin qu'elle désapprouve. Elle fait désigner par les électeurs africains les candidats des autres communautés qui ont apporté leur soutien à son programme non racial. Les résultats dépassent même les prévisions les plus optimistes puisque la TANU assure l'élection de tous ses candidats aux sièges africains, et celle de la plupart de ceux des autres communautés qui ont son soutien. Les résultats des urnes amènent les autorités britanniques à renoncer à leur politique raciale.

nationale. Avec l'installation de la République le 9 décembre 1962, J. Nyerere devient le premier président du pays. En avril 1964, avec le président A. Karume, il scelle l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar[1].

Cette narration du parcours politique du président J. Nyerere ne serait pas complète sans quelques mots sur sa personnalité et sur ses convictions politiques. Figure emblématique de la Tanzanie indépendante, c'est un leader politique hors pair, bien qu'ayant de nombreux détracteurs.

Philosophe, moraliste, intègre et respectueux des autres, J. Nyerere écoute beaucoup mais n'hésite pas à agir seul. Capable de s'adapter aux situations, conciliateur, il est quelquefois décrit comme un idéaliste, car J. Nyerere ne veut pas renoncer à ses objectifs à long terme même si le présent (comme l'Union avec A. Karume) l'oblige à des concessions. J. Nyerere est souvent surnommé le *mwalimu* (maître en kiswahili), en référence autant à sa formation d'enseignant qu'au ton et au style de ses discours publics et qu'à son rôle de leader de la TANU et du pays. Les objectifs de l'indépendance sont selon les mots de J. Nyerere:

> *".. de construire une société juste de citoyens libres et égaux, vivants dans de bonnes conditions, contrôlant leur propre destinée et coopérant ensemble ainsi qu'avec les autres peuples dans un esprit de fraternité humaine pour le bénéfice mutuel"*[2].

- Sheikh Abeid Amani Karume.

La biographie du président Karume fait l'objet de différentes versions. Né vers 1905, il serait originaire du continent (un Yao du Nyassaland), mais sa biographie officielle en fait un authentique zanzibarite né d'une mère shirazi[3]. A. Karume est très tôt orphelin,

---

1. Symboliquement, Nyerere mêle la terre des deux pays.
2. Nyerere Opening of The University Campus, cité par D. C. MARTIN dans *Le pouvoir en discussion. Etat, structures sociales et cultures politiques en Tanzanie.* Thèse pour le Doctorat es Lettres et Sciences Humaines, Université René Descartes, Paris V, 1987, p57.
3. KURTZ, Laura, *Historical Dictionnary of Tanzania*, Londres, Sarectow Press, 1978, p. MASHENGELE, Jean, *Historia ya Tanzania, tangu 1880 hadi 1980*, Dar es Salaam, 1984;

son niveau scolaire est faible puisqu'il n'a pas dépassé le cycle primaire. A 17 ans, il s'engage comme marin et voyage en Europe et en Asie.

De retour à Zanzibar vers 1938, il travaille au port. Il organise le petit mais dynamique syndicat des dockers et des marins. Karume est aussi un bon boxeur et un bon footballeur, et il collabore à l'organisation d'une association sportive réunissant des Africains. En 1954, il entre dans la politique en étant nommé conseiller de la ville de Zanzibar. Il préside également l'Association africaine qui deviendra en 1957 l'Afro-Shirazi Party. En 1963, il devient le leader de l'opposition parlementaire. Comme nous l'avons déjà mentionné, son rôle dans la révolution de 1964 n'est pas établi avec certitude mais en tant que principal leader de l'opposition, il devient le président de la République Populaire de Zanzibar sans que l'on sache exactement comment il fut nommé à ce poste.

Karume est un personnage très différent du président Nyerere. Sans grande formation scolaire, Karume n'est ni un idéologue ni un doctrinaire. Doué d'un fort charisme, il séduit par son franc parler et par sa connaissance intuitive des problèmes et des attentes des populations. Il n'a pas forcément de solution de fond à proposer et il s'attache plus aux signes visibles des choses; son ambition politique est centrée autour de la revalorisation sociale des Africains. Même entouré de quelques théoriciens (comme K. Hanga), A. Karume n'a pas développé de projet idéologique très précis: sa vision politique se borne à la destruction d'un ordre ancien jugé inacceptable pour les Africains, sans que le futur soit clairement défini.

J. Nyerere et A. Karume sont des personnalités trop différentes pour travailler ensemble. Le discours idéologique et humaniste du premier n'a pas de prise sur les valeurs et les principes du "prolétaire instinctif" qu'est A. Karume. Tout oppose les deux hommes réunis momentanément par des intérêts conjoncturels. Mais il ne s'agit pas exclusivement des deux présidents. Leurs attitudes face à l'Union restent déterminées par l'histoire politique et culturelle de leur territoire, et par les devenirs qu'ils envisagent.

ASP, *Historia ya Waafrika wa Zanzibar na kuundwa kwa Chama cha ASP*, Zanzibar, Printing Makao Kuu ya ASP, non ddaté, p.8.

A Zanzibar, A. Karume doit satisfaire certaines attentes de la population nées de la révolution. Ces attentes ne sont pas forcément compatibles avec ce que suppose l'Union. Pour agir, il doit tenir compte des réactions émotionnelles et impalpables liées d'une part à la révolution et d'autre part à l'Union.

- Le texte du traité.

Le traité d'Union a été élaboré par Roland Brown, un homme de loi britannique que J. Nyerere avait invité à occuper le poste de Procureur général du Tanganyika en 1960[1]. Inspiré par le traité liant l'Irlande du Nord au Royaume-Uni, le traité d'Union entre la République du Tanganyika et la République Populaire de Zanzibar a la forme d'un traité international passé entre deux puissances étrangères. Il doit être ratifié par les instances législatives des deux pays. Le texte en est court et le préambule justifie la raison d'être et les objectifs de ce traité:

> *"Les gouvernements de la République du Tanganyika et de la République populaire de Zanzibar -conscients des relations depuis longtemps établies entre les peuples de leurs pays, ainsi que les liens de parenté et d'amitié, désirant renforcer ces relations et consolider ces liens, et soucieux de renforcer l'unité des peuples d'Afrique- se sont rencontrés pour envisager l'Union de la République du Tanganyika et de la République populaire de Zanzibar."*[2]

Cette déclaration d'intention, renvoyant à des motifs historiques et culturels et à l'idéologie pan-africaniste, évite de rendre compte de la situation complexe et difficile qui sous-tend cette union.

Les différents articles du traité posent les bases sur lesquelles s'organiseront les pouvoirs:

La République Unie de Tanzanie aura pour Constitution celle qui était en vigueur au Tanganyika avant l'Union, avec les modifications nécessaires au respect des clauses du

---

1. PRATT C., *The critical phase in Tanzania, 1945-1968, Nyerere and the emergence of a socialist strategy*, Cambridge, Cambridge University press, 1976, p 138.
2. Le texte complet du traité est joint en annexe.

traité d'Union. Cette Constitution est provisoire puisque l'article 7 du traité prévoit dans un délai d'un an l'adoption d'une nouvelle Constitution par une Assemblée constituante (composée de représentants du Tanganyika et de Zanzibar).

La Constitution du Tanganyika est modifiée par le traité d'Union stipulant que l'exécutif et le législatif de la République Unie auront une autorité totale sur le Tanganyika et une autorité seulement partielle sur Zanzibar car elle ne concernera que les domaines suivants[1]:

a)- la Constitution et le gouvernement de la République Unie de Tanzanie,
b)- les affaires étrangères,
c)- la défense,
d)- la police,
e)- les pleins pouvoirs,
f)- la nationalité,
g)- l'immigration,
h)- le commerce extérieur et les emprunts,
i)- les services publics de la République Unie de Tanzanie,
j)- l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, les droits de douanes et l'impôt direct,
k)- les ports, l'aviation civile, les postes et les télécommunications.

Pour tous les domaines[2] ne relevant pas de l'autorité de la République Unie de Tanzanie, Zanzibar conserve donc des pouvoirs exécutifs et législatifs autonomes. Les lois respectives des deux pays restent en vigueur à condition qu'elles ne contreviennent pas aux dispositions du traité. Le président de la République Unie, J. Nyerere, est assisté de deux vice-présidents dont l'un, Abeid Karume, est le chef de l'exécutif à Zanzibar.

Ce traité d'Union met en place une structure assez originale qui coiffe entièrement le Tanganyika et partiellement Zanzibar. Les îles gardent leurs structures de pouvoir mises en place après la révolution: gouvernement, conseil révolutionnaire, application des décrets, mais leurs pouvoirs de décision sont réduits aux domaines ne relevant pas de l'Union. De plus, l'exécutif de Zanzibar doit appliquer les décisions prises par le gouvernement de la

1. Article 4 du traité d'union.
2. Il s'agit par exemple de l'éducation, de l'agriculture, de l'économie etc...

République Unie de Tanzanie si elles concernent les domaines de l'Union. Le traité ne démocratise pas le système politique mis en place sur les îles après la révolution, puisque l'organisation politique intérieure ne relève pas de l'Union.

3-2. Les motifs de l'union.

Le préambule du traité d'Union donne, de manière succincte, les motifs idéologiques de l'Union. Au-delà de ces motifs existent des raisons différentes, plus concrètes et plus immédiatement politiques qui ont contribué à la nécessité de cette Union.

- Les motifs explicites.

Les motifs explicites, auxquels fait allusion le traité de 1964, ne rendent pas nécessaire l'Union mais contribuent à la rendre symboliquement légitime. Le préambule précise différents paramètres (les relations de longue date et les liens d'amitié et de parenté entre les peuples de deux pays) qui sont des références à un passé qui se veut commun pour ces deux peuples. Historiquement, Zanzibar fut constamment en contact avec le continent et l'on peut, sans invraisemblance, parler d'une certaine homogénéité culturelle entre les îles et la côte est-africaine. Cette homogénéité se traduit par l'existence de réseaux de parenté et d'alliances trans-côtières, et est aussi illustrée par l'utilisation d'une langue commune le kiswahili[1]. Zanzibar n'a jamais été un monde à part, au contraire elle a toujours été liée à l'espace est-africain par des intérêts économiques qui lui étaient souvent favorables. Zanzibar était le centre ou l'intermédiaire obligé pour l'exportation des produits est-africains vers la péninsule arabique et le reste du monde. A certaines périodes, Zanzibar était même la plus importante puissance politique et économique de la côte est-africaine sur laquelle le Sultan exerçait son autorité (quelquefois simplement nominale).

Les aléas de la colonisation européenne ont partiellement rompu ces liens économiques et politiques, mais ils n'ont pas entamé cette homogénéité culturelle. Pendant

---

[1]. Le kiswahili est parlé par des musulmans urbanisés et fortement métissés.

la période coloniale, la bande côtière du Tanganyika sur laquelle le Sultan exerçait son pouvoir fut achetée par les autorités allemandes[1]. Dès 1917, le colonisateur est le même, mais Zanzibar et le Tanganyika dépendent d'autorités distinctes qui ont des politiques différentes. Cette rupture imposée par les colonisateurs dans un processus historique est décrite comme une anomalie (une déviation illogique et contre-nature) dans le traité d'Union. Dans son discours de présentation du traité à l'Assemblée Nationale, J. Nyerere explique la cohérence du projet d'union des deux pays voisins parce qu' "*ils ont été unis avant la venue des colonialistes, et ils ont continué à être unis, par des affinités communes, pendant la domination étrangère*"[2]. L'Union scellée par le traité restaure donc une entité culturelle pré-existante. Mais la version des liens entre Zanzibar et le Tanganyika que présente le Président J. Nyerere est plus idyllique que soucieuse d'exactitude historique: ces liens étaient inégalitaires et traduisaient l'exploitation économique des territoires est-africains par le Sultanat. La colonisation européenne a ralenti le flux de ces rapports inégalitaires.

En plus de ces liens historiques et culturels, qui ne concernaient que les populations côtières et quelques poches swahilisées de l'intérieur du continent[3], il existait des affinités politiques et idéologiques beaucoup plus récentes, liées à l'émergence du nationalisme dans ces deux pays. Ces affinités concernaient la TANU et l'ASP, partis dont l'audience avait une portée nationale. J. Nyerere est indirectement à l'origine de la création de l'ASP[4] car il est venu à plusieurs reprises à Zanzibar au cours de l'année 1956 pour convaincre les leaders des deux associations d'oublier leurs différends passés et de s'unir pour faire face au ZNP[5]. Tout au long de la décolonisation, la TANU maintient ses liens avec l'ASP et regarde avec intérêt et sympathie les revendications sociales de l'ASP.

Le dernier motif explicite auquel fait allusion le préambule concerne l'Unité des peuples d'Afrique. Au cours des années soixante, les dirigeants africains sont très sensibles

---

1. Le Sultan a maintenu ses prérogatives sur la bande côtière kenyane (la coastal strip) jusqu'en 1963.
2. *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro-shirazi Party*, 1973;p 33
3. Comme les villes de Ujiji et de Tabora par exemple.
4. L'Association africaine et l'Association shirazi.
5. LOFCHIE M. , op cit, 1965, p 169.

à l'idéologie pan-africaniste mais les voix divergent dans le chœur des dirigeants. J. Nyerere propose une alternative différente de celles des groupes de Casablanca et de Monrovia. Pour Dar es Salaam, les différends entre ces deux groupes, alimentés par des problèmes secondaires (comme le problème de la reconnaissance de la Mauritanie), nuisent aux intérêts de l'Afrique, et avalisent les ingérences extérieures sur le continent. De nombreux faits prouvent l'attachement de J. Nyerere à la solidarité africaine[1] en dépit de son opposition à la thèse de K. Nkrumah, qui vise à créer un gouvernement continental. Pour J. Nyerere, ce but n'est pas accessible dans les conditions de la décolonisation et il recherche des accords régionaux qu'il pense plus réalistes. L'Union avec Zanzibar s'inscrit donc fort logiquement dans l'idéologie pan-africaine du dirigeant tanganyikais.

Du côté insulaire, les motivations sont moins claires. Avant l'indépendance, les quelques déclarations de principes de l'ASP sur la nécessité de l'Unité africaine répondaient surtout à une stratégie interne pour insister sur l'aspect africain des îles face au ZNP. Schématiquement, l'ASP était pan-africaniste par opposition au caractère pro-arabe du ZNP. Mais les convictions pan-africaines de A. Karume n'ont pas la même profondeur que celles de J. Nyerere. A Zanzibar, l'identité africaine n'est pas socialement valorisante; les caractéristiques africaines de la culture des îles sont souvent minimisées par les acteurs eux-même au profit de caractéristiques arabes ou mixtes (afro-arabes).

Enfin, l'unité africaine est un mythe nécessaire à la solidarité des Africains face aux puissances extérieures. Dans les années soixante, ce mythe guide les relations inter-étatiques en Afrique, et, s'il est mentionné dans le traité d'Union, c'est, en plus des convictions de J. Nyerere, par nécessité de présenter l'Union de manière progressiste à l'étranger. Les pays africains ne peuvent qu'applaudir ce premier pas vers l'unité, effectué par deux pays souverains. L'Unité africaine se veut porteuse de force et de changement, et véhicule une image positive de modernisme. Les acteurs concernés ne peuvent d'ailleurs pas non plus

---

1. On peut trouver de nombreux exemples comme la demande du report de l'accession à l'indépendance du Tanganyika pour qu'elle soit simultanée à celles de ses voisins est-africains, dans la perspective de la fédération est-africaine. Voir CONSTANTIN F., "Principes et raisons d'Etat, portée et limites d'une diplomatie non-conformiste", dans BATIBO, H. et MARTIN D.C. dir, *Tanzanie, l'Ujamaa face aux réalités,* Paris, Edition Recherche sur les civilisations, 1989 ; p145-160 ("mémoire" n°80).

s'opposer à cette Union, puisqu'elle sert l'Afrique toute entière. "*Le renvoi au mythe est la condition de la reconnaissance politique du nouveau groupe*[1]."

Dans le préambule, les motifs avancés pour justifier et légitimer l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar font donc référence à un passé et à un mythe. Ce passé et ce mythe sont pourtant trop vagues pour en constituer les uniques objectifs. Le passé ne peut revivre. Il y a eu rupture et déjà auparavant les zones concernées (l'aire swahili) ne recoupaient ni exclusivement ni entièrement l'aire géographique de l'Union (Zanzibar et le Tanganyika). Elles s'étendaient sur toute la côte est africaine (du sud de la Somalie au nord du Mozambique) et ne recouvraient que partiellement le Tanganyika. Les liens politiques avancés par les dirigeants ne sont que des solidarités idéologiques de dirigeants politiques. Dans quelle mesure concernent-t-elles les populations plus motivées par le devenir de leur territoire que par celui du voisin? Le mythe de l'unité africaine existe, mais sa réalisation reste hypothétique et trop lointaine pour le moment. L'unité ne concerne ici que les deux responsables de l'Union. Si tous les motifs invoqués dans le traité sont assurément des atouts, ils ne suffisent pas à eux seuls à expliquer l'Union. Il faut donc chercher des éléments plus concrets, plus réels qui ont joué un rôle déterminant pour la formation de cette Union.

- Les motifs implicites.

Les motifs implicites se placent sur un terrain prosaïque: celui des événements. Ils sont au cœur de la situation politique de Zanzibar et de l'Afrique de l'Est. On peut distinguer deux aspects bien qu'ils soient étroitement imbriqués: les motifs internes au pouvoir insulaire et les pressions externes liées au contexte international.

---

1. CONSTANTIN F. , "Régionalisme international et pouvoirs africains", *Revue française de sciences politiques*, Vol 26 n°2 , février 1976, p 78.

- La situation interne:

Nous avons mentionné précédemment que la stabilité et la cohésion au sein de l'équipe dirigeante de Zanzibar sont loin d'être acquises. Les dissensions concernant les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les changements désirés (et pas tous encore bien définis) par le conseil révolutionnaire sont nombreuses. Un conflit oppose les partisans d'une orientation socialiste claire et nette (dont les représentants principaux sont A. Babu et K. Hanga) et les partisans d'une plus grande prudence, un peu plus méfiants vis-à-vis des pays de l'Est. Dans les deux cas, les programmes restent vagues et incertains. Quant aux modérés de l'ASP (O. Sharif, A. Jumbe...) qui, avant la révolution, ont cru à une possibilité de compromis avec les Arabes, ils sont alors dépassés par la violence des événements. N'ayant ni la confiance de A. Karume, ni celle d'une grande partie du conseil révolutionnaire, ils pèsent peu dans les conflits idéologiques. Pendant ce mois d'avril, des incertitudes planent toujours sur le devenir de la révolution.

A. Karume n'a toujours pas l'assurance de se maintenir au pouvoir; il semble mal contrôler la situation, débordé par les initiatives de A. Babu en matière de coopération avec les pays de l'Est. Certains développements de la politique interne des îles accréditent l'idée d'une emprise de plus en plus grande de l'ex-Umma[1] qui, par la large représentation de ses membres et de ses sympathisants dans l'appareil de l'Etat, menace l'autorité effective de A. Karume. A plusieurs reprises, des frictions éclatent. Certaines puissances étrangères, comme la Chine ou l'Allemagne de l'Est, ont pris l'habitude de négocier directement avec A. Babu plutôt qu'avec le Président A. Karume.[2] Des armes nouvellement arrivées sur les îles sont "réquisitionnées" par Ali Mafoudh, un des principaux lieutenants de A. Babu. La

1. De nombreux membres de l'Umma obtinrent des postes importants, par exemple: Khamis Musein Abeid, au départ membre du ZNP, fut étudiant en Chine et en Corée du Nord, il rejoignit l'Umma au début du mois de janvier, et après la révolution, il fut nommé commissaire de région à Donge; Ahmed Abubakal Quallatein, autrefois officier des douanes, devint administrateur d'une ville; R M Kwacha, ancien enseignant et membre de l'ex ZNP fut nommé commissaire dans la ville de Zanzibar. Ali Sultan Issa et Salim Rashid, dont nous avons déjà parlé, font aussi partie de ce groupe. CLAYTON A., op cit, 1981 p109-10 et la dépêche n°247, Ambassade de France à Dar es Salaam au ministère des affaires étrangères.
2. *Africa Confidential*, 9 mai 1964.

nomination des responsables militaires pose également des problèmes: A. Karume proposant Kassim K. Hanga et Aziz Twala, membres de l'ASP et plus africains que Ali Mafoudh et Ali Sultan Issa[1] choisis par A. Babu. Les membres de l'ex-Umma sont souvent d'anciens membres du ZNP, parti assimilé au pouvoir arabe[2]. De ce fait, ils dérangent l'image africaine que l'ASP veut donner de la révolution. Le paradoxe est inacceptable: la révolution africaine est officiellement orchestrée par l'ASP alors que certains dirigeants influents sont d'anciens membres du ZNP et du parti Umma.

A cause de ces problèmes de cohésion, le discours politique a du mal à trouver une unité; de plus, s'articulant principalement sur les abus du précédent régime, il ne propose pas de vision d'avenir. Le nouveau régime ne manque pas d'objectifs mais ses positions pour les atteindre sont confuses et quelquefois contradictoires. A. Karume ne semble pas en mesure d'éviter le soutien d'une puissance extérieure pour se maintenir à la tête du conseil révolutionnaire et neutraliser les anciens membres du parti Umma.

La compétition pour le pouvoir inquiète A. Karume. Il a le soutien du président tanganyikais J. Nyerere, c'est donc auprès de lui qu'il recherche de l'aide. L'Union est signée entre les deux présidents le 24 avril, après consultation des autres membres du conseil révolutionnaire. Là aussi, le consensus entre les membres du conseil révolutionnaire n'est pas atteint: K. Hanga semble en faveur d'une Union avec le Tanganyika; A. Babu est contre; A. Karume, hésitant[3] et conscient que son maintien au pouvoir dépend de l'aide effective du Tanganyika (ses forces militaires) et du soutien diplomatique des dirigeants est-africains, signe l'Union. A. Karume veut asseoir son pouvoir, et l'union ressemble alors à de l'auto-préservation politique contre les assauts de la fraction radicale de son parti[4]. En août 1964, le *Standard* de Dar es Salaam rapporte les propos de A. Karume sur l'Union:

---

1. CLAYTON A. , op cit, 1981, p 112.
2. En majeure partie, les dirigeants de ce parti sont d'origine arabe ou comorienne; ou tout du moins sont-ils décrits comme tels.
3. SMITH E.W., op cit, 197, p 128.
4. SRIVASTAVA, B.P., "The Constitution of the United Tanzania 1977, some Salient Features, some Riddles" *Eastern Africa Law Review*, Vol 11-14, 1978-81, p 10. Pour ce qui est de J. Nyerere, les enjeux sont un peu différents, ils sont présentés un peu plus loin.

"L'Union entre le Tanganyika et Zanzibar a apporté de la force aux îles et les a protégées contre des ennemis extérieurs et intérieurs qui essayaient de saboter la révolution".

L'Union remplit les fonctions implicites qu'elle suggère, car si les luttes internes n'ont pas disparu, l'autorité de A. Karume est maintenant reconnue et avalisée par sa nomination de vice-président du gouvernement central de l'Union et par l'inscription de sa fonction de président du conseil révolutionnaire dans le traité. En parallèle à la reconnaissance internationale, l'Union offre aussi à A. Karume la possibilité d'écarter du conseil révolutionnaire les membres jugés trop encombrants en les nommant sur le continent à des postes divers dans les institutions communes[1]. Si A. Karume contrôlait mal la politique étrangère des îles menée par les membres du parti Umma, ce domaine passe maintenant sous la responsabilité (théorique tout du moins) du pouvoir central, ce qui rassure l'opinion internationale, car à l'époque J. Nyerere fait figure de dirigeant modéré. Décrit dans la presse internationale comme un politicien pro-occidental[2], il contribue à calmer les inquiétudes sur le devenir des îles.

J. Nyerere est bien sûr conscient de permettre à A. Karume de s'installer au pouvoir; mais il cherche aussi à protéger son propre pays d'une influence communiste d'autant plus inquiétante qu'elle est située à sa porte. Il veut agir vite pour éviter aux îles de se transformer durablement en enjeu de la guerre froide. En 1970 J. Nyerere devant l'Assemblée nationale reconnaît:

"Les actes de l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar étaient une affaire d'urgence, nous nous sommes hâtés de nous unir car nous savions que seule une initiative rapide pouvait parvenir à l'Unité"[3].

Pour J. Nyerere, les mobiles sont assez clairs. Chantre de l'Unité des peuples d'Afrique, l'Union s'inscrit de plein droit dans sa logique. Mais c'est son inquiétude, face

---

1. Je reviendrai ultérieurement sur la stratégie des nominations que permet l'Union.
2. SMITH E.W., op cit, 1973, p 129.
3. *Uamuzi wa busara*; TANU; 1972, discours du 16 juin 1970.

au développement de la situation insulaire, qui provoque l'Union. Partisan de A. Karume, il renforce le pouvoir de ce dernier tout en permettant au pouvoir central, dont il est le président, d'avoir un droit de regard sur les options politiques de Zanzibar (les affaires étrangères et la défense). Dorénavant la Tanzanie représente Zanzibar sur la scène internationale; ce qui n'est pas une mince garantie contre d'éventuelles tentatives d'ingérences extérieures.

En s'adressant à l'Assemblée nationale le 25 avril 1964, J. Nyerere justifie l'Union démontrant avec insistance qu'elle n'est pas une conséquence de la guerre froide, car elle s'inscrit dans les projets de Fédération est-africaine dans l'attente d'une unité plus large encore, l'unité africaine. La logique de l'Union tanzanienne s'inspire donc de celle de l'idéal de l'Unité africaine. En refusant de prendre en compte le contexte international, J. Nyerere veut éviter une réaction des membres extrémistes du conseil révolutionnaire, afin que les tensions ne dégénèrent pas en un véritable conflit idéologique marqué par la division Est - Ouest.

- La situation extérieure.

Zanzibar est au cœur des inquiétudes de tous les chefs d'Etats de la région, qui ont envisagé son intégration dans une Fédération est-africaine regroupant le Kenya, le Tanganyika et l'Ouganda. Mais la création de cette Fédération a échoué devant l'impossibilité des partenaires de s'entendre sur ses implications politiques et économiques[1].

A ces impératifs, s'ajoute une pression internationale très forte. S'il est difficile de savoir dans quelle mesure elle a été déterminante, il convient néanmoins de la relever. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni, particulièrement inquiets de la tournure des événements sur les îles, ont multiplié les contacts diplomatiques avec les dirigeants de la région afin de les mettre en garde contre le danger potentiel que constituait pour toute la région l'instabilité de

---

[1]. Voir la presse tanganyikaise et kenyane de la période; et aussi *Africa Now*, avril 1984 "The 100 days that made Tanzania"; *South*, avril 1984 "Putting the fix on Zanzibar" et WILSON A., op cit, 1990, chapitre 4. Le déclassement en 1984 des archives américaines a apporté de nouvelles informations sur les motifs de l'Union.

Zanzibar et l'influence de certains politiciens insulaires[1]. Ils avaient même envisagé une intervention, mais ils souhaitaient obtenir l'aval des dirigeants est-africains[2]. Après la signature du traité, l'Union est largement décrite dans la presse internationale comme une victoire de l'Ouest sur l'Est, malgré les affirmations contraires de J. Nyerere, qui refuse de la voir comme une simple étape dans les rivalités existantes entre l'Est et l'Ouest[3].

- Paradoxes.

C'est donc une Union rapide, signée en catimini par les deux chefs d'Etat, puis ratifiée ultérieurement par les assemblées compétentes qui a vu le jour. Elle n'a jamais fait l'objet d'une consultation auprès des populations concernées, ni à Zanzibar ni au Tanganyika. Pourtant elle est bien plus qu'un simple accord puisque le traité pose les bases structurelles du fonctionnement de la nouvelle République Unie de Tanzanie. Le contexte zanzibarite et est-africain explique cette hâte, mais les objectifs différents des deux initiateurs posent des problèmes.

L'Union présente certains paradoxes notamment du côté zanzibarite. Il est délicat de concilier renforcement d'une autorité et déléguation de certains de ses pouvoirs à une autorité supérieure et "étrangère" de surcroît. Par le traité, A. Karume et le conseil révolutionnaire transfèrent de nombreuses prérogatives importantes qui caractérisent précisément la souveraineté d'un Etat (comme la collecte des impôts), et qui affirment l'autorité d'un gouvernement vis-à-vis de l'extérieur (comme la défense et les relations étrangères). Seules les prérogatives sur le pouvoir judiciaire n'ont pas été entamées par le traité d'Union et le nouveau gouvernement de Zanzibar garde son pouvoir sur les administrations locales et sur tout ce qui fait la vie politique et économique.

Si A. Karume juge nécessaire la formation de l'Union pour asseoir son autorité, on peut se demander dans quelle mesure le conseil révolutionnaire et lui-même sont prêts à en payer le prix, c'est-à-dire à se soumettre à une autorité supérieure: le gouvernement central

---

1. *Africa Now*, Avril 1984, op. cit. et WILSON A., op cit, 1990.
2. Idem.
3. SMITH E.W., op cit, 1973, p 128.

basé à Dar es Salaam. Dans le contexte révolutionnaire qui règne sur les îles en ce début d'année, le nouveau pouvoir peut-il à la fois affirmer son autorité et sa légitimité sur les populations insulaires et déléguer une parcelle de l'autorité à un gouvernement extérieur?

Le pouvoir à Zanzibar a été conquis par la force, c'est dans la violence que le Sultanat est tombé et que la République s'est installée. La révolution jouit d'un prestige certain et d'un soutien favorable d'une bonne partie de la population[1]. L'ordre social se transforme et pour beaucoup de gens, il est porteur d'un renouveau sur les îles. Tout semble possible, l'euphorie de la révolution promet une vie meilleure. Dans ces conditions, les populations insulaires comprennent mal la soumission à une autorité extérieure (fut-elle celle des frères africains du continent), alors que la dernière domination étrangère vient juste d'être renversée et que l'indépendance réelle vient à peine d'être acquise. Le pouvoir est enfin entre leurs mains, et en délaissant immédiatement une partie de son autorité, l'équipe dirigeante ne risque t-elle pas de perdre son prestige fraîchement acquis et sa crédibilité?

Un autre aspect paradoxal de cette Union réside dans la difficulté pour un jeune pouvoir qui n'a pas encore bien affirmé ses priorités politiques et économiques, ni bien pris les commandes de la totalité de l'appareil d'Etat, de mettre en place, de manière effective, les mécanismes de coopération et d'intégration avec un autre pouvoir.

Enfin il faut aussi relever les obstacles de nature culturelle et historique. La personnalité (Karume), qui a signé les accords de l'Union, est effectivement liée à l'Afrique; elle est perçue comme telle par certaines communautés des îles. La révolution est aussi décrite comme une révolution raciale, mais c'est avant tout une révolution nationaliste et patriotique. Ces deux types de sentiments semblent incompatibles avec les concessions qu'oblige la réalisation des accords de l'Union: délégation d'une partie de la souveraineté, intégration symbolique dans un espace qui n'est pas national. Ceci recoupe le problème de ne pas sacrifier l'intérêt national à un intérêt collectif[2].

---

1. Les missives diplomatiques de l'année 1964 insistent régulièrement sur le soutien populaire dont bénéficie le nouveau régime, notamment grâce à certaines des mesures qu'il a pris au lendemain de la révolution comme la nationalisation des terres ou les mesures symboliques (Voir supra).

2. CONSTANTIN F., op cit, 1976, p.76.

3-3. Une Union réelle ou fictive?

L'Union joue donc le rôle de catalyseur des rivalités internes du conseil révolutionnaire. Elle entraîne une recomposition du conseil révolutionnaire qui traduit la prépondérance de A. Karume en particulier face à la tendance radicale. Cinq Zanzibarites (sans compter A. Karume qui devient *de-jure* vice-président) sont nommés à des postes dans le gouvernement de l'Union: A. Babu, ministre assistant du président; Idris Abdul Wakil, ministre de l'information et du tourisme; Aboud Jumbe, ministre délégué auprès du vice-président; Hassan Nassor Moyo, ministre des affaires juridiques; Abdul Kassim K. Hanga ministre de l'industrie. A la suite d'un remaniement ministériel en novembre 1964, ils ne seront plus que trois dans le cabinet de l'Union[1]. Deux fortes personnalités (A. Babu et K. Hanga) sont écartées du conseil révolutionnaire, car même si elles en sont toujours membres, elles ne peuvent plus exercer leur fonction ministérielle dans le cabinet insulaire. La nomination de A. Babu suscite de nombreux commentaires, car elle diminue considérablement son influence qu'il ne peut prétendre exercer sur le continent et cela minimise les risques potentiels d'une propagation de ses idées "marxisantes" à Zanzibar. Pour K. Hanga, le mécanisme est le même: il a peu de soutien au Tanganyika, ce qui réduit ses ambitions et son influence. Ainsi on peut relever dans la presse de l'époque et dans les ouvrages consultés[2], que l'Union donne momentanément "*un coup d'arrêt à l'implantation du communisme sous sa forme la plus extrême*[3]" sur les îles. Plus que le ralentissement de la mise en œuvre d'une politique jugée extrême, c'est, pour A. Karume, une plus grande liberté d'action. L'Union permet aussi le rétablissement d'une certaine légalité, garantie par le Tanganyika, et semble mettre fin à certains nombres d'abus, car la présence même discrète de policiers continentaux est efficace et contribue au rétablissement de l'ordre.

---

1. M. Babu au commerce, H. Makame à la communication et K. Hanga au bureau du président chargé des affaires de l'Union.
2. AYANI S.G., op cit, 1970; CLAYTON A., op cit, 1981; BAILEY E.M., *The Union of Tanganyika and Zanzibar: A study in political integration.* Eastern African Studies 9, New York, Syracuse University Press, 1973, 114p.
3. Selon les termes de la dépêche diplomatique n°314 du 2 mai 1964.

Zanzibar montre néanmoins peu d'empressement à s'impliquer dans le fonctionnement effectif de l'Union. Pourtant, comme prévu dans le traité, les Zanzibarites siègent à l'Assemblée nationale, et dans toutes les autres organisations communes (ils siègent aussi dans des organisations est-africaines et internationales, où ils représentent la Tanzanie). Mais au delà de cette participation, le conseil révolutionnaire montre peu de volonté pour appliquer le traité.

Symboliquement, le conseil ne fait que de très rares allusions à l'Union. Lors du discours du 1er mai 1964, A. Karume insiste énormément sur l'autonomie et sur les projets futurs des îles[1]. Ces propos nationalistes et insolites sont peu appréciés à Dar es Salaam. Il faut attendre le mois de septembre pour que le Journal Officiel de Zanzibar fasse référence à l'Union. Sur place, A. Karume est toujours présenté comme le président de Zanzibar, quand ce n'est pas comme le président de la République de Zanzibar (alors que juridiquement la République Populaire de Zanzibar n'existe plus) et sa fonction de vice-président de la Tanzanie n'est jamais mise en avant. Pour la première fois en juillet seulement, le drapeau tanzanien est hissé à Zanzibar.

Cette réticence évidente des îles à valoriser l'Union doit être mise en relation avec le climat de tension de la décolonisation. Dans les différents discours que le ZNP diffusait pour attaquer et dévaloriser l'ASP, il y avait effectivement des mises en garde très précises contre la "vente" des îles au Tanganyika (expliquée par les contacts fréquents de l'ASP et de la TANU). Cette perspective devait faire inquiéter les Shirazi et les Arabes au même titre que la menace de christianisation de îles[2]. Avant l'indépendance, l'ASP affichait un soutien de principe au Sultan[3] pour ne pas heurter une partie de son électorat. La révolution met fin à la

---

1. KARUME A., discours du 1er mai 1964; ASP publication., non daté.

2. Voir supra, et LOFCHIE M., op cit, 1965, p 208-9. L'auteur cite un article parut dans le journal *Mwongozi* (proche du ZNP) daté du 21 avril 1961. L'article présente les raisons qui ont poussé un dirigeant du ZPPP à choisir de s'allier avec le ZNP suite à des discussions avec l'ASP sur les relations de ce parti avec les dirigeants tanganyikais (après les élections de 1961). "*La découverte de ces plans fut la raison qui le (ZPPP) décida à se ranger du côté du ZNP, car ce parti savait que l'ASP était prêt à vendre Zanzibar à ses ennemis*".

3. En fait le vieux Sultan mort en 1963 était assez populaire, c'était même une figure sympathique et bonhomme très attachée aux îles et très respectée par les communautés shirazi. Son fils, qui lui succède, ne bénéficie pas des mêmes sympathies.

monarchie constitutionnelle, le nouveau pouvoir révolutionnaire doit justifier la destruction de cet édifice symbolique et l'association avec le Tanganyika risque d'alimenter les réticences d'une partie de la population pour tout ce qui vient du continent.

Au jour le jour, le conseil révolutionnaire continue à gérer les îles de manière indépendante. Il affirme officiellement sa volonté de maintenir et de poursuivre les coopérations étrangères mises en place après la révolution. Si dans l'esprit des dirigeants insulaires, l'Union semble un moyen pour régler des problèmes internes, elle n'est pas un objectif en soi, puisque le traité n'est pas entièrement respecté.

L'Union a rempli le contrat implicite qu'elle contenait, mais l'application effective de ses clauses est rendue difficile par le double jeu d'intérêt qu'elle établit. A. Karume veut renforcer son autorité sur le conseil révolutionnaire dont les membres ne soutiennent pas tous l'Union (eux-mêmes encouragés par l'incompréhension d'une partie de la population) et il doit remplir ses obligations vis-à-vis du gouvernement central. Il donne la priorité à ce qui, momentanément, semble incompatible avec le respect des clauses de l'Union.

Les années 1964-1965 sont jalonnées par des conflits entre les deux protagonistes de l'Union dont certains ont des répercussions sur la diplomatie tanzanienne. Les dysfonctionnements de l'Union, à cause de l'application imparfaite des clauses, donnent lieu à de nombreuses spéculations sur son devenir. Ces spéculations (tanzaniennes ou étrangères) reposent principalement sur une lecture du traité et de ses clauses et plus rarement sur les motifs de cette Union.

Par le biais de l'Union, la Tanzanie pense pouvoir chapeauter certains choix politiques des îles. Mais en 1964-65, le conseil révolutionnaire affirme son autonomie d'action face au pouvoir central. Imposé par J. Nyerere[1], Tamwe, homme de confiance de O. Kambona, prend ses fonctions à Zanzibar à la mi-juillet en qualité de secrétaire d'Etat aux affaires extérieures de la République Unie de Tanzanie. Il est le seul représentant officiel du

1. Dépêche diplomatique n°505, Ambassade de France au ministre des affaires étrangères.

gouvernement central sur les îles, ce qui réduit considérablement les contacts avec le gouvernement central et donne à l'Union une existence symbolique.

L'armée zanzibarite théoriquement intégrée aux forces armées tanganyikaises a toujours refusé d'abandonner ses cantonnements insulaires. D'effectifs plus modestes que son équivalent continental, elle est par contre bien pourvue en armes soviétiques et chinoises[1]. Elle est homogène et disciplinée sous les ordres de ses deux chefs, Yusuf Hamidi et le Lieutenant Ali Mafoudh. Les coopérations militaires avec les pays de l'Est continuent en dépit de la tutelle théorique du continent sur les forces armées.

Contre toute attente, la coopération (économique, administrative) entre Zanzibar et la Tanzanie continentale ne se développe pas. Les autorités centrales n'ont pas le contrôle des réserves en devises du gouvernement insulaire, que celui-ci a prudemment déposé à Londres dans une filiale d'une banque soviétique[2]. La fusion des deux partis politiques, prévue par le traité, reste lettre morte pendant de longues années. Le conseil révolutionnaire ne souhaite pas s'engager dans les changements constitutionnels planifiés par le traité par crainte de voir son pouvoir limité. Lors de la présentation du 1er plan quinquennal de développement de la Tanzanie devant l'Assemblée, J. Nyerere annonce qu'il pense mettre en œuvre le même type de développement sur les îles[3]. En fait J. Nyerere ne peut prendre une telle initiative sans l'accord du conseil révolutionnaire, et celui-ci prépare son propre plan avec l'aide d'économistes originaire des pays de l'Est. Ce plan n'a jamais été présenté à l'Assemblée nationale, bien que certains points concernent directement des domaines relevant de la juridiction de cette Assemblée[4]. Les alliances et les choix politiques conclus avant l'Union ne sont officiellement pas remis en question. Zanzibar ne semble pas infléchir son régime intérieur dans un sens "moins révolutionnaire". Il n'y a pas d'harmonisation des politiques entre les deux parties du pays.

---

1. Dépêche n°35, du 12 janvier 1965, Ambassade de France au ministre des affaires étrangères.
2. PRATT C., op cit, 1976 p 180.
3. *Tanzania second five year plan*, p vii, Government Publication.
4. PRATT C., op cit, 1976, p 180.

Plus que les difficultés tenant à l'application de certaines dispositions constitutionnelles, c'est l'autonomie de Zanzibar, jalousement préservée par le conseil révolutionnaire, qui empêche la réalisation des transformations supposées par le traité. Les dissemblances dans le fonctionnement des deux parties de la République Unie de Tanzanie sont la conséquence de cette attitude et non la cause. Qu'il s'agisse des taxes, des tarifs douaniers, du contrôle de l'émigration, de la fusion des partis ou de la promulgation d'une nouvelle Constitution, Zanzibar reste évasif.

En 1964-65, pour des mobiles déjà évoqués, les préoccupations du conseil révolutionnaire sont limitées au périmètre des îles. Le conseil doit d'abord réaliser les attentes que la révolution a fait naître parmi la population. Il doit investir l'Etat, qui est l'enjeu déterminant de la révolution, et renverser l'ordre établi, c'est-à-dire le pouvoir politique et économique de l'oligarchie arabe, le rôle des Indiens... pour le réorganiser sur d'autres bases. A la suite de la destruction du Sultanat, l'Etat est affaibli, il est même vacant pendant la révolution et il faut le remodeler. Le conseil cherche en tâtonnant un nouvel équilibre entre les groupes qui composent la société zanzibarite. Il doit ensuite justifier et légitimer ce nouvel équilibre par un discours politique, par des représentations et des normes juridiques qui scelleront l'unité et la cohésion nouvelle de la société. Il faut aussi inventer et créer les mécanismes institutionnels qui produiront et structureront cette cohésion. Sous le prétexte de la nécessité révolutionnaire, le conseil n'inclut pas l'Union dans son projet.

Tout se fait à chaud, sans plan, l'équipe dirigeante est en train de se constituer en même temps que de nouveaux rapports s'établissent entre les groupes. La révolution a simplement mis un terme à l'ordre existant mais elle n'a pas donné de scénario pour le futur. Il faut donc improviser sur un terrain extraordinairement mouvant, dans l'instabilité et dans l'incohérence, sans pouvoir se référer à un modèle passé, puisque la révolution rejette le passé des îles. Mais la négation de ce passé ne suffit pas pour créer un présent et construire un avenir. Pendant la révolution et les mois (voire les années) qui suivirent, l'Etat, le pouvoir sont à réinventer et dans ces déséquilibres, l'Union tanzanienne n'a pas vraiment de place. Pour ces raisons, le conseil révolutionnaire continue à faire cavalier seul, et ne semble

ni pressé de déléguer une partie de ses pouvoirs ni intéressé par une participation effective aux institutions communes (gouvernement central, Parlement..).

Troisième chapitre

LA PRESIDENCE KARUME (1964-72).

Les premières années de l'Union couvrent donc la période de la présidence de Karume: de 1964 à 1972, de son accession au pouvoir à son assassinat. Les relations sont difficiles entre Dar es Salaam et Zanzibar mais ni Karume ni Nyerere ne rompent l'Union.

Au delà des déclarations d'intention, la République Unie doit maintenant se concrétiser par des liens fonctionnels et idéologiques. Or, à Zanzibar, le conseil révolutionnaire dirigé par Karume, en concentrant ses efforts sur les transformations politiques et économiques qu'impose la situation révolutionnaire, ne tient jamais vraiment compte de l'Union. Sur le continent, la vie politique suit son cours, indépendamment de ce qui se passe à Zanzibar. Ainsi, de 1964 à 1972, la République Unie de Tanzanie est composée de deux centres de pouvoir si différents qu'ils semblent étrangers l'un à l'autre.

Dans cette partie, nous examinerons la logique qui pousse le conseil révolutionnaire à privilégier ses priorités politiques internes par rapport aux objectifs nationaux. Nous présenterons les crises et les conflits que cette situation engendre, en nous attachant à décrire la manière dont les autorités centrales y font face. Bien que les Zanzibarites soient constamment invités à participer à la vie politique nationale, l'utilisation, qu'ils font des institutions communes, traduit le refus du conseil révolutionnaire de s'investir hors des îles.

Enfin, la révolution est prometteuse de changements importants sur les îles. Le conseil révolutionnaire met en chantier un programme économique et social qui les transforme durablement. Certaines de ces actions, qui relèvent des domaines de l'Union, contredisent trop violemment les principes politiques prônés par le gouvernement central pour que celui-ci reste indifférent.

1- LES INSTITUTIONS ET LA POLITIQUE NATIONALE.

En dépit de la non coïncidence des motifs provoquant la signature du traité entre les deux responsables, l'Union se maintient et s'est maintenue jusqu'à nos jours. D'emblée, le président J. Nyerere et le président A. Karume n'avaient pas les mêmes attentes sur ce qu'elle devait être[1]. Dès le lendemain de la signature du traité, les harmonisations structurelles (Constitution, installation du parti unique) sont mises en chantier mais elles restent imparfaites et incomplètes, dévoilant des tensions qui dureront longtemps.

Le gouvernement de Zanzibar agit dans une optique purement insulaire, s'occupant de réaliser certains projets chers à l'ASP. Contrairement à la logique de l'Union, il refuse donc de collaborer avec le gouvernement central. Par volonté délibérée ou par contrainte intérieure, A. Karume dénie aux autorités centrales tout droit de regard sur la conduite des affaires à Zanzibar afin d'éviter le mécontentement du conseil révolutionnaire, l'incompréhension de la population et surtout la révélation des contradictions existantes entre ses propres manières de faire et celles des autorités centrales.

1-1. Vers le parti unique.

Le texte de base de l'Union, qui construit un nouvel Etat souverain, est le traité signé le 12 avril 1964; la section 5 pose les bases de la structure constitutionnelle.

> *"La République Unie sera gouvernée pendant une période intérimaire, en accord avec les principes de la Constitution du Tanganyika".*

Dès la signature du traité d'Union, la Constitution provisoire de la République Unie entre en vigueur. Les articles énumèrent les domaines de l'Union dans des termes généraux et ne précisent pas les modalités d'application.

---

[1]. Voir supra.

A l'heure de la signature du traité d'Union, Zanzibar et le Tanganyika étaient devenus de fait des Etats à parti unique, mais dans des contextes et par des moyens très différents. Pour annihiler toute forme d'opposition, le pouvoir révolutionnaire de Zanzibar avait installé l'ASP comme parti unique sur les îles en bannissant d'autorité les autres partis. Au Tanganyika, le président J. Nyerere nourrissait le projet de faire de la TANU le parti unique du territoire, car, depuis plusieurs années, ce parti recevait le soutien de la majorité des Tanganyikais. Les logiques qui entourent l'installation du parti unique sur les deux territoires sont donc très différentes et vont rendre impossible (jusqu'en 1977) la fusion de ces deux partis prévue par le traité signé en 1964. En plus des contextes locaux, ce sont deux conceptions du rôle et de la fonction du parti qui s'opposent avec de plus la crainte des insulaires d'être absorbés dans une structure nationale qu'ils ne contrôleront pas.

- Des motivations différentes.

Après la révolution, toute opposition au nouveau régime est interdite. Un simple décret présidentiel interdit le multipartisme et le parti unique est proclamé sans qu'aucune déclaration idéologique officielle ne précise sa forme et son rôle. Le nouveau pouvoir pense qu'il ne peut permettre à une opposition organisée (comme le sont le ZPPP et le ZNP) de fonctionner sans mettre en péril le nouveau gouvernement issu de la révolution. Le 30 janvier, le président A. Karume annonce officiellement l'installation de l'Etat à parti unique sous les auspices de l'Afro-Shirazi Party[1]. Le parti Umma, obligé de se fondre dans l'ASP, disparaît en tant que force politique partisane autonome alors que le ZNP et le ZPPP sont dissous.

A la différence du Tanganyika, il ne s'agit pas à Zanzibar de regrouper au sein d'un seul parti toutes les tendances et tous les intérêts catégoriels de la Nation pour qu'ils tendent vers le même objectif de construction nationale. C'est presque le contraire, le parti unique vise à nier tout droit d'expression à l'opposition au nom d'une situation révolutionnaire extraordinaire. Cette opposition représente des groupes et des intérêts catégoriels précis:

---

[1]. Immédiatement, le leader du parti Umma, Sheikh Mohamed A. Babu annonce qu'il rejoint les rangs de l'ASP et invite les membres de l'Umma à faire de même.

propriétaires de plantations, commerçants riches, mais surtout ceux qui ont défendu un nationalisme "arabe". Pour le nouveau pouvoir, il est impossible de permettre aux ennemis d'hier de jouer un rôle aujourd'hui, et c'est sur cette motivation sectaire, revancharde et raciste que s'installe le parti unique. C'est la mise en place volontaire, autoritaire et défensive d'un système mono-partisan.

Le nouveau pouvoir choisit de détruire au plus vite les institutions et les réglementations établies par les colonisateurs (Arabes et Britanniques). C'est une poussée réactionnelle pour rompre définitivement avec la période antérieure et le refus du multipartisme s'inscrit dans la conviction confuse et quelquefois mystificatrice que tout ce qui appartient à l'ordre ancien n'est pas compatible avec l'ordre nouveau.

Sur les îles, la direction de l'ASP ne dit rien explicitement sur le rôle du parti dans le pays, sur ses rapports avec l'exécutif; ses motivations idéologiques restent celles formulées avant l'indépendance. Le pouvoir est aux mains du conseil révolutionnaire auquel le parti est soumis. Le pouvoir à Zanzibar, étranger aux préoccupations idéologiques continentales, ne s'interroge pas sur les moyens pour installer le parti unique tout en préservant des structures démocratiques.

Au Tanganyika, la situation est très différente. De fait, depuis déjà plusieurs années, la Tanganyika African National Union (la TANU) jouit d'un large prestige parmi la population. Aux élections d'avril 1960, elle remporte 70 des 71 sièges du Conseil législatif et aux élections présidentielles de 1962, le candidat J. Nyerere, président de la TANU réunit plus de 99 % des suffrages exprimés[1]. La TANU n'a pas de rival sérieux et bénéficie une réelle audience nationale.

Peu de temps après l'indépendance, en janvier 1963, J. Nyerere propose que le Tanganyika devienne *de jure* un Etat à parti unique dans lequel les différents groupes de la société, les différents intérêts catégoriels seront représentés. Pour les élections, les électeurs choisiront entre différents candidats, tous membres du parti.

---

1. HORRUT, C., Les décolonisations est-africaines, Paris, Pedone, Institut d'études politiques de Bordeaux, 1971, chapitre 2.

En 1963, la TANU semble suffisamment populaire[1] pour dépasser les intérêts catégoriels et garantir le bien commun[2]. Ce parti est un réel parti de masse auréolé du prestige d'avoir mené le pays à l'indépendance mais dont les projets idéologiques sont encore assez flous[3]. N'ayant contre lui aucune opposition réelle et structurée, il occupe pleinement l'espace politique du pays. Les motivations du pouvoir tanganyikais pour l'installation du parti unique sont très différentes de celles du pouvoir insulaire car il s'agit de réunir dans un seul parti (pour éviter les rivalités partisanes qui privilégient le court terme) toutes les énergies du pays pour préparer son avenir. Le parti unique doit favoriser la construction nationale du nouvel Etat, en devenant le garant des intérêts de tous, et pour son président J. Nyerere, seule l'unité permet la stabilité nécessaire au développement économique et social du pays.

- L'installation officielle du parti unique.

Le 28 janvier 1964, le président J. Nyerere met sur pied une commission chargée d'élaborer un projet (structure et fonctionnement) visant à installer le parti unique dans le pays tout en préservant les structures démocratiques de l'Etat. La base de ce projet réside dans l'idée que la fusion des forces et intérêts nationaux doit être poussée le plus loin possible. Après la signature du traité d'Union, deux Zanzibarites sont rapidement nommés dans la commission présidentielle. L'Union ne remet pas en cause la volonté présentielle d'installer un système mono-partisan, elle ne modifie pas non plus les principes de travail de la commission. Pourtant elle pose de nouvelles questions: le parti unique couvrira-t-il Zanzibar? Les deux protagonistes de l'Union étant dans des situations politiques internes très différentes, comment la commission peut-elle prendre en compte ces différences? Autant de questions qui furent certainement abordées. Mais les réponses donnent l'impression que la réflexion de la commission s'est exclusivement inspirée de la réalité politique continentale.

---

1. Voir les résultats aux élections.
2. MARTIN, D.C, *Tanzanie, l'invention d'une culture politique*, Presse de la Fondation nationale de sciences politiques & Karthala, .1988, p42.
3. La TANU n'a pas encore développé d'idéologie précise comme la déclaration d'Arusha. Le parti avait mobilisé toute son énergie dans son combat pour l'indépendance et n'avait finalement pas de projet très précis pour le développement du pays. .

Les deux Zanzibarites, intégrés après l'Union à la commission, symbolisent donc plus la volonté de matérialiser l'Union, qu'une réelle prise en compte de la nouvelle situation introduite par l'Union. Théoriquement, l'installation du parti unique devient une affaire nationale, mais dans la réalité, l'affaire reste continentale. Le conseil révolutionnaire a déjà installé le parti unique sur son territoire et reste volontairement étranger aux préoccupations de la commission.

Le travail de la commission consistait à faire de la TANU le seul parti politique du pays, cette décision devant être irréversible. A partir de ce postulat, il fallait trouver le moyen de parvenir à l'égalité complète des citoyens pour qu'ils participent aux décisions et qu'ils contrôlent (par le biais d'élections) les organes de l'Etat. Le comité doit également se prononcer sur les rapports qui existeront entre le parti, ses organes dirigeants et l'administration, le gouvernement et l'Assemblée.

Les membres de la commission parcourent la Tanzanie continentale en 1964 glanant les avis de nombreux interlocuteurs. En avril 1965, ils remettent un rapport au président J. Nyerere qui préconise le maintien de l'aspect de parti de masse de la TANU, sans pour autant renoncer à une idéologie qu'il faut rapidement affiner. Le parti ne doit pas être une simple structure qui encadre la société, il doit avoir des projets politiques et idéologiques précis stimulant une participation de la population. La commission élabore également un système électoral particulier[1]. En mai, le rapport est examiné par le Comité Exécutif National (NEC) de la TANU et de l'ASP[2] et il est ensuite adopté par l'Assemblée Nationale.

Les propositions du rapport de la commission ne concernent pas l'ASP mais seulement la TANU. Ce parti devient *de jure* le parti unique sur le territoire continental, l'ASP restant celui de Zanzibar. Les réticences insulaires font capoter le projet de doter le

---

1.Sur le rapport de la commission, voir CLIFFE, L, eds, *One party democracy, The 1965 Tanzania general elections*, Nairobi, E.A.P.H., 1967, p348-65.

2. SHIVJI, I G ; *The Legal Foundations of the Union in Tanzania's Union and Zanzibar Constitution*. 1990, Dar es Salaam University Press, pp 20-1. et aussi VAN DONGE, J K et LIVIGA, A T ; "Tanzania Political Culture and the Cabinet"; *The Journal of Modern African Studies*, vol 24, décembre 1986, n°4, p 623.

pays d'un seul parti: en décembre 1964, au cours d'une réunion du NEC de la TANU, puis en mars 1965, lors de la Conférence nationale de ce parti, les responsables tentent, mais en vain, de convaincre leurs homologues zanzibarites de la nécessité d'unir l'ASP et la TANU en un seul parti[1]. Les leaders de l'ASP refusent, ils ne sont pas prêts à adopter les règles de fonctionnement[2] de la TANU ni à participer à une structure politique qui les dépasse.

Pour cette raison, la Tanzanie inscrit dans sa Constitution l'adoption du système mono-partisan mais avec les réserves nécessaires qui rendent compte de l'existence de deux partis politiques actifs sur des aires géographiques distinctes[3] :

> *"1- Il y aura un seul parti politique en Tanzanie.*
> *2- Jusqu'à ce que soit réalisée l'Union de la Tanganyika African National Union et de l'Afro-Shirazi Party (lequel parti unifié constituera alors le parti unique) le parti sera, dans et pour le Tanganyika la Tanganyika African National Union, et dans et pour Zanzibar, l'Afro-Shirazi Party.*
> *3- Toute activité politique en Tanzanie, autre que celle des organes de l'Etat de la République Unie de Tanzanie ou des organes de l'exécutif et du législatif de Zanzibar, ou des organes de l'administration locale qui pourraient être créés par ou en vertu d'une loi adoptée par les autorités législatives compétentes, sera conduite par ou sous les auspices du parti.*
> *4- La Constitution publiée dans la première annexe de cette Constitution sera la Constitution de la Tanganyika African National Union et cette Constitution pourra être amendée en temps utile (et en vertu des clauses prévoyant l'Union de la Tanganyika African National Union et de l'Afro-Shirazi Party et à la suite de cette union) selon les règles prévues dans cette Constitution. "*

1-2. La Constitution de 1965.

A la suite des conclusions de la commission, la nouvelle Constitution de 1965, (dite "Constitution provisoire" ou "intérimaire" car des modifications sont prévues lorsque la

---

1. Idem
2. Comme la procédure élective ou le pouvoir des instances suprêmes du parti sur la sphère politique en général.
3. Paragraphe 3, chapitre 1 : Constitution de 1965

fusion des deux partis sera réalisée) est adoptée par l'Assemblée Nationale tanzanienne en juillet 1965, soit un peu plus d'un an après la signature du traité d'Union qui prévoyait cette promulgation.

Cette Constitution est semblable à la précédente en ce qui concerne les relations entre les deux protagonistes de l'Union, le changement majeur étant l'inscription du parti unique dans le texte. Elle va guider la vie politique du pays sans grande modification jusqu'en 1977 (date de la fusion des deux partis politiques). Elle fait néanmoins l'objet de plusieurs amendements qui sont de faible portée sur la structure constitutionnelle du pays[1]. La Constitution est aussi provisoire sur le plan des objectifs idéologiques et politiques que se fixe le pays, car ils demandent à être peaufinés par l'expérience. De plus, la situation est nouvelle et fait naître des incertitudes sur lesstructures qu'il faut mettre en place pour un fonctionnement sans heurt. Comme le dit le président J. Nyerere:

> *"Nous avons agi rapidement sachant que seule une action rapide pouvait concrétiser notre ambition d'unité. Connaissant les problèmes qu'entraîne une telle procédure, nous avons décidé d'établir des arrangements vus comme provisoires en attendant que l'expérience nous montre les problèmes et donc nous enseigne les solutions nécessaires" .*[2]

- L'organisation du pouvoir central.

La Constitution donne au président de l'exécutif de larges pouvoirs. Le président, candidat unique choisi par le parti, est élu au suffrage universel direct tous les cinq ans. Le gouvernement de l'Union est dirigé par le président qui est à la fois le chef de l'Etat et le chef du gouvernement.

Les deux vice-présidents sont choisis par le président. Le premier vice-président doit être le chef du gouvernement de Zanzibar, le second est l'assistant principal du président pour les affaires de l'Union et les domaines exclusivement continentaux. Le traité de 1964 précise que A. Karume sera le premier vice-président. Il occupa en effet cette

1. MODERNE, F, *L'installation de la suprématie du parti sur les organes de l'Etat en 1975*, CEAN, 1977, p77 et suivantes.
2. Arusha, Declaration Parliament, Dar es Salaam, Government Printer, 1970, p3 discours du 6 juillet 1970.

fonction jusqu'à son assassinat en 1972. Le cabinet est nommé par le président de la République Unie. Sans règle de parité dans la distribution des portefeuilles ministériels entre insulaires et continentaux, le cabinet comprend toujours quelques ministres ou secrétaires d'Etat insulaires.

Le pouvoir législatif est confié à une Assemblée Nationale (le *Bunge* en kiswahili) dont la composition est assez complexe car elle combine les principes de l'élection démocratique, de la désignation par l'exécutif, de la cooptation et de la présence de membres de droit. Les députés élus, au nombre de 100 (sur 204 au total), sont sélectionnés par le parti qui présente deux candidats par circonscription départagés ensuite par les électeurs. Avec 55 sièges, les Zanzibarites y sont surreprésentés mais à la différence d'une large partie des députés continentaux, ils ne sont pas élus au suffrage direct car ils sont tous nommés soit par le président de Zanzibar, soit par le conseil révolutionnaire ou par le président de la République Unie[1].

L'indépendance avait doté le Tanganyika d'un système parlementaire fort, mais très vite le pouvoir du Parlement est concurrencé par le parti car une série de décisions s'échelonnant de 1963 à 1965 entament son autorité[2]. Finalement, le parti est le centre de la vie politique, le NEC de la TANU s'est imposé comme centre des décisions, la Conférence Nationale approuve les grandes directives proposées par le NEC et le Parlement traduit en termes légaux les décisions adoptées.

La Constitution maintient deux systèmes judiciaires séparés, un à Zanzibar et l'autre en Tanzanie continentale avec chacun sa Haute Cour de Justice présidée par le *Chief Justice.* Pour les affaires de l'Union, la juridiction de la Haute Cour de Zanzibar a les mêmes pouvoirs que celle de la Tanzanie[3]. La Constitution maintient également la commission permanente d'enquête (*The Permanent Commission of Enquiry*) dont la juridiction s'étend

1. Section 3 , chapitre 4 de la Constitution de 1965
2. Privilege du NEC etc... voir MARTIN, D. C. , op cit, 1988, p 80-82
3. Section 56-62-63 de la Constitution de 1965

dorénavant à Zanzibar sur les personnes travaillant dans les services de la République Unie[1]. L'autonomie des îles reste définie par le traité de 1964[2].

La Constitution renforce le rôle de la TANU sur la partie continentale du pays. D'ailleurs, les statuts du parti sont joints en annexe de la Constitution nationale, témoignant ainsi de son importance dans l'édifice politique du pays. Après une introduction rappelant les idéaux de liberté et d'égalité défendus par le pouvoir politique, le premier chapitre des statuts définit les relations qui lient le parti avec l'administration et le pouvoir. Cette Constitution de 1965 marque donc un tournant important dans le système politique tanzanien, car elle installe une symbiose entre le Parti et l'Etat[3].

- Le pouvoir insulaire.

Zanzibar garde des pouvoirs exécutifs et législatifs autonomes[4] qui sont entre les mains du conseil révolutionnaire. La Constitution ne donnant aucune précision sur le fonctionnement de ces pouvoirs, le conseil révolutionnaire a donc l'entière liberté de leur organisation. Le texte constitutionnel précise simplement que les îles contribuent au financement des domaines de l'Union tout en gardant leur autonomie budgétaire (alimenté par les exportations de girofle et de copra).

La structure du pouvoir insulaire n'est pas plus modifiée après l'adoption de la nouvelle Constitution qu'après la signature du traité d'Union. L'exécutif et le législatif sont confondus et le conseil révolutionnaire détient tous les pouvoirs (son fonctionnement n'est régi par aucune règle écrite, pas plus d'ailleurs que le recrutement de ses membres). Tous les membres du conseil sont également membres de l'ASP, mais ce parti est loin d'avoir la structure, la cohésion et le rôle de son équivalent continental. En effet, sous A. Karume, l'ASP n'a pas de rôle bien défini, et finalement le conseil élabore et décide seul du devenir des îles.

---

1. Section 65, Constitution de 1965
2. Article 85 de la Constitution de 1965
3. MARTIN, D.C., op cit, 1988, p63-65.
4. Section 3 et 53, Constitution de 1965

1-3. Des projets idéologiques différents.

Dès la signature du traité de 1964, "Union" est le terme officiellement choisi pour définir la nature de l'accord conclu, mais la réalité des structures et du fonctionnement oblige à des nuances. Les structures étatiques de la Tanzanie sont quelquefois décrites comme fédérales, car de fait des institutions et des organes de décisions autonomes gèrent de manière indépendante un certain nombre de domaines. En même temps, cette construction présente des facettes unitaires, puisque l'ex-Tanganyika n'a plus de gouvernement propre.

Bien que les insulaires soient représentés dans les institutions de la République Unie, notamment à l'Assemblée[1], la politique de la Tanzanie reste dépendante de la TANU. Ce parti est continental et les Zanzibarites n'y sont pas représentés. Dès 1965, cette situation donne l'impression que le Gouvernement central est principalement l'affaire des continentaux puisqu'il agit sous les auspices de leur parti[2].

De plus, le Gouvernement central porte la forte empreinte du président de la République, qui est aussi président de la TANU. J. Nyerere, qui jouit d'un prestige incontestable, tient fermement les rênes du pays:

> *"En réalité, coiffant une TANU peu solide et une administration politisée, le président écoute beaucoup mais tend à décider seul. En dessous de lui s'ébauche une répartition du travail, illustrée au moment de la mise au point de la Constitution de 1965 : le NEC formule les grandes orientations politiques, l'Assemblée Nationale les met en forme législative et contrôle le Gouvernement ; ce dernier applique les politiques ainsi transcrites en lois"*[3].

---

1. Des études tendent à montrer que cette Assemblée n'est pas le lieu des décisions politiques, mais qu'elle avalise des choix pris par le NEC de la TANU. voir MARTIN, D.C., op cit, 1988, p. 80-82, et HOPKINS, R.F., *Political roles in a new state, Tanzania's first decade*, New Haven, Yale University Press, 1971, 293p.
2. Même si quelques Zanzibarites (tels A. Salim ou A.H. Mwinyi) ont des postes importants dans le Gouvernement central et ont quelque fois une double affiliation partisane, à l'ASP et à la TANU pour des raisons de commodité. De par leurs fonctions, ils agissent légalement sous les auspices du parti, et en l'occurrence il s'agit là de la TANU et non de l'ASP. Pour être réellement efficaces, il leur faut s'intéresser voire s'investir dans la politique de la TANU.
3. MARTIN, DC, op cit, 1988, p.65

En 1964-65, les autorités insulaires ayant refusé la fusion des partis, se privent ainsi de la possibilité de participer activement à la vie politique nationale. Est-ce par désintérêt ou par peur de l'ingérence de la TANU dans leurs affaires? Sur les îles, tous les pouvoirs sont aux mains du président A. Karume et du conseil révolutionnaire qui gouvernent sans partage. Le conseil révolutionnaire dirige officiellement en faveur des opprimés d'hier et contre les anciens dominants, il n'est soumis à aucun contrôle. A Dar es Salaam, J. Nyerere est l'homme fort du pouvoir, mais à la différence de A. Karume, il redistribue des parcelles de son autorité et autorise l'existence de contre-pouvoirs tels les médias, la justice et même le Parlement qui contestent parfois les décisions du gouvernement. Les autorités continentales entendent gouverner toute la société, sans discrimination. Ces différences dans le fonctionnement de l'autorité rendent difficiles les relations entre les autorités insulaires et centrales.

Les années 1964-65 sont déterminantes pour la forme que va prendre le pouvoir dans les îles et sur le continent. L'Union semblait supposer un minimum d'accord consensuel pour donner forme et cohérence à la République Unie. Pourtant, les volontés et les objectifs s'opposent.

- Nyerere et l'ujamaa.

Même si J. Nyerere n'a jamais dirigé en autocrate le pays, la conception du pouvoir en Tanzanie continentale est largement déterminée par ses convictions. Le président a élaboré une idéologie connue sous le nom d'*ujamaa*. En kiswahili, L'*ujamaa*, qui est tout ce qui a trait à la famille étendue, et aux relations consanguines, doit servir de modèle à la vie sociale du pays.

> *"Comme ces relations sont pour l'essentiel de partage, d'entraide et de coopération, les Tanzaniens devront sous l'égide de l'Etat coopérer dans le travail, s'entraider pour assurer la sécurité de tous et partager les fruits de leur activité"*[1].

1. Idem, p.65

L'*ujamaa na kujitegemea* ("socialisme et compter sur ses propres forces") vise à inscrire l'indépendance nouvelle dans le passé pré-colonial; la nouvelle idéologie trouve sa légitimité dans la référence à des traditions quelques peu idéalisées pour les besoins de la cause[1]. Elle définit le présent en continuité avec le passé en excluant de cette projection historique le traumatisme de la période coloniale. La doctrine *Ujamaa* fait donc appel à la tradition, celle-ci est un moyen de légitimation et non pas une réalité historique.

Peu à peu, les structures héritées de la colonisation sont abandonnées, les dirigeants nationalistes consolident leur pouvoir et les engagements démocratiques et socialistes sont maintenus. Mais la réalité socio-économique du pays rend difficile l'application de l'idéologie. Les populations attendent de l'indépendance des bienfaits et le pouvoir tâtonne, ne sachant comment réaliser les objectifs de l'*ujamaa* car les moyens pour y parvenir sont restés flous. Ces difficultés sont constatées par le pouvoir:

> *"En 1966, nous avons progressivement réalisé que, malgré quelques progrès économiques et bien que nous parlions encore en terme d'objectifs socialistes, la Nation allait à la dérive, ayant perdu le sens de l'orientation. L'absence de coordination entre nos objectifs et nos politiques aboutissait à la confusion. Une partie du peuple commençait à se décourager et il y avait une tendance répandue à chercher ailleurs notre salut au lieu de prendre d'abord en considération nos efforts et nos ressources. De plus, le pays commençait à voir se développer une élite sociale et économique dont la préoccupation première était le profit pour ses membres et leurs familles et non les besoins de la majorité pour accéder à de meilleurs conditions de vie. Nous assistions au développement d'un véritable système de classe"*[2].

La déclaration d'Arusha[3], qui se veut une réponse au redressement de la situation, préconise l'installation d'un gouvernement représentant réellement les paysans et les ouvriers, et que, par conséquent, les politiciens doivent être de fervents socialistes. Les

---

1. Voir MARTIN, D..C. op cit, 1988 p39-40.
2. NYERERE J., "Ten Year After Independance" in *Freedom and Development, Uhuru na Maendeleo*; OUP; 1973, p277.
3. Arusha est le nom de la ville de Tanzanie continentale où Nyerere présente pour la première fois en public les grands traits de sa doctrine Ujamaa. Depuis on parle de la *Déclaration d'Arusha.*

principaux moyens de production doivent appartenir à ceux qui produisent (les paysans), car le pays doit compter sur ses propres forces (*kujitegemea*) pour promouvoir son développement. Il faut donc mobiliser les ressources internes du pays (avec en priorité celles de l'agriculture) car l'aide extérieure entrave l'indépendance réelle du pays. L'*Ujamaa na kijitegemea* devient la politique officielle du pays en 1967. Les secteurs économiques les plus importants (industries, mines etc..) passent aux mains de l'Etat et l'agriculture devient le secteur clé du développement du pays. L'*Ujamaa Vijijini* (le socialisme dans les villages) entreprend de développer un socialisme agraire non dissocié de la vie villageoise[1]. D'autre part, le pouvoir renforce le système éducatif (*education for self-reliance*) afin que chaque cycle d'enseignement soit complet et débouche sur la vie pratique. Le but du système scolaire est de former les populations en fonction des possibilités et des besoins du pays. Enfin un code de moralité est adopté pour limiter les appétits personnels des hommes au pouvoir et réduire leurs possibilités de s'enrichir en usant de leur position.

La déclaration d'Arusha est donc un tournant décisif de la politique tanzanienne. Même si elle n'est ni bien comprise ni réellement appliquée par les membres du parti , elle devient cependant le dogme de référence, ce vers quoi doit tendre l'action des hommes du pays. Elle pose des objectifs qui ne sont jamais remis en cause même si leurs réalisations l'obligent à des modifications, à des lenteurs et à des adaptations.

La déclaration d'Arusha est donc un projet global de société qui énumère les moyens pour promouvoir un développement garantissant l'indépendance de l'Etat et l'égalité des citoyens. Les moyens préconisés sont:

> *"La priorité de l'Etat sur les grands moyens de production et d'échange, la priorité à l'agriculture et l'implication dans la gestion de l'économie des paysans et des ouvriers. La déclaration d'Arusha est complétée par un code des dirigeants qui interdit aux responsables de l'Etat et du Parti l'accès aux sources habituelles de l'enrichissement personnel. Et surtout la déclaration forme un triptyque avec les deux autres proclamations qui en*

1. Un programme de villagisation du pays est mis en place pour regrouper l'habitat dispersé afin que les paysans aient accès aux biens sociaux mis en place et que le travail s'organise partiellement sur un mode communautaire. Le pays est un pays rural et les efforts de l'Etat doivent se diriger vers les paysans.

sont indissociables: L'instruction pour compter sur ses propres forces qui programme une réforme radicale des systèmes d'enseignement et le socialisme dans les villages qui reprend certains éléments centraux de l'Ujamaa, le fondement du socialisme africain, en précisant comment devront à l'avenir s'organiser les communautés rurales qui seront de véritables foyers de l'Ujamaa[1] *."*

Il n'est pas dans mon propos de tracer ici le bilan réel de ce projet. L'élaboration de cette idéologie et ses applications (bien qu'imparfaites) ont indéniablement cimenté la Nation tanzanienne (continentale) et lui ont donné une cohésion qui est un bel atout pour faire face aux difficultés du sous-développement et pour la stabilité politique du pays. J. Nyerere le reconnait lui-même:

"L'objectif le plus important que j'avais désigné dans mon discours inaugural de 1962 était de construire une Nation unie sur la base de l'égalité et de la dignité des hommes. Je crois pouvoir dire sans hésitation qu'en ce qui concerne cet objectif, le plus fondamental de tous, nous avons après moins de 25 ans de grands motifs de fierté. Nous avons en effet une Nation unie. Nous avons en effet une Nation fondée sur les principes de l'égalité humaine. Et nous avons accompli de grands progrès pour que cette égalité devienne une réalité."[2]

Mais J. Nyerere ne parle là que de la Tanzanie continentale, car Zanzibar est en effet restée imperméable à l'idéologie et aux objectifs politiques prônés par la *State House* de Dar es Salaam. La situation est autre, fortement marquée elle aussi par la personnalité de son président, Abeid Karume. Face aux abus du conseil révolutionnaire, les autorités continentales optent pour une attitude passive car la volonté de préserver l'Union l'emporte sur la nature de cette Union. L'objectif à long terme est l'unité, car on ne peut douter que J. Nyerere ait abhorré la dictature sanglante de A. Karume. L'absence de respect des droits de l'homme, la nature du pouvoir, le comportement des dirigeants, tout choque les principes et les convictions du président tanzanien. D'ailleurs, il protegera, quand il le pourra, les victimes du régime politique de A. Karume.

1. MARTIN D.C. Thèse pour le Doctorat d'Etat, op cit, p.627
2. Discours d'adieu de Nyerere au Parlement Tanzanien cité par MARTIN, op cit, p.629.

- Karume à Zanzibar.

A. Karume, dont l'itinéraire politique a déjà été retracé[1], est une personnalité très différente de J. Nyerere. D'abord il n'a pas reçu d'éducation de type occidental, ce n'est donc pas un intellectuel mais un orateur doué d'un fort charisme.

Après la révolution, ni A. Karume, ni le gouvernement, ni le parti, n'ont de ligne politique comparable à celle du continent. Leurs choix ne s'inspirent pas des principes fondamentaux de liberté et d'égalité, mais de la volonté de supprimer les caractéristiques les plus insupportables de l'ancien régime. C'est à partir du vécu de son expérience que A. Karume façonne ses opinions: les antagonismes raciaux, leur exacerbation, engendrent des réflexes où l'imaginaire l'emporte sur la réflexion[2]. A. Karume promet de grandes transformations. Il s'agit essentiellement, selon les termes alors en vigueur, de détruire "les structures féodales" de l'ancien régime. A. Karume dirige autoritairement (et de plus en plus arbitrairement avec le temps) pour le bien des opprimés (qu'il ne consulte jamais) avec la tentation fréquente de se venger des oppresseurs d'hier. Dans cette situation, le discours tolérant non racial et humaniste du continent n'est pas entendu à Zanzibar. Ensuite, il existe une méfiance durable des leaders de l'ASP, et de A. Karume lui même, envers les règles démocratiques et plus particulièrement envers les élections.

Au cours des premières années de son pouvoir, A. Karume rassemble et séduit par un discours populiste haut en couleur où il promet beaucoup: une vie meilleure (les éternelles promesses de l'indépendance), une revalorisation sociale des Africains, la distribution des terres etc... Il prédit un avenir idyllique aux Africains, qu'il veut auréoler d'un prestige comparable à celui dont jouissait l'oligarchie. Aux opprimés d'hier, il fait miroiter la richesse, la prospérité et le respect. Ils s'empareront en quelque sorte du statut social des Arabes, alors que ces derniers seront déclassés pour devenir les nouveaux parias.

---

1. Voir le chapitre sur la révolution.
2. Voir infra.

A. Karume connaît bien les attentes matérielles des populations. Il cherche à y répondre par des décrets dont les conséquences ne sont pas toujours envisagées. Son refus des règles démocratiques empêche la construction d'un système politique où toutes les populations se sentiraient concernées. Son idéologie fonctionne en termes d'exclusion: exclusion des Arabes et des Indiens. L'arbitraire du régime, qui pouvait se justifier en 1964-1965 par la situation d'exception (la situation révolutionnaire), s'érige en mode de fonctionnement. Les promesses sont mal ou pas tenues et le prestige du libérateur s'amenuise. Les discours au ton populiste perdent leur crédibilité et ne passionnent plus les foules. Le président s'enferme dans le cercle infernal de la cœrcition pour maintenir coûte que coûte son pouvoir personnel[1]. A. Karume ne s'intéresse pas à ce qui se passe en Tanzanie continentale, il se méfie même d'une éventuelle influence du continent sur les îles, et réduit au minimum (le protocolaire) les relations entre les deux gouvernements.

Ni A. Karume ni Nyerere ne rompent l'Union. Au jour le jour, A. Karume, n'ayant pas d'ambition internationale, fait peu cas du gouvernement central qui représente les îles sur la scène internationale et garantit leur stabilité. J. Nyerere rêve sans doute d'une Union plus harmonieuse, mais celle-ci n'a de chance d'exister que si l'Union actuelle, bien qu'imparfaite, est maintenue.

1-4. Participation aux institutions communes.

Sous A. Karume, le cercle politique insulaire est finalement assez restreint. Le conseil révolutionnaire gère toute la vie politique et prend toutes les décisions, mais aucune règle ne fixe le recrutement de ses membres. L'entrée ou l'expulsion d'un membre dépend arbitrairement du président et de son entourage. Les rivalités y sont donc nombreuses et les carrières instables. Il n'existe pas d'autre circuit de compétition politique, puisque les sièges de députés à l'Assemblée Nationale tanzanienne ou les fonctions ministérielles à Zanzibar

---

[1]. Voir infra.

sont pourvus par les nominations du conseil révolutionnaire. A la différence de la TANU continentale, l'ASP n'est plus un vivier où se forment les futurs dirigeants du pays puisqu'il a renoncé aux règles fixées par ses statuts, réduisant son rôle à celui d'exécutant des décisions. D'ailleurs, le conseil nomme les responsables du parti.

D'autres facteurs expliquent le caractère aussi restreint du cercle politique. Tous les membres de ce cercle ont fait (ou sont censés avoir fait) la révolution de 1964. Ce rôle historique rend incontestable leur monopolisation du pouvoir et de tout l'appareil de l'Etat. Il leur donne une légitimité intrinsèque. En parallèle, ces "héros" s'attachent à survaloriser les événements glorieux de 1964. Partout, à l'école, dans les discours politiques, sur les frontons des monuments, les héros sont glorifiés. Des livres spécialement publiés[1] racontent leurs exploits et leurs souffrances, donnant une vision simpliste de la situation coloniale puisqu'il était facile de faire la distinction entre le bien et le mal; le combat était simple car les ennemis et les amis étaient aisément identifiables. La révolution est présentée comme une période pleine d'événements, où les hommes courageux ont immédiatement été remarqués; c'était "la vraie vie". La valorisation de la période révolutionnaire est très forte alors que la version officielle des événements reste suspecte.

Le conseil est directement issu de cette période, et si les hommes changent au gré des promotions et des expulsions[2], la conception de la politique reste identique tout au long de la présidence de A. Karume. Les héros sont les seuls dirigeants valables, car leur participation à la révolution est "un label de qualité". Il faut d'ailleurs noter que le conseil s'engage à poursuivre l'œuvre révolutionnaire dont l'unique référence idéologique avouée est le combat contre les Arabes oppresseurs. C'est dans cet héritage qu'il puise la reconnaissance du nouvel ordre qu'il a instauré. Cet ordre se veut supérieur car il a rompu avec le passé criminel des Arabes. Fonctionnant en circuit fermé, le conseil se lamine peu à peu à cause des rivalités et des échecs socio-économiques; et à plus d'une reprise, Karume

---

1. *The Zanzibar Revolution*, ASP publication, 1965. *Historia ya Waafrika wa Zanzibar na Kuundwa kwa Chama cha ASP*, ASP publication, 1968. *Afro Shirazi Party, a Liberation Movement*, Gvt printer. *Waafrika Hatuna Ubaguzi*, recueil de textes, ministère de l'éducation, 1971.

2. Ainsi, Othman Sharif est écarté du conseil en 1965.

doit s'opposer à certains membres du conseil qui contestent son autorité[1]. Mais son pouvoir repose sur des bases solides: vice-président de l'Union, il est "soutenu" par les continentaux et les forces armées continentales stationnées à Zanzibar assurent le maintien de l'ordre et sa sécurité personnelle. Son rôle de leader de l'ASP avant la révolution, son charisme et sa démagogie font aussi de lui un président difficilement contestable. Plus le climat socio-économique se dégrade, plus l'œuvre révolutionnaire est exaltée et plus les Arabes sont chargés de tous les maux. Le conseil ne supporte aucun rival et, pour cette raison, les relations avec Dar es Salaam sont volontairement réduites au strict minimum. Dans ce schéma, il n'y a pas de place pour ceux qui n'ont pas directement contribué aux changements.

- Les élections présidentielles.

A la suite du traité d'Union de 1964, les populations insulaires sont appelées à participer partiellement au jeu politique national tanzanien. L'élection présidentielle est le seul événement politique participatif uniforme pour toute la population du pays. En effet, tous les députés insulaires du Parlement sont nommés par le président du conseil révolutionnaire et, A. Karume ayant à plusieurs reprises exprimé son aversion pour le système électoral[2], la vie politique locale n'est régie par aucune élection. Tous les cinq ans, les insulaires vont élire le président de la République Unie, alors que le gouvernement central n'a pas de réel pouvoir sur les îles. A Zanzibar, le président J. Nyerere n'a aucun pouvoir particulier, car le conseil révolutionnaire veille jalousement à limiter ses possibilités d'ingérence sur son territoire. L'absence d'influence du gouvernement central sur la politique insulaire rend difficile la mesure de l'enjeu électoral pour les Zanzibarites, d'autant

---

1. Tels Saidi Washoto et Rashid Abdallah excluent du conseil en 1967, et A. Sultan, A. Twala, M, Ponda en 1968.
2. Avant la révolution, les élections avaient donné le pouvoir à la coalition ZNP/ZPPP pourtant minoritaire en voix grâce à un découpage électoral particulier. Après la révolution, Karume refuse les élections et le justifie par le caractère pernicieux du système sous le Protectorat. De plus pour lui, le pouvoir issu de la révolution est le vrai représentant des aspirations des populations et sans doute ne voulait-il pas prendre le risque d'être désavoué par l'électorat. Voir le chapitre sur la décolonisation.

plus que le seul candidat, J. Nyerere, est le président de la TANU et ce parti n'a pas d'audience sur les îles.

Du coté continental, la participation des insulaires au scrutin présidentiel s'explique plus aisément puisque l'élection est un moyen (le seul peut-être) de faire participer activement les Zanzibarites à l'Union. Tous les cinq ans, les Zanzibarites participent à un rituel démocratique d'envergure nationale, et sont ainsi symboliquement intégrés à la Nation tanzanienne même si les répercussions sont minimes sur les îles. D'ailleurs, les autorités continentales s'attachent à présenter l'événement comme national, c'est-à-dire continental et insulaire, comme si les îles étaient réellement partie prenante des élections.

La Constitution intérimaire de 1965 ayant établie un système de sélection du candidat par le parti, la première élection en 1965 est sous la tutelle du parti unique. Pour la TANU, le souci n'est plus d'assurer la victoire du parti mais de sélectionner le bon candidat. A la suite de l'Union, d'autres méthodes de sélection sont fixées afin d'éviter les malentendus avec l'ASP[1]. Puisque les îles participent au vote, elles sont ssociées au processus de sélection du candidat, et avant chaque élection, les instances suprêmes de la TANU et de l'ASP se réunissent pour choisir le futur candidat. Le choix est ensuite soumis à l'approbation de la Conférence nationale des deux partis. Aucune règle précise ne jalonne les moyens de sélection du candidat (qui le propose? que se passe t-il lorsqu'il y a plusieurs candidats proposés? ...). Jusqu'en 1980, J. Nyerere sera le candidat unique car, depuis les années 50, sa popularité et son rôle politique ont créé autour de lui un consensus qui semble rendre secondaire l'absence de règle écrite pour sa sélection. Il est le candidat incontestable.

Sur le continent, l'élection présidentielle ne représente qu'un moment de la vie politique, car d'autres événements rappellent aux populations leur appartenance au système politique tanzanien: élections législatives par exemple, ou simplement l'impact dans la vie socio-économique de certaines décisions du pouvoir (comme l'*ujamaa na kujitegemea*, la villagisation, les campagnes d'alphabétisation). A la différence de leurs homologues insulaires, les autorités continentales s'attachent à respecter scrupuleusement les règles

---

[1]. Pour les détails constitutionnels voir MUTAHABA G. et OKEMA M. *Tanzanian Présidential Elections, 1962-1985*, mimeo p 5.

légales du pays, et en appliquant les règles écrites de l'Unions, elles prouvent ainsi leur respect du droit et leur attachement à la République Unie perçue comme composée de deux entités. De plus, les élections présidentielles ont une importance particulière, car elles doivent montrer qu'il est possible d'avoir un système démocratique dans un pays qui a choisit le système du parti unique[1]. Il est donc moralement impossible d'exclure les insulaires de cette démonstration. De plus, le résultat des élections sur les îles est sans risque pour le candidat car les électeurs zanzibarites sont trop peu nombreux (environ 200 000 électeurs) pour peser d'un poids déterminant dans le scrutin.

De leur coté, A. Karume et le conseil révolutionnaire œuvrent pour limiter l'impact de cette élection en empêchant le pouvoir central d'avoir une représentation sur les îles[2] et d'exercer son autorité. Ils font d'ailleurs très mollement campagne pour le candidat président se contentant de rappeler aux populations la nécessité de se faire enregistrer sur les listes pour pouvoir voter et de quelques tirades dithyrambiques sur le président J. Nyerere. A. Karume et le conseil révolutionnaire sont dans la position ambigüe de faire campagne pour des élections alors qu'eux-même refusent de se soumettre à un tel système. D'ailleurs, ils n'ont peut-être pas perçu l'importance des élections pour les autorités continentales, à savoir la démonstration que les règles démocratiques ne sont pas incompatibles avec le système mono-partisan, puisqu'en 1970, A. Karume propose à J. Nyerere de se faire élire président à vie.

Sur le continent, la campagne électorale est l'occasion, non pas de défendre le candidat J. Nyerere (tout le monde le connait, sa popularité et son charisme ne sont plus à démontrer), mais d'expliquer la politique du parti aux populations. De toute évidence, la campagne électorale ne peut être identique sur les îles: d'une part parce que la politique de la TANU n'y a pas cours et d'autre part parce que l'ASP n'a pas élaboré de politique comparable ou s'en inspirant. Comme il est impossible de jeter un pont entre l'ASP et la TANU, entre le candidat J. Nyerere et le pouvoir insulaire, c'est au nom du passé (le rôle

---

1. NYERERE J. K. , "Democracy and the Party system" dans *Freedom and Unity/ Uhuru na Umoja: a selection of writings and speeches, 1952-65*, Nairobi 1966, pp195-203.

2. Karume a toujours refusé que Dar es Salaam envoie un représentant du gouvernement central sur les îles.

révolutionnaire de J. Nyerere pour la décolonisation du pays) et d'idéaux vagues que les insulaires sont sollicités de donner leur confiance à J. Nyerere. L'engagement du candidat dans la lutte contre l'oppression, contre le néo-colonialisme, ses convictions pan-africaines etc.. sont des thèmes suffisamment consensuels pour ne pas mettre en porte à faux le conseil. C'est donc sur la politique extérieure de J. Nyerere (qui relève effectivement de l'Union), que le conseil révolutionnaire fait campagne. Les autorités zanzibarites passent rapidement sur les autres aspects du programme de la TANU (égalité, compter sur ses propre forces, les libertés des populations...)

Tableau n°8 : résultats électoraux de 1965, 1970 et 1975[1].

date	Tanzanie		Zanzibar	
	% de oui	% de non	% de oui	% de non
1965	95,6	3,4	99,0	0,8
1970	94,9	3,0	98,9	0,5
1975	91,7	6,7	99,2	0,4

La première constatation qui s'impose pour les élections de 1965, 1970, 1975 est que les votes "oui" en faveur du candidat J. Nyerere sont supérieurs sur les îles à la moyenne nationale. Cette constatation amène plusieurs questions sans qu'aucune réponse satisfaisante soit possible. Est-ce par peur de s'opposer au conseil qui appelle à voter oui? Est-ce le désir d'une plus grande intégration avec le continent? Est-ce de l'indifférence?

L'absence d'enjeu du scrutin rend difficile l'explication des résultats. Le peu d'intérêt porté par les autorités insulaires renforce le sentiment que l'élection n'est qu'une formalité symbolique et qu'en tous les cas, elle n'est pas un moyen d'expression du mécontentement.

---

[1] . Les données du tableau concernant la Tanzanie viennent de l'article de MARTIN, D C; "The 1975 Tanzanian Elections: The disturbing 6%" in HERMET G. - ROSE R. - ROUQUIE A., *Elections without choice*, 1978, p 110. Les données concernant Zanzibar viennent des rapports de la commission chargée des élections: *Ripoti ya Uchaguzi wa Rais 1965*, Zanzibar, Gvt Printer, miméo non daté, 22p. *Ripoti ya Uchaguzi wa Rais, 1970*, Zanzibar, miméo non daté, 42p. *Ripoti ya Uchaguzi wa Rais, 1975*, Zanzibar, miméo non daté, 40p.

Nous ne savons d'ailleurs pas si les élections se sont déroulées dans la plus stricte légalité. Nous n'avons pas non plus d'information sur la proportion des électeurs inscrits par rapport aux électeurs potentiels des îles[1]. Les pourcentages donnés par les différents documents sont les mêmes, mais certains d'entre-eux donnent par contre plus d'inscrits en 1965 qu'en 1970.

- Les Zanzibarites au Parlement.

La Constitution tanzanienne assure une large représentation des Zanzibarites dans le Parlement du pays. Après les élections législatives de 1965 sur le continent, la nouvelle Assemblée est formée. Elle comprend 44 députés insulaires sur un total de 198: 23 membres du conseil révolutionnaire[2], 14 députés nommés par A. Karume et 4 par le président J. Nyerere[3] et les trois commissaires régionaux de Zanzibar (ils sont *de jure* membres du Parlement). Les Zanzibarites représentent environ 2 % de la population tanzanienne, ils ont près de 25% des sièges au Parlement.

Cette large représentation des insulaires dans cette institution nationale est, comme l'élection présidentielle, un moyen d'associer (même symboliquement) les îles à la vie politique nationale. A la différence de leurs équivalents continentaux, les députés zanzibarites ne sont pas élus au suffrage universel et sans mandat populaire, ils ne représentent que des autorités insulaires (même plus, ils sont les autorités).

Si le rôle du Parlement tanzanien s'est réduit au fil des ans en renonçant à sa fonction traditionnelle (débat politique et pouvoir législatif) pour n'être plus qu'une institution qui avalise les décisions prises par le parti ou le gouvernement, il reste néanmoins un forum, où les insulaires siègent très passivement. Le Parlement tanzanien légifère pour la Tanzanie dans son ensemble (les domaines de l'Union) et pour les domaines ne concernant

---

1. Pour la Tanzanie continentale, on sait que le nombre d'électeurs enregistrés correspond seulement à la moitié des électeurs potentiels du pays. Voir MARTIN, D. C. , "The 1975 Tanzanian Elections: The disturbing 6%", op cit.
2. La commission présidentielle pour le parti unique recommandait que tous les membres du conseil révolutionnaire soient *ex-officio* des membres du Bunge. La proposition fut rejetée car le nombre des membres du conseil n'est pas officiellement limitée.
3. Le président Nyerere peut nommer 10 Tanzaniens de son choix pour siéger à l'Assemblée.

que la Tanzanie continentale, mais aucun texte légal n'empêche les députés insulaires de voter les lois ne relevant pas de l'Union. De fait le Parlement tanzanien est principalement occupé par des affaires continentales[1].

La très faible proportion des textes légaux pouvant être appliqués sur les îles (concernant donc uniquement les domaines de l'Union) peut partiellement expliquer l'attitude passive et silencieuse des députés zanzibarites. L'Assemblée se réunit souvent pour des périodes courtes, elle a devant elle de nombreux textes à faire adopter par les députés, ce qui ne favorise pas les débats de fond. En 1965, seulement 5 députés insulaires ont pris la parole dans l'enceinte de l'Assemblée[2]. En avril 1977 (après la période Karume mais les structures constitutionnelles sont encore les mêmes), la nouvelle Constitution du pays est présentée au Parlement, les députés zanzibarites restent très passifs bien que l'importance du texte pour les îles soit évidente. Ce n'est donc pas le contenu des lois (certaines ont un intérêt évident) qui explique le désintérêts des députés insulaires pour le Parlement mais la nature des liens et le mode de fonctionnement qui unissent les autorités continentales et insulaires.

Sous la présidence de A. Karume, les lois qui concernent les domaines de l'Union et sur lesquelles les députés insulaires auraient pu trouver un mot à dire, ne sont appliquées sur les îles que selon le bon vouloir du conseil révolutionnaire. En fait, elles le sont rarement, comme le montre les conflits sur l'immigration ou la citoyenneté entre les deux gouvernements[3]. En dernier ressort, le conseil révolutionnaire choisit de tenir compte ou non de la législation tanzanienne. Les députés zanzibarites ont finalement peu de raison de

---

1. Je n'ai pas de renseignement précis pour la période Karume, mais seulement pour les années 1975-76 et 1977, avant la création du CCM et la nature des liens entre les institutions de l'Union et Zanzibar sont les mêmes que sous Karume.
- En 1975, 28 textes de lois sont votés, 3 seulement s'étendent légalement aux îles.
- En 1976,17 textes votés mais 2 seulement s'étendent légalement aux îles.
- En 1977, ce sont 6 lois sur 26 qui concernent Zanzibar. Voir MGONGO F.G., *Constitution Making in Tanzania: Some Thoughts on the Union between Tanganyika and Zanzibar*. Presented at the symposium to mark the 20th anniversary of the faculty of law. 13- 16 January 1986, mimeo.

2. Il s'agit de Sharif Musa, Thabit Kombo (2 interventions), Mohamed Mfaume Omar (2 interventions), Muhidin Ali Omar et Himid Mbaya. Voir MGONGO F. G., op cit.

3. Voir supra.

débattre des textes dont ils savent que l'application à Zanzibar n'est pas déterminée par cette Assemblée. On peut aussi évoquer la nature du pouvoir insulaire qui ne tolère aucune voix discordante dans ses rangs, et aucune règle fixe ne régissant l'accès au pouvoir, les députés des îles cherchent peut-être aussi à faire preuve de prudence. Enfin, et cela concerne l'ensemble des députés, certains textes de lois ont fait l'objet de longues discussions au sein du parti et ce n'est pas au parlement de remettre en cause le résultat[1].

Si les insulaires n'usent pas de leur droit à participer aux débats sur les affaires exclusivement continentales, on peut noter que les continentaux sont de leur côté dissuadés de porter publiquement un jugement sur la situation insulaire, sur son non respect du traité d'Union et sur les abus qui caractérisent la période A. Karume .

Au cours de la session parlementaire de juillet et d'octobre 1968, des débats très vifs mettent en lumière deux thèmes: la relation entre le Parlement et le parti d'un côté, le pouvoir exceptionnel détenu par le conseil révolutionnaire sur les îles de l'autre[2]. Depuis quelques temps déjà, les députés continentaux s'inquiétaient de l'absence de règles démocratiques sur les îles et du peu de contrôle du Parlement sur les affaires insulaires. Lors de la session parlementaire de 1968, ils demandent au pouvoir central d'utiliser son autorité pour organiser des élections sur les îles. Certains demandent même que le conseil renonce partiellement ou totalement à son autonomie.

- M. Chogga (*The Standard* 23/7/1968) demande à ce que "*Zanzibar soit divisé en circonscriptions électorales et qu'ensuite des élections générales et démocratiques soient organisées aussi vite que possible..... Il faut que les Zanzibarites élisent ceux qu'ils veulent pour dirigeants*". Plus encore, Chogga remet en cause la Constitution intérimaire, il demande deux candidats pour les élections présidentielles (celle du continent et celle des

---

1. SHIVJI G. ,*The Legal foundations of the Union in Tanzania's and Zanzibar Constitutions*, Dar es Salaam University Press, 1990, p61-62. SHIVJI donne l'exemple de l'adoption de la Constitution de 1977 à l'Assemblée, où le premier ministre rappelle aux députés que le texte à déjà fait l'objet d'une étude approfondie par le parti, et que par conséquent les députés n'ont plus qu'à l'adopter.

2. A la suite de ces débat, quelques députés seront exclus de l'Assemblée. Voir STERKENBURG J. et THODEN VAN VELZEN B., "The party supreme" dans CLIFFE L. et SAUL J. S. eds *Socialism in Tanzania*, Vol 1 , Nairobi 1973, p. 248.

îles), et que les commissaires régionaux, qui sont des membres *ex-officio* du Parlement, cessent d'avoir le droit de vote à l'Assemblée.

- R. Kibuda (*The Standard,* 24/7/1968) remarque que l'Union est celle du président et du vice-président et non de l'opinion publique. Il a constaté que les députés des îles ne se sentent pas libres de dire ce qu'ils pensent par crainte de représailles à Zanzibar.

- M. Ng'wanawila (*The Standard,* 24/7/1968) exprime sa surprise de voir à chaque nouvelle session des nouveaux visages pour représenter Zanzibar sans que le Parlement ait été informé de ce que sont devenus les absents. Elle ajoute que le rôle de cette Chambre est de rester vigilante et informée car les populations insulaires souffrent.

Le second vice-président de la République, R. Kawawa, et le ministre d'Etat auprès du premier vice-président, Aboud A. Jumbe, tentent de défendre et d'expliquer la situation. A Jumbe (*The Standard,* 25/7/1968) regrette d'avoir l'impression que les députés ont fait le procès de Zanzibar. Il rappelle que, depuis la naissance de l'Union, la liste des domaines de l'Union n'a cessé d'augmenter. En dépit des explications données par R. Kawawa (*The Nationalist,* 23/7/1968), il est clair que pour le gouvernement central, le principal obstacle à une normalisation de la situation insulaire dépend en premier lieu des Zanzibarites eux-mêmes.

A la session d'octobre, Zanzibar est de nouveau la cible des critiques de certains députés du Parlement à cause de l'arbitraire du pouvoir et de l'absence complète de règles démocratiques. Cette fois-ci A. Karume lui même monte au créneau pour donner son avis sur la situation:

> *"Bien que la Tanzanie soit totalement démocratique, cela n'a rien à voir avec la tenue d'élections; les élections ont été introduites par les colonialistes pour se maintenir au pouvoir." (Sundays News, 6/10/1968)*

Le refus catégorique d'organiser des élections à Zanzibar est clair. Le gouvernement insulaire a fait aussi savoir aux députés qu'ils n'ont pas à se mêler des affaires internes des îles.

Au Parlement tanzanien, la situation insulaire est un sujet tabou, ce n'est ni l'affaire des députés ni celle du gouvernement central. J. Nyerere semble considérer la situation comme relevant exclusivement de son propre jugement. D'un coté, les députés insulaires ne participent pas à la vie parlementaire nationale; de l'autre, les députés continentaux sont dissuadés de s'interroger sur la situation insulaire. La présence des députés zanzibarites devient donc une formalité sans réelle consistance, Zanzibar est une entité "à part" de la République Unie.

- Les Zanzibarites dans le gouvernement central.

Par des nominations, le gouvernement central fait participer les Zanzibarites au gouvernement central ou à d'autres fonctions prestigieuses de l'Etat tanzanien, ce qui, somme toute, en impliquant les îles dans la vie politique du pays, donne une dimension nationale à ces institutions.

Très vite, A. Karume voit l'utilisation qu'il peut faire de ce système de nomination sur le continent. En 1964, il juge opportun de faire nommer à Dar es Salaam (et donc d'éloigner de Zanzibar) ceux qu'il considère comme radicaux et dangereux pour son pouvoir encore mal assuré. A. Babu et K. Hanga sont les victimes de cette stratégie, tous deux reçoivent, au lendemain de l'Union, des portefeuilles ministériels dans le gouvernement central. C'est un cadeau vraisemblablement encombrant pour Dar es Salaam, car le pouvoir est idéologiquement très modéré et la phraséologie marxiste de ces Zanzibarites a de quoi surprendre leurs homologues continentaux. Mais comme un des objectifs implicites de l'Union était d'absorber et de neutraliser les éléments les plus extrémistes des îles, le gouvernement central se trouve devant la nécessité de contrôler ces hommes pour satisfaire A. Karume tout en évitant une éventuelle diffusion de leurs idéaux sur le continent.

Le cabinet tanzanien est fréquemment remanié[1], mais cette absence de stabilité ne semble pourtant pas traduire (dans les années 60) des luttes politiques particulièrement

---

1. Voir VAN DONGE J. K., LIVIGA A. "Tanzania Political Culture and the Cabinet." *Journal of Modern African Studies*, Vol 24, décembre 1986, n°4, p 628.

violentes entre les hommes[1]. Par contre, il est clair que ces remaniements empêchent certains ministres de consolider leur position. En 9 ans, A. Babu a occupé 4 portefeuilles ministériels différents dans le gouvernement central. Vraissemblablement le président J. Nyerere ne voulait pas lui permettre de construire une audience sur le continent. Cette stratégie n'épargne pas les responsables politiques continentaux puisque Oscar Kambona, rival sérieux de J. Nyerere, occupe 5 postes différents en 7 ans. Pour les même raisons que celles mentionnées pour A. Babu, le président tanzanien oblige certains de ses ministres à une grande mobilité. Dans certains cas, les nominations d'insulaires sur le continent prennent l'allure d'exil forcé (le cas de A. Babu et de K. Hanga).

Tout au long de la période Karume et même après, des Zanzibarites participent au gouvernement central (entre 3 et 6 portefeuilles ministériels) et c'est d'ailleurs une obligation "morale" que de maintenir un quota de ministres insulaires. Certains sont des représentants du pouvoir insulaire (H. N. Moyo, A. Jumbe, H. Makame), dont l'idéologie n'inquiète ni Dar es Salaam ni Zanzibar. Ils occupent différents portefeuilles concernant les affaires de l'Union, bien qu'aucune règle ne les empêche d'occuper d'autres fonctions. Les insulaires ne sont ni ministre de la justice[2], ni ministre de l'agriculture. De même, ils reçoivent rarement les plus prestigieux (économie, finances, affaires étrangères), seul A. H. Mwinyi sera un temps ministre de l'Intérieur[3]. Il faut attendre la création du CCM pour que tous les portefeuilles ministériels soient accessibles aux insulaires[4].

Au gré des fréquents remaniements ministériels, certains insulaires sont assurés de garder un portefeuille même si ce n'est pas toujours le même.

---

1. Idem.
2. Une exception qui dure que quelques mois, A. H. Moyo est ministre de la justice en 1964.
3. Mais c'est en 1976-77, alors que la création du CCM est à l'ordre du jour.
4. Salim Ahmed Salim en 1981 devient ministre des affaires étrangères, il sera plus tard ministre de la défense et du service national (mais le président de la République est le commandant en chef des forces armées).

- Sheikh Hasnu Makame occupe 8 portefeuilles en 16 ans. Il est successivement ministre d'Etat aux affaires étrangères[1] (1964), ministre du commerce et de l'industrie (fin 1964- 1965), ministre de la santé (septembre 1965- février 1967), puis de nouveau ministre d'Etat aux affaires étrangères (février à juin 1967), ministre de l'information et du tourisme (juin 1967 à novembre 1970), ministre du tourisme et des ressources naturelles (novembre 1970 à 1975), ministre du développement de la capitale Dodoma (1975-1979), puis ministre d'Etat pour le développement de la capitale (1979-80).

- Hassan Nassor Moyo est ministre de la justice en 1964, et il devient ministre d'Etat auprès du vice-président A. Jumbe de 1972 à 1976. Il prend ensuite le portefeuille de l'intérieur jusqu'en 1980[2].

On peut encore citer l'exemple d'Ali Mzee, d'Issaac Setepu, de Salim Ahmed Salim qui restent pour de longues périodes dans le cabinet de l'Union en changeant de temps en temps de portefeuille. Il faut des Zanzibarites dans le gouvernement central, ces ministres n'ont pas de spécialisation particulière qui les rendrait plus apte à occuper tel poste plutôt que tel autre. On remarque le même phénomène pour des ministres continentaux "généralistes", comme A. Swai, L. Sijaona voire G. Kahama dont on peut émettre l'hypothèse qu'il représente sa région, la Kagera (comme ses collègues insulaires). Quant à P. Bomani ou A. Jamal, leur durée à la tête d'un même ministère s'explique certainement par leurs compétences en finance et en économie. Les remaniements concernent donc indistinctement continentaux et insulaires, mais à cette différence près qu'il est nécessaire de réserver quelques postes aux zanzibarites

Sous A. Karume, la participation des insulaires à l'Union est réduite. Tous les cinq ans, les Zanzibarites vont aux urnes pour élire le président de la République. Ils sont

---

1. Le ministre d'Etat est l'équivalent de notre secrétaire d'Etat, il s'agit d'un poste moins important que celui de ministre.

2. Moyo est ensuite nommé à un poste à responsabilité à Zanzibar en 1980, Makame est également rappelé à Zanzibar à la même période et sans doute les difficultés de Jumbe y sont pour quelque chose. Moyo et Makame sont tous deux des hommes qui ont fait carrière dans l'Union, et Jumbe peut espérer leur soutien dans sa politique de rapprochement avec le continent.

largement représentés à l'Assemblée mais les députés ne s'impliquent pas dans la vie parlementaire. Enfin, le gouvernement central comprend toujours quelques Zanzibarites pour lui donner une envergure nationale. Cette situation n'a pas provoqué de réelle participation du cercle politique insulaire à l'Union, pas plus qu'elle n'a attaché ou intéressé les populations à l'ensemble tanzanien. L'Union fonctionne dans ses aspects formels mais elle n'a pas créé d'intérêts communs. Ni les hommes, ni les idées ne circulent entre les deux parties de la République. Seul existe le bon vouloir des autorités insulaires de se soumettre à une participation de façade et la volonté continentale de sauvegarder les apparences.

Les quelques hommes politiques zanzibarites, qui participent à l'Union, ne sont pas assez nombreux pour influencer les relations entre les deux parties du pays d'autant plus qu'ils sont eux-même soumis à des règles qui les empêchent de s'investir (s'ils en avaient envie) dans la vie politique nationale[1]. Leur parcours politique est soumis à trop d'aléas puisqu'ils sont tributaires du bon vouloir du conseil, et leur position à Dar es Salaam est ambiguë car ils représentent la partie de la République qui refuse l'Union. Ils font figure de "marginaux", puisqu'ils sont issus de cette infime minorité d'insulaires qui savent ce qui se passe sur le continent, mais ils ne sont pas assez nombreux pour construire un pont de compréhension et de dialogue entre les deux parties de l'Union.

Les rivalités politiques internes à Zanzibar sont présentes dans les liens ténus tissés entre les deux autorités. Bien sûr, on ne sait rien ou peu de chose sur les pressions employées par Zanzibar pour contraindre Dar es Salaam à démissionner tel ou tel ministre, mais les coïncidences sont nombreuses:

- K. Hanga perd son portefeuille ministériel en juin 1967 au moment où le conseil se lance dans une campagne active de dénonciation envers les ex-membres du parti Umma.

- M. Maalim, d'origine comorienne, perd son poste en 1968 lorsque le conseil remet en question la citoyenneté des insulaires d'origine comorienne; pourtant, le gouvernement central a contesté la validité cette décision.

---

[1]. Voir la remarque de Ng'wanawila citée précédemment, *the Standard* le 24 juillet 1968.

- S. Rashid, un ancien membre du parti Umma, est transféré dans le corps diplomatique en 1969. En 1972, il choisit de s'exiler du pays.

- Ali Mafoudh, un ancien membre de l'Umma et un ami de Babu, est un militaire; en mai 1969, il est muté pour servir dans l'armée basée sur le continent.

- M. Qulatein perd son portefeuille ministérielle en 1972, en même temps que les anciens membres du parti Umma. Il est soupçonné d'être d'obédience pro-chinoise[1].

- A. Babu subit un peu les mêmes déboires. En février 1972, le conseil se lance dans une nouvelle chasse aux sorcières contre les ex-membres du parti Umma. Lorsqu'il est démis de ses fonctions, aucune justification officielle n'est avancée.

Seul A. Jumbe, T. Khamis, H. Makame et H. N. Moyo n'ont aucun problème avec le conseil et gardent leurs postes. Ils sont tous les 4 membres de l'ASP, et n'ont jamais adhéré au parti Umma. Quant à S. Salim, qui est un ancien membre de l'Umma, il occupe des fonctions diplomatiques jusqu'en 1981, date à laquelle il entre dans le cabinet de l'Union.

2. LES CONFLITS ENTRE DAR ES SALAAM ET ZANZIBAR.

A. Karume et le conseil révolutionnaire gèrent les îles en Etat indépendant sans chercher à tenir compte de l'Union. Leur logique de travail reste celle d'un Etat souverain sur de nombreux points, y compris dans les domaines relevant officiellement de l'Union. A. Karume et son équipe réagissent en fonction des nécessités révolutionnaires (les promesses de l'ASP) et non de l'Union, et refusent aux autorités centrales de s'ingérer dans leurs affaires.

La révolution est particulièrement difficile à gérer pour les autorités insulaires dont les objectifs sont de transformer radicalement la société, pour détruire l'ensemble des codes de signification agissant dans le champ politique et culturel, qui sont communs à tous les

---

[1]. Après l'assassinat de Karume, il sera arrêté avec A. Sultan pour cause de collaboration à l'assassinat.

membres de la société. Le conseil veut donc bouleverser, sans transition, des habitudes et des codes depuis longtemps intériorisés. Ces transformations des manières de faire et d'agir en politique représentent un travail difficile qui engendre des contradictions et des paradoxes (par exemple le problème de la nationalité) et qui surtout ne peut s'aligner avec les principes continentaux.

A plus d'une reprise, le conseil révolutionnaire prend des décisions outrepassant ses droits (fixés par le traité), quitte à contredire la position officielle des autorités de Dar es Salaam. La politique d'*ujamaa* et les principes humanistes développés par J. Nyerere n'auront que très peu d'influence sur les manières de faire du conseil révolutionnaire.

Nous avons relevé les prises de position qui traduisent des oppositions de principe et d'éthique entre les deux gouvernements (ou les deux partis politiques), et étudié les situations de crises et de conflits qui ont éclaté entre les deux pouvoirs. Faute de données précises et de statistiques fiables[1], il est difficile de connaître le degré d'intégration financière des différents domaines examinés.

2-1. La difficile intégration des îles.

- Dans les administrations communes.

La fonction publique de la République Unie de Tanzanie est une affaire de l'Union mais le gouvernement de Zanzibar a gardé le contrôle de la fonction publique de l'Union installée sur son territoire[2] en nommant des fonctionnaires qui ne dépendent que de lui.

Par exemple, les services postaux zanzibarites sont formellement intégrés dans la corporation est-africaine des postes et télécommunications (EAPTC) en 1968. Les ports, en dépit des dispositions du traité d'Union, restent sous administration zanzibarite. De même, les patentes industrielles sont un domaine de l'Union dans un sens plus théorique que

---

1. Sous Karume, les statistiques de Zanzibar ne tiennent pas compte de l'Union, ni donc des éventuels revenus versés par le Trésor de l'Union. A Dar es Salaam, les statistiques officielles précisent que les données ne concernent que la Tanzanie continentale.
2. TORDOFF, W, *Gouvernment and politics in Tanzania, A collection of essays covering the period from september 1960 to july 1966*, Nairobi, EAPH, 1967, p172.

pratique, car les produits spécifiques concernés par ce règlement ne sont pas fabriqués sur les îles. Avant l'indépendance, la perception et l'administration des impôts sur le revenus et les société sont organisées par le département est-africain des impôts. Après la révolution le montant des impôts encaissés à Zanzibar est faible et diminue entre 1964 et 1970. "*Il apparait que l'évasion fiscale est considérable mais de toutes façons, les revenus perçus sur les îles ne représentent qu'une très faible contribution au trésor.*"[1]

- L'armée.

Après la révolution, le conseil révolutionnaire avait créé la *Peoples' Liberation Army* dirigé par Ali Mafoudh qui comprenait environ 550 hommes. Au lendemain de la mutinerie de l'armée Tanganyikaise en janvier 1964, celle-ci, restructurée, est composée d'environ 1 400 hommes[2]. En octobre 1964, les deux armées sont officiellement réunies pour former les *Tanzania Peoples' Defence Forces* (TPDF) avec comme Commandant en Chef le président J. Nyerere. En dépit de cette fusion, les forces armées zanzibarites font preuve d'indépendance en maintiennant par exemple l'usage de leur nom, et en refusant d'abandonner leur cantonnement insulaire.

Les dépenses de l'armée tanzanienne augmentent rapidement: entre 1964 et 1972 elles passent de 27 millions de shillings à 279 millions[3]. Les rapports consultés ne mentionnent ni le montant de la participation insulaire à ces sommes ni de quelle manière ces dépenses s'étendent sur Zanzibar.

Jusqu'en 1969, les aides militaires étrangères n'ont pas la même origine sur les deux territoires de l'Union. Les forces armées insulaires sont équipées et entraînées par l'Union Soviétique et par la République Démocratique Allemande tandis que les troupes continentales sont, au départ, encadrées et équipées par le Canada et par la République Fédérale Allemande, puis, à la suite de la détérioration des relations diplomatiques du pays avec l'Occident, elles sont aidées par les pays de l'Est et par la Chine. Fin 1964, le président

---

1. BAILEY, M; 1972,op cit.
2. BROWN, GUTTERRIDGE, 1964, p10-11.
3. Approved Estimates of the Revenue and Expenditure 1964-65, Dar es Salaam, Government Printer, et the Economic Survey 1971-72, p27.

J. Nyerere annonce la venue de sept instructeurs chinois pour enseigner le maniement des fusils chinois parvenus à Dar es Salaam en janvier 1964[1] . Dans un discours à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1964, il s'interroge sur les dangers d'une collaboration avec la Chine: " *Le risque maximum est que mon armée se révolte. Elle l'a fait en janvier et elle n'était pas entraînée par les Chinois*"[2]. Au même moment des instructeurs et du matériel militaire chinois arrivent à Zanzibar. A la suite de la rupture des relations diplomatiques avec la RFA, l'aide militaire de ce pays est suspendue, la Chine prend alors la relève pour l'encadrement des forces navales.

Au cours de la décennie 1960, le Canada est le principal partenaire des T.P.D.F (*Tanzania Peoples' Defense Forces*) mais le contrat d'assistance militaire arrive à expiration fin 1969 et n'est pas renouvelé pour différentes raisons: le Canada a toujours refusé de doter l'armée tanzanienne d'avions de combats or le Canada est un membre de l'OTAN et l'armée tanzanienne soutient les efforts du Frelimo contre les troupes portugaises au Mozambique[3]. On peut aussi invoquer la volonté de la Tanzanie de se détacher des pays occidentaux.

De même à Zanzibar, à partir de 1969, insatisfait de la coopération est-allemande et soviétique, le conseil fait appel à l'assistance militaire chinoise. La décennie 70 est caractérisée par une provenance commune de l'aide militaire pour les deux parties de l'Union. La Chine sera le principal pourvoyeur d'aide militaire à la Tanzanie pendant plusieurs années.

C'est également à cette époque que les échanges entre les deux armées prennent une nouvelle ampleur par la présence de Zanzibarites parmi les cadres militaires du continent. Les permutations néanmoins ne touchent que les autorités hiérarchiques des armées. Tout au long de la période A. Karume, des contingents continentaux, dont on estime leur effectif à 3000 soldats en 1972[4], sont stationnés à Zanzibar[5] . Dans la mesure où la Tanzanie partage

---

1. A la suite de cette décision, les pays occidentaux décrivent le président Nyerere comme étant séduit par les modèles communistes.
2. Voir BAILEY, E.B. in MUSHI, S.S et MATHEWS, K eds , *Foreign policy of Tanzania, 1961-1981: A reader*. Dar es Salaam, T. P. H. 1981, p 179.
3. Le Portugal est aussi un membre de l'OTAN.
4. *The Guardian*, 10 Avril 1972.
5. Il faudra attendre la présidence de Jumbe (en 1974) pour que des contingents insulaires soient envoyés en entraînement sur le continent .

de longues frontières avec sept pays[1], la concentration de troupes à Zanzibar, où les probabilités d'invasion par la mer sont minces, accrédite l'idée que leur présence est liée à des problèmes de sécurité interne. Zanzibar, d'abord réfractaire à toute coopération avec les forces continentales, la recherche ultérieurement pour garantir sa stabilité interne.

Les forces de police, financées elles aussi par le budget de l'Union, ne semblent pas mieux intégrées que les forces armées[2].

- Les devises.

Le problème des devises est sans doute un des problèmes les plus compliqués pour le pouvoir central. Zanzibar garde jalousement ses devises obtenues par la vente des clous de girofle en refusant de les verser dans le budget de l'Union. Financièrement, Zanzibar agit comme un Etat indépendant bien que les shillings tanzaniens soient achetés en devises à la banque centrale de Tanzanie. Alors que le continent fait face à des problèmes de trésorerie et que la population insulaire est dramatiquement rationnée, le conseil distribue gracieusement des dons[3]. Dar es Salaam n'est souvent averti que par la presse des largesses de Zanzibar et le conseil semble vouloir affirmer son indépendance par ces coups d'éclat. Lui seul décide de l'utilisation de ses propres fonds. On peut penser que la générosité de Zanzibar, qui consiste à distribuer des aides est plus une provocation à l'égard des autorités centrales qu'une réelle solidarité avec les sinistrés (ou autres).

---

1. Le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, le Zaire, le Malawi et le Mozambique.
2. SMITH, W E, *Nyerere of Tanzania*, op cit, 1973, p.81.
3. En décembre 1970, don de 400.000 shillings aux sinistrés du Pakistan après une catastrophe naturelle ; en janvier 1971, don de 300.000 shillings à la police de Tanzanie pour la construction d'un nouveau mess, et un don de 200.000 pour la construction d'une cité ouvrière à Dar es Salaam. En mars 1971 un don de 100.000 shillings à la République Démocratique du Yemen, en octobre 1971, un don de 200.000 shillings à la Tanzanian Amateur Athletic Association dont Karume est le président d'Honneur ; enfin en janvier 1972, un don de 200.000 shillings à la famille Kleruu (Wilbert Kleruu, commissaire du parti dans la région d'Iringa est assassiné en décembre 1971 par un paysan "aisé". Les motifs sont politiques).

2-2. Les relations extérieures.

En vertu des accords de l'Union, la politique étrangère est un domaine qui relève exclusivement du gouvernement central. Ce domaine comprend la diplomatie, les prêts de l'étranger (mais non les dons), le contrôle des changes et le commerce extérieur. Dans la pratique, Zanzibar va garder une relative autonomie relative.

L'intégration des affaires étrangères n'est pas chose aisée, car pendant les quatre mois de la souveraineté de la République Populaire de Zanzibar, le conseil révolutionnaire a eu une diplomatie active[1]. Il a conclu différents accords qu'il entend respecter et poursuivre, malgré les apparentes contradictions qu'ils présentent avec ceux conclus par l'ex-Tanganyika.

Au lendemain de l'Union, le ministère des affaires étrangères de Zanzibar est supprimé. En contrepartie, le ministère tanzanien ouvre un bureau à Zanzibar avec un secrétaire d'Etat et des assistants[2], dont l'activité semble se limiter à l'organisation protocolaire des différents consulats installés sur les îles et à la préparation des visites occasionnelles de diplomates basés à Dar-es-Salaam. Les missions diplomatiques ouvertes à Londres et Washington par la République Populaire sont fermées, celle du Caire est transformée en mission tanzanienne. Les quelques diplomates zanzibarites sont sans difficulté intégrés au corps diplomatique tanzanien[3]. Au niveau structurel et organisationnel

---

1. Voir infra. Dans la période qui sépare la révolution de l'Union, 9 puissances étrangères ont installé des représentations diplomatiques ou consulaires sur les îles. Il s'agit du Ghana, de la RDA, d'Israël, de l'URSS, de la République Populaire de Chine, de la Grande-Bretagne, du Vietnam, des Etats Unis et de la France. *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro-Shirazi Party* ASP press, 1974, p15.

2. A. M. Tambwe est le premier Zanzibarite à occuper ce poste de 1964 à 1965. D'origine comorienne, il a ensuite des différends avec le conseil révolutionnaire au sujet de sa nationalité. Il s'installe alors sur le continent. En 1969, il est arrêté et extradé vers Zanzibar en même temps que O. Sharif et K. Hanga. Il reste en prison jusqu'en 1970, puis retourne sur le continent. Le second à ce poste est Tawakalis Khamis. Il y reste toute la période de Karume. BAILEY, M, *The Union of Tanganyika and Zanzibar: A study in political integration*, Syracuse (N Y), Syracuse University Press, 1973, p.72.

3 Il s'agit de A. D Hassan, nommé au Caire, puis à Kinshasa et New Delhi, Salim S. Rashid en poste successivement à Conakry, Addis Abeba, Salim Ahmed Salim en poste au Caire, New Delhi, Pékin, et New York (ONU), O Sharif est envoyé pour quelques mois à Washington, Idris Wakil à Bonn puis à la Haye. En plus de ces diplomates, le poste de chef

la fusion des deux ex-ministères ne pose pas de problème et le fonctionnement du nouveau ministère est calqué sur celui préexistant au Tanganyika.

- La politique étrangère de la Tanzanie et ses principes.

Avant l'Union, le Tanganyika semblait mener une politique étrangère prudente, chargée de gérer l'héritage des liens tissés avec le monde occidental.

Le Tanganyika a accédé à l'indépendance alors que le monde semblait clairement divisé en deux blocs idéologiques antagonistes. Par son héritage colonial, le Tanganyika est lié au bloc de l'Ouest. Néanmoins le mouvement des non-alignés réunit de nombreux pays qui, pour de multiples raisons, cherchent à se différencier de ces deux blocs. La politique de non-alignement offre donc à la Tanzanie la possibilité de contracter des alliances diverses dans la perspective d'une coopération politique et économique qui préserve une certaine indépendance nationale. Par la distinction que fait le *mwalimu* entre les blocs de l'Est et de l'Ouest, sa conception des antagonismes et ses principes semblent influencés par l'Occident.

J. Nyerere choisit d'opter pour le non-alignement afin d'éviter les alliances idéologiques et militaires avec des grandes puissances qui pourraient trouver prétexte à intervenir dans les affaires internes du pays ou s'attendre automatiquement à un soutien de la Tanzanie dans les forums internationaux.

> *"Nous persistons dans notre volonté d'adopter une politique non-alignée sur les querelles idéologiques des puissances du monde, refusant de nous engager auprès des grandes puissances. Nous ne devons permettre à aucun des nos amis d'être exclusif, nous ne devons permettre à personne de choisir pour nous nos amis ou nos ennemis".*[1]

Les principes fondamentaux défendus avec conviction par la Tanzanie sur la scène internationale sont les suivants:

---

du département Afrique et Proche-Orient des affaires étrangères est quelque temps occupé par le zanzibarite Ali Foum.

1. NYERERE J. "*Freedom and Socialism* " Dar es Salaam, OUP, pp.368.69.

- Au respect de l'individu répond l'attachement à la liberté et au droit des peuples à disposer d'eux mêmes.
- Au thème du partage et de la solidarité répond l'attachement à l'unité africaine.
- Au souci de promouvoir l'égalité répond, sur le plan international, le souci de respecter l'égale souveraineté de ces Etats, c'est-à-dire l'indépendance nationale.[1]

A l'indépendance, la Tanzanie est dans une complète dépendance vis-à-vis de l'Ouest, et surtout vis-à-vis de l'ex-puissance coloniale, la Grande-Bretagne. Cette dépendance économique et technique peut être réduite en recherchant d'autres partenaires. A plusieurs reprises, J. Nyerere rappelle les dangers d'une seconde mainmise par les ex-puissances coloniales sur l'Afrique. Le non-alignement cherche à établir un système de contrôle et de limitation du néo-colonialisme qui peut logiquement s'installer après la décolonisation. En plus, la Tanzanie est un pays très pauvre qui a besoin de nombreuses sources d'approvisionnement, d'aide, de capitaux et d'assistance que la Grande-Bretagne ne peut ni ne veut assumer seule. Enfin, le pays cherche à apprendre des deux blocs.

"La Tanzanie s'est trouvée face à un monde divisé, une partie combine une économie basée presqu'exclusivement sur la propriété étatique des moyens de production avec un système politique qui réduit sévèrement les libertés individuelles. L'autre partie combine une économie où le secteur privé est prédominant avec des libertés nombreuses, mais aussi un grand éventail d'inégalités qui sont inacceptables pour nous. Les objectifs de la Tanzanie sont d'adopter en fonction de ses besoins certaines caractéristiques de chaque exemple du monde développé. De plus, il est impossible de poursuivre notre politique économique si nous n'avons pas à la fois des relations avec l'Est et l'Ouest, et si nous n'attirons pas les investissements économiques des deux exemples. C'est aussi irréaliste d'accepter le système privé de l'ouest pour comprendre les besoins des entreprises d'Etat que d'adopter le système de la propriété publique pour créer des entreprises privées.[2]"

---

1. CONSTANTIN, F., "Principes et raison d'Etat, portée et limites d'une diplomatie non-conformiste" dans BATIBO H. et MARTIN D. , *Tanzanie l'ujamaa face aux réalités*, Paris, Editions Recherche sur les civilisations, 1989 (Mémoire n°80), p. 146-47.
2. NYERERE J., "*Freedom and Socialism*", op cit, pp 192-93 .

Le non-alignement doit donc permettre au pays de satisfaire ses propres besoins, sans égard pour les jugements que pourront porter les deux blocs politiques. Le Tanganyika (puis la Tanzanie) choisit la voie difficile de ne suivre aucun modèle pour inventer son propre système. Ses choix peuvent être interprétés différemment par les deux blocs: radicaux pour les uns, utopiques voire révisionnistes pour les autres. La politique de la Tanzanie se heurte souvent à l'incompréhension des gouvernements étrangers.

- Les crises diplomatiques.

L'Union crée une situation nouvelle pour la politique étrangère du pays. Comme nous l'avons déjà mentionné, pendant ses quatre mois de souveraineté, la République Populaire de Zanzibar a conclu des accords de coopération et d'aide avec notament la Chine, la RDA[1] et l'URSS. Ces trois pays étaient d'ailleurs les partenaires privilégiés de la République Populaire de Zanzibar: la Chine en lui accordant à un crédit de 100 Millions de shillings, l'URSS en assurant la formation, l'entraînement et l'équipement de l'armée insulaire, la RDA en dispensant une aide technique dans des domaines sociaux.

Pendant ce temps, le Tanganyika n'a entretenu que des relations très lâches et non concrétisées par des accords de coopération avec ces même pays. Ces liens établis avec les pays de l'Est sont particulièrement difficiles à gérer pour le nouveau gouvernement puisqu'aucun des deux pouvoirs dorénavant unis ne veut renoncer à ses choix au profit de ceux de l'autre. Pourtant l'Occident attendait de l'Union qu'elle mette fin aux amitiés "dangereuses" de Zanzibar[2].

---

1. Pour des projets de construction de logements sociaux Mais très vite, le conseil révolutionnaire déclare être insatisfait de la conception des projets et juge les taux d'intérêts trop onéreux. Les relations avec la RDA vont se détériorer très rapidement. En 1969, Karume ordonne aux techniciens est-allemands de quitter les îles avec leur matériel, le conseil révolutionnaire laisse entendre qu'il ne compte pas rembourser le crédit contracté puisque les projets n'ont pas donné satisfaction. En 1970, le crédit apparaît dans la dette du budget de Zanzibar, mais non dans les comptes de l'Union (le crédit a été contracté avant l'Union). Pourtant la RDA semble avoir demandé au gouvernement central d'honorer l'accord. Voir BAILEY, M, op cit, 1973, p77 et la dépêche n° 63, Ambassade de France, 13 novembre 71.

2. Ambassade de France dépêche n° 3 , 16 juin 1964, et la presse britannique et américaine de l'époque.

Les années 1964 et 1965 marquent un tournant important dans la politique étrangère de la Tanzanie. Les relations avec les pays occidentaux se détériorent énormément: expulsion des diplomates américains, désengagement financier de la RFA, rupture des relations diplomatiques avec la Grande Bretagne, l'ancienne puissance coloniale. Des relations auparavant constantes et étroites sont réduites à une peau de chagrin; tandis que des accords de coopération sont signés avec des pays du bloc communiste et avec la Chine.

Deux facteurs expliquent ce tournant diplomatique. A la suite de trois grandes crises, les relations existantes avec trois pays occidentaux sont remises en question. Parallèlement, la logique des choix politiques du pays lui impose de diversifier ses contacts et ses relations avec les puissances étrangères: la Tanzanie s'ouvre donc aux pays de l'Est.

- La crise avec l'Allemagne Fédérale.

La présence d'une ambassade de la République démocratique allemande sur les îles provoque un double conflit entre Dar es Salaam et Zanzibar et entre la Tanzanie et la RFA. Après l'Union, les ambassades installées sur les îles sont rabaissées au rang de consulat. Mais la République démocratique allemande, qui n'a pas encore été reconnue par le pouvoir central tanzanien, rechigne à fermer son ambassade, d'autant plus que celle-ci est sa première représentation diplomatique de ce rang en Afrique. Depuis l'indépendance, le Tanganyika et la République fédérale allemande ont établi des relations cordiales et productives[1]. Cette dernière contribue au développement économique du nouveau pays. Dès le lendemain de la révolution, la RDA avait proposé son assistance au gouvernement révolutionnaire de Zanzibar[2], qui ne veut pas renoncer à cette coopération d'autant plus que la RDA était le premier pays européen à avoir officiellement reconnu le pouvoir

---

1. Entre 1962 et 1964, l'aide de République Fédérale Allemande s'élève à plus de 84 millions de shillings (sous forme de prêts et de dons). Ces fonds sont utilisés pour le développement économique et pour la coopération militaire. La RFA est également le troisième partenaire économique du Tanganyika par le volume de ses achats des importations du pays et le second pour les exportations. NNOLI, O. *Self-reliance and foreign policy: The dynamics of the diplomacy of a new State, 1961-1971.* New York, NOK publishers, 1978, p 114.

2. Projet de construction d'un transmetteur radio, projet de réhabilitation du quartier Ng'ambo, assistance médicale...

révolutionnaire. Mais Bonn applique la doctrine Hallstein et refuse donc d'entretenir des relations diplomatiques avec les pays qui ont reconnu la RDA.

Le gouvernement central a cherché une solution pour sauvegarder ses relations établies avec la RFA avant l'Union. Dar es Salaam propose le déclassement de l'Ambassade est-allemande au rang de Consulat Général (qui n'implique pas une reconnaissance officielle), mais la RFA refuse et retire son assistance militaire. En février 1965, la RFA menaçe de reconsidérer aussi son aide économique[1], pensant amener ainsi le gouvernement central à jouer de son autorité sur Zanzibar. La réaction de J. Nyerere est ferme. Il refuse tout simplement les intimidations et ordonne le rappel immédiat de toute l'aide ouest-allemande[2]. Les Allemands de l'Ouest avaient pourtant accepté la présence d'un Consulat est-allemand au Caire, mais pour la Tanzanie, ils furent intransigeants. En avril 1965, J. Nyerere tente de renouer avec la RFA pour rétablir la coopération, mais sa proposition reçoit un accueil mitigé du coté allemand. Les relations reprendront plus tard un cours plus normal lorsqu'une nouvelle coalition gouvernementale prendra le pouvoir en Allemagne fédérale (en 1966) et appliquera une politique étrangère plus souple[3]. A la suite de ce changement intérieur, un nouvel ambassadeur plus libéral arrive à Dar es Salaam et reprend, sur de nouvelles bases, les termes d'une assistance technique avec la Tanzanie.

Cette crise traduit de la part de la RFA (et des pays de l'Ouest en général) un manque de discernement concernant les intérêts de la Tanzanie. Le maintien d'un ambassadeur de la République Démocratique Allemande à Zanzibar et d'une ambassade de la République Fédérale Allemande à Dar es Salaam n'étaient pas concevable pour la RFA, alors que pour la Tanzanie, cette situation n'avait rien de surprenant, elle permettait plutôt une complémentarité entre les soutiens extérieures.

---

1. Voir T.C. NIBLOCK in SS. MUSHI & K. MATHEWS eds, op cit, 1981, p20.
2. En 1965, l'aide de la République Fédérale Allemande n'atteint alors que 29,4 millions de shillings.
3. Le récit de ce conflit est rapporté dans différents ouvrages: SMITH, W E, op cit, 1973, p 30; NNOLI, O, op cit, p 113; CLAYTON, A, op cit, 1981, p 111; BAILEY, M, op cit, 1973, p 30; *Africa Now*, avril 1984, op cit; PRATT, C, op cit, 1976, p 139-41.

- La crise avec les Etats-Unis.

Après l'annonce de la découverte d'un complot américain visant à renverser le nouveau pouvoir insulaire par le gouvernement de Zanzibar, une autre crise, tout aussi importante, éclate en janvier 1965 entre la Tanzanie et les Etats-Unis. Ce complot aurait été fomenté par deux diplomates américains en poste dans le pays: F. Carlucci, le chargé d'affaire sur les îles, et Gordon, le chef de la mission diplomatique de Dar es Salaam. Si la réalité de ce projet n'est pas établie avec certitude, les autorités insulaires, persuadées de son existence, expulsent de Tanzanie les deux diplomates. Les Etats-Unis réagissent immédiatement en expulsant à leur tour deux diplomates tanzaniens, puis les ambassadeurs sont rappelés dans leurs pays respectifs. Il semble que le jargon des diplomates américains ait induit en erreur les services de sécurité des îles[1]. J. Nyerere veut limiter l'ampleur du problème en essayant de satisfaire Zanzibar sans porter préjudice aux relations établies entre la Tanzanie et les Etats Unis. Ses efforts sont vains et les relations diplomatiques entre les deux pays sont alors gelées [2].

Zanzibar est aussi à l'origine de la rupture des relations diplomatiques avec les Etats-Unis. Bien que très différente de la crise avec la RFA, la logique des choix du gouvernement central reste la même, c'est-à-dire d'éviter une crise majeure sans pour autant désavouer (donc sans mettre officiellement et ouvertement en question ses présomptions) le conseil révolutionnaire, convaincu qu'un complot a été fomenté contre lui. Savoir si les accusations portées par les autorités insulaires à l'encontre des deux diplomates américains sont justifiées ou non n'est pas le vrai problème du gouvernement central, qui choisit de soutenir le conseil révolutionnaire car une remise en question des affirmations des autorités

---

1. WILSON Amrit, *US Foreign Policy and Revolution. The Creation of Tanzania*, Pluto Press, Londres, 1989, pp 101-3. C'est à la suite d'écoutes téléphoniques entre les représentants américains que les autorités insulaires découvrent le complot. Elles auraient été induites en erreur par une mauvaise interprétation de ces conversations. On a aussi parlé d'une sombre histoire de faux documents diplomatiques en français, ce serait une initiative de la CIA.

2. Voir le détail de ce conflit dans les ouvrages suivants: SMITH, W E, 1973, p 143; NNOLI, O, op cit, 1978, p 116; PRATT, C, 1976, p 141-2; *Africa Now*, avril 1984, op cit.et l'article de Babu A dans *Africa Concord*, 18 décembre 1986, n°121 "An old Hand at African Subversion". Entre 1961-1968, l'aide économique américaine s'éléve à 511 millions de shillings dont seulement 217 millions ont été accordés entre 1965-68.

insulaires par le gouvernement central pouvait être préjudiciable pour le devenir de l'Union[1]. Les preuves de la culpabilité des diplomates n'ont jamais été révélées et aucune commission d'enquête[2] n'a été nommée.

- La crise avec la Grande-Bretagne.

Zanzibar n'est pas à l'origine de cette crise, mais la création de l'Union tanzanienne a joué dans le sens d'une radicalisation de la diplomatie et de la politique étrangère du gouvernement de Dar es Salaam. Le problème surgit entre la Tanzanie et la Grande-Bretagne sur la question rhodésienne. L'Organisation de l'Unité Africaine a en effet demandé aux Etats africains de rompre leurs relations avec Londres pour manifester leur mécontentement face à la passivité des Britanniques devant la déclaration unilatérale d'indépendance des blancs de Rhodésie. La Tanzanie est un des rares Etats africains à appliquer cette résolution dont les conséquences sont graves pour le développement de la Tanzanie[3].

- Bilan du tournant de 1964-65.

En 1964-1965, les relations avec les principaux partenaires occidentaux sont difficiles. Cette situation est la conséquence d'un concours de circonstances désastreuses et d'une volonté tanzanienne d'amorcer un tournant "vers la gauche" dans ses relations diplomatiques et économiques (l'Union avec Zanzibar y est vraissemblablement pour quelque chose). Néanmoins, la Tanzanie n'a pas cherché à rompre radicalement ses contacts avec l'Ouest. Le contexte de 1964 n'est plus celui de 1961, et le pays commence à tourner ses regards ailleurs, la situation interne a changé et rend nécessaire de nouvelles perspectives politiques, parmi lesquelles se profile la recherche de nouvelles alliances. Celles-ci devaient être complémentaires et non pas exclure celles déjà existantes. Au sein du parti et du

---

1. D'autant plus que l'Union est largement motivée par des impératifs de sécurité.
2. Comme le demandait le gouvernement des Etats-Unis.
3. Alors qu'en 1965, la grande Bretagne contribue pour 44,5% au montant de l'aide totale reçue par le Tanganyika; en 1966, sa contribution ne représente que 4% et en 1967 que 2%. Les relations seront rétablies en 1968 après des tergiversations nombreuses au sujet de la retraite des fonctionnaires ayant servi sous l'administration coloniale. Voir NNOLLI, O. op cit, p.121.

gouvernement, des voix de plus en plus nombreuses (pression des tendances de gauche et de la *TANU Youth League*) s'interrogent sur la politique étrangère menée depuis l'indépendance puisqu'elle a conduit à trois grandes crises privant le pays d'une aide pour son développement[1]. Enfin, certains politiciens s'interrogent sur la cohérence de l'action gouvernementale qui s'appuie sur un développement financé par l'étranger (notamment par les pays capitalistes) alors que le pays cherche sa propre voie et veut compter sur ses propres forces[2].

L'Union avec Zanzibar introduit un nouveau facteur dans les choix possibles et la mutinerie de l'armée tanganyikaise a contraint le gouvernement à accélérer la diversification (déjà prévue) de son aide militaire. De plus, certains responsables tanzaniens pensent que les pays communistes offrent des exemples et des expériences dont la Tanzanie peut se servir pour construire la société égalitaire qu'elle envisage. En quatre ans d'existence, le pays a gagné en indépendance, mais le mouvement des non-alignés ayant montré les limites de sa solidarité, il cherche à diversifier ses soutiens. Ce tournant dans la politique étrangère du pays est pris rapidement à cause des crises mais il était en germe, et demandé par certains dirigeants.

Sur le moment, ce tournant politique est interprété par l'Occident comme un virage à gauche de la Tanzanie On y a vu aussi l'influence de Zanzibar à cause du rôle des îles dans les deux crises et de la présence de politiciens marxistes insulaires au sein du gouvernement central[3]. Avec du recul, cette influence semble être plus conjoncturelle (dans le sens où elle accélère le processus) que profonde, car le pays continue d'affirmer son indépendance vis-à-vis des deux blocs.

Parallèlement aux crises qui sapent les relations de la Tanzanie avec l'Occident, les liens avec les pays socialistes et plus particulièrement avec la République Populaire de Chine

---

1. S.S. MUSHI, in MUSHI S. S., MATHEWS K. eds, op cit, 1981, p6.
2. On peut citer Rashid Kawawa ou Mohamed Abdulrahman Babu.
3. Voir à ce propos les deux brochures émanant de Zanzibarites arabes en exil. Ahmed Seif KHARUSI, *Zanzibar: Africa's first Cuba* , Southsea, 1966 et *The Agony of Zanzibar: A victim of a new Colonialism*, Richmond Foreign Affairs Publishing Compagny, 1966.

se concrétisent par des accords de coopération. Deux éléments marquent le début des relations tanzano-chinoises. D'abord la République Populaire de Chine est un des premiers pays à reconnaître officiellement le nouveau pouvoir tanzanien et à proposer une aide militaire[1]. Ensuite, à la différence de l'URSS, elle se montre favorable à l'Union. Elle transforme (sans protester) son ambassade en consulat, et les diplomates chinois œuvrent non seulement pour conforter leur position à Zanzibar mais aussi pour l'étendre sur le continent[2]. La mutinerie militaire sur le continent entraîne l'annulation d'une visite programmée de J. Nyerere en Chine, mais en revanche elle accélère la décision du gouvernement central de diversifier l'origine de son assistance militaire. La Chine répond promptement à cet appel. Les contacts entre les deux pays se développent, en partie grâce à la volonté des autorités tanzaniennes de chercher des alliances en-dehors des deux blocs. En juin 1964, le vice-président R. Kawawa, accompagné de A. Babu (alors secrétaire d'Etat au ministère du commerce et des industries), se rend à Pékin où il signe un accord pour une aide de 320 millions de shillings. Une ambassade de Tanzanie est ouverte en Chine en octobre. En février 1965, J. Nyerere fait sa première visite officielle dans ce pays où il est hautement intéressé par certains aspects du développement. Un traité d'amitié et un accord commercial sont signés. En juin 1965, la visite de Chou En-Lai à Dar es Salaam témoigne des relations efficaces nouées entre la Tanzanie et la République Populaire Chinoise, et inquiète les chancelleries occidentales[3]. En 1966, la Chine ouvre à Dar es Salaam une mission économique et commerciale chargée de gérer les accords établis illustrant ainsi les nouveaux liens fonctionnels qui se sont tissés entre les deux pays.

Au milieu des années soixante, la politique tanzanienne devient plus radicale. Pour la politique intérieure le gouvernement opte pour une forme de développement socialiste et

---

1. De part ses contacts avec ce pays, on a souvent attribué à Babu une influence déterminante dans le développement des liens avec la Chine.
2. Voir BAILEY E. B., in MUSHI S. S., MATHEWS K., 1981, p176.
3. C'est au cours de cette visite que Chou En Lai annonce l'intention de son pays de participer au financement de la ligne de chemin de fer reliant la Zambie au port de Dar es Salaam (le Tanzam). Les puissances occidentales sollicitées n'avaient pas répondu favorablement à cette demande. WILSON, Amrit, op cit, 1989, pp 118-9.

pour la politique extérieure, il choisit de mettre l'accent sur la nécessité de soutenir les mouvements de libération nationale et de lutter contre le néo-colonialisme et l'exploitation. Ces choix provoquent des malentendus entre la Tanzanie et le bloc de l'Ouest et imposent à Dar es Salaam la recherche de nouveaux canaux d'aide extérieure. Et c'est précisément à cause de ces changements de priorité que la Chine est à même de proposer son aide, mais la Tanzanie n'épouse d'aucune manière le modéle chinois, elle choisit de s'en inspirer très librement.

- La politique extérieure de Zanzibar.

Juridiquement, le conseil révolutionnaire n'a pas de compétence pour les affaires étrangères. D'ailleurs, en dehors des deux crises où Zanzibar a joué un rôle déterminant, le conseil révolutionnaire et le président A. Karume montrent un intérêt très limité pour la diplomatie tanzanienne, préférant mener seuls leurs relations avec l'étranger. Le pouvoir insulaire est peu concerné par les initiatives du ministre des affaires étrangères tanzanien. Son énergie et ses ambitions ne dépassent guère les limites du détroit de Zanzibar. A. Karume limite ses sorties des îles aux quelques visites à Dar es Salaam que lui impose sa fonction de vice-président du pays et à une visite diplomatique en République Arabe d'Egypte en mars 1967.

Néanmoins les deux gouvernements n'ont pas la même perception des relations internationales. Les années 1970-71 sont marquées par des événements importants (invasion de la Guinée appuyée par les Portugais, proposition de reprendre la vente des armes entre la Grande-Bretagne et l'Afrique du Sud, renversement d'Obote en Ouganda), au cours desquelles J. Nyerere s'affirme un militant progressiste tandis que A. Karume n'y accorde que peu d'attention. Cette passivivté s'explique par plusieurs facteurs: d'abord la politique étrangère tanzanienne n'a pas de répercussion ni d'impact immédiat sur ce qui se passe sur les îles car le pouvoir et l'autorité du conseil ne sont pas affectés par les décisions diplomatiques du gouvernement central. Et surtout, en dépit des accords de l'Union, le conseil révolutionnaire continue à négocier seul ses relations avec l'extérieur. Pourtant les

Zanzibarites sont présents dans les instances du gouvernement central et dans la diplomatie, mais ils sont sans influence particulière.

Il est difficile de distinguer un fil conducteur dans la politique étrangère de Zanzibar pour plusieurs raisons: d'abord, en théorie, Zanzibar, représenté par le gouvernement central, n'a pas d'autonomie dans ce domaine, et ensuite, sous A. Karume, les îles vivent repliées sur elles-même sans qu'un texte de référence ne guide ses relations avec l'étranger.

En effet, Zanzibar gère son commerce extérieur indépendamment du gouvernement central. Tous les crédits étrangers ont été négociés avant l'Union[1]. Depuis 1964, les importations et les exportations de Zanzibar sont aux mains exclusives du ministère du commerce et de l'industrie et de l'organisme *Binzanje* crée en 1964. Sur le continent, ce n'est qu'en 1967 que la déclaration d'Arusha met fin aux activités privées du commerce. Même si des différences existent dans les choix économiques et sur les moyens pour les mettre en œuvre entre les deux gouvernements[2], l'objectif est le même, celui de l'auto-suffisance alimentaire.

A Zanzibar, le poids du passé récent, l'exaspération à l'égard de certains groupes raciaux, la méfiance du conseil envers l'étranger limitent les relations avec l'extérieur. A. Karume n'a pas d'idéaux particuliers et toute son attention est centrée sur les îles. Il s'adresse d'abord aux Zanzibarites (alors que J. Nyerere s'adresse souvent aux Africains et à l'Homme en général), avec qui il partage les mêmes sentiments et les même préjugés. Lorsqu'il insulte les Anglais, dénonce la malhonnêteté des Indiens ou l'incapacité des Allemands de l'Est, il s'adresse d'abord aux insulaires avant de s'adresser aux groupes concernés. A. Karume fait peu de concessions au langage et au protocole diplomatiques[3],

---

1. Après l'Union, le président Karume règlera immédiatement toutes ses factures avec les pays étrangers, il refusera tout crédit étranger sur le long terme. Sa seule dette est envers la République Populaire de Chine.

2. A Zanzibar, le gouvernement commande 36 bateaux de pêche à la RDA et 10 bateaux de pêche pour la haute mer en 1966. 22 ingénieurs Chinois s'occupent de l'irrigation pour la culture du riz (la culture du riz est le projet le plus important après la formation, l'encadrement et l'équipement militaire). Formation de jeunes Zanzibarites aux techniques de pêche en RDA, construction d'industrie de chaussures et de cigarettes par la Chine. CLAYTON, A, op cit, p134.

3. A. Karume ne parlait d'ailleurs pas l'anglais.

mais sa voix ne dépasse pas le détroit de Zanzibar. L'hebdomadaire du gouvernement au titre évocateur "*la vérité prévaut là où les mensonges doivent disparaître*", et au ton populiste et démagogique, n'est même pas distribué a Dar es Salaam.

Les rapports privilégiés (presque exclusifs) que le conseil entretient avec l'URSS, l'Allemagne de l'Est, la Chine et d'autres pays socialistes tels que Cuba en laissant de côté la plupart des pays occidentaux, sont incompatibles avec la politique de non-alignement en honneur à Dar es Salaam. Cette orientation très marquée donne évidemment au régime zanzibarite une coloration particulière même si A. Karume s'en défend avec vigueur. Sur le continent, l'assistance technique occidentale reste prédominante. Mais à Zanzibar, ce sont les Chinois, les Allemands de l'Est, les Russes et les Bulgares qui fournissent des instructeurs pour l'armée, des conseillers pour l'administration et les affaires économiques, des médecins.etc... Il faut bien souligner que cette cohorte d'experts n'a pas réussi à influencer profondément les pratiques de l'administration et du conseil, et encore moins les motivations idéologiques. Aucun pays n'a de réelle influence durable sur le pouvoir à cause des volte-faces fréquentes de ce dernier[1].

Par sa politique intérieure et extérieure, par les déclarations intempestives de ses dirigeants ou par leur refus de s'aligner sur les choix tanzaniens, Zanzibar pose quelquefois des problèmes au gouvernement central. Affichant épisodiquement des opinions différentes de celles prises par la Tanzanie[2], le conseil révolutionnaire ne remet pas radicalement en question les options étrangères du gouvernement central et si les problèmes internes des îles[3] contredisent souvent les principes défendus par J. Nyerere sur la scène internationale[4], l'inconséquence du conseil n'a pas d'impact réel à l'extérieur. Le propos n'est pas d'énumérer les prises de positions et déclarations (voire les actions) intempestives du

---

1. Les Russes et les Allemands de l'Est ralentissent leurs efforts de coopération avec Zanzibar. L'incurie du gouvernement insulaire ternit d'ailleurs l'image de leur aide.
2. Ce qui semble être plus de la provocation envers le pouvoir central qu'une réelle prise de position réfléchie. Voir plus loin.
3. Pénurie, arbitraire, problème avec les minorités, incapacité à gérer.
4. Ainsi les droits de l'homme défendus par la Tanzanie sont bafoués sur les îles.

conseil révolutionnaire mais d'en donner simplement quelques exemples révélateurs du populisme et de la démagogie des autorités insulaires.

La presse kenyane a consacré un grand nombre de manchettes à l'affaires des mariages forcés[1] au grand mécontentement du conseil révolutionnaire et de A. Karume, qui vont à plusieurs reprises vilipender le gouvernement kenyan. Au début 1971, A. Karume opère un retournement soudain[2] en écrivant personnellement au président J. Kenyatta pour lui rappeler les relations étroites qui ont toujours existées entre les deux territoires. Zanzibar fait ensuite don de 1,5 millions de shillings au Kenya pour venir en aide aux victimes de la secheresse. A. Karume fait aussi plusieurs fois l'éloge du président Kenyatta rappelant qu'il avait refusé d'accueillir le Sultan en fuite après la révolution[3]; et le remerciant d'avoir été le premier chef d'Etat à reconnaître le nouveau pouvoir (avant le Tanganyika). Il le félicite également pour son exemplaire collaboration avec les Etats Est-africains au moment même où J. Nyerere donne l'asile politique à Obote et refuse de reconnaître le pouvoir d'Idi Amin Dada en Ouganda.

Après le coup d'état d'Idi Amin Dada (qui renverse le président M. Obote), le gouvernement central ne reconnaît jamais réellement le nouveau pouvoir ougandais car il considère que l'Etat de Droit ne s'est jamais installé[4]. A. Karume lui se distingue par un panégyrique d'Idi Amin Dada qui a su prendre des mesures efficaces en chassant les étrangers (les Indiens) de son territoire[5].

---

1. En conséquence, les revues et les journaux kenyans sont interdits sur les îles. Voir supra.
2. Dépêche n° 157 et n°22, 1er mars 1971, Ambassade de France. Voir BAILEY, M, op-cit.
3. En 1964, le Kenya refuse au Sultan en fuite de transiter par Mombasa, non pas pour satisfaire le nouveau pouvoir, mais par crainte des réactions des populations swahili du pays. Le Tanganyika a permis au Sultan de transiter par Dar es Salaam. Voir infra.
4. CONSTANTIN F, "Principe raisons d'état, portée et limites d'une diplomatie non conformiste", op cit, 1989, p.147.
5. Ambassade de France dépêche n° 33, 1er mars 1971.

2-3. La citoyenneté et l'immigration

La citoyenneté, et tout ce qui s'y rattache, est devenue une compétence de l'Union. Théoriquement soumis aux règles de l'Etat tanzanien, le conseil doit simplement définir qui est zanzibarite, c'est-à-dire qui est soumis aux lois et aux règles des îles.

- Les principes tanzaniens.

La position du gouvernement central sur la question de la citoyenneté est largement tributaire des principes de J. Nyerere. Celui-ci s'oppose à toute forme de discrimination et à l'indépendance, il encourage les minorités allogènes (les Européens et les Indiens) établies sur le territoire, à adopter la nationalité du pays si elles sont prêtes à participer à la construction de la Nation et à respecter les valeurs et les principes du nouvel Etat. Cette position de principe n'a pas toujours été facile à défendre devant la TANU, le gouvernement, les syndicats et les aspirations générales de la population[1]. Pour certains, l'indépendance signifie le remplacement des minorités aux postes qu'elles occupent par des Africains, et cette demande est perçue comme du nationalisme. En dépit de nombreuses difficultés, J. Nyerere réussit plus ou moins à imposer son point de vue. A titre d'exemple, relevons que le cabinet tanzanien a souvent eu des ministres non africains[2].

- La politique insulaire.

A Zanzibar, la situation est très différente. D'abord l'équilibre entre les différentes communautés des îles n'est en rien comparable avec celui du continent. Pour les dirigeants de l'ASP, l'importante minorité arabe, qui a autrefois imposé sa domination économique et politique sur les îles[3], est étrangère.

---

1. Les problèmes avec les syndicats en 1964 qui demandent une africanisation plus rapide de la fonction publique heurtent les convictions du président; les mutins de l'armée demandent, entre autres, les départs des étrangers et la promotion rapide de locaux.
2. Amir Jamal est indien, Derek Bryceson est européen.
3. En 1948, les Arabes représentent 18,2 % et les shirazis 60,8 % LOFCHIE, M, op cit, 1965, p.250. Les chiffres des recensements de Zanzibar sont à relativiser, car à cette période c'est valorisant de se définir comme Arabes. Et ce pourcentage comprend sans doute des Shirazis. Après la révolution, les Arabes ne se considèrent pas comme des étrangers et

Avant l'indépendance, la question de la naturalisation et de l'immigration était un point d'opposition entre l'ASP et le ZNP. Alors que l'ASP demandait des facilités pour l'immigration des continentaux vers les îles et la possibilité rapide pour ceux-ci de devenir citoyens de Zanzibar, le ZNP défendait la position contraire, c'est-à-dire un contrôle étroit et la restriction de l'immigration des Africains continentaux, une naturalisation difficile et coûteuse[1].

La révolution ayant permis aux Africains de se libérer de la domination arabe, il n'est pas question pour l'ASP d'encourager ni de favoriser l'intégration des anciens oppresseurs dans le nouvel Etat. Les conflits précédant l'indépendance ont creusé des fossés de méfiance infranchissables entre les deux communautés qui influencent la politique du conseil révolutionnaire pendant la période A. Karume. Le paria d'hier a le pouvoir aujourd'hui et il n'entend pas donner une place "honorable" à l'ennemi d'hier[2]. Le conseil révolutionnaire tend à penser que les Arabes n'ont pas "droit" à la citoyenneté nationale, même si cette position contrevient aux principes juridiques du pays.

La période A. Karume est caractérisée par une politique discriminatoire d'attribution de citoyenneté. L'absence d'harmonie entre les politiques menées à Dar es Salaam et à Zanzibar crée des conflits permanents. Pourtant, la citoyenneté est une affaire de l'Union, et le bureau de l'immigration de Zanzibar est financé par les fonds de l'Union[3]. Mais le conseil, qui veut garder le contrôle exclusif de la population des îles, s'attache à gérer directement le dossier en poursuivant sa politique élaborée avant l'Union.

Selon la législation tanzanienne, toute personne résidant sur le territoire avant l'indépendance est d'office tanzanienne. Mais le gouvernement insulaire applique d'autres règles. Ainsi, toute personne, qui a quitté les îles dans les deux mois qui ont suivi la

---

trouvent leur présence légitime. Voir CLAYTON, A; *The Zanzibar 1948 Strike*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, (Research report n°32).

1. LOFCHIE, M, op cit, 1965, p216.

2. Avant l'indépendance, l'ASP comme le ZNP formulaient des projets qui automatiquement excluaient l'autre.

3. BAILEY, M., op cit, 1973; p. 59.

révolution, se voit refuser le droit à la citoyenneté[1]. De plus, le conseil procède à des remises en question sporadiques de la nationalité de certaines communautés (Arabes, Indiens, Comoriens). En décembre 1968, il promulgue un décret obligeant les Comoriens des îles à demander officiellement la nationalité tanzanienne dans un délai de trois mois, sous peine d'expulsion[2].

Les quatre mois de la République Populaire sont marqués par l'instabilité relative (rivalités entre les dirigeants) du pouvoir et l'insécurité des populations. Pour contrôler étroitement les mouvements de populations entre les îles et l'extérieur[3], le président s'est donné le pouvoir de déclarer tout migrant indésirable dans les îles.

Après l'Union, les déplacements de population vers la Tanzanie continentale, comme pour toutes destinations, restent étroitement surveillés . Pour rentrer et sortir des îles, aussi bien pour les Zanzibarites et les continentaux que pour les étrangers, il faut être expressément munis d'une autorisation des services compétents de Zanzibar[4]. Même en règle avec la législation tanzanienne, personne n'est libre de circuler entre les deux parties du pays.

A partir de 1966, tous les Zanzibarites doivent être munis d'une carte d'identité délivrée par l'administration insulaire. Mais comme aucune règle ne définit ce qu'est un Zanzibarite, l'arbitraire du pouvoir n'a pas de limite. Certains "non-Zanzibarites" jugés indésirables sont ainsi expulsés vers la Tanzanie continentale. Le conseil se donne le pouvoir[5] d'autoriser ou d'interdire à un résident de demeurer sur les îles, sans qu'aucune loi ne dessine les contours de cette décision. Les personnnes déchues de leur citoyenneté insulaire n'ont aucun recours légal. Les visas de sortie sont distribués avec parcimonie et les

---

1. Décret présidentiel n°16 de 1964 . C'est le droit au retour qui leur est interdit.
2. Ce décret concerne les Comoriens qui résidaient à Zanzibar avant et après la révolution. Ambassade de France, dépêche n° 119, 8 Juin 1968.
3. Au cours du premier semestre de 1964, les rumeurs d'une contre-révolution sont fréquentes; les populations de Pemba ont refusé de se soumettre au nouveau pouvoir, celui-ci doit employer la force; le conseil révolutionnaire n'a pas encore réorganisé son armée et manque de moyens de défense. Tout cela explique la volonté du conseil de contrôler et de limiter les déplacements des hommes.
4. Archives Ambassade de France, dépêche n° 715; le 25 octobre 1966 .
5. Décret n° 10 de 1964.

nombreux obstacles[1] pour les obtenir découragent les candidats au départ, y compris ceux qui font partie des communautés (Arabes, Indiens et Comoriens) désignées comme étrangères par le pouvoir. Les Tanzaniens du continent sont dissuadés de se rendre à Zanzibar par de nombreux obstacles administratifs[2]. Vers 1967-1968, les règles pour l'obtention d'un visa de sortie sont de plus en plus restrictives et les décrets pénalisent le candidat au départ et ses proches. On ne peut partir de Zanzibar que les mains vides et tous les biens personnels sont confisqués[3] .

Les règles sont particulièrement riches en conditions et en détails. Ainsi la *taxe à l'exportation* (comme l'appellent avec humour les Zanzibarites) est la somme que doit verser tout non zanzibarite homme ou femme qui veut épouser un ou une insulaire et l'emener vivre hors des îles. A la date de la publication de cette mesure dans le Journal Officiel de Zanzibar[4], le montant de la taxe était de 56.000 shillings (soit 43.000 F de l'époque). Pour le conseil, cette somme permet de rembourser l'Etat qui a pris en charge les frais d'éducation et de santé car, celui qui part a bénéficié des services publics sans ensuite contribuer au développement du pays. Cette taxe est, en quelque sorte, la dette de tout citoyen envers l'Etat qui a assuré sa formation.

Le décret présidentiel du 23 septembre 1969 complique encore la procédure d'obtention de la nationalité. Paradoxalement, ce décret refuse à certains le droit d'être des zanzibarites tout en leur interdisant de quitter le territoire. Toute contravention aux dispositions prises par ce décret est passible d'une peine minimum de cinq ans de prison.

Dans ce texte, le conseil précise aussi qu'il rend responsables les pays étrangers qui accueilleraient des Zanzibarites non munis de visas de sortie. A la lecture de ce décret, il est

---

1. Par exemple un Zanzibarite n'est autorisé à quitter les îles qu'avec une somme dérisoire d'argent, et si les membres de sa famille restent sur place. Les discours de Karume sur ce sujet sont très véhéments. Il dénonce les Arabes et les Indiens comme des parasites de la société insulaire, mais je n'ai trouvé aucune donnée sur le nombre de personnes qui auraient été effectivement chassées de Zanzibar parce que "non-zanzibarites". Discours de Karume pour le 5ème anniversaire de la révolution, Zanzibar, Gvt Printer, non daté, p.5.
2. BAILEY,M, op cit, 1973, p60.
3. Les biens immobiliers mais aussi les meubles, les bijoux, l'argent. Les parents ne peuvent partir avec leurs enfants si ceux-ci sont encore à l'école et s'ils n'ont pas encore remplis leurs obligations militaires.
4. Le 31 décembre 1969.

difficile de savoir si la Tanzanie continentale est oui ou non concernée par cette décision. Sur le plan international, on peut s'interroger sur le bien fondé de la prétention du gouvernement de Zanzibar de tenir pour responsables les Etats qui recoivent des Zanzibarites non munis de visas de sortie. Cette mesure est plus symbolique qu'efficace et traduit la méconnaissance des limites du pouvoir du conseil dans le jeu des relations internationales. Au regard du droit interne de la Tanzanie, ce décret est anticonstitutionnel car il traite de problème concernant l'immigration, la citoyenneté et les relations extérieures qui sont du ressort du gouvernement central. Le conseil justifie ce décret par la nécessité de juguler la fuite des cerveaux vers l'étranger. Mais en 1969, ce prétexte paraît mince, l'élite s'est déjà presque toute entière réfugiée à l'étranger ou en Tanzanie continentale. L'autre motif présenté est plus probant: le conseil veut, par ces mesures, éviter la formation d'une opposition à l'étranger. En 1971, un nouveau décret alourdit les peines encourues par les contrevenants au décret de 1969.

Les départs clandestins sont nombreux. Pour lutter contre cet exode, le conseil adopte différentes mesures dissuasives: d'une part les peines encourues sont énormes et concernent non seulement le fuyard mais aussi toute personne qui a contribué d'une manière ou d'une autre à sa tentative de fuite, d'autre part; en 1968, un service spécial de la police maritime chargé de lutter contre l'émigration clandestine et la contrebande du girofle est créé par le conseil.

Le problème de l'attribution de la citoyenneté se mêle à celui de la liberté de circuler, car tous deux renvoient non seulement à des réflexes xénophobes et racistes mais aussi à la volonté de surveiller étroitement les populations insulaires. En effet, quel intérêt y a-il à déchoir un individu de sa citoyenneté s'il peut à sa guise revenir se réinstaller sur les îles? Pour cette raison, le conseil révolutionnaire ne tient nullement compte de la citoyenneté tanzanienne qui légalement prime sur la citoyenneté insulaire.

On pourrait multiplier les exemples, tant la politique de l'émigration et de la citoyenneté suscitent des réflexes xénophobes qui souvent traduisent les problèmes raciaux des îles. Les îles se referment sur elles-mêmes et c'est une situation nouvelle pour une population issue de migrations diverses: les insulaires avaient des relations familiales ou

d'intérêts avec d'autres villes côtières (Dar es Salaam, Mombasa, Lamu, Tanga, etc...)[1]. Le conseil met ainsi fin à la traditionnelle venue de travailleurs saisonnières pour la récolte de girofle. Les contacts entre les deux parties de la République Unie de Tanzanie sont devenues quasiment inexistants donc plus ténus qu'à l'époque coloniale où les deux territoires n'avaient pas de liens politiques[2]. Cette politique réduit aussi les possibilités d'une connaissance mutuelle entre les îles et le continent puisque ni les hommes, ni les idées, ni les biens ne circulent. Un seul Etat mais deux approches différentes de la politique, du social, qui font des deux parties du pays des territoires étrangers l'un à l'autre.

Zanzibar est une zone fermée de la République Unie de Tanzanie. Malgré l'Union, le conseil gère les îles comme un Etat indépendant. Pris au piège de l'arbitraire, il affirme par des lois cœrcitives son autorité sur les populations, et ne suit en rien les principes prônés par Dar es Salaam. Le conseil connait des nombreux échecs à partir de 1967-1968, qui renforcent sa méfiance vis-à-vis de l'étranger (Tanzanie continentale comprise) et sa xénophobie à l'égard des minorités.

Les minorités (arabes, indiennes, comoriennes) ont donc des difficultés à obtenir la nationalité tanzanienne mais en même temps le conseil leur refuse le droit de quitter les îles. Pendant les 8 ans de la présidence de A. Karume, le discours politique xénophobe rend ces communautés responsables des échecs économiques et les présente comme des ennemis du pouvoir[3]. Le conseil, qui n'a pas réussi à mobiliser la population autour de ses objectifs économiques ou sociaux, développe à la place une idéologie raciale qui puise dans le passé récent des îles. L'Africain du continent[4], c'est-à-dire l'Africain récemment arrivé sur les

---

1. Les liens familiaux des populations peuvent quelquefois s'étendre sur toute la côte swahili. Voir Le Guennec-Coppens, F. et Le Cour-Grandmaison, C. in *Africa* , Vol 59, n°2, 1989.

2. En 1971, on recense seulement 6.754 voyageurs entre Dar es Salaam et Zanzibar dans un sens ou dans l'autre, alors qu'en 1960-1961, il y a eu plus de 30.000 voyageurs entre le Protectorat de Zanzibar et le Tanganyika . *Report on Communication Power and Work Office*, Zanzibar gvt printer 1972, p32 et *Annual Report and Marine Department* , 1961.

3. Ce discours est présenté dans les publications commandées par les autorités à des fins pédagogiques, et dans les publicatons des discours de Karume.

4. Il n'est pas question ici de Tanzaniens continentaux mais de Africains zanzibarites tels que nous les avons définis dans l'introduction.

îles, devient le citoyen légitime, alors que les minorités sont présentées comme étrangères et leur résidence à Zanzibar dépend du bon vouloir du conseil. Ce dernier édicte les règles et les codes de la vie sociale sans tenir compte des habitudes et des traditions des différents groupes[1]. Aucune minorité n'échappe à la vindicte du conseil. Ainsi en 1971, A. Karume annonce que seules les personnes ayant un ascendant africain direct peuvent revendiquer la "citoyenneté insulaire"[2]. Périodiquement, l'ASP organise des campagnes contre certains groupes: contre les Shirazi en 1968[3], un peu plus tard, contre les Comoriens...

Le conseil s'oppose à plusieurs reprises au gouvernement central sur la question de la nationalité. A la suite d'un différend sur une taxe opposant le conseil à Amir Jamal, le ministre des finances d'origine indienne, le conseil s'en prend aux Indiens et A. Karume, le 29 octobre 1970, critique violemment le gouvernement central et les bases constitutionnelles du pays devant la population de la ville de Zanzibar:

> *"Quelle est cette histoire d'Indiens citoyens de Tanzanie; quelle est cette loi imbécile découlant d'une constitution non moins idiote qui leur accorde la citoyenneté. Aucun Indien ne peut être citoyen tanzanien. Allons-nous rester inertes et applaudir béatement tandis qu'en Inde on brûle notre drapeau et souille notre honneur? Jamais! Chassons de chez nous tous ces chiens qui ne savent que gagner de l'argent à nos dépens sous couvert d'une prétendue nationalité tanzanienne"*[4].

Ce discours intervient au moment où le conseil prend la décision de supprimer les patentes commerciales des Indiens. A la suite de cette décision, qui va à l'encontre des vœux

---

1. Voir plus loin l'affaire des mariages forcés.
2. Qui d'ailleurs n'existe pas. Les Zanzibarites sont des citoyens tanzaniens, mais Karume veut sans doute parler du "droit" de résidence sur les îles.
3. Oubliant momentanément le sens de son sigle, la ligue de la jeunesse de l'Afro-Shirazi Party demande alors que tous les Shirazi soient emprisonnés! Les Shirazi sont un groupe ambigü de la société insulaire. Majoritaires au sein de la population, ils se considèrent comme les premiers habitants des îles. Avant l'indépendance ils ont divisé leur soutien entre l'ASP (les Shirazis d'Unguja) et le ZNP ou le ZPPP (les Shirazis de Pemba), ils sont un problème pour l'ASP qui auraient aimé trouver en eux des alliés sûrs contre les Arabes.
4. *Hotuba wa rais Karume* (discours de Karume), 29 octobre 1970, Zanzibar Government Printer).

de la population[1], quelques centaines d'Indiens cherchent à quitter l'île, mais le conseil refuse de leur délivrer les visas de sortie[2].

En mars 1971, le *Times* reproduit dans ses colonnes un extrait de l'un des discours publics de A. Karume qui, de la même veine populiste et raciste que le discours déjà cité, prend le contre pied des principes du gouvernement central.

> *"Ce pays est celui des Africains noirs, et de ce fait, c'est un crime de dire à des individus qu'ils sont des citoyens de ce pays s'ils ne sont pas noirs".*

Avec une simplicité déconcertante, A. Karume se présente comme le garant du droit des Africains face à une Constitution qu'il juge inique et face au gouvernement central qui défend ce texte. Par une politique arbitraire et anticonstitutionnelle, le conseil fait valoir ses positions et, dès 1964, il s'est placé dans l'illégalité par rapport au traité conclu et à la Constitution nationale du pays puisqu'il nie toute efficacité aux lois de la République "Unie" sur les îles.

Ce sectarisme trouve ses racines dans les conflits raciaux (récurrents) qui caractérisent l'histoire récente de Zanzibar. L'expulsion, la spoliation des biens, les vexations de différentes sortes[3] sont les principales mesures prises contre des minorités. Dans les discours politiques, ces communautés sont constamment excluent de la nouvelle société zanzibarite; exclusion symbolique dans de nombreux cas, mais qui rend très difficile leur vie quotidienne sur les îles. Ainsi un Arabe ne peut être qu'un oppresseur, un sournois qui veut reprendre le pouvoir, un esclavagiste et l'Indien un boutiquier avide. Mais refuser continuellement aux minorités leur place dans la société post-révolutionnaire est un pari hasardeux, car si cette politique satisfait momentanément un ressentiment latent des populations locales (représentées théoriquement par le conseil) en flattant les instincts les plus bas des consciences, son application n'est pas forcément approuvée (comme dans le

---

1. les Indiens sont très actifs dans le commerce de détail, leurs magasins fonctionnent mieux que les magasins d'Etat. Ils pratiquent souvent le crédit aux particuliers ce que les magasins d'Etat ne font pas. Voir la dépêche n° 15, 14 novembre 1970.

2. Cette politique discriminatoire donne effectivement lieu à des manifestations devant l'Ambassade de Tanzanie en Inde - Dépêche n°17, 30 octobre 1970.

3. Les Arabes, les Indiens et dans une certaines mesure les Comoriens ne parviennent pas à trouver des emplois dans l'administration publique, ils bénéficient rarement du logement gratuit ou des arpents de terre distribués.

cas des patentes commerciales des Indiens). A long terme, ce choix est déstabilisateur, car contrairement aux ambitions de construction nationale de la Tanzanie, il exclut de la société une grande partie de la population.

Cette xénophobie et ce racisme consistent à charger collectivement ces communautés (et chacun de leurs représentants) de comportements obligatoirement nocifs et dangereux. Ce discours semble inévitable pour valoriser les Africains, comme si cette valorisation ne pouvait s'opérer sans détruire l'image de l'autre, celle de l'ancien dominant. La dévalorisation systématique de l'autre n'est pas chose nouvelle. Elle était déjà présente lors de la décolonisation et après la révolution, elle utilise un état préalable de disponibilité et de réceptivité parmi la population grâce à ses codes déjà inscrits dans les représentations imaginaires; d'où son efficacité. Cette xénophobie et ce racisme sont comparables à celui décrit par A. Memmi:

> *"Le racisme colonisé n'est en somme ni biologique ni métaphysique, mais social et historique."*[1]

Actuellement, le souvenir de cette exclusion symbolique est encore très fort parmi ces communautés car elle a contrarié durablement leur participation à la vie politique et sociale par un blocage psychologique les empêchant de participer à la vie publique.

2-4. Les problèmes d'identité.

Dans le processus de construction nationale qui s'opère depuis la révolution, les déchirements sociaux (guerre civile), les difficiles mutations économiques (car il ne suffit pas d'avoir pris le pouvoir politique pour apporter prospérité et abondance) engendrent un climat social d'incertitude propice à l'apparition de points de focalisation psychologique, sous forme d'exclusion de groupes (Arabes et Indiens). Les déclarations d'intention de 1964 en vue de l'harmonisation raciale sont peu suivies d'effet. Les traumatismes de la révolution sont des blessures que le conseil ne sait pas refermer. Il entretient une méfiance

---

1. MEMMI, A. *Portrait du colonisé*, Paris, Agence culturelle et technique, 1989 (1er édition 1961), p. 139.

permanente envers les minorités, et plus particulièrement envers les Arabes, hier détenteurs du pouvoir. On ne peut pas nier le rôle historique dominant des Arabes sur les îles, mais au moment où Karume et le conseil révolutionnaire dénoncent la menace arabe, celle-ci n'existe virtuellement plus et n'est donc aucunement liée à la réalité.

- L'arbitraire du pouvoir.

En 1964, les ennemis sont facilement identifiables puisqu'il s'agit des dirigeants et des membres influents du ZNP et ZPPP. Mais peu à peu le pouvoir s'enferme dans une position défensive qui l'incite à soupçonner à peu près tout le monde, et plus particulièrement les minorités[1]. Que ce soit le système judiciaire, le droit à la citoyenneté ou le droit au travail, le conseil met sur pied un corpus de décrets[2] pour contrôler les minorités, qui lui permet d'agir sous le couvert de la loi. La violence a été un moyen pour parvenir au pouvoir, elle en sera aussi un pour s'y maintenir. La terreur semble "*une nécessité absolue*"[3].

Dès le début de la révolution, les libertés individuelles sont menacées. Le droit d'association disparaît. Ce sont d'abord les associations à caractère racial qui sont touchées par cette mesure[4]. En 1967, ce sont les organisations de bienfaisance qui sont interdites, puis les réunions dans les mosquée. En 1970, tout attroupement de plus de cinq personnes

---

1. Licenciement des fonctionnaires indiens et arabes en 1964, lois sur les patentes commerciales, quotas dans l'enseignement, la necessité pour les Comoriens de signer un document officiel où ils assurent qu'ils sont des Zanzibarites etc..Enfin, des témoignages oraux recueillis en 1987 montrent que les minorités avaient le sentiment qu'elles ne devaient rien demander à l'Etat. Certains racontent qu'ils hésitaient à aller à l'hopital, a acheter dans les coopératives... S'ils avaient théoriquement la possibilité de bénéficier des mêmes droits que le reste de la population, ils n'osaient pas, par exemple, demander un logement gratuit. Il est difficile de savoir s'ils étaient, en tant qu'individu, persécutés par l'administration ou si le discours du conseil était dissuassif.

2. Voir supra.

3. Selon les termes du président Nyerere en 1987 à l'occasion d'un discours qui retrace l'évolution politique de Zanzibar depuis la révolution, lors de la réunion de la Conférence nationale pour la sélection du candidat à la présidence du parti.

4. Décret n°6 de 1964. Ces associations étaient très nombreuses avant la révolution, car chaque communauté avait la sienne, dont le rôle était essentiellement culturel en donnant aux petites communautés leur cohésion. Voir LOFCHIE, M, op cit, 1965, p 99-101.

dans la rue ou dans un lieu public est défendu à moins d'être expressément organisé par le pouvoir.

La surveillance du pouvoir s'exerce aussi sur les autorités religieuses. L'Islam, religion de la quasi-totalité de la population[1], semblait avant la révolution la seule base de solidarité entre les différentes communautés. La religion est un aspect de la vie sociale que le pouvoir a du mal à contrôler, car, respectées et écoutées, les autorités religieuses (les sheikhs, les kadhis) sont principalement recrutées parmi les Comoriens et les Arabes; et cette identification communautaire contribue à la méfiance du pouvoir. Le conseil révolutionnaire craint que les religieux ne maintiennent leur prestige auprès de la population et qu'ils ne l'utilisent éventuellement contre le pouvoir. Traditionnellement la prière du vendredi donnait lieu à de longs prêches où les questions religieuses cotoyaient les préoccupations quotidiennes. A plusieurs reprises, des leaders religieux, accusés de conspiration envers l'Etat[2], sont arrêtés par les autorités. Le pouvoir ne renie pas l'Islam, mais il s'en méfie parce que les autorités religieuses sont essentiellement arabes. Si l'Islam est une religion ouverte à tous, les Arabes restent auréolés du prestige d'être les détenteurs directs de la religion. C'est un domaine inaccessible au conseil qui voudrait contrôler le spirituel.

Toutes ces mesures successives traduisent la volonté du conseil de surveiller et de contrôler toute la vie publique de la population. Le pouvoir se méfie de toute forme d'organisation associative indépendante, comme s'il pouvait prévenir l'émergence d'une contestation et d'un mécontentement collectifs.

Au lendemain de la révolution, le pouvoir nouvellement installé craint pour sa survie et il surveille étroitement ses opposants, les représentants de l'ordre ancien et tous ceux qui affichent septicisme ou désaccord (exil de Babu, Hanga par exemple). Pour éviter

---

1. 99 % de la population dont la majorité est sunni.

2. Arrestation le 30 mars 1968 de plusieurs kadhis dont Omar Abdulla, kadhi de la ville de Zanzibar avec cinq de ses collègues. Ils sont tous le six connus pour leurs affinités avec le ZNP d'Ali Mushin. Ce sont par ailleurs des théologiens écoutés sur les îles. Ils font figure d'intellectuels (Dépêches n°36 du 2 avril 1968 et n° 134 du 26 octobre 1968, archives Ambassade de France, le 16 avril 1968, arrestation de quinze personnes qui tenaient une réunion dans une mosquée. Dépêche n° 17 - avril 1968.

toute contestation, le conseil révolutionnaire mise sur la peur. Les emprisonnements, les purges, les exécutions[1] créent une insécurité institutionnalisée et psychologique destinée à effrayer les opposants et qui oblige chaque individu à participer à des rites politiques "obligatoires" et apparemment unanimistes (défilés, parades militaires, journées d'action pour l'éducation, les femmes etc...) et à chanter le *credo* national et la gloire du chef. La peur doit aligner les "infidèles" sur l'ordre des fidèles.

Un tel système se met en place grace à la police et aux services de sécurité secondés par la ligue de la Jeunesse de l'ASP. Mais l'utilisation de la violence physique rend peu à peu visible l'absence de consensus et met en péril l'image de légitimité du pouvoir, qui se révèle, par ailleurs, plus en plus paranoïaque. Si les vertus des combattants révolutionnaires, obéissance, fidélité, camarderie, héroïsme sont données pour modèle à une jeunesse qui représente les forces vives de l'avenir et de la modernité en marche, l'appareil répressif (dénonciation, espionnage, épurations, liquidations physiques) est particulièrement développé contre ceux qui ne suivraient pas la ligne du parti. L'invocation du complot sert alors de dérivatif, de diversion et d'exutoire aux difficultés présentes. C'est une arme préventive destinée à liquider physiquement les adversaires réels ou imaginaires du régime auxquels le gouvernement attribue toujours la volonté de destituer le chef de l'Etat. Le scénario paraît immuable.

- L'affaire des mariages forcés.

L'affaire des mariages forcés (comme l'a nommée la presse) est l'occasion pour le conseil d'exercer son arbitraire sur les minorités arabes et indiennes des îles.

Au cours de l'année 1969, le conseil révolutionnaire lance une campagne en faveur des mariages inter-raciaux sous le prétexte ambigü de rompre avec les pratiques discriminatoires du passé. Les personnes d'origine arabes et indiennes doivent donc pouvoir

---

[1]. Il est difficile d'avoir des données précises sur l'appareil répressif. L'opposition en exil dénonce fréquemmente divers cas de tortures ou disparitions. Les Zanzibarites ont tous été témoins de l'arbitraire des forces répressives. Vingt ans plus tard, le sujet est toujours tabou, l'enquête sur les disparitions demandée en 1988 par le député Shabaan Mloo n'a toujours pas présenté ses conclusions.

contracter un mariage avec des Africains sans que leurs parents s'y opposent. Ce principe n'est pas resté un simple conseil respectueux du libre arbitre des individus concernés, car A. Karume l'a assorti de conditions condamnables: les habitants de Zanzibar qui ne veulent pas se conformer à cette décision seront déportés à *Prison Island.* Les enfants ne pourront refuser un tel mariage, et en particulier, la jeune fille n'aura pas voix au chapitre.

De fait, cette décision revient à permettre au conseil révolutionnaire et à ses alliés de prendre épouse parmi les filles des familles arabes et indiennes sans le consentement de celles-ci ni de leur famille. Devant l'opposition de ces communautés, le conseil prend des mesures cœrcitives[1]. A la suite de la décision de A. Karume, les Indiens et les Arabes sont de plus en plus nombreux à tenter de fuir les îles pour mettre leurs filles à l'abri de la pratique du "métissage obligatoire" mais aussi pour les soustraire aux appétits "libidineux" des membres du conseil[2]. La position du conseil est contraire à la déclaration universelle des Droits de l'homme et aux propositions qui cherchent à harmoniser la législation matrimoniale du pays[3] .

L'affaire des mariages forcés a une répercussion internationale[4]. L'Iran, par exemple, menace de saisir l'ONU et l'Inde demande à J. Nyerere d'intervenir. La presse internationale s'empare de l'affaire[5]. Le scandale des mariages forcés (inter-communautaires pour le conseil) provoque une campagne menée avec habilité et vigueur par le quotidien gouvernemental tanzanien *(The Standard)* afin ébranler l'entêtement du conseil qui détériore l'image du pays sur la scène internationale. Ce quotidien ouvre ses colonnes aux détracteurs aussi nombreux que véhéments sans doute avec la bénédiction des autorités centrales. L'Association des Femmes de Tanzanie (*Umoja wa Wanawake*) s'insurge contre le conseil

---

1. Le 30 avril, onze citoyens d'origine "persane" sont sommés de quitter les îles sans leur famille dans les quarante huit heures, car ils refusent d'obéir aux lois du pays, c'est-à-dire d'autoriser le mariage de leur fille avec un membre du gouvernement. Ambassade de France, Dépêche n° 393, le 26 mai 1970.
2. CLAYTON, A, 1981, p 124 .
3. Elles ont été approuvées par le cabinet de l'Union dont Karume est le vice-président et par le Parlement tanzanien.
4. L'affaire éclate alors que le président Nyerere est à Lusaka pour une conférence des pays non-alignés. Ce scandale rend difficile la position tanzanienne qui défend les libertés. *Africa Events*, novembre 1987.
5. Ambassade de France, dépêche n° 336, 4 Avril 1970.

lors du scandale des mariages forcés. Mais cette association affiliée au parti présente sa critique sur le plan des droits de la femme (et de l'individu en général), et n'est pas le porte-parole du gouvernement central, qui préfére éviter toute crise avec son turbulent vice-président, quitte à en affronter les conséquences diplomatiques. Devant tant de critiques, A. Karume et le conseil[1] capitulent de mauvaise grâce, mais continuent néanmoins à défendre le décret sans évoquer le paradoxe qu'il y a à promulguer une législation raciale pour combattre le racisme[2]. Dans leurs justifications transparaît ouvertement la volonté de se venger des Arabes qui autrefois n'hésitaient pas à prendre sans leur consentement des épouses ou des concubines parmi les femmes des communautés africaines[3]. Cette affaire est celle qui fit le plus de bruit, mais on pourrait multiplier les exemples et les anecdotes illustrant l'arbitraire du conseil face aux minorités.

Dans l'affaire des mariages forcés, le conseil veut atteindre les minorités arabes et indiennes dans leur vie privée. Dans la société swahili, la promotion sociale va de pair avec l'adhésion à des caractéristiques empruntées (dans l'apparence par exemple) aux Arabes. Après la révolution, les Arabes ont été politiquement anéantis, mais ils représentent toujours un groupe particulier dont le mode de vie et les valeurs inspirent le respect. Au delà de l'atteinte aux droits de l'individu, le mariage forcé d'une Arabe avec un Africain est plein de symboles. La politique des autorités envers les Arabes est ambigüe puisqu'elle nie leur appartenance à la société en construction, tout en continuant à envier leur prestige. L'affaire des mariages forcés rappelle qu'il n'y a pas eu de vraie rupture dans les façons de voir. Le pouvoir ne cesse de se définir par rapport à l'ancien dominant, celui-ci reste à la fois l'antithèse et le modèle. Les manières de se voir et de se définir sont démarqués de celles établies par l'ancien dominant. Il faut souligner la contradiction entre la quête d'identité par négation du passé et la persistance du "modèle arabe".

---

1. Voir le *Standard* du début du mois de mai et selon la rumeur, Nyerere aurait lui-même rédigé l'éditorial incisif du 8 mai.
2. Nyerere se serait rendu à plusieurs reprises à Zanzibar en mars pour convaincre le conseil d'abandonner cette décision : archives de l'Ambassade de France, dépêche n°393, le 26 mai 1970.
3. Discours de Karume, le 11 Mai 1970, *Truth prevails where lies must vanish.*

2-5. Le système judiciaire.

Parmi tous les domaines autonomes réservés à Zanzibar, le judiciaire est celui qui illustre le mieux les divergences de politique entre le conseil révolutionnaire et le gouvernement central. C'est certainement lui qui génère le plus de conflits et de tensions car les principes de base, que le gouvernement central veut valoriser dans le pays, sont ouvertement bafoués et dénigrés sur les îles. Il s'agit d'abord de l'indépendance du judiciaire et de ce que l'on appelle les libertés fondamentales.

A l'indépendance, Zanzibar et le Tanganyika héritent tous deux d'un système judiciaire né sous la colonisation. C'est un système hiérarchisé de tribunaux divisés en tribunaux primaires, tribunaux de district, et Haute Cour de Justice. Les appels de la Haute Cour de Justice sont entendus par la Cour d'Appel d'Afrique de l'Est qui relève de la Communauté est-africaine[1].

- Le système judiciaire tanzanien.

A l'indépendance, la Tanzanie est un Etat de droit, où la justice doit contribuer à construire la société socialiste[2].

Les magistrats veillent jalousement sur leur indépendance et œuvrent aussi pour la défense des libertés. Ils ont ainsi demandé l'abrogation du *Detentive Prevention Act*[3], sans succès d'ailleurs, mais leur volonté de dénoncer les abus de son utilisation est une preuve de leur vigilance. La *Permanent Commission of Enquiry* créée en 1965 pour "compenser" l'instauration du parti unique, propose des recommandations au président. Elle offre un

---

1. Le système judiciaire de Zanzibar fait cœxister deux justices : les tribunaux anglais et les tribunaux du Sultan. Ces derniers ont été créés en 1923, ils ont juridiction sur tous les sujets du Sultan. Les tribunaux anglais interviennent lorsqu'une des parties n'est pas un "sujet du Sultan".

2. MODERNE, F. "Conception du droit et création constitutionnelle" in BATIBO H. et MARTIN D. *Tanzanie, l'ujamaa face aux réalités*, op cit 1989, pp.89-96.

3. Le *Preventive Detention Act* permet au président de décréter l'emprisonnement pour une durée indéterminée de toute personne soupçonnée d'être une menace pour la sécurité publique, et cela sans être obligé de divulguer les noms des détenus au titre de cette loi.

moyen de dévoiler les torts causés par les abus de pouvoir même si elle n'a pas de pouvoir exécutif.

> *"On ne peut en déduire que l'arbitraire est monnaie courante, ni même qu'il est aisément toléré. S'il est souvent dénoncé et assez fréquemment sanctionné, c'est qu'il existe des institutions, des groupes qui savent pouvoir s'appuyer sur les aspects libertaires du droit et de l'idéologie pour le combattre. C'est le rôle des magistrats, c'est la fonction de la Permanent Commission of Enquiry. Il faut au moins signaler que le Parlement, les étudiants et la presse peuvent à l'occasion intervenir pour dénoncer et contester"*[1] .

- Le système judiciaire insulaire.

En 1964, le système judiciaire est l'héritier du système laissé par les Britanniques mais très vite le conseil y apporte des transformations jugées nécessaires. Dans la tourmente des événements de 1964, même si en principe l'existence et le fonctionnement autonome du judiciaire sont maintenus, la justice cesse de fonctionner. J. Okello et les *Freedoms Fighters* se sont octroyés le droit de juger tous les cas politiques sans aucune forme légale de procès. L'aspect "revanchard" de cette justice a déjà été évoqué. Les aspects autoritaires du pouvoir ne sont pas tempérés (comme sur le continent) par des recours légaux.

Sur les îles, il n'y a pas de protection des droits fondamentaux malgré un décret[2] d'intention. C'est au nom de la situation révolutionnaire instable que le conseil outrepasse le décret qu'il a lui-même promulgué. Les atteintes à ces droits et les transformations du système judiciaire ont toujours pour prétexte la préservation du pouvoir et la refonte des hiérarchies sociales. La justice perd toute indépendance car, pour le pouvoir politique, elle est un instrument de son autorité.

Le décret n° 2 de 1964 garantit le maintien des lois existant avant le 11 janvier 1964 à l'exception de la Constitution de l'indépendance. Mais dès janvier 1964, le conseil, par les décrets qu'il promulgue, dote le président A. Karume de pouvoirs d'exception importants

---

1. MARTIN, D C, op cit, 1988, p143-4.
2. Décret n°6 de 1964, l'*Equality Reconciliation and Unity of Zanzibar.*

qui portent fréquemment atteintes aux droits fondamentaux. La parole du président a valeur de loi : sur son ordre, toute personne peut être arrêtée et détenue sans limite de temps. Les décrets n°9 et n°10 de 1964 lui permettent de condamner à mort toute personne qui organise des actions contre-révolutionnaires ou qui y incite d'autres personnes. Le conseil et le président sont au sens propre les seuls juges. Le décret n°3 du 31 janvier 1964 légalise les camps de détention de Ziwani, Mazizini, Langani et Prison Island où la détention sans jugement est illimitée et sans aucun recours légal.

Deux systèmes judiciaires co-existent: l'un, qui fonctionne plus ou moins normalement, ne s'occupe que des délits de droit commun et suit les règles établies par les textes juridiques. L'autre, indéniablement lié au pouvoir, s'occupe de tout ce qui, de près ou de loin, touche au politique, à la sûreté et stabilité du pouvoir en place. Ce dernier système est aux mains du conseil et est légalisé par le *Court Decret* de 1966[1]. Ce décret présidentiel crée une Cour spéciale de quatorze membres chargés de tous les cas politiques et de tous les délits ayant causé des dommages au gouvernement et aux organisations publiques. Pouvant utiliser sans limite la détention sans jugement, la procédure de cette Cour d'exception n'est liée à aucune procédure existante. Elle se réunit en secret et les inculpés n'ont pas d'avocat car selon le décret, c'est un privilège de riches et les juges de la Cour peuvent eux-mêmes établir l'argumentation de la défense. La Cour peut condamner à mort, les inculpés peuvent faire appel auprès du président[2].

La justice cesse effectivement de fonctionner normalement dès que le délit revêt des aspects politiques. Elle est remplacée par l'arbitraire du conseil qui pense agir pour sa propre préservation. Arrestations et disparitions sont monnaies courantes et toutes ne font pas l'objet d'une déclaration officielle du président. Les procès sont rares, et quand ils ont lieu, c'est à huis clos. Dans de nombreux cas, les motifs avancés (lorsqu'il y en a...) sont ceux du délit politique (c'est-à-dire la perturbation de l'ordre public ou l'intention de nuire d'une

---

1. Ce décret renforce les aspects politiques de la justice déjà apparus avec les décrets n°9 et 10 de 1964.
2. CLAYTON, A, op cit, pp120-21.

manière ou d'une autre au pouvoir). Le conseil se donnant les moyens "légaux" de sa politique, les décrets présidentiels ont valeur de loi.

Le pouvoir insulaire s'enferme rapidement dans l'arbitraire, et se méfie de tous et de tout : tout individu, toute action sont perçus comme potentiellement subversifs. Les membres même du conseil ne sont pas à l'abri de cette paranoïa qui, à plusieurs reprises, lamine le cercle politique au nom de la sauvegarde des intérêts de la révolution.

- L'affaire Sharif et Hanga.

L'affaire Sharif et Hanga illustre bien la manière dont est pratiquée la justice "politique" sur les îles. Elle montre aussi les énormes divergences de conception entre le gouvernement insulaire et le gouvernement central. En octobre 1969, le pouvoir central et le conseil révolutionnaire révèlent presque simultanément des complots pour renverser le pouvoir. Les deux gouvernements vont gérer des dossiers similaires avec des méthodes opposées, au nom de principes différents.

Le complot dévoilé par le gouvernement central conduit sept inculpés devant les tribunaux. Ils sont jugés pour subversion lors d'un procès public mené par la Haute Cour de Tanzanie. En février 1971, la Cour rend son verdict, et les accusés saisissent alors la Cour d'Appel de l'Est Africain qui rend un verdict différent. Malliga est acquitté, M. Kamaliza et W Chacha sont condamnés à dix ans de prison, mais la Cour d'Appel les acquitte. E. Chipaka, J. Chipaka, G. Mataka et Bibi Titi sont condamnés à la prison à vie. Seul G. Mataka est acquitté par la Cour d'Appel mais il est immédiatement arrêté sous le couvert de la loi de détention sans jugemnt. Quant à Bibi Titi, elle est amnistiée en janvier 1972. Mataka est ré-incarcéré mais pour un motif non lié au complot. La justice a rempli son rôle, les accusés ont pu utiliser les mécanismes du système judiciaire. Le pouvoir politique s'est soumis à son verdict.

A Zanzibar, les choses se passent très différemment. En octobre 1969, A. Karume annonce publiquement l'arrestation de quatorze personnes accusées d'avoir fomenté un complot contre le conseil[1]. Le mois suivant, une manifestation de la Ligue de la jeunesse, de la police et des écoliers demande la condamnation à mort des comploteurs[2]. Cette manifestation vise à justifier *a posteriori* l'exécution de certains des condamnés. En effet, le 8 novembre dans un discours "*à la population de Zanzibar*" le président A. Karume annonce que le procès a déjà eu lieu. Quatre condamnés ont déjà été exécutés, neuf sont en prison pour dix ans, un seul est acquitté. A. Karume ne révèle aucun nom mais il est de notoriété publique que O. Sharif et K. Hanga ont été exécutés[3]. Grâce au décret de 1966, rien n'est connu sur le déroulement de ce procès, aucune preuve officielle n'étaie les accusations portées par le conseil contre les quatorze personnes. J. Nyerere et son gouvernement ont malgré eux participé à cette parodie de la justice. En effet, O. Sharif et K.Hanga étaient détenus sur le continent mais le gouvernement a autorisé leur "extradition" vers Zanzibar[4] après avoir reçu l'assurance du conseil que le procès serait public et qu'il suivrait le cours normal de la justice. De toute évidence, ces engagements n'ont pas été tenus.

Jusqu'à présent aucune enquête n'a éclairé l'affaire et on peut mettre en doute l'accusation elle-même. K. Hanga et O. Sharif étaient tous deux des hommes connus à Zanzibar, leur engagement politique est antérieur à la révolution. Ils sont tous deux des opposants de A. Karume. Ils avaient peut-être souhaité la fin du régime politique, mais quant à fomenter un complot ensemble, en l'absence de preuve, on ne peut qu'être surpris tant les divergences idéologiques sont grandes entre les deux hommes. Dès 1964, ils avaient tous deux connu des déboires avec le conseil. Après l'Union, O. Sharif avait été nommé ambassadeur à Washington. Arrêté sur les îles l'année suivante, il avait été inculpé parce

---

1. Il s'agit de A. K. Hanga, O. Sharif (ce sont les chefs du complot selon le conseil) et de I. A. Majura (instituteur) M. Pandu, I. Hassan (policier à la retraite) Y. H. Hashika, M. V. Musa, B. H. Makame, A. Abdullah (ancien officier), A. M. Tambwe (ancien ministre adjoint, militant à la TANU et au MOLINACO) H. Mlenge, M. Ussi, J. Hamadi, M. J. Mkuza (employé à la radio de Zanzibar). Dépêche n° 621, 29 octobre 1969.
2. Dépêche n°189, Consulat de Zanzibar à l'Ambassade de Tanzanie - 2 novembre 1969.
3. Cette rumeur est attestée par leur disparition.
4. CLAYTON, A., op cit, 1981, pp 132-4.

qu'"*il était trop influencé par l'Occident.*"[1] Relâché peu de temps après, grâce à des pressions continentales[2], il s'installa sur le continent et exerça un temps son métier de vétérinaire. Il fut ensuite nommé Directeur des *International Gems, Tanzania* . Entretenant des relatons cordiales avec J. Nyerere, O. Sharif est toujours décrit comme un homme modéré[3].

Kassim Hanga avait un profil très différent. Après la révolution, il fut nommé vice-président de Zanzibar. A la disparition de cette fonction, il devint ministre de l'industrie, des ressources minérales et de l'énergie dans le cabinet de l'Union. Compagnon d'études de O. Kambona[4], il faisait figure de marxiste intransigeant et ses opinions politiques et économiques différaient nettement de celle du gouvernement central[5]. Il occupait le poste de ministre d'Etat chargé de l'Union lorsque, accusé d'activités subversives[6], il fut arrêté la première fois en décembre 1967 sous le couvert de la loi de détention sans jugement. Il fut relâché en 1968 et de nouveau arrêté en 1969 et extradé vers Zanzibar.

K. Hanga et O. Sharif représentaient deux tendances politiques distinctes sans lien l'une avec l'autre. Se sont-il réellement unis pour renverser le conseil ? La question reste sans réponse. En dépit d'une inculpation commune, le conseil n'a apporté aucune preuve d'accusation et l'on peut supposer que leur arrestation était surtout pour le conseil révolutionnaire un moyen d'éliminer des personnalités gênantes.

---

1. CLAYTON, A. , op cit, 1981 , pp132-4, et BAILEY, E, M., op cit, 1973, p53. Il est rappelé en Tanzanie en 1965 à la suite de la brouille avec les Etats-Unis.
2. Selon le Consulat de France à Zanzibar, Nyerere aurait obtenu la libération de O. Sharif par le chantage en menaçant d'arrêter deux membres du conseil (S. Washoto et M. Abdullah) alors en mission sur le continent - Dépêche n° 310, 18 Mai 1965 - voir aussi BAILEY, M , op cit, 1973, p.54.
3. En plus du motif officiel de son arrestation ("l'influence de l'Occident"), on suppose que justement sa modération était une source de mécontentement pour Karume, d'autant plus que des animosités personnelles existaient entre les deux hommes.
4. Oscar Kambona est parti en exil en 1967 à la suite de différends idéologiques avec le président Nyerere (Il est aussi déçu de n'avoir réalisé ses ambitions politiques). En 1969, il est accusé de complot et il est jugé in abstentia.
5. Lors de la présentation du plan quinquennal en 1965, Hanga défend dans un vocabulaire caractéristique l'idée de développer une industrie lourde et des grandes fermes d'Etat mécanisées même si ce choix oblige à des sacrifices énormes de la population sur le plan social notamment. BIENEN, H, *Tanzania Party Transformation and Economic Development*, Princeton, Princeton university Press, p.231-3.
6. CLAYTON, A, p132 Selon la rumeur publique à Zanzibar, A. Karume aurait demandé cette arrestation.

Cette affaire est la plus célèbre, mais non la seule, de la période noire de Zanzibar. A partir de 1968, arrestations et disparitions sont très fréquentes puisque le conseil révolutionnaire utilise le thème du complot pour se débarrasser de tous ses opposants, pour légitimer les campagnes anti-arabes et pour masquer sa propre incompétence. Enfin, la dénonciation permanente du complot révèle aussi que le pouvoir que l'on prête à l'ennemi est celui que les autorités n'arrivent pas à imposer: dans le cas du complot arabe, cette communauté a un prestige et une aura que le pouvoir n'arrive pas à récupérer.

- Les tribunaux populaires et l'abolition des prisons.

En 1969, le système judiciaire insulaire est profondément transformé par le décret présidentiel n° 11 de 1969: le *Peoples Court Decree*. C'est même un changement "*révolutionnaire*" selon les termes de A. Ramadhani[1]. La réforme, annoncée dès novembre 1969 et appliquée en janvier 1970, est radicale puisque dorénavant la justice ne sera plus l'apanage de professionnels (hommes de loi, magistrats) mais confiée au parti sensé représenter le "*bien commun*"[2]. Les représentants de l'ASP rendront la justice en utilisant leur bon sens et ne s'encombreront plus des lois et autres règles réservées aux initiés. C'est la mise en place d'un système sans règle définie qui soumet officiellement la justice au politique.

Le conseil explique les bienfaits de cette réforme car les tribunaux populaires sont plus proches de "*la conception traditionnelle qu'ont les Africains de la justice* ". Les juristes, luxe des pays riches, ne sont plus nécessaires puisqu'il n'y a pas de règles à suivre:

> *"le but est de découvrir la vérité et non de se noyer dans un jargon légal. Le rôle des nouveaux juges est de chercher le mobile de l'action, de découvrir la vérité tout en tenant compte de la personnalité et du tempérament de l'accusé "*[3] .

---

1. Il est le ministre de la Justice de Zanzibar en 1986 - voir son article dans l'*East African Law Review* , 1978-81, p227.
2. Ce sont les termes mêmes du décret.
3. Idem.

Après la dissolution des tribunaux de Zanzibar, le parti, assisté de la police, s'occupe de toute l'administration de la justice. Les accusés sont alors jugés par des pseudo-magistrats dépourvus de formation juridique, et le président a les pleins pouvoirs en matière de grâce, de commutation et remise de peine.

Alors que Zanzibar était depuis l'indépendance membre de la Cour d'Appel d'Afrique de l'Est, le décret de 1969 interdit aux Zanzibarites d'avoir recours à cette instance. A la place, le conseil a créé le Conseil suprême: le président et tous ses membres sont nommés par le président de Zanzibar et leurs décisions doivent être approuvées par le conseil révolutionnaire pour être appliquées[1].

Le système fonctionne de la manière suivante : il y a trois tribunaux différents et le conseil suprême qui a fonction de Cour d'Appel : Les *Peoples' Area Courts*, les *Peoples' District Courts* et les *Kadhis' Courts* ont chacun des juridictions précises[2]. Les District Courts traitent donc tous les procès exceptés:

1- le meurtre, la trahison et les délits dont le préjudice matériel est supérieur à 10.000 shillings qui, eux, relèvent de la Cour Spéciale créée par le décret de 1966,

2- les cas traités par les *Kadhis' Courts* : c'est-à-dire ceux qui relévent du statut personnel: mariage, divorce, éducation des enfants, héritage, Waqfs... si toutes les parties du procès sont musulmanes[3] .

Le président du tribunal est souvent le responsable de l'ASP du district, il choisit lui-même ses deux assesseurs qui sont obligatoirement membres de l'ASP; aucun homme de loi n'y assiste. Le déroulement du procès n'a pas de régle précise pour les peines, à l'exception de la peine de mort pour les contrebandiers du girofle et quelques autres délits. L'accusé comme l'accusateur peuvent demander à des témoins de déposer. Le procès se déroule forcément en kiswahili. Le verdict doit être rendu rapidement pour éviter les

---

1. En 1969, Ali Haji Pandu est nommé président du conseil suprême. Il parle de fidélité et de discipline envers le parti sans mentionner ni de la loi ni de la justice lors de sa nomination. (Archives Dépêche n° 225, le 21 Décembre 1969).
2. Les Peoples' Area Courts n'ont jamais fonctionné.
3. RAMADHANI, A, "Judicial System of Tanzania, Zanzibar", *East African Law Review* - 1978-81, p230.

interminables enquêtes et contre-enquêtes de la justice. Escorté d'un policier, l'accusé et l'accusateur n'ont qu'à se rendre devant le président qui rend, si cela est possible, sa sentence immédiatement[1]. Si une des parties refuse ce verdict, elle peut saisir la Cour Suprême, puis la Cour Spéciale et enfin le conseil révolutionnaire lui-même qui décide "*si la justice a ou n'a pas été rendue* "[2] et qui peut éventuellement imposer un autre verdict.

Ce système judiciaire est à l'opposé du système tanzanien, qui sans être parfait, tend à maintenir et à préserver l'indépendance de la justice. J. Nyerere et R. Kawawa se seraient d'ailleurs rendus à Zanzibar le 24 décembre 1969 pour tenter de dissuader le conseil d'adopter le décret[3] et pour plaider sans succés en faveur du système judiciaire classique. A plus d'une reprise, le conseil révolutionnaire réitère ses convictions sur l'aspect positif de cette réforme.

> *"Depuis la révolution, le conseil révolutionnaire était conscient de la nécessité de doter le pays de son propre système judiciaire pour rompre la dépendance vis-à-vis d'un système hérité des colons britanniques. Un pays libre doit avoir ses propres règles. Les tribunaux populaires permettent aux populations d'être jugées par des membres de confiance de l'ASP. Ce sont d'honnêtes travailleurs et de bons citoyens. Il n'y a pas d'avocat de la défense, car l'avocat travaille pour l'accusé et non pour la vérité. De plus, seuls les riches peuvent se payer des avocats dévoués. L'ancien système était inégalitaire"*[4] .

Le système est également défendu par des juristes professionnels comme A. H. Pandu, W. Dourado[5].

---

1. Selon le récit d'un membre du parti, qui a tenu plus d'une fois les fonctions de président du procès, la pression sociale dissuadait les membres de l'ASP de trop de sévérité et d'arbitraire car d'une part, le juge, membre de la communauté où il exerce ses fonctions, ne peut prendre le risque d'être désavoué par ses concitoyens; d'autre part la justice a quelque chose de divin, il faut donc l'exercer avec autant d'impartialité que possible. Bien sûr il y a eu des abus, mais le rôle de juge était (selon le témoin) trop lourd pour être pris à la légère.
2. *Tumemaliza mwaka wa nane wa Mapinduzi*, p13.
3. Ambassade de France, dépêche n° 22, 27 décembre 1969.
4. Afisi Kuu ya kazi za nchi na wa wafanyakazi, *Reporti ya maendelo* january 1972, p5.
5. MARTIN, E. B. , op cit, p65, DOURADO W. interviewé par le magazine *Africa*, mai 1975, RAMADHANI, op-cit.

En janvier 1972, un décret présidentiel supprime les prisons sous le prétexte officiel qu'elles sont devenues une dépense inutile de l'Etat[1] puisque "*depuis la révolution, la criminalité a énormément diminué*". Selon le conseil révolutionnaire, les prisons correspondent à l'ordre ancien de la justice, à l'ordre colonial et l'Etat révolutionnaire ne peut se satisfaire d'un système pénitentiaire basé sur une réalité obsolète[2]. A l'exception des prisonniers politiques, les prisonniers sont donc tous libérés mais doivent s'engager par écrit à accepter d'être condamnés à mort en cas de récidive[3]. Les coupables ne sont plus mis en prison, mais châtiés publiquement (des coups de bâtons) et chargés de travaux pour le bien public ou encore envoyés dans "*des centres de réhabilitation qui les forment et les éduquent en vue d'une réinsertion sociale*"[4].

Enfin, dans un discours public en janvier 1972, le président A. Karume annonce son intention d'autoriser tous les fonctionnaires à rendre justice eux-mêmes contre les personnes soupçonnées de fomenter un coup d'état. Cette décision permet, s'il le faut, l'exécution sommaire du suspect[5]. Cette proposition particulière ne fut jamais appliquée, et fort heureusement les fonctionnaires zanzibarites n'eurent pas à se transformer en justiciers du Far-West.

Le système judiciaire, installé par le conseil révolutionnaire, révèle différents aspects du régime politique. On ne peut nier la fonction tactique de ce système qui permet au pouvoir d'éliminer sans aucun contrôle ni aucune limite toute personne jugée gênante ou soupçonnée d'être opposée au régime. La justice expéditive ne rend de compte à personne. Par une décision habile, les populations sont amenées à y participer directement par le biais des tribunaux populaires, comme si cette participation ôtait au système son caractère éminemment politique et arbitraire pour le colorer du "bon sens populaire". La destruction

---

1. *Truth Prevails where lies must vanish*, 20 janvier 1972.
2. *Matunda ya Mapinduzi* (les fruits de la révolution)1973, p7.
3. *Truth Prevails where lies must vanish*, 20 janvier 1972 le formulaire que les prisonniers libérés signent est le suivant : "*if at all, commit any offense, I agree to be punished most severely by being shot* ."
4. Idem.
5. *Truth Prevails where lies must vanish*, 27 Janvier 1972.

de l'ordre ancien montre aussi l'impossibilité pour les autorités de maintenir des structures héritées de la situation coloniale. Elles ont la conviction confuse et superficielle que tout ce qui vient des colonisateurs est inadapté, voire nocif, pour le nouvel ordre social qu'elles veulent instaurer. Les autorités ne veulent être redevables de rien aux anciens colonisateurs. L'adoption de son propre système est l'affirmation de son existence et de son pouvoir, cette affirmation, presque existentielle, ne peut s'exprimer qu'en négation de l'ordre ancien. Lorsque le conseil révolutionnaire justifie le nouveau système judiciaire par son adéquation avec la "*conception traditionnelle qu'ont les Africains de la justice*", il cherche à revaloriser les Africains (qui ont été longtemps dénigrés pendant la colonisation arabe et britannique) puisqu'il définie positivement leur "sens de la justice", sans pour autant préciser le contenu de cette justice. Après la révolution, tout ce qui était nié devient positif, porteur d'avenir, et cette vision n'a pas besoin de s'inscrire dans un cadre de vérité historique ni sociologique, puisqu'elle est symbolique et qu'elle renvoie à un passé mythique harmonieux: celui de la dignité des Africains avant la perversion par les colons.

2-6. La position difficile des autorités centrales.

Dar es Salaam refuse de prendre l'initiative de la rupture. La tutelle formelle du gouvernement central garantit la stabilité régionale à défaut de construire une réelle Union. Les alliances diplomatiques conclues avant l'Union, l'inconséquence des leaders insulaires et les rumeurs de contre-révolution et de complots contribuent à faire des îles une zone troublée. Cette tutelle formelle des autorités centrales sur les îles est finalement une garantie pour la stabilité de la région est-africaine et elle semble convenir au pouvoir insulaire qui n'a pas d'ambition internationale.

Face à la désinvolture avec laquelle Zanzibar gère ses affaires sans tenir suffisamment compte de son appartenance à la République Unie de Tanzanie, face au désordre et à l'inefficacité du régime, Dar es Salaam ne peut qu'être constamment irrité. Toutefois, le gouvernement central s'est fait une règle de n'intervenir dans les affaires de

Zanzibar qu'avec une extrême prudence et beaucoup de discrétion afin de maintenir, presque à n'importe quel prix, l'Union.

L'Union est l'œuvre du président J. Nyerere, lui seul définit la ligne de conduite à adopter[1]. Son attitude est réprouvée par l'opinion internationale qui y voit une contradiction flagrante avec ses principes politiques (de démocratie et d'égalité). Mais la prudence continentale s'explique par la nature des enjeux. Pour des motifs idéologiques (unité, pan-africanisme) et pour assurer la stabilité régionale, J. Nyerere veut préserver l'Union quoi qu'il arrive sur les îles car tant qu'elle reste valide, même formellement, le gouvernement de l'Union est le représentant des îles sur la scène internationale[2]. Sans moyen légal pour infléchir les autorités insulaires (la Constitution de l'Union ne prévoyant aucune procédure pour contrer les mesures anti-constitutionnelles prises par le conseil), les autorités maintiennent le statu-quo. Tant que les frasques et les abus se limitent aux îles, le gouvernement central attend que le temps joue en sa faveur, tentant quelquefois de limiter les ardeurs xénophobes du conseil, ou tout du moins d'exprimer son aversion devant de telles pratiques, mais il n'en dénonce jamais officiellement les abus, préferant agir dans l'ombre, en faisant jouer certaines pressions ponctuelles[3].

Plus d'une fois, les autorités de Dar es Salaam ont accueilli des insulaires qui avaient quitté les îles sans visa de sortie, et ont refusé, malgré les demandes pressantes de Zanzibar, de les "extrader" vers les îles[4] . Sans heurter de front le conseil, le président J. Nyerere s'est permis, à plusieurs reprises, des allusions défavorables sur la nature du pouvoir insulaire. Le 27 juillet 1968, passant en revue les forces armées de Zanzibar,

---

1. Voir plus loin l'impossibilité dans laquelle sont les différentes institutions de l'Union pour critiquer ce qui se passe à Zanzibar. L'attitude de Dar es Salaam semble être déterminée par le président Nyerere. Voir STERKENBURG, J J et THODEN VAN VELZEN, B "the Party supreme" in CLIFFE L et SAUL J S eds, *Socialism in Tanzania* Vol 1, Nairobi 1973.

2. Les îles sont représentées au même titre que le reste de la Tanzanie. En période de guerre froide, cette représentation est sécurisante et Nyerere fait figure de stabilisateur pour la région.

3. En 1968, Nyerere est vraisemblablement intervenu personnellement pour empêcher la création de tribunaux populaires ou l'expulsion des Comoriens. Dépêche diplomatique n°22, 27 décembre 1969.

4. De 1969 à 1971, à plusieurs reprises, les services de sécurité de Zanzibar débarquent à Dar es Salaam avec l'intention avouée de ramener à Zanzibar par la force des Indiens et des Arabes qui y ont trouvé asile. Les autorités continentales s'opposent à ce rapatriement forcé. Archives de l'Ambassade de France , dépêche n° 64- 9 mai 1970.

exerçant ainsi ses prérogatives de Commandant en Chef des Forces Armées que lui reconnaît la constitution intérimaire, il tient aux soldats des propos ambigüs. Citant par exemple les maquisards du FRELIMO, il explique que:

> *"le devoir de l'armée populaire est de poursuivre la révolution et de défendre le peuple contre les intrigues des néo-colonialistes"*. Toutefois, ajoute-t-il, *"l'armée n'est pas là pour défendre le président, mais pour défendre le peuple"*[1].

En 1970, A. Karume propose à J. Nyerere de se faire nommer président à vie. J. Nyerere refuse poliment en répliquant que le pays n'a pas besoin d'un nouveau Sultan[2]. L'allusion est claire.

Les critiques, qui n'apparaissent qu'à partir de 1968, n'émanent pas directement du gouvernement de l'Union, mais de la presse, du parlement ou des associations de masse[3].

La presse gouvernementale, dont *The Standard,* se permet des articles critiques et sévères, voire franchement hostiles, aux atteintes portées par les dirigeants insulaires aux libertés individuelles[4] . Elle est particulièrement véhémente lors de l'affaire des mariages forcés. Elle est d'ailleurs relayé par l'Association des Femmes de Tanzanie (*Umoja wa Wanawake*) et enfin par le gouvernement central dont les mises en garde et les pressions ont effectivement fait reculer le conseil.

Aux sessions parlementaires, les députés s'inquiètent de l'intégration des îles dans la République Unie de Tanzanie, et certains vont même jusqu'à critiquer violemment le système politique des îles en demandant la tenue d'élections[5]. Mais une critique trop ouverte du vice-président du pays est impossible[6], car elle atteint également le gouvernement central qui n'a pas pu ou su soumettre à ses règles son propre vice-président. La réprobation des

---

1. Discours rapporté dans la dépêche n°125, Août 1968.
2. *Hotuba wa Rais Karume*, Zanzibar Gvt Printer, tarehe 12/ 04/1970.
3. Des parlementaires tanzaniens ont ouvertement critiqué le système politique de Zanzibar et ont demandé la tenue d'élections. Le conseil révolutionnaire a réagi violemment contre ce qu'il a appelé une ingérence dans ses affaires. Ces parlementaires furent exclus du parti et perdirent leurs sièges de députés.
4. Voir le *Standard* de mai 1970, de septembre 1970, janvier et février 1971. Il est exceptionnel que des articles de presse influencent le conseil.
5. STERKENBURG, in CLIFFE, L et SAUL eds , *Socialism in Tanzania*, Vol 1
6. Pas plus que l'on ne peut critiquer la politique du conseil. Voir infra les articles de presse sur les problèmes alimentaires des îles qui sont démentis le surlendemain.

abus et de l'incohérence du conseil reste souvent anecdotique, circonscrite à une situation précise comme l'affaire de mariages forcés. Officiellement, Dar es Salaam ne désavoue pas la politique insulaire.

Par le biais des forces armées continentales qui assurent tout au long de la période Karume la sécurité des îles et la protection du conseil révolutionnaire, le gouvernement de Dar es Salaam dispose d'un moyen de pression contre le conseil révolutionnaire pour l'obliger à plus de modération[1]. Mais Dar es Salaam refuse l'utilisation de la force, d'une part celle-ci est contraire aux principes du président Nyerere, et d'autre part, elle pourrait être lourde de conséquence pour le devenir de l'Union[2]. Et le gouvernement central craint que ne s'établisse un pouvoir indépendant s'il retire son assistance militaire.

Alors que le continent joue en coulisse pour éviter de porter sur la place publique son mécontentement (et son impuissance). Zanzibar, au contraire, multiplie les provocations et les prises de positions opposées à celles du continent[3]. Cette partie où aucun partenaire ne peut gagner est jalonnée d'anecdotes, qui illustrent la situation de blocage dans laquelle est l'Union. Le problème des taxes sur les postes et télécommunications en est un exemple: Zanzibar doit normalement verser une taxe à l'organisme de la Communauté est-africaine, mais elles sont en fait perçues par la municipalité de Zanzibar sur ordre de A. Karume, alors que Dar es Salaam la réclame. Personne ne veut céder et A. Karume a le dernier mot en abolissant (ce qu'il n'a pas le droit de faire) la taxe.

En 1971-72, Dar es Salaam refuse de poursuivre les envois de ciment à Zanzibar[4] si la marchandise n'est pas dorénavant payée en devises. C'est une mesure de rétorsion contre le président A. Karume et le conseil qui persistent à agir indépendamment en matière

---

1. En effet, les militaires continentaux assurent la sécurité du territoire mais aussi du conseil, le continent avait donc là un moyen de pression, il aurait même pu conditionner son assistance militaire à une harmonisation avec le reste de l'Union.
2. Il est difficile de deviner quelles pourraient être les réactions des populations face aux autorités continentales qui auraient "fait le ménage" dans les îles.
3. Par exemple Karume approuve publiquement l'expulsion des Indiens d'Ouganda.
4. Pourtant si nécessaire aux îles pour la réalisation de leur programme de logements sociaux.

de finance et de commerce extérieur. Bien sûr A. Karume lance plusieurs diatribes virulentes contre le gouvernement central[1]. Il campe sur ses positions et refuse de payer en devises un produit tanzanien. Le conseil se tourne alors vers la Chine (et paye en devises).

Les relations entre les deux gouvernements sont basées sur de la méfiance et ne peuvent en aucun cas conduire à plus d'harmonie politique. Le régime du président A. Karume s'enferme dans la gabegie, la corruption, les malversations; le mécontentement des populations grandit face aux mesures d'économie injustifiables prises par le chef de l'Etat[2]. La généralisation des abus, de l'érosion de l'enthousiasme populaire et les échecs économiques mettent le conseil sur la défensive mais il refuse de remettre en question ses choix. Ni l'insatisfaction populaire, ni les autorités de Dar es Salaam ne parviennent à imposer une autre manière de gouverner. Le conseil s'engage dans des parties de bras de fer avec le gouvernement central comme pour prouver qu'il est l'ultime autorité des îles. Ce rapport de force entre Dar es Salaam et Zanzibar empêche la normalisation des relations entre les deux gouvernements.

3- LES DOMAINES AUTONOMES DE ZANZIBAR.

La forme du traité d'Union entre le Tanganyika et Zanzibar suppose une certaine harmonisation entre les principes et les idéologies politiques des deux parties du pays[3]. L'autonomie de Zanzibar est garantie par l'Union dans certains domaines, mais les autorités centrales sont sans doute déçues de s'apercevoir que cette autonomie avait un sens bien

---

1. "*Voilà des gens qui se disent amis, avec qui nous sommes unis, et voilà que maintenant ils veulent nous voler nos précieuses devises dont nous avons tant besoin pour acheter du matériel introuvable en Tanzanie. Et l'argent tanzanien ne vaut rien, personne n'en veut...*" *Hotuba wa Rais Karume*, (discours de Karume), Znz gvt Prnter, 1972.

2. Qui n'hésite pas à annoncer sur le ton de la vantardise que les réserves de devises de Zanzibar ont encore augmenté. Discours du 13 janvier 1972. Les reserves de devises de Zanzibar sont effectivement importantes. En février 1972, Zanzibar possède alors 580 millions de shillings déposé dans des banques à Londres, alors que celles du continent sont descendues à leur plus bas niveau depuis l'indépendance, représentant 276 millions de shillings. Voir BAILEY, M , *The Union of Tanganyika and Zanzibar: a Study in Political Integration.*, Syracuse Univ, N Y, 1973, p 69.

3. Le traité, dès 1964, n'est pas perçu comme une fédération lâche par les autorités centrales, puisque dès le lendemain de la signature, elles tentent vainement d'installer le même parti politique sur les deux territoires.

particulier pour les autorités insulaires. Celles-ci ne s'inspirent pas de ce qui se passe sur le continent pourtant riche en innovations politiques. Le conseil révolutionnaire maintient contre vents et marées sa propre conception du devenir des îles, dans laquelle la nouvelle structure nationale n'a pas de place. C'est toujours la même logique qui provoque cette attitude, à savoir que les transformations auxquelles s'attèle le conseil empêchent une collaboration avec "l'extérieur". Enfin, plus les années passent et plus les échecs et les incuries du conseil révolutionnaire sont évidents, et moins A. Karume, accroché au pouvoir, est capable de conciliation et de discussion avec les autorités centrales. Il n'a comme légitimation qu'un discours populiste désavoué par les autorités centrales. Tant que le conseil révolutionnaire suit sa propre logique, qui vise à détruire les caractéristiques de l'ancien régime au profit de nouvelles qui sont encore mal définies, aucun terrain d'entente n'est possible entre les autorités continentales et insulaires.

La révolution est un défi extraordinaire pour la société insulaire: il faut mettre en place des valeurs et des normes reconnues par tous pour trouver des remèdes aux problèmes économiques et aux tensions sociales. Tout est à faire, et les domaines autonomes de Zanzibar, parce que ce sont des aspects qui touchent directement à la réalité et au quotidien de la population (éducation, réforme agraire, santé etc...), font l'objet d'une attention particulière de la part du conseil. La société insulaire, au lendemain de la révolution, est destabilisée, sans image homogène. Le conseil doit donc construire un cadre de société adéquat pour rendre les valeurs qu'il défend largement acceptables par les populations. Le pouvoir a bien du mal à construire un tel système et le recours permanent à l'arbitraire traduit son impuissance. Le conseil est constamment en quête de légitimité, qui est une condition impérative pour qu'il puisse gérer et réguler les conflits, et qui repose sur une croyance, et donc sur un fait de culture.

3-1. Les intentions et projets.

Le conseil révolutionnaire n'a jamais élaboré de projet politique et économique très précis pour les îles (comparable par exemple à la déclaration d'Arusha). Ses intentions

transparaissent dans les discours officiels et dans les comptes-rendus ministériels[1]. Quant à ses réalisations, elles sont difficiles à estimer à cause du peu de fiabilité des données (quand elles existent) du gouvernement, et du manque d'information et de critique qui les entourent. De plus, les différents documents ne sont pas forcément tous de la même inspiration; projets, objectifs et réalisations sont sujets à des changements importants. Il est donc aléatoire de définir une ligne politique unique pour la période de A. Karume.

Au début de 1965, le conseil révolutionnaire publie une petite brochure en kiswahili qui donne sommairement les grandes lignes du projet économique et social pour le développement du pays. Ce projet semble largement s'inspirer des modèles socialistes de développement. On peut y voir l'influence de certains membres du conseil comme K. Hanga ou A. Mafoudh dont les sympathies pour l'idéologie et les modèles marxistes sont connues. Le texte écrit dans un vocabulaire très "militant", débute par un panégyrique de la révolution et une dénonciation virulente du passé.

> *"Finalement, nous avons libéré notre pays par une révolution héroïque. Auparavant les richesses de notre pays ne profitaient qu'à certains. Pour nous, simplement de la sueur et des larmes... Ce que nous voulons maintenant, c'est une politique révolutionnaire car c'est le seul moyen de transformer rapidement et profondément notre pays pour que tous y soient égaux"*[2].

Les mots "*développement socialiste*" apparaissent à plusieurs reprises dans le texte où il est préconisé que l'économie doit passer rapidement entre les mains de l'Etat ou sous son contrôle étroit. L'objectif est d'accélérer le développement de l'agriculture par une mécanisation intense, et, lorsque ce secteur produira des surplus pour l'exportation, de porter les efforts sur l'industrialisation.

> *"Le but de la politique agraire est une très grande productivité. Il nous faut donc les moyens les plus modernes comme les tracteurs, les pompes pour*

1. Mais leurs parutions sont très irrégulières.
2. *Siasa ya serikali* (la politique du gouvernement),1965, Government Printer ,10p.

l'irrigation, les engrais et les meilleures semences. Ainsi nous atteindrons l'auto-suffisance très rapidement, puis nous pourrons exporter"[1].

Pour parvenir à une rentabilité agricole maximum, le conseil prône alors la création de nombreuses fermes d'Etat, tout en maintenant les petites exploitations familiales. Le commerce doit aussi être sous le contrôle de l'Etat afin d'éliminer les intermédiaires. Le texte précise que la *Clove Growers Association* va immédiatement être nationalisée et transformée en Bureau National des Exportations. Le petit commerce de détail fait l'objet d'attentions particulières. Les produits doivent être distribués par le gouvernement entre les commerces privés, mais leur prix de vente sera fixé par l'Etat et les bénéfices seront divisés en parts égales entre les deux partenaires. De plus, le nombre et la répartition géographique des commerces seront planifiés par l'Etat, et les magasins coopératifs devront peu à peu supplanter les magasins privés. Cet intérêt porté à l'organisation du commerce de détail s'explique par les événements survenus avant l'indépendance.

Pour lutter contre le ZNP et ses adhérents, l'ASP (en 1958) encourageait les populations africaines à boycotter les commerçants arabes et indiens. A la place, l'ASP organisa un petit réseau de magasins coopératifs[2]. L'opération remplit son objectif et força effectivement quelques centaines de petits commerçants arabes (surtout des Arabes Manga) des campagnes à fermer boutique. Le boycott n'avait pas atteint les membres actifs du ZNP. Au moment de la révolution, ces commerçants vont être la cible principale de la vindicte populaire car ils sont quotidiennement en contact avec les populations africaines qui les voient comme des exploiteurs. L'ASP ne parvint pas à toucher directement l'oligarchie arabe et tout ce qu'on lui reproche (d'être étranger, d'exploiter les Africains etc...), se reporte sur les Arabes Manga qui vivent souvent chichement du petit commerce dans les campagnes[3]. Le commerçant était, dans les discours pré-révolutionnaire de l'ASP, une figure clé de l'exploitation des Africains. Par conséquent, une préoccupation importante du nouveau

---

1. Idem.
2. *The Afro-Shirazi Party, a Liberation Movement* ; Afro-Shirazi Party press, 1973, p4-6
3. Voir LOFCHIE, M, op cit, 1965, p 188-9.

pouvoir est de régler le problème du commerce privé: un texte propose de nationaliser sans compensation toutes les entreprises et de refuser la création d'entreprises privées.

Le projet social est particulièrement vaste et ambitieux, mais peu d'informations sont données sur les moyens de son financement. D'abord, le conseil veut réduire le prix des denrées de première nécessité (ce qu'il juge réalisable car ce sont, selon lui, les intermédiaires qui gonflent arbitrairement les prix) afin que tous en bénéficient sans restriction. Ensuite, il veut prendre en charge de nombreux aspects de la vie sociale (éducation, santé, logement, culture...). L'ambition est de donner à tous les citoyens un mode de vie confortable et égalitaire. Le conseil veut construire un Etat providence généreux: un logement décent[1] et gratuit pour toute la population, des services de la santé gratuits, et donc accessibles à tous. L'éducation, un des aspects important de ce volet social, sera également gratuite pour tous les enfants, dont elle devra développer le sens des responsabilités civiques, l'Etat s'engageant ensuite à employer les enfants qu'il a formés. Quant à la culture, c'est l'Etat qui se chargera de la promouvoir car elle devra exalter l'esprit et l'idéal de la révolution.

Ce projet veut effectivement changer radicalement le visage de Zanzibar. Le projet social reste assez stable tout au long du règne de A. Karume, même si sa réalisation n'est ni facile ni parfaite. Les objectifs restent néanmoins constants: il s'agit de mettre fin aux discriminations financières dans les services sociaux. Par contre, les aspects économiques du projet seront ensuite largement transformés et réadaptés. Ce premier plan de développement propose donc de donner à l'Etat tous les moyens de production et un contrôle sur toute l'activité économique du pays, mais il ne sera pas réellement appliqué. D'abord, les idéologues du conseil vont très vite être écartés du pouvoir (K. Hanga, A. Babu) et les membres influents n'ont pas de bagage idéologique comparable (A. Karume, T. Kombo, S. Bakari etc...). Le souci principal du conseil est, en fin de compte, d'éliminer tout ce qui rappelle le pouvoir de l'oligarchie arabe et de satisfaire certaines des revendications de l'ASP exprimées avant l'indépendance. Le conseil veut prendre le contre-

1. Les maisons traditionnelles de terre et de bois sont jugées inadéquates. Ce sont les maisons des "pauvres", les riches habitant des maisons de pierre.

pied de ce qui caractérisait la politique du Sultanat, à savoir, le libéralisme économique, notamment dans les domaines sociaux où l'argent était un critère de sélection.

Par la suite, les projets du conseil restent de simples intentions, et ne sont jamais complètement réalisés. L'action du conseil révolutionnaire se caractérise plutôt par des interventions ponctuelles dans tel ou tel domaine à travers la promulgation de décrets. Malgré l'annonce du président J. Nyerere au Parlement tanzanien en 1965, le conseil révolutionnaire ne soumet aucun plan de développement à l'Assemblée nationale tanzanienne. Son propre plan élaboré avec l'aide des pays de l'Est n'est d'ailleurs que partiellement suivi. A. Karume et le conseil renoncent à une planification au profit d'une politique du coup par coup, qui apporte des changements radicaux dans le paysage socio-économique des îles.

A la suite de la révolution, la presse internationale décrit souvent Zanzibar comme le bastion du socialisme en Afrique orientale. De fait, cette vue doit plus au contexte de la guerre froide qu'à la réalité. Tous les secteurs de la vie économique vont être progressivement nationalisés mais ce n'est pas suffisant pour créer un Etat socialiste. Le conseil préfère détruire pour reconstruire même s'il n'a pas de projets précis et les désordres et les incertitudes semblent préférables au maintien des structures héritées de la colonisation.

Il n'y a donc pas à Zanzibar de texte idéologique de base sur lequel s'articuleraient les mesures prises dans les différents domaines. Néanmoins, il existe des fils conducteurs dans l'action des autorités. Elles veulent démanteler l'assise économique des minorités pour rompre durablement avec le passé, car elles sont convaincues que seul l'Etat peut assurer le développement pour le bien de tous et qu'il doit donc drainer les profits vers lui. Le conseil impose ses choix par décrets sans consulter les populations, ses décisions sont indiscutables et par conséquence les libertés civiques et les principes démocratiques sont rapidement jetés aux oubliettes.

La révolution soulève l'enthousiasme d'une bonne partie de la population[1]. Elle apporte les promesses d'une vie meilleure, d'un changement radical. Les populations demandent confusément un mieux être matériel, la prospérité, l'accès à ce qui était autrefois réservé à l'élite de l'oligarchie arabe. Ces désirs se placent en contrepoint de la situation coloniale, c'est en effet par rapport à ce qui existait avant que se définissent les aspirations nouvelles. Le nouveau pouvoir, le conseil révolutionnaire, doit amorcer les changements pour satisfaire les espérances.

La ligne directrice des transformations sociales est l'abolition des privilèges raciaux et des inégalités économiques. Le pouvoir doit aussi tenir certaines des promesses faites par l'ASP avant l'indépendance : redistribution de la terre, accès à la citoyenneté des Africains continentaux, africanisation de la fonction publique, interdiction des associations à caractère racial. C'est un large programme auquel est associé un projet social ambitieux qui couvre l'éducation, la santé, le logement. L'Etat doit prendre en charge toutes ces transformations car lui seul peut réellement agir pour le bien du plus grand nombre.

En fait, deux priorités s'imposent pour changer le paysage social. D'abord, la domination raciale prend fin en africanisant l'administration, et en favorisant si possible les Africains par rapport aux autres communautés[2]. Toutes les associations ou les institutions à caractère racial (les clubs, les écoles...) sont interdites. La meilleure répartition des ressources économiques est ensuite concrétisée par le démantèlement des grandes propriétés et la redistribution de la terre.

La plus grande entreprise du conseil est de régler le problème de la terre, ce qui est particulièrement délicat car des approches différentes se sont opposées avant l'indépendance. L'ASP soutenait que l'installation massive d'Omanais à Zanzibar au cours du XIXème siècle avait spolié les Africains de leurs terres. Les Arabes, eux, prétendaient

---

1. Sur la popularité de la révolution en 1964, dépêche n° 164, le 23 mars 1964. Voir aussi CLAYTON, A, op cit, 1981, p.69 et suivantes.
2. Voir infra.

s'être installés sur des terres vierges[1]. Finalement la base de la controverse entre le ZNP et l'ASP est une question de définition de la propriété. L'ASP s'appuie sur le système traditionnel d'occupation du sol à Zanzibar, selon lequel la terre est un bien inaliénable de la communauté. A. Karume pouvait-il ainsi déclarer en 1958 lors d'un discours que la terre appartenait à la communauté et que"*les squatters avaient un droit inaliénable à la travailler et à y demeurer*". Ce droit ne pouvait être enfreint par les Arabes qui ne devaient, tout au plus, que revendiquer la propriété des arbres et des biens mis sur la terre, mais non la terre elle-même. Par contre, les Arabes omanais voyaient le problème de la propriété à travers les traditions musulmanes qui reconnaissaient la propriété privée individuelle du sol. Sous le Sultanat, les conflits sur la propriété étaient nombreux car la loi islamique était communément acceptée par les autorités et les litiges étaient souvent réglés au profit des propriétaires arabes contre les squatters[2].

Les terres fertiles, inégalement réparties sur l'île de Unguja, étaient majoritairement occupées par les Arabes. A Pemba, les terres étaient mieux réparties entre les Arabes et les Africains. En 1962, lors de la conférence constitutionnelle, l'ASP fit connaître son point de vue sur la question agraire. Partant du constat que la distribution des terres était inversement proportionnelle à la composition raciale de la population[3] (l'ASP remarquait par ailleurs que cette situation n'était pas le propre de l'agriculture mais qu'elle se retrouvait aussi dans le commerce, l'industrie et la fonction publique), le parti demandait un programme de redistribution des terres pour équilibrer la balance entre propriétaires arabes et africains.

A l'indépendance, Zanzibar, tout comme la Tanzanie continentale est un pays à vocation essentiellement agricole. Pour le pouvoir issu de la révolution, l'agriculture doit ou devrait assurer la subsistance de la population, elle doit aussi dans l'immédiat rapporter les devises nécessaires au développement. La réforme agraire s'impose donc comme une nécessité pour le pouvoir, d'autant plus qu'elle était un de ses chevaux de bataille avant

---

1. Voir LOFCHIE M, op cit, 1965, p 82-83 et MIDDLETON, J. *Land tenure in Zanzibar*, Colonial research studies n°33, Londres, 1961, p 69.Voir supra l'introduction.
2. LOFCHIE, M, 1965 p 85.
3. Ainsi 80 % des terres fertiles sont entre les mains des minorités arabes et indiennes. *Proceedings of the March 1962, Constitutional Conference.*

Vue générale de la campagne de Pemba.

l'indépendance, et qu'elle est attendue par les populations. En mars 1964, A. Karume annonce la nationalisation des terres des îles d'Unguja et Pemba. Cette nationalisation sans indemnisation des anciens propriétaires a la faveur des populations[1] et A. Karume précise que la redistribution des terres interviendra sous peu.

3-2. Les réalisations.

Tous les secteurs de l'économie vont peu à peu passer sous le contrôle de l'Etat. Cette politique met ainsi un terme à la prédominance arabe et indienne dans ces domaines car la rationalité du secteur privé ne coïncide pas avec celle du développement pour le bien commun du pays.

- L'agriculture.

L'agriculture à Zanzibar est principalement basée sur une culture d'exportation: celle du girofle. La production locale de produits vivriers n'est pas suffisante pour nourrir les populations des îles et Zanzibar dépend énormément des importations de riz, sucre et farine. Le projet du conseil est d'améliorer la productivité de la culture d'exportation (qui fournit alors plus de 80 % des devises aux îles) et de développer les cultures vivrières.

Tout au long de la période Karume, l'agriculture reste tournée vers les cultures d'exportation (girofle et dans une moindre mesure coprah). Mais les résultats ne sont pas aussi bons que prévu et le déclin de la production agricole concerne également les cultures vivrières. L'objectif le plus important du conseil (l'auto-suffisance alimentaire des îles) n'est pas atteint, au contraire. Les paysans fonctionnent sur un mode d'auto-subsistance, ce qui est un choix circonstanciel, puisqu'ils sont intégrés depuis longtemps déjà dans l'économie de marché. Mais ils ne sont plus motivés à produire un surplus, car le faible revenu monétaire qu'ils tirent de leur travail, ne leur permet pas vraiment d'améliorer leur ordinaire. L'Etat achète à des prix dérisoires les produits agricoles (riz, girofle, maïs). Pourquoi donc

1. Dépêche n° 154, Ambassade de France, 8 mars 1964. Il s'agit du décret n°8 de 1964, "Confiscation of Immovable Property Decree".

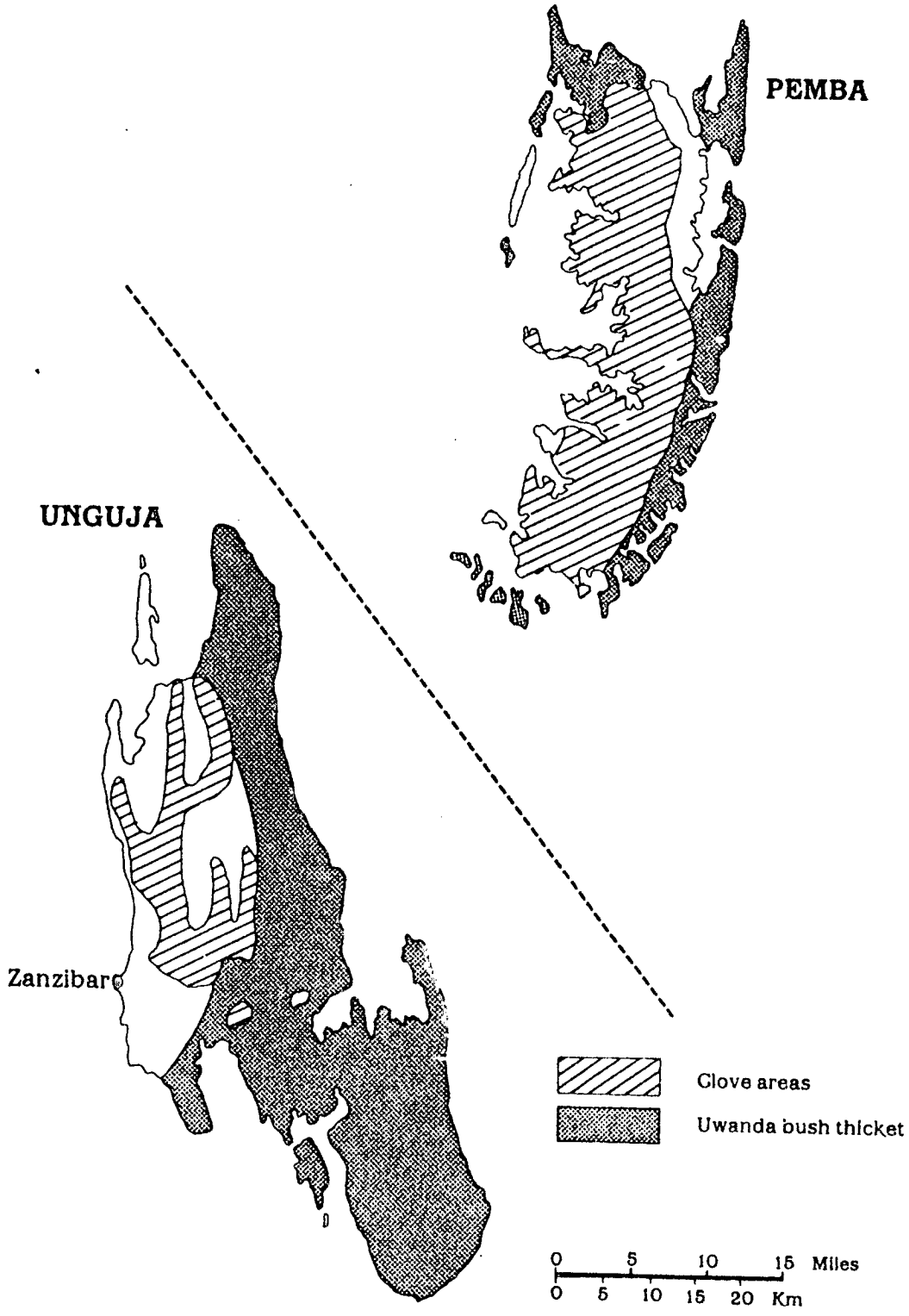

Carte agricole d'Unguja et Pemba.

travailler pour un revenu si médiocre que l'on ne peut même pas dépenser puisque les magasins sont vides et les services sociaux gratuits? D'autre part, la redistribution est inégalitaire: les populations de Pemba, d'où vient le girofle, bénéficient peu des revenus de leurs travaux puisque les investissements sociaux sont principalement localisés à Unguja. Parent pauvre du développement social, Pemba et en particulier les zones rurales sont toujours les dernières servies par les circuits de distribution des produits importés (tissu, sucre, farine, riz, thé etc...).

- La redistribution des terres.

Si la terre est nationalisée en 1964, ce n'est qu'en 1965 que le Journal Officiel dresse la liste des propriétaires expropriés[1]. Et il faut attendre 1966 pour que soit promulgué le premier texte[2] sur la redistribution de la terre. La politique agraire est organisée par A. H. Moyo, alors ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, assisté de Taher Adnan[3]. La méthode de redistribution consiste à diviser les plantations confisquées en parcelles de 3 acres (soit environ 1,2 hectares). Au cours de cérémonies publiques entourées d'une forte publicité, le président remet solennellement un titre gratuit pour l'occupation et l'exploitation d'une parcelle. Les principaux bénéficiaires sont les Wahadimu[4] et les continentaux installés sur les îles pendant la première moitié du siècle. Les raisons de cette distribution sont principalement géographiques, car ces populations vivaient en tant que squatters sur les anciens domaines arabes[5]. De plus, elles sont des sympathisantes shirazi de l'ASP. L'Etat ne leurs remet pas un titre réel de propriété, mais le droit d'exploiter et d'utiliser la terre pendant la durée de leur vie. L'Etat reste propriétaire du sol. Le paysan en a l'usage gratuit

---

1. En juin 1965 : 34 expropriés, en juillet 14, puis en décembre 236. *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro-Shirazi Party* (Zanzibar gvt press, 1974, p 50-51) donne une liste d'expropriés "étrangers", ils sont classés par catégorie: la famille du Sultan, les féodaux arabes, les marchands indiens, et les "autres", groupes dans lesquels on trouve des Shirazi (dont M. Shamte).
2. décret n° 5 de 1966.
3. Taher Adnan a étudié à Oxford.
4. CLAYTON, A, op cit, 1981. Les Wahadimu sont une des trois communautés qui se définissent comme Shirazi. Voir supra.
5. 197 cas d'attribution d'arpent légalisent des situations existantes comme celles de certains squatters.

qu'il peut ensuite léguer à son fils si celui s'engage à l'exploiter. Il peut même vendre le droit d'utiliser la terre à un tiers, bien qu'aucun texte légal ne régisse cette transaction.

L'Etat, par le biais de ses représentants dans les villages (souvent les membres du parti), doit veiller à ce que la terre allouée soit effectivement mise en valeur. Dans le cas contraire, elle est confisquée, car l'idée de base est que toutes les terres doivent être réellement exploitées pour parvenir à l'auto-suffisance. L'acquisition par un même individu de plusieurs arpents est théoriquement interdite. Les produits des récoltes sont prioritairement vendus à l'Etat[1] qui, dans certains cas, dote les villages de tracteurs, dont l'utilisation, gratuite au départ, devient payante vers 1970.

En 1972, 23.715 familles ont officiellement bénéficié de la distribution d'arpents de terre[2]. Mais la distribution des terres rencontre de nombreux obstacles dans sa réalisation et des abus sont dénoncés. D'une part, il est de notoriété publique que des membres du conseil se sont grassement servis dans la distribution[3]. D'autre part, les anciens propriétaires africains continentaux et shirazi se sentent menacés d'expropriation par les nationalisations (à juste titre sur l'île de Pemba). Ils se réfèrent alors aux discours du président A. Karume qui, avant l'indépendance, n'aurait parlé de nationaliser que les terres appartenant aux Arabes. Et pour eux, nationaliser les biens des Africains continentaux ou des shirazi est contraire à l'esprit de la révolution[4]. Pour beaucoup, la réforme agraire est perçue comme le moyen d'anéantir la richesse de l'oligarchie arabe et non comme une restructuration globale de l'agriculture, de la propriété du sol et de son mode de production.

---

1. C'est même l'unique acheteur de girofle et de coprah.
2. CLAYTON, A, op cit, 1981, p 38, et *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro Shirazi Party* (op cit , p 54) donne des chiffres pour 1973: 24 000 acres redistribués, à raison de 3 acres par familles, cela ne fait que 7300 bénéficiaires environ pour cette année là.
3. "*Les objectifs de la législation (du décret n°8 sur la confiscation des biens immobiliers) ont souvent été dépassés par les appétits de certains dirigeants du parti et du gouvernement qui se sont octroyés plus de terres que les autres et la majorité est finalement restée sans terre.*" MVUNGI, S. E. A., *Recent Constitutional Development in Zanzibar: Some Problems and Prospects*, mimeo, 1989, p 17.
4. Dépêche n° 72, 6 août 1967, Ambassade de France.

-La culture du girofle.

Le 13 octobre 1964, la *Clove Growers Association*[1] est nationalisée et devient la *Zanzibar State Trading Corporation* (ou *Bizanje* en kiswahili [2]) dépendant du ministère du plan, du développement et du commerce. Ce nouvel organisme est donc chargé de superviser la récolte (prix d'achat aux producteurs, salaires des saisonniers, programme de développement). Le girofle devient monopole d'Etat (lui seul peut l'acheter et le vendre). Le girofle fournissant plus de 90 % des devises étrangères les bonnes années, il devient une priorité de l'Etat d'en contrôler la production afin d'en retirer le plus de bénéfices possibles. Le conseil veut monopoliser les profits de cette culture, et sous le prétexte de favoriser l'essor des cultures vivrières, le girofle est acheté à un prix dérisoire aux producteurs.

La majorité des girofliers est localisée sur l'île de Pemba. Les propriétaires ont des difficultés à obtenir des crédits de la banque pour entretenir et améliorer leurs plantations, et bientôt, l'Etat post-révolutionnaire s'avère bien moins utile aux producteurs de girofle que la *Clove Growers Association*. Celle-ci assurait aux producteurs des revenus stables et les mauvaises années, elle disposait de fonds qui permettaient d'allouer des crédits aux planteurs pour entretenir les plantations. Mais après la révolution, comme la production est achetée à très bas prix par l'Etat, les producteurs sont souvent incapables d'entretenir les arbres et de louer la main d'œuvre saisonnière nécessaire pour assurer le travail.

Les populations de Pemba (principalement les Wapemba) n'ont pas bien accueilli la révolution, pas plus qu'ils n'ont apprécié la redistribution des terres. Les paysans, jugeant insuffisant le prix d'achat du girofle par l'Etat, tendent à y voir une mesure de rétorsion de la part du conseil révolutionnaire, puisque les profits tirés de ce commerce lucratif ne sont pas réinjectés à Pemba. Tout au long de la période Karume, les Wapemba se sentent négligés

---

1. La *Clove Growers Association* créée en 1927 avait pour but de regrouper tous les propriétaires producteurs de girofle sous forme de coopérative pour tenter de contrôler les prix du marché, les conditions de stockage, le coût de la main d'oeuvre salariale. Cette association a du mal à fonctionner à cause de l'endettement chronique des propriétaires dont les récoltes sont souvent hypothéquées d'avance. En 1934, la G.G.A est réorganisée et acquiert un statut semi-public. L'Etat cherche à organiser la production et à protéger les producteurs (LOFCHIE M. ,op cit, 1965, p113-115). Cette association s'occupe également de l'exportation.

2. Bizanje est l'abréviation de "biashara za nchi za nje": "le commerce des pays étrangers".

par les autorités et cette négligence volontaire est couramment attribuée à l'esprit revanchard du conseil. C'est donc dans un climat de méfiance mutuelle qu'ont lieu les échanges entre l'Etat et les producteurs.

Après la révolution, le conseil interdit les va-et-vient entre le continent et les îles de main d'œuvre saisonnière autrefois si nécessaire à l'économie giroflière, sous le prétexte que les grandes plantations ont disparu[1]. La récolte est vraisemblablement la dernière étape de la production qui mobilise le plus de monde et qui nécessite le meilleure organisation. La récolte, qui dure entre 1 et 3 mois (septembre - décembre), est un travail long et fastidieux demandant un grand savoir faire[2]. Pendant la colonisation, l'administration et la *Clove Growers Association* joignaient leur effort pour aider les exploitants pendant la période de la récolte[3].

On estime que, lors des meilleures années de la période Karume, environ seulement 40 % de la récolte était cueillie à cause d'une main d'œuvre insuffisante et d'une mauvaise organisation[4]. Ainsi en 1970, la récolte s'annonçait prometteuse, mais bien que les salaires proposés étaient plus élevés que d'habitude (35 shillings/jour), le gouvernement découragea les volontaires en annonçant qu'ils ne seraient payés seulement qu'après la vente du girofle sur le marché international et que les frais de nourriture et d'hébergement seraient soustrait de leur salaire. Le gouvernement conscient de l'importance de la cueillette de l'île de Pemba[5] pour son économie, utilisa la manière forte. A Unguja, tout homme valide n'occupant pas un emploi indispensable est embarqué autoritairement vers Pemba[6]. La récolte prometteuse de 1970 le fut donc moins que prévue (8000 tonnes au lieu des 12.000 tonnes estimées)

---

1. Les surfaces de trois arpents sont effectivement faciles à entretenir et à récolter par une famille. En théorie, les travailleurs migrants ne sont plus nécessaires, mais la réalité est beaucoup plus diverse.
2. Le giroflier est un arbuste assez fin, il mesure entre 2 et 3 mètres, les clous de girofle sont cueillis verts, ils se présentent en petits bouquets dans l'arbre, le clou est de qualité supérieure pendant quelques jours seulement.
3. Parmi ces efforts, citons le tarif réduit sur les bateaux gouvernementaux pour aller à Pemba, l'avance d'argent aux producteurs par la C.G.A. pour qu'ils puissent embaucher une main d'oeuvre suffisante...
4. Gérald MORRIS COHN, *The Political Economy of Pemba*. Master of Art, University of Dar es Salaam, July 1986, p 56.
5. 70 à 80 % de la production totale du pays.
6. Archives Ambassade de France, dépêche n° 13, 7 septembre 1970.

Un giroflier

pour différentes raisons: le travail était mal organisé, la main d'œuvre n'étaient ni motivée ni formée et le rendement fut médiocre, le gouvernement avait modifié l'organisation traditionnelle de la récolte rendant la tâche des cueilleurs et des propriétaires plus difficile[1] et des pluies abondantes empêchèrent le déroulement normal du travail, en provoquant la floraison et donc la perte d'une quantité non négligeable de boutons et en entraînant des difficultés de séchage. L'exemple de la récolte de 1970 où sont réunis toutes les difficultés rencontrées par cette production, illustre bien les carences du conseil pour y faire face.

Certaines années, le girofle est revendu à l'exportation à un prix plus de 7 fois supérieur à son prix d'achat[2]. Le producteur est donc très mal payé alors que l'Etat s'enrichit. Les producteurs n'ayant plus les moyens d'entretenir les plantations[3], sont attirés par la contrebande du girofle vers le Kenya[4]. Pour lutter contre ce phénomène, le conseil adopte des mesures très sévères: les contrevenants, jugés par un tribunal spécial désigné par le président[5], peuvent être punis de la peine de mort. Mais il est difficile de lutter contre ce phénomène car le paysan de Pemba, privé du fruit de son travail par le prix dérisoire offert par *Bizanje*, est alléché par les fructueux bénéfices de la contrebande. La surveillance de l'île de Pemba n'est pas une tâche facile, car l'île a un littoral très découpé difficile à contrôler par la police maritime[6]. Ce sont essentiellement des marins kenyans ou tanzaniens du continent qui transportent la marchandise de contrebande et Zanzibar ne peut guère exécuter les jugements prononcés sans se heurter à de vives réactions. La population dispose en effet d'une source providentielle de revenus alors que les pénuries sont fréquentes et que les

1. Notamment en ce qui concerne les conditions d'hébergement des cueilleurs.
2. En 1969 et 1970 par exemple.
3. La plupart des arbres ont plus de 150 ans, certains d'entre eux sont malades et l'Etat laisse aux producteurs le soin de remplacer les arbres.
4. La perte est estimée à 50 millions de shillings par an en devises étrangères à partir de 1969, dépêche n° 419, 2 septembre 1974.
5. Décret du 19 avril 1969.
6. Jumbe, en 1974, aura recours à des mesures préventives comme l'interdiction de la navigation à tout navire ou dhow de l'île de Pemba capable de voguer en haute mer pendant toute la durée de la cueillette des clous de girofle.

produits kenyans (textiles, produits alimentaires) sont alléchants. L'Etat tirant plus de 80 % de ses devises étrangères des exportations de girofle[1] , le problème est donc très important.

Tableau n°9 : exportations de girofle, 1963-1971[2].
en milliers de tonnes et en milliers de shillings par tonne.

années	milliers de tonnes	prix de la tonne milliers de shillings	total millions de shillings
1963	10.9	5.6	61
1964	7.8	5.5	43
1965	8.5	5.4	46
1966	14.2	5.2	74
1967	17.0	5.3	90
1968	12.0	5.0	60
1969	7.2	21.1	152
1970	4.7	23.2	109
1971	9.0	19.9	179

Jusqu'en 1969, le prix de vente du girofle à l'exportation est assez stable, oscillant entre 330 et 350 livres sterling la tonne (soit environ 5.200 shillings). En 1969, les prix sont multipliés par 4 par une proposition d'achat américaine à 1650 livres sterling la tonne[3]. Cette hausse démesurée est difficile à comprendre car Zanzibar, concurrencée par Madagascar et l'Indonésie, perd depuis quelques années le monopole de la production. Chinois et Indonésiens s'inquiètent de savoir quelles seront les conditions de Zanzibar pour honorer les contrats signés avant le boom[4]. Le 19 mars 1969, le Journal Officiel de Zanzibar donne la réponse par une loi ajoutant diverses taxes et impôts spéciaux au prix des clous de

1. Les girofles sont principalement exportés vers l'Indonésie où ils sont utilisés dans la fabrication des cigarettes.

2. BAILEY M. , 1973, op cit, p.68.

3. La proposition américaine semble avoir pour but de "refroidir" les liens entre Zanzibar et la République Populaire de Chine. Ambassade de France, dépêche n° 65, le 21 septembre 1969.

4. La Chine garantissant le financement (pour le gouvernement de Zanzibar) des livraisons de girofle à l'Indonésie dont les finances sont incertaines, son problème est de savoir si elle va payer une telle augmentation pour conserver l'Indonésie dans son orbite et pour ne pas perdre ses positions en Tanzanie . Dépêche n° 54, 21 mars 1969

Séchage du girofle.

girofle pour rendre "légal" le nouveau prix payé par les Américains. Les anciens contrats sont indexés sur le nouveau prix. Cette hausse démesurée et injustifiée des prix contribue à pousser l'Indonésie (premier consommateur mondial) et Madagascar à développer leurs propres plantations. Elle permet aussi au gouvernement insulaire d'avoir une balance commerciale largement positive et d'accumuler des devises[1].

- Les cultures vivrière et la politique alimentaire.

Malgré les exhortations répétées du pouvoir pour stimuler la production agricole, les cultures vivrières restent insuffisantes pour nourrir la population des îles qui consomme beaucoup de riz, de sucre et de farine. A. Karume veut parvenir à une indépendance alimentaire complète pour ne plus être tributaire des importations dont les prix sont sujets à des fluctuations incontrôlables par Zanzibar. Pour tenter d'y parvenir, il met en place différentes réformes: la redistribution des terres, le lancement de projets de développement (riz, canne à sucre etc...) mais les objectifs ne sont que partiellement atteints.

Discours, exhortations, facilités accordées (engrais, tracteurs etc...) rien n'y fait, et au grand mécontentement du conseil révolutionnaire, Zanzibar reste largement dépendant des importations pour se nourrir. Pour le conseil, le problème est pourtant simple: l'auto-suffisance alimentaire n'est qu'une question de travail et de volonté[2]. Puisque les supplications n'apportent aucun résultats concrets, il choisit "*de mettre la population au pied du mur*"[3] et pense obliger les paysans à produire en limitant de manière draconienne les importations de denrées alimentaires. Il s'ensuit une pénurie chronique, qui devient une donnée constante du quotidien des insulaires à partir de 1967.

> *"les difficultés de ravitaillement que connaissent les îles, mais ce sont surtout les populations qui sont les principales responsables de la*

---

1. D'autant plus que le conseil révolutionnaire se refuse à importer des biens de l'extérieur. En 1972, les réserves de devises de Zanzibar s'élèvent à 580 Millions de sh et sont déposées à la Gryndlays Bank et à la succursale de la Moscow Norodny Bank à Londres, BAILEY, M, op cit, 1973, p 69. Mais à partir du milieu des années soixantes dix, le cours du girofle va de nouveau baisser, et le président Jumbe n'hésitera pas à puiser dans les réserves de devises pour importer des denrées alimentaires.
2. Il n'aborde pas la question de la rentabilité et des revenus pour les paysans.
3. Discours de Karume, 2 novembre 1967, Zanzibar gvt press.

situation. Les îles ont les moyens d'être auto-suffisantes. Les agriculteurs n'ont qu'à produire plus et les citadins devraient renoncer au riz"[1].

Ce discours a une conséquence imprévue. Le lendemain, le *Standard* de Dar es Salaam publie à la une, sur une manchette de 6 colonnes, que la famine sévit à Zanzibar. La même presse nous apprend que le Comité de Secours Tanzanien contre la faim est prêt à venir en aide à Zanzibar. Le conseil dément alors précipitamment l'information, en accusant la presse d'avoir dénaturé la situation et les propos du président[2]. Le surlendemain, un nouvel article dans le même journal publie un démenti formel[3]. Les autorités insulaires, voulant éviter de donner au gouvernement central un prétexte à s'ingérer dans leurs affaires, réagissent en refusant d'informer le continent sur la situation des îles.

A. Karume menace aussi les populations de l'île de Pemba de mesure de rétorsions si elles ne se mettent pas au travail.

"Vous avez à présent la terre qui vous appartient, nombreux sont ceux qui ont des tracteurs, mais je constate que les tracteurs sont négligés et restent exposés aux intempéries. Alors que voulez-vous de plus maintenant ? On vous donne la terre et les instruments modernes pour la cultiver, et vous ne faites rien. Si cela continue, bientôt, j'enverrai des ministres, des officiers de l'armée et des troupes. Ils vous obligeront à travailler".[4]

En 1971, le conseil adopte des mesures qui limitent dramatiquement les importations: les biens non essentiels (comme le coca-cola) sont interdits, les autres denrées vivrières sont fortement réduites, accentuant les pénuries chroniques. Pour économiser environ 3 milliards de shillings par mois, le gouvernement réduit les importations de sucre, de farine et de riz. Le décret n°6 de 1971 instaure des cartes de rationnement. Les produits importés seront exclusivement distribués dans les magasins d'Etat et chaque chef de famille recevra une quantité précise en fonction du nombre de personnes à charge dans son foyer. La feuille de rationnement coûte 1 shilling, et la distribution a lieu quatre fois par semaine.

---

1. Discours du 12 novembre 1967.
2. Ce qui est vrai, Karume ne parle que de pénuries et de problèmes de ravitaillement et non de famine.
3. *Standard* du 13-15 novembre 1967.
4. Discours de A. Karume, août 1968, Governement Printer.

Tableau n°10 : rationnement, quantité hebdomadaire[1].

	Adultes	Enfants de 6 à 12 ans
Riz	1 lb	1/2 lb
Sucre	1 lb	1/2 lb
Farine	1.1/2 lb	3/4 lb

Tout contrevenant aux règles et aux quotas est passible de trois mois de prison et de sept coups de bâton. Le rationnement est limité à la seule ville de Zanzibar, les campagnes et l'île de Pemba devant se suffire à elles-mêmes. Le but de ces mesures est bien sûr d'inciter (de forcer ?) les paysans à produire plus de cultures vivrières. Mais en fait, elles provoquent surtout le mécontentement des populations paysannes à qui l'effort est demandé et qui sont exclues de la distribution[2] et, à défaut de relancer l'agriculture, elles entrainent une augmentation notable du prix des denrées non contrôlées (manioc, maïs, poisson...).

Par le même décret, le président A. Karume envisage un retour à la terre des"oisifs" des îles[3] en les envoyant cultiver des terres dans les zones peu peuplées des îles. Mais ce programme, qui ne tient pas compte des potentialités agricoles, est un projet expéditif, mal conçu, et qui n'a aucune chance d'aboutir[4]. A la suite de ce décret, A. Karume fait un discours public non pour défendre et expliquer le présent décret, mais pour rejeter la responsabilité du marasme économique sur le conseil révolutionnaire[5]. Il est difficile de

1. Dépêche n° 106 - 11 juin 1971. Une livre (lb) équivaut à 453 grammes.

2. Les paysans se plaignent d'être déjà privés depuis des mois de ces denrées ainsi que de thé, mais à cause du contrôle de rationnement, elles vont devenir complètement inaccessibles- même dépêche n°106, 11 juin 1971. Actuellement, le souvenir des problèmes alimentaires de la période Karume est encore très vif parmi la population, par contre le souvenir des tentatives pour relancer l'agriculture m'a semblé assez flou.

3. Le terme oisif n'est pas défini.

4. Sur le plan de la fertilité des sols, l'île de Zanzibar est divisée en deux secteurs délimités par une ligne allant de Mkokotoni au Nord à Unguja Kuu au Sud. La partie ouest est riche et fertile, proche de la ville, elle est densément peuplée et n'offre que peu de places pour de nouvelles exploitations. La plupart des terres sont déjà occupées. La partie est est corallienne, rocailleuse et sablonneuse. Elle est recouverte par des épineux. Les récoltes sont maigres (mais, sorgho, pois) et rétribuent insuffisamment l'effort nécessaire à leur développement. C'est dans cette zone défavorisée que Karume veut envoyer les "oisifs".

5. *"C'est vous (les membres du Conseil) qui êtes les responsables de ce qui se passe et non moi. Nous ne sommes pas riches mais pauvres. Nous ne sommes aidés que par des plus pauvres que nous. C'est bien vous messieurs qui avez signé ceci ! C'est votre décision de*

vérifier la véracité des dires du président, mais leur forme est intéressante. Le président reconnaît l'échec de la politique du conseil et les difficultés des populations pour vivre. Pour se désolidariser aussi ouvertement du conseil, le président doit se sentir acculé par les erreurs de sa gestion. Ce discours populiste est celui d'un orateur placé sur la défensive, mais assez sûr de lui, malgré tout, pour attaquer de front son équipe. Son zèle à passer en revue tous les sujets de mécontentement des populations et à expliquer les carences (les disettes et les scandales) dues à l'absence de travail des paysans et aux mauvais choix des dirigeants ne réussit qu'à confirmer l'existence du marasme économique et du malaise social.

Le conseil vitupère, menace, mais ne présente aucun projet pour dynamiser et encourager concrètement la production des paysans. Le ton des discours reste sur le mode affectif. Sur les raisons profondes du manque de productivité agricole, rien n'est dit. Le conseil refuse d'investir dans l'agriculture privée.

- Le commerce.

Dans de nombreux domaines de l'économie, les décisions du conseil, souvent prises au nom de principes racistes ou idéologiques, ont entraîné la désorganisation de ces secteurs. Les entreprises privées sont nationalisées sans compensation entre 1965 et 1966[1]. En octobre 1964, la Chambre de commerce est supprimée puis remplacée par un organisme chargé du commerce extérieur. Peu de temps après, des magasins d'Etat sont ouverts. Ils sont prioritaires pour la distribution des denrées importées: riz, sucre, farine, mais aussi tissus (dont les kanga et le tissu des bui-bui), ustensiles etc.... Le commerce privé est toutefois maintenu et autorisé à importer certaines denrées. En 1967, presque tous les

---

refuser l'aide que nous offrait les Etats-Unis pour développer, moderniser les îles dans les domaines agricoles, médicals, industriels et culturels en contrepartie du départ des Chinois. Et bien maintenant, vous les avez vos Chinois, gardez-les. Ils ne font rien de bon car ils n'ont ni les connaissances ni les moyens de faire mieux. Vous vous plaignez que le peuple souffre, sachez que ce n'est rien, et qu'il souffrira bien plus encore. Nous nous acheminerons vers une ère de famine" Discours de Karume, 27 mai 1967, gvt printer.

1. *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro-Shirazi Party* , 1964-74, ASP press, pp 75.

magasins d'Etat ont un bilan déficitaire[1], et le conseil décide d'en confier la gestion à la Ligue des femmes de l'ASP en espérant qu'elle sera plus à même de diriger ces magasins. Mais celle-ci n'a pas plus de capacité de gestionnaire que ses prédécesseurs. La population d'ailleurs boude ces commerces, car le client est tenu de s'acquitter immédiatement du prix de la marchandise, alors que les commerçants indiens, par exemple, font couramment crédit.

En août 1967, le conseil annonce que dorénavant toutes les importations seront sous le contrôle de l'Etat, qui surveillera aussi les prix de vente au détail pour mettre fin, selon le mot du président [2] à "l'*immémoriale exploitation par les boutiquiers Indiens*". Tout contrevenant aux tarifications établies par l'Etat sera expulsé[3]. Ces dernières décisions réduisent encore l'étroite marge laissée aux commerçants privés. Le conseil se défend à peine[4] de l'aspect racial de cette mesure puisque les commerces sont essentiellement entre les mains des Indiens. A partir de 1971, les commerçants privés sont tenus de faire renouveler leurs licences commerciales tous les 3 mois. Le décret n° 3 de 1971 est encore plus expéditif puisqu'il prévoit, pour le 30 juin 1971, la fermeture définitive de tous les commerces privés. Mais quelques jours plus tard, les magasins sont de nouveau ouverts par décision du conseil sans doute pour éviter d'accentuer le mécontentement déjà très grand des populations[5]. Les commerçants travaillent donc sous la menace constante d'être fermés, ou dans certains cas expulsés, alors que le gouvernement a déjà réduit au maximum les importations, provoquant pénuries et disettes sur les îles. A. Karume, continuant néanmoins à défendre sa politique "personnelle", considére que les pénuries provoqueront tôt ou tard le retour des populations insulaires[6] vers les campagnes. Mais en réduisant l'activité économique individuelle en ville, le président prive la population non seulement des commerçants mais aussi des artisans dont le savoir faire est quotidiennement nécessaire aux

---

1. Dépêche n° 50, 3 juillet 1967.
2. Discours de Karume, 26 août 1967.
3. Selon les sources diplomatiques Nyerere se serait opposé à une nationalisation générale du commerce et à l'expulsion des marchands Indiens. Il aurait dépêché un émissaire à Zanzibar pour tenter de contenir les initiatives du président - Dépêche n° 611 - 5 septembre 1967.
4. Beaucoup plus mollement que le quotidien "*The Nationalist*" qui refuse de présenter cette mesure sous un aspect racial, 28 août 1967.
5. Dépêche n° 123, 3 juillet 1971.
6. Discours du 10 juillet 1971.

habitants. Le conseil démantèle le circuit commercial sans réussir à construire un système logique et efficace. En fin de compte, sous le prétexte de mettre fin à "l'exploitation" par les commerçants (en fait à l'existence d'intermédiaires) et de stimuler la production agricole, ce sont toutes les populations (urbaines et rurales) qui subissent l'incohérence du système.

Le conseil a une conception assez primaire de l'économie. L'important pour lui est d'avoir des finances saines, c'est-à-dire des recettes supérieures aux dépenses. Pour y parvenir, il limite les importations et n'emprunte pas à l'étranger. Le conseil est toujours fier de publier ses comptes largement positifs en les comparant aux déficits de la période coloniale.

Tableau n°11 : La balance des paiements, 1957-1972.

-Période coloniale (en millions de Shillings)[1]

1957	-12,2
1958	-2,8
1959	-14,7
1960	-7,5
1961	-21,8
1962	-16
1963	-5

- Après la révolution.

1964-65	32,8
1965-66	100,3
1966-67	83,3
1967-68	131,3
1968-69	170,7
1969-70	170,0
1970-71[2]	374,1
1971-72	46,7

1. *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro Shirazi Party*, ASP press, pp 92-93.
2. C'est l'année du boom des prix du girofle.

Le conseil épargne les devises[1] (on peut se demander pourquoi), alors que les populations sont rationnées, que les services publics fonctionnent mal, et que le développement piétine.

3-3. Le programme social.

Pour améliorer les conditions de vie des populations des îles, le conseil développe donc un programme social ambitieux. Cet aspect de la politique du conseil explique peut être la passivité (et le soutien jusqu'en 1967 environ) des populations face à un régime dont les excès ont déjà été décrits.

Dans le programme social, il y a pêle-mêle la volonté de donner un habitat décent, d'éduquer toutes les catégories sociales, de démocratiser l'accès à la santé et d'aider les démunis (les personnes âgés, les filles-mères etc...). Mais le pouvoir ne se donne pas les moyens financiers et organisationnels pour réaliser ses objectifs[2], et les projets ne sont pas toujours bien conçus. Néanmoins, bien qu'imparfaitement réalisés, ils marquent durablement les îles. L'Etat se présente lui-même comme un bienfaiteur et malgré ses nombreuses incuries, ce rôle est apprécié par les populations.

- L'Etat providence.

L'habitat est un domaine qui marque le plus le paysage (au sens propre comme au figuré). Peu d'Etat sous-développés ont accordé autant d'attention et consacré autant de crédits au logement social.

La ville de Zanzibar résume les contrastes de l'habitat existant dans les îles. Jusqu'en 1964, la vieille ville de pierre affiche l'opulence des minorités arabes et indiennes. Elle est constituée de belles bâtisses finement décorées, ses ruelles sont étroites et

---

1. Voir supra. La rumeur publique parle souvent d'enrichissement personnel des membres du conseil.

2. Les objectifs sont peut-être trop ambitieux pour un Etat comme Zanzibar dont les revenus sont incertains. Le pouvoir n'a pas évalué précisément les frais qu'occasionnent l'entretien et le fonctionnement des services sociaux, et surtout il ne veut pas dépenser d'argent.

tortueuses, et sa promenade sur le front de mer réunit les notables avant le coucher du soleil. C'est dans cette zone que sont localisées les administrations: la résidence britannique, le gouvernement, l'ex-palais du Sultan, les plus belles mosquées et les deux cathédrales de la ville. L'autre aspect de la ville est le Ng'ambo (la ville africaine) où environ 15.000 Africains, quelques pauvres Arabes ou Indiens vivent dans des maisons de terre rectangulaires. Les toits sont en feuilles de cocotiers et les sols sont rarement cimentés. La différenciation entre l'habitat des riches et des pauvres est très marquée, amplifiée par la ségrégation géographique. En 1948, le rapport annuel des autorités britanniques admet que le quartier Ng'ambo présente "*les aspects les plus durs de la vie des pauvres* "[1] et qu'il y manque les éléments les plus rudimentaires de l'hygiène. Dans la banlieue (les quartiers de Bububu, Kibera, Mbweni et Mombasa), les conditions de vie de près de 10.000 personnes sont assez similaires à celles de Ng'ambo. Généralement, les occupants ne sont propriétaires que des murs de la maison, le sol étant loué. Dans les campagnes, l'opposition est moins nette. Les "pauvres" vivent dans de meilleures conditions[2].

Au lendemain de la révolution, le conseil révolutionnaire montre un intérêt sérieux pour l'habitat car il symbolise à ses yeux tout le manichéisme de l'ancien régime[3]. L'accès à un logement moderne doit concrétiser, illustrer les changements dus à la révolution. Ainsi, en 1971 plus, de 70 % du budget de développement sont affectés à la construction de logements sociaux[4]. A la même période, la Tanzanie continentale ne dépense que 30 % de son budget pour l'habitat[5]. Le programme du conseil, qui débute en 1965, est de construire des logements pour environ le tiers de la population des îles (soit plus de 100.000 personnes).

Les programmes ambitieux de constructions de logements démarrent avec l'assistance de la RDA[6], chargée d'apprendre aux insulaires les techniques de construction

---

1. *Annual Report, Zanzibar Protectorate*, 1948, Zanzibar - Londres.
2. C'est à dire qu'ils vivent dans des maisons plus grandes et dans des conditions plus saines (aération, accès facile à un puits etc..).
3. Cette préoccupation peut s'expliquer par l'origine urbaine de l'ASP et de ses dirigeants.
4. *Report on Communication, Power and Work Office*, op cit pp 20-39.
5. *The economic Survey 1971-72*, p 27.
6. L'aide de l'Allemagne de l'Est dans la construction porte sur 4 projets distincts :

d'immeubles. Le gouvernement insulaire prend ensuite en charge tous les aspects des projets. Les logements sont gratuits, l'occupant ne paye que l'électricité. Comme pour la terre, l'Etat reste le propriétaire mais l'occupant peut céder son appartement à ses enfants. L'Etat garde le droit de le réclamer s'il le juge nécessaire. Les premiers logements construits sont attribués à grand renfort de publicité à certains fonctionnaires et fidèles de l'ASP.

Bien que le président A. Karume en appelle plusiers fois à l'ardeur révolutionnaire des populations pour contribuer à l'édification d'une société plus juste, le gouvernement se heurte aux refus des insulaires de travailler sur les chantiers à cause des maigres salaires offerts. A partir de 1969, sous l'appellation de "travail volontaire", la construction est réalisée par les détenus des centres de réhabilitation et les jeunes conscrits du service national .

Les îles d'Unguja et de Pemba vont voir leur paysage marqué par ces constructions surprenantes. Non sans humour, les Zanzibarites ont rebaptisé le quartier de Michenzani (là où les constructions sont les plus nombreuses) " Berlin Est".

-Liste des constructions de logements sur les deux îles:

En 1964	Construction avec l'aide de la RDA de 300 logements à Kikwajumi
En 1966	A Kilimani : 403 logements achevés en 1971
	A Bambi (ville nouvelle) 2.000 logements soit pour environ 10.000 personnes.
En 1968	A Wete (Pemba) : 2.000 logements
	A Mkoani : 2.000 logements
En 1969	Chake Chake : 2.000 logements

---

a) Un groupe d'immeubles de deux étages (environ 300 logements) dans le quartier de Kikwajuni est offert par le gouvernement est-allemand. L'ensemble est achevé et entièrement habité en 1966.
b) Un groupe d'immeubles (403 logements) du faubourg de Kilimani. L'architecte est allemand, plusieurs techniciens allemands participent à la construction, mais le projet est financé par l'ASP dans le cadre de l'auto-assistance.
c) Construction d'un village modèle à Bambi prévu pour 10.000 habitants, les travaux sont dirigés par des volontaires de la ligue de la jeunesse est allemande.
d) Enfin, les Allemands ont élaboré les plans d'une nouvelle capitale, mais le projet ne verra pas le jour car en 1969, les relations entre les deux partenaires se sont détériorées (Zanzibar reprochant aux Allemands de l'Est les retards dans la construction).

Début des constructions du Ngambo New Housing Scheme: l'objectif est de construire 7.000 Logements (inachevé).

En 1970: Micheweni (Pemba) : 2.000 Logements
Chaani House Scheme : 2.000 logements
Makunduchi : 2.000 logements.

La construction de logements est un projet très cher au président A. Karume comme si elle symbolisait à elle seule l'ensemble du développement. Selon lui, la population aspire à un logement moderne, et c'est dans le même esprit qu'il fait distribuer gratuitement des cuisinières à gaz[1] et des téléviseurs. Ce confort moderne, accessible pour tous, est la vitrine du nouveau pouvoir.

Aussi louable que puisse être ce projet, sa réalisation reste imparfaite. En dehors de l'aspect inesthétique dans le paysage de ces longs immeubles[2], ils sont peu adaptés au climat de Zanzibar et au mode de vie des habitants. Les appartements sont mal ventilés, et rien n'est prévu pour l'entretien des parties communes. Mais leur plus gros défaut est leur inadaptation à la convivialité des Zanzibarites qui préfèrent largement une maison avec un patio pour se réunir. Enfin, 20 ans après leur construction réalisée à moindre coût, leur aspect est sale, presque miséreux[3] faute d'entretien.

La politique du conseil révolutionnaire en matière sociale a des facettes très "progressistes" et démagogiques. En effet, le conseil met sur pied un système d'aide aux nécessiteux, aux filles-mères et aux personnes âgées. Le gouvernement s'engage à leur verser une pension et à les loger si cela est nécessaire. Cette générosité frappe énormément les esprits et conforte l'image de protecteur des déshérités que veut se donner le pouvoir.

---

1. L'utilisation des brasero traditionnels présente des risques dans les appartements mal aérés

2. Ces batiments ont quelque fois de plus de 150 mètres de long et plus de 5 étages.

3. Les logements manquent actuellement à Zanzibar et tous les appartements de ces immeubles sont occupés, malgré les problèmes quotidien d'eau et d'électricité. Il reste à Michenzani deux immeubles "barres" en chantier depuis de nombreuses années, le gouvernement n'a plus les moyens de finir la construction. Ils sont d'ailleurs déjà partiellement habités bien qu'inachevés.

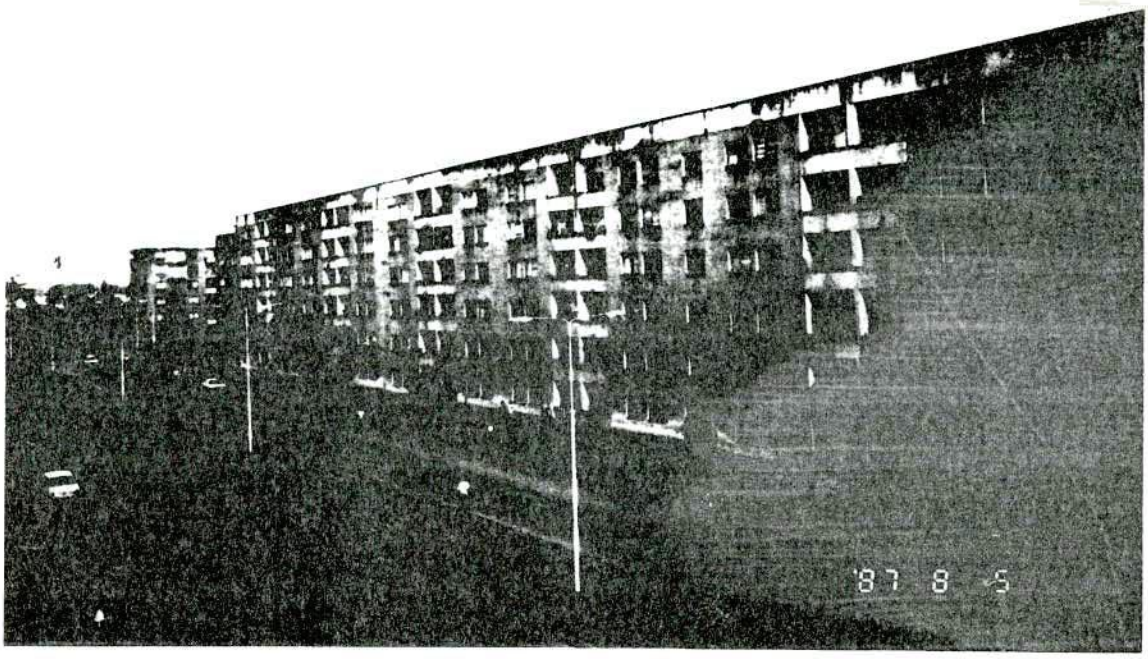

Un des immeubles de Michezani (Unguja).

C'est dans la même logique que l'accès à la santé se démocratise. La médecine devient gratuite, mais le pouvoir a besoin d'une aide étrangère importante pour réaliser cette ambition, car Zanzibar compte peu de médecins[1], et malgré la coopération étrangère (chinoise, cubaine, hongroise), la qualité des soins n'est pas excellente.

- L'éducation.

Avant l'indépendance, l'ASP déplorait que les Africains soient trop peu nombreux à bénéficier d'une éducation supérieure pouvant leur donner accès à des postes de responsabilités dans l'Etat[2]. L'inégalité des chances d'accèder à l'éducation reflétait la situation économiques des groupes raciaux. Le 14 janvier 1964, Okello dans un discours radiophonique annonce que le nouveau gouvernement (qui n'est pourtant pas encore composé) instituera l'école gratuite, il satisfait ainsi l'attente d'une partie de la population.

En février de la même année, les écoles raciales (par exemple, indiennes) sont fermées, les écoles privées et toutes les autres écoles subventionnées passent sous le contrôle étroit de l'Etat et sont largement africanisées (par des systèmes de quotas). Le 23 septembre 1964, A. Karume annonce la suppression des frais de scolarité. En mars 1965, les écoles secondaires sont réformées par la suppression de l'examen de la fin du cycle primaire qui permettait l'admission dans le cycle secondaire. De fait, les écoles privées ou semi privées avaient un score de réussite largement supérieur aux écoles publiques dont le niveau scolaire était bien inférieur. Par la réforme de 1965[3], l'admission dans le secondaire s'opère selon des quotas raciaux représentatifs de la composition de la société: 80% des places sont attribuées aux Africains, 15% aux Arabes, 4% aux Indiens et 1% aux Comoriens. En conséquence, les familles arabes et indiennes essayent, dans la mesure du

---

1. D'autant que beaucoup d'entre-eux ont préféré partir après la révolution plutôt que d'exercer dans des conditions très difficiles: maigres salaires, peu ou pas de moyens financiers dans les hôpitaux.

2. L'ASP, avant l'indépendance, avait demandé aux autorités coloniales d'assurer la formation des Africains pour qu'ils puissent eux aussi jouer un rôle dans la fonction publique du futur Etat indépendant. La formation d'une élite africaine était un réel problème. LOFCHIE, M, op cit, 1965, p160.

3. *1965 Guidelines for secondary school admission.* Znz Gvt Printer.

possible, d'envoyer leurs enfants étudier hors des îles[1]. Le niveau des écoles secondaires baisse énormément car les résultats dans le primaire ne sont pas probants et aucune sélection n'est opérée entre les deux cycles. Avec la gratuité de l'école, tous les enfants peuvent enfin être scolarisés[2], mais les classes sont surchargées, et les enseignants ont un double emploi du temps[3]. Après la révolution, beaucoup d'enseignants zanzibarites ayant choisit de quitter les îles[4], le conseil recrute alors à l'étranger (Allemands, Ghanéens, Egyptiens etc..) contribuant ainsi au niveau très médiocre de la scolarité.

Les programmes scolaires sont plus d'une fois remaniés. L'enseignement coranique et l'histoire sont supprimés au profit de l'enseignement politique et idéologique[5]. Les écoles sont tenues de cultiver un champ pour contribuer à l'auto-suffisance alimentaire. L'anglais apparaît de plus en plus tardivement dans les études. En 1970, Zanzibar se détache du système scolaire est-africain, tout en voulant harmoniser ses examens avec ceux du continent[6].

Le conseil révolutionnaire a donc pour objectif d'offrir à tous l'accès de la scolarité dans le souci de promouvoir l'égalité des chances. L'école, autrefois privilège de quelques-uns, se démocratise, mais son niveau n'est pas à la hauteur des espérances. Pour le conseil, l'école pour tous est une finalité en soi, et aucun débouché n'est prévu pour les nouveaux lettrés, puisque les rôles que l'Etat aimerait leur faire tenir dans la nouvelle Nation ne sont pas définis.

---

1. CLAYTON, A, 1981, op cit, p 143.
2. A la fin des années 1960, 80 % des enfants scolarisés contre moins de 40 % avant la révolution.
3. A cause du manque d'écoles, les cours ont lieu le matin pour certaines classes, et l'après-midi pour d'autres.
4. Les enseignants étaient avant la révolution principalement recrutés parmi les populations arabe, indienne et shirazi. Selon *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro-Shirazi Party* (op cit, pp156-7) ce sont 282 enseignants qui ont quitté les îles entre 1964 et 1973 (131 Indiens, 101 Arabes, 19 Comoriens et 31 Africains ; ces derniers étaient bien évidemment des traîtres à la cause nationale, ils sont qualifiés de valets des colons par les auteurs de l'ouvrage). Les enseignants étrangers recrutés pour les remplacer ne parlent pas forcément le kiswahili et ils ne sont là que pour de courts contrats (de 1 à 2 ans).
5. Ce qui correspond en fait à la lecture des discours du président Karume.
6. Pour permettre l'accès des insulaires à l'université de Dar es Salaam.

La différence des politiques scolaires entre Zanzibar et la Tanzanie continentale est énorme. Sur les îles, le pouvoir veut donner à tous l'accès à une scolarité autrefois réservée à une élite sans développer de perspective sur le rôle de l'éducation. Sur le continent, l'école doit être également ouverte à tous, mais son rôle, bien défini, est de former les travailleurs dont le pays a besoin. Dans ce but, les cycles d'enseignement doivent déboucher sur la vie pratique[1]. Le premier cycle n'est donc pas une préparation au second cycle, il doit avoir sa propre finalité, car l'Etat a besoin non pas seulement de cols blancs mais aussi de paysans et d'artisans. La réalisation de ce projet politique sera imparfaite. A Zanzibar, par la réforme de l'éducation, le pouvoir veut mettre fin aux inégalités de l'ancien régime. L'école continue à assurer la formation permettant d'accéder aux emplois de la fonction publique alors qu'en Tanzanie continentale, le système éducatif tente clairement de rompre avec l'héritage colonial et cherche à contribuer au développement du nouvel Etat.

3-4. Zanzibar, un Etat dans l'Etat.

Le gouvernement de Zanzibar jouit d'une très large autonomie, y compris dans des domaines relevant de la compétence de l'Union tels le commerce extérieur, l'immigration, les forces armées, et les relations avec l'étranger. L'instance suprême du pouvoir est composée de gens peu lettrés et l'on peut presque dire qu'ils en sont fiers[2]. Ils se méfient des théories, ne s'embarrassent pas de doctrine, et font peu cas des conseils qui leur sont prodigués. Ainsi, ni le ton de certains discours officiels, ni la dénomination des principaux monuments publics (stade Mao Tse Toung, hôpital Lenine) ni les portraits de Lenine (qui côtoient d'ailleurs les portraits de Nasser) ornant les murs du bureau présidentiel ne sont des gages d'une orthodoxie communiste. En fait, les quelques dirigeants zanzibarites ayant un bagage intellectuel et parfois une formation marxisante ont été très tôt écartés du pouvoir

---

1. Voir NYERERE, J., "Education for self reliance: A proposal for sweeping changes in the educational system and philosophy of Tanzania", *Africa Report* 12 (6), juin 1967, p.72-79.
2. Karume ne parle pas l'anglais, lui et nombre de ses collègues ont un bagage scolaire qui ne dépasse pas le cycle scolaire primaire. A plus d'une reprise, Karume lance différentes piques verbales contre les lettrés et contre le *mwalimu* Nyerere. Voir aussi les mesures qui récompensent plus la fidélité aux hommes au pouvoir que leurs compétences.

insulaire en étant nommés à des postes sur le continent[1]. L'équipe issue de la révolution exerce son pouvoir en suivant ses réactions intuitives, mais elle agit en dehors des classifications idéologiques en vigueur (communisme ou libéralisme).

Zanzibar impose sa conception de l'Union, et de fait, place le gouvernement central dans une position d'attente et de passivité puisque J. Nyerere, en dépit de sa réprobation, n'ose précipiter les choses pour ne pas compromettre non seulement les résultats acquis, mais aussi l'existence de cette Union incomplète. Le désordre, l'inefficacité du régime, les erreurs économiques, l'arbitraire compromettent l'image respectable de la Tanzanie sur la scène internationale. Le conseil sait pertinemment que le jeu de l'Union suppose que le pouvoir insulaire adopte des règles de fonctionnement plus conformes aux principes de la Tanzanie, car dans l'esprit des continentaux, l'Union n'est pas uniquement une union d'intérêts matériels, elle doit être politique et idéologique.

La révolution de Zanzibar n'est qu'un point de départ. Tout reste à construire, mais l'ASP n'a jamais clairement élaboré de projet de société. Dans l'immédiat, quelques idées de base servent de lignes directrices pour l'élaboration de plans ultérieurs. La première est le démantèlement des privilèges des minorités arabes et indiennes, ce qui entraîne des discriminations raciales dans le souci de promouvoir les populations africaines[2]. La deuxième est d'assurer un mieux-être aux populations auparavant opprimées, d'où un programme social très ambitieux. Enfin, la volonté de changement ne peut être incarnée que par les révolutionnaires de janvier 1964, le pouvoir ne pouvant être partagé. Ces ambitions s'appuient sur une idéologie nationaliste, qui présente la révolution comme l'événement fondateur de la nouvelle Nation. Pour mobiliser la société et pour construire sa légitimité, le conseil tente de faire adopter par la population un objectif de régénération sociale, d'émancipation par rapport au passé immédiat réjété comme "impur". L'idéologie existe sous une forme peu conceptualisée s'inspirant largement du passé pour le détruire. Aucune structure officielle ne consulte ou ne fait participer les populations, et aucune idéologie

1. C'est ce qui s'est passé pour Babu, Maalim ou Rashid par exemple.
2. Par exemple en réorganisant l'accès la la terre car le pays est principalement agricole.

participative ne colore le pouvoir avec des principes de démocratie, d'égalité ou de socialisme. Il n'est nulle part question de l'Union.

Après la révolution, l'important est le pouvoir, ce qu'il permet de faire, la manière dont il le fait et le style dans lequel il s'exprime. L'Etat a une place très importante dans la société qui reste perçue par le conseil comme une juxtaposition de groupes et non comme un tout. Et c'est seulement vers certains groupes (les "Afro-shirazi") que se dirigent officiellement les programmes sociaux de l'Etat (même si dans la réalité, tous peuvent plus ou moins en profiter). Le discours est populiste, autoritaire et nationaliste, il impose une conception particulière de l'Etat et de son rôle social: celle de l'Etat providence et seul garant des intérêts de tous. Les dirigeants sont le peuple, ils n'ont donc pas besoin de le consulter. Ils ont renversé l'ordre ancien, cela suffit à "légitimer" leur monopolisation du pouvoir. Peu à peu, l'utilisation de la violence physique et des purges rend visible l'absence de consensus. Le passage de la contrainte à la violence est un pas franchi d'autant plus aisément qu'il est expliqué par une conception du bien pour les Africains contre les autres (tour à tour les Arabes, les Indiens, les Comoriens etc..). L'arbitraire est monnaie courante sans qu'il n'existe de moyen toléré pour le dénoncer (média ou justice).

Dans de nombreux domaines, comme la justice ou la citoyenneté, les autorités zanzibarites poursuivent des politiques opposées aux principes prônés à Dar es Salaam. Cette situation n'est pas uniquement la conséquence d'un choix délibéré du conseil révolutionnaire, qui chercherait à contredire systématiquement les autorités centrales (même si l'on ne peut totalement exclure l'existence de provocations ponctuelles) mais celle des logiques internes du pouvoir insulaire. La révolution, on ne saurait trop insister, entraîne une décomposition de la société insulaire et oblige donc à une recomposition. Cette recomposition est gérée indépendamment de l'Union, presque hors de l'Union, et concerne les manières de voir, notamment de se voir. C'est la reconquête d'une identité et d'une dignité niées par la domination arabe. Le refus des Arabes semble indispensable à la re-définition de soi. Toute cette restructuration psychologique et sociale se réfère constamment à l'expérience du passé pour la dénoncer. Toutes les politiques que le gouvernement insulaire met en place sont autant de tentatives pour redéfinir l'identité des îles et pour

révoquer définitivement le passé. Ces politiques, dont le caractère arbitraire et violent à déjà été relevé, ne peuvent être approuvées par les autorités continentales, et le conseil révolutionnaire en est conscient. Son refus de participer à l'Union, autrement que formellement répond aux impératifs de sa reconstruction interne, qui ne peut s'opérer, du moins d'après le conseil, hors du cadre zanzibarite. Pour exister, il faut aux autorités être expressément nationalistes, quitte à verser dans l'exclusion et le chauvinisme (contre les minorités mais aussi contre le continent).

L'Etat s'impose comme le seul "décideur" possible puisqu'il représente la ferveur nationaliste et révolutionnaire. Lui seul peut promouvoir le développement et les changements. L'économie insulaire passe sous la coupe de l'Etat pour qu'il puisse contrôler les relations avec l'extérieur et éviter de trop grandes différenciations économiques à l'intérieur. Le conseil a tous les pouvoirs, le parti est un exécutant, il dynamise les choix du conseil et encadre les populations pour promouvoir la réalisation. L'objectif de contrôler les profits individuels est effectivement atteint, car l'espace économique est totalement encadré par l'Etat. Mais le conseil révolutionnaire contrôle, aspire, prélève et les membres de ce conseil en profitent largement. Le pouvoir semble devenir un instrument de pillage au profit de quelque uns[1]. L'administration de l'ASP quadrille des îles[2] mais ne contribue pas à promouvoir une participation volontaire des populations pas plus qu'elle ne stimule un développement. Les syndicats sont interdits car l'Etat nie l'existence d'intérêts fractionnels: il agit pour le bien de tous. La réforme du système éducatif abolit la compétition existant auparavant. L'accès au système secondaire est ouvert à tous. L'Etat décide de toute la vie sociale pour mettre fin aux privilèges des minorités. Ce contrôle étroit, qui ne laisse pas de

1. La situation est très différente au Tanganyika où le prélèvement se fait au nom d'un discours égalitariste, et où les abus personnels sont limités.
2. Le décret n° 2 du 15 janvier 1970 précise que les cadres de l'Etat seront recrutés en vertu de leurs aptitudes et ferveurs révolutionnaires et non au vu de leurs diplômes et compétence. L'ASP s'occupe d'ailleurs des magasins d'Etat, des écoles etc... Mais le parti n'est pas un intermédiaire entre la population et le pouvoir car il est simplement aux ordres du conseil. Ses représentants sont choisi par le conseil, ils bénéficient de privilèges et sont redevables de leur position au parti et non à la population qui ne les a pas mandatés.

place à l'expression de fraction (quelle qu'elle soit), aboutit progressivement à la passivité puis à la méfiance des populations face à un pouvoir arbitraire.

Au bout du compte, l'Etat révolutionnaire né en 1964 reste largement tributaire du Sultanat et de la colonisation britannique. L'idéologie nationaliste s'imprègne de la même vision manichéenne de la société, récupérant comme armes les différenciations d'autrefois. En renversant unilatéralement les termes raciaux de la société, c'est finalement une même conception du pouvoir qui s'installe: un groupe contre un autre. Et il n'est pas étonnant que l'opposition au régime soit toujours décrite comme arabe.

Par la conception du pouvoir et par la manière dont il s'exerce, Zanzibar semble une anomalie dans la République Unie de Tanzanie. On peut se demander pourquoi le gouvernement central persiste à maintenir l'Union puisque Zanzibar enfreint fréquemment les règles établies par le traité. De plus, le conseil révolutionnaire gouverne en refusant les principes que la Tanzanie veut installer sur son territoire et qu'elle défend sur la scène internationale. Le pays se trouve alors dans la position difficile de défendre des principes qui ne sont pas appliqués sur une partie de son territoire. Il ne fait aucun doute que la dictature du président A. Karume fait horreur au président tanzanien et à son gouvernement. L'absence de respect des Droits de l'Homme et l'incohérence du projet de société sont pour eux plus qu'un sujet de mécontentement. Mais ils supportent l'insupportable du vice-président du pays dans le souci évident de maintenir l'Union, en dépit de la tournure qu'elle a prise. Celle-ci a une réalité sur la scène internationale à défaut d'avoir une réelle consistance en Tanzanie.

Deuxième partie

DE L'UNION A L'UNITE ?

Quatrième chapitre

UNE NOUVELLE CONJONCTURE POLITIQUE

Le 7 avril 1972, le président A. Karume est assassiné. Malgré les discours élogieux de rigueur, Dar es Salaam a sans doute accueilli avec satisfaction la nouvelle de l'assassinat du président car la chape de plomb qui couvre Zanzibar depuis 1964, s'entrouvre enfin. D'ailleurs les malentendus étaient si nombreux entre Dar es Salaam et le conseil que des rumeurs publiques ont circulé faisant état d'une collaboration des autorités centrales à l'assassinat, comme si c'était le "seul moyen" d'influer sur le devenir de l'Union. Les autorités continentales peuvent compter sur le soutien passif des populations, sur la force de persuasion qu'est le maintien de ses forces armées à Zanzibar et sur les rivalités du cercle politique. Dar es Salaam n'a pas de moyen direct d'imposer le candidat de son choix, néanmoins, les moyens de pressions dont il dispose ont certainement joué puisque le successeur de A. Karume, Aboud Jumbe, modifiera considérablement l'approche insulaire de l'Union.

Le changement d'homme est l'occasion inespérée pour le président J. Nyerere de trouver un partenaire plus "respectable" et surtout plus conciliant. Le projet d'une Union cohérente devient possible après 8 ans d'immobilisme et de méfiance réciproque.

Le nouveau président de Zanzibar parvient au pouvoir avec certes le soutien des autorités continentales, mais il ne fait pas l'unanimité de la vieille garde révolutionnaire. Le travail qui l'attend est énorme: il doit d'abord apparaître à celle-ci comme un choix légitime et en même temps satisfaire le gouvernement central, qui espére sans doute une démocratisation du système politique et une prise en compte des attentes des populations.

Enfin, il doit redresser l'économie car les années Karume n'ont pas apporté le développement promis.

1- LA SUCCESSION DE KARUME.

1-1. L'assassinat du président Karume.

Le 7 avril 1972, le président A. Karume, est assassiné alors qu'il jouait au *mbao*[1] en buvant du café devant le siège de l'ASP à Kisandui. Thabit Kombo, le secrétaire général de l'ASP, et Ibrahim Saadalla sont blessés. Les assassins sont Humud Mohamed Humud[2], Ahmed Mohamed , le lieutenant Sindano et Ali Chwaya. Sur les circonstances précises de l'assassinat, il existe différentes versions, la seule certitude est que Humud est entré sans problème au siège de l'ASP grâce à sa tenue militaire. Le conseil révolutionnaire prend immédiatement des mesures de sécurité et installe le couvre feu sur les îles[3]. Le soir du 7 avril, pour des raisons de sécurité, la population n'est toujours pas informée de l'assassinat du président. Pourtant cet assassinat n'est pas un coup d'Etat puisque les forces armées restent fidèles au conseil et que le lendemain, enfin informée, la population ne montre aucune agitation particulière[4].

---

1. Le *mbao*, jeu très répandu à Zanzibar, se joue à deux. Le *mbao* est une planche de bois dotée de 4 rangées de 8 cavités dans lesquelles les joueurs posent leurs pions. Le but du jeu est de "manger" les pions de l'adversaire (comme au jeu de Dames).
2. C'est un officier qui rentre d'un séjour de formation dans un pays de l'Est. En 1955 son père avait assassiné le Sheikh Mugheiry, qui avait refusé de se plier au boycott du Conseil législatif organisé par l'Association arabe. Après la révolution, le père de Humud est tué en détention sur les ordres de Karume (rumeur publique). Humud Mohamed Humud aurait, à plus d'une reprise, annoncé son intention de venger son père. De plus, influencé par les idées de l'ex-Umma, il pense que le conseil a perverti la révolution. Ahmed Mohamed est Comorien.
3. L'annonce est faite à la radio:"*Citoyens, ceci est une annonce très importante. Par ordre du conseil révolutionnaire, le couvre feu est imposé à Zanzibar de 8 heures du soir à 8 heures du matin. A partir de 8 heures du soir tout le monde doit rester chez soi; de même aucun avion n'est autorisé à entrer dans notre espace aérien et aucun bateau ne peut pénétrer dans nos eaux territoriales. Personne ne doit entrer à Zanzibar jusqu'à nouvel ordre. Merci.*" C'est Aboud Jumbe, alors ministre d'Etat auprès du vice-président qui est chargé des messages radiophoniques. *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro-Shirazi Party*, Afro-Shirazi Party Press, 1974, p253.
4. Dépêche Ambassade de France , n°25, le 12 avril 1972.

Le matin du 8 avril, Rashid Kawawa arrive à Zanzibar pour rencontrer le conseil révolutionnaire, pour officiellement "*discuter de diverses affaires importantes*"[1]. Ce n'est qu'à 11 heures, que le NEC de l'ASP est informé de la mort du président[2]. Dar es Salaam a donc été prévenu par le conseil révolutionnaire avant le NEC du parti. Plus tard dans l'après-midi, la radio annonce la nouvelle à la population:

> *"Le président et le gouvernement de la République Unie de Tanzanie sont profondément touchés d'annoncer que le premier vice-président, président du conseil révolutionnaire , Sheikh Abeid Amani Karume a été assassiné à Zanzibar hier après-midi. Le secrétaire général de l'Afro-Shirazi Party, Sheikh Thabit Kombo a été blessé et il est actuellement à l'hôpital. L'assassinat a eu lieu à 6 heures hier alors que le premier vice-président, Sheikh A. Karume se détendait avec ses collègues au siège du parti. Un des assassins a été tué mais trois d'entre-eux sont encore en fuite. Sheikh A. Karume est mort sur le coup. La santé de Sheikh Thabit Kombo n'est pas alarmante depuis son arrivée à l'hôpital.*
> *Ce matin, le second vice-président de la République, accompagné de ministres du cabinet de l'Union , est arrivé à Zanzibar pour examiner la situation et discuter avec les membres du conseil révolutionnaire. Ils ont informé le président Mwalimu Julius K. Nyerere avec qui ils sont en contact téléphonique constant depuis les dernières 18 heures. Des mesures ont été prises pour poursuivre les traîtres et la population sera informée du déroulement des événements. Enfin, le gouvernement demande à la population de se méfier des rumeurs et de collaborer avec la police dans ses efforts pour attraper les assassins."*[3]

Il faut noter la préséance de l'annonce, où le président de la République et le cabinet de l'Union sont ceux qui officiellement annoncent l'assassinat du président A. Karume. L'événement est donc "national" et les autorités de Dar es Salaam montrent qu'elles sont particulièrement concernées par la situation qu'elles prennent en main. A leur tour, le conseil révolutionnaire et le NEC de l'ASP diffusent un message radiophonique pour "rassurer les

---

1. *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro-Shirazi Party*, ASP Press, 1974, p 250.
2. Ce qui est très tardif et qui démontre le peu de pouvoir de l'ASP face au conseil révolutionnaire.
3. *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro-Shirazi Party*, op cit, p 255. Les trois assassins en fuite trouvent la mort le 9 avril dans une embuscade des forces armées.

populations". En substance, le message annonce que le conseil révolutionnaire et le parti ne sont pas pour autant affaiblis, et qu'ils s'engagent à poursuivre l'œuvre du défunt président[1]. Enfin les forces armées, à leur tour, assurent la population et le pouvoir politique (le conseil révolutionnaire et le parti) de leur soutien et de leur loyauté.

- La succession de A. Karume.

A la mort de A. Karume, le conseil révolutionnaire n'étant régi par aucune règle, l'incertitude s'installe pendant plusieurs heures devant la vacance du pouvoir puisque personne ne peut légalement se poser en président intérimaire. Le 10 avril, le président A. Karume est enterré avec tous les honneurs dûs à sa fonction[2]. Le lendemain, son successeur, Aboud Hadj Jumbe, est choisi. Officiellement élu par le NEC de l'ASP pour assurer toutes les fonctions tenues par A. Karume: c'est-à-dire celle de président de Zanzibar, de premier vice-président de la République Unie, de président de l'ASP et de président du département des finances[3].

Ce choix a de quoi surprendre, A. Jumbe n'est pas une personnalité marquante du conseil révolutionnaire. Au contraire, c'est plutôt un homme effacé[4] qui n'a jamais fait figure de dauphin ou de rival de A. Karume. On se serait plutôt attendu à la nomination de Seif S. Bakari, secrétaire général de l'Organisation de la jeunesse, de Thabit Kombo, ou de Mtoro Rehani, vice-président du parti, de Said Natepe ou de Youssouf Hamidi, des militaires. A. Jumbe fait figure d'*outsider*, son seul atout est d'être connu des continentaux grâce à sa fonction de ministre d'Etat auprès du vice-président, où il est resté plus de 8 ans. Nous ne connaissons pas le déroulement des pourparlers (entre vraisemblablement les continentaux et les membres du conseil révolutionnaire), et nous ne savons pas qui proposa

---

1. Idem.
2. Défilé militaire, discours, etc... Voir en annexe l'apologie du président Karume par le Lieutenant Colonel Musa Maisara. Idem p 266-71.
3. C'est à dire ministre des finances. Depuis 1968, A. Karume a pris en charge ce ministère après un différend avec le précédent ministre qui avait eu "l'audace" de demander une plus grande rigueur dans la gestion des fonds (à propos du financement du mariage du fils de Karume!!). En 1971 Karume change les titres et les ministres s'appellent désormais présidents.
4. La rumeur publique dit que ce sont justement ces qualités là qui lui ont permis de traverser la période Karume sans encombre et qui l'ont fait remarquer lors de la sélection.

A. Jumbe et pourquoi il fut accepté. Tout s'est passé à huis clos et la version officielle présente le choix de A. Jumbe comme une évidence. Vraisemblablement, le continent est intervenu dans ce choix[1]. A. Jumbe ne représente aucune tendance politique de l'ASP, il a l'air neutre et peut ainsi momentanément satisfaire toutes les parties rivales qui luttent pour la fonction suprême. Le continent a certainement apprécié que l'homme ne soit pas directement impliqué dans les abus du régime de A. Karume.

Au lendemain de son accession à la présidence, A. Jumbe multiplie les déclarations de fidélité à la mémoire du Mzee A. Karume[2], donnant ainsi l'impression que rien ne va vraiment changer. Pendant quelques mois, des affiches, portant les mots suivants:"*assassiné et enterré, mais seul son corps est mort et enterré. Le parti et le conseil révolutionnaire continuent son œuvre, ses pensées et sa philosophie sont avec nous et nous les suivrons toujours*"[3], sont collées sur les murs de la ville et dans les bureaux de toutes les administrations. Pendant quelque temps, l'ombre du président A. Karume semble rôder sur les îles. Certains de ses anciens collaborateurs tentent de développer le culte de la personnalité, comme pour se convaincre que cette mort n'a rien changé en ce qui concerne leur propre position. Mais ce n'est qu'un phénomène passager et la présidence de A. Jumbe inaugure des changements radicaux sur les îles dans la conception du pouvoir et dans la nature des liens avec le continent.

A. Jumbe est né en 1920 sur l'île de Zanzibar, mais il a des origines continentales. Au lendemain de la révolution, c'est un des rares membres du conseil révolutionnaire à avoir reçu une éducation supérieure. De 1943 à 1945, il a étudié en Ouganda à l'Université de Makerere d'où il sort diplômé en éducation. De retour à Zanzibar, il a enseigné dans le

---

1. Selon la Constitution intérimaire de 1965, c'est au président de la République de nommer le premier vice-président, celui-ci devient de fait le président du conseil révolutionnaire, mais le président ne peut (par précaution) nommer quelqu'un sans être sûr de l'accord du conseil et des instances suprêmes de l'ASP.
2. Voir *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro-Shirazi Party*, op cit 232.
3. *Africa Confidential* , Vol. 14, n° 23.

collège secondaire des garçons jusqu'en 1960, date à laquelle il a démissionné pour faire de la politique[1].

En 1961, A. Jumbe devient le secrétaire exécutif de l'ASP et il est élu au conseil législatif dans la circonscription de Fuoni. Après la révolution, il devient membre du conseil révolutionnaire et ministre de la santé et des affaires sociales dans le gouvernement de la République Populaire de Zanzibar. Après la création de l'Union, il est nommé ministre d'Etat auprès du vice-président: c'est-à-dire représentant de A. Karume dans le gouvernement de l'Union. Sa carrière politique sous A. Karume est stable puisqu'il occupe le même poste pendant près de 8 ans. Il est un des rares ministres insulaires à être en dehors du jeu d'intrigues et de conflits qui lamine le conseil. A. Jumbe, sans ambition personnelle, peut-être par peur, ne dérangeait personne.

- Le procès des coupables.

L'assassinat du président A. Karume est un acte isolé. Etait-ce une vengeance personnelle ou acte politique? Le débat est toujours ouvert. Les assassins n'avaient aucune organisation derrière eux et il ne s'agit pas d'une tentative de coup d'Etat. Pourtant, le conseil révolutionnaire présente l'affaire comme un vaste complot où seraient mêlées des personnalités très diverses, et quelquefois politiquement opposées[2].

Rapidement, le conseil procède à de très nombreuses arrestations sur les îles et en fait exécuter certaines sur le continent. Sa version des événements est la suivante : les assassins, proches de l'ex-parti Umma, ont agi sur ordre et pour le compte des anciens leaders de ce parti (notamment A. Babu). Depuis 1964, le parti Umma s'est théoriquement fondu dans l'ASP, mais ses anciens membres sont toujours restés suspects au conseil. Entre 1964 et 1965, nommés sur le continent, ils perdent progressivement leurs responsabilités et

---

1. Pour préserver la neutralité de l'administration, les fonctionnaires n'avaient pas le droit d'être inscrits dans des organisations politiques. Jusqu'en 1960, la carrière de A. Jumbe ressemble à celle du président J. Nyerere.

2. Puisqu'il y a des hommes proches du parti Umma et des "loyalistes" au Sultan. Par contre le gouvernement central semble adopter la version de l'acte isolé, un rapport publié dans *The Observer* du 16 avril épluche avec détails les vraisemblables motivations personnelles des assassins.

leur influence sur les îles. Dans certains cas (comme celui de K. Hanga), ils sont physiquement éliminés. Sous A. Karume, le conseil organisait sporadiquement des campagnes "anti-Umma"[1], craignant peut-être que les membres de ce parti ne se réorganisent en force politique, tant il est évident qu'ils désapprouvaient la manière dont A. Karume gèrait les îles, car il s'était éloigné du projet socialiste cher au parti Umma. Au lendemain de l'assassinat du président Karume, les autorités organisent une série d'arrestations: plus de 400 personnes sur les îles et une centaine sur le continent. certaines sont rapidement relâchées et, à la fin de l'année, il reste 63 détenus sur les îles et 23 sur le continent, dont Abdulrahman Babu, ancien président du parti Umma, Ali Sultan Issa , ancien membre de ce parti, Ali Hafidh, journaliste au ministère de l'information, idéologiquement proche de l'Umma, Badwani Qulatein, Tahil Ali, employé de banque; Kessi Salim, directrice d'école secondaire, le Colonel Ali Mafoudh, ancien membre de l'Umma.

La publicité qu'obtient à l'extérieur[2] cette vague d'arrestations embarrasse le gouvernement central. Le conseil révolutionnaire annonce la tenue future d'un procès. Il a certainement fait pression auprès du gouvernement central pour obtenir l'"extradition" des détenus sur le continent, mais J. Nyerere veut éviter la même erreur qu'en 1969 lors de l'affaire O. Sharif et K. Hanga. Il demande donc des garanties sérieuses: 1- le libre choix par les accusés de leur avocat; 2- la possibilité pour eux de se pourvoir en appel (auprès de la Haute Cour de leur choix, celle de Tanzanie ou celle d'Afrique de l'Est); 3- la présence d'un juge continental lors du procès. Les deux premières conditions sont contraires aux lois

---

1. En 1969, lors de l'affaire O. Sharif et K. Hanga et en 1972, juste avant l'assassinat de Karume. En février 1972, Babu perd son poste au ministère des affaires économiques et de la planification de l'Union à cause de pressions du président Karume (rumeur). Au même moment, les deux personnes qui ont été autrefois affiliées à l'Umma et qui siégaient encore au conseil, Ali Sultan Issa et Badwani Qulatein, sont démises de leur fonction (Issa était le secrétaire international de l'Umma et fut ministre après la révolution. Qulatein était secrétaire exécutif; après la révolution, il fut un temps secrétaire d'Etat). Voir archives Ambassade, dépêche n°34, 19 février. 1972 et BAILEY M., op cit, 1973, p.91.

2. Par exemple la branche britannique d'Amnesty International choisit un Zanzibarite (Mohamed Abdulrahman Babu) comme une des 12 personnes politiques à défendre. Ce choix vise certainement à attirer l'attention sur les violations fréquentes des Droits de l'homme à Zanzibar, partie intégrante de la Tanzanie.

en vigueur sur les îles puisque le système judiciaire insulaire n'offre aucune garantie d'impartialité à l'accusé et lui refuse le droit de faire appel à la Haute Cour de Justice[1]. Le continent aurait projeté un moment de juger lui-même les 18 détenus, mais les juristes du pays ont fait remarquer que les accusés ne pouvaient être jugés deux fois[2]. Le procès s'ouvre à Zanzibar le 7 mai 1973, et 18 personnes sont jugées *in absentia*[3] car le continent a maintenu son refus de les extrader. W. Dourado, chargé de l'accusation et de la défense selon la législation en vigueur à Zanzibar, est au centre du procès. Au cours des audiences, l'assassinat du président A. Karume est présenté comme un complot fomenté par le parti Umma dans lequel A. Babu serait l'éminence grise de l'affaire. Sur les 18 détenus sur le continent, 14 sont condamnés à mort et 4 sont reconnus non coupables. 9 des 63 accusés détenus sur les îles sont condamnés à mort. D'ailleurs, ils auraient plaidé coupable. Les autorités centrales, refusant de reconnaître le procés de Zanzibar, réfutent donc le verdict et gardent les détenus[4] sur le continent. En dépit de l'arbitraire de la justice insulaire, A. Jumbe et W. Dourado tentent de présenter le procès comme "juste"ou, tout du moins, légal[5].

A la fin du procès, les accusés peuvent saisir la Haute Cour de Zanzibar, le conseil suprême[6] ou le conseil révolutionnaire lui-même. En 1974, ils choisissent le conseil suprême qui remet en cause les conclusions du premier procès et l'ajourne *sine die*. L'heure étant à plus de sincérité, le conseil suprême refuse de régler le dossier dans le sens des conclusions du premier procès, W. Dourado ayant reconnu que les déclarations obtenues sous la torture n'avaient pas de valeur légale. L'ajournement *sine die* du procès révèle un changement d'attitude des autorités insulaires qui, implicitement, reconnaissent le peu de

---

1. *Africa Contemporary Records*, 1973-1974, p. B259-88.
2. Idem.
3. Il apparaît clairement que Dar es Salam n'entend pas livrer ses détenus, notamment Babu, à la justice de Zanzibar, car on redoute, et avec raison, les pratiques expéditives du conseil. L'impasse juridique met en lumière les limites de l'Union. Néanmoins pour une fois, J. Nyerere ne doit pas être fâché que les systèmes juridiques n'aient pas été fondus, cela lui permet de se couvrir du manteau de la stricte légalité et de poser des conditions dont il savait qu'elles ne seraient pas acceptées par Zanzibar.
4. *Africa Contemporary Records*, 1974-1975, p. B281.
5. *Africa Confidential*, Vol. 15, n°13, 28 juin 1974.
6. Voir supra.

crédibilité des accusations, sinon laisseraient-elles les assassins du président A. Karume sans jugement définitif?

Le troisième épisode de cette affaire est la libération en avril 1978 de 13 personnes "officiellement impliquées" dans l'assassinat de A. Karume: cette amnistie, qui a lieu lors du 13ème anniversaire de l'Union, a forcément reçu l'aval du président A. Jumbe et du conseil[1].

Pour des raisons évidentes, dues à la définition restrictive du zanzibarite par le pouvoir, le conseil donne une coloration raciale à cet assassinat[2]. La trahison ne peut venir des frères africains, elle a "forcément" une origine étrangère. A la fin de 1972, le conseil révolutionnaire parle même de complicité avec les Arabes du Golfe proches de l'ex-Sultan. Selon une déclaration publique du président A. Jumbe, le Sultan, qui espère toujours revenir au pouvoir sur les îles[3], est indirectement impliqué dans l'assassinat du président. Finalement, tous les opposants au régime de Karume sont décrits comme des complices de l'assassinat. La version officielle ne met nullement en cause ni le malaise économique et social des îles, ni la lassitude générale des populations pas plus qu'elle ne s'interroge sur la surprenante association entre les Arabes du Golfe et les marxisants du parti Umma.

Le procès des assassins présumés de A. Karume s'inscrit dans la même logique que celle qui guidait le conseil sous A. Karume. Aucun constat d'échec n'est fait pour analyser la situation. Ainsi l'Umma est presque décrite comme une organisation "raciale" et ses engagements idéologiques deviennent secondaires[4]. Cette affaire s'inscrit en continuité avec la période Karume puisque les ennemis sont racialement identifiables et que le procès est un sujet de tension avec le continent. Ce procès est la dernière expression publique de l'arbitraire du conseil.

---

1. A. M. Babu fait partie des personnes libérées.
2. Babu est d'ailleurs arabo-comorien, et ses origines sont expressément mises en avant dans les comptes rendus officiels du procès.Voir la presse tanzanienne de l'été 1972.
3. *Africa Confidential*, Vol. 13, n°21, 20 octobre 1972.
4. Voir CHASE, H., "The Zanzibar Treason Trial", *Review of African Political Economy*, n°6, mai 1976.

En 1978, l'amnistie des "coupables" par J. Nyerere se passe sans remise en cause publique de l'accusation, ni de la politique des îles. On pourrait presque croire à l'amnistie de prisonniers de droit commun. Le procès était un boulet encombrant pour les relations entre Zanzibar et Dar es Salaam et cette amnistie laisse aussi penser que les condamnés n'étaient effectivement pour rien dans l'assassinat, et que leur seul tort était d'avoir été des opposants de A. Karume. En 1978, la situation est très différente, d'une part, la politique est dorénavant chapeautée par un seul parti, le CCM (Chama Cha Mapinduzi), d'autre part, le conseil révolutionnaire n'a plus le premier rôle dans la politique insulaire.

J. Nyerere peut décider d'amnistier les "coupables" car il y a eu rupture avec la période Karume, malgré les resistances des membres du conseil. Entre 1972 et 1977, il était impossible de tourner la page sur ce procès, tant il symbolisait la volonté d'autonomie du conseil révolutionnaire.

> *"A. Jumbe et son équipe ont du mal à faire accepter une lente modernisation de l'appareil autoritaire et archaïque des îles. Il leur a fallu ménager le conseil révolutionnaire composé des compagnons d'armes de A. Karume et doté jusqu'à là d'un pouvoir absolu. L'une des conditions pour éviter les heurts était de poursuivre en justice les "auteurs" de l'assassinat de A. Karume."*[1]

Cette libération, qui ne pouvait intervenir que dans un contexte propice, marque la fin définitive de la période Karume. A. Babu dans une interview[2] explique les raisons de son emprisonnement et de sa libération:

> *"Je savais que Nyerere pensait que toute l'affaire était une histoire fabriquée de toutes pièces, mais il ne voulait pas embarrasser le gouvernement de Zanzibar alors que lui-même essayait de renforcer l'Union."*
>
> Sur sa libération:
>
> *"Le moment est arrivé, le continent et Zanzibar sont unis* [3]*, beaucoup d'antagonismes sont en train de disparaître, la situation s'est considérablement améliorée. Je pense que tout a été fait avec le*

---

1. Dépêche n°39, 20 octobre 1976, Ambassade de France.
2. *New African*, juin 1978.
3. Babu fait allusion a la fusion des partis, à la création du CCM et aux changements constitutionnels.

consentement du chef d'Etat de Zanzibar, Aboud A. Jumbe. Cela aurait été très discourtois de la part du président Nyerere d'agir dans le dos de A. Jumbe, d'ailleurs ce n'est pas son style. Le sien est celui de la consultation et de la persuasion."

A. Babu nie avoir participer à l'assassinat de A. Karume. Selon lui, il a été arrêté pour des raisons politiques, car son opposition à A. Karume était connue. Toujours selon lui, il aurait été sacrifié (six ans de prison) pour sauvegarder l'Union[1], car J. Nyerere savait pertinemment qu'il était innocent. Mais l'assassinat de A. Karume place le pouvoir insulaire en situation de crise (sécurité, choix du successeur, remise en question de la légitimité du conseil...) et le pouvoir central ne pouvait à la fois désavouer le conseil (il a donc arrêté A. Babu) et, intervenir dans la désignation du futur président.

La libérations des prisonniers redore l'image de marque de la Tanzanie à l'étranger et met surtout fin au plus gros problème qui empoisonnait encore les relations des deux parties de l'Union. Il semblerait que J. Nyerere ait voulu réhabiliter A. Babu en lui proposant un emploi dans l'administration[2], mais ce dernier préfère s'installer à Londres.

1-2. L'ére Jumbe, continuité et changement?

- Un héritage difficile.

La population insulaire semble avoir appris la mort du président A. Karume sans grande émotion. Pour beaucoup, la nouvelle est bonne, elle soulage, mais les dauphins potentiels (S. Bakari, etc...) ne laissent pas présager de grands changements. La crainte de A. Karume était sans doute largement répandue dans la population. Néanmoins, elle était souvent mélée à des sentiments de respect, de fierté et dans une certaine mesure de vénération. Ce mélange (respect, crainte et soulagement) n'est peut-être pas si surprenant tant A. Karume voulait et croyait agir pour le mieux. Son programme social (redistribution

---

1. L'ordre d'arrestation de Babu en 1972 émane du conseil. Il est arrêté sur le continent. Sa libération était inconcevable tant que le gouvernement insulaire maintenait ouvertement la version du complot fomenté par l'Umma. Son emprissonnement sur le continent lui a aussi évité d'être à la merci de l'arbitraire du conseil.
2. *Weekly Review*, 28 avril 1978.

de la terre, logement gratuit, suppression des frais de scolarité, santé gratuite etc...) a impressionné les populations. Son charisme et son ton populiste ont marqué les insulaires; la dictature sanguinaire, qui s'installe à partir de 1968-69, n'a pas totalement détruit son prestige[1]. A. Jumbe arrive après le grand homme.

Vraisemblablement poussé au premier rang de la scène politique insulaire par des pressions continentales, A. Jumbe dirige le conseil révolutionnaire dont les membres ne sont pas tous satisfaits de ce choix. Certains espèrent garder et préserver les avantages et le pouvoir de leur position. A. Jumbe pèse peu devant ces hommes qui se décrivent eux-mêmes comme les révolutionnaires de 1964 et les héritiers de Karume, comme si cette définition suffisait pour donner une légitimité intrinsèque à leur autorité.

A. Jumbe sait qu'il est arrivé au pouvoir par la petite porte, par hasard sur un coup de chance. Il a de nombreux handicaps: bien qu'il ait toujours occupé un portefeuille ministériel sous A. Karume, il n'était ni influent, ni suffisamment fort pour faire figure d'héritier "légitime" (il n'occupait pas non plus de haute fonction dans le parti). Tout au long de la période A. Karume, il a maintenu un profil bas, et à la différence de son prédécesseur, il manque de charisme. A. Jumbe ne fait pas partie du "Comité des 14" et les membres du conseil voient son accession au pouvoir comme une usurpation. En particulier, S. Bakari, qui était le numéro 2 du régime de A. Karume, doit se sentir floué.

> *"Il était si proche de A. Karume que celui-ci l'autorisait à agir comme le n°2 du régime. Par conséquent, il a amassé tant de responsabilités, de présidences dans tous les comités importants que la population a pris l'habitude de le surnommer Mwenyeviti (en swahili celui qui a plusieurs chaises, le président)* [2] *bien que personne n'ose le lui dire en face...*
> *Le conseil révolutionnaire était composé d'hommes parvenus au sommet de l'Etat en risquant tout, en suivant leur instinct plutôt qu'une idéologie politique La majorité des membres regarde A. Jumbe avec suspicion car il fait figure d'intellectuel...*

---

1. A l'heure actuelle, à Zanzibar, A. Karume symbolise, pour certains, le héros révolutionnaire qui a mis fin à l'oppression arabe, et ce rôle efface les aspects cœrcitifs du système politique.
2. Mwenyeviti est un jeu de mot sur mwenyekiti, le "chairman", ce qui veut dire celui qui a plusieurs chaises, donc plusieurs présidences.

S. Bakari continue à voir A. Jumbe comme un usurpateur. Grâce à un considérable soutien de l'armée, S. Bakari ne manque pas à Zanzibar de moyens pour négocier avec A. Jumbe en cas de confrontation ouverte. Mais A. Jumbe aussi a un atout dans sa manche: il a le soutien de J. Nyerere sur le continent"[1].

A. Jumbe va choisir de séduire les populations en améliorant immédiatement le quotidien douloureux et en gommant les aspects les plus "déplaisants" du système politique mis en place par A. Karume. Il n'a pas d'autre moyen de s'imposer et de montrer qu'il dirige effectivement et différemment les îles, s'il ne veut pas heurter de front au conseil. Dès son arrivée au pouvoir, il puise dans la précieuse réserve de devises accumulées par A. Karume pour importer de la nourriture et d'autres denrées qui étaient depuis longtemps absentes des échoppes de la ville. Lors de son premier discours officiel en tant que président, l'assistance a pu constater un fait exceptionnel: A. Jumbe a invité un religieux à monter sur le podium pour lire un chapitre coranique, c'est symboliquement très important, tant A. Karume s'attachait à ignorer la chose religieuse. Peu de temps après, A. Jumbe réintroduit l'enseignement du Coran [2].

Sans faire d'éclat, A. Jumbe détend peu à peu l'atmosphère des îles sans qu'intervienne de purge dramatique au sein de l'ancienne équipe. Du coup, pour le gouvernement central et les populations insulaires, il fait figure d'homme providentiel. En dépit d'assurance maintes fois répétées de suivre le chemin tracé par A. Karume, il s'en écarte doucement.

Le changement d'atmosphère des îles est attesté par de nombreux témoignages. A. Jumbe semble bénéficier alors d'une réelle popularité par contraste avec la période antérieure. Mais cette popularité est ponctuelle et liée à des faits précis:

"Les échecs principaux du régime de A. Karume étaient trop évidents, et la nouvelle administration sous A. Jumbe ,..., agit rapidement pour tenter d'améliorer les aspects les plus choquants de la politique de A. Karume . Certaines importations de nourriture sont autorisées et le change des

---

1. Voir *Africa Now*, février 1984.
2. Banni par Karume qui avait fait fermer les écoles coraniques. *Africa Contemporary Records* 1972-73, p. B241.

devises se libéralise pour permettre l'importation de biens nécessaires aux industries, de médicaments et autres équipements indispensables. Une atmosphère politique plus libérale est évidente."[1]

A. Jumbe, qui a du mal à s'imposer au sein du conseil révolutionnaire car ses détracteurs sont nombreux, va utiliser la même tactique que A. Karume. Il fait nommer sur le continent les personnalités les plus encombrantes (Seif Bakari) et s'appuie sur des personnalités qui ne faisaient pas parties du conseil sous la présidence de Karume[2]. Le conseil restant une enceinte imprenable, il va tenter de tisser ailleurs des alliances.

A. Jumbe va essayer de revitaliser l'ASP qui, sous A. Karume, avait vu son rôle se réduire à la surveillance et l'encadrement politique des populations. Le nouveau président veut mettre fin au monopole absolu du conseil sur la politique. Il veut redonner une certaine autonomie au parti pour éviter que celui-ci soit complètement sous la coupe de la vieille garde révolutionnaire, ce qui lui permettra d'y placer ses alliés et de concurrencer le conseil. Sous A. Karume, le parti avait été vidé de sa substance, (ni élaboration de projets politiques, ni consultations des membres): ses instances ne se réunissaient plus, et les postes (souvent détenus d'ailleurs par des membres du conseil) étaient plus honorifiques qu'autre chose. Le parti n'était plus le centre d'une activité intellectuelle ni militante. Les règles de son fonctionnement avaient même été jetées aux oubliettes (par exemple les élections internes pour les dirigeants).

Néanmoins, le parti a toujours gardé une certaine vitalité grâce au rôle que le conseil lui fait jouer: ce sont les membres du parti qui sont devenus juges après la réforme des tribunaux populaires, c'est l'Organisation des Femmes (organisation liée au parti) qui assure la gestion des magasins d'Etat... Les membres du parti ne sont jamais consultés par le conseil révolutionnaire, ils ne participent pas directement à la politique mais ils sont dans une situation privilégiée par rapport au reste de la population: des petits avantages leur sont accordés: accès aux logements gratuits, priorité d'achat sur les denrées importées, etc...

---

1. CLAYTON, A., op cit, 1981, p. 154.
2. Tels Idi Pandu Hassan, Seif Sharif Hamad, Said Yusuf Mgeni, Maulidi Makame Abdulla.

La Ligue de la Jeunesse de l'ASP (ASP Youth League) est particulièrement gâtée. Décrite comme le fer de lance des transformations révolutionnaires, elle est fréquemment sollicitée pour manifester, applaudir, etc... lors des réunions publiques du pouvoir[1] pour avaliser les décisions du conseil (lors de l'exécution de O. Sharif et K. Hanga, de l'expulsion des Comoriens, etc...).

- Réorganisation du Parti.

A. Jumbe veut donc redynamiser le Parti alors que celui-ci est lié par des intérêts au conseil. La 5ème conférence de l'ASP a lieu à Chake-Chake, sur l'île de Pemba, du 1er au 7 décembre 1972. C'est la première conférence depuis la révolution, puisque, bien qu'inscrîte dans les statuts du parti, le conseil révolutionnaire avait renoncé à la convoquer.

En apparence, ce congrès extraordinaire semble s'inscrire en continuité avec la période Karume tant il y est fait l'éloge du conseil, de A. Karume et proclamé la nécessité de poursuivre dans la même voie. Tout au long de ces cinq jours de conférence, on ne compte plus les panégyriques sur A. Karume et sur son "extraordinaire œuvre révolutionnaire". Le conseil révolutionnaire développe un phénomène (passager) du culte de la personnalité[2] qui traduit le désarroi de la classe politique devant l'incertitude de l'avenir. En effet, il est clair que A. Jumbe va tenter sa propre voie, et personne ne sait ce qu'elle lui réserve. En donnant un rôle politique à l'ASP, A. Jumbe cherche, de manière indirecte, à rétablir l'autorité du parti face au conseil, sans le heurter de front ni le désavouer. Il est difficile de décrire exactement ce qui s'est passé au cours de ce congrès qui fut certainement,

---

1. L'Afro-Shirazi Youth League aurait réellement joué une rôle déterminant lors de la révolution du 12 janvier 1964. Même si la version officielle donne tout le mérite à Karume et au Comité des 14, le pouvoir révolutionnaire ne peut négliger cette donnée, d'autant plus que les Youth Leagues ont comme chef Bakari et qu'elles ont souvent une formation militaire et tiennent un discours assez extrémiste. Elles sont partisanes de la manière forte contre les opposants, et défendent des positions racistes contre les minorités des îles. Ce mouvement défend un nationalisme très restrictif.

2. On projette d'ériger des statues du défunt président dans tous les lieux historiques (du point de vue révolutionnaire) des îles: Kilombero, dans les fermes de l'ASP, dans les villes nouvelles, à l'aéroport, etc... De même, les enfants apprendront très tôt qui était Karume, et ce qu'il a fait.

en dépit de l'unanimité de rigueur, une épreuve de force entre le président A. Jumbe et le conseil révolutionnaire. Il ne reste que les comptes rendus officiels réunis en 5 fascicules[1].

Les comptes rendus de ce congrès donnent l'impression que, voulant donner l'image d'une force qui va son chemin sans souci de vérité et de critique, il fut sans débat. Les rapports sont commémoratifs et techniques.

Les rapports des différents départements de l'ASP sont sur le même ton emphatique et élogieux pour décrire les réalisations de la présidence Karume[2].

- Les nouveaux statuts du parti.

L'aspect le plus important de cette conférence est l'adoption de nouveaux statuts qui rétablissent une structure hiérarchisée et une représentation de la base dans les instances supérieures (le Comité central et le Comité exécutif national). Le parti doit théoriquement devenir le centre nerveux de la politique des îles; le conseil révolutionnaire et le gouvernement devenant alors des instances du parti[3]. Le parti unique d'Etat reprend sa place dans la vie politique.

Les statuts prévoient l'ouverture d'un siège central de l'ASP à Pemba et la création de branches dans toutes les régions, afin que le parti quadrille régulièrement les deux îles et dynamise la vie collective locale. Les statuts donnent au président du parti (qui est aussi le président de Zanzibar, Aboud Jumbe) un pouvoir absolu sur toutes les décisions prises par des instances dépendantes du parti. Il peut nommer, "démissionner" les membres, il dirige les institutions les plus importantes du parti (la Conférence nationale, le Comité exécutif national (le NEC), le conseil révolutionnaire, le cabinet), et enfin, un dernier point

---

1. -Fascicule n°1: *Ufunguzi na ufungaji* (les discours d'ouverture et de clôture de la conférence) - fascicule n°2: *Katiba ya ASP* (la constitution de l'ASP) - fascicule n°3: *Ripoti za Idara za ASP* (les rapports des différents départements de l'ASP) - fascicule n°4: *Maatatizo Maalum* (les problèmes particuliers) - fascicule n°5: *Maamuzi* (les résolutions).
2. D'ailleurs en tête de chaque fascicule est inscrit: "*Etablie pour défendre et préserver les fruits de la révolution pour laquelle le défunt président Karume a œuvré et est mort.*"
3. Par exemple, la présence des membres du conseil et du gouvernement est dorénavant jugée nécessaire deux heures par semaine dans les bureaux du parti pour répondre aux populations et les servir.

important: son vote est prépondérant (*casting vote*)[1] au Comité central. Les statuts de 1972 donnent au président du parti des pouvoirs exécutifs forts, qui, selon le texte, est tout puissant; il peut d'ailleurs refuser des décisions prises par certains organes dudit parti car "*il est chargé de la politique du pays*"[2]. Le conseil révolutionnaire est donc soumis au président.

Le conseil révolutionnaire est une institution qui dirige le gouvernement mais sur les directives du parti. La composition du conseil révolutionnaire est modifiée, marquant ainsi une rupture avec la période Karume. Les ministres, les secrétaires d'Etat et les chefs de département ministériels en deviennent membres alors qu'auparavant seuls ceux ayant pris part aux événements de 1964 ou ayant été nommés par A Karume, y siégeaient.

Donc, le changement radical apporté par les nouveaux statuts de l'ASP est la soumission du conseil au parti. Le conseil a toujours un rôle très important mais sa composition révisée permet au président du Parti d'y placer ses alliés[3].

- Les problèmes économiques et sociaux.

Les rapports des différents départements de l'ASP sont des énumérations fastidieuses des réalisations et des projets futurs. Sans qu'aucune hiérarchie ne les organise, les problèmes sont relevés (par exemple, pour l'éducation, le manque d'enseignants, d'écoles, etc...) mais les moyens pour les régler ne sont pas mentionnés. La nécessité de poursuivre la redistribution des terres, car les paysans sans terre sont encore nombreux, prend la même importance que la demande de fournitures de bureaux par les membres des branches de l'ASP.

Tous les rapports demandent l'aide de l'Etat et le renforcement de la hiérarchie du parti afin que les départements aient un contrôle étroit sur l'activité des membres de base (il n'est jamais question de leur laisser une quelconque autonomie). Enfin, les prérogatives des

---

1. Voir OMARI, H.H., *Zanzibar Administrative History 1840 to the post revolution period*, Degree of MA in Overseas Archives Studies, London, octobre 1985, p. 80 et suiv.
2. MWAGA, D.Z., *Twenty years of party development in Zanzibar*. Symposium of twenty years of Zanzibar revolution. Mimeo, 18-20 janvier 1984.
3. OMARI, H.H., op. cit., p. 80.

membres du parti doivent être maintenus, car il est évident que les fidèles de l'ASP se définissent comme le fer de lance du changement sur les îles, comme les garants de la poursuite de l'œuvre de révolutionnaire, ce qui mérite bien quelques avantages.

Le fascicule quatre du compte-rendu de la conférence s'intitule *problèmes particuliers*. Il traite des questions suivantes: la maladie des girofliers, la contrebande du girofle, l'insuffisance de la production vivrière, la sécurité des îles face à l'extérieur et la délinquance à Zanzibar.

- La maladie du giroflier: le rapport commence par un rappel de l'importance du girofle dans l'économie nationale. Les arbres sont vieux et souvent malades[1]. Le ministère de l'agriculture doit donc organiser rapidement leur remplacement.

- La contrebande du girofle: la contrebande s'est intensifiée depuis 1968, ce qui coïncide avec la hausse du prix du produit sur le marché mondial. Il faut obtenir du gouvernement central et du gouvernement kenyan (territoires intéressés par la contrebande) qu'ils agissent efficacement contre les contrebandiers et qu'ils restituent "à leur frais" le girofle "volé"[2].

- L'insuffisance de la production vivrière: le rapport constate la nécessité de développer rapidement la culture du riz.

- La sécurité et transport: le maintien de l'ordre public par les contingents continentaux est jugé non satisfaisant pour les autorités de l'ASP. Pour les transports et les

---

1. Selon le rapport, la majorité des arbres ont été plantés à Pemba entre 1790 et 1818, certains ont donc plus de 150 ans. A Zanzibar, un cyclone a détruit les plantations en 1872, les arbres sont donc plus jeunes. *Kitabu cha nne, Matatizo maalum*, (livre n°4, problèmes particuliers). Depuis la fin des années soixante, les girofliers sont malades (sudden death), et il n'y a pas d'autre solution que leurs remplacements et il faut brûler les souches malades. Un giroflier ne donne une récolte satisfaisante qu'au bout de 10 ans.

2. Ce point révèle une fois de plus la méconnaissance des insulaires des limites de leurs compétences dans leurs relations avec l'étranger. La contrebande de girofle fait perdre beaucoup d'argent aux îles: en 1971, 34 032 155 shillings, en 1972 (au 30 juin), 12 488 386 shillings, mais cette valeur correspond au girofle intercepté par les douanes kenyanes et vendu aux enchères par les autorités. La valeur de la contrebande est donc certainement beaucoup plus élevée. (Idem, Kitabu cha nne, matatizo maalum). Le conseil révolutionnaire avait adopté des décrets (n°8 de 1970, n°14 de 1971 et n°4 de 1972), mais ils ont un caractère plus répressif que dissuasif. La contrebande apporte à l'île de Pemba les denrées absentes des magasins: riz, sucre, farine. Le centre de la contrebande est Tanga.

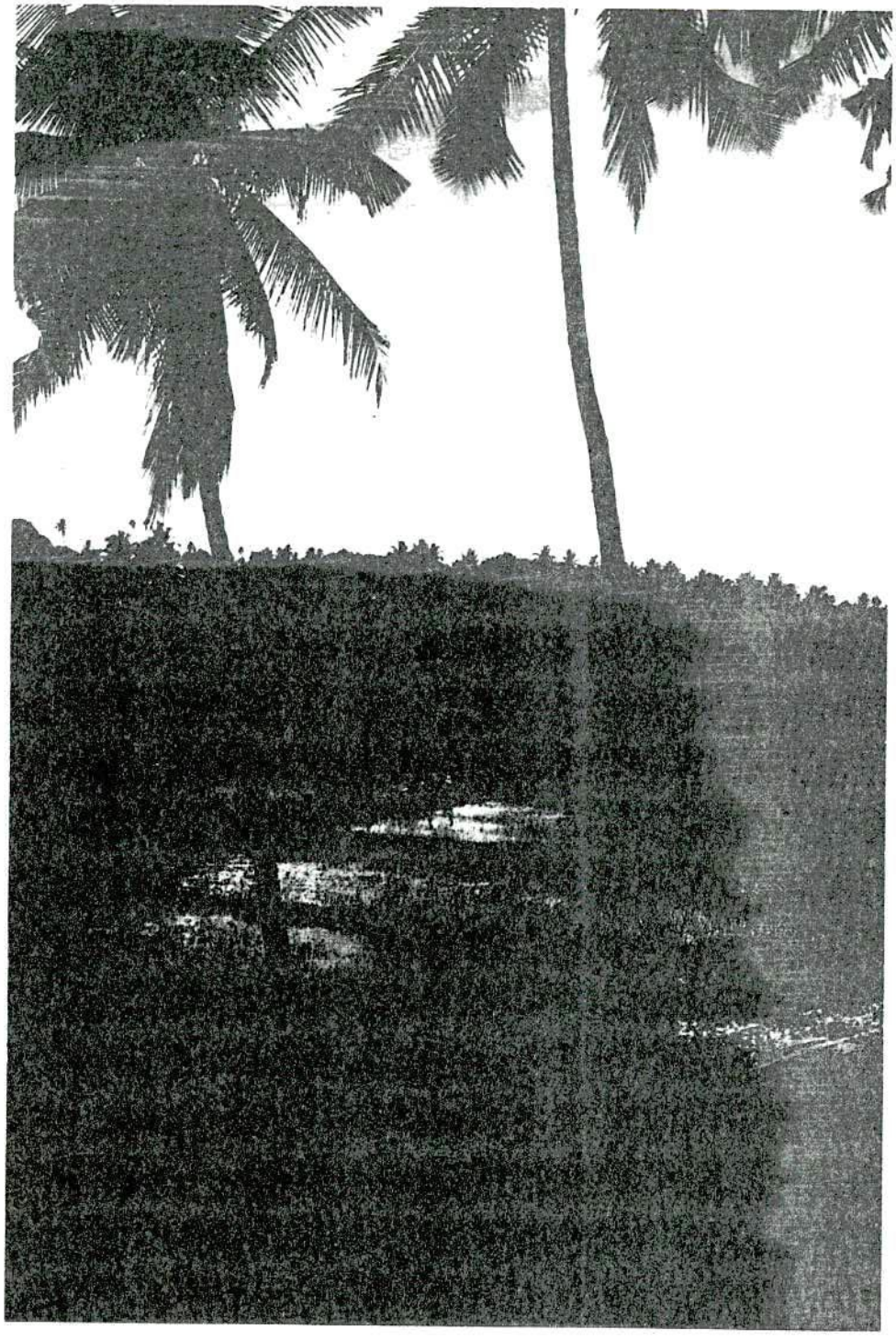

Développement des champs de riz à Pemba.

communications, Zanzibar a rejoint l'*East African Community*. Les autorités trouvent les services inadéquats, et pour eux, si les transports relèvent de l'EAC, c'est au gouvernement de la République Unie de Tanzanie de s'assurer du bon fonctionnement et de la sécurité des transports des îles[1].

- La délinquance à Zanzibar: la délinquance est de plus en plus importante dans les zones urbaines, le conseil demande un contrôle plus étroit des frontières et veut lutter contre l'attrait de l'Occident par la jeunesse.

- Les résolutions.

Alors que les anciens statuts de l'ASP[2] proclamaient comme objectif l'expansion du socialisme sur les îles et dans toute l'Afrique, cet objectif est mentionné différemment en 1972. Le préambule du texte statutaire appelle au renforcement des libertés des paysans et des ouvriers et à la protection de leurs droits. Il appelle aussi au développement et à la poursuite des objectifs révolutionnaires (qui ne sont d'ailleurs pas définis) pour parvenir à l'égalité des citoyens. Et même si Zanzibar occupe une place particulière au sein de la République Unie de Tanzanie, l'ASP adhére officiellement à l'*ujamaa na kujitegemea*. Cette adhésion de principe au socialisme tanzanien n'est pas détaillée, et tout au long de la conférence du parti, elle n'est pas discutée. Les allusions au socialisme se réfèrent plus à l'idée de la "*maisha mazuri*" (la belle vie) plutôt qu'à l'*ujamaa na kujitegemea*. Le socialisme est perçu non pas comme un système de développement économique et social mais comme la distribution par l'Etat de différents bienfaits: logement, éducation, santé (conception qui était d'ailleurs celle de A. Karume). Il n'est nullement question de développement agricole, de diffusion d'une idéologie égalitaire, etc...

---

1. "*Si l'EAC n'est pas en mesure d'assurer ces services efficacement, il est temps que la Communauté accepte de l'avouer. Le département de l'ASP chargé de la sécurité du pays est convaincu que l'ASP et le gouvernement peuvent se charger d'assurer ces services bien mieux que cela a été fait jusqu'ici. C'est pourquoi ce département propose au Congrès de prendre des mesures pour que le gouvernement ASP reprenne la responsabilité de ces services.*" *Kitabu cha nne, Matatizo maalum* (livre 4, problèmes particuliers).
2. Adoptée en 1964 mais très peu suivie. Voir MWAGA, D.Z, op. cit., p. 19.

Les résolutions finales de la conférence de l'ASP mêlent des aspects politiques et sociaux: L'ASP doit lutter contre l'impérialisme, aider les pays "frères" du continent africain et assurer la formation politique et civique de l'administration. Le parti doit aussi réorganiser ses activités afin d'être plus efficace et pour se prémunir de la confusion et des crises du passé[1]. C'est la seule référence à l'inefficacité dans laquelle était tombé l'ASP.

Enfin, les résolutions finales insistent sur l'obligation de venger A. Karume (les assassins devant eux-mêmes être exécutés), et le parti ne doit pas relâcher sa vigilance envers les ennemis du pays qui seront châtiés sans clémence. Toute personne qui conteste l'autorité "spirituelle" du conseil doit être bannie des îles. L'assassinat de A. Karume avait été suivi d'une large purge dans le cercle politique insulaire, et le congrès prend de nouvelles mesures pour fermer définitivement la vie politique aux membres des partis existant avant la révolution (à l'exception de l'ASP, bien évidemment). Les anciens membres du parti Umma, du ZNP et du ZPPP ne peuvent plus avoir de responsabilités politique ni servir dans le parti. Ces derniers points sont vraisemblablement une concession faite à la vieille garde révolutionnaire, mais ils n'auront pas d'impact dans la vie politique[2].

Toutes les organisations affiliées au parti, comme l'Organisation des Femmes ou la Ligue de la Jeunesse, doivent diffuser l'idéal politique de l'ASP parmi la population. Celui-ci doit valoriser le style de vie zanzibarite, la culture insulaire et les principes généraux d'un pays révolutionnaire[3]. Il faut lutter contre la subversion venant de l'étranger (c'est d'ailleurs plutôt contre la fascination de l'étranger), maintenir un contrôle étroit aux frontières des îles, et adopter des lois sévères sur des aspects aussi différents que la tenue vestimentaire, la longueur des robes de femmes, la censure des films, la longueur des cheveux pour les hommes etc.. Indécence et licence sont assimilées au capitalisme et à sa perversion par la vieille garde révolutionnaire. Les résolutions socio-économiques reprennent celles déjà énoncées dans les rapports des différents départements.

---

1. *Kitabu cha tano, Maamuzi*, livre 5 , Résolutions, p. 2.
2. Car le CCM, crée en 1977, n'applique pas ces conditions, et s'ouvre à d'anciens membres: par exemple, Salim est un ancien membre de l'Umma.
3. On peut se demander ce que cela recouvre.

Cette conférence de l'ASP, au ton très nationaliste, a pour ambition de faire revivre les mécanismes de fonctionnement de l'ASP mis en sommeil sous A. Karume, et de redonner au parti le pouvoir monopolisé par le conseil révolutionnaire. Certaines décisions du congrès sont déterminantes pour le futur de la vie politique des îles, car elles sont une première brèche dans le pouvoir hégémonique du conseil révolutionnaire. La tenue de cette conférence est en soi un événement important et nouveau: elle installe un nouvel équilibre des pouvoirs, tout en prônant haut et fort le maintien de l'ordre ancien. Au cours de cette conférence, on décide de créer un musée de l'ASP dans le palais Beit el Ajaib[1]. Le palais est alors rénové avec l'aide de la République démocratique populaire de Corée, il abrite aussi un collège politique du Parti qui forme les cadres de l'ASP.

- La conférence de 1976.

Quatre ans plus tard, l'ASP organise une seconde conférence[2] pour faire le bilan des réalisations des résolutions de la dernière conférence.

Cette nouvelle conférence offre moins d'intérêt (à notre point de vue) que la précédente. Elle trace le bilan de l'activité des différents secteurs économiques. La sécurité est un des thèmes favoris avec la nécessité de combattre "*sans merci les ennemis de l'ASP*". Le rapport est moins politique qu'en 1972, mais plus technique: énumération des réalisations, des défaillances et des projets. Néanmoins y transparaissent quelques remarques qui permettent d'avoir une idée (bien vague) du succès de la revitalisation de l'ASP envisagée en 1972. A deux reprises, les rapports mentionnent les problèmes de corruption. C'est un point qui n'avait pas été soulevé au cours de la 5ème conférence. Entre 1972 et 1976, des leaders auraient utilisé leurs positions pour s'enrichir. Aussi peut-on

---

1. Le Beit el Ajaib, la Maison des Merveilles, fut construit sous le règne du Sultan Bargash (1870-1888) pour être le centre de la vie royale et devint peu à peu l'"Elysée" de Zanzibar. *"Parce que le succès du développement de ce pays dépend des efforts de la population guidée par le parti et afin d'établir et maintenir un haut niveau d'éducation nécessaire à la formation d'une conscience politique, il a été décidé que ce collège offrira une formation politique aux leaders et à la population en général"*. Son organisation fut confiée par A. Jumbe à Sharif Hamad. *ASP Information*, 1976, Zanzibar Printer, p. 7.

2. *The 6th ASP Congress*, Mbweni, Zanzibar, 1975, 18 au 24 novembre, Government Printer.

imaginer que la corruption, qui existait indubitablement sous A. Karume au sein du conseil révolutionnaire, s'est étendue au parti. Prenant plus d'ampleur, elle devient plus voyante. Autrefois circonscrite au conseil (d'une trentaine de membres), elle s'est étendue à tous les leaders de l'ASP puisqu'ils participent dorénavant au pouvoir[1] et l'évolution des luttes politiques permet alors d'en parler. Le rapport évoque aussi avec insistance la distance qui sépare le parti du reste de la population. Si, depuis 1972, le parti a laminé l'autorité du conseil révolutionnaire, il n'a pas réussi (comme c'était l'ambition du congrès de 1972) à réconcilier le pouvoir avec la population. Le parti encadre et contrôle la population, il a gardé son aspect cœrcitif. Mais ce ne sont que des hypothèses à prendre avec précautions. Elles sont alimentées par les remarques du rapport, car aucune étude sérieuse n'existe sur le rôle de l'ASP et sa perception par les populations à cette époque.

C'est seulement cette année-là (1976) que l'ASP adopte des buts et des objectifs comparables à ceux de la TANU. Au cours de la conférence, à l'intention des leaders du parti, un guide proche du document *Mwongozo*[2] de la TANU est élaboré.

1-3. Participation à l'Union.

A. Jumbe utilise l'Union mais de manière différente de celle de A. Karume. D'abord il est certainement redevable au continent de sa fonction de président de Zanzibar mais il doit affirmer son autorité face aux "héritiers" de A. Karume. Pour cette raison il va tenter de resserrer les liens avec le continent, mais il lui est difficile de changer des habitudes depuis si longtemps prises. Finalement c'est lui, individuellement peut-on dire, qui symbolise les nouvelles relations avec l'Union.

Il faut d'abord relever que A. Jumbe remplit consciencieusement son rôle de vice-président de la République Unie. Rompant avec le désintérêt affiché des autorités des îles

---

1. Le parti et le gouvernement sont dorénavant chargés de l'administration des services sociaux (école, bourse d'étude, santé, logement etc...) et le conseil n'est pas consulté. Son rôle se limite à conseiller le pouvoir.

2. Le document *Mwongozo* (la directive) pose des limites à l'enrichissement personnel des dirigeants.

pour la vie politique continentale, A. Jumbe, pendant les huit premiers mois de sa vice-présidence, représente la Tanzanie à l'étranger plus souvent que A. Karume ne l'a fait en 8 ans. Il n'hésite pas non plus à s'investir dans la vie politique continentale, pouvant, à l'occasion de cérémonies, défendre le bien fondé de la politique *ujamaa* que lui-même ne cherche pas à appliquer à Zanzibar .

Entre les autorités centrales et le président de Zanzibar s'établissent des relations étroites motivées par des impératifs différents mais qui convergent vers des moyens communs. A. Jumbe participe personnellement à l'Union pour s'assurer le soutien du continent face à ses détracteurs sur les îles. Ce soutien prouvera ultérieurement son efficacité. Pour les autorités centrales, il est clair que seule une entente cordiale avec les autorités insulaires leur permettra de les influencer en vue d'une harmonisation des systèmes politiques et d'un alignement sur les principes de base prônés par Dar es Salaam. C'est presque un contrat tacite entre le président de Zanzibar et le gouvernement central; J. Nyerere a certainement très à cœur de réaliser une Union plus parfaite, puisqu'il en est l'initiateur, espérant ainsi amener le pouvoir insulaire à démocratiser son système politique.

En 1976, avec l'aval des autorités continentales, A. Jumbe met sur pied un système de permutation au sein de l'armée. Les recrues insulaires et les cadres de l'armée sont envoyés sur le continent et vice-versa sous le prétexte louable de brasser les populations du pays en vue d'une connaissance et d'une compréhension mutuelle, en donnant une expérience différente aux jeune recrues. Les militaires insulaires prendront ainsi conscience de leur appartenance à la "Nation". Le président A. Jumbe ne dit pas que par un exil forcé il espére ainsi briser l'opposition des forces armées insulaires, surtout celle de leurs chefs fidèles à A. Karume. Au même moment, le Zanzibarite Seif Bakari, ancien second de A. Karume, est nommé par le président J. Nyerere secrétaire d'Etat à la défense[1]. A. Jumbe sait qu'il a en Bakari un rival sérieux et dangereux à cause de son influence sur les militaires et sur la Ligue de la jeunesse (dont il est le président). Grâce à la présence de militaires continentaux sur les îles et à l'éloignement de Bakari, A. Jumbe se préserve des mauvaises

[1]. Voir *Africa Confidential*, Vol 17, n°4, 20 février 1976.

surprises. Bakari n'est pas dupe de la manœuvre et s'attache à faire de fréquents séjours sur les îles pour, selon ses propres mots, "*rester en contact avec les jeunes*"[1]. Cette politique qui vise à écarter les personnalités gênantes n'est pas sans rappeler la tactique de A. Karume. Les différences résident dans la complicité qui unit A. Jumbe au gouvernement central. Néanmoins, A. Jumbe a omis de prendre en considération l'impression négative que la présence massive de militaires continentaux suscite chez les populations. En 1983-84, lors de la crise que traversera l'Union, certains Zanzibarites parleront d'armée d'occupation.

La participation active du président A. Jumbe aux affaires de l'Union l'impose peu à peu, et vers la fin des années 70, il est présenté comme le numéro deux de l'Etat tanzanien. J. Nyerere, ayant annoncé son intention de ne pas briguer un nouveau mandat présidentiel en 1980, tous les espoirs sont alors permis au président de Zanzibar, d'autant plus qu'il serait judicieux de laisser la place à un insulaire...

S'il s'affirme comme un des leaders de la Tanzanie, il ne parvient pas à transformer profondément la nature de l'Union. Les échanges et les dialogues restent limités aux responsables politiques de haut niveau. L'harmonie qui s'installe pour un temps entre le continent et les îles n'est qu'apparence, elle masque mal les profondes divergences qui continuent à exister entre ce qu'attend le continent et ce que A. Jumbe peut donner sans être désavoué par les populations insulaires.

2- LA MISE EN PLACE DU PARTI UNIQUE

A défaut de réellement mettre fin aux abus, A. Jumbe réussit à modifier l'ambiance insulaire. Surtout il est un véritable interlocuteur pour les autorité centrales (ce que Karume refusait d'être). Le changement de président ouvre lentement la perspective de transformer profondément les relations entre les deux parties de l'Union.

Dar es Salaam souhaite se prémunir durablement d'une répétition de la période Karume. Pour cela, il faut réformer en profondeur le système politique insulaire pour permettre aux autorités centrales de contrôler par des mécanismes institutionnels ce qui se

[1]. *Africa Now*, février 1984.

passe sur les îles. Ce que recherche J. Nyerere, c'est la mise en place d'une structure permettant aux autorités centrales d'intervenir sur le devenir interne des îles. Pour éviter les dérapages de la période Karume, la solution idéale serait que les décisions politiques et économiques, qui devraient être appliquées conjointement par les deux parties du pays, soient prises par une instance couvrant l'ensemble du pays. Le vieux rêve de J. Nyerere d'installer un parti unique et suprême dans le pays refait surface. Car une structure partisane unique pour l'ensemble du pays permet d'avoir un seule centre de réflexion et de projet pour tout le pays en maintenant toutefois les deux gouvernements, indépendants l'un de l'autre, conformément au traité de 1964.

La création du nouveau parti, le Chama Cha Mapinduzi (le parti de la révolution) en 1977 est une étape charnière dans l'histoire de l'Union. Par la structure qu'il met en place, le parti permet des transformations en profondeur du système politique insulaire (comme l'adoption de la Constitution de 1979), puisqu'il est l'initiateur de toutes les politiques.

2-1. Les consultations.

- Le projet.

Le 22 septembre 1975, à la Conférence nationale de la TANU réunie à Dar es Salaam, J. Nyerere fait part de son désir de réaliser rapidement la fusion des deux partis politiques du pays :

> *"Je suis convaincu que nous contribuerons à préserver notre unité révolutionnaire si maintenant, sans plus d'hésitation, nous unissons nos deux partis pour former un seul parti révolutionnaire pour notre pays. En faisant cela, nous gagnerons de la force pour la lutte révolutionnaire et l'unité en Afrique*[1]*. "*

Les motivations publiquement exprimées par le président J. Nyerere sont bien vagues par rapport à la transformation politique du pays que cette fusion sous-entend. La

1. *Africa Contemporary records*, 1975-76. Quelques jours plus tard, le président de Zanzibar, Aboud Jumbe reprend la proposition de Nyerere devant les membres du NEC de l'ASP. A l'issue de cette consultation, il fut décidé que tous les membres de l'ASP seraient consultés. MOHAMED, Ali : *Kuzaliwa kwa Chama cha Mapinduzi*, T.P.H, 1979, p19.

Constitution provisoire de 1965 prévoyait cette fusion qui n'avait pas encore eu lieu à cause des réticences affichées du pouvoir insulaire sous la présidence de Karume.

Les motifs évoqués par J. Nyerere ne sont pas sans rappeler ceux de l'Union de 1964. Ils sont idéologiques et privilégient un long terme flou qui semble utopique ("*lutte révolutionnaire et l'unité en Afrique*") sans mentionner les conséquences immédiates sur le gouvernement insulaire. Pourtant, depuis 1975, la suprématie du parti sur tous les organes de l'Etat est inscrite dans la Constitution tanzanienne, et donc elle s'appliquera aussi à Zanzibar.

Avec l'accession de Aboud Jumbe au pouvoir sur les îles, les relations et les échanges entre les deux partis politiques du pays se sont multipliées. En 1972, A. Jumbe ayant pris en main l'ASP, les statuts du parti sont transformés sur le modèle de ceux de la TANU. Et les dirigeants sont tenus d'adhérer au *mwongozo* (la directive) de la TANU.

A partir de 1974, une délégation de chaque parti assiste aux réunions du NEC de l'autre parti. Cet accord marque le début d'une collaboration entre l'ASP et la TANU, car chacun est tenu informé des discussions et décisions de l'autre. C'est un jalon posé en vue de la fusion des partis par les dirigeants, le président de la TANU et le président de l'ASP, et non une demande des membres de ces partis. Cet accord permet aux hommes politiques des deux partis de mieux se connaître en travaillant ensemble. Mais, s'il les fait rentrer dans un jeu commun de relations, il ne semble pas inaugurer de véritables communications entre les îles et le continent, puisque les rapports ne concernent que des personnalités hauts placés. Sur le continent, on cherche à impliquer les insulaires dans différentes manifestations patronnées par la TANU. Fin mai 1975, pour préparer les cérémonies d'indépendance du Mozambique, un comité ASP/TANU est créé sous la présidence du Zanzibarite Sheikh Thabit Kombo[1]. Néanmoins, les relations fonctionnent à sens unique, et les continentaux restent étrangers aux activités de l'ASP.

---

[1]. *Africa Contemporary Records* 1975-76. Sheikh Thabit Kombo est originaire de Kizimkazi dans l'île de Zanzibar. C'est un Shirazi. Il n'a pas reçu d'éducation "scolaire très poussée". Secrétaire à la *Clove Growers Association*, il y rencontre des Arabes bien intégrés dans la bonne société insulaire de la période coloniale. Tout semble l'écarter de Karume.

- La consultation des partis.

Comme prévu par le NEC de l'ASP, tous les membres du parti, quelles que soient leurs responsabilités, seront consultés[1] au sujet de la fusion des partis. Des membres sans fonction spécifique aux représentants régionaux et nationaux, tous sont interrogés et doivent répondre à la question suivante: "*Etes-vous d'accord pour la fusion des deux partis et la création d'un autre parti unique pour toute la Tanzanie ?*" Aux autorités de l'ASP, qui demandent en fait un accord de principe, les insulaires répondront en majorité oui, mais le plus souvent suivie d'un "mais...". La question ne fait aucune proposition quant au rôle, à la structure et aux statuts du futur parti; pourtant, les Zanzibarites font de nombreuses suggestions.

Les réponses des membres de l'ASP sont regroupées dans une publication confidentielle du parti[2]. Il en ressort que la grande majorité des membres de l'ASP donne leur accord quasi-unanime pour la création d'un parti unique pour l'ensemble du pays. Les raisons invoquées sont similaires à celles du président J. Nyerere puisqu'il s'agit de la fraternité entre les partis, du devenir révolutionnaire du pays et du continent africain en général, et enfin de la poursuite de l'œuvre du président Karume. Ces raisons sont vagues et stéréotypées mais elles expliquent vers quoi devra tendre le nouveau parti qui devra

---

Thabit Kombo dirige la *Shirazi Association* qui s'unit en 1957 avec l'*African Association*, présidée par A. Karume. Après la révolution, Thabit Kombo semble être le bras droit de Karume. A cause de ses anciennes relations cordiales avec la communauté arabe, on lui demande souvent d'intercéder auprès de Karume. Thabit Kombo ne semble pas avoir d'idéologie politique précise. C'est plutôt l'homme qui sait "s'adapter" aux situations les plus extrêmes. Proche de Karume, il soutient ensuite Jumbe et entretient des relations "cordiales" avec Nyerere . A sa mort à l'automne 1986, il eut droit à des funérailles dignes d'un chef d'Etat. Voir *Africa Events*, octobre 1986.

1. La consultation n'est pas individuelle mais concernent tous les membres de l'ASP (103.983): chaque cellule, chaque branche et chaque district se réunit pour consulter tous ses membres et donner sa réponse. Dans la mesure où les réponses favorables à la fusion des partis sont largement majoritaires, les rapports (rendus aux autorités partisanes) ne mentionnent nominalement que les réponses négatives (elles sont 409).

2. *Mapendekezo ya kuunganisha vyama vya ASP na TANU ya wamachama wa Chama cha Afro Shirazi , Unguja na Pemba* , miméo, 3 Vol, 9.02 au 14.03.1976.

s'inspirer de l'héritage glorieux de la TANU et de l'ASP. Par exemple, la réponse de la circonscription de Mfenesini (Zanzibar):

> *"D'abord cette Union leur donnera plus de force, car les idées et les objectifs de ces deux partis sont semblables. Cette Union fera progresser notre Nation vers le socialisme et l'auto-suffisance. Nous serons plus fort pour lutter contre les ennemis internes et contre ceux qui sont basés à l'étranger. Cette Union sera aussi un bel exemple pour tout le continent africain et pour tous les autres pays intéressés et favorables à notre devenir".*

Les références les plus fréquentes sont l'unité des peuples d'Afrique (car l'unité fait la force), ainsi que l'unicité des politiques entre l'ASP et la TANU et à la nécessité d'obéir aux leaders politiques du pays:

> *"Les partis ASP et TANU s'uniront car les peuples du Tanganyika et de Zanzibar se sont déjà unis. Les politiques des deux partis sont semblables."*[1]

Certains membres de l'ASP insistent sur la fraternité "bien connue" de l'ASP et de la TANU et sur l'adhésion unanime de tout le pays aux principes de l'*ujamaa na kujitegemea* (qui n'ont pourtant jamais été appliqués à Zanzibar). Karume est quelquefois mentionné pour cautionner l'accord puisqu'il est le *"père fondateur de l'Union* (et que) *la fusion des deux partis faisait également partie de ses vœux*". Cette affirmation est surprenante tant Karume, attaché à éviter toute ingérence du gouvernement central sur les îles, fut le principal obstacle à la fusion des partis pourtant envisagée dès la naissance de l'Union.

Pour d'autres, l'ASP doit accepter la fusion des partis tout "*en préservant l''héritage du premier président*". Pour de nombreux membres de l'ASP, l'attachement au parti n'est pas une affaire d'opinion, mais c'est presqu'un attachement existentiel, un lien d'habitude sur lequel les événements n'ont pas de prise durable, par conséquent, ils suivent les consignes de leurs dirigeants. Leur argumentation repose sur le discours consensuel et officiel, qui ne rend aucun compte des aspérités de la réalité. Les membres sont privilégiés par rapport à l'ensemble de la population au nom du rôle historique de l'ASP. Ce prestige ne leur donne aucun pouvoir particulier mais seulement quelques avantages matériels auxquels

---

[1]. Idem, Vol II, p21

ils sont attachés, ce qui expliquent qu'ils s'effacent derrière le discours officiel, reprennant la même argumentation creuse et la même langue de bois.

On distingue un autre type d'arguments aux caractéristiques plus affectives, plus imagées : des références au mariage, à la naissance, à la famille en général:

"On ne peut vivre loin de sa famille."
"parce qu'une personne seule sans compagnon ne peut donner naissance à un enfant. "
"Car un enfant suit son père et sa mère."
"Si les parents se rapprochent, les enfants seront contents."[1]

Des proverbes illustrent les réponses:
"Un seul doigt ne peut tuer les poux."
"Tison à tison fait flamber le feu."
"Celui qui n'a qu'un œil ne peut tout voir".[2]

Enfin, des membres de l'ASP proposent des dates pour la création du nouveau parti. Ils sont nombreux à vouloir que l'ASP fête ses 20 ans (en 1977) avant d'être fondu dans un parti plus large, démontrant ainsi leur attachement affectif à l'ASP. Toutes ces réponses ne rendent pas compte de la réalité des relations entre l'ASP et la TANU.

Au-delà de leur accord de principe répondant à des motivations assez vagues, les insulaires ajoutent des restrictions et des précisions qui rendent peu crédible leur réponse. A la lecture du document, on a l'impression que, si les membres de l'ASP sont majoritairement d'accord, c'est parce qu'ils conçoivent cette fusion comme purement formelle, limitée aux structures communes, un peu comme était l'Union tanzanienne sous la présidence de Karume, c'est-à-dire sans influence notable sur la vie politique interne des îles. Presque tous demandent le maintien de ce qui a fait la particularité de l'ASP[3]. Il est difficile de distinguer la part du conformisme et de la persuasion exercée par les responsables locaux, afin d'obtenir cet accord quasi-unanime, cette l'adhésion spontanée.

---

1. Idem, Vol I, p.74.
2. Idem, Vol II, p.170.
3. Ainsi un membre de l'ASP de Makunduchi donne son accord à condition "*que rien ne change*". Idem , Vol II, p.226.

Ainsi, les membres de l'ASP demandent qu'après la fusion les avantages acquis, et qui n'ont pas d'équivalent sur le continent, soient préservés. Il s'agit principalement de l'aide aux nécessiteux et aux personnes âgées, de la gratuité de l'éducation, de l'accès à la santé et au logement. De plus, ils revendiquent sans fausse pudeur, le maintien de leurs privilèges de membres du parti (tel l'accès prioritaire aux denrées importées).

Pour la construction du nouveau parti, les membres de l'ASP proposent différents schémas qui dépassent largement le cadre de la question qui leur est posée. Mais personne ne demande de référendum auprès des membres des partis, ni de consultation de l'ensemble de la population, ni de grands débats au sein des Conférences nationales des partis, car, selon les termes du rapport:

> *"la volonté des Présidents n'est pas contestable car l'Union des deux pays n'a jamais posé de problème"*[1].

Les restrictions et les projets pour le nouveau parti les plus fréquemment mentionnées sont schématiquement les suivants :

- Maintenir le statut particulier de Zanzibar au sein de la République Unie de Tanzanie.

- Respecter la hiérarchie des pouvoirs insulaires. Le conseil révolutionnaire doit rester l'organe suprême et premier des îles.

- Qu'il n'y ait pas d'élection du parti sur les îles (respect des pratiques de Karume) car "*c'est le moyen d'installer le désordre et de donner du poids aux ennemis*"[2].

-Que les promesses et acquis de l'ASP soient expressément inscrits dans les statuts du futur parti.

-Que la fusion des deux partis corresponde à la création, au sein du nouveau parti, de structures et d'organismes exclusivement insulaires et spécialement chargés des îles (certains demandent un NEC, un Comité central et une Conférence nationale sur les îles, ce qui revient à maintenir les deux partis sous une appellation commune).

---

1. Idem, Vol I, p8.
2. Idem, Vol I, p 29.

Enfin, beaucoup s'inquiètent d'une éventuelle ouverture des frontières entre le continent et les îles, car non seulement les continentaux seraient tentés de venir acheter à Zanzibar certains produits (riz, sucre, farine) subventionnés par le gouvernement insulaire mais il est aussi certain que "*les délinquants continentaux en profiteraient pour venir commettre leurs méfaits sur les îles*".

Le thème des délinquants continentaux, qui traduit la méfiance des insulaires pour tout ce qui vient du continent[1], apparaissait déjà dans les rapports des conférences de l'ASP.

Seules les réponses négatives sont individuelles (le rapport ne manque jamais de préciser que l'intervenant n'a pas été applaudi). Les refus de la fusion des partis sont donc des cas à part. Je n'ai pas relevé de différence majeure entre les réponses de l'île d'Unguja et celle de Pemba pas plus qu'entre les différentes structures du parti (entre les cellules, les branches, les districts). Ceux qui refusent la fusion des deux partis et la création d'un parti unique pour tout le pays le font au nom du rôle historique de l'ASP dont la tâche réussie n'est cependant pas achevée. La disparition du parti est présentée comme une trahison à la mémoire de *Mzee* Karume[2] et à l'œuvre révolutionnaire de ce parti. Dans l'argumentation transparait aussi la peur d'être noyé dans une structure trop large qui pourrait négliger de préserver ce qui fait le particularisme des îles (culture, religion) et les avantages de l'ASP.

Parfois, le refus est motivé par de la rancune à l'encontre du continent et du président J. Nyerere, par exemple :

> *"Je refuse l'Union car pendant longtemps le Président Nyerere n'est venu sur les îles que pour les cérémonies officielles, l'anniversaire de l'Union ou de la révolution de l'ASP. Je me souviens qu'en 1971, nous avions sur*

---

1. En 1986-1988, les cambriolages auraient été plus nombreux. Pour expliquer cette progression, les Zanzibarites évoquaient fréquemment l'ouverture des frontières et la venue des continentaux, comme s'il était virtuellement impossible à des insulaires de commettre de tels méfaits. En fait, il était impensable de mettre en cause des insulaires. Pourtant, les chômeurs sont nombreux, les jeunes sont souvent désœuvrés, les riches sont de plus en plus riches et affichent des modes de vie ostentatoires, le coût de la vie est élevé. On peut penser que pendant la période Jumbe, les réactions des Zanzibarites étaient les mêmes.
2. Idem, Vol I, p 21.

les îles d'énormes problèmes de ravitaillement, et le Président Nyerere n'a rien fait pour nous aider"[1].

Les raisons dûes au refus sont peu liées aux conséquences que pourrait avoir l'installation d'un parti unique et suprême dirigeant toute l'activité politique du pays. De même, le rôle et les structures de fonctionnement du futur parti sont rarement mentionnés (dans les refus). Seuls deux membres de l'ASP semblent avoir publiquement exprimé leurs réserves sur les conséquences de l'installation d'un parti suprême sur la politique du gouvernement des îles : il s'agit de Wolfgang Dourado et de Usi Haji[2] .

Pour W. Dourado[3]:

"La fusion des deux partis apportera des problèmes certains à Zanzibar. D'abord les insulaires ne bénéficieront plus des avantages consentis par l'ASP. Le siège central sera à Dodoma. Quelle sera la proportion de Zanzibarites dans ce nouveau parti qui risque de peu penser aux îles ou de les amalgamer à n'importe quelle région de Tanzanie? "

W. Dourado met surtout en garde les Zanzibarites contre la suprématie du parti, qui s'étendra sur le gouvernement insulaire, et qui lui dictera la politique à suivre. Il met le doigt sur ce qui sera effectivement l'objet du mécontentement insulaire en 1983-84 puis de nouveau en 1988, quand les Zanzibarites se sentiront dépossédés de leur devenir.

Usi Haji développe les mêmes arguments que W. Dourado.

"Jusqu'à présent, Zanzibar a réussi à préserver son autonomie. Son propre gouvernement et son propre parti lui permettent d'élaborer et de réaliser des projets en fonction des promesses de l'ASP. Si un seul parti unique et suprême s'installe en Tanzanie, Zanzibar devra solliciter son accord pour mettre sur pied, ou pour tout simplement continuer la politique déjà élaborée par l'ASP. Avec un seul parti, Zanzibar sera intégrée dans des projets élaborés par ce parti, le gouvernement des îles ne sera alors qu'un exécutant. Car, comment avoir l'assurance que ce nouveau parti prendra bien en compte les attentes des populations et les acquis de l'ASP?"[4]

Usi Haji rappelle ensuite les problèmes existants déjà pour la répartition des revenus. Que se passera-t-il si Zanzibar n'est plus maître de son développement ? Il conclut

---

1. Idem, Vol I, p 22, intervention de Bwana Rajabu Ramadhan Musa, Tawi la ASP.
2. Idem, intervention dans le Almashauri la ASP. Usi Haji est juriste.
3. Idem, Vol II, p 240.
4. Idem.

en précisant que pour lui, la fusion des deux partis n'est concevable que si le nouveau parti se cantonne à un rôle de conseiller, il remet donc en cause le principe même de la suprématie du parti.

Quelques uns refusent la fusion des partis car ils reconnaissent ne pas connaître le partenaire avec lequel ils doivent s'associer[1]. Seule la terminologie officielle (*ujamaa na kujitegemea*), et non son contenu, a franchi le détroit de Zanzibar

> *"Alors comment s'unir avec un partenaire inconnu, dans lequel on ne peut donc avoir une confiance complète"*[2].

L'idéologie de la TANU, et sa traduction dans le système politique sont des choses bien vagues pour les insulaires. Les Zanzibarites se connaissent que l'ASP, dont le rôle politique n'est pas comparable à celui de la TANU, et dont les membres bénéficient d'avantages matériels sans équivalent sur le continent.

L'impression générale, donnée par la lecture de l'enquête, est que la question est mal posée ou trop large car elle demande simplement un accord de principe sur une éventuelle réunion des partis. L'accord des insulaires est quasi-unanime, mais avec de si nombreuses restrictions, qu'il s'inscrit en porte à faux avec le projet "continental". Pourtant, il est difficile de croire que J. Nyerere n'avait pas une idée précise du parti unique qui allait s'installer. La suprématie du parti est inscrite dans la Constitution depuis 1975, il était pas impensable d'y renoncer. La question est donc volontairement mal posée.

En effet, les membres de l'ASP n'envisagent pas les conséquences politiques de l'installation du parti unique, suprême et héritier de la TANU sur l'exercice du pouvoir sur les îles. Et, pourtant, les transformations sont un des objectifs du parti unique. Les Zanzibarites n'apportent pas de précisions sur l'idéologie et les objectifs du nouveau parti car ils semblent croire que les structures particulières préservant l'autonomie politique des îles seront maintenues. Certains d'entre-eux proposent presque le maintien du *statu quo*: une fusion formelle. Les sigles se fondront mais deux structures cœxisteront au sein du parti

---

1. Ce qui traduit le peu d'échanges d'idées entre les deux parties du pays, Zanzibar est une zone restée imperméable à l'idéologie continentale.
2. Idem, Vol II, p 170.

unique. Finalement entre les réponses oui et non à la question posée par l'enquête, la différence est mince; les Zanzibarites disent oui si les structures particulières des îles sont maintenues et si l'autonomie est préservée, d'autres disent non par crainte de voir la spécificité des îles remise en question. On ne peut qu'être surpris par le conservatisme des insulaires, dans la mesure où la situation est loin d'être satisfaisante. Dans la majorité des cas, nous l'avons déjà relevé, les insulaires ne s'écartent pas d'un discours consensuel. Les événements (donc les abus) n'ont pas de prise durable sur leur attachement existentiel au parti. L'ASP est le parti révolutionnaire qui a transformé l'ordre ancien, et les membres n'ont pas d'approche critique sur ses réalisations.

Les insulaires craignent de perdre leur pouvoir de décisions et leurs privilèges au profit du continent alors que celui-ci n'inspire pas confiance, véhiculant une image négative (de délinquants et de profiteurs). C'est la raison pour laquelle ils refusent d'ouvrir les "frontières" entre les deux territoires de l'Union, voulant se prémunir d'une influence continentale. Ce protectionnisme politique et culturel révèle la difficile insertion psychologique des Zanzibarites dans l'Union. Cette "perversion continentale" semble un mythe politique au service de la reconquête d'une identité compromise. L'ordre établi et à venir (création du CCM) semble étranger, peut-être même suspect, et les consciences des membres de l'ASP ne parviennent pas à s'y identifier Entre "eux", les continentaux et "nous" les Zanzibarites, il y a un fossé politique et culturel. Les Zanzibarites ne se reconnaissent pas dans les valeurs et les normes tanzaniennes, ils se définissent comme différents et ont pleinement conscience de leur singularité. Ils doutent de la légitimité du projet continental.

Une enquête est également réalisée auprès des membres de la TANU. L'accord est quasi-unanime[1]. Mais il est clair que dans le cas des continentaux, la fusion des partis n'a pas la même valeur, car le rôle de la TANU est très différent de celui de l'ASP, sa suprématie sur le gouvernement et sur d'autres institutions est acquise depuis longtemps. De

---

[1]. MOHAMED, Ali, A, *Kuzaliwa kwa Chama cha Mapinduzi,* T.P.H, 1979, p29

plus, les membres de la TANU n'ont aucune parcelle d'indépendance à défendre contre un nouveau parti qui sera d'ailleurs (et tous le savent et le souhaitent sans doute) largement héritier de la TANU, et qui sera un moyen pour resserrer les liens avec Zanzibar.

L'enquête à Zanzibar a valeur de symbole: les insulaires ont été consultés au même titre que les continentaux, leur accord est présenté comme le préalable à la réalisation du projet. C'est donc une question de légitimité. Puisque, selon le président J. Nyerere, le parti est au service du peuple, il fallait donc impliquer la base des partis (donnant aussi une légitimité à l'Union puisque le traité ne donna lieu à aucune discussion, à aucun débat public avant d'être signé par les présidents). Mais les résultats ne seront pas pris en compte. Alors était-ce simplement la parodie d'une consultation démocratique pour prévenir les mécontentements ultérieurs ("vous avez été consultés, et vous avez dit oui")?

- La position des autorités insulaires.

Le président A. Jumbe, principal instigateur de la fusion des deux partis, défend une position assez proche de celle de ses concitoyens. Devant le NEC de l'ASP réunit à Mkoani (Pemba) le 15 juin 1976, il présente sa conception du futur parti :

> *"Les rédacteurs de la Constitution intérimaire (celle de 1965), tout en reconnaissant qu'il devait y avoir au bout du compte un seul parti politique issu de l'union des deux partis politiques représentant chacun un Etat, prirent soin de préciser que les activités politiques du parti n'incluraient pas à la fois les organes de l'Etat de la République Unie de Tanzanie et les organes exécutifs et législatifs de Zanzibar. L'idée sous-jacente de cette position est que les deux Etats se sont unis sur la base d'une compréhension mutuelle pour sauvegarder et défendre des intérêts communs. Du point de vue de Zanzibar, un des aspects principaux qu'il fallait préserver était de s'assurer que les organes de l'Etat de l'Union remplissaient leurs fonctions à Zanzibar pour les domaines de l'Union mais que la souveraineté de Zanzibar pour tous les autres domaines était maintenue."*[1]

---

[1]. *Speech of his Excellency Aboud Jumbe before the NEC*, Mkoani, Pemba, 15 juin 1976, ASP Publications.

L'argumentation des membres insulaires de l'ASP est similaire, la suprématie du nouveau parti ne peut s'appliquer aux domaines réservés du gouvernement de Zanzibar.

Un document confidentiel, non publié et non signé, intitulé *"les vœux de l'ASP pour la Constitution du parti unique pour toute la Tanzanie"*[1], émane vraissemblablement du conseil révolutionnaire. Il présente un projet pour la structure, le fonctionnement et le rôle du futur parti. Le premier point important est la référence au traité d'Union comme point de départ constitutionnel obligatoire pour l'élaboration des futures règles du parti :

> *"Les vœux de l'ASP (concernant le souhait de la Constitution de l'Union d'établir un seul parti politique pour toute la Tanzanie) sont que soient préservés les domaines autonomes de Zanzibar pour respecter le traité établi au moment de l'Union de Zanzibar et du Tanganyika".*

Une fois ce préalable posé, la fusion du parti est acceptée étant bien entendu que la suprématie du parti ne s'exercera que sur les domaines de l'Union. Ainsi :

> *"Le conseil révolutionnaire, qui a été créé légalement à Zanzibar, restera l'autorité suprême et dernière exerçant son pouvoir sur tous les domaines. ne relevant pas de l'Union".*

Le texte de référence pour l'ASP n'est donc pas la Constitution de 1965 amendée mais le traité d'union de 1964.

Le texte propose ensuite en détail le rôle et le fonctionnement du nouveau parti. C'est finalement une structure assez semblable à celle de l'ASP ou de la TANU. Mais à plusieurs reprises, le texte rappelle que l'autorité finale sur les îles est et restera la *Baraza la Mapinduzi*[2], le conseil révolutionnaire pour guider l'action du gouvernement et exécuter ses décisions pour les affaires autonomes de Zanzibar. Pour les domaines de l'Union, le gouvernement suit, avec l'accord du conseil, les consignes de Dar es Salaam. Les membres de ce conseil seront bien sûr des membres du nouveau parti, mais ils garderont leur complète autonomie (c'est-à-dire qu'ils seront libres de suivre ou non les recommandations du parti).

---

1. *Mapendekezo ya ASP kuhusu katiba mpya ya chama kimoja Tanzania* - mimeo, non daté, 78p. ("les vœux de l'ASP pour la Constitution du nouveau parti unique de Tanzanie.")

2. La Constitution de l'ASP en 1972 a théoriquement soumis le conseil au parti, mais le texte n'en tient pas compte.

Les révolutionnaires de 1964 (ceux qui se disent fidèles à l'œuvre de A. Karume) ont largement inspiré ce texte puisqu'ils refusent l'élection et les règles démocratiques pour le choix des dirigeants. Le conseil révolutionnaire doit rester le centre nerveux des décisions et il continuera de choisir les responsables politiques des îles.

2-2. La création du Chama cha Mapinduzi.

L'enquête a été menée rondement, mais elle n'a pas inspiré les rédacteurs des statuts du futur parti. Les autorités continentales ont basé l'élaboration de leur système politique sur le rôle prépondérant du parti, dont ils espèrent qu'il permettra d'harmoniser la situation insulaire sur celle du continent. Le développement des relations entre le continent et les îles n'est imaginé, à Dar es Salaam, que par l'adhésion des îles à l'idéologie continentale. Le continent refuse de prendre en compte les restrictions formulées par insulaires. Ce refus peut différemment s'interpréter: soit par un manque d'appréciation du fossé psychologique qui sépare les deux territoires, soit au contraire, par la volonté de le dépasser en construisant des structures qui, espère t-on, seront le moteur des transformations mentales. Les autorités continentales s'imposent comme mission de transformer non seulement le système politique des îles, mais aussi la vision dans l'esprit et dans le cœur que les Zanzibarites ont d'eux-mêmes et des continentaux.

Le 3 juin 1976, les membres de la TANU donnent leur accord officiel pour la fusion des partis politiques. Quelques jours plus tard, le 16 juin, les membres de l'ASP font de même.

Le 2 octobre, les NEC de l'ASP et de la TANU se réunissent à Dar es Salaam pour réfléchir aux moyens de réaliser la fusion. La réunion s'achève le 5 sur la décision de créer une commission chargée de préparer les statuts du nouveau parti[1]. La commission

[1]. Il ne m'a pas été possible de trouver de document sur le contenu de cette réunion, et donc de savoir si les Zanzibarites présents ont défendu l'opinion généralement répandue chez les membres de l'ASP, à savoir la limitation de la suprématie du parti aux domaines de l'Union.

comprend 20 personnes: 10 membres de la TANU et 10 membres de l'ASP[1]. Les membres de l'ASP, également membres du conseil révolutionnaire, représentent la tendance "autonomiste" des îles, celle des révolutionnaires de 1964, qui sont particulièrement attachés à leurs pouvoirs et aux prérogatives que leur a donnés l'ASP. Mais aucun d'entre eux n'a de formation juridique. La composition de ce comité devait néanmoins permettre de défendre les opinions des insulaires.

Les NEC de l'ASP et de la TANU se réunissent à deux autres reprises, le 5 novembre 1976 et le 21 janvier 1977, pour discuter des travaux et des propositions du comité. Au cours de la dernière réunion, le président et le secrétaire général du nouveau parti sont choisis. Enfin, le 5 février 1977, au cours d'une cérémonie solennelle à Zanzibar, le *Chama cha Mapinduzi*, "parti de la révolution" selon la traduction officielle, est inauguré. Le drapeau à fond vert avec la houe et le marteau, symbolisant le travail des paysans et celui des ouvriers, réaffirme l'unité des travailleurs et leur rôle premier dans le pays. Quant au nom, *Chama cha Mapinduzi* , il impose l'idée du changement constant[2].

Le président J. Nyerere procède à la nomination de responsables du parti, et pour la première fois celle-ci concerne des zanzibarites (les responsables régionaux par exemple). Les élections internes (pour siéger au NEC) du parti ont lieu entre mars et octobre 1977. Mais à l'issue de cette mobilisation générale, le nombre d'adhérents affiché est inférieur de moitié à celui que la TANU et l'ASP disaient compter ensemble[3].

---

1. Il s'agit pour la TANU de Lawi Sijaona, Pedro Kisumo, Ngombale Mwiru, Peter Siyolewa, Pius Msekwa, Jackson Kaaya, Basheikh Mikidadi, Béatrice Mhango, Nicodemus Banduka, Daudi Mwakawago. Les membres de l'ASP sont Thabit Kombo, Hassan Nassor Moyo, Abdullah Said Natepe, Seif Bakari, Hamisi Hemedi, Rajab Heri, Ali Mzee, Salmin Asia Amour, Juma Salum, Hamadhan Muhidin. La présidence du comité est assurée par Thabit Kombo.

2. Mapinduzi (révolution) a pour racine le verbe kupindua (la forme reversive de kupinda) qui veut dire changer, transformer, bouleverser avec une notion de flexibilité.

3. Il apparaît que le CCM est né d'une volonté des présidents qui n'est pas bien comprise sur les îles, car le nouveau parti s'y fait très discret. Les innombrables sigles de l'ASP n'ont disparu que pour être remplacés par S.M.Z (*Serikali ya Mapinduzi ya Zanzibar*, le gouvernement révolutionnaire de Zanzibar), sigle du gouvernement de Zanzibar. Le drapeau du CCM flotte simplement sur le batiment du siège central du parti. Les bureaux du CCM sont les bureaux du gouvernement.

- Les motifs de la création du CCM.

Du côté continental, le nouveau parti ne change pas les équilibres des pouvoirs installés sur le continent. Le CCM est l'héritier de la TANU même si le passage de l'un à l'autre a entraîné quelques modifications[1] et les règles politiques restent fondamentalement les mêmes. Pour J. Nyerere et les autorités centrales, la création du CCM n'est pas simplement la réalisation d'un vœu ancien de douze ans et si les recommandations et restrictions des membres de l'ASP n'ont pas été prises en compte, c'est qu'il existe un autre impératif à la création d'un parti unique: l'établissement d'un contrôle national sur la politique des îles. La création du CCM ne met pas simplement fin à l'anomalie constitutionnelle du pays (système mono-partisan avec deux partis politiques), elle permet surtout de réaliser la première ébauche de ce que J. Nyerere attend de l'Union, c'est-à-dire l'adhésion à certains principes et la cohérence des politiques menées sur les deux territoires . En Tanzanie continentale, le parti est devenu au fil des années le centre du débat politique et des décisions[2] . La suprématie du parti a créé une symbiose parti/Etat[3] qui assure un contrôle étroit sur toute l'activité politique du pays. Si ce système parvient à s'étendre sur les îles, il mettra fin aux abus qui ont marqué la période Karume, puisque le parti contrôlera, dirigera et, s'il le faut, évincera les "mauvais élèves". La création du CCM est surtout le premier jalon vers un Etat unitaire car il installe un seul centre de décision pour l'ensemble du pays même si deux systèmes exécutifs cœxistent.

A. Jumbe recherche le soutien des responsables politiques continentaux pour contrer le conseil. Il met alors en marche le processus de normalisation des relations entre Dar es Salaam et Zanzibar. Pour les autorités centrales, cette normalisation passe obligatoirement par la création d'un parti unique, comme s'il fallait d'abord réaliser ce qui était prévu de longue date, afin que le parti unique ait ensuite des moyens efficaces pour transformer les structures politiques de Zanzibar. A. Jumbe, un des artisans de la création

---

1. Comme le poids de plus en plus important des responsables nommés dans les organes dirigeants - Voir MARTIN, D.C., op cit, 1988, p54.

2. En fait, il ne s'agit pas du parti dans son ensemble mais des instances suprêmes, car les organisations de base sont restées assez apathiques. En général les responsables "actifs" du gouvernement et les hauts fonctionnaires occupent des positions clés dans le parti.

3. MARTIN, D.C., op cit, 1988, p138.

du CCM, agit peut-être par opportunisme politique pour asseoir son pouvoir sur les îles et s'ouvrir la porte à une éventuelle carrière politique tanzanienne[1]. Mais si A. Jumbe voit dans la création du CCM un moyen d'installer son autorité (et préparer son avenir), les autorités continentales ont, quant à elles, un véritable projet de construction nationale.

Le CCM est surtout un tournant important de l'histoire de la Tanzanie, car il met fin à la situation ambigüe des îles (un Etat dans l'Etat). Peu de temps après, la nouvelle Constitution de la Tanzanie, puis celle de Zanzibar, définissent plus clairement la place des îles au sein de la République Unie de Tanzanie. Dorénavant, même si Zanzibar maintient ses domaines autonomes, le CCM surveille la politique insulaire. Pour participer et occuper des responsabilités politiques sur les îles, il faut être membre du parti. Mais c'est surtout avec les amendements de 1984 que Zanzibar perd définitivement son autonomie politique.

- Les statuts du nouveau parti.

Les statuts, les règles de fonctionnement et les principes du *Chama cha Mapinduzi* sont largement hérités de la TANU. Le préambule des statuts réaffirme les principes socialistes qui guident le parti pour élaborer la politique du pays. Il justifie ensuite la création du nouveau parti. Le *Chama cha Mapinduzi* est né de la fusion de deux partis frères, l'ASP et la TANU. Ce n'est pas parce que ces deux partis ont failli à leurs tâches, mais c'est pour aller encore plus loin dans leurs efforts de collaboration. Ce nouveau parti a donc officiellement les mêmes objectifs que les deux partis dissous. Il s'agit de diffuser la révolution socialiste dans le pays et de contribuer aux luttes de libération en Afrique. Le nouveau parti devra faire preuve de fermeté pour empêcher l'oppression de l'homme par l'homme, les inégalités et le sabotage économique, car son rôle principal est de défendre les intérêts des travailleurs et des paysans de la Nation.

---

[1]. Rappelons que Nyerere avait dit plus d'une fois qu'il voulait renoncer à la présidence du pays en 1980. Voir *Africa Events*, mars-avril 1988.

Dans l'article 1, les statuts rappellent que le parti est suprême sur tous les autres organes de l'Etat. *"Toutes les affaires publiques du pays sont sous le leadership du parti"*, qui doit s'assurer que le gouvernement dirige démocratiquement le pays.

Parmi les dispositions relatives à la structure et au fonctionnement du parti, certains points affectent directement les îles.

D'abord, le nouveau parti procède à des nominations à Zanzibar[1]. Pour la première fois, l'accès à la vie politique ne dépend plus exclusivement du conseil révolutionnaire. Pour rendre compte du statut particulier des îles, Zanzibar reste considérée comme une entité différente au sein de la République Unie de Tanzanie. Ainsi, dans certaines instances nationales de l'Etat et du parti, la représentation des insulaires est garantie par les statuts[2]. Les décisions du NEC doivent être approuvées par consensus, sauf:

> *"Si la question concerne les structures du gouvernement de la République Unie ou du gouvernement de Zanzibar, la décision dans ce cas sera adoptée uniquement si elle est approuvée par une majorité des deux tiers des membres de la Tanzanie continentale et des deux tiers des membres insulaires"*[3].

Le Comité central a aussi un prorata insulaire imposé dans sa composition : le NEC élit 3O membres (15 continentaux et 15 insulaires) et le président choisit 10 membres de plus.

> *"Il doit y avoir un comité spécial du Comité central chargé de guider et de superviser toutes les activités du parti et du gouvernement pour et dans Zanzibar.*[4]*"*

Les statuts du nouveau parti cherchent à concrétiser l'Union en annulant un certain nombre de prérogatives propres à Zanzibar notamment au niveau du choix des représentants insulaires dans les institutions de l'Union. Dorénavant, le CCM, qui choisit les responsables

---

1. Puisque la Conférence nationale, par exemple, choisit 20 insulaires qui siégeront dans le NEC, et cette dernière institution choisit de nombreux fonctionnaires du parti et de l'Etat. Partie V, article 58-6 (c).
2. Partie V, article 58 (5) de la Constitution du CCM.
3. Partie V, article 61 (11).
4. Partie V, article 63 (2).

insulaires pour les institutions du parti et du gouvernement, a ainsi un droit de regard sur ceux qui font de la politique.

Les statuts combinent à la fois une représentation importante des îles (par le nombre d'insulaires présents dans les institutions du parti) tout en maintenant les représentants sous contrôle. En octobre 1977, certains membres de la Conférence nationale s'étonnent de l'importante représentation zanzibarite au sein du NEC; les insulaires sont aussi nombreux que les continentaux. Le secrétaire exécutif du parti[1] explique cette situation par la nécessité de respecter l'égalité entre les deux partis qui se sont unis. Dans la mesure où chaque parti exerçait le même pouvoir sur sa zone géographique, il est "normal" de veiller à l'égalité des représentations au sein de l'organe suprême du parti qu'est le NEC. Néanmoins, cette parité entre insulaires et continentaux n'est établie que pour cette instance.

La création du CCM marque une étape fondamentale du développement de l'Union. Officiellement, un parti unique et suprême dirige les deux composantes de la République. Le gouvernement et le conseil révolutionnaire sont donc placés sous une autorité supérieure, y compris pour les domaines ne relevant pas de l'Union. C'est le début d'un contrôle national sur les îles. La présence des Zanzibarites dans les instances suprêmes suppose leur adhésion aux principes inscrits dans des statuts du nouveau parti.

- Le CCM, l'association de deux partenaires différents.

Les cérémonies officielles pour la création du CCM sont menées avec faste et solennité. Que les fêtes se déroulent à Zanzibar n'est pas le fruit du hasard, cela a valeur d'intégration nationale car le pouvoir insulaire était l'obstacle principal à la fusion des partis et le CCM apporte surtout des modifications sur les îles. Les discours dans le langage de parenté et de l'enfantement en font un événement heureux[2], qui s'inscrit dans l'ordre de la vie.

---

1. Puis Msekwa, ancien vice chancelier de l'Université de Dar es Salaam, est nommé à ce poste en février 1977 lors de la création officielle du CCM.

2. Voir aussi les remarques de MARTIN, D C, op cit, p253, sur l'*Utenzi wa CCM* (poéme épique de MAHIMBI, E. M. narrant la création du CCM, Dar es Salaam, T.P.H., 1981, 63p).

En parallèle à cette liesse organisée, il est difficile de savoir comment ont réagi les populations dans leur ensemble à la création du CCM. Sur le continent, le nouveau parti ne change pas grand chose dans ses relations tissées avec la population. A Zanzibar, d'après des témoignages recueillis (autres que ceux de l'enquête qui ne concerne que les membres de l'ASP[1]), la création du CCM laisse la population indifférente ou soulagée, car le prestige de l'ASP s'était érodé progressivement sous la présidence de Karume. Ce parti s'était peu à peu vidé de son contenu politique pour n'être qu'un instrument de répression à la solde du conseil révolutionnaire. La population, lassée de ses exactions, le voit disparaître sans regret. Il n'y a pas plus d'opposition massive à sa dissolution que d'enthousiasme pour sa création. Les populations sont indifférentes pensant que "ça ne peut pas être pire". Pour beaucoup, la création du CCM est une affaire de politiciens. Ils ne se sentent pas concernés et n'attendent rien de particulier.

Tout comme l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar, la réunion de l'ASP et de la TANU associe deux partenaires aux traditions et aux idéologies différentes.

Depuis sa création en 1954, la TANU est dirigée par J. Nyerere. En 1964, ce parti était devenu le parti unique de la Tanzanie continentale. En 1975, il est l'autorité suprême sur le pays et il joue depuis l'indépendance le rôle d'encadreur et de mobilisateur de la société civile.

> *"Aux yeux du reste de la population, le parti, la TANU pour ce que l'on en sait, semble avoir une double nature. Instrument du pouvoir au sens où il transmet des consignes et tente de mobiliser les gens pour les faire appliquer : il est assimilé au gouvernement, à l'administration; il est plutôt contraignant. D'un autre côté, si le parti participe au pouvoir, il permet de dialoguer avec celui-ci, de jouer sur le registre de la redistribution pour en obtenir des bénéfices. Les citoyens s'adressent donc, entre autres, au parti lorsqu'ils pensent avoir besoin de ses services ou de ceux des hommes qui y sont installés..."*
>
> *"La réalité du parti dans la vie de tous les jours est sensible, concrète, elle ne correspond pas vraiment à l'idée que les théoriciens des partis donnent*

---

[1]. Ce sont des impressions qui m'ont été données en 1987-88, soit plus de 10 ans après la création du CCM.

de ces organisations. En réalité, le parti organise peu, il mobilise quand il le doit, souvent à la demande de l'administration ou de l'état-major, il agite faiblement et sa propagande n'est guère efficace si ses dirigeants locaux ne sont pas au fait des orientations nationales."[1]

.....

"La TANU est, à la base, enracinée dans les réalités locales, c'est ce qui fait sa force, même si cette force a peu à voir avec les notions habituelles du parti. Le parti au niveau national apparaît alors comme un rassemblement d'organisations locales plus ou moins autonomes, unies au centre par des liaisons verticales à forte tonalité administrative, véhiculant plus une alternance de consignes et demandes qu'un débat politique idéologique..... Le parti est donc aussi un lieu de communication et de médiation, un lieu d'intégration puisque toutes les forces sociales, économiques ou idéologiques (si l'on y inclut les religions) doivent passer par le parti pour intervenir en politique."[2]

L'ASP, nous l'avons déjà montré, est un parti dont l'histoire est très différente. D'une part, avant l'indépendance, c'était un parti urbain avec une implantation forte sur l'île d'Unguja et quasiment inexistante sur l'île de Pemba. Au lendemain de la révolution, il est devenu autoritairement le parti unique par décision du conseil alors qu'il n'avait pas d'envergure réellement nationale. Au fil des ans, l'ASP a été identifié comme un instrument au service du pouvoir (Karume et le conseil révolutionnaire) et non comme un organisme à l'écoute des populations. Si les Zanzibarites s'accordent à reconnaitre le mérite de l'ASP avant l'indépendance pour défendre les droits des défavorisés[3], ils sont beaucoup moins prolixes pour parler du parti après la révolution, partagés entre le discours officiel et une réalité quotidienne différente.

Pour ce que l'on en sait, les citoyens ne s'adressent pas au parti, sauf dans le cadre de relations personnalisées permettant d'accéder à des privilèges et à des avantages[4]. La

---

1. MARTIN, DC, op cit, 1988, p151.

2. Idem, p 154.

3. Le rôle n'est pas forcément exact mais il renvoie à la mythologie révolutionnaire de ce parti.

4. Dans un article sur Thabit Kombo, un journaliste raconte comment ce dernier était sollicité pour obtenir des faveurs ou de la clémence. Les relations avec le parti semblaient être de nature clientéliste. *Africa Events*, octobre 1986.

structure pyramidale du parti n'offre pas de réelle possibilité de carrière politique car le président du conseil révolutionnaire a monopolisé les moyens d'accès au pouvoir. Enfin, à la différence de la TANU, ce parti ne véhicule plus d'idéologie mobilisatrice même confuse; le dénigrement systématique de l'ancien régime est la référence obligée des discours politiques. L'ASP inspire en fin de compte plus de crainte que de respect.

Ce sont donc deux partis différents qui se fondent en un. Pour la TANU, le passage au CCM peut être considéré comme un changement de sigle. J. Nyerere devient le président du nouveau parti, et son idéologie "*ujamaa na kujitegemea*" est adoptée par le CCM dont les statuts ressemblent étrangement à ceux de la TANU. A Zanzibar, la création du CCM marque une rupture avec l'ASP: le nouveau parti oblige ses partisans zanzibarites à renoncer à certaines pratiques puisque avantages et privilèges ne peuvent plus être étalés ostentatoirement. Néanmoins, le code moral implicite en vigueur sur le continent a du mal à se diffuser. Les insulaires, qui attendaient peut-être des changements, doivent déchanter puisque le nouveau parti donne aux anciens dirigeants de l'ASP[1] et à tous les membres du conseil révolutionnaire des fonctions dans le nouveau parti.

2-3. Les conséquences politiques.

La création du CCM avec sa doctrine hégémonique de suprématie du parti et le consensus obligé sur les principes clés de l'*ujamaa na kujitegemea* limite la liberté de choix politiques des îles. Les Zanzibarites sont donc soumis à des règles qu'ils n'ont pas eux-mêmes établies. Avec A. Karume, le dysfonctionnement de l'Union était exclusivement lié à la volonté du conseil et de son président; avec la création du CCM, ce type d'attitude n'est plus envisageable. Les politiciens insulaires sont liés au parti par le système des nominations et ils ne peuvent, en toute impunité, refuser d'être les représentants du CCM sur les îles car

---

[1]. Les 15 membres insulaires du Comité Central sont : Thabit Kombo, Abdallah Said Natepe, Hassan Nassor Moyo, Ali Mzee Ali, H. Muhiddin, Rajab Kheri, Khamis Darwesh, Seif Bakari, Salmin Asia Amour, Ramadhani Haji Faki, Seif Sharif Hamadi, Ali Salim, Johari Yusuf Akida, Khamis Hemedi, et Issac Setepu.

ils courent le risque de ne pas être sélectionnés pour un nouveau mandat ou d'être nommés à un poste moins stratégique (comme commissaire de district sur le continent par exemple).

- L'insertion des insulaires dans le CCM.

Le parti, même s'il est né de la fusion de l'ASP et de la TANU, s'inscrit en continuité avec les pratiques de l'ex-TANU (système de recrutements, rôle du parti dans la société, perspectives idéologiques). A partir de 1977, les insulaires doivent donc s'intégrer dans une structure large dont ils ne connaissent pas forcément les codes et les pratiques. Au sein des différentes institutions (le Comité Central, la Conférence Nationale), la représentation des Zanzibarites est inscrite dans les statuts du CCM. Zanzibar bénéficie donc de traitements de faveur (des quotas dans certaines institutions, des circuits différents de compétition etc...), ce qui fait curieusement penser à la situation des "minorités" (celles des femmes ou des jeunes par exemple), à qui une représentation minimale est également assurée, représentation qu'elles ne parviendraient peut-être pas à obtenir par le circuit normal de la compétition politique. Si les responsables politiques insulaires sont nombreux sur la scène politique nationale et dans les instances du parti, ils ne sont pas forcément bien connus de leurs homologues continentaux. On est, au premier abord, surpris par leur "sur-représentation" dans les institutions politiques, mais à l'observation on s'aperçoit que cette générosité n'est pas accompagnée d'un véritable dialogue entre les responsables politiques insulaires et continentaux. Zanzibar est une anomalie dans le système politique tanzanien, les insulaires y font presque figure de privilégiés dans un système où la compétition politique est serrée[1]; mais en même temps, ces faveurs ne modifient pas l'approche continentale de l'Union.

En dépit d'une bonne représentation, le CCM reste continental. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Les îles, surtout depuis le déclin des revenus tirés du girofle, et tant qu'elles garderont un budget et des revenus séparés de l'Union, sont démographiquement et économiquement une entité dérisoire par rapport à l'ensemble

1. Ainsi en 1982, il y a 1642 postulants pour les 90 sièges nationaux au NEC. Voir VAN DONGE J. K. et LIVIGA A. T., op cit p 43.

continental. Le continent, depuis les années 1970, fait face à des problèmes économiques d'une telle ampleur que le particularisme insulaire n'est pas la préoccupation majeure des autorités, d'autant plus que le parti a choisi de ne pas considérer comme un problème la situation de Zanzibar au sein de la République Unie[1]. La large représentation des Zanzibarites dans les institutions vise plus à en faire les collaborateurs des changements à venir qu'à sauvegarder la spécificité insulaire: le but n'est pas de flatter les sensibilités insulaires (leur "particularisme") mais de les intégrer dans l'Union (en les "obligeant" à participer). Il y a un décalage entre le discours officiel qui dit que la spécificité des îles est préservée par cette représentation dans les institutions de l'Union et les objectifs réels que poursuivent ces institutions.

Il faut aussi relever que le parti, qui trace les lignes politiques du devenir du pays, inscrit sa réflexion en continuité avec le travail de l'ex-TANU. L'*ujamaa na kujitegemea*, n'a pas eu d'effet sur les îles, n'étant qu'une référence formelle dans les discours politiques des dirigeants. En règle générale, les Zanzibarites étaient plus préoccupés par les problèmes internes des îles que par les débats idéologiques nationaux de la TANU. Sur le continent, cette doctrine guide la réflexion du parti qui défend aussi certains principes fondamentaux (droits de l'homme, droits des peuples) que Zanzibar n'hésitait pas à bafouer et à tourner en dérision sous la présidence de A. Karume. Avec la création du CCM, les Zanzibarites prennent le train en marche, il leur faut s'initier à un système déjà rodé et transformer (démocratiser) leur propre système. Mais peut-être que plus qu'aux mécanismes fonctionnels du parti, c'est aux codes et aux alliances qu'il leurs faut s'initier.

> *"Le double circuit des réseaux , d'une part, de l'administration et du parti, de l'autre, assure donc la communication et l'organisation politique entre la base et le sommet du système, il permet l'articulation de l'alliance dirigeante avec les forces dominantes aux principaux niveaux de la société tanzanienne. Mais comme on l'a déjà laissé entendre l'alliance dirigeante n'est pas exempte de divisions. Ces divisions correspondent à des*

---

[1]. C'est, par exemple, ce que montrent les propositions du NEC de 1982, où le statut particulier des îles est perçu comme provisoire; l'association des deux protagonistes de la République devant tôt ou tard aboutir à une fusion totale des deux.

orientations politiques différentes choisies selon les intérêts et les engagements idéologiques; elles s'appuient sur des distinctions objectives et agrégent les soutiens par l'usage des réseaux. Ces divisions peuvent donc être assimilées, selon toute probabilité, à des frontières entre fractions politiques nationales articulées aux réseaux et aux machines clientélistes locales."[1]

Puisque dorénavant la compétition politique insulaire passe partiellement par le CCM, les Zanzibarites ne peuvent rester à l'écart des alliances au sein du parti, même s'ils ne sont pas réellement intégrés dans des réseaux plus larges. Le CCM semble avoir peu d'influence au niveau idéologique sur les îles, mais cela n'empêche pas les insulaires d'être pleinement concernés par certaines décisions d'envergure nationale débattues dans la parti. Mentionons par exemple les négociations avec le FMI, la libéralisation du système économique, ou la sélection des dirigeants[2].

Des fractions existent derrière l'idéologie unitaire du pays. On a pu ainsi parler de droite et de gauche, de *siasa ya kali* et de *siasa ya pole* (la "politique dure" et la "politique douce") même si elles sont officiellement inavouables[3]. Avec la création du CCM, les insulaires sont concernés par ces débats, et se situent sur l'échiquier des tendances, apportant leur soutien à tel ou tel groupe. Eux-mêmes ne forment pas un tout, et sont aussi divisés sur certaines questions.

Ces alliances continentales/insulaires, ces fractions ne sont pas forcément des oppositions farouches et durables; au contraire, elles sont souvent mouvantes, fluctuantes, immédiates ou conjoncturelles, elles se font et se défont au rythme des différents enjeux.

- De nouvelles dépendances.

La doctrine du parti unique s'est progressivement affinée depuis 1965. La Constitution provisoire de 1965 précise que l'action du gouvernement est placé sous les auspices du parti, celle de 1977 parle de direction (*guidance* dans le texte anglais). Enfin la

---

1. MARTIN D. C., 1988, op cit, p 226-7.
2. Surtout après la réforme constitutionnelle de 1984, (mais c'était déjà important avant) où le contrôle du parti sur les îles s'accentue.
3. Voir MARTIN D.C., op cit , pp 228-30.

Constitution amendée de 1984 parlera d'autorité finale du parti sur le gouvernement, (*madaraka ya mwisho* en kiswahili). En conséquence, l'autonomie des îles doit être reconsidérée, car elle est dorénavant sous l'autorité et le contrôle du parti.

Le parti ne remet pas en cause le statut particulier des îles, à savoir l'existence d'institutions indépendantes de celles du continent mais il modifie profondément le contenu de cette autonomie. Les statuts du CCM, puis la Constitution de la République, posent de nouvelles bornes à l'action du gouvernement insulaire. Le parti élabore les grandes lignes politiques du pays et le gouvernement zanzibarite doit alors appliquer décisions. L'autre changement important par rapport à la période précédente est l'intervention directe du CCM sur les nominations des responsables politiques sur les îles:

> *"La fonction la plus manifeste du CCM est le recrutement politique. C'est une institution qui produit des candidats pour les emplois publics. Toute personne qui aspire à une position politique doit chercher le support du parti."*[1]

Le NEC est certainement l'institution la plus importante dans les mécanismes de recrutement pour les instances du parti. Il intervient dans la composition du Comité Central, dans la nomination des commissaires régionaux (il y a cinq régions à Zanzibar), dans celle des secrétaires régionaux du parti. Il nomme aussi le secrétaire général du parti, les présidents des différents département du NEC, les secrétaires généraux des organisations affiliées au parti. Ces nominations concernent les Zanzibarites et, pour cette raison, leur présence au NEC revêt une importance particulière.

De plus, le NEC a un pouvoir de veto sur les candidats sélectionnés pour différentes élections: élections parlementaires et (à partir de 1979) élections pour la Chambre des Représentants de Zanzibar, celles des responsables de districts et de région, celles des présidents des organisations de masse et enfin celles du NEC lui-même. C'est également ce

---

[1]. VAN DONGE A. K. LIVIGA A. J., "The 1982 Elections for membership of the National Executive Committee of Chama cha Mapinduzi: A Case Study of Political Recruitement in Tanzania". *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*. Vol 23, n°1, mars 1985, p.44.

comité qui présente, devant la Conférence Nationale du parti, les candidats pour l'élection présidentielle de la République et celle de Zanzibar[1].

Cette concentration extraordinaire des pouvoirs entre les mains du CCM, surtout entre celles du NEC, rend impossible la construction d'un pouvoir politique solide sans le soutien du CCM et sans l'approbation du NEC. Autrement dit, les insulaires ne peuvent plus faire de politique (même locale) sans la bénédiction du parti et ceci marque nécessairement la fin de l'isolationnisme des îles dans la mesure où, si elles gardent des institutions autonomes, celles-ci sont forcément peuplées de membres du CCM qui se sont soumis à la sélection. Le nouveau parti marque aussi la fin du rôle hégémonique du conseil révolutionnaire qui nommait des hommes aux postes clés dans l'arbitraire le plus complet. Mais les Zanzibarites considèrent encore la politique (interne) comme une affaire exclusivement insulaire et le passage obligé par le CCM n'est pas toujours bien perçu.

Si la fonction la plus évidente du NEC semble être de produire des politiciens et des hauts fonctionnaires, on ne peut négliger son rôle politique et la surveillance constante qu'il exerce sur ses troupes. Ce contrôle politique s'exprimera en 1984, lors de la crise entre les autorités insulaires et le parti (au sujet des propositions du NEC)[2]. Le NEC organise à Dodoma une réunion extraordinaire pour discuter de "l'atmosphère polluée" des îles. Elle a pour conséquence la démission forcée du président A. Jumbe et de certains de ses ministres. Les politiciens ne doivent pas oublier qu'ils sont d'une manière ou d'une autre redevables au NEC de leur position et qu'ils ne peuvent donc s'y opposer sans risque, surtout lorsque cette opposition ternit l'image du parti. Rares sont les exemples où le NEC désavoue aussi publiquement des hommes qu'il a lui même installés au pouvoir[3], mais la menace est présente dès la création du parti.

---

1. Ces élections législatives et présidentielles sont inscrîtes dans la Constitution de la République Unie de 1977 et dans la Constitution de Zanzibar de 1979.

2. Voir le chapitre suivant sur la crise de 1983-84.

3. Le phénomène se reproduit de manière un peu différente en 1988 lorsque le premier ministre des îles, Seif Sharif Hamad, est exclu du parti.

La dépendance des Zanzibarites envers le parti suppose aussi le respect des consignes et le succès dans la tâche qui leur a été confiée[1]. S'ils sont membres du cabinet, le parti compte sur eux pour appliquer sa politique et pour harmoniser la situation insulaire sur celle du continent en imposant une certaine conception du pouvoir et du rôle du parti. Pour le CCM, l'ultime objectif est d'ancrer durablement et profondément les îles à la République Unie, ce qui ne peut se faire sans le concours actif des responsables politiques insulaires.

- Divisions insulaires.

Au sein du cercle politique insulaire, des façons différentes de concevoir le pouvoir et le développement s'affrontent. On peut schématiquement distinguer deux grands courants: le premier demande la poursuite de la politique de A. Karume, c'est-à-dire la même conception du pouvoir et la poursuite de l'isolationnisme à l'égard du continent. Cette tendance, qui ne remet pas directement en cause l'Union tant que le contrôle de Dar es Salaam reste lâche, s'accommodait plutôt bien du fonctionnement imparfait des institutions de la période Karume. Le second courant, incarné par A. Jumbe, cherche à mettre fin aux abus les plus flagrants du système politique insulaire. Les changements deviennent possibles grâce au soutien du gouvernement central favorable à une démocratisation des îles. Mais cette tendance a mal estimé les réactions des Zanzibarites face à cette collaboration étroite avec le continent. La première tendance ne peut en aucune manière être écartée du pouvoir, car elle représente les révolutionnaires de 1964, qui symbolisent le renversement de la domination arabe et l'installation d'un système égalitaire, concrétisé par les acquis sociaux. Au dessus de toutes ces divergences, qui recoupent également différentes approches du développement et de la vie civile, les responsables politiques zanzibarites sont unis par le sentiment que, pour ne pas heurter les sensibilités populaires, il faut défendre le particularisme des îles face au bloc de la Tanzanie continentale. Les fractions politiques

---

[1].Les membres du NEC, par exemple, doivent contribuer aux travaux de commissions. Les commissaires de district ou de région doivent rendre compte de leurs activités. D'ailleurs, en 1989, des responsables du parti de l'île de Pemba seront accusés d'avoir été laxistes face à la dégradation du climat politique et de n'avoir pas su imposer une réelle discipline aux membres du CCM.

insulaires rivales ont donc un terrain d'entente étroit, celui de la méfiance face aux tentations hégémoniques du continent, mais qui ne s'exprime qu'en temps de crise.

Depuis 1964, le particularisme insulaire, même si les politiciens n'y mettent pas toujours le même contenu, est une dimension constante de la vie politique: la défense des intérêts insulaires a un pouvoir d'évocation qui dépasse largement les bornes de l'autonomie politique et structurelle. L'identité politique des insulaires se nourrient non seulement de références historiques (l'indépendance, la révolution, le traité d'Union) mais aussi de références culturelles, sociales et religieuses. La Tanzanie est un pays laïque et les insulaires sont profondément attachés à leur religion. S'ils ne sont pas intégristes, ils accordent beaucoup d'attention à la religion de leurs dirigeants, et Nyerere est chrétien. L'Islam, qui imprégne les pratiques sociales quotidiennes, est aussi un des aspects du particularisme insulaire. Tous les Zanzibarites ne sont pas de parfaits croyants; leur connaissance du Coran est souvent imparfaite et ils ne respectent pas tous les interdits religieux. Toutefois, ils participent intensément à un mode de vie islamique[1]: leur vie de tous les jours est marquée par une sociabilité musulmane, une manière d'être liés les uns aux autres. Et les Zanzibarites estiment que leur mode de vie est "supérieur" à celui des continentaux souvent décrits comme des chrétiens. Dans le domaine linguistique, les Zanzibarites méprisent souvent le kiswahili "bantouisé" des continentaux, persuadés qu'eux seuls parlent un *kiswahili safi* (littéralement un kiswahili propre). Au delà de ces exemples anecdotiques, c'est dans des traditions différentes, dans des règles de sociabilité propre et dans des habitudes alimentaires[2], vestimentaires etc.. que les Zanzibarites construisent leur identité qu'ils opposent à l'identité continentale (telle qu'eux-même la définissent).

Les insulaires ne forment jamais un tout et leurs rivalités politiques, du fait du rôle clé du NEC pour la composition du pouvoir sur les îles, se reproduisent immanquablement dans le CCM. Les insulaires, divisés entre eux et formant un petit groupe, vont donc chercher des appuis auprès de leurs collègues continentaux, qui quelquefois se posent en

---

1. Ce n'est que tardivement, vers 1988-89, que la religion prendra une dimension politique à Zanzibar.

2. Les Zanzibarites mangent du riz alors que les continentaux se nourrissent souvent d'*ugali* (polenta), considéré comme le repas du pauvre sur les îles.

arbitre entre les Zanzibarites. La composition des instances suprêmes du Parti (comme le NEC) permet de relever les tendances insulaires à l'honneur à Dar es Salaam[1].

3- LES TRANSFORMATIONS CONSTITUTIONNELLES.

3-1. La nouvelle Constitution de la République Unie.

Les articles du traité d'union de 1964[2] prévoyaient que:
"le Président de la République Unie en accord avec le Vice-Président qui est également le Chef de l'Exécutif de Zanzibar doit :
a) Nommer une commission qui fera des propositions pour la Constitution de la République Unie.
b) Convoquer une Assemblée Constituante composée de représentants du Tanganyika et de Zanzibar en nombre qu'ils devront déterminer[3]... pour considérer les propositions de ladite commission et pour adopter la Constitution de la République Unie."

- L'adoption de la nouvelle Constitution.

Les articles de l'Union ne précisent pas la composition de la commission chargée d'élaborer le texte de la future Constitution du pays, mais il est évident que, pour des questions de légitimité, le président devait assurer une représentation égale des Tanganyikais et des Zanzibarites. La commission nommée par le président est la même que celle qui travailla sur les statuts du CCM. Le président choisit également les représentants qui siègeront dans l'Assemblée Constituante: c'est en fait l'Assemblée Nationale du pays (le Bunge). Sur les 205 membres, 47 sont Zanzibarites.

Le 26 mars 1977, la commission présente ses propositions devant le NEC du CCM. En fait ce processus légal avalise des décisions politiques déjà prises[4]. Le NEC

---

1. C'est particulièrement évident en 1988 dans la composition du Comité central. Voir infra.
2. Article VII du traité d'Union
3. Dans le texte de 1964, le président avait un an pour mettre en marche le processus. Devant l'impossibilité d'agir, (refus du vice-président) les termes: *dans un an* sont remplacés par *le moment jugé opportun.*
4. SHIVJI I.G., *The legal foundations of the Union in Tanzania's Union and Zanzibar Constitutions*, Dar es Salaam University Press, 1990, p59.

discute les propositions de la commission et les adoptent le même jour. Le 30 mars, le cabinet donne son accord et le 18 avril le texte de la Constitution est publié dans le Journal Officiel. 11 jours plus tard, il est soumis à l'Assemblée Constituante. Selon Shivji, le déroulement de la session est semblable à celui d'une session législative ordinaire[1]. La session historique pour l'adoption de la première Constitution définitive de la République Unie a duré moins de trois heures. D'ailleurs le premier ministre donna le ton en précisant que de longs débats n'avaient pas lieu d'être puisque le parti avait déjà étudié le texte en détail.

> *"La Constitution d'un pays est la loi fondamentale d'une Nation et l'institution qui la promulgue est sans aucun doute l'autorité suprême. Cette Assemblée Constituante a des pouvoirs plus importants que le Parlement ordinaire. Cette Assemblée Constituante a la liberté d'accepter ou de refuser les propositions.*
> *Mais, Monsieur le "Speaker", en exerçant notre autorité, nous devons être conscient de ses limites. Les propositions, que nous nous préparons à étudier, sont le résultat des directives du Parti. Nous, Tanzaniens, avec notre sagesse, nous avons décidé sans aucune hésitation que le Parti devait être l'autorité première du pays. Par conséquent, cette Assemblée Constituante a tous les pouvoirs de rejeter ou d'amender les propositions du gouvernement si elle pense qu'elles sont contraires ou en conflit avec les directives du Parti. D'un autre côté, si ces propositions sont dans la lignée des directives du Parti, je demande à cette Assemblée de les accepter sans aucune hésitation." (Applaudissements).*[2]

Les applaudissements remplacent le débat, un seul Zanzibarite, Ali Hassan Mwinyi, intervient, mais il n'évoque pas les conséquences possibles sur le système politique insulaire[3]:

> *"La Constitution démontre le niveau de maturité politique, trente ans d'expérience nous ont montré que l'Union est une donnée de la réalité."*

---

1. Idem, p.61.
2. Idem, pp 61-2. Discours du premier ministre à l'Assemblée Constituante.
3. The Hansard, gvt printer , 25 April 1977, p 23.

Les hommes politiques (notamment le premier ministre) présentent ce nouveau texte comme la loi fondamentale du pays (alors que les Zanzibarites et certains juristes[1] considèrent le traité d'Union de 1964 comme la seule loi à mériter ce titre), mais ce texte reste l'affaire du CCM puisque les députés sont invités à ne pas contredire le parti. L'Assemblée constituante n'a, de fait, pas de réel pouvoir. Pour Kabudi[2], la Constitution garde en substance la plupart des clauses de celle de 1965, mais certaines transformations introduisent des doutes. La plus grande ambiguïté est l'absence de précision sur qui exerce les pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) pour l'ex-Tanganyika.

La Constitution entre en vigueur le 26 avril 1977. Bien qu'assez semblable à celle de 1965 dans ses structures, la nouvelle Constitution introduit de grands changements : la suprématie du parti et la consolidation de l'Union entre Zanzibar et le continent définissent mieux leurs relations. Cette Constitution est sujette à différentes interprétations à cause des omissions et du flou de certains articles[3], qui apparaîtront au grand jour en 1984, lors d'un débat public lancé par le NEC pour amender cette Constitution[4]. D'ailleurs, lors de ce débat, les questions soulevées sur cette Constitution seront différentes de celles auxquelles les rédacteurs ont cherché à répondre. En 1977, ils voulaient ancrer les îles au continent tout en préservant leur autonomie (d'où la reconnaissance constitutionnelle du conseil révolutionnaire). Il n'était pas question ici, à la différence de 1983-84, de débat sur la nature de l'Etat: un Etat fédéral ou un Etat unitaire. La Constitution de 1977 maintient un système législatif, exécutif et judiciaire à Zanzibar dans tous les domaines ne relevant pas de l'Union.

---

1. Comme SHIVJI, KABUDI, DOURADO. Voir le chapitre sur le débat constitutionnel de 1983-84.

2. P.J.A.M. KABUDI, op cit, 1986, p239. Pour lui, la Constitution ne reflète pas le traité d'union, elle s'en détache. KABUDI reprend l'argumentation de SRIVASTAVA sur le système triangulaire du pays : 3 systèmes (Zanzibar, Tanganyika, l'Union) mais deux gouvernements.

3. Voir SRIVASTAVA, B. P., op. cit.

4. Voir le chapitre sur le débat constitutionnel de 1983-84.

- L'organisation des pouvoirs.

La nouvelle Constitution adopte, bien évidemment, le principe de la suprématie du parti[1]. En accord avec ce principe, le parti élabore l'idéologie nationale et les objectifs politiques, les autres institutions (tel que le Parlement ou le cabinet), exécutent en vertu de leurs fonctions spécifiques cette politique. Si la suprématie du parti est évidente sur le continent, il est plus difficile de percevoir son influence sur les îles.

Le conseil révolutionnaire a été reconnu par la Constitution et son rôle est de nommer le Chef de l'Exécutif de Zanzibar, de choisir les 32 membres du Parlement et de diriger les activités du Cabinet. Il semble un peu superflu puisqu'il est l'intermédiaire entre le parti et le cabinet. Mais même s'il est officiellement lié au parti, il reste un organisme à part difficilement contrôlable par le CCM.

Le conseil révolutionnaire garde les pouvoirs législatifs sur les îles et il est pertinent de remarquer que la Constitution ne mentionne pas la manière dont ses membres sont choisis. L'usage a montré qu'ils sont nommés par le président du conseil principalement parmi les acteurs de la révolution de 1964. Si les Zanzibarites étaient soucieux de maintenir leur autonomie dans la nouvelle Constitution, celle-ci est effectivement garantie par le statut officiel donné au conseil sur lequel le parti n'a pas de prise directe (par des nominations ou cooptations). La Constitution de 1977 reconnaît et donne un cadre constitutionnel aux très larges pouvoirs et privilèges de ce conseil:

> *"Le conseil révolutionnaire doit avoir les pouvoir législatifs pour Zanzibar pour tous les domaines autres que ceux de l'Union et doit avoir les pouvoirs d'administration et de surveillance générale sur le gouvernement de Zanzibar et sur toutes les activités des administrations autres que celles de l'Union "*[2].

La nouvelle Constitution supprime le poste de deuxième vice-président, certains y ont vu la consécration de A. Jumbe comme numéro deux du pays[3]. La position de vice-président prend plus d'importance puisqu'elle est la deuxième fonction du pays. La fonction

---

1. Inscrite par un amendement en 1975 dans la Constitution provisoire.
2. Section 58 (2) Constitution de 1977. De plus, comme le Parlement de la République Unie de Tanzanie, le conseil révolutionnaire participe à la Conférence nationale du CCM
3. *Weekly Review*, le 16 mai 1977.

du premier ministre est dorénavant inscrite dans le texte: elle est d'envergure nationale, mais, à Zanzibar, elle ne couvre que les domaines de l'Union.

Le Chef de l'Exécutif de Zanzibar doit "*être élu par le conseil révolutionnaire suivant une procédure qui doit être établie en accord avec les lois existantes à Zanzibar*"[1]. Cette clause ne sera jamais appliquée car la Constitution de Zanzibar adoptée en 1979 définit de nouvelles procédures[2].

La Constitution de 1977 crée une Cour constitutionnelle spéciale chargée de résoudre les conflits sur l'interprétation de la Constitution entre le gouvernement de la République Unie et le gouvernement de Zanzibar. Cette Cour est composée d'une représentation égale des deux parties de la République. Certaines institutions ou certains pouvoirs ne peuvent pas être modifiés sans une majorité au 2/3 des députés insulaires et des 2/3 des députés continentaux: il s'agit de l'existence de la République Unie, de celle du gouvernement de la République Unie, des devoirs et des responsabilités du gouvernement de la Tanzanie et ceux de Zanzibar, de l'existence du Parlement, de la Haute Cour de justice, de la liste des domaines de l'Union, et du nombre de députés insulaires dans le Parlement. Enfin la Constitution établit une Cour d'Appel de Tanzanie.

La Constitution introduit, pour la première fois depuis la révolution, des élections sur les îles. Il s'agit de celles de 10 députés pour le *Bunge*. Cette nouveauté est reçue avec plus de satisfaction sur le continent que sur les îles, car Karume avait lui même déclaré en 1970:

> *"Il n'y aura pas d'élection à Zanzibar avant cinquante ans, les leaders de Zanzibar ont été choisis par la révolution de 1964"*[3].

Cette position embarrassait le pouvoir central soucieux d'installer une démocratie à parti unique depuis 1961. Mais cette mesure est plus symbolique qu'efficace au regard du désintérêt permanent des députés insulaires (malgré leur bonne représentation numérique), pour l'activité du *Bunge* tanzanien depuis qu'ils y participent.

---

1. Section 57 (1) Constitution de 1977
2. Voir infra.
3. *Weekly Review*, le 16 mai 1977

La composition du nouveau Parlement donne 72 sièges aux insulaires sur 223 (soit presque un tiers)[1]. Avec une population de 500.000 individus, Zanzibar est sur-représentée. L'organisation d'élection, tout comme la très généreuse représentation dans l'assemblée, cherche à intégrer les îles dans le système politique national. La nouvelle Constitution octroie une belle place aux insulaires, mais en fait, cette place n'implique pas de réelle participation dans la vie politique et il n'y a d'ailleurs aucun risque que cette sur-représentation insulaire pèse d'un poids politique déterminant à cause du rôle particulier de l'Assemblée en Tanzanie et du contrôle étroit du parti sur cette institution.

- Les premières élections législatives à Zanzibar.

Les élection législatives de 1977 impliquent directement Zanzibar. Pour la première fois depuis la révolution, les Zanzibarites vont élire au suffrage universel direct 10 députés pour le Parlement tanzanien. Les candidats sont sélectionnés selon les règles établies par la Constitution, et on voit apparaître des hommes jusque là restés dans l'ombre[2]. Ainsi la *Weekly Review* de Nairobi n'hésite pas à parler "de relève par les jeunes[3]". Le *Daily News* attribue ce renouvellement du personnel à la création du CCM[4], ce qui est vrai; mais on peut aussi imaginer que des nationalistes comme Ali Mzee, Abdallah Natepe, Hassan Nassor Moyo, Hasnu Makame, et Isaac Setepu (pour ne citer que les plus connus), qui ont officiellement décidé de ne pas se présenter pour donner une chance aux jeunes[5], ont peut-être craint les conséquences d'une éventuelle défaite, compte-tenu des postes de responsabilité (ministre dans le cabinet de l'Union ou dans celui de Zanzibar, membres du conseil révolutionnaire) qu'ils occupent. Ce sont des vieux camarades de A. Karume, et la

---

1. 106 membres élus dont 10 des îles, 25 membres régionaux (5 de Zanzibar), 15 représentants des organisations de masse, 25 secrétaires régionaux du parti (dont 5 de Zanzibar), 20 insulaires nommés par le président des îles, et les 32 membres du conseil révolutionnaire

2. Les députés élus le 17 décembre 1977 sont : Jamal Ramadhani, Ali Salim Ali, Khamis Kombo Usi, Idi Pandu Hassan, Mohames Hamza Yusuf, Ame Mbarouk Ussi, Saoud Yusuf Mgeni, Ali Haji Ali, Hamisi Juma Omar.

3. *Weekly Review*, 7 janvier 1978.

4. *Daily News*, 18 décembre 1977.

5. Idem.

légitimité de leur fonction vient de leur engagement aux côtés du président défunt. Ils ne peuvent prendre le risque d'être désavoués par un électorat alors que depuis plusieurs années, ils justifient leur monopolisation du pouvoir par leurs hauts faits révolutionnaires. Enfin, rien ne sert de s'exposer inutilement puisque tous sont assurés de siéger à l'Assemblée nationale par le système des nominations[1].

Ces élections n'ont pas un enjeu très important car le Parlement n'a pas un grand rôle à jouer dans les affaires internes des îles, cependant, ce sont les premières élections au suffrage universel direct depuis la révolution. Elles sont le premier jalon vers une l'harmonisation du système politique tanzanien (ou tout du moins l'harmonisation de certaines règles) entre les deux parties du pays.

La nouvelle Constitution a-t-elle renforcé l'Union? Seuls le Parlement et le CCM sont réellement des institutions politiques de l'Union. Deux gouvernements cœxistent encore, l'uniformisation du système judiciaire n'a pas été abordée et la planification économique, les finances, les réserves en devises, le commerce et l'industrie ne sont pas explicitement mentionnés comme des domaines de l'Union. La nouvelle Constitution a surtout entériné des pratiques comme le rôle du conseil révolutionnaire. Il reste cependant qu'elle dessine mieux les contours de l'Union que celle de 1965. Zanzibar semble un partenaire plus égal par sa représentation à l'Assemblée ou dans la Cour constitutionnelle. Mais cette apparente égalité entre les deux partenaires est étroitement liée à la situation politique qui prévaut alors. A. Jumbe est le numéro deux du pays et sa position s'affirme avec l'inscription dans le texte d'un seul vice-président. Mais la Constitution ne renforce pas l'aspect unitaire de la République Unie, bien qu'Edward Sokoine, le premier ministre, se montre optimiste.

> *"La nouvelle Constitution, remplaçant la Constitution intérimaire vieille de douze ans, montre que l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar est mature et forte"*[2].

---

1. Le conseil révolutionnaire nomme 32 députés et le président de la République Unie 20 sur les recommandations du conseil.
2. *Weekly Review*, op cit.

Edward Sokoine se trompe peut-être de débat. Pour les responsables politiques tanzaniens qui ont préparé le texte de la Constitution, le travail était de "légaliser" certaines pratiques de l'Union plutôt que d'œuvrer pour son renforcement. Grâce à l'attitude conciliante du président A. Jumbe et à la création du CCM, ce travail est devenu possible. Le parti n'a qu'un contrôle de principe sur les îles, puisque les institutions insulaires restent assez autonomes (notamment le conseil révolutionnaire et le système judiciaire), par contre les Zanzibarites sont de plus en plus formellement impliqués dans les institutions politiques de l'Union.

3-2. La première Constitution de Zanzibar.

Le 5 octobre 1979, dans un discours présentant le texte constitutionnel, A. Jumbe reconnait que depuis la révolution des erreurs, qui allaient à l'encontre de la justice, ont été commises sciemment ou par ignorance. La Constitution, adoptée le 12 octobre, établie les responsabilités politiques des individus et limites leurs pouvoirs. Elle est la première depuis la révolution et on peut raisonnablement dire qu'elle est copiée sur la Constitution de la République Unie de 1977. Elle présente la même organisation et les mêmes règles pour les différentes institutions, et elle divise l'exécutif, le législatif et le judiciaire[1] de la même manière. Elle adopte le préambule de la Constitution de l'Union et des passages relatifs à Zanzibar. Les rédacteurs ont cherché à éviter toute contradiction avec la Constitution de l'Union. La politique du socialisme *ujamaa*, mise en exergue par la Constitution de 1977 comme étant le moyen de parvenir à la liberté et à l'égalité, n'est pas mentionnée dans la Constitution de 1979[2].

La section 1 précise que "*Zanzibar est une partie de la République Unie*". Le président du conseil révolutionnaire (qui est également le président de Zanzibar) a le pouvoir de diviser Zanzibar en régions et districts adminstratifs "*avec l'approbation du CCM*". La Constitution de 1977 prévoyait que le NEC du CCM sélectionnerait un candidat pour la

---

1. Voir SHAIDI, L.P. OTHMAN H, "Zanzibar Constitutional Development" *Eastern Africa Law Review*, Vol 11- 14. 1977 - 81, p198

2. Il faudra attendre 1984 pour que Zanzibar inscrive dans sa Constitution son attachement au socialisme.

présidence des îles et le soumettrait au conseil révolutionnaire "*qui devra avoir le pouvoir d'accepter ou de refuser*". Cette procédure n'a jamais été appliquée puisque la Constitution de Zanzibar adopte les mêmes procédures sélectives et électives que pour le président de la République: le candidat est sélectionné par le parti puis élu au suffrage universel. C'est un changement important, car le conseil révolutionnaire est privé d'un de ses principaux privilèges, à savoir la prérogative, jusqu'alors incontestée, de nommer les dirigeants des îles. La Constitution établit la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) par l'adoption de règles fixes (fin des décrets arbitraires du conseil). La Chambre des représentants[1] détient tous les pouvoirs législatifs, hormis ceux concernant les domaines de l'Union, et ses membres siégent à la Conférence nationale du parti. Ces deux fonctions étaient auparavant détenues par le conseil révolutionnaire.

Enfin le système judiciaire[2] subit lui aussi des transformations. Les appels peuvent être faits auprès de la Cour d'Appel de Tanzanie et éviter ainsi les recours au Conseil suprême dont la partialité n'est plus à démontrer. Pour la première fois depuis l'installation des *people's courts*, les juges sont des personnes qualifiées. De plus, la commission permanente d'enquête, amendée par la Constitution nationale de 1977, voit ses pouvoirs étendus aux îles[3]. Le code des dirigeants est également appliqué à Zanzibar[4]. Enfin la Constitution crée une commission du plan, chargée de la planification et de la programmation des projets de développement des îles.

Les transformations apportées par la Constitution de 1979 sont radicales. Pour la première fois depuis la révolution, Zanzibar se dote de règles écrites garantissant la séparation des pouvoirs. Le conseil révolutionnaire, qui dirigeait les îles depuis 1964, perd

---

1. Chapitre 3 de la Constitution. La composition de la Chambre des représentants (*Baraza*) est la suivante: Tous les membres du conseil révolutionnaire, les représentants au *Bunge* tanzanien, 2 représentants par comités révolutionnaires de districts, 2 représentants par comités révolutionnaires régionaux, tous les secrétaires régionaux, 2 représentants élus par le comité exécutif régional parmi ses membres, 2 représentants de chaque organisation de masse élus par la chambre, 10 membres nommés par le président du conseil révolutionnaire.
2. Chapitre 4 de la Constitution.
3. Auparavant son autorité ne couvrait que les personnes au service de la République Unie.
4. Il s'agit de la version "renforcée" du code adopté par la Constitution de 1977, section 78 et Constitution de Zanzibar.

pratiquement tous ses pouvoirs[1]. S'il est officiellement maintenu, il n'a qu'un rôle de conseiller du président dans les domaines autres que l'Union. Sa composition est également limitativement fixée: 35 personnes, dont le président et les ministres du gouvernement insulaire. De fait une partie du conseil révolutionnaire est le cabinet. Les fonctions législatives sont assurées par la Chambre des Représentants et le conseil révolutionnaire n'a plus de contrôle direct sur le système judiciaire. Avec l'introduction d'élections sur les îles, il perd également le pouvoir de choisir le leader politique. Enfin la création du CCM a canalisé l'activité du parti sur les îles. La division floue des fonctions, les relations confuses existant entre l'ASP et le conseil révolutionnaire ont disparues[2], le conseil révolutionnaire est maintenant soumis au parti. Le fait que le conseil révolutionnaire n'ait plus le dernier mot est sans doute la contribution la plus significative du CCM à la démocratisation de Zanzibar puisque Jumbe peut ainsi imposer une nouvelle Constitution.

Zanzibar n'est plus une zone "incontrôlable du pays". Sa particularité et son autonomie sont légalement inscrites dans le texte de base des îles. Tous ces changements semblent s'être faits en douceur, calmement, grâce à la manière de faire du président J. Nyerere, plutôt qu'à un réel consensus entre toutes les parties concernées. Les rapports de force entre les différentes tendances insulaires (schématiquement A. Jumbe face à la vieille garde révolutionnaire) et entre le gouvernement insulaire et le gouvernement central sont à l'origine des transformations qui étaient souhaitées (ou simplement inévitables) des deux côtés, mais les attentes n'étaient pas forcément les mêmes (comme la création du CCM). Les projets sont débattus à huis clos au sein des institutions suprêmes du parti, et rien ne transpire de ces débats. De plus, le parti, du moins à Zanzibar, n'est pas forcément reconnu par les populations comme le représentant de leur volonté. L'équilibre des rivalités politiques insulaires est momentanément transformé en faveur de A. Jumbe grâce à sa position au sein du CCM et au soutien de J. Nyerere. Car, pour Dar es Salaam, A. Jumbe est l'homme qui peut transformer les structures du pouvoir des îles. Comme pour le traité

---

1. En fait les pouvoirs étaient exercés par le président du conseil pour le compte du conseil.
2. Le conseil tendant à supplanter le parti pour l'élaboration de la politique.

d'Union, et les Constitutions, les populations ne participent pas au débat. Quant aux membres du conseil (qui ont les pouvoirs législatifs), ils ont adopté sans discuter (comme pour la Constitution de la République Unie) le texte proposé par le parti.

La Constitution de Zanzibar fut préparée par CCM. Elle est approuvée le 12 octobre par le conseil révolutionnaire puis le 28 décembre par la Conférence nationale du CCM. Proposée par le parti qui est l'instance suprême du pays, cette Constitution ne pouvait virtuellement pas être refusée par les autres institutions. Elle marque l'insertion difficile (prévu dès 1977) de Zanzibar au sein de l'appareil institutionnel.

- Le contexte politique insulaire de l'adoption de la Constitution.

A. Jumbe veut asseoir son pouvoir contre les éléments conservateurs (par exemple Thabit Kombo ou Seif Bakari), contre ceux qui refusent de concevoir l'Union autrement que comme Karume (c'est-à-dire purement formelle). Mais il doit, à plus d'une reprise, se défendre "de brader" les îles au continent. Ainsi en présentant la Constitution, le 5 décembre 1979, il répète que "*Zanzibar garde son autonomie financière, et (que) les rumeurs contraires sont le fait d'individus malveillants qui œuvrent contre l'Union*". Il insiste sur la nécessité d'une formation idéologique pour les cadres du parti, afin que ceux-ci diffusent correctement l'idéologie et les projets au sein de la population. D'ailleurs, en août 1979 un "Zonal Ideological College" est ouvert à Zanzibar[1].

L'adoption de la Constitution coïncide avec une période de troubles sociaux qui traduisent les difficultés économiques et la demande populaire de démocratisation du pays. Les rumeurs les plus diverses circulent à Zanzibar (ainsi qu'à l'extérieur). Ainsi le *Nairobi Standard* du Kenya rapporte que Zanzibar va quitter incessamment l'Union pour adopter sa propre Constitution et démettre A. Jumbe. Le démenti officiel est rapide, et le conseil révolutionnaire rajoute que "*l'Union est populaire*"[2] en dépit des signes de mécontentement qui apparaîssent. D'ailleurs, la première fois depuis la révolution, le président doit répondre

---

1. *Africa Contemporary Records* 1979-80, pB 321.
2. Voir la *Weekly Review*, 9 octobre 1979.

à des critiques sur sa manière de gouverner et notamment sur son engagement dans les institutions de l'Union. Des pamphlets circulent, des graffitis fleurissent sur les murs de la ville, où sont réclamés la démission du gouvernement de A. Jumbe, l'introduction d'une charte des droits de l'homme et une nouvelle définition de l'Union avec le Tanganyika[1].

> *"La campagne de graffitis semble être un mouvement spontané sans aucun lien avec les groupes politiques existant avant la révolution"*[2].

Pourtant, les graffitis sont très nombreux dans les quartiers pauvres à la périphérie de la ville, où l'ASP jouissait, avant l'indépendance, d'une très forte popularité[3]. Avec le passif de l'histoire récente (pénuries et disettes, arbitraires, détentions, disparitions), le relatif retour à la normalité apporté par A. Jumbe donne l'occasion aux Zanzibarites d'exprimer pour la première fois leur mécontentement, d'autant plus qu'ils sont loin d'être satisfaits de leur président.

Leur président semble privilégier ses ambitions personnelles (devenir président de la République) sur ses responsabilités locales. A. Jumbe passe effectivement beaucoup de temps sur le continent dans le cadre de ses fonctions de vice-président de la République et du parti mais les populations désavouent son engagement dans les institutions de l'Union. Elles lui reprochent ses absences, son intérêt pour les affaires du CCM et ses ambitions nationales au détriment des affaires insulaires, la gabegie et la corruption de son gouvernement, le manque de contrôle sur l'activité du pouvoir et l'absence de règles démocratiques. En réponse aux accusations, A. Jumbe annonce la préparation de réformes constitutionnelles pour satisfaire les aspirations populaires (autonomie des îles, respects des droits de l'homme). L'adoption de la Constitution de 1979 est une tentative de réponse.

---

1. Ce sont les mêmes critiques qui apparaîtront en 1983-84.
2. *New Africa*, novembre 1979.
3. Après l'indépendance, il n'y a plus de données ni d'études précises.

3-2. L'harmonisation des systèmes politiques.

A la suite de la création du CCM, le cercle politique insulaire s'ouvre. Pour la première fois depuis 1964, le pouvoir n'est plus monopolisé par les héros de la révolution, même si leurs hauts faits restent la référence historique de Zanzibar. Le parti met sur pied des circuits de recrutement sur lesquels le conseil n'a pas de prise directe, et auxquels il doit d'ailleurs se soumettre. De plus, le nouveau parti a besoin de beaucoup d'hommes, et il oblige le conseil à renoncer partiellement à son monopole. La Constitution de 1977 contribue, elle aussi, à ouvrir le cercle politique en introduisant le système électoral sur les îles. Enfin la Constitution de Zanzibar de 1979 parachève l'harmonisation du recrutement et de la participation entre les deux parties de la République.

- La démocratisation de Zanzibar.

La Constitution adoptée à Zanzibar en 1979 démocratise le système politique des îles. La création du CCM a certainement été un élément décisif (mais pas le seul ni le premier) dans la mise en place du processus de démocratisation des îles, car, peu à peu, l'arbitraire du conseil a été étouffé par A. Jumbe, fort du soutien qu'il trouvait auprès de ses collègues continentaux. La démocratisation des îles, avant d'être une conséquence de la création du parti unique, est la réponse à une demande de liberté, d'autonomie et de contrôle sur l'activité politique. Le CCM approuve les transformations d'autant plus que le mécontentement populaire s'étend aux institutions de l'Union. Si les demandes de démocratisation sont satisfaites, le parti pense que l'Union sera mieux supportée par les Zanzibarites. Enfin, le CCM n'a jamais approuvé la monopolisation de tous les pouvoirs par le conseil révolutionnaire.

La Chambre des Représentants, créée par la Constitution de 1979, n'a de juridiction que sur les affaires ne relevant pas de l'Union. A sa création, aucun député n'est élu, ils sont nommés par le président de Zanzibar et le conseil révolutionnaire, ou sont *ex-officio* députés grâce à leur position dans le CCM (les responsables régionaux par exemple).

La Chambre est une institution particulièrement importante de la vie politique insulaire, car, bien que sans membre directement élu, elle a relancé le débat politique. Le discours d'ouverture de la *Baraza*[1] prononcé par Seif Bakari débute par un panégyrique de l'ASP, pour ensuite expliquer le rôle que doit avoir cette assemblée. Elle sera le vecteur de la démocratisation du système politique.

> *" On a souvent dit que l'ASP haïssait la démocratie, il n'en est rien; l'ASP a sauvé Zanzibar, la violence et l'oppression étaient alors les seuls moyens pour y parvenir. Maintenant, le moment est venu de démocratiser les îles, mais cette démocratisation doit renforcer notre Nation , elle ne doit pas être synonyme de permissivité... L'objectif premier de la démocratie à Zanzibar est de donner à manger à tout le monde, et donc de s'assurer que tous les citoyens travaillent dans cette perspective. Le rôle du Parlement est de contrôler le développement économique des îles. Enfin il doit aussi œuvrer pour le maintien de la paix des citoyens et lutter contre les saboteurs de toutes sortes."*[2]

Les députés vont prendre très au sérieux leur rôle et demander fréquemment des comptes au pouvoir, notamment sur l'utilisation des deniers publics. Ils posent des questions sur tous les sujets possibles: du problème de l'entretien des bâtiments publics à la cohérence des projets de développement. En règle générale, la Chambre ne remet pas en cause l'action du gouvernement mais montre du doigt ses carences et ses incohérences[3]. Régulièrement, les débats tournent autour des questions d'argent qui font apparaître de la part des députés une connaissance imparfaite des liens financiers qui unissent les îles et le continent[4]. Les députés s'inquiètent des redistributions inégalitaires des services et des prêts entre les deux parties de la République, et si un bon nombres de leurs questions sont naïves, elles traduisent leur intérêt sérieux pour le fonctionnement de l'Union.

---

1. Assemblée en kiswahili.

2. *Baraza la kwanza, Mkutano wa kwanza*, (Première assemblée, première réunion) p 38.

3. Le problème de la mauvaise qualité des services sociaux, de la mauvaise répartition géographique de ces services, de l'incurie des administrations, du laxisme du pouvoir face à la corruption, au marché noir, ou du dévoyement de la jeunesse, les problèmes de développemet de l'île de Pemba etc...

4. Comme les achats en devise de la monnaie tanzanienne par le gouvernement insulaire.

Plus d'une fois le gouvernement du président A. Jumbe est mis à mal par les questions de cette Assemblée. Que ce soit à propos des dépenses du gouvernement[1], des abus de certains fonctionnaires, des mauvais résultats de l'agriculture, les députés demandent des explications. Lors de la crise de 1983-84[2], ils vont aussi demander haut et fort la démocratisation réelle des îles. A la différence de son équivalent continental, la Chambre, qui n'est pas soumise de la même façon au parti, propose de vrais débats. Les domaines autonomes restent malgré tout en dehors de la sphère de contrôle du CCM, qui considère d'ailleurs que la discipline de la Chambre est un problème interne du gouvernement insulaire tant que l'autorité du CCM n'est pas ouvertement bafouée.

Enfin, la Chambre des représentants est investie d'un prestige incontestable auprès des Zanzibarites intéressés par la politique. Cette institution, dont les pouvoirs sont limités, est considérée par les Zanzibarites comme le seul forum où les opinions pouvent s'exprimer plus ou moins librement, et c'est dans son enceinte que de nombreux problèmes furent dénoncés pour la première fois[3]. Enfin, elle symbolise aussi la démocratisation du système. Après des années de silence, les représentants locaux, bien que nommés, ont le sentiment d'être investis de responsabilité envers leurs concitoyens. La Chambre est le premier pont entre les populations et leurs dirigeants.

Pourtant les pouvoirs de la Chambre sont assez limités comparées à ceux du président de Zanzibar qui peut dissoudre la Chambre ou suspendre une session parlementaire, notamment si celle-ci refuse de voter une loi qu'il a présentée.

---

1. Les critiques véhémentes des députés au sujet de l'achat d'un jet pour le président alors que la population est soumise à des restrictions alimentaires, sur le scandale du détournement de fonds de l'affaire du ranch de Makurunge, sur les projets de développement engagés par le gouvernement sans avoir réellement consulté les députés etc...

2. Ainsi Shabaan Mloo n'hésitera pas en 1984 à demander que des enquêtes soient ouvertes sur les disparus de la période Karume. C'est la première fois que les aspects peu reluisants de cette période sont publiquement dénoncés en dépit du consensus apparent sur "l'œuvre révolutionnaire extraordinaire" du président Karume. C'est la première faille publique dans l'édifice symbolique de la période.

3. Par exemple, le problème de la mauvaise répartition des revenus entre Unguja et Pemba, les problème sociaux (formation, chômage, éducation etc..), les impasses politiques comme l'intégration des minorités (un député a fait remarquer qu'il n'y a virtuellement plus de fonctionnaires arabes ou indiens sur les îles).

En 1980, pour la première fois depuis la révolution, les insulaires sont appelés à choisir un dirigeant. Ils n'ont pas réellement le choix, puisque A. Jumbe, déjà impopulaire[1], est le seul candidat. Néanmoins, il recueille 93,65% des suffrages. Cette élection semble une formalité, un peu comme l'élection du président de la République Unie de Tanzanie, où J. Nyerere recueille 92,65% sur les îles. On peut aussi considérer cette élection comme un succès personnel du président puisque, malgré les difficultés économiques et les rumeurs de coup d'Etat qui ont circulé pendant quelques mois[2], il obtient un beau score. Il raffermit sa position face à ses détracteurs, car le scrutin a une indéniable valeur de légitimation. Tout cela n'est que spéculations: il se peut que les insulaires n'aient simplement pas saisi l'opportunité de l'élection pour s'exprimer, ayant simplement fait preuve de discipline devant les exhortations des autorités[3].

Au même moment, les électeurs élisent aussi leurs députés pour le Parlement tanzanien. Les règles ont un peu changé depuis 1977, et c'est entre deux candidats (comme sur le continent) que les électeurs choisissent[4].

- Les Zanzibarites au NEC en 1982.

Pour les leaders tanzaniens, le CCM doit encourager le processus de démocratisation des îles. En 1977, ses instances suprêmes ont uniquement intégré les leaders de l'ASP (le conseil révolutionnaire). Mais en 1982, les élections internes du parti donnent la possibilité aux différentes sensiblités politiques de concourir. Elles permettent une première estimation de l'intégration des Zanzibarites dans la vie politique nationale.

Les membres du Comité Exécutif National (NEC) ont un rôle particulièrement important, aussi la compétition pour y accéder est-elle particulièrement vive. En 1982, il y a 1642 candidats pour 90 sièges (nationaux) à pourvoir. Les membres du NEC sont élus par

---

1. Voir supra.

2. *Africa Confidential*, Vol 21 n°16, 30 juillet 1980.

3. En période électorale, le gouvernement s'attache à fournir aux commerçants des denrées alimentaires importées (riz, sucre, farine, thé...). Les responsables du parti sont tenus de faire campagne dans chaque foyer.

4. Il n'y a toujours que 10 députés élus, et il faudra attendre la Constitution de 1984 pour que le nombre des élus dépasse celui des membres nommés.

la Conférence nationale du parti, qui est composée du président du parti, du vice-président, du secrétaire général, des membres du NEC, des députés de l'Assemblée, des députés de la Chambre des Représentants de Zanzibar, des présidents de district, des secrétaires de district, des représentants des régions élus par les organisations de masse, des 10 membres élus par chaque conférence de district et de 10 membres élus parmi les forces armées par chaque conférence de district. Les candidat sont proposés par le Comité Central ou le NEC, puis la Conférence choisit[1]. Pendant la campagne électorale, le problème est de choisir les bons candidats, les futurs responsables du pays, et non de remettre en cause la voie dans laquelle s'est engagée la Tanzanie. Pour cette raison, les candidats insistent plus sur leurs potentialités personnelles à faire face aux responsabilités que sur les thèmes politiques. Le Parti, sa politique et ses activités font l'objet d'un consensus (apparent?) et ce n'est pas au cours des élections internes qu'ils sont ouvertement remis en cause.

La Conférence nationale est en fait la dernière étape, car tous les candidats, qui se présentent pour rentrer dans le NEC, ont déjà été pré-sélectionnés au cours des Conférences régionales du parti, durant lesquelles le NEC pouvait exercer un droit de veto sur les candidats retenus. Sur les 1642 candidats de la première sélection, le NEC n'en garde que 178 pour pourvoir les 90 sièges nationaux. D'autres candidats ont été sélectionnés pour les listes complémentaires: celle des jeunes, celle des femmes, celle de l'armée, celle des organisations de masse, celle des insulaires et celle des continentaux. L'analyse, qui suit, s'inspire des tableaux publiés par Liviga A. J. et Van Donge J.K. à la suite de leur étude sur le NEC[2].

Les grands traits de l'étude montrent un profil type des candidats. Pour les sièges nationaux, la grande majorité des candidats tirent leurs revenus d'une activité politique et ils ont très souvent un bagage scolaire conséquent (les diplômés de l'université sont

---

1. Voir Van DONGE J. K. et LIVIGA J. A., "The 1982 Elections for Membership of the National Executive Committee of Chama Cha Mapinduzi: A Case Study of Political Recruitment in Tanzania". *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*. Vol 23, n°1, mars 1985, p 44.
2. Idem

nombreux). Enfin, ils sont majoritairement nés entre 1936 et 1946 (ils avaient donc entre 15 et 25 ans à l'indépendance). Les listes complémentaires, à l'exception de la liste continentale, permettent effectivement aux "minorités" d'être représentées au sein du NEC, où elles ne parviendraient pas forcément à entrer par la voie de la compétition politique normale (celle des sièges nationaux).

Ce qui nous intéresse, c'est le profil des candidats insulaires et les différences qui peuvent exister entre eux et les continentaux. Il s'agit de montrer qui fait la politique à Zanzibar et qui rentre dans l'instance suprême du Parti. Les candidats insulaires ont un profil un peu différent du profil type présenté ci-dessus.

Ils sont peu nombreux à vivre de leur activité politique, et ceux qui en vivent occupent des fonctions très modestes comme secrétaires de district (de même les candidats insulaires fonctionnaires sont plutôt employés de bureau que directeurs). Ce sont donc des groupes peu aisés de la société qui participent à la politique. La politique une activité de pauvre, n'est pas sans rappeler effectivement le recrutement de l'ASP pré-révolutionnaire[1]. Mais il ne s'agit là que des petits responsables locaux, car les hauts responsables politiques de Zanzibar sont souvent issus de milieux aisés.

La tendance se confirme à l'examen du niveau scolaire des candidats zanzibarites: 59% d'entre-eux n'ont pas dépassé le cycle primaire alors que 68% des candidats continentaux ont un bagage secondaire ou universitaire. On peut expliquer cela par les difficultés qu'ont les insulaires à rentrer à l'université de Dar es Salaam, où les autorisations étaient distribuées au compte-gouttes sous la présidence de A. Karume. Le faible niveau des écoles secondaires des îles oblige les postulants à étudier trois ans dans un institut[2] intermédiaire avant de pouvoir rentrer à l'université. Contrairement au continent, le recrutement des candidats insulaires au NEC concerne tous les groupes d'âges.

Il est clair que les listes séparées permettent à certains groupes d'être représentés au sein du NEC. La liste des femmes et celle des insulaires sont composées de personnes d'un

---

1. Les leaders de l'ASP étaient presque tous des prolétaires, Jumbe avec son bagage scolaire et universitaire faisait figure d'exception.

2. L'institut enseigne quelques matières et l'anglais y est obligatoire, c'est la langue d'enseignement de l'université.

faible niveau d'éducation et au bas de l'echelle sociale, un type de profil singulièrement absent de la sélection nationale. Ces personnes sont sans doute peu connues du cercle des "initiés" du parti car, n'occupant pas de postes à responsabilité dans la vie publique, elles sont en quelque sorte des "*outsiders*". On remarque que les Zanzibarites tentent leur chance (avec plus ou moins de bonheur) sur toutes les listes. Ils sont 10 sur les 19 candidats qui concourent pour les 10 sièges de la liste des Jeunes. Ils sont 4 sur les 19 candidats de la liste des Forces Armées. Mais, les Zanzibarites n'ont apparemment pas de grandes chances d'être élus: un seul insulaire de la liste des Jeunes (sur les 10 qui postulaient) entre au NEC, aucun Zanzibarite de la liste des Forces Armées n'est élu, et 3 Zanzibarites de la liste des Femmes (elles étaient 6 à se présenter) sont élues. Il est clair que les insulaires auraient moins de représentants s'ils n'avaient pas leur liste réservée car, comme le montre leur score médiocre sur les autre listes, ils n'ont pas de réel pouvoir de lobby au sein de la Conférence nationale. Il y a quelques raisons évidentes à cette situation: les insulaires sont des nouveaux venus dans le parti, il n'y a que 5 ans qu'ils participent à la compétition politique aux côtés des continentaux, ils sont donc peu connus d'autant plus que nombre d'entre-eux occupent des fonctions d'envergure locale et que leur faible niveau d'étude réduit leur chance d'être un jour appelée à occuper des fonctions nationales. Ils sont donc relativement hors des circuits d'alliances du CCM à l'exception bien-sûr des quelques Zanzibarites qui occupent les fonctions les plus prestigieuses dans le gouvernement insulaire ou dans les institutions du pouvoir central. Ces derniers ont d'ailleurs un profil plus proche de celui de leurs homologues continentaux. Enfin, le statut particulier des îles réduit les relations entre continentaux et insulaires[1].

Les conclusions générales de l'étude de Liviga et Van Donge sont les suivantes: les élections restent dominées par une oligarchie politique. Le cumul des fonctions politiques est un phénomène fréquent dans le pays, et les hommes politiques de "carrière" sont souvent

[1]. Ainsi les membres des conférences de district ne se côtoient que tous les ans lorsque la Conférence nationale se réunit.

assurés de siéger au NEC soit par l'élection soit par le circuit des nominations[1]. Plus le niveau d'éducation est élevé, plus les chances d'être élu sont grandes et les hommes politiques de carrière ont plus de chance que les autres; par contre, les paysans et les ouvriers sont largement minoritaires. Les membres du Comité Central sont quasiment assurés d'une (ré)élection au sein du NEC. Finalement, les postulants insulaires sont peu nombreux à avoir le profil du candidat qui réunit les chances maximales d'être élu. Néanmoins ceux qui ont ce profil ont souvent été élus: tels A. Jumbe, T. Kombo, S. Salim etc... On remarque que les membres de l'élite politique (c'est-à-dire ceux qui occupent plusieurs fonctions prestigieuses) finissent toujours par rentrer au NEC ou au Parlement, même s'ils ont perdu les élections. On cite, entre autres, le cas de K. Malima qui, sans avoir été élu, y rentre en 1982 grâce à la liste présidentielle celui de S. Hamad[2] non sélectionné pour les élections législatives de 1980 mais qui siège tout de même au Parlement grâce au système de nomination. Tout contribue à convaincre que la politique est aux mains d'un groupe, car le soutien du sommet permet effectivement d'accéder au pouvoir en dépit d'un désaveu de la base.

Les listes séparées permettent réellement aux "minorités" d'être présentes au NEC. La liste des Jeunes semble même être le seul moyen pour ceux qui sont nés après 1950 (c'est-à-dire qu'ils ont moins de 32 ans). Enfin il a une plus grande rotation du personnel politique des îles pour cette élection car la moitié seulement des membres insulaires du NEC formé en 1977 se sont représentés en 1982. Seuls deux insulaires participant à l'élection de 1982 sont mentionnés dans le *Who's Who* de 1967-68 : il s'agit de deux vétérans de la politique insulaire: Hassan Nassor Moyo et Thabit Kombo, alors que 23% des candidats continentaux entrés au NEC y sont mentionnés. Le cercle politique insulaire ne s'est élargi qu'après la période Karume.

Plutôt qu'une rotation, il est préférable de parler d'un élargissement des possibilités participatives depuis la création du CCM, puisque pendant les 8 années de la présidence

---

1. Prenons l'exemple du Zanzibarite Salim Ahmed Salim. En 1982 il est ministre des affaires étrangères, il a été nommé au Parlement par le président, au NEC sur la liste présidentielle,et il est membre du Comité central et chef du département des affaires étrangères du NEC.

2. Seif Hamad est alors président d'un département du Comité central

Karume, le cercle politique était volontairement réduit à un petit groupe qui reste isolé de son équivalent continental. Au début de la période A. Jumbe, ce cercle commence à s'ouvrir, bien que fort modestement, car il n'y a pas de réelle création de "postes" (l'ASP, malgré les tentatives du président, n'est pas très actif et ne permet pas aux hommes de se faire remarquer). A partir de 1977, le parti multiplie les possibilités de participer à la vie politique en ouvrant la compétition pour siéger dans les institutions politiques (les organes suprêmes du parti) et en démocratisant le système insulaire (la Constitution de 1979) qui provoque aussi un besoin d'hommes politiques (des députés élus, un cabinet plus important, etc...). Les vétérans de 1964 n'étant pas assez nombreux pour assurer toutes ces nouvelles fonctions, il faut alors recruter dans un cercle plus large. Les nombreux nouveaux responsables politiques insulaires sont souvent plus jeunes que leurs homologues continentaux, ainsi on peut presque parler d'une nouvelle génération d'hommes politiques. Néanmoins les révolutionnaires de 1964 n'ont pas encore quitté la scène.

Enfin, l'étude de Van Donge et Liviga montre qu'il y a aussi une grande différence entre le recrutement des insulaires et celui des continentaux pour les élections législatives et du NEC. Sur les îles, seulement 5 sur les 95 candidats ont postulé aux deux fonctions, alors que sur le continent, 25 sur les 164 candidats au NEC s'étaient présentés aux législatives de 1980. Ceci peut traduire une moins grande monopolisation des fonctions sur les îles.

L'étude des candidatures montre que si les Zanzibarites sont bien représentés grâce au système de sélection, ils ne sont pas bien intégrés. D'un profil différent, ils restent un groupe à part dans l'ensemble du CCM. Cette constation est valable pour les candidats à cette élection mais elle ne s'applique pas aux dirigeants d'un haut niveau: les hauts dirigeants des îles (ministres, secrétaires d'Etat, représentants régionaux du CCM) sont bien intégrés[1] dans les circuits de compétition politiques.

---

[1]. Plusieurs fois (en 1986), à l'occasion de discussions sur le problème de l'intégration des Zanzibarites dans le système politique tanzanien, des continentaux m'ont fait remarquer que les Zanzibarites occupent le devant de la scène politique: Mwinyi président, Salim est premier ministre, Wakil est vice-président etc...La presse quotidienne publie régulièrement des articles sur Zanzibar, photographiant les dirigeants, et lorsqu'elle parle des affaires nationales, il n'est pas rare qu'apparaissent un ou plusieurs noms zanzibarites. De ce fait, les continentaux ne pensent pas qu'il y ait une mauvaise intégration des îles (ils semblent

La période Jumbe transforme durablement non seulement les relations entre les deux parties de l'Union mais aussi le régime politique des îles. En cinq ans (de 1972 à 1979), tous le corpus constitutionnel du pays a été remodelé et la création du CCM est certainement l'étape la plus importante de ces transformations. Les aspects négatifs de la période Karume (l'arbitraire, l'inefficacité, le populisme) ont été partiellement gommés. Le parti, exerçant son autorité sur les îles, soumet le cercle politique à ses propres régles. Pourtant, les Zanzibarites ne sont pas pleinement satisfaits de ces transformations car elles n'ont pas réellement démocratisé la vie politique locale ni amélioré la situation économique. Les autorités insulaires et partisanes ont certainement à cœur de démocratiser le système politique des îles mais ils ne font pas participer la population zanzibarite qui est exclue des débats. Pour contourner l'opposition de la vieille garde révolutionnaire, le parti prend les décisions avec l'accord de Jumbe, celles-ci sont présentées comme positives (et elles le sont souvent) mais, que veut dire la démocratisation si les populations ne sont pas consultées et lorsqu'elle n'affecte que partiellement les institutions? La chambre de représentants n'a pas d'élu, le système judiciaire est réformé mais, de fait, les tribunaux populaires fonctionnent encore etc... Toutes ces transformations ne touchent finalement pas le quotidien des populations mais réforment simplement le fonctionnement du cercle politique. Cette situation incohérente entre le discours et la réalité engendre une méfiance durable des insulaires envers les autorités partisanes et envers leurs propres dirigeants. L'arbitraire aveugle de la période Karume n'a plus cours et les populations peuvent alors demander à participer à la vie politique.

---

nombreux à participer à la vie politique nationale) mais cette situation ne rend compte que de la partie émergée de l'iceberg.

Cinquième chapitre

UNE UNION OU UNE FEDERATION?

A. Jumbe est l'artisan des nombreuses réformes constitutionnelles et structurelles qui harmonisent les relations entre les deux parties de l'Union grâce à l'existence d'un centre unique de décision et de structures semblables de participation (dans la théorie, car pratiquement, des différences existent encore). Si cette harmonisation satisfait les aspirations continentales et soulève la chape de plomb qui s'était installée sur les îles, elle amène aussi des problèmes qui n'avaient pas été envisagés par les autorités.

Au niveau du discours, les transformations prônent la démocratisation du système politique insulaire et national sous la direction du CCM. Mais si la législation s'est effectivement assouplie dans ce sens, la pratique à Zanzibar reste assez différente[1] et les populations supportent mal cette contradiction. Après une décennie de dictature, elles aspirent à autre chose, et la porte qu'entrouvre A. Jumbe, par le biais des réformes, attise leur désir de changements. Mais les réformes présentent l'inconvénient majeur d'étendre l'autorité du parti sur les îles sans réellement susciter de participation populaire. Le cercle politique insulaire reste étroit, réservé à la vieille garde révolutionnaire et aux alliés de A. Jumbe. Alors que le discours est idylliquement participatif, la démocratisation a consisté à installer un pouvoir législatif, exécutif et judiciaire autonome les uns par rapport aux autres sans pour autant accorder plus de droit aux citoyens, notamment dans les décisions. Si le CCM, limite l'arbitraire de la vieille garde révolutionnaire, il ne permet cependant pas de

---

[1]. Par exemple, le système judiciaire prévu par la Constitution de 1979 ne sera pas appliqué avant 1984. De fait les tribunaux populaires continuent à fonctionner.

réelle participation des Zanzibarites aux décisions, car c'est l'équipe au pouvoir qui est représentée dans les instances suprêmes.

Enfin, le malaise économique associé à ce contexte politique d'insatisfaction crée un terrain propice à l'apparition de crises. A. Jumbe ayant estompé les aspects les plus répressifs du régime politique précédent, le mécontentement peut alors s'exprimer. En 1983, le NEC du parti ouvre un débat national pour transformer l'édifice constitutionnel du pays. Les insulaires prennent plus ou moins le débat comme prétexte pour revendiquer, contester et demander une nouvelle approche de la politique et de l'Union sur les îles. Ils joignent ainsi leur voix à celles des continentaux, soumettant leur propre analyse de la situation qui dépasse souvent le cadre des propositions du NEC. La dimension nationale du débat permet aux insulaires de bénéficier d'un forum officiel, donc toléré, pendant un certain temps.

La force et la vigueur de leurs revendications amènent certains des dirigeants zanzibarites à se désolidariser des autorités partisanes afin de ne pas perdre tout crédit auprès des populations des îles. La crise "populaire" prend alors une dimension politique inquiétante pour les autorités centrales à cause des vieux sentiments nationalistes (dans le sens restrictif d'insulaires) qu'elle réveille à Zanzibar. L'autorité du CCM et l'Union sont ouvertement remises en question.

1- LE DEBAT SUR LA DEMOCRATISATION.

"République Unie de Tanzanie", l'appellation officielle du pays ne doit pas faire illusion. La République est composée de deux entités bien distinctes. Le caractère unitaire est inscrit dans les Constitutions (celles de 1964, de 1965, de 1977), mais cette unité est loin d'être réalisée dans les faits. La Tanzanie n'a pas clairement opté ni pour l'Etat unitaire que sous-tend son appellation officielle, ni pour l'Etat fédéral ou confédéral. Cette ambiguïté est évidente dès la mise en place de l'Union en 1964. Comme nous l'avons déjà dit, le gouvernement de l'Union, tel qu'il fut constitué, exerce ses compétences sur toutes les affaires de l'Union et la fonction de gouvernement pour la Tanzanie continentale. Zanzibar a

gardé ses structures gouvernementales et continue à gérer ses affaires intérieures. C'est donc un système boiteux qui s'est mis en place, échappant aux classifications habituelles.

> *"Ce n'est pas un Etat unitaire, sinon on ne comprend pas qu'une partie de cet Etat ait une autonomie constitutionnelle, un gouvernement, un Parlement et un système judiciaire propre (à partir de 1979).*
> *Ce n'est pas davantage un Etat fédéral: si Zanzibar pouvait à la rigueur être regardé comme un Etat fédéré, il n'en va pas de même pour la Tanzanie continentale (l'ex Tanganyika) qui n'a aucune institution spécifique et dont les affaires sont gérées par le gouvernement tanzanien.*
> *Ce n'est pas non plus un Etat régional, comme l'Espagne ou l'Italie contemporaine (....).. Zanzibar dispose d'une autonomie qui va bien au delà de l'autonomie laissée d'ordinaire aux régions (qui n'ont pas de Constitution distincte de celle de l'Etat).*[1]"

Les textes constitutionnels se sont succédés. Ces transformations constitutionnelles contrastent fort avec la stabilité politique dont a fait preuve la Tanzanie continentale depuis l'indépendance.

La Constitution de 1977 fait suite à la fusion des deux partis et à la création du CCM. Comme la Constitution de 1965, elle ne tranche pas clairement entre Union ou fédération. La Constitution de Zanzibar, adoptée en 1979, met fin à 15 ans de gouvernement arbitraire sur les îles et entérine le statut autonome des îles au sein de la République Unie de Tanzanie.

En 1983, le NEC présente une série de propositions pour démocratiser le système politique tanzanien. Ces recommandations font suite au *Mwongozo wa CCM* [2] (la directive du parti) établi en 1981, qui concernait la restructuration du gouvernement et des autres institutions afin de les démocratiser et de donner plus de pouvoir aux populations et au

---

1. MODERNE, F.,
2. "Mwongozo wa CCM", traduction dans *The African Review*, 1 (4), avril 1972. CCM, *NEC proposed amendments to the Union Constitution and the Zanzibar Revolutionary government Constitution* (published by the dept of propaganda and mass mobilisation), 1983, Dar es Salaam, Gvt Printer, 22p.

Parlement. A partir de 1981, les recommandations du *Mwongozo* sont étudiées par le NEC, qui en janvier 1983, fait connaître ses propositions finales et les soumet au public pour la discussion. Le débat va durer 9 mois.

Le *Mwongozo wa CCM* ne concerne pas spécialement la question de l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar. Le NEC, pour donner forme au *mwongozo*, propose différentes restructurations qui, de fait, aboutissent à une redéfinition de l'Union. C'était d'ailleurs inévitables qu'elles ne transforment pas l'Union puisqu'elles concernent les institutions communes en redéfinissant les marges d'autorité et les responsabilités. Ces restructurations véhiculent une vision unitaire de la République Unie de Tanzanie.

1- 1. Les propositions du NEC

Les propositions du NEC ont été regroupées dans une petite publication d'une vingtaine de pages divisées en 5 parties:

1) Les pouvoirs du président (clause 115 des *Mwongozo*),
2) la consolidation de l'autorité du Parlement, (clause 115),
3) le renforcement du caractère représentatif de l'Assemblée nationale, (clause 116),
4) la consolidation de l'Union, (clause 117)
5) la consolidation du pouvoir populaire (clause 118).

Ces propositions tendent à modifier l'équilibre existant des pouvoirs (ceux du gouvernement de l'Union et ceux du gouvernement insulaire). Certaines modifications[1] réduisent la marge d'autonomie du gouvernement de Zanzibar par rapport au gouvernement de l'Union.

- Les pouvoirs du président.

Le NEC propose quelques modifications pour les pouvoirs du président mais cela n'a pas d'implication directe sur Zanzibar. Par contre, ses deux principaux assistants, le vice-président et le premier ministre voient leurs fonctions redéfinies par rapport au

---

[1]. Par exemple celles sur la nécessité d'élargir les domaines de l'Union.

président. Le NEC suggère que tous les deux aient le statut de vice-président (ce qui était le cas pendant la Constitution provisoire de 1965 mais fut aboli avec la Constitution de 1977), et que l'un des deux soit forcément le chef de l'exécutif à Zanzibar.

> *"Considérant que le dirigeant du gouvernement de Zanzibar a un rôle important pour la consolidation de l'Union, le NEC pense qu'il faut que ce dernier soit nommé à l'un des deux principaux assistants du gouvernement."*[1]

Le président de Zanzibar a, de fait, toujours été le vice-président de la République Unie de Tanzanie, mais ce n'était pas inscrit dans les textes. Les deux "assistants" doivent être les conseillers du président pour toutes les affaires de l'Union de l'ensemble du pays[2], c'est-à-dire de la Tanzanie continentale et de la Tanzanie insulaire. Jusqu'à présent le premier ministre donnait l'impression de n'être concerné que par la Tanzanie continentale.

Pour éviter une possible vacance du pouvoir présidentiel, à cause d'une absence, d'une maladie, d'un accident ou d'incapacité, le NEC propose une procédure de délégation du pouvoir[3] qui devrait également s'appliquer en cas de vacance du pouvoir à Zanzibar. Le NEC propose des règles communes pour les deux gouvernements, considérant qu'il a aussi pour tâche de redéfinir certains points de la Constitution de Zanzibar.

Un dernier point concerne le nombre de mandats présidentiels qu'un même individu peut cumuler. Rien n'est prévu dans la Constitution. Le NEC propose un maximum de deux mandats pour le président de la République Unie de Tanzanie et le président de Zanzibar.

- Une Assemblée plus représentative.

L'objectif des propositions est de renforcer le caractère représentatif de l'Assemblée Nationale en augmentant le nombre de ses membres directement élus au suffrage universel et en assurant une meilleure représentation des "minorités" (les femmes et les jeunes). Le NEC

---

1. Idem paragraphe 13.
2. Idem paragraphe 14.
3. La procédure est la suivante: les responsabilités du président échoient alors au premier vice-président, si celui ci ne peut assumer ces fonctions, elles sont déléguées au second vice-président, puis au ministre qui a le plus d'expérience (années de ministère). Enfin, s'il s'avère que le président ne peut reprendre ses fonctions, le NEC doit se réunir dans moins de 21 jours pour organiser de nouvelles élections.

propose de créer de nouvelles circonscriptions électorales sur le continent et les îles et, en contrepartie, le nombre des membres nommés sera réduit.

Mais certains d'entre eux jouent un rôle particulier à l'Assemblée et il est finalement difficile de déterminer quels sont les postes de députés qui peuvent être supprimés. Par exemple, les 20 députés zanzibarites nommés par le président sont les seuls à avoir un statut de député national, qui, selon le NEC, contribue à une participation effective des Zanzibarites à l'Assemblée. De même, les commissaires de région , qui sont *de facto* membres du Parlement, ont un rôle primordial à jouer dans la politique de décentralisation du pays. Pour cela, le NEC trouve difficile de remettre en cause leur présence au Parlement.

Par contre, le NEC souhaite des modifications parmi les représentants des organisations affiliées au parti[1],car, ces députés n'apportent aucune spécificité aux débats.

Enfin, les 32 députés Zanzibarites, autrefois membres du Conseil révolutionnaire et actuellement choisis par la Chambre des représentants, n'ont plus de raison d'être[2]. Zanzibar est maintenant suffisamment représenté à l'Assemblée par ses députés élus.

Dans l'article 49, le NEC propose que les membres élus de la Chambre des représentants soient plus nombreux que les membres nommés. Il demande donc une modification de sa composition.

Le NEC suggère aussi que le premier ministre soit directement responsable devant le Parlement dont les prérogatives seront élargies et son efficacité renforcée (clause 115). Ces mesures ne touchent pas directement Zanzibar.

- La consolidation de l'Union.

Bien que dans le *Mwongozo* le Parti ne fasse aucune proposition sur le renforcement de l'Union, le NEC souligne que:

---

1. Les représentants des organisations affiliées au parti sont élus par les députés parmi les candidats proposés par ces organisations: la Ligue de la Jeunesse (VIJANA), le Syndicat des Travailleurs, l'Association des Femmes de Tanzanie (Umoja wa Wanawake), l'Association des Parents d'Elèves et les représentants de l'armée (JUWATA).

2. Ces membres étaient les seuls représentants de Zanzibar à l'Assemblée jusqu'en 1979. Depuis l'adoption d'une Constitution, des députés sont normalement élus. Ces 32 membres du conseil nommés députés viennent donc en surnombre d'autant plus que les 20 députés nationaux choisis par le président de la République ne sont pas remis en cause.

"la Constitution ne reflète pas clairement l'accord qui fut acquis en 1964: Les intentions et les objectifs étaient d'avoir deux gouvernements dans la République Unie de Tanzanie, et le gouvernement de Zanzibar avait juridiction sur tous les domaines ne relevant pas de l'Union; et le gouvernement de l'Union avait juridiction sur tous les domaines de l'Union et également sur les domaines ne relevant pas de l'Union pour la Tanzanie continentale"[1].

Selon le NEC, les accords de 1964 auraient pu être appliqués de deux autres manières: soit par trois gouvernements (un pour le Tanganyika, un pour Zanzibar, un pour l'Union), soit par un seul gouvernement. Une solution intermédiaire fut adoptée, qui, pour le NEC, sous-entendait le transfert progressif des pouvoirs insulaires au gouvernement central.

"L'accord de 1964 aurait pu être appliqué de deux manières différentes. Une aurait consisté à installer un troisième gouvernement pour être le gouvernement de l'Union. Ce qui veut dire que le Tanganyika aurait été maintenu , mais il aurait délégué certains de ces pouvoirs au gouvernement de l'Union. De même le gouvernement de Zanzibar aurait été maintenu et il aurait délégué certains de ces pouvoirs au gouvernement de l'Union . Dans ce cas de figure il y aurait eu trois gouvernements: le gouvernement du Tanganyika, le gouvernement de Zanzibar et le gouvernement de la République Unie de Tanzanie. Ceci aurait été une possibilité , et c'est celle qui est normalement utilisée entre les pays qui constituent entre eux une fédération.

Une autre manière aurait consisté en la complète dissolution des deux gouvernements existants: le gouvernement du Tanganyika et le gouvernement de Zanzibar, et en la formation d'un gouvernement de l'Union qui aurait eu une autorité directe et complète sur toutes les affaires de la Tanzanie continentale et de Zanzibar, comme le parti en 1977, après la fusion des deux partis politiques.

Les deux méthodes furent envisagées au début des discussions. L'accord obtenu considéra que l'état des choses rendait inapproprié les deux méthodes. Il fut donc décidé qu'au lieu d'avoir trois gouvernements (la première méthode) ou seulement un gouvernement (la deuxième méthode)

---

1. Article 51.

on adoptait une méthode intermédiaire qui établissait deux gouvernements"[1].

Selon le NEC, les doubles compétences des deux gouvernements ont engendré des malentendus, qui peuvent être juridiquement réglés en inscrivant dans la Constitution les règles de l'attribution des revenus et de la participation aux dépenses annuelles du gouvernement de l'Union. Les relations administratives des deux gouvernements doivent être clairement définies.

En ce qui concerne l'attribution des revenus et la participation aux dépenses de l'administration des affaires de l'Union, le NEC propose *"que la Constitution devrait indiquer clairement la procédure pour la collecte et la répartition des revenus nationaux y compris pour les revenus en devises"*[2]. Il suggère la création d'une commission chargée de déceler, puis d'aplanir les malentendus entre les deux machines administratives du pays. Cette commission peut également proposer que des domaines relevant de l'autorité insulaire soient transformés en affaires de l'Union si cela contribue à son renforcement. Cette proposition provoquera de longues polémiques dans l'opinion publique insulaire[3]. Le NEC présume que le traité de 1964 et son application ont posé les bases d'un système unitaire. Ainsi l'objectif est la disparition progressive de tous les domaines autonomes du gouvernement de Zanzibar et donc la disparition à long terme de ce dernier.

"Zanzibar est une partie intégrante de la République Unie de Tanzanie, et il est important que soient établies et maintenues des relations de coopération étroite entre le gouvernement de la République Unie de Tanzanie et le gouvernement révolutionnaire de Zanzibar[4]*"*.

et plus loin:

"Le Tanganyika a délégué tous ses pouvoirs au gouvernement de l'Union, la raison d'être des affaires de l'Union dans la Constitution est d'indiquer

---

1. CCM, *NEC Proposed...*, op cit, 1983, paragraphes 52 à 54.
2. Article 59.
3. Voir infra la position des insulaires sur le maintien de l'autonomie des îles.
4. CCM, *NEC proposed amendments to the Union Constitution and the Zanzibar revolutionary government Constitution*; (Published by the department of propaganda and mass mobilisation), Dar es Salaam, Gvt Printer, p 5.

les pouvoirs du gouvernement révolutionnaire de Zanzibar qui ont été délégués au gouvernement de l'Union; et la raison d'accroître la liste des domaines de l'Union, comme cela a été fait de temps en temps, est de transférer plus de pouvoir du gouvernement de Zanzibar au gouvernement de l'Union[1].

La position du NEC est claire: Zanzibar est une partie intégrante de la République Unie de Tanzanie, dont, le gouvernement, à la différence du Tanganyika, n'a pas encore délégué tous ses pouvoirs au gouvernement central. L'autonomie de Zanzibar, garantie par l'existence d'un gouvernement insulaire dans des domaines ne relevant pas de l'Union, est plus un état de fait provisoire qu'une règlementation établie et durable. Cette position gradualiste, défendu par J. Nyerere[2], qui sous-entend une vue unitaire de l'Union, est lourde de conflits potentiels car elle est différente de celle présentée par le conseil révolutionnaire depuis la naissance de cette Union.

Le NEC remarque donc que "*la Constitution ne reflète pas l'accord conclu en 1964*"[3] mais il ne précise pas cette affirmation. En fait, depuis 1964, le traité est l'objet d'interprétations diverses et aucun consensus n'a jamais existé entre les deux parties de l'Union. D'ailleurs le NEC, dans ses propositions, fait singulièrement abstraction des divergences de vues qui ont constamment existé. Et en 1983, c'est la première fois que les médias publics vont faire allusion à ces divergences.

Cette vision unitaire de la République Unie de Tanzanie va relancer tout un débat sur la nature de l'Union.

- Le renforcement du pouvoir populaire.

Le NEC propose qu'à l'exemple de la Constitution de Zanzibar, la Constitution de la République Unie de Tanzanie installe un système de représentation locale du pouvoir: établissement de gouvernement locaux dans les régions, districts, et zones dont les fonctions

---

1. Idem p.20, souligné par moi-même.
2. Pour Nyerere, l'Union est une étape qui doit conduire à la fusion. il défend la même idée pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique en général.
3. Article 51.

seront clairement spécifiées. En ce qui concerne Zanzibar, il propose que le système de conseil des gouvernements locaux soit étendu à chaque village, district et zone urbaine et que les relations avec le gouvernement central soient explicitement établies.

Toutes ces propositions du NEC sont soumises à l'opinion publique à travers les médias: la radio, la presse et, à Zanzibar seulement la télévision. Le débat va prendre une ampleur difficilement soupçonnable; il passionne les juristes et les populations qui vont exprimer leur opinion par le biais de la presse. Il s'inscrit dans un contexte économique et social particulier et difficile.

Le débat est intense, quelquefois violent, et il est évident qu'il dépasse les simples propositions du NEC. Le public tanzanien refuse de s'y cantonner et saisit l'occasion pour débattre de la possibilité d'aller encore plus loin dans le processus de démocratisation du pays. A Zanzibar, le débat couvre deux aspects: la démocratisation des îles et le respect de l'autonomie du pouvoir insulaire. Les juristes eux-même ne sont pas en reste, et certaines contributions, présentées à l'occasion du séminaire de la *Tanganyika Law Society*, vont bien plus loin que les recommandations soumises par le NEC[1].

1-2. Les réactions générales.

Si le débat public lancé par les propositions du NEC, s'interroge sur la nature de l'Union, il s'intéresse aussi aux modifications proposées en demandant une démocratisation du système plus profonde que celle envisagée.

Les changements pour la Présidence.

Le NEC ne propose aucun changement majeur en ce qui concerne le choix et le rôle du président, mais la population[2] présente des aspirations qui remettent en cause une partie de ses pouvoirs. Ses pouvoirs devraient être limités, comme par exemple le pouvoir de

1. Voir infra.
2. Celle qui s'est exprimée dans la presse.

déclarer la guerre, de détention sans jugement, de nommer les hauts fonctionnaires... Le départ possible de Nyerere rend nécessaire de délimiter précisément les pouvoirs du président, car s'il n'en a jamais vraiment abusé, il faut se garder constitutionnellement d'éventuels abus.

Kibuta Ong'wamuhama (intervention à la *Tanganyika Law Society*) pense qu'en Tanzanie, le président a les pouvoirs d'un monarque, ce qui est particulièrement grave car il a ainsi les moyens d'intervenir sur la liberté et le bien-être des citoyens. Pour éviter de potentiels abus, il conviendrait de limiter ses pouvoirs grâce à un contrôle de ses activités par une institution indépendante. Le NEC propose d'ailleurs la création d'*Advisory bodies* pour conseiller le président dans des domaines particulièrement sensibles comme l'utilisation de la loi de détention sans jugement (*Preventive Detention Act*). Mais Kibuta On'wamuhama pense que les commissions de contrôle déjà existantes (la commission permanente d'enquête par exemple), dont les membres sont nommés par le président, qui peut d'ailleurs bloquer les procédures, sont peu crédibles puisqu'elles ne sont pas indépendantes du président, et que ce dernier n'est pas tenu de suivre leurs recommandations.

Certains intervenants pensent que, pour éviter la monopolisation des pouvoirs aux mains d'un seul individu, la fonction de président de la République Unie de Tanzanie et celle de président (*chairman*) du Parti ne devraient pas être tenues par la même personne. D'autres, au contraire, estiment que, puisque le parti est suprême, le cumul des deux fonctions évite les rivalités et la concurrence et permet une application cohérente de la politique élaborée par le parti[1].

La population demande fréquemment qu'il y ait le choix entre deux (voire plus) candidats à l'élection présidentielle. Certains demandent même que le parti tolère des candidats indépendants, tandis que des Zanzibarites proposent l'alternance des présidents de la République, issus successivement de la Tanzanie continentale puis de la Tanzanie insulaire. Les propositions du public sont multiples et envisagent tous les cas de figure.

---

1. Contribution à la Tanganyika Law Society partiellement reproduite dans le *Daily News* du 30 juillet 1983.

- Le pouvoir des populations.

L'autorité du Parti sur le Parlement est définitivement acquise en 1968. Le NEC s'est imposé durablement en prenant le contrôle du système politique au nom de la participation, qui est la règle d'organisation du parti. De fait l'autorité réelle est concentrée au sommet du parti et le Parlement n'a pas de pouvoir réel[1].

La directive du parti de 1981 (la *Mwongozo*) avait, pour objectif officiel, d'assurer une meilleure représentation des intérêts de la population. La proposition du NEC consiste à donner plus de pouvoir au Parlement en renforçant son caractère représentatif (par l'augmentation des membres élus) et en lui donnant un droit de contrôle sur l'activité gouvernementale. Le débat public ne se contente pas de gloser à propos des solutions du NEC, il remet en cause les fondations même du régime politique tanzanien , c'est-à-dire la suprématie du parti sur des institutions telles que le Parlement ou le gouvernement.

Hubert Mbuya, dans une contribution au séminaire de la *Tanganyika Law Society* propose que le Parlement, en tant qu'institution "populaire", soit chargé du contrôle complet de l'exécutif. Pour lui, la suprématie du parti pose divers problèmes. D'une part, celui de la démocratisation réelle du pays dans la mesure où les décideurs, venant du parti, n'ont pas de compte à rendre à la population, puisqu'ils ne sont pas élus au suffrage universel direct et n'ont de comptes à rendre qu'au parti[2]. D'autre part, la structure et le mode de recrutement des hauts responsables du parti font qu'ils ne sont pas les représentants directs des populations. Mbuya s'interroge:

> *"Qui doit prendre les décisions en matière de politique nationale? Les députés élus ou les groupes d'hommes et de femmes inconnus des électeurs, qui se réunissent à huis clos et qui n'ont aucune responsabilité envers un électorat? Pour cette raison, le parti devrait limiter son rôle à la formulation de propositions et laisser le Parlement (les représentants élus qui devraient d'ailleurs être plus autonomes vis-à-vis du parti...) choisir et*

1. MARTIN, D C; op cit, 1988; p 80-3.
2. Il y a trois millions de membres au CCM pour une population de près de 18 millions.

avaliser ou non les conseils du parti pour leur mise en application par le gouvernement.[1]"

De nombreuses lettres du courrier des lecteurs[2] vont dans le même sens. Elles soulèvent différents aspects de la question et parviennent souvent aux même conclusions: la démocratie passe forcément par l'autonomie du Parlement vis-à-vis du parti.

Ainsi, R J Salanya (*Sunday News*, le 15 mai 1983) insiste sur le peu d'autonomie dont jouissent les députés. Ils sont choisis par le parti pour être candidats à l'élection, leur maintien à leur poste de député dépend ensuite de leur attitude conciliante ou passive au Parlement. Les contestataires sont trop rares dans l'hémicycle de l'Assemblée, et ils ne restent jamais longtemps en place. Pour gouverner, le premier ministre devrait demander le vote de confiance du Parlement, et celui-ci devrait avoir une réelle indépendance politique et détenir un pouvoir de veto.

J. K. Shereka (*Sunday News*, le 17 avril 1983) insiste sur la nécessité de recruter les députés dans le parti et hors de lui, car le CCM, malgré ses prétentions, ne représente pas les populations dans leur ensemble et dans leur diversité.

"Un autre aspect du Parlement est celui de sa composition. Le Parlement est une partie du CCM, car les députés en sont tous membres (à la Conférence nationale du parti l'Assemblée constitue un groupe). Actuellement, la population du pays est de 18 millions, le parti n'a que 3 millions d'adhérents. Il semble donc que trois millions d'hommes dictent des règles pour les 15 millions restants. Cette situation n'est pas saine car ils ne peuvent parler pour les 15 millions qui ont choisi de ne pas adhérer au parti."

La suprématie du parti est ouvertement remise en cause, soit par la proposition du multipartisme[3], soit par la suppression de la nécessité d'être membre du CCM pour participer à la vie politique nationale. Les propositions n'ont pas pour objectif direct le CCM et son mode de fonctionnement, mais elles dénoncent les limites intrinsèques de la

---

1. Contribution reproduite dans le *Daily News* du 29 Juillet 1983.
2. Voir plus loin.
3. Cette position est aussi celle de certains juristes comme W. Dourado, Mbuya...

démocratisation sous le système actuel. Les restructurations du Parlement ne seront efficaces que si le pouvoir de cette Assemblée et son autonomie sont re-négociés.

Les transformations que souhaite le CCM sont largement développées, analysées, contestées ou acceptées. Mais le débat va plus loin. L'opportunité offerte est saisie, la contestation s'affirme même si elle est "contrôlée" par le parti (qui y mettra un frein au moment opportun[1]). Elle se focalise sur les propositions du NEC, sur la structure politique du pays, faisant apparaître des mécontentements plus larges et plus diffus que les problèmes juridiques soulevés par le NEC. Momentanément le public critique, propose ou condamne.

2- LA CRISTALLISATION DU DEBAT SUR L'UNION.

Indéniablement, le thème de l'Union soulève le plus de passion; les remises en cause y sont les plus radicales[2]. La crise politique est profonde et elle n'a pas comme seule voix celle des lecteurs de la presse, mais aussi celle des responsables politiques insulaires. Les Zanzibarites, qui défendent leur situation d'autonomie dans la République Unie de Tanzanie, sont allés trop loin; l'autorité centrale, ouvertement bafouée, ne peut tolérer cette situation. Le conflit sera réglé autoritairement par le parti[3].

Sur le continent, la symbiose parti/Etat est plus ou moins acquise, même si elle n'a pas annihilé tous les conflits entre les différents groupes sociaux de la population[4]. A Zanzibar, cette symbiose est moins parfaite car imposée[5] par le CCM et elle ne s'étend que partiellement[6] dans les sphéres politiques insulaires. Le gouvernement zanzibarite se pose en concurrent du parti dont il conteste ouvertement la position. La crise ne peut se résoudre en fermant simplement le débat, comme c'est le cas avec les revendications exprimées par

1. Dans la presse nationale, à partir de janvier 1984, les rédacteurs informent les lecteurs que ce n'est plus la peine d'envoyer des lettres sur les propositions du NEC car le débat est clos.
2. Voir infra.
3. Voir infra
4. MARTIN. D C; op cit; chapitre 9.
5. Voir infra.
6. Pour participer à la vie politique ou occuper des postes à responsabilités les Zanzibarites doivent forcément être membres du CCM.

les continentaux. Le gouvernement insulaire ayant affirmé trop fort ses velléités d'autonomie, le parti doit rappeler qu'il dirige et élabore pour tout le pays, la Tanzanie insulaire comprise.

Le débat juridique de 1983 tourne autour de l'ensemble des textes constitutionnels et leur interprétation dépend de la lecture faite du traité d'Union de 1964.

Le problème d'interprétation n'est pas une vaine querelle de juristes, car c'est une réalité dans la vie politique nationale et dans la vision que le reste du monde a de la République Unie de Tanzanie. En 1970, J. Nyerere pouvait soulever le problème qui date finalement de la création de l'Union:

> *"...la forme et les implications de l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar sont les aspects les plus mal compris du développement politique de la Tanzanie. Cela ne serait pas trop grave si seuls les étrangers faisaient des erreurs sur le sens de l'Union mais malheureusement, à plusieurs reprises, ce sont les Tanzaniens eux-même qui se méprennent sur le sens de cette Union"*[1].

Dans la mesure où le texte des accords de l'Union n'est pas suffisamment explicite, puisqu'il permet des avis très différents, les textes constitutionnels qui lui font suite vont refléter les mêmes ambiguïtés qui vont donc alimenter le conflit.

> *"Bien que cela ne soit pas ouvertement admis, il est de notoriété publique que l'Union est marquée de tensions et contradictions sous-jacentes. Malheureusement, rien n'est tenté pour la rendre compréhensible et les discussions se basent sur des présomptions qui sont pourtant à remettre en question"*[2].

La République Unie de Tanzanie, est-elle une Union ou une fédération? Rien n'est fait pour éclaircir la situation et éviter un débat qui ressemble à un dialogue de sourds entre les deux protagonistes. Mais peut-être que l'ambiguïté présente plus d'avantages que d'inconvénients pour les deux gouvernements? Peut-être aussi que les éclaircissements ne

---

1. Discours du président Nyerere à l'Assemblée Nationale le 6 juillet 1970, cité par BAILEY, M., op cit., 1973; p 1.
2. SHIVJI, I G; *The State of the Constitution*, p 23.

peuvent être le fruit d'un consensus, puisque les opinions de deux protagonistes sont inconciliables? Beaucoup de juristes proposent des solutions pour régler les malentendus techniques qui ont jalonné l'histoire de cette Union[1]. Mais tant que le problème de fond, qui est celui de l'interprétation du traité d'Union, n'aura pas été résolu, les différentes solutions curatives (que sont les réformes pour les problèmes techniques de dysfonctionnement) seront vraisemblablement inefficaces.

Le *Daily News*, le *Sundays News*, *Uhuru* et *Mzalendo*[2] ont été dépouillés pour relever tout ce qui avait trait au débat lancé par le NEC en 1983. J'ai recueilli environ 70 lettres de lecteurs qui concernent plus particulièrement le thème du renforcement de l'Union et la place des îles dans cette Union. Elles s'échelonnent entre le mois de mars et le mois de juillet, période au cours de laquelle les journaux ont ouvert officiellement leurs colonnes à l'opinion publique pour commenter les propositions. En parallèle, les journaux mènent un certain nombre d'interviews sur des points précis: nombre de mandats que peut cumuler un président, limites de l'autorité du Parlement.... et ils invitent juristes[3] et responsables politiques à exprimer leur point de vues sur les polémiques déclenchées par cette campagne de consultation populaire (article de Shivji, Ernest Mwipopo, Procureur Général de l'Etat...).

---

1. Des propositions dans les articles de FIMBO, G.M., *Constitution making in Tanzania: some thoughts on the Union between Tanganyika and Zanzibar*, presented at the symposium to mark the 20th anniversary of the faculty of law, 13-16 janvier 1986, mimeo, 32p., SRIVASTAVA, B.P., "The Constitution of the United Republic of Tanzania 1977- Some salient features- Some riddles", *Eastern Africa Law Review*, Vol 11-14, 1978-1981, KABUDI, P.J.A.M., *International law examination of the Union of Tanganyika and Zanzibar: a federal or unitary state.* Master in Law in the University of Dar es Salaam, 1986, mimeo, 474p.

2. Le *Daily News*, *Sunday News* ,*Uhuru* et *Mzalendo* sont des journaux nationaux. Les deux premiers sont proches du gouvernement alors que les deux derniers sont liés au Parti. Il n'existe pas de presse spécifiquement zanzibarite.

3. La Conférence de la Tanganyika Law Society est organisée à Dar es Salaam en juillet 1983. Plus de 12 juristes y participent et expriment leur point de vue sur les recommandations du NEC.

2-1. Le point de vue unitariste.

19 lettres de lecteurs présentent un point de vue analogue à celui du NEC, certains vont même plus loin, en prônant la dissolution immédiate des structures politiques insulaires. Sur ces 19 lettres, une seule provient de Zanzibar, et 13 d'entre elles sont extraites du quotidien swahiliphone *Uhuru*, organe du parti.

Quelques extraits de lettres illustrent les différentes perceptions de la question par les lecteurs.

- Twale William, Zanzibar, *Uhuru*, le 14 mars.

"La confusion montre que notre Union n'est pas complète. Nous avons le gouvernement de la République Unie de Tanzanie et le gouvernement de Zanzibar. Maintenant une question: l'Union de quels gouvernements représente le gouvernement de la République Unie de Tanzanie? Si Zanzibar est autorisé à avoir son propre gouvernement, et si nous pensons sérieusement que la Tanzanie est l'Union du Tanganyika et de Zanzibar, est-ce-que cela traduit nos aspirations?

Je souhaite que le NEC se réunisse pour discuter de l'Union en profondeur et accepte de former un seul gouvernement sous l'autorité du CCM. Pour une Nation comme la nôtre, qui a seulement un seul Parti politique, il serait bien d'avoir un seul gouvernement. D'autant plus que cela contribuerait à estomper les différences entre les gens. Les populations arrêteraient de penser qu'elles sont soit continentales soit insulaires.

S'il n'est pas possible de parvenir à former un seul gouvernement , ne soyons pas honteux de rompre l'Union et de former à la place une fédération avec deux gouvernement autonomes (gouvernement du Tanganyika et celui de Zanzibar)."

- Nyika S M, Dar es Salaam, *Uhuru*, le 29 mars.

"...Nous avons une Union avec deux gouvernements, un parlement, une chambre des représentants, le président de l'Union et le président de Zanzibar. C'est donc qu'en Tanzanie nous ne sommes pas réellement unis, mais nous coopérons simplement pour certains domaines, c'est une anomalie."

- Magege William, Dar es Salaam, *Uhuru*, le 2 avril.

" Je voudrai ajouter qu'il n'y a pas de raison pour que des populations partageant les mêmes traditions, le même langage et la même idéologie politique ne soient pas dirigées par une même autorité."

- Katunzi, Dar es Salaam, *Sunday News*, le 10 avril.

"Politiquement le coût est élevé, les populations tendent à penser que l'Union existe entre la ville de Zanzibar et celle de Dar es Salaam. Les masses ne voient pas bien ce qu'est l'Union. Il est temps d'avoir un seul gouvernement, c'est le seul moyen de donner un sens à l'Union. Dans la même optique nous ne devrions avoir qu'un seul président... Si le statut-quo actuel est correct, alors il devrait y avoir aussi un président pour le Tanganyika. Tanganyika et Zanzibar sont maintenant des noms historiques, et pour le bien de l'Union , soyons simplement tanzaniens."

- Shereka J. K., Dar es Salaam, *Sunday News*, le 17 avril.

"Par fidélité à notre Parti, nous demandons la création d'un seul gouvernement central représentant la totalité de la République Unie de Tanzanie sans que soient maintenus des petits gouvernements, réminiscence des jours anciens. La peur des îles de perdre leur héritage culturel sous l'autorité d'un gouvernement unique est exagérée, les Etats (State) Hehe, Chagga, Gogo et Haya existent toujours."

- Daya A.B. , Dar es Salaam, *Sunday News*, le 24 avril.

"... Il y a trop de mentalité insulaire ou de mentalité continentale. Je pense que ces mentalités devraient être découragées, un seul gouvernement faciliterait la réelle intégration et la fusion des deux peuples..."

- Nkwama Joseph Nollas, Morogoro, *Uhuru*, le 29 avril.

"...N'oublions pas que notre Union est plus fraternelle que politique.... Nous devrions avoir un seul président, un seul cabinet. Tous les ministres devraient être unis. La moitié d'entre-eux devraient être originaires de Zanzibar et l'autre moitié du continent. Si un ministre est originaire du continent alors son directeur de cabinet devrait être originaire des îles et vice-versa..."

- Mwipopo Ernest[1] , Dar es Salaam, *Sunday News*, le 15 mai.
"Ce qui est souhaitable, c'est un seul gouvernement pour les îles et le continent, comme pour le Parti. Le système actuel est un pas vers l'unité plus complète de la République Unie de Tanzanie. Un système à trois gouvernements (Tanganyika, Tanzanie, Zanzibar) est un pas en arrière , car c'est la voie du fédéralisme, ce qui est politiquement instable, administrativement encombrant et très onéreux..."

L'opinion généralement répandue chez ces lecteurs est que le Tanganyika n'existe plus, ce n'est donc pas une partie de l'Union puisqu'il a été totalement dissous et qu'il s'est fondu dans la République Unie de Tanzanie. Par contre, Zanzibar a gardé une autonomie interne qui limite l'autorité du gouvernement de la République Unie sur cette partie du territoire national. Puisqu'en 1964, le Tanganyika a délégué toute son autorité et tous ses pouvoirs au gouvernement central, les lecteurs assument que le traité visait à la construction d'un Etat unitaire. En même temps, les lecteurs conçoivent souvent la République Unie comme le Tanganyika et vice-versa; c'est l'adéquation parfaite entre les anciennes structures de l'Etat tanganyikais et celles de la Tanzanie, et donc l'autorité partielle[2] de cette dernière sur Zanzibar fait figure d'anomalie. Pour eux, si les Zanzibarites veulent réellement faire partie de la République Unie de Tanzanie, Zanzibar devrait avoir le même statut que celui du Tanganyika, c'est-à-dire s'être fondu dans la nouvelle République.

Les juristes ont bien du mal à se mettre d'accord sur les objectifs du traité d'Union: Union-fusion ou fédération? Et les lecteurs connaissent souvent mal les textes légaux et les raisons d'être des structures existantes. Les ambiguïtés et les omissions des textes constitutionnels ne simplifient pas le débat.

Les remarques des lecteurs sur l'Union et sur ses ambiguïtés partent souvent de la même constatation. En 1964, les présidents ont conclu un traité d'Union, c'est donc une Union qu'il faut réaliser. Le pays est dirigé par un seul parti, guidé par une seule idéologie,

---

1. E. Mwipopo est le procureur général de l'Etat, il s'exprime ici dans la rubrique du courrier des lecteurs.
2. Partielle car elle ne concerne que les domaines de l'Union.

ce qui suppose un seul gouvernement. Enfin un argument matériel est souvent avancé, le maintien de deux gouvernement est onéreux.

De toutes les opinions exprimées dans le courrier des lecteurs, une seule fait référence au modèle que peut être la Tanzanie pour l'Afrique et pour l'unité de ses peuples. Ce n'est finalement plus un thème à l'ordre du jour pour les Tanzaniens.

Si peu de lecteurs font allusion aux différences historiques, tous appellent à une plus grande Union avec des motivations assez abstraites: patriotisme, vœux populaires de fraternité, communauté culturelle. Elles ne sont pas nouvelles puisqu'elles sont énumérées tous les ans, lors des discours commémoratifs de l'anniversaire de l'Union.

Certains, semblant avoir oublié que Zanzibar était un Etat souverain avant 1964, en parlent comme d'une région un peu récalcitrante à l'autorité du pouvoir central. Le particularisme insulaire (culturel, historique, religieux...) est souvent sous-estimé, et n'est pas perçu comme l'obstacle majeur à la disparition du gouvernement autonome de Zanzibar. Pour certains, il n'y a pas de vrai problème de l'Union si ce n'est l'existence de quelques différends entre les deux gouvernements qui se résorberont après l'installation d'un gouvernement unique. Pour beaucoup de continentaux, l'identité des insulaires n'a pas de contenu précis, et de ce fait, elle semble un archaïsme. L'Etat de Zanzibar était arabe, donc étranger. Les continentaux ne perçoivent pas le fond arabo-musulman qui imprègne toute la culture insulaire, et ne retiennent que la dualité simplificatrice (Arabes contre Africains) d'avant la révolution. Pour eux, peu aux faits de la compléxité du problème de l'identité de Zanzibar, le particularisme arabo-musulman est limité à l'ancienne classe dirigeante.

Lorsqu'il n'est pas négligé, le particularisme insulaire est perçu de manière négative et restrictive, puisque les continentaux avancent des d'intérêts matériels assez mesquins pour le maintien du statu-quo: "*les Zanzibarites ont la télévision, ils vivent mieux, le téléphone est mieux distribué....*". Ils ne perçoivent pas le particularisme insulaire comme une réalité mouvante et toujours actuelle. Ce qui peut expliquer la vigueur de ce particularisme (l'histoire, la culture) n'est donc pas mentionné. Les continentaux ne font pas intervenir de raisons émotionnelles pour expliquer les velléités autonomistes des insulaires, et les

Zanzibarites supportent d'autant moins la méconnaissance de la spécificité de leur culture par les continentaux qu'ils se sentent supérieurs à eux .

2-2 L'argumentation pour un systéme fédéral.

- Le courrier des lecteurs.

J'ai relevé 36 lettres traduisant une vue fédéraliste de la République Unie de Tanzanie dont 20 dans la presse swahiliphone (le quotidien *Uhuru*). En tout 14 lettres proviennent de Zanzibar, les autres (22) de Dar es Salaam. La majorité des noms a une consonance musulmane (Said Mohamed, Haroub Rajab, Hassan Said Hassan...)[1].

Certains auteurs pensent que le système en place reste valable tant que la marge actuelle d'autonomie interne du gouvernement de Zanzibar est préservée, mais la majorité préfère un véritable système fédéral avec trois gouvernements. Relevons que la perspective fédéraliste n'est pas exclusivement insulaire mais qu'elle est également partagée par des continentaux. Les interventions des auteurs de ces lettres sont souvent plus longues et plus argumentées que les précédentes.

> - Nassor Juma Abdulla, Zanzibar, *Uhuru*, le 11 mars.
> *"... Les Zanzibarites, au lieu d'être inquiets de la taille des îles par rapport à celle du Tanganyika, décidèrent de former une Union avec le Tanganyika et, dans l'accord conclu, il était clair qu'il devait y avoir un président pour le Tanganyika et un pour Zanzibar. Proposer un seul gouvernement montre que nos amis nourrissent encore des idées impérialistes."*

> - Abubakar Juma, Zanzibar, *Uhuru*, le 11 mars.
> *".... Prenons par exemple le ministère des Affaires Etrangères, il y a 28 ambassadeurs et hauts commissaires, 26 sont originaires du continent et seulement deux sont zanzibarites. Est-ce une réelle Union? Mais si nous*

---

[1]. La consonance musulmane des noms des lecteurs basés à Dar es Salaam n'informe pas sur le lieu d'origine (continental ou insulaire) mais elle montre peut-être que les musulmans, qui peuvent être d'origine côtière ou insulaires, sont plus sensibles aux revendications de particularisme que les populations n'ayant que peu de contact avec les sociétés swahili.

avions trois gouvernements, alors la moitié serait originaire de Zanzibar. Avec deux gouvernements, il y a un danger, Zanzibar peut voir son statut réduit à celui d'une région. Si cela est l'intention des changements prévus, qu'on nous le dise!..."

- Suleiman Liuma S., Zanzibar, *Uhuru*, le 24 mars.

"...Zanzibar et le continent devraient avoir leur propre gouvernement, il devrait également y avoir un gouvernement pour les affaires de l'Union. Le Parlement de l'Union devrait être représenté également par les deux parties de l'Union. Les membres devraient être élus...

Si nous étudions la question de l'Union, rappelons-nous les nombreux discours que le mwalimu J. Nyerere a prononcés lorsque nous réfléchissions à la fusion des deux partis, l'ASP et la TANU. Il insista constamment pour signifier que cette fusion ne voulait pas dire que le Tanganyika absorbait Zanzibar..."

- Mbarouk Habiba Seif, Dar es Salaam, *Uhuru*, le 25 mars.

"...Je ne suis pas d'accord avec ceux qui prônent un seul gouvernement. . Pour dire vrai, Zanzibar a été assez longtemps dominé . En 1964, nous avons écarté le Sultan et établi notre propre pouvoir. Ce qui me surprend, c'est pourquoi ne pouvons-nous pas nous gouverner nous-même?

Pourquoi devrions-nous former une Union et reléguer nos îles au statut de régions dirigées par des étrangers?

N'est-ce-pas du colonialisme?

Je demande au conseil révolutionnaire d'étudier ce point de vue avec soin. Il est impensable que Zanzibar et Pemba n'aient pas leur propre gouvernement."

- Suleiman K. A. K. , Zanzibar, *Uhuru*, le 29 mars

"...Avoir deux gouvernement nous affaiblit, surtout du coté insulaire. Par exemple, chaque année, le gouvernement de Zanzibar contribue financièrement à l'Union. Ce qui est surprenant, c'est que les continentaux n'ont pas à contribuer à l'Union car le gouvernement de l'Union et le gouvernement du Tanganyika sont le même."

- Auni Ali Issa, Zanzibar, *Uhuru*, le 29 mars.

"...Il y avait des gens et il y en a toujours qui disent que l'objectif de l'ASP était de vendre Zanzibar au continent. L'Union, telle qu'elle fut créé par nos dirigeants il y a 20 ans, était volontaire et de bonne foi contrairement à ce que prétendent certains. Mais faire de Zanzibar une région confirmerait la conviction de ces personnes, et perturberait beaucoup de gens, ici, à Zanzibar.... Le mot Tanzanie à l'heure actuelle sous-entend le continent uniquement. On ne rend compte de Zanzibar que lorsque l'on parle de République Unie."

- Peter C. M., Dar es Salaam, *Sunday News*, le 24 avril.

"....Il y a une attitude de "grand frère" de la part des continentaux lorsque quelque chose concerne les îles et le continent. Le problème est que cette attitude n'est ni réaliste ni démocratique, ni correcte. Pour rendre justice à l'Union, il devrait exister trois gouvernements . Le gouvernement de l'Union devrait fonctionner sur la parité de 50 /50."

- Jongo Hassan, Zanzibar, *Sunday News*, le 17 juillet.

"...Nous avons obtenu l'indépendance en 1964. Depuis, nous avons dû lutter pour conserver cette indépendance contre des ennemis extérieurs et intérieurs, en même temps nous avons travaillé pour améliorer la vie des populations et pour préparer le futur.

Maintenant, il y a 20 ans que nous avons conquis notre indépendance, certains discutent à l'heure actuelle de la possibilité de former un seul gouvernement avec le Tanganyika, dont le siège serait au Tanganyika.

Cela veut dire que nous nous déposséderons de notre souveraineté et oublierons toutes les difficultés que nous avons rencontrées après l'indépendance et que nous enterrerons notre histoire et notre statut politique.

Quelle Nation a déjà fait cela? Que dira le gouvernement à la population s'il accepte de telles propositions? Pourquoi les Zanzibarites, membres du NEC qui a proposé de telles réformes, n'ont-ils pas réalisé les dangers d'une telle perspective?

Si vraiment le NEC veut comprendre les opinions des populations, alors faisons un référendum ici à Zanzibar. Près de 99% des opinions exprimées (dans la presse, à la radio et à la télévision) sont opposées à ce que les îles déléguent leur souveraineté au gouvernement de l'Union.

On arrive donc à cette conclusion, nous ne sommes pas prêts à changer notre Constitution . Nous savons où le bât blesse. Si au bout du compte, nous voulons des changements, nous sommes ceux que les changements affectent, et personne, d'où qu'il soit, ne peut intervenir dans nos propres affaires."

- Mwambenja, K. S., Dar es Salaam , *Sunday News*, 24 juillet.
"C'est un fait que tous les Tanzaniens veulent voir l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar se maintenir et s'épanouir. Mais c'est aussi un fait que nos frères et nos sœurs de Zanzibar voudraient voir des progrès réels dans les services assurés par le gouvernement de l'Union. Ils voudraient recevoir une part plus importante des bénéfices issus de l'Union et des profits s'ils existent.
Si les insulaires perçoivent les avantages qu'ils ont à rester dans l'Union, ils resteront mais ils ne sont pas préparés à voir leur pays réduit à une simple région de la Tanzanie comme par exemple Tanga; ce ne peut être le prix de l'Union. Pour eux, cela serait une domination tanganyikaise.
Il est important de se souvenir que l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar est et doit être complètement volontaire".

Le trait commun à toutes ces communications est la peur des insulaires d'être absorbés dans une structure où ils n'auraient aucun pouvoir autonome de décision. Zanzibar ne peut devenir une région de la République Unie de Tanzanie, car le pays résulte de l'Union de deux Etats souverains. On note également quelques mises en garde envers les continentaux et leurs appétits impérialistes; elles concernent aussi les Zanzibarites du parti qui n'ont pas défendu les intérêts des insulaires.

Les fondements de ces opinions se trouvent dans l'aspiration qu'ont les insulaires à se gouverner eux-mêmes. Ils ont renversé la domination arabe et ce n'est pas pour subir une autre domination, fût-elle celle des frères africains du continent. Les Zanzibarites supportent mal "l'ingérence" continentale. Rappelons que, sur les îles, être continental n'est pas socialement valorisant et les Zanzibarites n'ont pas oublié, qu'autrefois, ils exerçaient leur hégémonie sur des populations continentales. En poussant jusqu'au bout la logique de la représentation des Africains continentaux, le gouvernement central est le gouvernement des

anciens esclaves. Mais les griefs ne peuvent s'exprimer que sur les aspects matériels de l'Union: la mauvaise distribution des services entre les deux composantes du pays.

L'Union est décrite par tous comme volontaire, alors qu'en 1964 elle fut conclue par les deux présidents sans que les populations aient été consultées. Les insulaires se réfèrent à J. Nyerere pour appuyer leur argumentation comme si cette référence donnait plus de valeur à leur point de vue[1]. Au cours de ce débat, on ne relève d'une part, aucune différence entre l'île de Pemba et celle d'Unguja et d'autre part, aucune trace d'islamisme militant.

- Les fondements juridiques.

Certains juristes et hommes politiques défendent une vision fédérale de l'Union en s'appuyant sur une lecture des textes constitutionnels. La conception fédérale du pays est basée sur l'idée que le Tanganyika n'a pas disparu, car le gouvernement central agit pour et dans le Tanganyika pour les domaines ne relevant pas de l'Union: le Tanganyika existe encore en tant qu'entité juridique même si les textes sont flous et s'ils ne précisent pas explicitement qui exerce le pouvoir. Depuis la révolution, de fait, le gouvernement central assume ce pouvoir.

Pour certains, le traité d'Union et les Constitutions, qui lui font suite, ne posent pas clairement les bases d'un système fédéral bien que la République Unie de Tanzanie soit composée de deux parties, le Tanganyika et Zanzibar. Tous ces documents ont instauré un système de distribution des pouvoirs entre la République Unie de Tanzanie et le

---

1. Nyerere a souvent reconnu l'aspect primordial qu'est l'acceptation populaire pour le maintien de l'Union. Il est vrai qu'à plusieurs reprises, il a insisté sur la nécessité du soutien des population pour donner une légitimité à l'Union car les seuls textes juridiques ne suffisent pas. Dans un interview au *London Observer* le 20 avril 1968, il déclarait: "*Si la population de Zanzibar (the mass of the people) devait sans manipulation extérieure, et pour des raisons personnelles, décider que l'Union est préjudiciable à son existence , je ne pourrais pas les contraindre à la soumission ... L'Union cessera d'exister lorsque le consentement des membres d'une des parties constituantes aura disparu*". Voir aussi les interviews de Nyerere reproduites dans l'ouvrage de SMITH, W.E., *Nyerere of Tanzania*, op cit, pp. 167, 134-5 et 197 (sur sa position concernant la sécession du Biafra) ainsi que "Nyerere's Toronto speech" dans NYERERE, J., *Man and Developpment*, OUP, Dar es Salaam-Londres, pp.50-2. En 1983-84, Nyerere ne s'est pas prononcé publiquement au cours du débat lancé par le NEC.

gouvernement de Zanzibar, et s'il y a répartition des pouvoirs, il n'y a pas de construction unitaire. Pour B. P. Srivastava, dans une étude qui fut largement discutée dans le pays, la Tanzanie est dotée de trois aires ayant des juridictions différentes: celle de Zanzibar, celle du Tanganyika et celle de la République Unie de Tanzanie. L'anomalie du système vient qu'il y a trois juridictions mais seulement deux gouvernements puisque le gouvernement de l'Union a juridiction pour les affaires de l'Union[1], et pour les domaines autonomes de la Tanzanie continentale (les affaires ne relevants pas de l'Union).

Pour B. P. Srivastava, le problème est là, car si les textes prévoient effectivement un gouvernement différent pour Zanzibar, chargé exclusivement des domaines ne relevant pas de l'Union[2], il n'y a pas d'autorité constitutionnellement établie permettant au gouvernement central d'agir pour et dans l'ex-Tanganyika en ce qui concerne les affaires ne relevant pas de l'Union[3].

La position de l'auteur fut largement commentée et contestée par les milieux politiques. Dans le *Daily News* du 16 mars 1982, l'*Attorney général* de la République Unie de Tanzanie, Joseph Warioba répliqua:

> *"j'ai bien peur que le professeur Srivastava ait étudié la Constitution de 1977 dans une optique fédérale où il y aurait trois gouvernements. Je suis certain que les rédacteurs de la Constitution de 1977 n'avaient pas cette idée en tête".*

J. Nyerere fut encore plus véhément et contesta ouvertement l'existence de trois juridictions:

> *"1+1=2 et 1+1=3, un gouvernement d'Union et un gouvernement de Zanzibar, ceci additionné par des juristes donne trois"*[4].

La position de B. P. Srivastava est en partie reprise par P. Kabudi et S. Mvungi[5], qui à défaut de voir explicitement dans les textes les bases d'un système réellement fédéral,

---

1. Section 50 de la Constitution de 1977
2. Section 55 (1) de la Constitution de 1977.
3. SRIVASTAVA, B P; op cit, EALR; p 80.
4. Discours de Nyerere devant le NEC réuni en session extraordinaire le 1er février 1984, Dodoma , p 152.
5. KABUDI, P.J.A.M., op cit, 1986, chapitre 5. MVUNGI S.E.A., Paper presented at the Tanganyika Law Society, *Consolidation of the Union* , mimeo.

refusent d'accréditer la thèse de l'Etat unitaire. Il est intéressant de noter que la Constitution de 1965, basée sur le traité d'Union, n'avait pas omis de préciser que le gouvernement central avait autorité sur le Tanganyika pour les domaines ne relevant pas de l'Union[1]. Les rédacteurs de la Constitution de 1977 n'ont pas repris ces sections de la Constitution de 1965, sans doute parce que l'amalgame entre le Tanganyika et la Tanzanie était déjà ancré dans les esprits. Et lors de l'adoption de la Constitution, les Zanzibarites n'ont pas relevé ce point, car, à cette époque, ils montraient peu d'intérêt pour l'Union, et ne revendiquaient aucun statut particulier puisqu'ils n'en suivaient pas les règles.

Les dénonciations des ambiguïtés des textes sont nombreuses car il est vrai que l'inexistence d'un gouvernement tanganyikais pour la Tanzanie continentale a contribué à donner l'impression que le Tanganyika est la République Unie de Tanzanie. Au cours d'une conférence patronnée par la *Tanganyika Law Society* en juillet 1983 pour débattre des propositions du NEC, de nombreux juristes cherchent le moyen de rompre cette osmose porteuse de malentendus et terriblement réductrice.

I. Shivji, dans une interview au *Daily News* le 15 mai 1983, va encore plus loin puisqu'il émet l'hypothèse de remettre en question l'Union:

> *"La question de l'Union devrait être traitée comme une partie du processus de démocratisation. Le droit des Nations à l'autodétermination est un droit démocratique et on ne peut le nier à un Peuple ou une Nation".*

Pour l'auteur, la question de la nature de l'Union est mal posée, car il ne peut y avoir de réponse qu'après consultation des populations concernées. Celle-ci, toujours selon I. Shivji, devrait être obtenue par un référendum libre et correct basé sur le suffrage universel. Les changements constitutionnels pourront alors suivre les vœux exprimés par les urnes, et s'inscrire dans un réel processus de démocratisation.

W. Dourado, beaucoup plus véhément que I. Shivji, assure d'emblée (grâce à des entretiens personnels qu'il aurait eu avec le président Karume et d'autres personnalités insulaires au moment même de la création de l'Union) que le but du traité de 1964 n'était pas

---

1. Constitution provisoire de 1965, section 12 (1) et section 49.

la construction d'un Etat unitaire, mais au contraire celle d'un Etat fédéral très souple[1]. Il accuse le parti d'avoir dénaturé le projet initial du traité et propose aussi un référendum affirmant que l'option fédéraliste emportera plus de 99% de suffrages. Il envisage enfin une rupture de l'Union si le parti ne réalise pas que l'autonomie est inconciliable avec sa suprématie sur les institutions politiques de Zanzibar.

> *"Le parti a mis la charrue avant les bœufs. Il aurait d'abord dû chercher les opinions de tous les citoyens pour ensuite formuler ses propositions basées sur les vœux des populations des deux parties de la République Unie. Car le pouvoir final vient des populations. Et de ce point de vue, la "suprématie du parti" est un mythe. En disant cela, je réalise que je piétine une certitude. L'élite du parti dirigeant, représentant prétendument deux millions de membres, ne peut dicter des ordres à près de 18 millions de personnes. Réellement, la suprématie du parti n'a pas de fondement dans une Association fédérale composée de deux gouvernements ayant chacun des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires dans les domaines réservés de leurs compétences.[2]"*

2-3. Autres aspects du conflit.

Certains juristes ne placent pas le débat sur la question de la nature de l'Union. Ils privilégient les problèmes du non respect des règles, qui ne sont d'ailleurs pas toujours très claires. Pour résoudre ces difficultés d'ordre matériel, ces juristes proposent des solutions curatives qui s'inscrivent dans une volonté de respecter l'autonomie dont jouit le pouvoir insulaire et d'écarter la crainte du "petit" d'être absorbé par le "grand". Ne s'interrogeant pas sur la forme de l'Union (Union ou fédération), ils en acceptent la forme actuelle mais proposent d'améliorer les structures qui n'ont pas répondu à ce que l'on attendait d'elles.

Un des problèmes techniques le plus fréquemment dénoncé par le public et par les juristes concerne la répartition des dépenses et la distribution des revenus dans les domaines

---

1. DOURADO, W., op cit, 1983, p 5-6-7 et 22. Cette affirmation est contraire avec celle de Nyerere formulé devant le NEC en 1984. Discours de Nyerere au NEC, op cit, p 150.
2. DOURADO, W., op cit, 1983, p 7.

de l'Union. La Constitution de la République Unie reste silencieuse sur les règles de collecte et de distribution des fonds:

> *"Pour la collecte des revenus, tous les revenus et autres fonds collectés ou reçus pour l'usage de la République Unie de Tanzanie doivent être remis à un fonds commun (consolidated fund).*[1]"

Mais Zanzibar maintient son propre fonds qui est entériné par la Constitution de 1979[2]. En théorie, les recettes provenant de certaines taxes, des douanes et des droits de régie (*excise duties*) et relevant de l'Union , doivent donc être versées par Zanzibar au fonds commun de la République Unie de Tanzanie. Les autorités de Zanzibar, qui ne l'ont jamais fait, avancent deux raisons à ce refus: le fonds servant aussi à financer des affaires ne relevant pas de l'Union et ne concernant que le Tanganyika, les Zanzibarites n'ont aucune raison de payer. Les services des taxes (douanes, employés divers de l'administration, dépenses) sont financés par le budget insulaire et non par celui du gouvernement de la République Unie de Tanzanie comme cela devrait être le cas puisque c'est un domaine de l'Union.

En règle générale, les insulaires ont le sentiment qu'ils ne profitent pas assez des services de l'Union auxquels ils ont droit. Ils considèrent que Zanzibar est traité avec trop de légèreté par le gouvernement central, et citent souvent l'exemple des prêts. Relevant de l'Union, ces prêts sont donc gérés par le ministère des finances du gouvernement central, mais ce ministère est à la fois un ministère de l'Union et un ministère "tanganyikais" puisqu'il existe un équivalent insulaire. Selon les Zanzibarites, lors de négociations pour l'obtention de prêts de l'étranger, ce ministère défend mal les intérêts des insulaires; négligeant la spécificité de leurs besoins, il négocie en fait en fonction des intérêts continentaux. Pour cette raison, autant que faire se peut, Zanzibar préfère négocier séparément ses emprunts avec l'étranger, violant ainsi les accords de l'Union[3].

---

1. Section 80 de la Constitution de 1977.
2. Section 63 (1) de la Constitution de Zanzibar 1979.
3. Zanzibar n'a conclu que très peu d'accords avec des puissances étrangères. Mais dans ces rares cas, les autorités préfèrent négocier directement plutôt que d'être chapeautées par les autorités centrales.

L'enseignement supérieur fait l'objet de plaintes similaires. Mohamed Mzale, alors secrétaire principal au ministère de l'éducation, rappelle, dans une interview au mensuel *Africa Now* [1], que l'éducation supérieure est une affaire de l'Union, son ministère n'est pas un ministère de l'Union[2]. De ce fait, les Zanzibarites, rarement conviés à participer aux affaires liés à l'enseignement supérieur, voient leurs intérêts peu pris en compte. L'*Advisory Committee on Higher Education and Training* (ACHET) crée en 1966 comprend 8 membres dont 7 sont des continentaux; le *Sub-Advisory Committee on Higher Education and Training* (SACHET) n'a aucun membre insulaire et il en est de même pour le *Joint Selection Committee* chargé de la sélection des étudiants qui bénéficieront de bourses pour poursuivre leurs études supérieures en Tanzanie ou à l'étranger. Les insulaires ont le sentiment d'être grugés par les autorités continentales. Ils demandent à être mieux représentés dans les institutions et ministères communs, pour que les besoins et les intérêts des îles soient mieux défendus[3].

Pour régler ces problèmes, certains juristes proposent des solutions fort simples. pour eux, il suffit de définir les règles afin de remplir les vides juridiques et d'éviter les conflits[4].

> *"Pour remplir le vide et éviter la possibilité de conflits, il a été ouvertement recommandé que la Constitution soit amendée pour y incorporer des règles claires sur l'allocation et la répartition des revenus entre le gouvernement de la République Unie et le gouvernement de Zanzibar; et je pourrais aussi ajouter sur celles concernant le gouvernement de la République Unie de Tanzanie et le "gouvernement" du Tanganyika dans la mesure où le continent devrait avoir un gouvernement séparé comme je l'ai déjà suggéré. Des règles dans cette optique sont présentées dans la Constitution*

---

1. *Africa Now*, Octobre 1983.

2. L'éducation n'est pas une affaire de l'Union. Pour des raisons pratiques, l'éducation supérieure est devenue une affaire de l'Union car tous les centres de formation supérieure sont basés sur le continent.

3. Il faudrait alors avoir accès à des données chiffrées différenciant dans les dépenses des ministères les sommes attribuées à Zanzibar et celles attribuées au continent. Ensuite, la légitimité des repartitions de revenus (ou des dépenses) dépend de la conception de la nature de l'Union.

4. Voir les articles de FIMBO, M. G., op cit, 1986, p 38 ; et SRIVASTAVA, B.P.,op cit, 1981, p 88.

de l'Indépendance qui pourrait alors servir de modèle utile aux rédacteurs des amendements.[1]"

Il est intéressant de noter que le NEC ouvre le débat sur ces points de dysfonctionnement technique de l'Union et non sur le problème de fond qui est de savoir si l'Union envisagée est une réelle Union ou une fédération.

Le traité d'Union ne prévoit aucun moyen d'arbitrer les conflits[2], et les Constitutions ultérieures font référence à l'autorité de la haute Cour de Justice. Pour la première fois, la Constitution de 1977 prévoit un arbitre: il s'agit d'une Cour constitutionnelle créée spécifiquement pour régler les conflits et les problèmes entre les deux gouvernements. Toutefois, les conflits auxquels faisait allusion ce texte sont de nature technique (distribution des revenus, financement des institutions...) et non constitutionnelle.

Le fonctionnement de la Cour constitutionnelle pose quelques problèmes. Le gouvernement central et le gouvernement de Zanzibar nomment chacun la moitié des membres, étant entendu que Zanzibar nomme des insulaires et le gouvernement de l'Union des continentaux. La double juridiction du gouvernement central pose de nouveau problème, car de fait, le président de la République Unie devrait également nommer des Zanzibarites, puisque, légalement, ils sont tout autant Tanzaniens que les "Tanganyikais". Les Zanzibarites seraient ainsi plus nombreux que les continentaux à siéger dans cette Cour. La compétence de la Cour est de régler tous les conflits entre les deux protagonistes de l'Union liés à l'interprétation des textes et à leur application. La décision de la Cour, qui doit réconcilier les deux gouvernements, est sans appel. Elle est obtenue après délibération et après un vote à la majorité des deux tiers des membres insulaires et des deux tiers des membres continentaux. Cette parité entre continentaux et insulaires est compréhensible si le litige a effectivement lieu entre le continent (le Tanganyika) et Zanzibar. Mais s'il concerne la République Unie de Tanzanie et Zanzibar, on voit mal pourquoi seuls les continentaux sauvegarderaient les intérêts de la République Unie de Tanzanie. De par sa composition

1. SRIVASTAVA, B.P., op cit, 1981.
2. KABUDI, P.J.A.M., op cit, 1986; p 300.

actuelle, on voit mal comment pourrait se régler un conflit si les membres de chaque partie décidaient de se maintenir du côté de leur gouvernement[1].

Cette Cour constitutionnelle n'a jamais fonctionné. Même au plus fort de la crise de 1983 (qui est principalement due à l'interprétation du traité d'Union), on n'y fait pas appel pour régler le conflit. Pourtant cette crise est de plain-pied dans ses compétences. En 1984, J. Nyerere révèle que le conseil révolutionnaire de Zanzibar avait préparé un dossier contre le gouvernement de la République Unie de Tanzanie pour le présenter devant la Cour. Le dossier devait régler la question de l'interprétation du traité de 1964 et définir les juridictions[2] des pouvoirs. Selon J. Nyerere, la Cour ne fut finalement pas saisie car cette procédure violait le principe de la suprématie du parti. J. Nyerere défend cette position en arguant que, dans ce cas particulier, la Nation toute entière, à la suite des propositions du NEC soumises à la population, s'était engagée dans une réflexion pour amender les textes constitutionnels. Par conséquent, la position défendue par les insulaires était connue et discutée dans le parti. Pour lui, aller devant la Cour est prématuré et perturbateur.

> *"Ils veulent aller devant la Cour. Mais pourquoi aller devant la Cour? Pourquoi aller devant la Cour alors que nous avons la Constitution? Et toute modification importante pour la Tanzanie continentale ne peut être adoptée sans l'accord des deux tiers des membres du Parlement. Le même scénario s'applique à la Tanzanie insulaire. C'est la procédure du Parlement prévue par la Constitution. Donc pourquoi aller devant la Cour? Mais la Cour existe et s'il le faut nous irons devant elle."*[3]

Pour J. Nyerere, le parti peut régler le débat lui même. Ce n'est que s'il échoue à résoudre le problème de l'Union, que l'appel à la cour est envisageable. Mais les autorités

---

1. En 1983, certains juristes demandent une révision de la composition et de la structure de cette Cour, qui dans les normes actuelles risque peu de fonctionner. Ils proposent également que sa juridiction soit étendue au-delà des problèmes d'interprétation constitutionnelle pour couvrir toutes les litiges légaux entre les deux parties. SRIVASTAVA propose qu'en l'absence de confiance et de respect mutuel des deux parties , on fasse appel pour présider cette Cour à un juge extérieur dont la voix serait déterminante en cas de blocage. L'éventualité du problème lié à la composition de la Cour constitutionnelle n'est pas évoqué par le NEC dans ses propositions.

2. *Hotuba kwa Bunge likikaa kama kamati ya mkutano mkuu wa chama* ; Dodoma; février 1984; Taarifa ya shughuli za chama.(session du NEC à Dodoma , février 1984, op cit , p.150).

3. Idem.

partisanes ne veulent pas prendre le risque d'être désavouées par la Cour, qui, si elle était consultée, pourrait donner raison aux autorités insulaires. Elle remettrait ainsi en question toute la politique des autorités centrales et du parti vis-à-vis de Zanzibar.

La conclusion de ce débat sera d'ailleurs juridique et politique, mais sous le contrôle étroit du parti[1]. C'est une remise en bon ordre des affaires de l'Union sous l'autorité vigilante du parti, alors que le prétexte du débat était la discussion autour des propositions du parti visant à démocratiser le système politique tanzanien.

3- L'AFFRONTEMENT.

3-1. Les résistances zanzibarites.

La remise en cause de l'Union à Zanzibar mobilise tous les insulaires; les autorités et les populations expriment leurs opinions et justifient leur mécontentement.

- Le président A. Jumbe.

La position du président A. Jumbe sur la nature de l'Union n'est pas nouvelle. A la réunion du NEC de l'ASP à Mkoani le 15 juin 1976, il avait exposé devant les membres de cette assemblée les mesures qui lui semblaient nécessaires pour démocratiser durablement le système politique des îles. Ces mesures posaient comme préalable le fonctionnement de l'Union sur une base fédérale. Elles s'appliquaient uniquement à Zanzibar et autonomisaient son rôle et sa place dans la République Unie de Tanzanie[2].

> *"On peut dire que les caractéristiques essentielles de la Constitution provisoire pour la forme (d'Etat) envisagée sont les suivantes:*
> *1- tout d'abord les territoires de la République Unie de Tanzanie sont décrits dans l'article deux de la Constitution comme étant ceux du Tanganyika et de Zanzibar. Cette disposition concorde avec la situation de fait à savoir que deux pays indépendants et souverains ont fusionné pour*

1. Voir infra.
2. *Speech of his Excellency Aboud Jumbe before the NEC* - Mkoani, Pemba- 15.06.1976- ASP Publications, non daté.

constituer la République Unie de Tanzanie. Dans plusieurs traités relatifs à la succession d'Etats, la Tanzanie est décrite comme une authentique fédération en ce sens que deux Etats souverains ont fusionné pour constituer une Union fédérale.

2- Selon l'accord initial, la République Unie de Tanzanie n'est investie des pouvoirs exécutifs que pour les questions décrites comme intéressants l'Union, alors que pour toutes autres questions, le Tanganyika et Zanzibar exercent séparément, chacun en ce qui le concerne, aussi bien le pouvoir exécutif que législatif.

Cette position est aussi conforme à la structure fédérale de la République"[1].

Dans le même discours, A. Jumbe explique le projet de fusion des partis et examine ses conséquences:

"L'idée sous-jacente de cette position est que les deux Etats se sont unis sur la base d'une compréhension mutuelle pour sauvegarder et défendre des intérêts communs. Du point de vue de Zanzibar, un des aspects principaux qu'il fallait préserver était de s'assurer que les organes de l'Etat de l'Union remplissaient leurs fonctions sur Zanzibar pour les domaines de l'Union mais que la souveraineté de Zanzibar était maintenue pour tous les autres domaines"[2].

Ce discours à Mkoani devant le NEC de l'ASP est antérieur à la fusion des deux partis. A. Jumbe prépare la création du CCM et présente aux membres du NEC la manière dont celui-ci, à son avis, doit être conçu. Le discours est loin de la réalité puisque le CCM, créé moins d'un an après, est l'autorité suprême dans le pays sur tous les domaines, qu'ils relèvent ou non de l'Union.

En décembre 1983, le cercle politique insulaire, qui estime que la Constitution du parti va bien plus loin que ce qui lui avait été annoncé, fait référence au discours de Mkoani. Il est le garant de la cohérence de leurs revendications qui s'inscrivent ainsi en continuité avec la vision fédérale (et les limites de la suprématie du parti) exprimée par le président dès

1. Idem, souligné dans le texte.
2. Idem.

1976. Dans la même logique, les Zanzibarites ne remettent pas ouvertement en cause leur attachement à la République Unie de Tanzanie:

> *"Les opinions que j'exprime ici ne sont pas uniquement celles d'Aboud A. Jumbe. Elles sont celles du leader de l'ASP en accord avec celles des membres dudit parti, du président de Zanzibar et du vice-président de la République Unie de Tanzanie. Elles s'inscrivent dans un attachement réel exempt de doute d'un Africain qui a un amour profond pour son continent et son unité. Je voudrai me faire comprendre, j'exprime ces opinions après avoir consulté tous les membres et collègues de l'ASP. Je parle en tant que dirigeant, au nom des membres du parti et du gouvernement sans oublier une seule seconde que je suis Tanzanien et un des dirigeants de la République Unie de Tanzanie."*[1]

En 1981 A. Jumbe expose les même idées devant le NEC du CCM et propose d'amender la Constitution de la République Unie de Tanzanie et celle du gouvernement révolutionnaire de Zanzibar, afin de démocratiser les deux parties de la République Unie de Tanzanie. Ses propositions reposent aussi sur l'assertion que la République Unie de Tanzanie est un système fédéral, et que par conséquent la démocratisation des îles s'opérera de manière très autonome par rapport au continent.

Mais pour le NEC, comme pour J. Nyerere, la démocratisation de Zanzibar passe par le renforcement de l'Union. Et dans un discours devant le NEC en 1984, J. Nyerere rappelle la procédure qu'il avait envisagé pour démocratiser les îles:

> *"Les changements pour la démocratisation de Zanzibar... ont été finalement acceptés, le parti fit ses propositions pour l'amendement de la Constitution de 1977 de la République Unie de Tanzanie"*[2].

Pour lui, les changements devaient d'abord s'inscrire dans la Constitution de la République Unie de Tanzanie, ce qui sous-entendait que cette Constitution chapeautait le

---

1. Idem.
2. Nyerere, J K, *Hotuba ya Mwenyekiti ya CCM na Rais wa Jamhuri ya Muungano wa Tanzania*, (Discours de Nyerere devant le Parlement), 1-02-1984, Taarifa ya kazi ya Chama, 1982-84, Dodoma.

gouvernement de Zanzibar et édictait les règles de son fonctionnement. Cette position est à l'opposé de celle de A. Jumbe.

La position difficile du président A. Jumbe en 1983-84 est une conséquence de sa politique d'ouverture vis-à-vis du continent. Cette ouverture que j'ai décrite précédemment, a été motivée par sa volonté de conforter son pouvoir et de normaliser la situation interne des îles. Cette volonté s'est souvent heurtée à la vieille garde révolutionnaire.

Ces deux objectifs ont été partiellement atteints grâce à une collaboration étroite avec l'Union. La fusion des partis politiques, qui entraine la disparition de l'ASP et lamine l'autorité des vétérans de ce parti , est la première étape qui permet au continent d'être plus présent sur les îles. Le soutien du cercle politique continental permet à A. Jumbe de s'affirmer contre les mécontents des îles. Mais en contre-partie de ce soutien, il doit réaffirmer son engagement dans la politique du gouvernement central même lorsque celle-ci est désapprouvée par l'ensemble des Zanzibarites.

Les rivalités entre les hommes se masquent derrière l'Union. A. Jumbe n'est pas ouvertement mis en cause par le cercle politique insulaire; mais les thèmes soulevés sont ceux de la sauvegarde des intérêts zanzibarites, point particulièrement sensible pour les populations et qui fait resurgir un nationalisme commode. Depuis la révolution, et après l'Union, ces thèmes suscitent toujours autant d'émoi à Zanzibar. Zanzibarites avant tout, les insulaires ne veulent pas sacrifier l'intérêt insulaire à l'intérêt collectif (théoriquement national).

Les intérêts de Zanzibar se doivent d'être symboliquement la préoccupation première de tous les responsables politiques insulaires. Aucune popularité n'est possible sans afficher des sentiments nationalistes, voire autonomistes, face à l'autorité centrale, qui est associée, dans les esprits à une autorité continentale. Tous, à Zanzibar, sont des nationalistes, et ils rendent A. Jumbe responsable de la dégradation de l'autonomie des îles par rapport au continent, puisqu'il a été le principal artisan du rapprochement et de la collaboration avec le gouvernement central. Ils le rendent aussi responsable du marasme économique qui entraîne une dégradation du climat social (lié à l'augmentation des scandales

et de la corruption, aux pots de vin,[1]...). A. Jumbe n'a pas réussi à sauvegarder le statut de Zanzibar dans les changements juridiques qui ont modifié les rapports entre les deux protagonistes de l'Union. En 1983-84, si A. Jumbe s'attache à défendre les intérêts insulaires, il n'est pas très convainquant.

- La classe politique.

L'ensemble de la classe politique zanzibarite semble unanime pour dénoncer la situation de domination dans laquelle se trouve les îles.

- R. Faki:

Ramadhani Faki, alors le premier ministre de Zanzibar, prend publiquement position pour une solution fédérale à trois gouvernements[2]. Dans un discours, il déclare que la crise entre le continent et les îles était prévisible pour diverses raisons. D'abord, à la signature des accords de l'Union, le principe de suprématie du parti n'avait pas encore été adopté par les dirigeants. Le système alors mis en place se rapprochait plus d'une fédération que de n'importe quelle autre forme d'Etat. Il ne peut donc être question de suprématie du parti dans un Etat fédéral car cette forme d'Etat suppose une certaine autonomie des protagonistes. Or, le principe de la suprématie du parti vide la fédération de sa substance et, pour R. Faki, il est la cause de la crise actuelle.

R. Faki se présente sur les îles comme le défenseur des intérêts insulaires. Sur divers points, il s'oppose au président A. Jumbe, qui ne dénonce la suprématie du parti que lorsqu'elle s'exerce sur des domaines ne relevant pas de l'Union.

- W. Dourado:

Wolfgang Dourado, dont j'ai précédemment mentionné son intervention à la *Tanganyika Law Society* en juillet 1983, est une figure surprenante et très controversée de

---

1. Qui semblent avoir pris plus d'importance qu'auparavant.
2. *Reaction to the Prime Minister Ndugu Sokoine' advice to the party to restructure the Government given to Party and Government District Leaders delivered by the Prime Minister*, Zanzibar, Gvt Printing press 1983.

la scène politique insulaire[1]. Haut fonctionnaire sous les différents régimes (colonial, sultanat, et républicain), il a su traverser tous les bouleversements. Lui-même s'explique sur ce fait dans une lettre publié dans le mensuel *Africa*[2]. Il sert la Loi et l'Etat au delà des querelles politiques ou des couleurs du pouvoir, et se décrit lui-même comme étant au service de la légalité. Impliqué dans l'arbitraire de Karume (dont il était le Procureur Général), W. Dourado se défend d'avoir été malléable ou opportuniste, il n'est qu'un exécutant au service de l'Etat, dont les convictions, avant d'être rouges ou bleues, sont d'abord nationalistes.[3]

Au cours du débat de 1983-84, W. Dourado est dans son élément. Il mène une campagne vigoureuse en faveur d'une option fédérale très lâche. Pour lui, l'Union est illégale, car elle n'a pas été ratifiée par les législatures respectives des deux pays comme il était prévu[4]. W. Dourado, d'après des conversations qu'il aurait eu personnellement avec le président Karume, affirme que les vœux de ce dernier étaient fédéralistes et bien éloignés de la structure actuelle de la République Unie de Tanzanie. W. Dourado essaie par cette argumentation de contrer les avocats de la défense de l'Union qui prétendent perpétuer l'œuvre de Karume. Quant à la suprématie du parti, W. Dourado pense qu'elle est en contradiction avec les intentions politiques de démocratisation du président J. Nyerere. W. Dourado argumente également autour de l'absence de liberté de presse et d'opinion qui ont conduit à la crise actuelle.

---

1. Wolfgang Dourado est un goanais chrétien né à Zanzibar en 1929. Il est le seul indien (*Asians*) des îles à jouer un rôle politique, mais il ne représente en rien les communautés indiennes très hétérogènes et à dominante musulmane. Néanmoins il jouit d'un prestige incontesté parmi les membres de sa communauté (les Goanais). Dourado est un catholique fervent qui a reçu une éducation assez complète. Diplômé de droit à Londres, il revient ensuite sur les îles pour occuper tout d'abord le poste de secrétaire permanent au ministère des affaires étrangères sous le Sultanat. Après la révolution, il échappe à la vindicte populaire qui poursuit les membres des communautés étrangères, et continue à travailler pour l'Etat après le changement de régime. Il occupe le poste de ministre de la Justice (*Attorney general*) jusqu'en 1977. Pendant cette période il est chargé de légiférer pour le conseil et d'organiser la bonne marche de la justice. Ensuite il est nommé directeur général des assurances de Zanzibar. A partir de 1983 le gouvernement le charge de présider une commission établie pour réviser le corpus des lois en vigueur.
2. *Africa*, n°45, mai 1975, interview de Dourado.
3. Idem.
4. En effet Dourado affirme que le gouvernement de Zanzibar n'a jamais ratifié le texte d'Union; ceci est contredit par KABUDI dans son étude. KABUDI, P.J.A.M., op cit, 1986, pp 190-2.

"Ni la population des îles ni celle du Tanganyika ne furent consultées lors de la création de la République Unie de Tanzanie. De plus le conseiller juridique principal du gouvernement insulaire ne fut pas consulté.[1]
La plus sérieuse violation au traité d'Union est la tentative d'imposer la suprématie du parti sur les juridictions des gouvernements. La suprématie du parti est inapplicable dans une fédération; l'accepter serait une voie pernicieuse de manipulation en vue de la création d'un Etat unitaire"[2].

Avec l'emphase qui caractérise nombre de ses discours, W. Dourado conclut en appelant le président J. Nyerere à considérer avec attention le problème.

"Finalement, au président J. Nyerere, le seul architecte survivant de l'Union, je voudrais en tant que nationaliste africain envoyer cet appel pressant sincère et passionné. Vous plus que tout autre pouvez faire de l'Union ce qui était prévu par les articles de l'Union signés en 1964; c'est-à-dire l'association de partenaires égaux dans une fédération. Alors seulement nous pourrons calmer les extrémistes des deux bords: ceux qui demandent un Etat unitaire fort et ceux qui plaident pour une rupture totale de l'Union. Vous même avez dit que vous ne pouviez nous forcer à la soumission, et vous aviez raison. L'armée et les MIG sont inconciliables avec notre désir de maintenir l'Union. La préserver nous le devons et selon vos propres mots ça peut être fait. A vous de jouer![3]

W. Dourado affirme adhérer aux principes de l'Union pour mieux critiquer ses structures et les hommes qui y jouent un rôle.

- La Chambre des représentants.

A la Chambre des représentants, les députés épousent ouvertement la cause fédéraliste, forts du soutien non voilé du gouvernement insulaire.

En juillet 1983, lors d'un séminaire des cadres du CCM, le premier ministre de l'Union, E. Sokoine, propose une restructuration du gouvernement afin d'améliorer son

---

1. Le conseiller légal était à l'époque Dourado lui-même, alors que Warioba, l'Attorney général du Tanganyika participa aux négociations.
2. DOURADO, W, op cit, 1983, p 33.
3. Idem.

efficacité face aux problèmes économiques du pays. A la Chambre des représentants de Zanzibar, au cours de la session de décembre 1983, les propositions de E. Sokoine donnent lieu à de longues polémiques. Plutôt que de débattre sur le fond des propositions, les députés s'interrogent pour savoir de quel gouvernement pouvait bien parler Sokoine:

Masur Saad Feruzi (représentant de l'Association des parents):

> *"Notre camarade Premier Ministre a proposé de restructurer le gouvernement. Moi, je me demande de quel gouvernement le premier ministre voulait parler, celui du Tanganyika, celui de Zanzibar ou celui de l'Union. Il a simplement parlé de gouvernement. Duquel s'agit-il? Nous savons tous qu'il y a trois gouvernements en Tanzanie. Ceci est la conséquence des accords de l'Union signé en 1964. Il faut donc clairement établir pour quel gouvernement Ndugu Sokoine est à même de proposer des restructurations,"*[1].

Dans son intervention, Masur Saad Feruzi parle de trois gouvernements, alors qu'il n'y en a que deux même si l'on peut considérer (comme certains juristes) que le gouvernement central a autorité sur deux juridictions. Mais à la Chambre, les députés distinguerons trois gouvernements comme s'ils existaient.

Une large discussion sur la nature et les buts de l'Union suit cette intervention. Plus qu'une discussion, c'est un monologue puisque tous les députés sont du même avis, à savoir que l'Union est un exemple pour l'Afrique et qu'il faut œuvrer pour son maintien à condition que les limites du traité soient scrupuleusement respectées. Ces limites sont l'existence de trois niveaux: les affaires de l'Union, les affaires exclusives à Zanzibar et celles exclusives au Tanganyika. Ces trois niveaux correspondent dans les esprits à trois gouvernements. Mais la gestion des affaires tanganyikaises relève du gouvernement de l'Union.

Toutes les interventions des députés sont animées par le même esprit et tournent autour des mêmes thèmes. Le parti, dont la suprématie est remise en cause, est la cible privilégiée du ressentiment insulaire face au continent. Il ne peut être une affaire de l'Union

---

1. S M Z, *Majadiliano ya Baraza la Wawakilishi*, Baraza la Pili, Mkutano wa kumi, p.110, (débat à la Chambre des représentants, juillet 1983)

puisque le traité de 1964 ne le mentionne pas. Les députés ne font aucune allusion au contexte qui a entouré la formation du CCM, à savoir l'unanimité des membres de l'ASP consultés en 1976[1]. Mais ils accusent le parti et le gouvernement central d'avoir outrepassé leurs droits fixés par le traité, et cela, au détriment des intérêts insulaires.

Soud Youssouf Mgeni (représentant de Chake-Chake (Pemba) et également membre de la commission des affaires de l'Union à l'Assemblée nationale tanzanienne) rappelle que Sokoine n'incarne pas le parti, et que, sa proposition n'étant pas un ordre, il faut dépassionner le débat car:

> *"chacun doit pouvoir s'exprimer en toute liberté car ce sont les règles du jeu de l'Assemblée nationale, y compris si le débat concerne l'Union"* [2].

Le gouvernement, en la personne du premier ministre et du ministre des finances, va tenter de calmer le débat en rappelant que le parti demande simplement à cette Assemblée de réfléchir sur les propositions de E. Sokoine, qui prévoient la création d'une commission de contrôle des activités du gouvernement de l'Union. Le long discours du premier ministre, R. Faki, calme les esprits en confortant les députés dans leurs opinions. Il relate l'histoire de l'Union et de son évolution avant de conclure que les Zanzibarites n'ont rien à craindre du gouvernement central puisqu'ils sont fermement attachés à l'Union et au respect du traité de 1964. Ils ont le bon droit avec eux.

Il n'y a rien de bien nouveau dans cette argumentation et le débat, originellement axé sur les propositions de E. Sokoine, se transforme en plaidoirie en faveur de la forme fédérale de l'Union. La position du gouvernement de Zanzibar est ensuite publiée dans une petite brochure[3].

---

1. Voir le chapitre sur la création du CCM.
2. Débat à la Chambre des Représentants , juillet 1983, op cit, p.113.
3. Serikali ya Mapinduzi Zanzibar, *Zanzibar government, Reaction to the Prime Minister Ndugu Sokoine's Advice to the Party to restructure the Government Given to Party and Government District Leaders*, delivered by the Chief Minister, Zanzibar Printing Press, 1983.

- La position des Zanzibarites en poste dans l'Union.

Certains leaders politiques zanzibarites en poste sur le continent dans le gouvernement ou dans le parti se sont trouvés dans une position délicate. Il s'agit pour eux d'affirmer leur soutien, ou tout du moins leur compréhension, aux insulaires sans désavouer le pouvoir central dont ils sont des représentants importants. A la différence de leurs collègues du gouvernement de Zanzibar, ils n'ont aucune responsabilité directe dans le marasme économique et la mauvaise gestion des îles et ils ne sont pas directement impliqués dans l'échec du gouvernement de Jumbe. Ces politiciens vont donc tenter de limiter le problème et de dédramatiser le mécontentement des populations en renvoyant sur des "éléments extérieurs" la responsabilité de la crise.

En juillet 1983 le ministre d'Etat Ali Hassan Mwinyi (futur président de Zanzibar puis de la République Unie de Tanzanie) commente au Parlement l'agitation de Zanzibar de la manière suivante.

> *"Selon les journaux que j'ai lus, je n'ai vu aucune proposition de Tanzaniens s'opposant totalement à l'Union et demandant sa rupture. Donc s'ils existent, ils doivent être peu nombreux. La plupart des gens ont parlé pour l'Union et ils ont proposé différents amendements*[1]*."*

Salim Ahmed Salim rappelle au Parlement tanzanien que la Tanzanie est un pays et une République Unie, et que pour cette raison le gouvernement central exerce des prérogatives précises sur Zanzibar mais dans le respect de l'autonomie des îles[2].

3-2. La contestation.

Dans cette période de troubles politiques, la population, profitant de ce qu'un débat est officiellement ouvert, prend la parole pour exprimer son mécontentement.

---

1. *Hotuba ya Waziri wa Nchi katika Bunge* 1984-85, Dar es Salaam, gouvernement Printer, p 5, (discours au Parlement de l'Union, 1984-85).
2. *Daily News*, Août 1983.

- La contestation spontanée.

Les fréquentes pénuries alimentaires (de sucre, farine et riz) et l'importance du marché noir provoquent des attroupements publics devant le Parlement et le siège du parti à Kisandui[1]. Des graffitis fleurissent sur les murs de la ville contre le président A. Jumbe, contre l'Union et le parti. Ces inscriptions nationalistes appellent la population à réagir contre cette situation d'aliénation politique et économique envers le continent. Les solutions proposées sont mal connues, si ce n'est la nécessité d'une plus grande autonomie voire d'une indépendance complète vis-à-vis du continent[2].

L'incapacité du gouvernement à satisfaire les envies de démocratisation et de mieux-être matériel des populations, et l'indifférence du continent face à la déroute politico-économique des îles, amènent certains à suggérer aux insulaires de reprendre leur destin en main de manière totalement autonome par rapport au gouvernement central. Après le traumatisme de la révolution et l'arbitraire de Karume, les Zanzibarites aspirent à autre chose qu'à ce repli[3] installé par le système politique d'autant plus qu'il n'y a pas de contre-partie économique. Les graffitis et les tracts dénoncent le marasme économique et insistent sur l'absence de droits politiques et civiques. Ils reprochent au continent d'utiliser son influence à mauvais escient alors qu'il pouvait essayer de convaincre le gouvernement de Zanzibar de la nécessité de réformes démocratiques.

Des pamphlets circulent sur les îles, plus ou moins librement. Ce sont souvent quelques feuillets mal ronéotypés; le texte est en kiswahili, quelques uns sont signés, et tous tournent autour des propositions du NEC et argumentent sur les moyens de démocratiser réellement la vie politique des îles. La pierre angulaire des revendications est la demande d'une plus large autonomie. Les insulaires, demandant un relâchement du contrôle du CCM, veulent avoir un réel pouvoir de décision dans les choix économiques et dans la nomination de leurs dirigeants. Ces textes présentent toujours Zanzibar comme un Etat souverain uni à

---

1. Nom du quartier ou est situé le siège du parti.
2. Je n'ai pu consulter que quelques tracts soigneusement conservés par des Zanzibarites. Ils expriment précisément ce que les opposants contestent mais restent vagues sur ce qu'ils aimeraient construire.
3. Les Zanzibarites ne sont toujours pas autorisés à circuler librement hors des frontières des îles.

un autre Etat, et la gestion commune doit être limitée aux affaires énoncées dans le traité d'Union de 1964. Certains de ces pamphlets sont très véhéments et l'échec de l'Union est imputé au continent qui a tenté d'absorber Zanzibar[1].

Mais qui exprime ce mécontentement? On peut caractériser différents types de mécontents. Il y a ceux qui ont des raisons immédiates souvent matérielles et, sans ambition politique précise, ils veulent un changement . Ce sont eux qui décorent les murs de la vieille ville avec des graffitis, et qui sont très sensibles aux arguments nationalistes, prêts à suivre tout mouvement qui conteste le pouvoir. Mais il y a aussi des opposants qui réclament un changement radical, et dont certains sont animés d'ambitions politiques. Mieux organisés, ils ont des moyens plus importants, diffusant des tracts ou des émissions de radio etc....

Dans cette contestation, il faut distinguer celle qui est tolérée, voire soutenue par le gouvernement insulaire, et celle de groupes basés à l'étranger qui profitent de la crise pour faire connaître leurs positions.

- La contestation organisée.

L'opposition tolérée par le gouvernement est celle des Zanzibarites, qui bénéficient ainsi de moyens matériels et d'une certaine impunité tant que leurs revendications avalisent la position du gouvernement insulaire sur l'Union. Alors, pour les autorités centrales, le gouvernement zanzibarite fait souvent figure de complice. Ainsi, le ministre de l'information du gouvernement central, D. Mwakawago, tente sans succès de faire stopper par son homologue insulaire la diffusion d'idées et de sentiments sécessionnistes par Radio Zanzibar (la radio officielle)[2]. De fait, la ligne de conduite du gouvernement insulaire semble coïncider avec les aspirations des populations. C'est la raison de sa tolérance, car le mécontentement des populations avalise sa propre position sur l'Union.

En 1983, le gouvernement permet également la publication de documents séditieux envers l'Union, puisqu'ils sont imprimés par les presses gouvernementales de Zanzibar. Le

---

1. Comme le document signé par Mohamed Shamte Hamadi, qui donne aussi son n° de carte de parti et le nom de la tawi (branche) à laquelle il est affilié: Mkumazini, Zanzibar.
2. *Africa Now*, janvier 1984.

document le plus critique est sans doute celui préparé par les secrétaires permanents de certains ministères de Zanzibar. Il est intitulé "Vues populaires sur les changements constitutionnels proposés". Très détaillé, il présente des propositions concrêtes. Il est préfacé par Jaffar Mfaume Ali, alors secrétaire du conseil révolutionnaire, qui déclare exprimer les vues et opinions des secrétaires permanents. Il est impensable que les secrétaires aient publié ce document sans l'aval du conseil révolutionnaire ou du gouvernement.

Ce document d'une quarantaine de pages présente des revendications et des propositions largement semblables à celles que nous avons déjà mentionnées. Les secrétaires demandent la mise en place de trois gouvernements bien définis pour éviter les malentendus. La Présidence du gouvernement de la République Unie de Tanzanie sera alternativement confiée à un insulaire et à un continental. Le corps du document est une compilation des opinions exprimées dans la presse ou à la radio sur les thèmes soulevés par les propositions du NEC. La vision fédérale de la République Unie est le thème le plus developpé mais les opinions inverses sont également signalées. Des juristes et des politiciens sont cités pour témoigner du bien-fondé des "vues des populations"[1].

En outre, le texte recommande la création d'un *United Security Council* composé à égalité de Zanzibarites et de continentaux. Ce conseil aurait le pouvoir de déclarer la guerre avec la majorité des deux tiers des voix. Cette proposition s'inscrit dans la ligne des recommandations du NEC qui propose de limiter les pouvoirs présidentiels. Ce conseil, qui se substituerait au président, aurait une structure fédérale puisque les deux partenaires y auraient le même poids dans l'Assemblée. Cette proposition est vraisemblablement motivée par le déroulement de la guerre d'Ouganda pour laquelle les Zanzibarites n'ont pas été consultés alors qu'ils ont largement contribué à l'effort de guerre[2].

---

1. *Peoples' view on proposed constitutional changes*, printed by Government Printing Press, Zanzibar, 1983, 40 p.

2. Les Zanzibarites ont gardé beaucoup de rancune contre le gouvernement central qui a décidé, sans les consulter, la guerre contre Idi Amin Dada. D'une part, ils se sentaient peu concernés par le conflit purement "tanganyikais" et d'autre part, l'effort qu'ils ont dû fournir n'a jamais été compensé par le continent (coût financier). Les soldats continentaux sont rentrés au pays tels des héros, alors que les soldats zanzibarites ne savent pas à qui s'adresser pour toucher leur pension. Le gouvernement zanzibarite pense que c'est au

Un autre document[1] d'une dizaine de pages, également écrit par des secrétaires d'Etat de ministères, présente une très longue liste des revendications insulaires, tel un cahier de doléances à l'intention du Secrétaire Général du CCM (Rashid Kawawa). Le document aurait d'ailleurs été envoyé au siège du CCM à Dodoma. Les revendications ne sont pas différentes de celles que nous avons déjà mentionnées:

-Tous les ministères de l'Union sont aux mains des continentaux ainsi que les institutions et organismes d'ampleur nationale (y compris ceux dont le siège est sur les îles).

-Les continentaux représentent la Tanzanie à l'étranger et ils vont promouvoir les intérêts tanganyikais à cause de leur méconnaissance des besoins insulaires.

-La frappe de la monnaie est financée par le budget de l'Union auquel contribue Zanzibar , néanmoins le gouvernement de Zanzibar doit acheter avec ses devises cette monnaie non convertible pour la mettre en circulation sur les îles.

-Le gouvernement de l'Union décide des dévaluations, des importations, il définit les priorités des îles et par exemple va les obliger à commander leur pétrole à une compagnie plutôt qu'une autre.

La liste est encore longue mais elle ne reprend que des arguments déjà évoqués.

- L'opposition basée à l'étranger.

Au même moment, une radio clandestine, *Kiroboto tape*, largement écoutée par les populations, émet sur Zanzibar[2]. Ses émissions diffusent des sentiments séparatistes basés

---

gouvernement central de payer, mais le continent rétorque que le contingent des Zanzibarites est à la charge du gouvernement insulaire. Zanzibar a aussi contribué matériellement à la guerre, mais n'a toujours pas reçu en retour l'équivalent en équipement malgré les demandes fréquentes de la Chambre. voir *Africa Now*, octobre 1983 et *Baraza la Mapinduzi*, Mkutano wa tisa, 13-14 septemba 1983.

1. *Mapendekezo ya Waziri wadogo kuhusu Katiba ya Muungano*, 1983, Zanzibar Government Press, 10 pages; (propositions des secrétaires d'Etats sur la Constitution de l'Union), Presses gouvernementales de Zanzibar, 1983.

2. Vraisemblablement à partir de la côte kenyane. Voir en annexe le texte d'une émission de la radio *Kiroboto*.

sur la conviction que Zanzibar a déjà été annexé par le continent et que seule la rupture complète de l'Union permettra à Zanzibar de retrouver son autonomie. Zanzibar n'est plus un Etat souverain, alors que le continent tend à le négliger comme le montrent la mauvaise distribution des revenus de l'Union et les ingérences continentales dans le devenir des îles[1]. Pour les opposants, le continent gruge Zanzibar, car, peu à peu, il anéantit tout ce qui a fait sa prospérité et sa spécificité par rapport au continent. Ils reprochent aussi au parti de liquider l'héritage révolutionnaire de Karume au profit de valeurs qui sont celles de l'ex-TANU, parti qui était exclusivement tanganyikais. Le père de la Nation, Karume, n'est pas respecté et honoré comme il le devrait.

Ces émissions ont un grand retentissement sur les îles. Pour certains c'est la voix de Karume, sa réincarnation[2]. C'est le cri du cœur de la vieille garde révolutionnaire qui a vu son pouvoir réduit à une portion congrue.

Il est difficile de mesurer l'impact réel de ces émissions, mais elles ont dérangé le gouvernement central et le gouvernement insulaire. Quant aux populations, sans doute sensibles à l'évocation de la grandeur mythique de Zanzibar et à la véhémence des propos contre le gouvernement central, ont vu l'ombre de la vieille garde révolutionnaire se profiler derrière ce discours; mais il est difficile de savoir si c'est avec sympathie ou crainte qu'est écoutée l'évocation de ce passé récent. Les sentiments nationalistes et autonomistes font toujours recette à Zanzibar, mais il est plus douteux que la vieille garde jouisse d'un grand prestige. Il est intéressant de noter que Karume, père fondateur de l'Union, est présenté comme le garant d'une autonomie réelle sur les îles par le biais d'une Union lâche et souple.

Cette année là (1983), un groupe d'opposition, *Maendeleo Zanzibar*, fait parler de lui; il est basé à Londres et à Dubai. Sa propagande se fait plus présente qu'auparavant et, selon les informations recueillies dans la presse étrangère[3] et dans différents tracts, ce

---

1. Les continentaux décrivent Zanzibar comme une région somme toute favorisée par rapport aux autres régions de la Tanzanie.
2. KABUDI, P.J.A.M, 1986 , op cit, p 340.
3. *Africa Confidential*, Vol 23 n°21.

mouvement, créé en 1972, décide en 1983 d'intensifier son offensive car la situation interne des îles est favorable.

Le programme de *Maendeleo Zanzibar* est le suivant:

- Création d'un Etat indépendant,
- rétablissement des droits de l'homme et de la loi,
- réunion d'une Assemblée constituante pour adopter une nouvelle Constitution démocratique,
- installation d'un système d'économie mixte avec la prépondérance du secteur privé,
- installation d'un port franc à Zanzibar pour transformer les îles en un Hong-Kong en Afrique de l'Est.

Les membres de ce mouvement[1] précisent dans leurs publications qu'ils tenteront toutes les négociations possibles pour parvenir pacifiquement à leurs buts. Ils sont confiants, car d'une part Zanzibar est un énorme boulet politique que traîne la Tanzanie depuis 20 ans, et d'autre part, ils sont maintenant en position de force (du moins le pensent-ils). Ils assurent avoir déjà pris des contacts directs et discrets avec le président J. Nyerere, et celui-ci serait conscient du soutien populaire dont jouit ce mouvement à Zanzibar. Des membres du gouvernement insulaire, des membres du parti et quelques militaires (toujours selon leurs tracts) seraient favorables à ce mouvement. Si les négociations s'avèrent

---

1. Les membres présumés du groupe *Maendeleo Zanzibar* sont :
-Salim Rashid, qui serait à l'origine de la formation de ce groupe. Il est entré dans la politique sur les îles dans les années 50 au coté de l'ASP. Après l'Union il occupe différents postes ministériels dans le gouvernement de l'Union. Depuis 1972, c'est un homme d'affaire qui jouit de contacts intéressants avec le Moyen Orient et le reste de la côte est-africaine.
- Mohamed Ali Foum est un diplomate de carrière (a été en poste à New Delhi, Pekin, Rome); il occupe ensuite la présidence du département des affaires étrangères pour le Proche-Orient, la date de sa participation au mouvement *Maendeleo Zanzibar* n'est pas connue.
- Ali Sultan Issa a déjà été présenté.
- Khatib Hassan fait partie des responsables politiques des îles qui ont émergé après la création du CCM. Un temps membre du NEC, c'est un opposant de Jumbe.
- Khamis Abdallah Ameir est un membre du conseil révolutionnaire en 1964. Il est venu à la politique par le biais du syndicalisme. A la suite de l'assassinat de Karume, il est soupçonné d'avoir été complice des assassins et il passa sept ans en prison. A sa sortie, il partit s'installer à Londres.

impossibles avec les autorités centrales, les membres de ce mouvement envisagent de recourir à la force, car ils affirment bénéficier d'un large soutien parmi la population (plus de 85% des Zanzibarites seraient, selon eux, prêts à les suivre) . Mais l'utilisation de la violence reste une solution de dernier recours et peu probable, puisqu'ils sont persuadés que le président J. Nyerere ne prendra pas de tels risques, mais qu'au contraire, étape par étape, il préparera la voie aux changements[1].

Le groupe *Maendeleo* demande aussi la démission immédiate du président A. Jumbe, qu'il rend responsable du malaise politique et social des îles. Il réclame aussi des élections démocratiques dans lesquelles les membres du mouvement pourront concourir[2].

Ce mouvement n'est pas uniquement composé de dissidents politiques. Certains sympathisants exercent des fonctions sur les îles. D'ailleurs, les leaders du mouvement ne sont pas opposés à une collaboration étroite avec certains responsables politiques zanzibarites. Ainsi ils proposent leur soutien à Salim Ahmed Salim pour une éventuelle Présidence des îles, bien que Salim Rashid (le leader de *Maendeleo*) ne cache pas son désir de jouer un rôle clé dans le devenir du pays si l'autonomie réelle vis-à-vis du continent se réalise[3].

Toutes ces positions semblent plus relever de la volonté de convaincre par un tableau optimiste de l'influence du mouvement, que d'une analyse réaliste de la situation insulaire et de l'attitude envisageable du gouvernement central. La suite des événements le démontre.

3-3. Bilan de la contestation.

En fait, la position des autorités et des députés coïncide avec celle exprimée dans la presse par les Zanzibarites, elles se répondent et se complètent. Un consensus unit toutes les populations des îles contre le continent.

---

1. *Africa Confidential*, Vol 23 n°21.
2. Idem.
3. Voir la brochure du mouvement, *Current Political Situation in Zanzibar*, non datée, miméo, 5 pages.

Cette contestation est tolérée par l'équipe dirigeante, car elle détourne vers un élément extérieur les insatisfactions des insulaires. Par un habile retour des choses, le pouvoir s'affirme même solidaire de ce mécontentement qu'il a lui-même engendré. La ligne de conduite du gouvernement n'est cependant pas très claire: A. Jumbe aurait peut-être souhaité que la contestation soit moins vive, mais son premier ministre choisit ouvertement de soutenir les populations. Le président admet, à plusieurs reprises, qu'il n'est plus maître de la situation et que son autorité est bafouée sur les îles[1]. L'ambiguïté de sa propre position n'inspire confiance ni aux insulaires ni au gouvernement central. Après avoir œuvré pour le renforcement de l'Union et avoir donné un droit de regard du parti sur les affaires insulaires, A. Jumbe cherche maintenant à incarner le respect de l'autonomie. Cette attitude contradictoire, donc peu crédible, suscite des tensions entre les gouvernants de Zanzibar.

Cette remise en question de la forme de l'Union est prudente bien que véhémente. En effet, si les zanzibarites sont mécontents de l'Union, ils cherchent à convaincre que ce n'est pas le principe même de l'Union qu'ils remettent en cause mais sa forme actuelle, car elle ne permet pas une redistribution équitable des services de l'Union entre les deux parties. Afin de paraître loyaux aux continentaux et pour se convaincre eux-même de la légitimité de leurs revendications, ils vont, valoriser et affirmer leur attachement à l'Union. Mais pour leur maintien dans l'Union, ils présentent des conditions, qui sont le respect total du traité et la considération mutuelle des deux protagonistes (la peur du petit de se faire absorber par le gros). Le gouvernement central et le parti sont donc ceux qui ont perverti l'esprit du traité d'Union.

Indubitablement, les Zanzibarites, se présentant comme les garants du traité de 1964, refusent d'être considérés comme passéistes et réactionnaires. Ils attribuent les problèmes de l'Union à la conception erronée qu'en a le gouvernement central et contrent ainsi la vision largement répandue dans la presse[2] qui les présente comme des personnes soucieuses de préserver une histoire, un passé, une identité culturelle plutôt que d'œuvrer

---

1. Voir KABUDI, op cit, 1986, p 181.
2. Voir le courrier des lecteurs exprimant la vision unioniste de la République Unie de Tanzanie.

pour le futur. Les Zanzibarites estiment qu'ils ont légitimement le droit d'être mécontents, et supportent mal d'être perçus par leurs homologues continentaux comme des réactionnaires. Cette attitude n'est pas nouvelle, elle jalonne toute l'histoire de l'Union, mais en 1983-84, elle prend une nouvelle ampleur.

La défense de l'autonomie insulaire, c'est plusieurs sentiments mêlés les uns aux autres. C'est d'abord la reconnaissance de la spécificité historique et culturelle des îles par rapport à l'ensemble continental tanzanien. C'est aussi la volonté de préserver l'héritage politique récent de la révolution. Le pouvoir est, pour la première fois, aux mains des Zanzibarites, alors pourquoi le déléguer de nouveau à des étrangers, même si ce sont les frères du continent? A ces aspects se mèlent la méfiance et l'ancien mépris des insulaires pour les continentaux. Les Zanzibarites n'ont pas oublié qu'autrefois leurs îles exerçaient leur hégémonie sur le continent, et ils n'aiment pas être dirigés par ceux qu'ils dominaient hier.

La défense de l'autonomie, c'est peut-être aussi une vaine tentative pour se donner l'illusion que Zanzibar est toujours à part dans l'espace est-africain, qu'elle peut peser d'un poids déterminant dans les choix politiques du pays. Un Zanzibarite n'est jamais un Tanganyikais et s'il lui arrive quelquefois de se sentir Tanzanien, c'est toujours en second lieu , après l'identité zanzibarite. Les insulaires veulent se persuader que les îles ont gardé leur importance historique du passé.

4- LE SUCCES DU GOUVERNEMENT CENTRAL.

Devant l'ampleur du mécontentement et le soutien implicite des autorités insulaires, le gouvernement central et le parti choisissent de régler le problème en les désavouant (règlement politique). Ils s'assurent que les remplaçants sont à même de calmer le jeu. Les textes constitutionnels font ensuite l'objet d'une révision.

4-1. L'action du gouvernement central.

Du 24 au 30 janvier 1984, le NEC du CCM est convoqué en session extraordinaire à Dodoma pour discuter, selon l'euphémisme alors en vigueur dans la presse, de "l'atmosphère polluée" des îles. Le parti décide donc de mettre un terme à la dissidence larvée de Zanzibar sans saisir la Cour constitutionnelle et donc sans aborder le problème de la nature de l'Union. Analysant le pourquoi et le comment du mécontentement, le parti doit prendre des mesures appropriées pour rétablir le calme à défaut de rétablir la confiance.

Le NEC présente 5 griefs contre le président A. Jumbe, rendu officiellement responsable de la détérioration du climat politique des îles. Le Secrétaire Général du parti, Rashid Kawawa, expose ces charges aux membres du NEC pour qu'ils prennent les mesures nécessaires:

> **1-** A Zanzibar, des individus essaient de convaincre les populations zanzibarites que les amendements proposés par le NEC sont une manœuvre continentale pour absorber Zanzibar. Les populations se sont laissées persuader par cette rumeur et elles ont peu à peu perdu confiance dans le continent. En conséquence les populations continentales ont l'impression que les insulaires veulent quitter l'Union.
>
> **2-** La rumeur accrédite aussi l'idée que le pouvoir à Zanzibar (le Conseil révolutionnaire et le gouvernement) est opposé à l'application du principe de suprématie du parti sur les domaines ne relevant pas de l'Union. Cette position est contraire à la Constitution du parti et aux principes énoncés dans les Constitutions du pays.

3- Certaines personnes proches des dirigeants du gouvernement insulaire ont exprimé publiquement leur opposition à l'Union, en qualifiant de ridicule le principe d'unité nationale et en méprisant la politique socialiste de *self reliance.* Le plus inquiétant est que ces déclarations "traîtresses" n'ont pas été dénoncées par le pouvoir, et que les responsables n'ont pas été sanctionnés.

4- Cette tendance, animée par des personnes vivant en Tanzanie, a cherché un soutien extérieur auprès de personnes qui ont choisi de vivre hors du pays. Ces agents extérieurs ont usé de toute leur influence pour distiller des informations mensongères. Elles ont terni l'image du pays à l'étranger. Cette stratégie a si bien fonctionné qu'à l'heure actuelle, même les alliés et amis de la Tanzanie, s'interrogent et s'inquiètent sur le devenir de l'unité de la Nation.

5- Il est évident que cette situation confuse constitue une menace pour la sécurité du pays. Il est vrai que pendant la période précédant le vingtième anniversaire de la révolution de Zanzibar, des rapports ont fait état de problèmes de sécurité sur les îles. C'est le résultat de l'effervescence créée par les opposants. Bien que la situation soit bien contrôlée par le gouvernement central, elle peut encore engendrer des crises qui profitent essentiellement à l'opposition. Celle-ci joue sur les difficultés économiques du pays pour tenter de le déstabiliser. [1]

Président du gouvernement révolutionnaire de Zanzibar et rendu responsable de la confusion politique, A. Jumbe est amené à proposer sa démission. Le rapport issu de la réunion du NEC rapporte les dialogues suivants[2]:

Le président (Chairman of CCM) J. Nyerere:
"Ndugu vice-président (Aboud A. Jumbe), hier vous nous avez énormément aidé. Vous avez aussi dit "si vous pensez que je me suis

1. Réunion extraordinaire du NEC à Dodoma , 1er février 1984, op cit, p 160.
2. Idem.

égaré, si vous avez un doute, je vous accorde le bénéfice du doute et je démissionnerai". Si j'avais un doute, je voudrais empêcher les membres du NEC d'utiliser le bénéfice du doute. Nous vous réprimanderions et dirions continuez votre travail. Mais je n'ai aucun doute Ndugu vice-président, démissionnez ainsi vous nous aiderez. Vous éviterez ainsi une vraie crise nationale. Un vice-président doit inspirer du respect et nous devons protéger ce respect."

Le vice-président répond:
"Je démissionne."

Le président :
"Vous aidez notre pays. Le travail continue. Le vice-président détenait trois portefeuilles: celui de président du Conseil révolutionnaire, celui de président de Zanzibar et celui de vice-président de la République Unie de Tanzanie. Le vice-président doit écrire une lettre de démission en accord avec les procédures existantes...

La chute de A. Jumbe est suivie d'un remaniement important de la classe politique insulaire. Les personnalités politiques, qui ont ouvertement défendu la cause fédéraliste de l'Union, sont écartées du pouvoir: le premier ministre, Brigadier Ramadhani Faki, le ministre de la terre, du logement et de la construction, Aboud Talib, le Lieutenant Colonel Hafidh Suleiman, ministre d'Etat auprès du président. Certaines personnalités, comme Wolfgang Dourado, sont arrêtées et emprisonnées.

4-2. Les causes de la démission de A. Jumbe.

La démission forcée du président A. Jumbe peut être attribuée à différents facteurs:
a) -La baisse de sa popularité,
b) -son isolement sur la scène politique insulaire,
c) -la faillite de sa stratégie politique vis-à-vis de l'Union
d) -l'ambiguïté de sa position dans le débat.

- la baisse de sa popularité.

Lors de son accession au pouvoir en 1972, après l'assassinat du président Karume, A. Jumbe bénéficie d'un crédit favorable auprès des populations des îles. J'ai déjà présenté les conditions de cette accession au pouvoir. Ce crédit s'effrite rapidement à partir de 1975, et, en 1979, le président fait face à une opposition larvée qui critique sa manière de gouverner. Son image de libérateur, celui qui a amené un souffle d'air frais sur les îles, se ternit considérablement.

Les difficultés économiques liés à la chute du prix de vente du girofle se font de plus en plus criantes: pénuries de produits de bases, développement du marché noir. A. Jumbe est rendu responsable des difficultés matérielles. A cela s'ajoute le mécontentement des populations face à ce président qui semble plus intéressé par le devenir de l'Union que par celui des îles. A partir de 1982, ses apparitions à Zanzibar se font de plus en plus rares et se limitent au temps d'un discours. Malheureusement pour lui, il n'est pas un orateur hors pair et ses discours ne parviennent pas à convaincre les populations.

> *"Depuis un certain temps A. Jumbe a limité ses visites sur des îles à de brèves apparitions à l'occasion de discours, retournant rapidement sur le continent plus propice à sa propre sécurité. Son style et celui de ses collègues du CCM est très mal perçu par les insulaires. Les pénuries chroniques des biens de première nécessité, l'inflation des prix, le développement du marché noir et de la corruption ont incité la majorité à tourner ses espoirs vers un relâchement des liens avec le continent, puisque le président J. Nyerere montre peu de signes d'inquiétude sur la situation des îles et ne semble pas vouloir changer de politique".*[1]

- Son isolement sur la scène politique insulaire.

En 1972, lorsque A. Jumbe parvient au pouvoir, il a immédiatement à faire face à l'opposition du Conseil révolutionnaire qui entendait perpétuer la politique du président Karume et qui supportait donc mal sa nomination[2]. La disparition de l'ASP et la création du

---

1. *Africa Confidential*, Vol n°24; n°1.
2. voir supra.

CCM sont la première étape qui entame durablement le pouvoir de la vieille garde révolutionnaire. La Constitution de 1979 cantonne définitivement son autorité en réduisant son rôle à celui de conseiller. Malgré sa politique qui vise à nommer les membres les plus encombrants du conseil révolutionnaire sur le continent, A. Jumbe ne parvient pas supprimer totalement le pouvoir de la vieille garde révolutionnaire. Il s'en isole de plus en plus comme il s'isole de la nouvelle génération d'hommes politiques[1] qui lui reprochent de négliger les îles. A. Jumbe semble parier sur un soutien sans faille du CCM.

- L'échec de sa stratégie politique dans l'Union.

A. Jumbe s'est finalement trop impliqué dans l'Union et dans son rôle de vice-président de la République Unie de Tanzanie, au point de négliger ses assises insulaires. Misant sur une carrière dans l'Union où il fait figure de dauphin de J. Nyerere, Zanzibar n'est qu'un tremplin pour sa carrière nationale. Dans une période de marasme économique, la population est déçue par ce président qui trahit leurs intérêts au profit de ses ambitions politiques personnelles[2]. En 1980, alors qu'il l'avait pourtant annoncé, J. Nyerere ne quitte pas la Présidence de la République et Sokoine fait vite figure de nouveau dauphin. A. Jumbe cherche alors à retrouver une assise populaire à Zanzibar. Mais il se heurte à la suprématie du parti qu'il a lui même contribué à installer.

- Sa position ambiguë en 1983-84.

L'absence de popularité, l'isolement politique sur les îles et l'échec de sa stratégie personnelle dans l'Union expliquent l'ambiguïté de sa position en 1983-84. L'échec de sa stratégie politique dans l'Union l'incite à rechercher des assises politiques sur les îles puisque c'est de sa fonction de président de Zanzibar que découle sa fonction de vice-président du pays. Même s'il a toujours défendu le maintien de l'autonomie de Zanzibar, son attitude fédéraliste s'affirme trop tardivement et coïncide avec la disgrâce dans laquelle il

---

1. Salim, Mwinyi, Hamad, Bavuai....

2. Les Zanzibarites, pour décrire la situation de leur président dans l'Union, présentent Jumbe comme la concubine de Nyerere.

est tombé sur le continent. Il est peu crédible à cause du rôle qu'il a joué dans les progrès constitutionnels qui ont abouti à un contrôle étroit du CCM sur les activités politiques insulaires. Mais cette attitude dérange le pouvoir central qui voit son plus fidèle allié combattre soudainement ses intérêts.

La prise de position tardive de A. Jumbe en faveur des intérêts insulaires ne se traduit pas par un mieux-être matériel. Puisqu'elle intervient en période de crise entre Zanzibar et le gouvernement central, elle semble être plus guidée par des choix d'opportunité politique que par un réel souci de se consacrer aux problèmes des îles. Le CCM n'est pas prêt à supporter les velléités d'indépendance de la part d'un président qu'il a installé à son poste. A. Jumbe a peut-être mal estimé le pouvoir du CCM et sans doute mal perçu l'ampleur de la contestation insulaire. Le CCM n'est pas seulement un moyen pour contrarier les ambitions des membres de la vieille garde, c'est aussi l'instrument d'un droit de regard et d'action sur la politique des responsables insulaires. La position de A. Jumbe est donc une atteinte à la suprématie du parti, puisque, leader du gouvernement, il assume la responsabilité des vélléités d'autonomie de tous les insulaires.

Depuis 1977, date de la création du CCM, le parti a œuvré pour une normalisation de la situation politique interne de Zanzibar et pour l'alignement de son système politique sur le système politique tanzanien. C'est en fait théoriquement acquis en 1983-84, puisque Zanzibar s'est doté d'une Constitution qui met fin à l'arbitraire du pouvoir. Le CCM, parti unique pour les deux protagonistes de l'Union, chapeaute toute la vie politique du pays y compris à Zanzibar. Vice-président du CCM, A. Jumbe nie l'autorité de celui-ci sur les affaires ne relevant pas de l'Union et son premier ministre conteste le principe de la suprématie du parti, touchant ainsi la pierre angulaire du système politique tanzanien.

En même temps, le parti ne peut que prendre conscience de la situation de malaise que traversent les îles et de la faible popularité de son vice-président, A. Jumbe. Les vélléités d'autonomie exprimées par les insulaires sont alimentées par l'incapacité du gouvernement à satisfaire les aspirations économiques et démocratiques des populations.

Le thème de l'Union cristallise le mécontentement sans en être pourtant la cause directe. Le même homme, A. Jumbe, symbolise à la fois l'échec économique et social des îles et le pouvoir du CCM. L'Union, déjà difficilement acceptée dans son principe, devient insupportable car elle est rendue responsable de la situation actuelle. Les Zanzibarites reprochent aux dirigeants de l'Union de ne pas utiliser de leur influence à bon escient[1], alors qu'ils affirment leur autorité sur Zanzibar par la présence de l'armée tanzanienne, par le choix des candidats pour les élections, par la diffusion d'une idéologie élaborée sous la TANU.

Que peut faire le CCM devant une telle situation qui le discrédite quotidiennement? Il choisit d'écarter du pouvoir celui qui mécontente les deux parties (le CCM et les populations insulaires), car il ne peut combattre toute une population insatisfaite.

4-3. Le dénouement juridique de la crise.

En 10 mois de débat (de février à octobre 1983), le quartier général du CCM à Dodoma a reçu plus de 9000 lettres[2] envoyées de tout le pays. Toutes les opinions exprimées ont été étudiées par le *Legal Aid Committee* rattaché à la faculté de Droit de l'université de Dar es Salaam[3]. Selon ce comité, la population demande la démocratisation du système politique et la promulgation d'une déclaration des Droits de l'homme (*Bill of Rights*). Bien qu'au départ, l'adoption d'une charte des Droits de l'homme ne soit pas une proposition du NEC, ce dernier est amené à prendre en compte cette demande populaire. Par la suite, les deux Constitutions du pays, celle de la République Unie de Tanzanie et celle de Zanzibar, seront dotées d'un préambule faisant office de déclaration des Droits de l'homme[4].

Après le débat, le parti charge les gouvernements de préparer les amendements des deux Constitutions du pays.

---

1. Pour obtenir l'application de la Constitution de 1979, notament sur le plan judiciaire.
2. *Daily News*, Septembre 1983.
3. Legal Aid Committee, *Essay on Law and Society*, Dar es Salaam, miméo 6 p.
4. Constitution consequential transitional and temporary provision act of 1984.

- La Constitution de la République Unie de Tanzanie.

Le 1er mai 1984, les amendements sur la Constitution de la République Unie de Tanzanie entrent en vigueur après avoir été soumis au Parlement par le président[1]. La Constitution subit ainsi des transformations conformément aux propositions du NEC et, dans une certaine mesure, aux vœux des populations.

Dans la Constitution de 1965, la Tanzanie était définie comme une République souveraine[2]; la Constitution de 1977 reprit les mêmes termes; l'amendement de 1984 précise que la Tanzanie est un pays (vision unitaire) et une République Unie[3]. La République Unie de Tanzanie est un tout composé de la Tanzanie continentale et de la Tanzanie insulaire, eaux territoriales incluses. L'ajout du terme "un pays[4]" n'est ni gratuit ni accidentel, c'est une réaction contre ceux qui, lors du débat, parlaient de la Tanzanie comme d'une fédération de deux Etats souverains. Zanzibar n'est pas un Etat associé, comme les Zanzibarites ont voulu le voir pendant le débat, mais une simple partie du "pays" régie par des règles de fonctionnements différentes. Par cette affirmation, un point final est mis (dans les textes tout du moins) à la question du statut de Zanzibar dans la République Unie de Tanzanie.

Puisque la République Unie de Tanzanie forme un tout, son président voit ses pouvoirs (dans certains cas) s'étendre sur Zanzibar: par exemple, il a le pouvoir de diviser Zanzibar en régions administratives après avoir consulté le président de Zanzibar[5]. Auparavant ce pouvoir était dévolu au président de Zanzibar. Ce point illustre le changement: Zanzibar est dans l'entité nationale de la Tanzanie et pour cette raison, les îles sont régies par les mêmes lois que la Tanzanie continentale. Zanzibar n'est plus un territoire à part, même si son statut politique reste particulier.

---

1. The fifth Constitutional Amendment Act 1984.
2. Section 1 de la Constitution provisoire de 1965.
3. Constitution de 1977, Section 1 amendée en 1984.
4. *Nchi* en kiswahili.
5. Section 2 alinéa 2 de la Constitution amendée.

L'amendement stipule clairement que la Tanzanie est un pays socialiste. La Tanzanie est un Etat à parti unique; le parti, le CCM, est l'autorité suprême sur tous les domaines en accord avec les statuts du parti et la Constitution du pays. La section 10 alinéa 1-2 et 3 réitère explicitement que toute activité politique de la République Unie de Tanzanie et toute activité politique du gouvernement de Zanzibar doivent être élaborées par le parti ou sous ses auspices. Les organismes publics du pays étant sous sa tutelle, le parti a finalement le devoir et le pouvoir d'en surveiller les activités .

Dans un discours au Parlement tanzanien, lors d'un débat sur les amendements constitutionnels, Salim Ahmed Salim justifie ces mesures par la nécessité d'éviter les contradictions et les confrontations inutiles entre les deux présidents et par la volonté d'harmoniser les structures administratives qui ont un caractère national[1].

La conception du NEC sur la nature de l'Union et sur l'interprétation du traité de 1964 est inscrite clairement dans les amendements: il y a en Tanzanie deux gouvernements et deux juridictions comme cela était prévue en 1964. La section 4 des amendements confirme ce système: la République Unie de Tanzanie exerce ses pouvoirs par le biais de deux organes exécutifs (le gouvernement de la République Unie et le gouvernement de Zanzibar), deux systèmes judiciaires (celui de la République Unie et celui de Zanzibar) et de deux organes législatifs (le Parlement tanzanien et la chambre des représentants de Zanzibar)[2]. La division des pouvoirs entre les deux gouvernements est également bien établie[3].

En dépit de l'affirmation de l'existence de deux juridictions, la Constitution amendée de 1984 reprend la position de la Constitution de 1965, à savoir que le gouvernement de la République Unie de Tanzanie a juridiction sur les affaires de l'Union pour toute la Tanzanie et sur les autres domaines concernant la Tanzanie continentale (de fait, pour les juristes, une troisième juridiction apparait). La même distinction est faite pour

---

1. *Hotuba ya Waziri Mkuu Ndugu Salim ya kuwasilisha Bungeni muswada wa sheria wa mabadiliko ya tano ya katiba ya nchi ya mwaka 1984*. Dar es Salaam, gvt Printer; (discours de Salim au Parlement pour débattre des amendements constitutionnels). Néanmoins, le président de Zanzibar continue à nommer les commissaires de région sur les avis du président de la République Unie de Tanzanie.
2. Alinéa 1 et 2 de la section 1 de la Constitution amendée.
3. Alinéa 3 de la section 1 de la Constitution amendée.

les pouvoirs législatifs et judiciaires entre les affaires tanzaniennes et les affaires de la Tanzanie continentale qui sont donc gérées par les mêmes institutions[1].

Les amendements prennent des précautions pour éviter les conflits ou les doubles compétences entre les deux systèmes (législatifs, exécutifs, et judiciaires). Si, par exemple, la Chambre des représentants légifère sur un domaine relevant de l'Union ou si le gouvernement légifère sur des domaines où Zanzibar a gardé son autonomie, la loi est déclarée nulle[2] mais, de fait, pour éviter cette situation, et si les lois ne concernent pas les affaires de l'Union, le parti les soumet simultanément au Parlement tanzanien et à la Chambre qui les votent à la même session.

La Constitution de la République Unie de Tanzanie a force de loi sur l'ensemble du pays sans affecter, bien sûr, les domaines ne relevant pas de l'Union qui sont gérés à Zanzibar par la Constitution de Zanzibar[3]. De même, la Constitution de Zanzibar a force de loi sur ce territoire mais exclusivement dans les domaines de sa compétence[4].

A la suite des pressions populaires, la Tanzanie continentale est expressément mentionnée dans les textes comme étant sous la juridiction du gouvernement de la République Unie de Tanzanie. Ce point est souligné par Salim lorsqu'il présente les amendements au Parlement:

> *"...Bien que nos gouvernements connaissent leurs pouvoirs et que nous n'ayons jamais eu de difficultés ou d'obstacles pour exercer ces pouvoirs en dépit de l'omission et de l'anomalie de notre Constitution, la population a exprimé ses vœux sur les amendements proposés et elle suggère que les pouvoirs du gouvernement de la République Unie sur les affaires autres que celles de l'Union pour la Tanzanie continentale soient expressément mentionnés dans la Constitution"*[5].

---

1. Section 34, alinéa 1 et 3; section 64, alinéa 1 et 2 ; Constitution amendée de 1984.
2. Section 64, alinéa 3 de la Constitution amendée, mais rien n'est précisé sur l'autorité qui peut la déclarer nulle.
3. Section 64 alinéa 5 de la Constitution amendée.
4. Idem.
5. *Hotuba wa Waziri Mkuu, Ndugu Salim Ahmed Salim...*,(discours de Salim) op cit p14. Plus que de satisfaire les vœux populaires, cette mesure vise à faire taire les juristes qui ont relevé cette anomalie et elle renforce la visée unitaire de la République Unie. En effet les affaires de la Tanzanie continentale pouvaient être gérées par le gouvernement de l'Union ou

Ainsi au Parlement, les députés insulaires sont quelquefois amenés à voter des lois qui pourtant ne concernent que la Tanzanie continentale.

Les amendements amènent le retour à la situation préexistante dans la Constitution de 1965 à propos de la fonction du vice-président[1]. Il y a à nouveau deux vice-présidents, mais leurs pouvoirs ont été modifiés (par rapport à la Constitution de 1965) et ils suivent fidèlement les recommandations du NEC. Ils sont tous deux les principaux assistants du président dans sa fonction de Chef de l'exécutif du pays et ils ont un rôle à jouer sur l'ensemble du territoire. Le président de Zanzibar est automatiquement un des vice-présidents: de par sa fonction, il est donc aussi concerné par la Tanzanie dans son ensemble. Le premier ministre de l'Union est aussi vice-président et, de par sa fonction[2], il est de même concerné par la Tanzanie insulaire . Par cette réforme, les dirigeants de l'exécutif ne sont plus cantonnés dans des zones géographiques précises; ils conseillent le président pour l'ensemble du pays (vision nationale) même si leur aire de pouvoir est toujours précisément fixée.

Le nouveau texte constitutionnel maintient la même procédure pour l'adoption d'amendements constitutionnels (la majorité au 2/3 des députés continentaux et aux 2/3 des députés insulaires), et la même réglementation pour le fonctionnement de la Cour constitutionnelle[3] qui pourtant avait fait l'objet chez les juristes de grandes réserves quant à ses capacités à régler les conflits.

La Constitution inclut un chapitre entier sur Zanzibar, qui est plus ou moins un résumé de la Constitution des îles[4]. Elle mentionne aussi la création de la Haute Cour de Justice de Zanzibar bien que le judiciaire échappe aux prérogatives du gouvernement de l'Union.

---

par un gouvernement séparé. Dans les textes constitutionnels précédents, rien n'était mentionné, et de fait, c'est le gouvernement de l'Union qui gérait les domaines continentaux.

1. Section 47, alinéa 1 de la Constitution amendée.
2. Section 47, alinéa 1 2 et 3 de la Constitution amendée.
3. Section 98, alinéa 1; section 125,126 et 127 de la Constitution amendée.
4. Section 114 à 117 de la Constitution amendée.

Depuis la naissance de l'Union, tous les conflits entre les autorités centrales et les autorités insulaires sont réglés en transformant le corpus constitutionnel du pays. En 1972, lorsque A. Jumbe arrive au pouvoir, la normalisation du pouvoir insulaire et de ses relations avec les autorités centrales passe par l'installation d'un parti unique dont les implications sur les îles ont déjà été décrites. La Constitution de Zanzibar adoptée en 1979 est une réponse à une vague de mécontentement populaire. De nouveau en 1984, les autorités partisanes réglent la crise de l'Union en amendant la Constitution de 1977, alors que les autorités insulaires préparent une nouveau texte contitutionnel pour les îles[1].

La démocratisation du système politique insulaire met en lumière les faiblesses de l'Union. La crise de 1983-84 révéle le mécontentement: les insulaires considérent le traité de 1964 comme le texte fondateur du pays alors que les autorités continentales se réfèrent aux différentes Constitutions du pays. Pendant plus d'une décennie, le refus des autorités insulaires à jouer le jeu de l'Union a occulté les problèmes d'interprétation du traité. Il apparait également que l'Union n'a pas d'assise populaire auprès des Zanzibarites et que les continentaux sous-estiment leurs réticences à s'intégrer. Bien que la démocratisation du système politique des îles se soit réalisée sous les auspices du parti, celui-ci reste impopulaire. Le réglement politique de cette crise démontre l'autorité du parti: celui-ci demet le président des îles (pourtant élu au suffrage universel en 1980) et nomme d'autres dirigeants. La solution au conflit échappe aux populations zanzibarites, et si elles sont satisfaites de cette démission, elles reprochent aux autorités centrales de les déposséder de leur devenir. Cette argumention devient une donnée constante du développement ultérieur de l'Union.

---

[1]. Voir le chapitre suivant.

Troisième partie

LE RENDEZ-VOUS MANQUE.

Sixième chapitre

- LA TROISIEME PHASE REVOLUTIONNAIRE.

Ces six dernières années (1984-90) sont marquées par des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre aussi bien pour Dar es Salaam que pour les autorités insulaires. La crise de 1983-84 a mis en lumière les insatisfactions des populations insulaires. La valorisation du particularisme zanzibarite, volontairement confondu à du nationalisme, fait recette à Zanzibar, car elle permet de charger un tiers identifiable (en l'occurence le continent) de tous les maux dont souffre la société. Ces discours sont des avertissements sérieux lancés aux autorités centrales, notamment au parti.

La démission forcée du président Jumbe en janvier 1984 et son remplacement par A. H. Mwinyi est la réponse du parti à la remise en question de l'Union à Zanzibar. Le conflit s'éteint momentanément grâce à la politique de la troisième phase révolutionnaire que le nouveau président met en place.

Mais la stratégie interne du parti ne coïncide toujours pas avec celle des insulaires, qui regardent avec méfiance ses initiatives. En 1985, J. Nyerere renonce à sa fonction de Président de la République, A. H. Mwinyi est choisi pour le remplacer et le parti propose A. Wakil comme président de Zanzibar; ces choix vont alors raviver des conflits mis un temps en sommeil. A partir de 1985 les îles entrent dans un processus de contestation des autorités centrales et de leur propre gouvernement perçu comme étant à la solde du parti, surtout depuis 1988.

1- MWINYI, L'HOMME DE LA RECONCILIATION.

A la suite de la crise constitutionnelle et juridique de 1983-84, qui a entraîné la démission du président A. Jumbe, le parti doit choisir un nouveau candidat pour la présidence des îles. La situation tendue entre Zanzibar et Dar es Salaam rend le choix délicat, car le parti, critiqué et désavoué par de nombreux Zanzibarites, doit choisir leur futur dirigeant. Il faut trouver un homme capable de réconcilier les populations insulaires avec les autorités centrales. Sa tâche sera ardue, car il s'agit à la fois de rassurer et convaincre les Zanzibarites que l'Union ne remet pas en cause l'autonomie des îles, et tout en rétablissant l'autorité du CCM qui doit satisfaire les aspirations de démocratisation du système politique exprimées lors de la crise. Le choix du CCM se porte sur Ali Hassan Mwinyi.

- Son parcours politique.

Ali Hassan Mwinyi est né en 1925 dans la région côtière du Tanganyika. A 8 ans, il arrive à Zanzibar où il poursuit toute sa scolarité avant d'y devenir enseignant. Après quelques années de professorat, il part compléter ses études à Newcastle et Hull (en Grande Bretagne). De retour à Zanzibar au milieu des années 50, il est nommé Principal de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Zanzibar.

A. H. Mwinyi est un partisan de longue date de l'ASP, mais, au début des années soixante, il ne semble pas opter pour une carrière politique. Après la révolution, le conseil révolutionnaire le nomme secrétaire d'Etat au ministère de l'éducation, et il est un des rares Africains ayant une formation supérieure à ne pas s'orienter directement dans la politique[1]. A. H. Mwinyi semble se destiner à une carrière administrative. Il occupe successivement différents emplois dans le service public: président de *East African Currency Board*, celle de la *Film Censorship board*, celle de l'*Editorial Board* puis la direction générale de la *Zanzibar State Trading Corporation* . En 1970, lors d'un remaniement ministériel du gouvernement

---

[1]. Les Africains ayant reçu une formation universitaire sont très peu nombreux. Après la révolution, ils occupent des fonctions prestigieuses, par exemple, A. Jumbe et A. Wakil occupent tous deux des fonctions ministérielles.

de l'Union, le président J. Nyerere cherche un insulaire pour un poste ministériel. A. Karume lui aurait proposé deux candidats: Ali Hassan Mwinyi et Usi Khamisi. Le choix de J. Nyerere se porte sur A. H. Mwinyi à cause de son expérience administrative[1]. Commence alors pour lui une longue carrière dans les institutions du pouvoir central. Il devient alors secrétaire d'Etat auprès du vice-président. En 1972, il est ministre de la santé et en 1975, il prend le portefeuille des affaires intérieures (dont il sera démis à la suite de l'affaires de Shinyanga[2]). Peu de temps après, il est nommé Ambassadeur au Caire. En 1981, il réintègre le cabinet de l'Union comme ministre des ressources naturelles et du tourisme.

Pour remplacer le président A. Jumbe, le NEC cherche un candidat capable de rassembler les populations et les différentes fractions politiques[3]. Le CCM connait A. H. Mwinyi et il semble être le candidat idéal car, jusqu'à présent, il est resté en dehors des rivalités insulaires, et le parti a confiance dans ses compétences. Ainsi J. Nyerere, le président du CCM, décrit A. H. Mwinyi de la façon suivante:

> *"C'est un homme humble avec de grandes capacités de patience, il mène ses affaires avec honnêteté et considération pour l'unité nationale"*[4].

1-1. Une politique de rassemblement national.

A. H. Mwinyi est nommé président des îles dans une période de tensions et d'exacerbations des antagonismes et des rivalités. Ces tensions portent sur de nombreux points: la nature de l'Union, la démocratisation des îles, les politiques socio-économiques etc... Un énorme travail attend le futur président, qui doit se démarquer des régimes

---

1. Usi Khamisi aurait été écarté à cause de sa formation en URSS. Archive de l'Ambassade de France, dépêche n°36, le 12 avril 1970. Voir aussi *Africa Events*, mai-juin 1986.
2. Il est démis de ses fonctions ainsi que le ministre de la sécurité, Peter Sioyelwa, à la suite de la mort de plusieurs personnes tuées par la police dans la région Sukuma.
3. On aurait aussi proposé le nom de A. Wakil, alors porte-parole de la Chambre des représentants. *Africa Confidential*, vol 25, n°8, 11 avril 1984. Le NEC semble avoir beaucoup discuté sur le profil que devait avoir le candidat.
4. *Africa Contemporary Records*, 1985-86, p B-420.

politiques précédents car les populations et les autorités centrales demandent de vrais changements.

> *"La période Jumbe s'était finalement peu démarquée du règne de A. Karume, de nombreuses pratiques sont restées similaires : la corruption des dirigeants, des abus de pouvoirs scandaleux, des promotions injustifiées de certains dans l'Union, le pouvoir illimité des services secrets, un désastre économique...".*[1]

Entre sa nomination en janvier comme président intérimaire par le NEC et son élection sur les îles en avril, A. H. Mwinyi doit prouver aux populations que les changements sont pour maintenant et qu'ils seront durables. A la différence de Jumbe, qui avait d'abord engagé des réformes constitutionnelles pour ensuite envisager des réformes politiques et économiques, A. H. Mwinyi choisit de tout mener de front. Le candidat président mène une campagne électorale active, qui, à la fois, défend l'Union et valorise la spécificité insulaire. A. H. Mwinyi œuvre pour une réconciliation nationale à deux niveaux: la réconciliation des Zanzibarites non seulement avec leurs dirigeants mais aussi avec les autorités centrales.

Pour la première fois depuis la révolution, A. H. Mwinyi donne un réel enjeu aux élections, rappelant plus d'une fois aux électeurs que ce sont eux qui trancheront en dernier ressort, car le choix du parti est un choix possible mais pas forcément le meilleur. Il se présente lui même comme celui qui servira les populations et non pas comme celui qui les dirigera. La nuance est d'importance, car pour la première fois, un dirigeant insulaire se soumet au verdict des urnes, et prend des responsabilités devant les électeurs. Le ton de la campagne électorale est une réelle innovation sur les îles (et en Tanzanie également), A. H. Mwinyi rend "symboliquement" le pouvoir au peuple. Par contre, à la différence des campagnes électorales sur le continent qui sont l'occasion d'expliquer les choix du CCM, il ne fait pas référence au programme du parti. Tout au long de ses discours, le candidat président multiplie les références au Coran, précisant qu'il rendra compte à Dieu mais aussi

---

1. *Africa Events*, Octobre 1984, "Babu goes Home".

aux populations de son action. L'expression de ce sentiment de responsabilité vis-à-vis de Dieu cherche à démontrer le sérieux avec lequel il envisage sa nouvelle fonction, car si rendre des comptes aux hommes est déjà une lourde responsabilité, elle n'est rien à côté de la justice divine[1]. Les élections se dérouleront librement, sans aucune forme d'intimidation[2].

A. H. Mwinyi défend les intérêts de l'Union. Il ne remet jamais en cause son existence, au contraire, il pose sa légitimité comme incontestable. Mais pour répondre aux inquiétudes des populations, il promet d'éclaircir les points de tensions qui ont pu exister entre les deux partenaires. En tant que vice-président de l'Union, il doit rester loyal aux deux parties de la République[3]. Il rappelle aussi l'intérêt géo-stratégique de Zanzibar, qui, pour des raisons de sécurité, a tout à gagner à coopérer avec les autorités centrales[4]. L'Union avait focalisé tant de mécontentement en 1983-84 que A. H. Mwinyi s'attarde longuement sur l'intérêt et les aspects positifs de l'Union et du CCM à Zanzibar. Il veut prouver aux insulaires que les malaises intérieurs des îles ne leurs sont pas exclusivement liés. A la Chambre, le président se lance dans de longs exposés pour convaincre que le CCM est une institution réellement démocratique dans laquelle les Zanzibarites ont le devoir d'y participer activement, car elle est le moyen de se faire entendre pour en retirer les aspects positifs et en modifier les aspects négatifs. A. H. Mwinyi nie que le parti soit tenu par un seul homme, J. Nyerere, et déclare que seuls les adversaires du CCM et de l'Union propagent de telles affirmations.

> *"Nyerere n'a pas tous les pouvoirs, ni lui ni les autres dirigeants ne sont investis de pouvoirs suprêmes; ce sont les militants de la base qui choisissent leurs dirigeants, et tout le monde peut participer au CCM... Quant à la question de la suprématie du parti, elle est là pour veiller à ce que les gouvernements ne se trompent pas, ce sont des hommes, et quelquefois ils ont raison, d'autres fois ils se trompent. La suprématie du*

---

1. *Africa Now*, juin 1984.
2. *Africa Now*, septembre 1984.
3. Il ne faut pas qu'il oublie qu'il doit sa nouvelle position au parti.
4. *Daily News*, 14 février 1984, *Uhuru*, le 7 et le 18 mars 1984.

parti permet d'éviter les erreurs car ce sont des assemblées, donc des groupes d'hommes (le Comité Central et le Comité Exécutif National) qui veillent à la réalisation des projets élaborés par le parti."[1]

On peut douter de l'objectivité de l'analyse de A. H. Mwinyi quant au rôle des militants de base du parti et de leur poids réel dans les instances suprêmes. Mais A. H. Mwinyi veut convaincre et il présente le CCM comme une institution souple et transformable. Si les insulaires s'investissent dans le CCM en respectant ses règles, leurs critiques seront prises en considération par les instances suprêmes puisqu'elles émaneront de partisans actifs.

Le premier ministre Seif Hamad[2] (nommé à ce poste le 7 février 1984) seconde le président dans sa campagne.

"Certains se sont servi du nom de Karume pour diffuser des propos contre l'Union. Quelques individus ont utilisé leur pouvoir pour semer la discorde. La population de Zanzibar ne supportera pas la dictature de quelques individus qui veulent simplement monopoliser le pouvoir à des fins personnelles.... Pendant la première phase révolutionnaire, les populations avaient peur de parler, la disparition de cette peur va de pair avec la démocratisation du régime."[3]

L'allusion de S. Hamad est claire, il renvoie leur impopularité aux membres de la vieille garde révolutionnaire. Ils n'ont pas su installer de climat de confiance, et ne peuvent donc prétendre à gouverner. Ce désaveu des précédents régimes cherche à démontrer les intentions nouvelles du nouveau pouvoir. Mais le travail de conciliation que mène A. H. Mwinyi l'oblige à tenir compte des vétérans révolutionnaires. N'ayant pas les moyens de les

---

1. Idem p 6.

2. Seif Sharif Hamad va devenir un personnage clé de la politique insulaire. Il est né le 22 octobre 1943 sur l'île de Pemba. Il va à l'école secondaire à Zanzibar. En 1964, sans aucune qualification d'enseignant, il est nommé au Lumumba College, puis transféré au collège Fidel Castro de Pemba jusqu'en 1969. C'est avec l'arrivée de la présidence de A. Jumbe que sa demande de bourse d'étude est satisfaite. En 1972, il part passer un diplôme en administration publique et sciences politiques à l'université de Dar es Salaam. De 1975 à 1977, il enseigne de nouveau à Zanzibar et il est choisi par A. Jumbe (qui fut son enseignant avant la révolution) pour s'occuper de l'organisation du musée de l'ASP. Le 28 février 1977, quelques semaines après la création du CCM, S. Hamad est nommé ministre de l'Education, il occupe ce poste jusqu'en 1980. Il rentre au NEC en 1977 sur le registre des noms proposés par A. Jumbe. En 1982, il reste membre du CC et du NEC et dirige la commission du plan et du développement du NEC jusqu'en 1987. En janvier 1984, A. Mwinyi devient président de Zanzibar et nomme S. Hamad au poste de premier ministre.

3. *Daily News*, 3 mars 1984.

écarter du pouvoir (ils sont présents dans les instances suprêmes du parti et dans de nombreux postes sur les îles; enfin ils ont des partisans), il cherche à les associer à son projet et les sollicite pour défendre ses positions. Ainsi Salmin Amour se fait l'avocat de l'Union.

> *"Les idéaux de l'Union restent les mêmes; il est possible que certains, ayant des responsabilités importantes dans l'Union, n'aient pas été très corrects avec Zanzibar. Si c'est le cas, le nouveau gouvernement s'engage à prendre des mesures pour corriger la situation. Quant à la suprématie du parti, ce n'est pas une invention du CCM, elle avait été appliquée sur les îles par l'ASP."*[1]

Au cours de sa campagne électorale, A. H. Mwinyi met en garde les populations contre les ennemis de "l'intérieur et de l'extérieur", mais il reste volontairement flou contrairement à Jumbe qui avait publiquement accusé les pays arabes de soutenir l'opposition à l'Union[2]. A. H. Mwinyi cherche à marginaliser cette opposition, en la décrivant comme le fait d'une poignée d'individus qui ont su utiliser le mécontentement légitime de la population insatisfaite de la politique du précédent gouvernement. Pour se rallier toutes les communautés des îles, A. H. Mwinyi évite de les définir et ne parle ni d'Arabes ni d'Africains, mais uniquement de Zanzibarites.

C'est peut-être aussi pour cette raison que le président démissionnaire Jumbe reste présenté avec sympathie. Pourtant considéré par le parti comme responsable de la détérioration des relations entre les îles et le continent, le nouveau pouvoir parle de lui comme quelqu'un qui a beaucoup fait pour les îles. Dans ce désir de rassemblement national, même l'ancien président a sa place[3].

A. H. Mwinyi prend successivement position sur les différents thèmes qui ont focalisé le mécontentement des populations pendant la crise de 1983-84. La question de la perte de l'identité est suffisamment cruciale pour qu'il s'y arrête à plusieurs reprises. Il assure haut et fort que l'identité insulaire est préservée par les institutions de l'Union, et que les inquiétudes à ce sujet sont sans fondement.

---

1. *Uhuru*, le 10 mars 1984. Salmin Amour deviendra le président de Zanzibar en 1990.
2. *Africa Confidential*, vol 25, n°8, 11 avril 1984.
3. *Daily News*, 31 janvier 1984.

"La question (de la perte d'identité) n'a pas de sens; d'abord, à aucun moment les Zanzibarites n'ont perdu leur identité depuis la révolution. Les Zanzibarites restent les Zanzibarites même après l'Union du Tanganyika et de Zanzibar, d'ailleurs Zanzibar a gardé son nom. Les Zanzibarites gèrent indépendamment leurs affaires, à l'exception des quelques affaires de l'Union, par le biais de leur gouvernement qui est reconnu par la Constitution du parti et celle de la République. C'est particulièrement parlant que vous m'interviewiez en tant que président de Zanzibar et président du conseil révolutionnaire. Vous auriez pu faire la même chose avec Al Haji Jumbe pour la deuxième phase et avec Sheikh Abeid Amani Karume pour la première. Au contraire, ce sont nos homologues continentaux qui ont perdu leur identité, car le Tanganyika n'existe plus et ils n'ont pas de gouvernement propre."[1]

Enfin, pour répondre aux aspirations des insulaires, A. H. Mwinyi s'attache à gommer les aspects les plus déplaisants de la situation dont il a hérité. Il promet une nouvelle Constitution plus démocratique que la précédente. Il renvoit sur le continent une bonne partie des troupes (environ 4000 hommes continentaux) stationnées à Zanzibar au plus fort moment des troubles. Pour les insulaires, l'armée "d'occupation" rentre enfin chez elle. Il autorise les Zanzibarites à circuler sans restriction, délivrant facilement les passeports et leurs détenteurs peuvent les garder avec eux[2]. Le volet le plus important de la nouvelle politique est l'aspect économique: A. H. Mwinyi préconise la libéralisation économique pour satisfaire les besoins immédiats des populations. Il veut convaincre que la situation économique étant devenue si difficile, seule l'alliance de tous permettra d'avancer.

A. H. Mwinyi cherche à provoquer un rassemblement d'envergure nationale. Il veut ressouder ensemble toutes les composantes de la société. Il cherche à "*tourner la page*"[3] et parle de troisième phase révolutionnaire.

---

1. *Africa Now*, septembre 1984. Dans cet interview, A. H. Mwinyi défend une position qui n'est pas celle des Zanzibarites lors de la crise de 1983-84, et il ne mentionne pas le problème de la suprématie du parti qui couvre les domaines exclusivement insulaires.
2. Auparavant, les passeports étaient distribués au compte-gouttes et les voyageurs devaient les rendre à l'administration à leur retour de voyage.
3. *Africa Confidential*, vol 25, n°16, 1er août 1984.

A. H. Mwinyi, que l'on a dit plus pédagogue que démagogue[1], est l'homme de la conciliation. Effectivement, il n'hésite pas à passer beaucoup de temps à expliquer sa politique à la Chambre, au Conseil. Ses interventions sont aussi très nombreuses dans les différents médias; la radio, la télévision et même la presse publiée à Dar es Salaam se font l'écho de ses propositions. Enfin, il s'attache à prendre rapidement des décisions pour traduire immédiatement ses projets dans les faits. A. H. Mwinyi fait une campagne électorale très active, d'autant plus qu'il est alors le président intérimaire des îles et que cette période fait figure de test. Il cherche à stimuler les populations pour qu'elles participent pleinement à la troisième phase.

L'élection de A. H. Mwinyi, qui a certainement plus d'enjeu que l'élection de Jumbe en 1980, va traduire autre chose que l'adhésion à un rituel formel, car elle intervient après une crise profonde entre le parti et les populations insulaires. Ces dernières ont été partiellement entendues puisque le parti a démis le président, un des points de focalisation du mécontentement insulaire (mais pas le seul, ainsi les pérogatives du CCM sur Zanzibar, autre sujet de mécontentement des Zanzibarites ne sont pas remises en cause). Enfin, le candidat est choisi par le parti, qui, ayant été ouvertement critiqué lors de la crise, voit cette élection comme un test. A. H. Mwinyi ne réunit que 87% des suffrages, ce qui est peu pour un système électoral à candidat unique.

A. H.Mwinyi marque son arrivée au pouvoir par des mesures qui frappent les esprits. L'autorisation de voyager librement se combine avec l'appel au retour des exilés. Babu est autorisé à se rendre à Zanzibar mais il n'est pas le seul; tous ceux dont le seul tort était d'avoir une opinion différente de celle du pouvoir sont conviés à participer à la nouvelle phase. A. H. Mwinyi rappelle explicitement les exilés en Arabie dont l'ex-Sultan lui-même. Notons que sous les deux précédents régimes, les exilés étaient décrits comme des traîtres à la cause insulaire (Babu) ou comme des non-Zanzibarites (les Arabes). Comme nous le verrons plus loin, ces mesures ne sont pas sans arrière-pensées; A. H. Mwinyi cherche des

---

1. *Africa Confidential*, vol 25, n° 8, 11 avril 1984.

capitaux étrangers, or les anciens "citoyens" en ont peut-être. En même temps, pour ne pas heurter de front les membres de la vieille garde révolutionnaire, A. H. Mwinyi leur donne la garantie que leurs crimes contre les libertés ne seront pas relevés par la nouvelle justice. Du passé faisons table rase, et quels que soient les antécédents des individus, tous peuvent, s'ils le veulent, contribuer au devenir futur des îles.

> *"Les populations doivent avoir la liberté de mouvement, la liberté d'opinion et la liberté de religion sans aucune discrimination. C'est la fin du règne de la terreur à Zanzibar."*[1]

De même, Salim Ahmed Salim précise que les personnes qui ont exprimé des sentiments anti-unionistes lors du débat de 1983, ne seront pas punies car elles ont formulé démocratiquement leurs opinions. Selon le ministre, ces sentiments motivés par les faiblesses administratives de l'Union, relèvent de problèmes techniques et non de fond. Il annonce que le NEC va créer une commission de 14 personnes (dirigée par Salmin Amour) pour étudier le bien fondé des critiques formulées contre l'Union et pour proposer des solutions[2].

Les salaires de la fonction publique bloqués depuis plus de 6 ans sont augmentés de 25% et le gouvernement annonce son intention de les augmenter régulièrement en fonction de l'inflation[3]. Enfin, en dépit des mauvaises finances des îles, les importations de riz, farine et sucre sont augmentées pour mettre momentanément un frein aux pénuries chroniques.

1-2. La Constitution de Zanzibar.

A. H. Mwinyi, homme de la réconciliation nationale et des transformations économiques, veut inscrire les changements dans les textes. Plutôt que d'amender la Constitution de 1979 qui n'a jamais pleinement rempli son rôle[4], A. H. Mwinyi préfère

---

1. *Daily News*, 25 mars 1984, discours officiel de A. H. Mwinyi.
2. *Daily News*, le 9 avril 1984.
3. *Marchés tropicaux et méditerranéens*, mars 1984 et *Daily News*, mars 1984. Cette mesure concerne les employés dont le salaire mensuel oscille entre 400 (environ 40 dollars) et 1000 shillings. Les autres salaires seront augmentés en juillet. Quant à l'augmentation en fonction de l'inflation, le gouvernement aura beaucoup de mal à tenir sa promesse.
4. Voir infra.

abroger le texte et en promulguer un autre pour symboliser le départ de cette *troisième phase révolutionnaire*[1]. Le nouveau texte constitutionnel est adopté par la Chambre des représentants qui siège en tant qu'Assemblée constituante le 9 octobre 1984[2]. Sur ordre du président, la Constitution entre en vigueur le 1er janvier 1985.

La principale différence de ce texte par rapport à la Constitution de 1979 est que l'identité et l'autonomie de Zanzibar vis-à-vis du gouvernement de l'Union sont plus clairement exprimées.

La Constitution de Zanzibar spécifie clairement que Zanzibar est une partie intégrante de la République Unie de Tanzanie[3]. Le territoire de Zanzibar qui est l'ex-République Populaire de Zanzibar, comprend l'île d'Unguja, l'île de Pemba et les petites îles des alentours. La phrase *Zanzibar est une partie intégrante de la République Unie de Tanzanie* suscite de longs débats à la Chambre des Représentants. Pour certains députés, elle est loin de les satisfaire, car elle ne met pas assez en relief le fait que la Tanzanie était à l'origine composée de deux Etats souverains, le Tanganyika et Zanzibar[4]. Des députés insulaires proposent alors les termes suivants : *Zanzibar est une des parties qui forment la République Unie de Tanzanie,* qui fait apparaître plus clairement que Zanzibar n'est pas une région de la Tanzanie. Le premier ministre chargé de présenter le texte constitutionnel devant les députés, admet que ce sont bien deux pays qui forment la République Unie de Tanzanie tout en défendant cependant la définition donnée par le texte constitutionnel: c'est-à-dire que deux gouvernements cœxistent dans la République Unie de Tanzanie, celui de l'Union et celui de Zanzibar. Pour cette raison, Zanzibar ne peut être relégué au rang de région parmi les autres régions du pays. De plus selon lui, à la différence de Zanzibar, le Tanganyika a

---

1. Selon les termes de la presse, la présidence de Mwinyi inaugure la troisième phase révolutionnaire.
2. The Constitution of Zanzibar, Consequential Transitional and Temporary Provisions, Act n°6 de 1984.
3. Section 1 de la Constitution de 1984.
4. Cette demande de précision apparaissaient lors du débat public et était présentée comme une nécessité pour signifier l'origine de la Tanzanie.

renoncé à garder une identité propre et autonome. Ce qui doit donc clairement apparaître dans le texte est que l'identité insulaire est une identité tanzanienne spécifique.

Le simple fait de doter Zanzibar d'une Constitution prouve la spécificité des îles[1] dans l'ensemble tanzanien. La même position sur l'identité insulaire est reprise par le président Mwinyi lors d'une interview au magazine *Africa Now*[2] :

> *"A aucune occasion depuis la révolution de 1964, Zanzibar n'a renié ou perdu son identité. Les Zanzibarites restent les Zanzibarites même après l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar; Zanzibar a d'ailleurs gardé son nom. Les Zanzibarites dirigent indépendamment leurs affaires à l'exception de quelques domaines relevant de l'Union. Leur gouvernement est reconnu par les textes constitutionnels du pays.*
> *A l'opposé, c'est de notre équivalent dans l'Union dont nous pouvons dire qu'il a perdu son identité, le Tanganyika n'existe plus (son nom non plus), il n'a pas de gouvernement séparé. "*

Les conséquences que pose la disparition du terme Tanganyika ont déjà été montrées[3]. La position du président A. H. Mwinyi et celle du premier ministre S. Hamad sont proches de celle exprimée par le NEC en 1983 puisqu'elles acceptent la disparition du Tanganyika. Elles ne représentent donc pas le point de vue exprimé par de nombreux insulaires lors du débat public. Néanmoins elles sont tempérées par la reconnaissance de la spécificité insulaire au sein de la République Unie. Au cours des discussions de la Chambre, le consensus est atteint sans difficulté, les députés se rangent derrière la position du gouvernement de Zanzibar, puisque le plus important était de reconnaître explicitement l'autonomie de Zanzibar face à l'autorité du gouvernement central. Quant au statut de l'ex-Tanganyika, c'est finalement un problème qui concerne peu les Zanzibarites.

La nouvelle Constitution de Zanzibar reprend les grands traits de la Constitution de 1979 sur la séparation des trois pouvoirs. Mais elle s'aligne sur le fonctionnement de la

---

1. SMZ, *Majaliano ya Baraza wa wawakilishi*, (débat à la Chambre des représentants, 1985), op cit.
2. *Africa Now*, Septembre 1984.
3. Voir supra.

Constitution de la République Unie de Tanzanie pour les lois électorales et les autres nominations patronnées par le parti.

La section 3 du texte constitutionnel stipule que, par une loi, la chambre adoptera ultérieurement un emblème officiel qui lui sera proposé par le gouvernement. A la suite du décret d'application de la Constitution, la chambre débat de cet emblème qui doit symboliser Zanzibar et être utilisé par le gouvernement. Sur l'emblème figure les deux principales îles de Zanzibar (l'île d'Unguja et l'île de Pemba) ainsi qu'un giroflier et un cocotier, symbolisant ainsi la population et les deux denrées principales. Le sigle SMZ inscrit sur le haut du dessin, est écrit en toutes lettres au bas du dessin: *Serikali ya Mapinduzi ya Zanzibar* qui signifie le *Gouvernement Révolutionnaire de Zanzibar.*

Hamad explique la raison d'avoir un emblème:

"Cet emblème public de Zanzibar n'a rien à voir avec l'emblème de la République Unie de Tanzanie, car il doit être composé de symboles insulaires . A Zanzibar nous avons le droit de faire notre propre publicité pour être connus sur la scène internationale. Un des moyens pour y parvenir et visualiser Zanzibar est cet emblème. C'est pour cela que nous y avons fait figurer la carte de Zanzibar.[1]"

Le premier ministre ajoute qu'il existe d'autres symboles exclusivement insulaires: l'hymne de Zanzibar et le drapeau présidentiel. A la question qui ne pouvait manquer d'être posée par certains députés curieux de savoir si cet emblème a la valeur d'un drapeau, Hamad répond longuement que Zanzibar ne peut, en aucun cas, se doter d'un drapeau national, puisque c'est un attribut spécifique à l'Etat tanzanien. D'ailleurs le drapeau national tanzanien a été conçu à partir du drapeau du Tanganyika et du drapeau de la République Populaire de Zanzibar. Il est à la disposition des deux gouvernements et il symbolise l'Etat tanzanien dans son ensemble. Zanzibar ne peut donc adopter un drapeau sans contrevenir à la souveraineté nationale de la Tanzanie. Par contre, l'emblème doit illustrer la spécificité insulaire dans la République Unie de Tanzanie. Quelques députés ont bien sûr suggéré d'adopter trois drapeaux: un pour la République Unie de Tanzanie , un pour Zanzibar et un

1. Discours de Hamad à la chambre, op cit, 1985, Baraza la Wawakilishi.

pour le Tanganyika , et le premier ministre de ré-expliquer patiemment qu'il n'y a que deux gouvernements en Tanzanie, un national , avec un le drapeau et un spécifiquement insulaire avec un emblème[1].

Le décret d'application amène également la chambre à débattre d'une loi qui, comme le prévoit la Constitution[2], définit le Zanzibarite. La nécessité de définir le Zanzibarite est évidente au regard des droits que confère la Constitution à ce groupe et il est surprenant que le problème n'ait pas fait l'objet d'une loi au préalable. Le premier ministre explique devant la Chambre la nécessité de définir le Zanzibarites car:

> *"en Tanzanie, il y a des Tanzaniens dont certains sont en plus des Zanzibarites. Il faut donc les identifier."*[3]

La chambre promulgue le *Zanzibari Act 1985* qui définit ainsi le Zanzibarite[4]: Un Zanzibarite est un Tanzanien qui résidait à Zanzibar au moment de l'Union. Toute personne née après la révolution sur les îles est Zanzibarite si l'un des parents est lui même Zanzibarite. La naturalisation pour un Tanzanien est possible s'il réside 15 ans consécutifs à Zanzibar, s'il parle et lit correctement le kiswahili, s'il a "de bonnes mœurs" (*good character* , en kiswahili *tabia njema*) et s'il est entré légalement sur les îles. Il est clair que la citoyenneté tanzanienne est une condition *sine qua non* pour être zanzibarite.

Comme pour l'emblème, la définition du Zanzibarite soulève un long débat passionné à la Chambre, où, à nouveau, des sentiments nationalistes sont exprimés. Certains députés cherchent à donner une dimension patriotique au débat, voulant y voir un débat sur la citoyenneté, ce que réfute immédiatement le premier ministre, puisque la citoyenneté est une affaire de l'Union et que par conséquent, l'établissement d'une citoyenneté zanzibarite serait anticonstitutionnelle. Il est nécessaire de définir les Zanzibarites puisque la Constitution de Zanzibar leur donne des droits (vote pour l'élection du président de Zanzibar par exemple) auxquels tous les Tanzaniens n'ont pas accès. Mais la perte ou le

---

1. Idem.
2. Section 6 de la Constitution de 1984. La Constitution définit un Zanzibarite comme toute personne qui est un Zanzibarite en accord avec les lois promulguées par la Chambre. Les lois n'existent pas encore, il faut donc les établir.
3. SMZ, *Majadiliano ya baraza la wawakilishi*, Taarifa rasmi, Hamad (Discours à la Chambre de Hamad), session spéciale d'avril 1985, p 22.
4. Act n°3 de 1985.

renoncement à la nationalité tanzanienne entraîne automatiquement la perte des droits spécifiques aux Zanzibarites.

Beaucoup de questions sont posées[1] : par exemple qu'entend le gouvernement par "bonnes mœurs" nécessaires à la naturalisation. Qui jugera? La nationalité vient traditionnellement du père à Zanzibar, et que se passe t-il si le père ne reconnait pas l'enfant? Pourquoi le gouvernement estime t-il nécessaire de savoir parler et écrire le kiswahili pour devenir zanzibarite?... Enfin un dernier point est largement développé. Qu'en est-il des Zanzibarites qui ont quitté les îles après la révolution (pour le continent ou pour un pays étranger mais qui sont détenteurs d'un passeport tanzanien) et qui, à la faveur de la troisième phase révolutionnaire, se réinstallent sur les îles? Ont-ils droit à l'identité zanzibarite? Le gouvernement ne répond pas à tous ces points de "détails" car, pour lui, chaque dossier sera traité comme un cas unique et si la loi n'a pas envisagé tous les cas de figure, le bon sens devra permettre de trouver la solution[2].

Le président sera élu au suffrage universel et ne peut cumuler plus de deux mandats. Les députés de la Chambre des représentants et du Parlement tanzanien sont en majorité élus. La Constitution se dote d'une déclaration des Droits de l'homme, mais elle maintient l'acte de détention sans jugement[3]. Enfin, la Constitution crée une Haute Cour de justice et reconnait la juridiction de la Cour d'Appel de Tanzanie[4].

A. H. Mwinyi adopte des règles démocratiques et les applique[5]. Ainsi pour la première fois depuis 15 ans (date de l'adoption des *Peoples' courts*), un accusé, représenté par un avocat, est jugé selon des règles proches de celles en vigueur sur le continent.

---

1. SMZ, *Majadiliano ya Baraza la Wawakilishi*, Baraza la Pili, Mkutano kumi na tano pp 22 à 75 (débat à la Chambre des représentants, session d'avril 1985).
2. Idem p 40.
3. Seif Sherif Hamad justifie le maintien de l'acte de détention sans jugement par son caractère dissuasif, et toutes les personnes arrêtées sous couvert de cette loi auront forcément leur nom publié dans le Journal Officiel (ce qui n'était pas le cas avant). *Africa Contemporary Records*, 1984-85, p B-373.
4. Ce qu'avait toujours refusé de faire A. Karume.
5. La Constitution de 1979, adoptée sous la présidence de Jumbe, n'a jamais été entièrement appliquée, ainsi le système judiciaire est resté le même que sous Karume en dépit des intentions.

A. H. Mwinyi s'attache surtout à "conscientiser" les populations. Il leur demande ainsi de lire et de comprendre scrupuleusement la nouvelle Constitution[1] pour connaître exactement leurs droits et leurs rôles en tant qu'individus dans la société[2]. Il veut les rendre "responsables" du pouvoir. Lors d'un discours à la Chambre des représentants, il promet qu'il n'y aura aucune restriction à la construction d'une société réellement libre, car "*après 21 ans d'erreurs, le temps de la démocratie est venu*"[3]. Il se veut à la fois rassurant et entreprenant: les changements ne sont qu'une étape vers le développement, il faudra simultanément chercher à promouvoir la démocratie économique.

1-3. La libéralisation économique.

Les sessions parlementaires sont très chargées, car le gouvernement a de nombreuses lois à faire voter pour poser les bases juridiques de sa politique de libéralisation économique. Certaines visent à démanteler les monopoles d'Etat. Le président de Zanzibar et son premier ministre rivalisent d'explications sur les progrès qu'apporteront les réformes. Les députés sont un peu pris de court par la tournure des événements, s'inquiètent du devenir des acquis sociaux et de la transmission des monopoles d'"Etat"[4] aux particuliers. Pris dans la vague de changements, s'ils émettent des réserves,, ils approuvent dans l'ensemble l'action du gouvernement. Celui-ci prône le pragmatisme de la manière suivante: pour le moment "l'Etat" n'a pas les moyens de tout financer, et il vaut mieux que certains services soient assurés par des particuliers plutôt que mal ou pas du tout. C'est un discours entièrement inédit pour les insulaires. "L'Etat" reconnait ses limites et ses faiblesses alors que les gouvernements précédents les attribuaient à des "saboteurs économiques". Le gouvernement jouit alors d'une popularité qui lui permet de faire passer ses lois, mais la

---

1. Elle entre en vigueur le 12 janvier 1985 pour le 21ème anniversaire de la révolution.
2. *New African*, avril 1985.
3. *Baraza la Wawakilishi, Baraza la pili, Mkutano wa kumi na moja* (Chambre des Représentants, deuxième Assemblée, onzième réunion), mars 1984, p 4.
4. "L'Etat", c'est à dire Zanzibar; l'organisme chargé des importations et des exportations s'appelle officiellement le *Zanzibar State Trading Coorporation.*

menace reste présente: à la moindre erreur, certains députés n'hésiteront pas à monter au créneau[1].

Le président et son premier ministre S. Hamad cherchent à récolter rapidement les premiers fruits de leur politique de libéralisation économique et sociale afin de neutraliser durablement les oppositions et mettre en sourdine les velléités sécessionnistes de certains. A. H. Mwinyi exprime cet enjeu dans une interview au journal *Africa*[2]:

> *"Tous nos efforts pour améliorer les conditions de vie des populations porteront leurs fruits si nous réussissons à créer un climat politique de sécurité et de liberté. Pour cela, la première priorité est de renforcer et consolider les pouvoirs des populations et de leurs institutions. Nous devons rapidement procéder à la démocratisation du pays. Nous devons rapidement garantir la sécurité personnelle et la liberté. C'est uniquement dans une telle atmosphère de sécurité et de liberté que l'énergie et les ressources des populations seront profitables au développement de notre pays."*

Devant son incapacité à faire face aux pénuries de denrées de première nécessité, le gouvernement décide d'autoriser les commerçants à prendre partiellement en charge certaines importations (avec l'autorisation du ministère du commerce). La libéralisation économique, qui consiste à permettre aux particuliers de commercer avec l'extérieur, nécessite la mise en place de différentes procédures que présente le ministre du commerce, Taimur Saleh:

> *"Les autorités demandent un strict respect des règles par les citoyens. Les particuliers peuvent jouer un rôle important pour les importations de maïs, haricots, biens domestiques comme les radios, les piles, les ustensiles de cuisine, le matériel de couture. Certains pourront même travailler en coopération avec les services publics pour l'importation et la distribution de ces denrées.*

---

1. Déjà en 1985, certains se plaignent que la politique de libéralisation du commerce soit mal contrôlée, les marchands importent des produits non nécessaires et les vendent à des tarifs prohibitifs pour la grande partie de la population. Majadiliano ya Baraza la Wawakilishi, Taarifa Rasmi, Baraza la Pili (Mkutano wa Kumi na Tano) 2-3 aprili 1985, p 22.
2. *Africa*, mars 1984.

Pour les exportations, les cultures d'exportation (girofle et copra etc..) resteront sous le contrôle du gouvernement, mais des autorisations individuelles seront délivrées aux citoyens qui veulent investir dans ces denrées. Ils sont déjà autorisés à exporter certains produits qui ne sont plus un monopole d'Etat comme les fruits de mer ou l'artisanat local. Les populations peuvent retirer des licences auprès des autorités et seront autorisées à ouvrir des comptes en devises à la Zanzibar Peoples' Bank pour mener à bien leurs efforts."[1]

Les importations privées de biens de consommation largement encouragées ont débuté en 1984. Les insulaires peuvent dorénavant importer de plus en plus de denrées à l'exception du riz, de la farine et du sucre, pour éviter que le prix de vente par les commerçants ne soit trop élevé. Ces denrées sont encore largement subventionnées par l'Etat. Selon les mots même de S. Hamad, "*le gouvernement restera l'importateur de certaines denrées essentielles et le prix sera fixé de manière à ce qu'il soit accessible à tous*" [2]. La libéralisation risque d'entraîner une hausse des prix mais le ministre de l'économie pense que ceux-ci ne tarderont pas à s'ajuster. Le gouvernement, qui veut éviter les restrictions propres à décourager les commerçants[3], cherche à faciliter le commerce privé par une législation souple. Enfin, il veut améliorer les résultats des entreprises publiques dont la gestion et le rendement sont loin d'être satisfaisants. Les autorités, reconnaissant l'échec des magasins coopératifs, envisagent de les supprimer. D'ailleurs ces magasins sont gérés par des particuliers, et n'ont de "coopératif" que le nom qui permettait au gérant d'avoir un accès prioritaire sur les produits importés, alors que la pratique commerciale s'apparentait plus au commerce privé (comme la spéculation sur certains produits revendus en période de pénurie à des prix différents du prix fixé par l'Etat)[4].

Le gouvernement lance un appel aux citoyens pour qu'ils participent au redressement économique des îles, mais comme leurs efforts ne sauraient être suffisants pour sortir du marasme, les autorités recherchent également des investisseurs extérieurs.

---

1. Cité par *African Business*, mai 1984.
2. *Daily News*, le 7 juin 1984.
3. *Uhuru*, le 7 juin 1984.
4. *Daily News*, le 7 juin 1984.

"Nous cherchons de l'aide auprès de tous nos amis qui sont à l'étranger et qui veulent nous aider. Il y a aussi une autre source possible de contribution au développement de notre économie. Je pense à ces milliers de Zanzibarites qui vivent à l'étranger. Tous les Zanzibarites patriotes ont un rôle à jouer dans le développement et nous pensons qu'ils le feront."[1]

Les investissements privés locaux ou étrangers sont ainsi sollicités pour exploiter pleinement le potentiel agricole et touristique des îles. Mais au cours de la période Mwinyi, les compagnies étrangères sont peu nombreuses à avoir proposé des projets construits. L'aide étrangère n'est pas une nouveauté puisque, sous la présidence de A. Jumbe, des partenaires ont déjà contribué au développement[2]. Le changement réside dans la volonté de coopérer avec le gouvernement de l'Union en régularisant les circuits d'aides internationales passant par Dar es Salaam. L'appel aux frères exilés est partiellement entendu, la rue commerçante de Zanzibar, surnommée "Dubai street", regorge de produits importés du Proche-Orient, en dépit des taxes douanières encore assez élevées[3]. Mais les investissements productifs des exilés sont rares, car seul le commerce offre des profits immédiats. Les Zanzibarites peuvent dorénavant ouvrir des comptes en devises avec la commode justification que ces devises proviennent d'une connaissance qui vit à l'étranger. Il n'y a apparemment aucune restriction sur le montant de ces comptes: seulement 40 ont été ouverts en mars 1985[4].

Les finances publiques restent dépendantes du prix de vente du girofle dont le marché reste stationnaire. Les producteurs sont en effet de plus en plus nombreux sur les marchés mondiaux. L'Indonésie (autrefois importatrice), le Brésil, Madagascar et les Comores sont devenus les plus gros producteurs. Les marchés sont maintenant à Singapour, en Chine, en Arabie Saoudite, au Japon et au Pakistan. Au cours de la saison

---

1. Interview de Mwinyi dans *Africa*, mars 1984.

2. 4 hôpitaux régionaux avec un crédit de DANIDA (Danish International Development Association) un projet de lutte contre la malaria avec USAID, une industrie de distillation du girofle de la société TECOTEX etc...

3. *Africa Contemporary Records*, 1984-85, p B-372. CONSTANTIN, F. et LE GUENNEC COPPENS, F. "Dubai Street, Zanzibar" dans *Politique Africaine*, n°30, juin 1988, pp7-21.

4. *Africa Contemporary Records*, 1984-85, op cit.

1983-84, Zanzibar n'a exporté que 900 tonnes de girofle[1]. La production a elle aussi sensiblement décliné à cause du non renouvellement des plants. Le gouvernement tente d'encourager la diversification des cultures, notamment celles de la cardamome, des piments et autres épices, mais il est clair qu'il faut trouver d'autres activités économiques susceptibles de procurer des devises. Or la baisse des revenus tirés du girofle coïncide avec un accroissement important des importations de denrées alimentaires. En 1985, 49% des revenus en devises des îles servent à payer les importations de nourriture[2]. Les quelques industries locales (cigarettes, chaussures, sodas et boissons alcoolisées, ustensiles en aluminium) tournent au ralenti, certaines à 25% seulement de leur capacité faute de pièces de rechanges. Les maigres performances des îles sont une menace pour la réussite de projet économique et social du président A. H. Mwinyi.

Selon le ministre des finances, Taimur Saleh, cette politique de libéralisation économique aurait augmenté le P N B de 23,6% en un an. Mais le déficit de la balance commerciale va en s'aggravant. Des projets de grande envergure sont mis sur pied avec l'aide de capitaux étrangers. A la suite d'un accord de coopération avec la Communauté Economique Européenne, le port de Zanzibar doit être réaménagé pour augmenter sensiblement ses capacités de trafic dans l'espoir, caressé par les autorités, de détourner sur les îles une partie du trafic de Mombasa, de Dar es Salaam et de Maputo. Le rêve est ambitieux[3] car Mombasa s'est déjà imposé comme le principal port de la côte est africaine et Dar es Salaam est actuellement en restructuration afin d'augmenter ses capacités d'accueil. Le gouvernement mise aussi sur le tourisme dont le potentiel est certainement énorme, mais qui nécessite des investissements pour offrir des conditions d'hébergement et de loisir capables de rivaliser avec la côte kenyane. En 1982, les îles n'ont accueilli que 2000 touristes et les projets gouvernementaux de 1985 tablent sur un flux annuel de plus de 100.000 visiteurs en moins de cinq ans[4]. Signe des changements, les compagnies aériennes

---

1. Contre plus de 3.000 tonnes quelques années auparavant.
2. *Africa Contemporary Records*, 1985-86, p 446.
3. Il ressemble aux propositions du groupe d'opposition *Maendeleo Zanzibar* qui, en 1983-84, projetait de développer l'activité portuaire et d'installer une zone franche.
4. *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, vol 42, n°2095, 3 janvier 1986

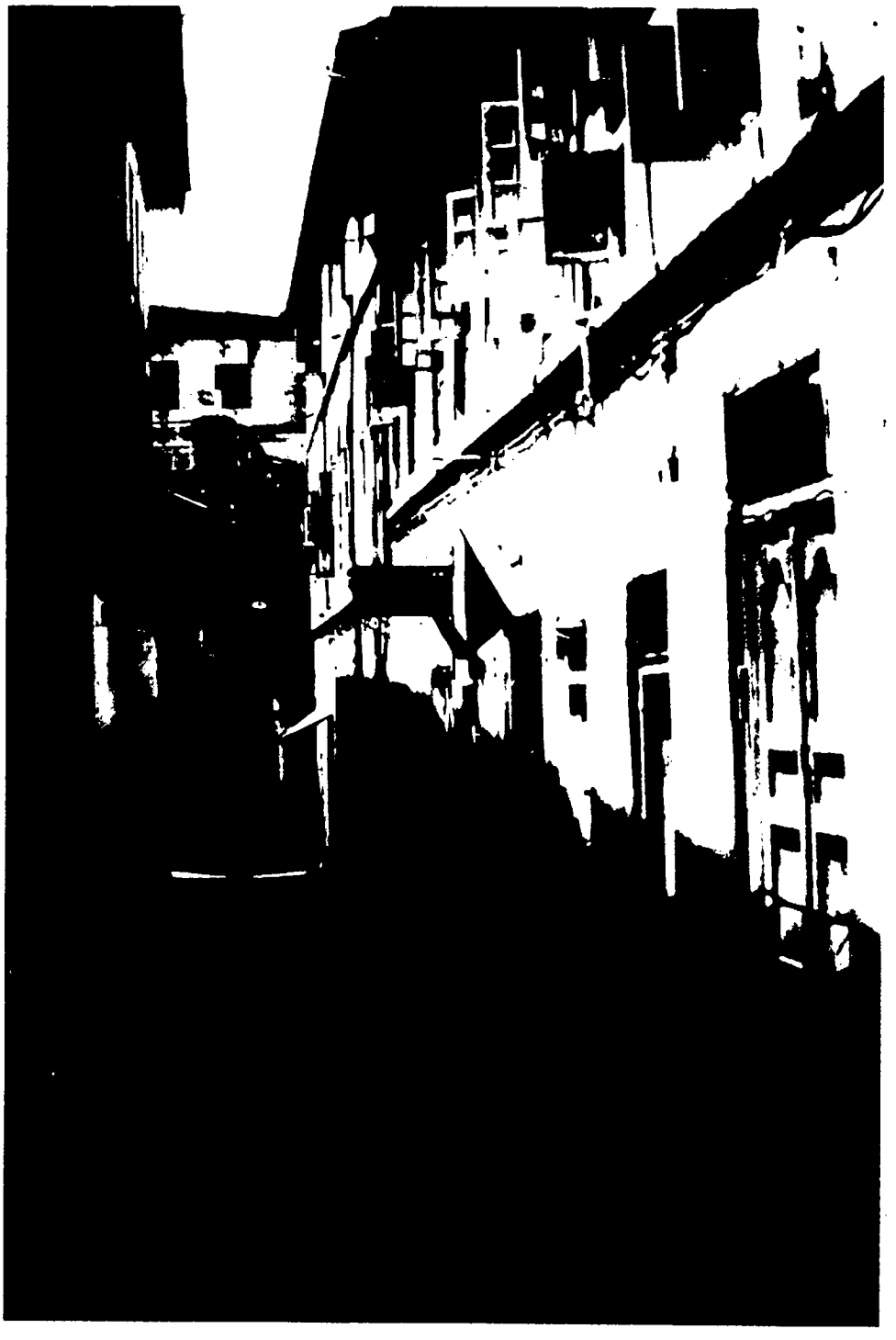

Une rue de la vieille ville de Zanzibar.

Kenya Airways et *Air Tanzania* ont mis en place quelques vols hebdomadaires en direction de Zanzibar. Avec le soleil et les plages, la vieille ville est certainement l'attrait touristique le plus riche et le plus original des îles, mais, faute d'entretien depuis la révolution, elle est dans un état de délabrement. En février 1985, le gouvernement a signé un accord avec Habitat, la filiale des Nations-Unies pour le logement, pour réhabiliter et entretenir les plus beaux bâtiments de la ville. Le projet prévoit aussi que les maisons, devenues la propriété de l'Etat en 1965, soient rendues à leurs anciens propriétaires ou vendues à des acquéreurs s'engagant à entreprendre des travaux de rénovation[1]. Des compagnies hôtelières kenyanes et françaises et celle de l'Aga Khan ont aussi montré de l'intérêt pour les îles mais rien de concret n'est encore sorti des dossiers.

L'ensemble du volet économique est une rupture nette avec la période antérieure. C'est même une révolution comparée à ce qui se passe en Tanzanie. Le retour à la propriété et au commerce privés bat en brèche l'idéologie nationale d'*ujamaa na kujitegemea*, dans la mesure où l'Etat ne se pose plus comme le garant du bien commun.

Le projet politique et économique rend les populations optimistes[2]. Un air de liberté souffle sur les îles, contrastant avec les situations antérieures même si les difficultés ne sont pas surmontées. Ainsi A. Babu, en visite sur les îles après plus de 15 ans d'absence, témoigne de cette popularité:

> *"Les populations sont très enthousiastes sur le nouveau régime -la troisième phase, ils veulent certainement dire la troisième République dans la République-. Ils sont très reconnaissants aux nouveaux dirigeants, notamment au président A. H. Mwinyi et au premier ministre S. Hamad. Il y a un air de liberté sur les îles, les gens discutent ouvertement des problèmes auxquels ils sont confrontés, ils critiquent vertement, une habitude qui était oubliée depuis 20 ans.*
> *Les magasins sont remplis de biens principalement importés de Dubaï, Mascate et autres pays du Golfe par ceux qui ont de la famille dans cette zone et qui tentent leur chance dans le commerce de détail. Il y a une*

---

1. Le coût du projet Habitat est d'environ 42,9 millions de dollars.
2. Les populations ont accueilli très favorablement la libéralisation économique en 1984, surtout lorsque les magasins se sont remplis de denrées jusqu'alors introuvables sur les îles.

ambiance optimiste même si les denrées sont chères et donc réservées à une minorité."[1]

Sous la présidence de A. H. Mwinyi, les relations avec le gouvernement central sont plus cordiales qu'auparavant. Le seul problème entre les deux partenaires survient au niveau ministériel. Ayant annoncé la dévaluation de 25,9% du shilling, le ministre des finances du gouvernement central, Cleopa Msuya, est vigoureusement attaqué par les députés et le cabinet. Les Zanzibarites, qui n'ont pas été informés ni consultés, se plaignent que leur propre budget 1985-86, voté quelques jours plus tôt à la Chambre, devient de fait caduc, la dévaluation entraînant une augmentation des dépenses de près de 387 millions de shillings. Les insulaires y voient la preuve de la légèreté avec laquelle le gouvernement central tient compte des îles, alors que l'économie est en pleine restructuration. Ils demandent la mise en place d'une structure consultative pour toutes les affaires financières ayant des répercussions sur les îles. Les députés insulaires demandent aussi aux autorités continentales d'être plus vigilantes, car de telles décisions apportent de l'eau au moulin des sécessionnistes[2]. S. Hamad rappelle que les Zanzibarites ne sont pas opposés à la dévaluation de la monnaie tanzanienne, mais qu'ils contestent la manière dont elle a été faite[3].

Les conditions économiques des îles sont telles que des limites aux réalisations de A. H. Mwinyi vont s'imposer d'elles-même. La libéralisation économique permet à certains agents économiques de répondre immédiatement aux besoins de la population et de combler partiellement ou totalement les incapacités de l'Etat. Régulièrement, les commerçants ayant des liens avec les pays du Golfe partent faire leur marché à Dubai et rapportent suffisamment de produits pour rentabiliser leur déplacement et faire des profits. Après 20 ans de pénuries, les Zanzibarites aspirent à la consommation, même si elle est inabordable pour la majorité d'entre-eux, elle devient un rêve théoriquement accessible, puisque les échoppes sont

---

1. *Africa Events*, octobre 1984.
2. *Mzalendo*, le 17 juin 1984 et *Uhuru* le 18 juin 1984.
3. Idem.

pleines. A Zanzibar, on manque de pain et de farine, mais les commerçants ont vite compris que les importations de denrées dites de luxe ou au moins jugées superflues par le gouvernement (parfum, bijoux, audio-visuel, électro-ménager) sont d'un rapport bien plus intéressant pour leur escarcelle. Ces denrées de luxe, fruits interdits dénoncés régulièrement au nom de la politique d'austérité, sont bien plus alléchantes que les produits nécessaires. Cet état de fait crée une dispparité de plus en plus grande entre les pauvres et les riches. De même, les ressources de l'Etat, qui vont en s'amenuisant, ne sont pas suffisantes pour relancer profondément la production des îles. J. Nyerere, conscient de ces paramètres, met en garde les insulaires contre des espoirs démesurés[1].

Les populations, qui investissent dans le commerce, ont souvent des liens avec l'extérieur. Les réseaux de solidarités[2], qui reprennent une dimension commerciale, déterrent de vieux fantômes puisqu'ils concernent principalement les communautés arabes et indiennes. Ces communautés s'étaient installées dans les pays d'Afrique orientale sans jamais totalement renoncer aux liens avec leur pays d'origine. Au lendemain de la révolution, certains de leurs membres ont fui l'arbitraire (et l'impossibilité de faire des affaires) du gouvernement Karume, ils ont trouvés refuge soit dans des pays d'Afrique Orientale (Kenya, Tanzanie continentale, Rwanda etc...) soit dans les pays de la péninsule arabique, même si l'accueil n'y a pas toujours été chaleureux[3]. La libéralisation économique permet soudainement de faire des affaires à Zanzibar, et ceux qui sont restés sur les îles vont alors utiliser leurs relations à l'étranger pour redémarrer une activité commerciale dont les profits semblent intéressants. Ce recours aux réseaux est facilité par les mesures du pouvoir insulaire qui autorise sans restriction les déplacements[4], et qui n'est pas très regardant sur la

---

1. *Mzalendo*, le 17 juin 1984.

2. CONSTANTIN, F et LE GUENNEC-COPPENS, F "Dubai Street, Zanzibar", *Politique Africaine*, n°30, juin 1988, pp 7-21.

3. Ce n'est que vers 1974 qu'Oman ouvre ses portes à ses "anciens fils". Les groupes qui ont fui l'arbitraire du conseil ont choisit leurs destinations en fonction des possibilités économiques des pays d'acceuil. A ces possibilités économiques s'ajoute parfois un attachement sentimental (comme pour les pays du Golfe).

4. C'est donc aussi la possibilité d'aller chercher un travail bien rémunéré dans les pays du Golfe et d'envoyer de l'argent ou des produits destinés à la vente par la famille restée à Zanzibar. Et chaque visite d'un insulaire à un parent établi dans le golfe implique aussi le retour d'un certain nombre de produits mis sur le marché de Zanzibar.

provenance des fonds monétaires; car lui-même retire des profits de ce regain d'activité par le biais de recettes douanières[1].

La politique du président A. H. Mwinyi, qui s'inscrit à contre-courant des choix formulés par les précédents régimes et de la politique *ujamaa na kujitegemea*, satisfait apparemment les aspirations d'une grande partie de la population. L'"Etat" renonce à ses monopoles, il vend terres[2] et maisons, alors que les nationalisations avaient été la plus grande gloire de l'ASP, du conseil révolutionnaire et de A. Karume. La vieille garde révolutionnaire est particulièrement opposée à l'appel à l'aide lancé aux Zanzibarites en exil et aux commerçants. Car cet appel, en direction de ceux que le pouvoir qualifiait hier de traîtres ou d'ennemis, est une remise en cause de ce qui faisait la légitimité des régimes précédents. Alors que depuis 1964, les dirigeants défendaient une conception nationaliste restrictive du zanzibarite, le nouveau pouvoir distribue généreusement ce qualificatif, à tel point que certains y voient un retour à la situation antérieure. C'est une rupture nette avec le discours politique tenu jusqu'alors.Mais la politique économique n'a pas les effets d'entraînement qui étaient escomptés sur la production, et les groupes urbains pauvres et certains paysans, qui ont finalement le plus bénéficié de la période Karume, ne parviennent pas à profiter de cette libéralisation. Cette situation engendre une cristallisation du discours sur certains de ses aspects les plus voyants, à savoir la contradiction entre les idéaux révolutionnaires et l'ouverture vers les ennemis d'hier.

---

1. En 1985, plus de 50% des revenus viennent des recettes douanières.

2. Majadiliano ya Baraza la Wawakilishi, Taarifa Rasmi, Baraza la Pili (Mkutano wa Kumi na Tano) 2-5 aprili 1985. Certains députés contestent la vente de terre à des compagnies étrangères, le gouvernement rappelle que la terre n'est pas réellement vendue mais louée avec des baux emphythéotiques (99 ans). Enfin, les députés s'inquiètent que des terres confiées lors de la politique de redistribution changent fréquemment de "propriétaires" sans que les autorités concernées soient informées.

2- LE RENOUVELLEMENT POLITIQUE.

La nouvelle Constitution de 1984 est promulguée sur l'initiative du président de Zanzibar A. H. Mwinyi. Celui-ci s'attache à satisfaire une bonne part des revendications insulaires exprimées lors de la crise de 1983-84, à savoir la démocratisation des îles (par des élections) et le contrôle de l'activité du gouvernement (le contrôle des dépenses). En 1985[1], les électeurs zanzibarites ont à élire leurs représentants au Parlement (*Bunge*), à la Chambre des représentants (*Baraza*), ainsi que le président de la République et le président de Zanzibar.

2-1. Les candidats aux législatives.

Les élections pour la Chambre des représentants sont une affaire exclusivement insulaire, et pour la première fois depuis la création de cette institution en 1979, les députés sont élus au suffrage universel direct selon les règles de la Constitution de Zanzibar de 1984, qui a modifié radicalement la composition de l'Assemblée: 50 membres sont directement élus, 10 sont élus par les membres de la Chambre[2], 10 peuvent être nommés par le président, et, en vertu de leur position, les Commissaires régionaux sont *de jure* membres. Les compétences de la Chambre ont été peu modifiées par la nouvelle Constitution. Elle a le pouvoir d'approuver et de superviser l'utilisation des fonds pour le développement du pays.

Les élections législatives de 1985 sont particulièrement importantes car elles interviennent après la grande crise de 1983-84 qui a amené la nouvelle équipe à revoir profondément le fonctionnement politique des îles. Elles sont aussi un test pour estimer si A. H. Mwinyi a réussi à convaincre les Zanzibarites que l'autonomie des îles n'est pas en danger et que la démocratisation est réellement en voie d'accomplissement.

---

1. Pour les élections de 1985, je n'ai pas trouvé de données.
2. 5 sur des listes présentées par les organisations de masse et 5 sièges sont réservés à l'Association des femmes.

Deux universitaires tanzaniens[1] sont venus assister au déroulement de la sélection des candidats dans 4 districts: le district de la ville de Zanzibar et les districts de Wete, Mkoani et Chake Chake à Pemba. Les conférences de district sélectionnent des candidats pour les circonscriptions dont elles ont la charge, elles présentent ensuite les candidats dans un ordre préférentiel aux comités politiques de district puis aux comités politiques régionaux. Enfin le NEC peut exercer son droit de veto car, en dernier ressort, il désigne les deux candidats qui se présenteront à l'élection.

- Les nominations primaires de la Conférence de District de Zanzibar.

Pour le district de la ville de Zanzibar, la Conférence dure 4 jours, du 21 au 24 août 1985. Les journées sont très longues, 12 heures environ, car le district de la ville de Zanzibar comprend 13 circonscriptions électorales et plus de 600 délégués y assistent. Il y a 187 postulants pour la Chambre des représentants et 108 pour le Parlement de l'Union[2]. La Conférence est présidée par le président de District assisté de représentants des districts continentaux de Temeke et Ilala.

Chaque postulant vient se présenter devant les délégués en suivant le formulaire d'inscription, qui consiste en l'état civil et en quelques mots sur son parcours professionnel et politique. Compte tenu de leur nombre, les postulants n'ont que 3 à 5 minutes pour se présenter[3], et ce temps est trop court pour faire une réelle "campagne". Les délégués peuvent leur poser jusqu'à 3 questions, mais les organisateurs refusent les questions de politique internationale car elles sont, disent-ils, trop difficiles et desservent donc les postulants. Les questions sont très diverses, certaines sont réellement spontanées alors que d'autres, souvent posées aux postulants les moins connus, ont été soigneusement préparées à l'avance. Elles peuvent porter sur des points constitutionnels, comme par exemple la définition de la suprématie du parti, le rôle précis du NEC, les principes de base du CCM

---

1. OTHMAN Haroub et MLIMUKA A. K. , *Zanzibar Général Election.* mimeo non daté, Université de Dar es Salaam.

2. Pour chaque circonscription, la conférence établit une liste hiérarchisée de ses choix; bien qu'il n'y ait en bout de course que deux candidats pour chaque siège, la conférence est libre d'en proposer autant qu'elle désire.

3. L'étude montre que les postulants qui passent l'après-midi n'ont que 2 à 3 minutes.

etc..., ou alors elles peuvent tester la connaissance des affaires politiques locales du candidat: comme par exemple le rôle des districts du CCM ou le nom des responsables du district du parti où postule le candidat. Certains délégués demandent d'expliquer en quoi ont consisté les actions du NEC pour mettre fin à "l'atmosphère polluée" des îles en 1984. Certaines personnalités connues doivent répondre à des questions "personnelles", ainsi Wolfgang Dourado[1] doit assurer qu'il a changé d'opinion sur l'Union et de la suprématie du parti auxquelles il s'était publiquement opposé en 1983-84. Le ministre des finances des îles, Taimur Saleh Juma, doit rapidement expliquer en quoi consiste un budget. Les auteurs de l'étude, H. Othman et A. K. Mlimuka, relèvent fort à propos que ces questions ont été posées par des délégués membres du NEC. Les questions sont souvent assez difficiles et le deuxième jour de la Conférence, les organisateurs demandent expressément de poser seulement des questions qui permettent de déceler si le postulant est motivé et s'il peut être un bon représentant des populations. Il faut donc éviter les questions qui font appel à des connaissances très précises pour privilégier l'esprit pratique. Le programme de cette Conférence est si chargée que certains postulants, ayant à peine le temps de se présenter, ne sont pas interrogés.

- La sélection des Conférences de districts à Mkoani, Chake-Chake et Wete (Pemba).

A la Conférence de Mkoani qui a lieu le 22 août, 114 délégués sur les 199 attendus sont présents. En ouvrant la Conférence, le président de la séance (le président de District) rappelle le règlement et s'assure que seuls les délégués sont présents dans la salle. Un seul candidat pour l'ensemble du district se présente à l'élection pour l'Assemblée nationale tanzanienne, il s'agit de Salim Ahmed Salim alors premier ministre du gouvernement de l'Union[2]. Il est largement applaudi après s'être présenté bien que les responsables de la

---

1. Il se présente pour l'élection à la Chambre dans la circonscription de Raha Leo, bastion de l'ASP avant la révolution, là même où A. Karume avait défait A. Mushin avant l'indépendance aux dernières élections législatives.

2. Le président lui demande d'ailleurs de quitter la salle et d'attendre d'être appelé car il n'est pas un délégué. Il n'y a aucune explication pour justifier qu'il soit le seul candidat de la

Conférence aient expressément interdit les applaudissements. Le déroulement de la Conférence suit le même schéma que celle de Zanzibar. On remarque que moins les postulants sont connus et plus ils sont jeunes, plus les questions qui leurs sont posées sont difficiles, alors que les vétérans qui faisaient parti de l'ASP avant sa dissolution, sont à peine questionnés[1].

A Chake Chake, la Conférence se déroule normalement, elle est longue car de nombreux postulants se présentent aux deux élections, H. Othman et A. K. Mlimuka notent que les candidats semblent plus lettrés que dans les autres districts.

Enfin à Wete, il y a 156 délégués sur les 196 attendus, il y a des postulants pour les deux élections. Seif Sharif Hamad, le premier ministre des îles est candidat à la Chambre des représentants.

- La sélection finale dans le district de Zanzibar.

Pour chaque circonscription, le NEC peut apporter des modifications à la sélection des candidats effectuée d'abord par la Conférence de district, puis par le comité politique de district, et enfin par le comité politique régional. La Conférence de district propose les candidats dans un ordre préférentiel, qui peut donc être modifié par les autres comités. Mais, c'est le NEC, qui, ayant pris connaissance des différentes propositions, choisit officiellement les deux candidats pour l'élection. Sur les 13 propositions de la Conférence de district, 10 sont modifiées par les comités politiques de district ou régionaux[2].

A Amani, le DPC[3] ne modifie pas la proposition de la Conférence de district, alors que le RPC[4] écarte la candidate placée en seconde position sous prétexte d'inexpérience,

---

circonscription pour l'élection au Bunge. On peut imaginer que personne ne veut prendre le risque de s'opposer à lui tant il réunit un large soutien populaire sur son île natale.

1. Il faut noter que Mkoani était le seul bastion de l'ASP sur toute l'île de Pemba avant la révolution.

2. OTHMAN Haroub et MLIMUKA A.K., "Zanzibar General Election", op cit pp 14-21.

3. DPC est le sigle en anglais pour Comité Politique de District (District Political Committee).

4. RPC est le sigle anglais pour Comité Politique Régional (Regional Political Committee).

candidate qui sera finalement sélectionnée par le NEC et qui remportera d'ailleurs l'élection[1].

A Kikwajuni, le DPC et le RPC ne sélectionnent pas le candidat placé en deuxième position à cause de son langage peu châtié. Il est ensuite sélectionné par le NEC.

A Magomeni, le DPC recommande de classer en premier le troisième candidat, mais le RPC pensant que ce candidat ne s'est pas "investi" dans la politique, le disqualifie ainsi que le deuxième. Le NEC accepte la disqualification du 3ème candidat mais refuse celle du second qui se présentera à l'élection.

A Makadara, le DPC respecte le choix de la Conférence de district, mais le RPC change l'ordre en plaçant le second de la liste en 4ème position, finalement le NEC rétablit l'ordre initial.

A Malindi, le candidat classé 1er est refusé par le DPC sous prétexte qu'il a rejoint très tardivement l'ASP, mais le RPC le recommande au NEC pour la seconde place. Omar Juma remportera finalement les élections, et sera ensuite nommé vice-ministre de l'agriculture et de l'élevage. Le 2ème de la liste est proposé pour la première place par le DPC mais le RPC rejette la proposition et l'élimine de la course. Le candidat placé 3ème est classé en première position par le RPC, et a l'accord du NEC; à défaut de remporter l'élection, il sera nommé à la Chambre.

A Mikunguzi, le candidat en 2ème position est recommandé par le DPC mais refusé par le RPC. Le NEC finalement le maintient à sa position initiale.

A Mkumazini, le 1er de la liste est maintenu par le DPC mais le RPC le disqualifie sous prétexte qu'il a contribué à l'atmosphère "polluée" des îles en 1983-84, le NEC se range à cet avis. Le second de la liste proposé par le DPC est rejeté par le RPC car il manque d'expérience politique, mais il est finalement nommé par le NEC. Le 4ème de la liste est laissé à la même place par le DPC mais le RPC l'élève en première position car il était membre du conseil révolutionnaire et, d'origine arabe, sa nomination devrait encourager les communautés minoritaires à participer à l'élection. Il remporte finalement l'élection, et par la

---

[1]. Selon l'étude, elle est sélectionnée par le NEC car les femmes zanzibarites sont trop peu nombreuses à participer à la vie politique.

même occasion, réintègre le conseil. Le candidat classé en 6ème position n'est pas recommandé par le DPC car il n'a pas d'expérience en politique, mais le RPC le sélectionne car, directeur de la compagnie des boissons (non alcoolisées), il est bien placé pour représenter l'industrie; de plus c'est un Indien, or les Indiens sont peu nombreux à participer à la vie politique, mais le NEC refuse sa candidature.

A Mlandege, le premier de la liste est disqualifié par le DPC pour cause d'alcoolisme invétéré, mais le RPC pense que ce vice ne l'empêche pas d'être un bon représentant et prend en considération son passé politique actif. Le NEC le sélectionne. Le candidat en quatrième position est élevé en première position par le DPC et maintenu par le NEC.

A Mwembe Makumbi, le second de la liste est écarté par le DPC et le RPC car il a un trop faible niveau d'éducation pour occuper des fonctions importantes. C'est un soldat. Mais le NEC, au contraire, pense qu'il est tout à fait à même de représenter intelligemment les populations et le sélectionne, il gagnera même les élections. Cette circonscription est la plus densément peuplée de la ville de Zanzibar, et curieusement la liste de la Conférence de district ne proposait que 23 candidats (certaines listes en ont près de 50) et la sélection suivante, celle du RPC n'en proposait que 3 au NEC.

A Raha Leo, le candidat classé en 1ère position sur la liste de la Conférence n'est sélectionné ni par le DPC ni par le RPC car c'est un "anti-unioniste" notoire et un opposant à la suprématie du parti (il s'agit de Wolfgang Dourado). Les candidats en seconde et troisième place sont finalement sélectionnés par le NEC.

Le processus de sélection des candidats pour le Parlement tanzanien est le même. Les choix du NEC diffèrent à 8 reprises des propositions de la Conférence de district. Nous n'allons pas passer en revue les cas où il y a divergence entre les différentes institutions chargées de la sélection mais simplement relever les motifs avancés pour expliquer les modifications dans le choix initial de la conférence. Un candidat, qui est un cadre du Parti[1],

[1]. Il est président de région de la JUWATA.

est refusé par les instances locales (le DPC et le RPC) parce qu'il est homosexuel, mais le NEC refuse de juger ce trait et respecte le choix de la Conférence. Les traits personnels des candidats (ainsi l'homosexualité, l'alcoolisme, l'infidélité conjugale etc...[1]) sont souvent pris en compte par les instances locales alors qu'ils ne le sont pas par le NEC[2]. Le choix de la Conférence traduit une idéologie différente des instances supérieures puisque des anti-unionistes de 1983-84 sont sélectionnés (ce qui témoigne de la popularité de ces idées) alors que le DPC et le RPC ainsi que le NEC rejettent leur sélection dans la majorité des cas[3].

On ne remarque aucun dénominateur commun entre les candidats sélectionnés. Certains sont choisis parce qu'ils ont fait leurs preuves, d'autres parce qu'il faut leur donner l'occasion de les faire, ou encore parce qu'ils sont membres des communautés minoritaires et il faut justement les encourager à participer à la vie politique etc... Les deux candidats sélectionnés par le NEC font campagne dans leur circonscription. Les préoccupations des électeurs semblent alors varier d'un district à l'autre, certaines sont purement locales et concernent le district, d'autres ont une envergure plus large. A Amani et Mwembe Makumbi, les candidats non issus de la région font de mauvais scores, à Kikwajuni, les candidats (qui postulent pour les deux élections et qui sont des personnalités connues bien formées et qui ont une carrière nationale) ne sont pas élus parce qu'ils ne se sont pas investis dans la vie politique locale. A Mkumazini des facteurs raciaux ont peut-être joué un rôle[4].

- Les conclusions de cette enquête.

Les électeurs ne semblent pas choisir leur candidat en fonction de leurs motivations idéologiques, et de leur capacité à les représenter et à s'investir dans les affaires parlementaires mais en fonction de leur popularité locale attestée par des critères qui sont

---

1. C'est le cas à Milanguni. A Mlandege, il y a aussi le cas de l'ex-amie du Field Marshall Okello (à Mkumazini) et les comités n'arrivent pas à déterminer si elle a réellement participé à la révolution ou non; finalement le NEC rejette sa candidature.

2. Le NEC ne connait pas personnellement les candidats à la différences des instances locales.

3. C'est le cas à Kikwajuni et à Kwamtipura

4. OTHMAN H. et MLIMUKA A. K. , op cit, p 21.

différents de ceux définis par le parti. Cette popularité relève de divers facteurs: le franc parler, la notabilité locale, la réussite socio-professionnelle, etc. La vie politique de Zanzibar s'est ouverte trop récemment pour que soit pris en compte le parcours politique des individus (à l'exception des leaders occupants des responsabilités importantes), néanmoins les hommes politiques professionnels ont plus de chance d'être élus que les autres candidats.

Les électeurs ont devant eux deux candidats sélectionnés en dernier ressort par le NEC et vont en choisir un pour des raisons qui, à la grande consternation des deux universitaires qui ont fait l'étude, sont souvent différentes de celles du parti.

> *" Comme ce sont les premières élections de ce type depuis plus de 20 ans , il semble que les sélections de candidats et les votes n'aient pas été très sérieux à cause de la nouveauté de l'exercice. Nous espérons que la prochaine fois, les Zanzibarites se seront habitués à cet exercice démocratique, et qu'ils sélectionneront et éliront des candidats compétents. Il faut que le Parti soit très vigilant car il nous semble que le degré de conscience politique des insulaires est très bas en comparaison de celui des populations continentales."*[1]

Depuis la révolution, l'ASP n'a mené aucune campagne d'éducation et le système des îles se prêtait peu à l'émergence d'une conscience politique critique. Depuis la création du CCM, un collège idéologique pour les cadres est installé dans le palais "Beit el Ajaib" mais son travail n'a pas encore porté ses fruits, d'autant plus qu'il forme uniquement les cadres du parti. La faible conscience politique des populations (selon les observateurs), mais aussi des candidats, transparait dans le ton de la campagne électorale[2]. Il y est rarement question d'idéologie, et le manifeste électoral (préparé par le parti et identique pour les deux candidats) n'est pratiquement pas discuté par l'interessé. Selon l'étude de Othman et Mlimuka, certains candidats promettent la fin des pénuries s'ils sont élus[3], d'autres perçoivent la députation comme un moyen rapide de devenir riches. Certaines

---

1. Idem p 22
2. Les campagnes électorales au sein de la Conférence de district et auprès des populations.
3. C'est le cas à Kikwajuni, Amani et Mwembe Makumbi.

circonscriptions élisent des candidats totalement illettrés et on peut se demander comment ils pourront effectivement participer aux travaux de la Chambre. Ainsi:

> *"l'électorat dans de nombreuses circonscriptions s'est focalisé sur des problèmes secondaires et sans intérêt, il a ainsi élu des candidats incompétents."*[1]

Ce tableau pessimiste doit être néanmoins nuancé car l'importance accordée par les insulaires aux élections de la Chambre des représentants traduit un intérêt sérieux pour la politique. Les candidats élus n'ont peut-être pas le profil souhaité par les auteurs de l'étude[2], mais la Chambre des représentants a été l'objet de luttes serrées entre différentes fractions (que l'on retrouve pour l'élection présidentielle[3]). Depuis sa création, la Chambre a joué un rôle important, surtout pendant la crise de 1983-84 où elle s'est fait le porte-parole des mécontents pour dénoncer les erreurs du gouvernement. Au moment où A. H. Mwinyi quitte la présidence des îles, personne ne connait l'avenir, et la Chambre a un rôle trop important pour que sa composition ne fasse pas l'objet de rivalité. Cette compétition entre candidats est très éloignée du schéma prévu par le parti où il n'est jamais question d'opposition politique entre candidats (tous deux sont sélectionnés par le parti et donc ils doivent être jugés selon leurs aptitudes personnelles et non selon des critères idéologiques). Selon CCM, les affaires internes des îles modifient l'enjeu des élections. Pour cette raison, les élections au Parlement tanzanien soulèvent moins d'intérêt en comparaison de la passion mise dans les "transactions" pour la désignation de tel ou tel candidat à la Chambre des représentants.

> *" Les Zanzibarites ont accordé peu d'attention aux élections législatives pour le Bunge, comme si cela n'avait pas d'importance et les résultats ont suscité peu de commentaires .... D'ailleurs en sélectionnant les candidats, les comités politiques de district et de région ont été moins stricts envers les candidats au Parlement tanzanien."*[4]

---

1. VAN DONGE, J.K., LIVIGA, A.K., op cit, p 23
2. Ce sont des membres du parti et H. OTHMAN, originaire de Zanzibar, est un doctrinaire peu souple.
3. Les élections législatives ont lieu le 13 octobre 1985 et deux semaines plus tard ce sont les élections présidentielles.
4. VAN DONGE, J.K., LIVIGA, A.K., op cit, p 24

Ce désintérêt pour l'élection nationale est finalement inquiétant pour les autorités centrales car il montre que les Zanzibarites attendent peu de cette Assemblée (*Bunge*) et qu'il jugent leurs divisions internes, encore très virulentes, plus importantes que la politique nationale. A Zanzibar, la Chambre des Représentants a un prestige certain attesté par le nombre important de candidats qui se présentent à la sélection. Les responsabilités locales sont d'un intérêt plus évident, car elles procurent prestige et avantages matériels alors que le Bunge tanzanien reste une institution "lointaine" dans laquelle les Zanzibarites discernent mal le rôle qu'ils peuvent y jouer. Le territoire politique reste celui de la proximité, et pour le CCM cela signifie que les membres zanzibarites ont une vision réduite (non nationale) de la politique. De ce point de vue, le parti n'a pas réussi à les lier ni à les intéresser au territoire politique plus large. En 8 ans, le parti n'a pas réellement intégré les Zanzibarites dans la Nation puisque leur horizon politique reste celui des îles.

2-2. Les Zanzibarites au Bunge.

L'étude confirme enfin ce que montraient les élections au NEC de 1982, à savoir qu'à Zanzibar, la politique n'est pas une activité de lettrés et ni de riches; et en cela la tradition de l'ASP est restée bien vivante. La professionnalisation politique demeure l'activité des moins riches et les études supérieures ne sont pas un passeport nécessaire pour la politique. Lors de la sélection des candidats, les différentes incitations du NEC pour encourager les minorités à participer à la vie politique nationale traduisent aussi la persistance d'anciennes méfiances. Les communautés minoritaires sont toujours mal intégrées dans la vie politique, en dépit de la création du CCM qui se veut pourtant ouvert à tous.

Pour le Parlement tanzanien de 1985, Van Donge et Liviga ont établi des statistiques[1] qui tracent le profil et les différences qui existent entre les candidats des îles et leurs homologues continentaux. Ces tableaux concernent l'âge des candidats, leur niveau

---

[1]. Elles sont publiées en annexe du texte de l'article de VAN DONGE J. K. et LIVIGA A. K.: "The Democratisation of Zanzibar and the 1985 Tanzanian General Elections", op cit. Par contre, il n'y a aucune donnée pour tracer les portraits de candidats à la Chambre.

scolaire, leur activité socio-professionnelle, leur salaire, et la date de leur adhésion au parti. Ils montrent, par le nombre important de postulants, que cette élection n'est pas boudée par les candidats zanzibarites même si l'engouement de la population n'est en rien comparable à celui pour l'élection des députés de la Chambre. On dénombre environ 9 postulants par circonscription pour les élections nationales (ils sont entre 20 et 30 pour les élections à la Chambre des représentants).

L'âge et la date d'adhésion au parti sont des bons repères pour estimer s'il y a un renouvellement du personnel politique. Ces données sont différentes de celles collectées sur le continent. 52% des députés insulaires élus sont nés après 1945 alors qu'ils ne sont que 30% sur le continent. 11% des députés insulaires ont moins de 30 ans, alors que les continentaux ont tous plus de 30 ans[1]. Les candidats jeunes sont très nombreux mais ils n'ont pas beaucoup de succès lors de la sélection par le parti ni lors de l'élection. Les nouveaux venus n'ont donc pas de réelle assise politique populaire. Les plus anciens adhérents du parti ont le plus de chance d'être choisis (sélectionnés) puis élus. Enfin la majorité des candidats , surtout les jeunes, a rejoint le parti pendant la période Karume. Mais faut-il considérer, puisqu'ils ont fait leurs premières armes sous la présidence de A. Karume, qu'ils s'inscrivent en continuité idéologique avec cette période?

L'ASP, avant et après la révolution, n'a jamais valorisé le savoir livresque. Avant la révolution, le parti constatait qu'à cause de leur faible niveau de formation, les Africains étaient peu nombreux dans l'administration. Après la révolution, l'ASP démocratise le système éducatif sans réussir à le rendre très efficace, et les militants du parti n'ont jamais bénéficié de formation particulière, le conseil révolutionnaire accordant plus de crédit aux motivations idéologiques qu'au savoir technique[2]. Depuis, le parti est resté l'affaire de ceux qui n'ont pas de diplômes, les éduqués y font figure d'exception. La politique sur les îles,

---

1. Les candidats semblent plus jeunes sur l'île de Pemba que sur celle de Unguja d'après les remarques sur les statistiques présentés par LIVIGA A. K. et VAN DONGE J K. "The Democratisation of Zanzibar and the 1985 Tanzanian General Elections." op cit. 62% des candidats de l'île de Unguja sont nés après 1945, ils sont 76% à Pemba.

2. Il y a comme un complexe d'infériorité envers les lettrés, et il est masqué par une agressivité et une arrogance à l'égard de ceux qui "savent". Voir le chapitre sur Kaurme.

en dépit de la création du CCM, est demeurée l'activité des groupes peu aisés de la société[1]. 57% des députés zanzibarites n'ont pas terminé le cycle primaire du système scolaire[2] . 5% du total des candidats insulaires ont reçu une éducation secondaire, taux très faible comparé aux 23% du continent. 56% des élus continentaux ont une éducation secondaire contre seulement 11% des insulaires. Sur le continent, les "éduqués" semblent favorisés pour l'accès au Parlement[3], ce qui n'est pas le cas sur les îles où le faible niveau scolaire n'est pas une entrave insurmontable. Bien au contraire, les moins éduqués ont fait de meilleurs scores que leurs opposants plus lettrés[4]. L'électorat ne considère pas le manque d'instruction comme un handicap.

Les statistiques sur les revenus montrent également que la politique est restée entre les mains de groupes peu fortunés[5]. 32% des députés insulaires ont des salaires inférieurs à 1500 shillings alors qu'aucun salaire des députés continentaux n'est aussi bas[6]; d'ailleurs le continent recrute principalement ses députés parmi les ingénieurs, les docteurs, les managers etc...dont le salaire mensuel tourne autour de 6000 Shillings (61% des députés continentaux sont issus de cette catégorie). Sur les îles, la situation est pratiquement inverse, seulement 20% des candidats figurent dans ce groupe.

---

1. Mais l'étude sur la sélection des candidats a montré que c'est avec moins d'attention et de "sérieux" (selon les auteurs) que la sélection fut faite en comparaison avec celle pour la Baraza.

2. La moyenne était plus faible sur l'ensemble des postulants: 48%.

3. Et l'étude sur le recrutement du NEC parvenait à des conclusions similaires; la politique sur le continent est de plus en plus l'affaire "exclusive" des groupes éduqués de la société.

4. Voir tableau 4 de l'étude.

5. Avant la révolution, les groupes fortunés de la population voyaient leurs intérêts défendus par le ZNP dans lequel nombres d'entre eux ont milité. Après la révolution, le ZNP est banni, les réformes économiques sapent l'assise de ces groupes qui sont réduits à vivoter comme le reste de la population. La libéralisation économique introduite par Mwinyi en 1984 apporte de nouvelles possibilités d'enrichissement, mais cette politique est encore très jeune et n'a pas déployé toutes ses potentialités. Je crois que l'on peut parler de méfiance des commerçants (ceux qui vont le plus rapidement bénéficier des retombées de la libéralisation) vis-à-vis de la politique et du refus des groupes défavorisés à les voir réapparaître sur la scène politique.

6. Il faut néanmoins tenir compte du niveau de vie qui est moins élevé à Zanzibar que sur le continent.

Les candidatures sur les îles sont plus également réparties entre les différents groupes socio-professionnels de la populations[1]. Mais la sélection par le NEC puis l'élection modifient cette situation. Les élus sont principalement des fonctionnaires et 60% d'entre eux sont des professionnels de la politique travaillant pour le parti ou dans les organisations affiliées. Ce profil s'impose aussi sur le continent mais dans une proportion toutefois un peu moins élevée. D'après l'étude, il n'y a pas de différences notables entre Pemba et Unguja, alors que l'on aurait pu s'attendre à une plus grande représentation des paysans à Pemba[2] et peut-être des commerçants en général[3].

Les jeunes responsables politiques ont presque tous commencé leur carrière sous A. Karume, se sont construit une audience dans le parti en rentrant au NEC en 1982[4], et ils sont devenus le bastion de l'opposition à A. Jumbe en 1983-84. Il n'y a pas d'hommes nouveaux parmi les députés élus en 1985, ils sont dans la politique depuis déjà longtemps, mais ils représentent indubitablement une sensibilité nouvelle qui s'est imposée dans le CCM depuis 1982[5].

La présence de groupes peu formés et peu aisés de la société insulaires s'inscrit en continuité avec les pratiques de l'ASP et sa conception de "qui doit faire de la politique" après la révolution. Le CCM a donc eu peu d'influence sur le recrutement qui est resté cloisonné aux mêmes groupes sociaux. Les conceptions n'ont pas beaucoup changé, car si

---

1. Sur les 383 candidats, 30,2% travaillent dans l'administration, 13,3% sont des enseignants, 15,4% sont des militaires, 23 sont des commerçants et des hommes d'affaires, 13,4 sont des paysans et 21% des hommes politiques.

2. Notamment à cause de l'importance du girofle dans l'économie nationale, et parce que leur situation s'est améliorée sous A. H. Mwinyi.

3. Les commerçants de Pemba semble avoir su tirer très vite parti de la libéralisation économique, ainsi ils ont investi beaucoup de leur bénéfice à Kariakoo (le quartier commerçant de Dar es Salaam) comme si le continent leur semblait plus sûr que Zanzibar pour les placements. VAN DONGE J. K. et LIVIGA A. K. "The democratisation of Zanzibar and the 1985 Tanzanian general elections", op cit.

4. Certainement avec l'accord du président A. Jumbe qui devait préférer voir ces nouveaux hommes politiques remplacer partiellement la vieille garde au sein des instances suprêmes du CCM. La composition du NEC de 1982 a vraisemblablement énormément contribué à promouvoir les changements à Zanzibar, d'abord en provoquant le démission de A. Jumbe puis en soutenant A. H. Mwinyi.

5. Avec, bien sûr, des exceptions limitées concernant les insulaires qui arrivent aux sommets de l'Etat: président et ministres. A. Jumbe et A. H. Mwinyi sont des enseignants, Wakil aussi; S. Salim a une formation universitaire de haut niveau, S. Hamad également.

son fonctionnement (processus électoral) semble héritier de la TANU, le CCM, se superposant à l'ASP au niveau local, ne s'est pas ouvert sur l'ensemble de la société. Bien sûr, ce n'est pas dans la rubrique des idéologies qu'il y a similitude entre le CCM et l'ASP mais dans l'accès étroit à la politique. Le CCM à Zanzibar n'a pas la même composition que sur le continent, il y a une spécificité insulaire héritière de l'ASP.

Nous avons dit qu'il y a une certaine continuité avec l'ASP dans le recrutement politique. La démocratisation des îles n'a pas été imposée par des hommes nouveaux mais par des personnalités qui participaient déjà à la vie politique sous A. Karume ou A. Jumbe. Ainsi A. H. Mwinyi, le principal artisan de la démocratisation, a commencé sa carrière sous A. Karume et son proche collaborateur, le premier ministre Seif Sharif Hamad est un dauphin de A. Jumbe[1]. Ce ne sont pas des hommes sans passé politique, mais ils ont apparemment su tirer parti du CCM pour s'imposer à Zanzibar.

Si la troisième phase révolutionnaire change radicalement des périodes précédentes, les hommes, eux, ne changent pas et les problèmes que soulèvent ultérieurement la sélection des candidats pour les présidentielles de 1985 montrent les limites des transformations. D'abord celles-ci ne semblent pas irréversibles, les divisions anciennes ont toujours de la vigueur et certaines approches du politique sont restées assez proches de ce qu'elles étaient dans l'ASP.

La politique insulaire se caractérise donc par des changements d'options politiques sans un renouvellement réel du personnel. Thabit Kombo en est un exemple. Il fut le secrétaire général de l'ASP de sa création en 1957 jusqu'en 1977, date de la formation du CCM; il fut sans aucun doute une des personnalités les plus marquantes de la vie politique post-révolutionnaire. Il ne faisait pas partie du comité des 14 et n'était pas membre du premier cabinet, néanmoins son nom reste associé à la période A. Karume[2]. Sous la

---

1. Seif Sharif Hamad fut un élève d'Aboud Jumbe au King George College avant la révolution. Celui-ci l'a certainement remarqué puisqu'il obtient une bourse pour étudier sur le continent en 1973 lorsque A. Jumbe devient président de Zanzibar. A. Jumbe confie aussi à S. Hamad la conception du musée de l'ASP puis lui confie de nouveau des responsabilités jusqu'à le faire entrer au NEC en 1982.

2. Où il a occupé diverses responsabilités. Il jouait au mbao avec le président lorsque celui-ci fut assassiné en avril 1972.

présidence de A. Jumbe, il occupe différentes fonctions honorifiques[1]. En 1985, lors du choix du candidat pour l'élection du président de Zanzibar, il aurait été personnellement consulté par le président J. Nyerere[2]. A sa mort en 1986, deux jours de deuil[3] furent proclamés dans tout le pays.

En 25 ans, la politique insulaire a beaucoup changé sans qu'il y ait de véritable rupture au niveau des individus: le cercle politique s'est ouvert, mais les vétérans de 1964 sont toujours là[4] et représentent une force inévitable. Finalement, certains responsables politiques, profitant de la démocratisation, choisissent de défendre une nouvelle perspective au cours d'une même carrière. A. Jumbe, W. Dourado, A. H. Mwinyi, S. Bavuai ou T. Kombo illustrent ce phénomène. Ce changement n'est pas aussi inconstant qu'il n'en a l'air, car il traduit l'utilisation des possibilités offertes par les transformations du système politique. Sous A. Karume, l'opposition officielle n'étant pas tolérée, il fallait se soumettre pour durer, jusqu'à ce que viennent l'occasion d'imposer d'autres perspectives. La création du CCM et le processus de démocratisation du système politique (nouvelle Constitution et compétitions électorales) permettent aux diverses tendances politiques de s'affronter et d'établir de nouveaux rapports de force.

2-4. Les présidentielles de 1985.

Les élections présidentielles de 1985 révèlent certaines contradictions au sein du cercle politique insulaire et les limites de son ouverture. Sur les îles, les élections ont lieu

---

1. Présidence de la commission créée pour élaborer la fusion des partis en 1976 par exemple.

2. Selon *Africa Events* (novembre 1985), Thabit Kombo est sollicité de donner son avis sur les candidats à Julius Nyerere, il aurait eu une influence déterminante en soutenant la candidature d'Abdul Wakil après que le CCM ait sélectionné Ali Hassan Mwinyi pour la présidence de la République.

3. Thabit Kombo eu droit à des obsèques nationales alors qu'il fut d'abord un homme politique zanzibarite. C'est un des seuls responsable politique à avoir traversé toutes les périodes sans problème majeur et à avoir reçu l'estime du président Nyerere.

4. Ainsi Salmin Amour (le futur président de Zanzibar en 1990), Said Natepe, Seif Bakari, Said Bavuai occupent toujours des fonctions importantes. Certains ont changé de tendance, c'est le cas de S. Bavuai, par exemple, qui soutient Mwinyi et Hamad après avoir soutenu la vieille garde révolutionnaire. Voir infra.

dans un contexte de fièvre. Le président A. H. Mwinyi, qui avait remplacé A. Jumbe en 1984 et qui a réussi à satisfaire une grande partie des attentes de la population, est appelé par le NEC à une nouvelle fonction, la présidence de la République Unie. Tenu par conséquent de renoncer à la présidence de Zanzibar, sa succession pose alors un vrai problème, car le choix du parti réveille de vieilles rivalités et les velléités autonomistes des îles.

- La sélection contestée des présidents.

En 1985, J. Nyerere renonce à la présidence de la Tanzanie après 25 ans de règne. Leader incontesté de la Tanzanie continentale, il n'a jamais eu d'opposition sérieuse. Il faut lui trouver un successeur et le choix d'un Zanzibarite n'est pas un hasard. C'est au tour des îles d'occuper la fonction la plus prestigieuse de l'Etat; après 21 ans d'existence, l'Union doit avoir un président zanzibarite d'autant plus que la meilleure distribution des postes et fonctions entre insulaires et continentaux est une des revendications exprimées en 1983-84. Après plus de 20 ans de direction continentale, les Zanzibarites sont quasiment unanimes à penser qu'il est "normal" que la présidence de la République Unie revienne à un insulaire. Bien qu'indifférents à ce qui se passe sur le continent, les Zanzibarites sont néanmoins conscients qu'un président issu des îles, peut permettre une nouvelle approche de l'Union par les autorités centrales. Sans attachement sentimental particulier au le président J. Nyerere, le fondateur de l'Union, ils voient ce dernier se retirer sans regret.

Le NEC, qui a désigné A. H. Mwinyi pour succéder à A. Jumbe à la présidence de Zanzibar en 1984, n'a eu qu'a se féliciter de son choix. C'est un homme formé par le parti qui, tout en ménageant les susceptibilités, a rétabli l'autorité du CCM sur les îles. Pour diriger la Tanzanie, il faut un homme dont la fidélité au parti est prouvée et qui sache faire preuve de diplomatie et souplesse[1]. Le NEC aurait hésité entre S. Salim et A. H. Mwinyi [2], A. H. Mwinyi l'emporte, mais on ne peut fournir d'explications sûres car les discussions du NEC sont restées secrètes. Néanmoins les étapes de sa sélection sont schématisées dans un

---

1. Car, en partant, le président J. Nyerere lui laisse le lourd dossier des négociations avec le FMI par exemple.
2. *Africa Events*, novembre 1985.

article du zanzibarite A Rajab publié dans *Africa Events*[1]. Cette interprétation est la plus couramment acceptée sur les deux îles même si de petites variantes existent.

Le cercle politique insulaire est divisé en deux groupes, couramment appelés l'un "les libérateurs" et l'autre "la ligne de front". En 1985, ces deux tendances sont représentées dans les instances suprêmes du parti (le NEC et le Comité Central) et leur affrontement est exclusivement insulaire et repose sur des conceptions nationalistes et idéologiques différentes. Lors de la sélection du candidat présidentiel, le conflit se traduit par qui doit "légitimement" avoir le pouvoir sur les îles, et tout le problème tourne autour de cette légitimité.

"La ligne de front" regroupe des hommes qui sont apparus sur le devant de la scène politique interne des îles avec la création du CCM et qui ont su se rendre populaire en 83-84 en jouant un rôle essentiel dans la démission du président A. Jumbe[2]. Ali Hassan Mwinyi en fait partie et a reçu leur soutien dans sa politique de libéralisation économique.

"Les libérateurs" sont les révolutionnaires de 1964 et les partisans de l'ordre établi sous la présidence de A. Karume. Ils s'estiment les fondateurs de la nouvelle identité insulaire. Fidèles aux idéaux de l'ASP, ils ne forment cependant pas un groupe homogène[3], mais sont unis par le sentiment commun que les acquis de la révolution (dont le pouvoir) sont en train de leur échapper au profit de groupes que la révolution a justement cherché à écarter.

---

1. *Africa Events*, novembre 1985, "A tale of two presidents". La même interprétation est reprise par *Africa Confidential*, Vol 25, n°8, 1985, "From Dar to Dodoma".

2. Ce sont Salim Ahmed Salim (alors premier ministre de la Tanzanie et chef du département des forces armées du NEC), Seif Sharif Hamad (premier ministre de Zanzibar et rival de A. Wakil pour la sélection de l'élection), Hemed Rashid (secrétaire d'Etat du ministère de l'intérieur), Khatib Hassan (un membre influent du NEC), Adam Mwakanjuki, Isaac Setepu (ambassadeur à Moscou), Shabaan Mloo (figure populaire de Zanzibar), Ali Salim, Machano Khamis, Ali Pandu, Ali Haji Pandu.

3. Ce groupe comprend la vieille garde de l'ASP; les vétérans de la Ligue de la jeunesse et des militaires: Brigadier Abdallah Said Natepe (commissaire politique dans les TPDF), Ali Mzee, Hassan Nassor Moyo (tous deux membres du comité des 14) Salmin Amour (le seul qui soit un "authentique Zanzibarite", c'est à dire né à Zanzibar). Tous ont milité pour la libération de Seif Bakari et d'autres personnalités un moment inquiétées pour avoir torturé sous la présidence de Karume. Le groupe comprend aussi l'ancien premier ministre de Jumbe, Ramadhan Haji Faki, le chef des armées insulaires Khamis Hemed (chef de l'armée zanzibarite) etc...

Toutes les tendances politiques insulaires se retrouvent dans le CCM. La vieille garde révolutionnaire, qui comprend beaucoup de "libérateurs", va tenter d'empêcher la promotion des nouveaux hommes politiques[1], et lors de la sélection du candidat en 1985, elle a certainement usé de son influence pour barrer la route de la présidence du pays à S. Salim[2], lui préférant A. H. Mwinyi, et pour soutenir A. Wakil contre S. Hamad à Zanzibar. Les détails des négociations ne sont pas publics; néanmoins on perçoit comment les choses on pu se passer[3]. J. Nyerere semblait soutenir Salim mais il n'aurait pas joué de son influence, pensant que A. H. Mwinyi retirerait sa candidature pour rester à Zanzibar, tant il faisait figure d'homme providentiel pour la stabilité retrouvée. Mais il maintient sa candidature, soutenu dans cette voie par certains continentaux[4].

---

1. En 1982 le premier ministre E. Sokoine nomme S. Salim au poste de ministre des affaires étrangères. La vieille garde se serait opposée au projet et aurait tenté de dissuader le premier ministre sous le prétexte d'une part qu'une loi à Zanzibar interdit aux anciens membres des partis politiques pré-révolutionnaires d'occuper des fonctions politiques (à l'exception de certaines fonctions administratives techniques) et que d'autre part S. Salim est racialement identifié aux Arabes à Zanzibar et que pour cette raison les insulaires ne verront pas d'un bon œil sa promotion. Sokoine ne tient pas compte de l'avertissement et à sa mort, S. Salim sera choisi pour lui succéder. Voir *Africa Events*, novembre 1985.

2. Lors de la réunion du NEC, S. Natepe aurait fait l'éloge de la période Karume et rappelé que selon la législation de Zanzibar, les anciens membres du parti Umma n'ont pas le droit d'accéder aux fonctions politiques. La remarque vise S. Salim, et celui-ci regrette qu'au sommet même du parti les querelles anciennes aient de la vigueur; il a servi plus de 20 ans le pays (diplomate et ministre dans le cabinet de l'Union) et pense avoir ainsi prouvé son attachement au pays et il ne comprend pas pourquoi certains insistent sur son ascendance arabe. Voir *Africa Events*, op cit, *Africa confidential.*, Vol 25, n°8.

3. Kawawa est lui aussi proposé pour la présidence de la République, il se désistera conscient de la nécessité de nommer un insulaire, soutenant alors A. H. Mwinyi plutôt que S. Salim. Par contre on ne sait vraiment pas quelles ont été les motivations de Mwinyi pour renoncer à son poste sur les îles pour le poste dans l'Union.

4. Paul Bomani ou Gertrude Mongella n'ont pas manqué de relever que A. H. Mwinyi était le vice-président du CCM et il pourrait sembler surprenant de lui préférer quelqu'un occupant des fonctions moins importantes dans le parti, comme S. Salim par exemple.

UCHAGUZI WA RAIS

KARATASI YA KURA ITAKUWA HIVI

MWINYI

Ali Hassan

Rais wa Jamhuri ya Muungano wa Tanzania

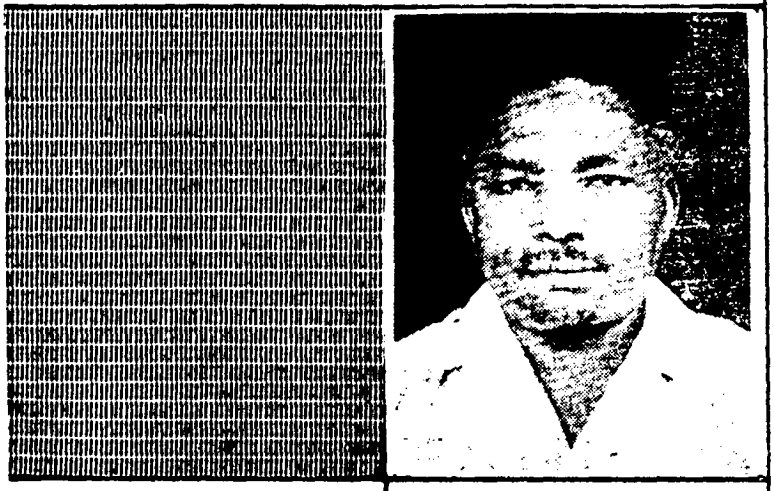

HAPANA	NDIYO

No. 9470251

Kama unamkataa tia mchoro huu "V" katika chumba cha HAPANA

Kama unamkubali tia mchoro huu "V" katika chumba cha NDIYO

A SPECIMEN of the ballot paper to be used in the Union presidential elections on October 27, this year. The paper bears the name and picture of the sole candidate nominated to stand in the elections for the President of the United Republic of Tanzania, Ndugu Ali Hassan Mwinyi. Below his picture is the Kiswahili word 'Ndiyo' (Yes) and underneath the blank space beside the picture is the word 'Hapana' (No). Voters would be required to mark a 'V' in the space below the word 'Ndiyo' if they accept Ndugu Mwinyi and below the word 'Hapana' if they don't. The instructions to voters are behind the paper.

Tableau n°12 : Résultats de A. H. Mwinyi.

	inscrits	%	Votants	%	% de oui	% de non	% de nuls	% d'abstention [1]
Unguja	140 597	58,4	128 450	91,3	97,1	1,3	1,5	8,6
Pemba	100 082	41,5	80 486	80,4	92,9	4,2	2,7	19,5
Zanzibar	240 679	100	208 936	86,8	95,5	2,4	1,9	13,1

Moyenne nationale: **92,2**.

Choisir le futur président des îles est une tâche difficile pour le CCM. Les insulaires n'ont pas tous compris pourquoi le président A. H. Mwinyi, qui avait réussi à calmer les tensions insulaires, est soudainement sollicité par le parti pour présider la République. Son remplacement ravive immédiatement les tensions de 1983-84. De nouveau, les tendances politiques s'affrontent dans le parti en vue de la sélection du futur candidat. Les Zanzibarites sont mécontents de voir partir A. H. Mwinyi, car c'est l'homme qui a profondément transformé l''atmosphère" des îles. Ses réformes politiques et économiques, même si les limites en sont dénoncées, ont apporté un mieux être matériel. Elles ont surtout modifié la nature des relations entre les populations et le pouvoir. Le gouvernement a une approche plus pragmatique des besoins et des attentes des populations, et celles-ci ne sont plus sans recours légal devant l'arbitraire.

Les conflits, qui entourent la sélection du candidat, sont alimentés par des rivalités internes basées sur des approches différentes de l'Union et du développement économique (notamment sur la question des limites de la libéralisation). Si l'affirmation souvent entendue sur les îles, à savoir que tous les Zanzibarites sont des séparatistes de cœur, est vraie, elle n'a pas exactement le même sens pour tous. Il ne s'agit pas de reprendre ici les différentes conceptions de l'Union, (de la rupture à la fusion en passant par la fédération

[1]. Les pourcentages d'abstention sont calculés par rapport aux inscrits et non par rapport aux votants.

souple), mais le président des îles devient un enjeu particulièrement important car, choisi par le parti, élu par les insulaires, il est l'interlocuteur obligé du gouvernement central et du parti sur le devenir de la forme de l'Union; la position de ces deux institutions est justement le sujet d'inquiétude des insulaires.

Pour la succession de A. H. Mwinyi à la présidence de Zanzibar, S. Salim ne semble pas avoir été envisagé. La compétition oppose le vétéran révolutionnaire A. Wakil au jeune premier ministre S. Hamad. Ce sont deux personnalités totalement différentes qui incarnent surtout deux conceptions exclusives de la politique (problème de la légitimité des vétérans de 1964), du pouvoir (les limitations de la démocratisation) et du développement économique (libéralisation plus large ou maintien d'un contrôle étroit de l'Etat).

A. Wakil, proposé par "les libérateurs, le président (*speaker*) de la Chambre des représentants, est un personnage plutôt effacé, mal connu des continentaux. La "ligne de front" propose S. Hamad, le premier ministre découvert par A. H. Mwinyi. Les négociations entre les deux groupes vont être longues[1], et Thabit Kombo est sollicité comme intermédiaire pour essayer d'obtenir qu'un des candidats se retire de la sélection. Les 163 Zanzibarites de la Conférence nationale doivent départager les deux candidats[2]. A. Wakil l'emportant avec seulement 7 voix de plus que son rival S. Hamad. Il est évident que la situation est inquiétante car le consensus de rigueur du parti s'effrite sous le poids des rivalités[3].

Le CCM n'a jamais eu bonne presse à Zanzibar, et compte-tenu des candidats sélectionnés, les populations de Zanzibar ont l'impression, qu'une fois de plus, il n'a pas tenu compte de leurs aspirations puisqu'il "enlève" aux îles un président populaire pour le remplacer par un membre supposé de la vieille garde révolutionnaire. La conviction confuse

---

1. Il faut que les membres du NEC se mettent d'accord sur le (ou les) candidat (s) qu'ils proposeront aux délégués de la Conférence nationale.

2. Par contre A. H. Mwinyi étant finalement le seul candidat proposé à la Conférence nationale par les instances suprêmes du parti , sera élu par 1732 délégués sur 1746 (14 votes négatifs seulement).C'est la première fois que le candidat est élu par la Conférence, auparavant, il était choisi par acclamation.

3. Les continentaux qui n'ont pas soutenu S. Salim sont condamnés par "la ligne de front", qui a son tour fait l'objet de critique car elle a réduit les chances de A. Wakil de l'emporter honorablement. Le 11 novembre le NEC se réunit pour étudier la situation tant elle est déstabilisante.

mais profonde de nombreux Zanzibarites, selon laquelle le CCM ne sert pas leurs intérêts, se trouve momentanément confirmée. La déception est d'autant plus forte que S. Hamad (le premier ministre de A. H. Mwinyi) dont le nom a circulé, faisait figure de successeur honorable au président sortant. La sélection de A. Wakil pour remplacer A. Mwinyi semble une décision machiavélique du CCM, car on sait qui le soutient. La vieille garde révolutionnaire n'hésite d'ailleurs pas à parader sans retenue, peu soucieuse de l'impact que cela entraîne sur les populations et sur l'image du CCM à Zanzibar.

A. Wakil, bien qu'actif depuis la révolution, est un homme politique peu connu. Il est né en 1926 à Makunduchi, village situé au sud de l'île d'Unguja, et a fait ses études à Zanzibar. De 1949 à 1951, il complète sa formation à l'université de Makerere (en Ouganda) où il obtient un diplôme en éducation. A son retour, il enseigne dans une des écoles secondaires de Zanzibar. En 1963, il est élu au conseil législatif. Après la révolution, il est nommé membre du conseil révolutionnaire et ministre de la culture nationale de la République Populaire de Zanzibar. Puis il est nommé ministre de l'information et du tourisme dans le cabinet de l'Union (1964-1967) avant d'être successivement envoyé comme ambassadeur en République Fédérale Allemande, puis en Guinée. En 1976, il est rappelé à Zanzibar, où il devient haut fonctionnaire. En 1980, il préside la commission chargée d'organiser les élections présidentielles sur les îles. La même année, il est élu président (*speaker*) de la Chambre des représentants dont il n'est pas membre.

- Une campagne électorale difficile.

A la suite de la sélection de A. Wakil, des rumeurs de plus en plus nombreuses circulent, alimentées par l'inquiétude et la peur. Ainsi, le futur président aurait l'intention rétablir le système politique en vigueur sous A. Karume, de mettre fin à la troisième phase révolutionnaire et de persécuter les minorités etc... Toute la classe politique est appelée à défendre le parti, et les rivalités insulaires sont sommées de se taire pour soutenir le CCM. Tous doivent promettre que les changements engagés par A. H. Mwinyi ne seront pas remis en question, que la démocratisation suivra son cours etc...Enfin, il faut convaincre les

insulaires que les divisions anciennes n'ont plus de pertinence. La tâche est rude, car le cercle politique insulaire se plie difficilement à cette discipline. Ainsi "les libérateurs" ont du mal à changer de discours[1] d'autant plus qu'ils ont le sentiment "d'avoir gagné" puisque c'est leur candidat qui l'emporte. La candidature de A. Wakil suscite un mécontentement alarmant pour le parti car la crise de 1983-84 est présente dans tous les esprits. Si le candidat est désavoué par les urnes, le CCM court le risque de perdre à nouveau toute autorité sur les îles. Une telle sanction concrétiserait l'impopularité de ses décisions et convaincrait les Zanzibarites de sa méconnaissance pour leurs intérêts. La crédibilité du parti serait largement érodée, car une défaite électorale confirmerait le sentiment insulaire courant selon lequel le parti n'est ni démocratique ni populaire, et qu'il est dirigé par des continentaux privilégiant leurs propres intérêts au détriment de l'intérêt national. De plus, les services de renseignements ont certainement informé Dar es Salaam du peu d'enthousiasme des Zanzibarites devant la sélection du NEC et que le risque existe de voir le candidat A. Wakil refusé par les électeurs. Pour faire face à ce défi, toutes les tendances que compte le parti sont sollicitées pour convaincre les insulaires de voter pour le candidat A. Wakil. J. Nyerere, A. H. Mwinyi[2], S. Salim et même S. Hamad font campagne pour A. Wakil et tentent de noyer la confusion qui les habitent par un apparent consensus. Finalement il ne s'agit plus de A. Wakil, mais de sauver la crédibilité du parti sur les îles. Car si le candidat du CCM n'était pas élu, le NEC serait alors obligé de présenter un autre candidat aux électeurs, perdant ainsi une bonne part de son autorité et de sa légitimité.

---

1. Ainsi A. Natepe, en plein milieu de la campagne électorale, n'hésite pas à rappeler que la révolution a définitivement donné le pouvoir aux noirs (A. Salim et S. Hamad ont des ascendants arabes), et que les anciens membres de l'ASP (dont fait partie A. Wakil) n'accepteront jamais de compromis avec les anciens membres des partis ZNP, ZPPP ou Umma car ces derniers ne pensent qu'à prendre leur revanche sur l'ASP (S. Salim est un ancien membre de l'Umma).

2. Ainsi A. H. Mwinyi présente A. Wakil comme un authentique révolutionnaire: "*Imaginez une personne qui en 1953 a renoncé à son poste d'enseignant et donc à un salaire confortable pour rejoindre la lutte des pauvres alors que la victoire était encore très douteuse*", on doute que ce type de discours soit à même de convaincre les populations, mais à part son passé héroïque (Wakil fait partie du premier gouvernement de Karume) il n'y a pas grand chose à dire .*Daily News*, 27 septembre 1985, "Only yes for Wakil".

En 8 ans, le CCM n'a apparemment pas réussi à imposer une autre manière de voir, il semble au contraire avoir contribué au maintien des divisions héritées du passé, puisque le choix de 1985 est analysé par les Zanzibarites en terme de divisions locales obligeant le CCM à faire campagne non pas sur un programme politique mais sur la nécessité d'oublier les anciennes querelles. Cette campagne est particulièrement intéressante car elle montre le maintien de la spécificité des enjeux locaux en dépit du pouvoir du CCM sur la politique locale. Le problème à Zanzibar ne se situe pas uniquement autour des choix politiques du CCM, mais aussi autour de la question de savoir qui doit exercer le pouvoir et qui peut légitimement diriger les îles. Les révolutionnaires de 1964 s'estiment les candidats les plus légitimes, alors qu'un nouveau groupe d'hommes politiques, qui s'est affirmé avec la création du CCM, pense que le problème est maintenant de satisfaire les attentes des populations et donc d'écarter les révolutionnaires de 1964 qui n'ont pas su construire d'unité ni réaliser de progrès économiques. La sauvegarde l'autonomie des îles dans la République et l'indépendance vis-à-vis du parti sont des thèmes qui réunissent néanmoins tout le cercle politique insulaire, sans qu'il y ait pour autant de revendications séparatistes ouvertes. L'Union n'est pas remise en cause tant que les domaines autonomes ne sont pas touchés et tant que les insulaires ne se sentent pas dépossédés de leur devenir par le parti.

Enfin, les dirigeants du parti tentent de nier la réalité des divisions insulaires parce qu'elles empruntent les schémas des rivalités de la période coloniale. J. Nyerere, en tournée électorale à Pemba, dénonce les conflits de Zanzibar, et prévient les insulaires que les tentatives d'analyse des nominations présidentielles en terme de division entre Unguja et Pemba sont réactionnaires car calquées sur des antagonismes qui n'ont pas été pris en compte par le NEC lors de la sélection. Les Wapemba sont inquiets de la sélection de A. Wakil et perçoivent l'éviction de S. Hamad comme une injustice. Le président Nyerere explique que A. Wakil fut sélectionné car 85 délégués du NEC l'ont choisit contre seulement 78 pour Hamad, en conséquence le respect des règles démocratiques impose que le choix du NEC ne soit pas contesté.

Le ton de la campagne électorale est donc bien éloigné de celui qui a cours sur le continent: le débat est idéologique mais il ne s'appuie pas sur les directives du parti puisqu'il fonctionne sur des réflexes xénophobes, anti-unionistes et nationalistes locaux (Unguja/Pemba). La presse dénonce constamment les opposants de A. Wakil sans jamais les nommer explicitement. L'île de Pemba a particulièrement mal accueilli la sélection de A. Wakil, et, d'une manière générale, les insulaires se méfient du futur président. L'opposition ne peut être un phénomène marginal comme la presse tente de le faire croire. L'insistance avec laquelle les dirigeants et les médias cherchent à démontrer le peu de consistance des rumeurs, qui concernent principalement l'éventuel retour à la situation antérieure, ne fait que confirmer l'existence d'une réelle crise de confiance entre la population et les dirigeants. De plus, le faible score électoral de A. Wakil[1], qui prouve l'ampleur des inquiétudes populaires, atteste de l'impopularité de la vieille garde révolutionnaire associée aux abus du régime de A. Karume.

Au sein de la population, cette nomination déterre d'anciens fantômes, et elle fait resurgir des peurs que l'on croyait disparues sous la présidence de A. H. Mwinyi. C'est tout un corpus de références identitaires symboliques et politiques présentes lors de la crise de 1983 qui refait surface.

Sur les îles, le répit a duré moins de deux ans (janvier 1984- novembre 1985). La rumeur, facteur incontrôlable de l'opinion publique insulaire, diffuse pernicieusement les "intentions" de la vieille garde révolutionnaire. Elle dit l'envers du décor. Il s'agit de prendre le contre-pied de l'expression dominante et d'exprimer la contradiction du discours politique, le démenti pratique de l'idéologie régnante. Plus le pouvoir assure la poursuite de la politique de A. H. Mwinyi, plus la rumeur annonce la fin du processus de démocratisation politique et de libération économique. En réaction, l'ensemble de la classe politique (de la vieille garde révolutionnaire aux collaborateurs de Mwinyi) est appelé à

[1]. A. Wakil ne remporte officiellement que 61,2% des suffrages.

défendre le parti, et à oublier momentanément leurs rivalités afin de rassurer les populations sur leur devenir.

> *"Le Président de Zanzibar et le candidat à la présidence demandent aux Zanzibarites de ne pas écouter les détracteurs qui diffusent de fausses rumeurs disant que le nouveau gouvernement va fermer les magasins, arrêter et détenir arbitrairement certaines personnes.*
>
> *Ndugu Mwinyi, qui est aussi le vice-Président de la République Unie de Tanzanie et le candidat unique pour la présidence de l'Union aux prochaines élections, a dit au cours de sa campagne que des personnes diffusaient des rumeurs selon lesquelles Ndugu Wakil, en tant que membre fondateur de l'ASP, allait rétablir les excès du gouvernement de l'ASP caractérisés par des arrestations et des détentions en masse.*
>
> *Il a ajouté ensuite que "la seconde phase et la troisième phase révolutionnaire ont réussi à introduire des règles démocratiques sur les îles. Je peux vous assurer qu'Abdul Wakil va suivre les traces de la troisième phase".... Ceux qui disent que le nouveau gouvernement va fermer les magasins n'ont pas à cœur les intérêts de la population. Ces détracteurs, dont certains sont des leaders politiques, ont les moyens d'aller à l'étranger pour rapporter des biens essentiels à leurs familles. Ces personnes sont mécontentes de la libéralisation du commerce qui a rempli les magasins de la ville, car cette abondance de biens les empêchent d'user de leurs pouvoirs et ils ont été ainsi dépossédés de cette supériorité que leur donnait leur position.*
>
> *Enfin Mwinyi a qualifié le candidat Wakil de personne sage, honnête et patiente, de quelqu'un de naturellement bon. De plus, son expérience professionnelle très riche fait de lui un bon candidat."*[1]

On peut multiplier les exemples[2] qui traduisent le désarroi des populations. Les particularismes locaux sont d'une telle vigueur qu'ils trahissent la vivacité des

---

1. "Wakil is the best, says Mwinyi", *Daily News*, le 26 septembre 1985.Dans cet article, A. H. Mwinyi dénonce aussi qu'au nom d'une pseudo-égalité, les détracteurs veulent pour tous des conditions de vie très difficiles, ainsi ils condamnent l'importation de *kanga* (pagnes) qui crée des différences vestimentaires chez la population féminine. Il est vrai que sous les présidences de Karume et de Jumbe, les kanga étaient rares dans les échoppes, car le gouvernement n'en commandait que rarement et d'un seul motif (généralement commémoratif, comme pour les 10 ans de l'ASP).

2. *Uhuru*, le 26 septembre, les *Daily News* du 25 septembre au 6 octobre. Tous les jours des articles cherchent à convaincre de la poursuite de la troisième phase.

représentations héritées du passé et leur influence dans le présent. A. H. Mwinyi rassure les populations en promettant que:

> *"s'il est élu président de l'Union, il veillera personnellement à ce que les affaires insulaires soient menées avec la plus grande fidélité aux principes de la nouvelle Constitution. D'ailleurs, il n'a aucune inquiétude car il fait entièrement confiance à A. Wakil."*[1].

A. Wakil, assimilé aux anciens de l'ASP et sélectionné par le CCM, n'a pas la tâche facile et ses déclarations d'intention restent peu crédibles.

> *"A. Wakil a promis, s'il était élu, de poursuivre la politique de libéralisation qui caractérise la troisième phase révolutionnaire... Le gouvernement respectera scrupuleusement l'état d'esprit de la nouvelle Constitution qui insiste sur le respect de la personne humaine et sur les libertés individuelles.*
> *Il a réitéré son appel aux insulaires de ne pas écouter les rumeurs malveillantes de ses détracteurs qui affirment que s'il est élu, il fermera les magasins. Il a rappelé que les commerçants continueront à importer des biens pour combler le fossé entre la production locale et la demande de consommation.*[2]"

Les dirigeants multiplient les interventions pour combattre les rumeurs, mais ils n'abordent jamais le problème de la légitimité de leur choix. Pour eux, la sélection est incontestables car elle s'est opérée de manière démocratique et selon les règles établies. Ce refus des autorités à reconnaître officiellement le décalage entre la sélection démocratique du parti et la volonté des populations, évite de remettre en cause la légitimité du CCM sur les îles et son échec à intégrer les Zanzibarites dans l'ensemble national. Les dirigeants, qui mènent la campagne, multiplient les garanties de la poursuite du processus de démocratisation et de libéralisation, n'abordant donc qu'un des aspects du mécontentement.

Les Wapemba, qui ont particulièrement souffert des exactions du régime de A. Karume, sont très inquiets de la nomination de A. Wakil. Ils sont aussi frustrés de voir, une

---

1. *Uhuru*, le 30 septembre 1985.
2. *Daily News*, 27 septembre 1985.

fois de plus, les responsables politiques de leurs îles (S. Hamad et S. Salim sont originaires de Pemba) écartés des responsabilités suprêmes comme si, plus de 20 ans après la révolution, ils devaient encore pâtir de leur soutien au ZNP et de leur méfiance envers les révolutionnaires de 1964. Cette résurgence des antagonismes latents entre Unguja et Pemba traduit d'anciens réflexes xénophobes quelquefois oubliés lorsqu'il s'agissait de faire bloc face au continent. En tournée électorale à Pemba, J. Nyerere dénonce avec virulence les divisions de Zanzibar, qu'il considère comme des conflits passéistes n'ayant plus de justification actuellement. Il demande aux Zanzibarites de "*combattre la tentation de diviser la population en Zanzibarites, Wapemba, Wamakunduchi ou selon des affiliations partisanes anciennes comme le ZNP, le ZPPP et l'ASP*"[1]. Là aussi, il présente la candidature de A. Wakil comme le résultat d'un processus démocratique de sélection par l'Assemblée compétente du CCM sans qu'aucun sentiment de rancune ne soit intervenu dans son choix. En conséquence, le choix du NEC ne peut, de bonne foi, être remis en cause.

Malgré le démenti de A. Wakil affirmant que les membres du nouveau cabinet ne seront pas recrutés uniquement dans l'île d'Unguja, les Wapemba craignent d'être une fois de plus oubliés par les autorités dans les projets de développement, dans la distribution des crédits et des produits subventionnés par l'Etat, et de perdre ce mieux être matériel qu'a apporté la présidence de Mwinyi:

> *"Il affirme que des ennemis sont en train de semer la confusion dans les esprits en affirmant que tous les postes clés (ministres, secrétaires d'Etat, directeurs, membres du conseil) seront détenus par des personnes de l'île d'Unguja. Il affirme que dans la mesure où la Chambre des Représentants comprend autant de sièges pour Unguja que pour Pemba, un gouvernement ne peut oser exclure les Wapemba des responsabilités. Enfin, il demande aux populations de se considérer comme un tout, car dit-il, "nous devons arrêter de nous penser en terme de Wapemba, Watumbatu ou Waunguja, car nous sommes tous des Zanzibarites"."*[2]

---

1. "Safeguard unity says mwalimu" *Daily News*, 10 octobre 1985. Nyerere mentionne les Wamakunduchi, car le candidat Wakil est originaire de cette ville et les rumeurs affirment que ses futurs collaborateurs seront aussi originaires de cet endroit.
2. *Uhuru* , le 30 septembre 1985.

Ou encore:

"Des rumeurs malsaines selon lesquelles le nouveau gouvernement exclura les populations de Pemba sont diffusées par ceux dont l'intérêts est de diviser les populations. Le nouveau pouvoir sélectionnera les responsables en fonction de leurs capacités sans tenir compte de leur "identité" car les insulaires sont tous des Zanzibarites".[1]

La population de l'île de Pemba continue à se sentir différente de la population d'Unguja, et son insertion dans la République de Tanzanie y est encore plus difficile[2].

- Un score électoral surprenant.

Les résultats des élections de 1985 sont très surprenants pour un système unipartisan, puisque le candidat unique ne réunit que 61,52% des suffrages[3]. Ce taux est cependant à prendre avec précaution car la rumeur affirme que le candidat n'aurait même pas obtenu la majorité[4]. Les résultats officiels présentent de forts contrastes entre les différentes circonscriptions. Le président J. Nyerere réunissait toujours plus de 90% des suffrages et le petit 6% de non en 1975, qui avait fait couler beaucoup d'encre sur la perte relative de popularité du parti et du candidat, donna l'occasion de réfléchir sur les erreurs de la politique de la TANU. A Zanzibar le résultat du candidat A. Wakil oblige à se poser de nombreuses questions sur l'autorité du parti, puisque son choix est relativement désavoué par l'électorat. Le spectre de Karume et la peur d'être à nouveau le parent pauvre du développement expliquent ce mauvais score.

---

1. *Mzalendo*, le 29 septembre 1985.

2. Rien que sur le plan des déplacements, les relations entre les deux îles sont aléatoires, et aller de Pemba à Dar es Salaam est encore plus compliqué. Les centres politiques sont d'abord à Unguja, et ensuite à Dar es Salaam. Ces distances sont non seulement géographiques mais aussi politiques, aucun centre de décision n'est à Pemba. On peut presque dire qu'il n'y a pas de proximité politique.

3. En 1980, A. Jumbe avait été élu avec 93,65% des voix, et A. H. Mwinyi en mai 1984 avec 87%.

4. VAN DONGE J.K. et LIVIGA A.K., "The Democratisation of Zanzibar and the 1985 Tanzanian General Elections". op cit.

- **Tableau n°13** : les votes négatifs les plus nombreux aux élections de 1985 circonscriptions de Pemba où le nombre de "non" est le plus important.

Résultats de A. H. Mwinyi		Résultats de A. Wakil	
Circonscription	% de vote non	Circonscription	% de vote non
Ziwani	8,9	Mtambwe	92,2
Vitongoni	6,2	Wawi	86,9
Kojani	6,2	Kojani	85,7
Mtambwe	5,7	Gando	83,6
Ole	5,6	Ziwani	83,3
Konde	5,1	Wingwi	83
Wingwi	5,1	Micheweni	82,4
Wawi	5,1	Mgogoni	81,9
Tumbe	4,8	Tumbe	80,6
Chonga	4,8	Utaani	79,6

Les Wapemba ont utilisé l'élection pour signifier leur mécontentement aux autorités partisanes. Ces élections, même si Wakil est tout de même élu, révélent la persistance du particuliarisme local et la faible influence du parti qui a échoué à convaincre l'électorat.

- **Tableau n°14** : les votes négatifs les moins nombreux aux élections de 1985 circonscriptions d'Unguja où le nombre des votes "non" est le plus faible.

Résultat de A. H. Mwinyi		Résultat de A. Wakil	
Circonscription	% de vote non	Circonscription	% de vote non
Tumbatu	0,6	Matemwe	0,1
Makadala	0,8	Chaani	0,2
Raha Leo	0,8	Nungwi	0,4
Magomeni	0,9	Mkwayuni	0,4
Kwamani	0,9	Tumbatu	0,5
Mwera	0,9	Makunduchi	2
Uzini	1	Donge	3,3
Kitope	1,1	Chwaka	3,9
Matemwe	1,2	Uzini	3,9
		Mwyuni	4,3

Il faut relever aussi que les taux très élevés de votes négatifs enregistrés non seulement Pemba mais aussi la ville de Zanzibar[1] (mais dans une moindre proportion) ne sont pas sans rappeler ceux de la situation coloniale: la ville de Zanzibar et l'île de Pemba votaient pour la coalition du ZNP et ZPPP, donc différemment des campagnes d'Unguja qui votaient pour l'ASP. Peut-on pour autant expliquer en terme d'anciennes allégeances partisanes le vote négatif pour le Président A. Wakil? La répartition géographique des résultats électoraux (les votes en dessous de 10% sont presque tous localisés à Pemba) qui s'inscrit en continuité avec la période coloniale, démontre que les réflexes politiques sont toujours marqués par des antagonismes du passé. Sans cesse dénoncés par le pouvoir, ils restent finalement le seul moyen d'expression de l'opposition. Pour l'élection présidentielle nationale, on ne relève pas de différence entre Pemba et Unguja[2].

---

1. La moyenne des votes non pour la partie est de la ville de Zanzibar (la vieille ville de pierre) est de 13,5% , alors que le reste de la ville se situe autour de 3,2%.

2. Mwinyi fait 97,1% à Unguja et 92,9% à Pemba, la moyenne pour les deux îles est donc de 95,5% ce qui est un peu supérieur à la Tanzanie: 92,2%.

Les deux candidats aux élections, A. H. Mwinyi et A. Wakil sont tous deux originaires de l'île d'Unguja. Seul A. Wakil est réellement impopulaire à Pemba à cause de ce qu'il représente et parce qu'il l'a emporté sur Hamad originaire, lui, de Pemba), au contraire, le candidat A. H. Mwinyi ne fait pas de mauvais score sur cette île.

3- LES INCERTITUDES POLITIQUES ET ECONOMIQUES.

Au lendemain des élections présidentielles, qui donnent une faible majorité au candidat A. Wakil, le nouveau gouvernement est confronté à un difficile problème de légitimité car beaucoup pensent que le président n'a pas réuni le score suffisant, et qu'il y aurait donc eu fraude électorale. A. H. Mwinyi, J. Nyerere, et tous les hommes politiques tentent de contrer cette rumeur car elle touche à l'honnêteté du parti [1]?

3-1. Wakil et Hamad, une cohabitation difficile.

A. Wakil arrive au pouvoir sans réelle popularité, comme l'ont montré les résultats électoraux et pour prouver sa bonne volonté, il choisit de reconduire S. Hamad au poste de premier ministre[2]. Originaire de l'île de Pemba, sa nomination devrait rassurer les populations de cette île. A. Wakil veut poursuivre la politique de libéralisation de son prédécesseur adfin que les activités des commerçants ne ralentissent pas et que les quelques investisseurs étrangers, ayant montré de l'intérêt, ne se découragent pas. Lié à ceux qui ont soutenu sa candidature au NEC contre celle de S. Hamad, (tels S. Bakari et S. Amour par exemple), et qui contestent la politique de A. H. Mwinyi, le nouveau président dirige un gouvernement qui manque d'homogénéité. Schématiquement, A. Wakil défend les acquis révolutionnaires et S. Hamad prône de grands bouleversements. Dans la même équipe, deux tendances s'affrontent, qui doivent chacune satisfaire sa propre clientèle. Chaque décision est par conséquent analysée en fonction des oppositions qui divisent les deux hommes, ce qui rend particulièrement difficile la mise en place d'une politique à long terme. A. Wakil

---

1. *Uhuru*, 22 novembre 1985.
2. On ne sait pas d'ailleurs si c'est un choix délibéré ou imposé par le NEC.

veut maintenir les acquis sociaux mais l'Etat n'a pas toujours les moyens d'assurer la qualité des services, ce qui lui est reproché. De son côté, S. Hamad, qui fait campagne à l'étranger pour encourager les investisseurs, est soupçonné de "brader" le patrimoine des îles. A. Wakil cherche à maintenir l'école gratuite et S. Hamad part en tournée dans les pays du golfe chercher des investisseurs. Ces deux attitudes, qui ne sont pas inconciliables, symbolisent deux tendances politiques opposées.

Toutes les décisions du nouveau pouvoir sont examinées à la lumière des rivalités existant entre le président et son premier ministre. A son arrivée à la présidence, A. Wakil procède à des nominations (les nominations de Hassan Moyo, Thabit Kombo, Said Abdallah Natepe, Salmin Amour), notamment dans la haute administration des îles. Certains y voyant le retour en force des "libérateurs", répandent l'idée que le président A. Wakil prend ses décisions seul sans en avertir son premier ministre[1].

L'opposition entre les deux tendances est formulée en terme d'anciennes allégeances, comme si elles suffisaient à rendre compte des différences et des antagonismes. Les autorités, cherchant à nier leurs propres conflits, se réfèrent toujours, et pour les dénoncer, aux anciennes divisions. Cette projection des différenciations entre les tendances rivales, qui s'opposent pour le pouvoir, montre le désarroi des gouvernants et leur absence de contrôle sur de larges pans de la société. En puisant ses références dans des querelles "passéistes" (les anciens dominants contre les révolutionnaires africains), le pouvoir nie l'existence des divisions car celles-ci devraient s'exprimer par un discours moderniste. Pourtant, l'impression subsiste que le pouvoir (continental et insulaire) a sa part de responsabilité dans les moyens d'expression des courants politiques. Il leur refuse virtuellement d'exister à cause du système mono-partisan et impose un consensus officiel. Le système oblige les différentes tendances à habiller leurs discours avec ce type d'arguments, puisqu'il est défendu de parler du présent et du futur au nom du prétendu consensus. La référence au passé puise dans les conflits insurmontables entre Arabes et

---

1. *Africa Confidential*, vol 26, n°24, 27 novembre 1985. Certains voient même une mainmise des gens de Makunduchi (d'où est originaire le président) sur les postes clés.

Africains, entre ZNP et ASP, entre Pemba et Unguja etc... et fait appel à des représentations imaginaires cristallisant et renouvelant racisme, xénophobie et particularisme. L'opposition a donc pour cadre idéologique des structures qui, si elles n'ont plus droit de cité, sauf par le pouvoir lui-même et pour les dénoncer, sont néanmoins intelligibles pour tous.

Enfin, le pouvoir condamne l'anachronisme des références idéologiques bien qu'il les utilise lui aussi à plus d'une reprise (utilisation du mythe politique du retour des Arabes, mythe de l'"âge d'or" révolutionnaire, etc..). Il est dans une situation ambiguë de subordination vis-à-vis du CCM, situation qui se combine avec sa méfiance latente vis-à-vis des tentatives partisanes visant à éroder l'autonomie de Zanzibar. Il a peu de possibilité de contester les décisions partisanes si ce n'est en se référant au mécontentement des populations insulaires et à leurs conflits internes.

L'utilisation, aussi bien par le pouvoir que par l'opposition, de ces mythes politiques est particulièrement significative en période de crise. Seul moyen d'expression permis, ils fournissent en plus des clés qui rendent le présent lisible.

3-2 Les limites politiques de la libéralisation économique.

La politique de libéralisation économique présente un bilan mitigé: l'agriculture et les quelques industries ne montrent aucun signe de décollage économique et la résurgence des réseaux de solidarité parmi les membres des communautés arabes et indiennes prend une nouvelle dimension politique après l'élection de Wakil.

Après 20 ans d'immobilisme, les relais familiaux ou privés de certains Zanzibarites retrouvent une réalité mercantile en donnant une nouvelle prospérité économique à ceux qui en font partie. Mais cette relative prospérité attise l'envie et rappelle de mauvais souvenirs. Circonscrite à des groupes bien identifiables dans la société insulaire, elle pose un problème, car elle profite moins aux communautés au nom desquelles le pouvoir révolutionnaire affirme agir, qu'aux communautés arabes et indiennes dont la révolution avait volontairement détruit les bases économiques. La nouvelle opulence des Arabes frappe les esprits car ce sont les anciens dirigeants des îles. Si les Indiens parviennent eux aussi à retrouver, grâce au commerce, une certaine aisance économique, c'est subjectivement moins

inquiétant. Leur communauté n'est pas entourée de la même aura où répulsion et admiration se mêlent.

C'est le pouvoir lui même qui a encouragé un renouveau commercial, auquel la communauté arabe a été expressément sollicitée de participer. A. H. Mwinyi et S. Hamad ont clairement fait appel à tous les "Zanzibarites patriotes", y compris ceux qui se sont établis hors des îles. L'allusion était claire et elle a été entendue. En privilégiant l'aspect économique pour pallier aux carences de l'Etat, les gouvernants n'avaient apparemment pas bien évalué l'impact symbolique du retour de l'activité économique des Arabes. La rationalité du commerce privé ne répond pas aux mêmes impératifs que les objectifs économiques de l'Etat.

Les particuliers font des affaires en fonction de leurs propres ressources et de leurs propres stratégies, qui ne coïncident pas avec celles du pouvoir. Celui-ci tente de canaliser les potentialités des réseaux d'échanges économiques vers un intérêt national et, dans cette perspective, la libéralisation économique s'accompagne d'une politique d'ouverture vers les pays du Golfe. Cette ouverture est à la fois motivée par les potentialités économiques de ces pays et par l'existence des réseaux de parenté qui lient une frange de la population zanzibarites à cette partie du monde. Oman est, à plus d'une reprise, sollicité au nom des liens historiques qui existent entre ce pays et Zanzibar[1]. L'aspect inégalitaire de ces liens n'est pas mentionné. Mais l'héritage historique n'empêche pas le souci de rentabilité économique, et l'aide gouvernementale omanaise reste faible, presque symbolique[2].

Les minorités des îles n'ont jamais cessé de conserver des valeurs et des référents idéologiques qui se situent dans des cadres différents de ceux de l'Etat. La libéralisation leur permet de retrouver la dimension économique des réseaux, dont l'aspect supra-national, qui inquiète les autorités, leur permet de contourner, adapter, et de biaiser les logiques de l'Etat (planification bureaucratique, distinction entre le privé et le public). L'Etat aimerait récupérer

---

1. Visite de S. Hamad dans les pays du Golfe au lendemain de l'élection d'Abdul Wakil à la présidence, voir *Uhuru*, le 16 décembre 1985. Les relations diplomatiques sont renouées cette année là et se poursuivent les années suivantes, (en 1988 par exemple).

2. 500 millions de Shillings pour la construction d'une école d'infirmières et l'extension de l'aéroport.(Le responsable des travaux est un Arabe né à Zanzibar). *Lettre de l'océan Indien*, 18 mai 1988 et 24 décembre 1988.

à son profit les potentialités économiques de ces réseaux mais son succès n'est pas garanti. Les détracteurs de Hamad lui reprochent d'être resté passif, d'avoir renoncé à faire respecter son autorité et donc de n'avoir pas su ou voulu contrôler d'importantes ressources[1]. Pourtant, il est à l'origine du rétablissement de relations diplomatiques avec le Sultanat d'Oman, ce qui traduit une volonté d'intégrer dans un cadre étatique moderne des relations transnationales. La difficulté majeure des autorités est qu'elles ne sont jamais assurées de la fidélité de cette communauté aux intérêts de l'Etat.

A partir de 1987, les critiques sur les failles de la libéralisation économique sont vives, et le gouvernement a du mal à gérer le problème. Les autorités sont tiraillées entre leur volonté de contrôler l'activité commerciale et celle de tirer des bénéfices d'un commerce qui leur échappe. Ainsi elles lancent un appel auprès des hommes d'affaires pour qu'ils soutiennent sa campagne de réparation des écoles.

> *"La campagne du gouvernement révolutionnaire de Zanzibar pour la réhabilitation des écoles en impliquant les Zanzibarites locaux et ceux de l'étranger (Zanzibaris at home and abroad) a reçu le soutien de la communauté commerçante des îles.*
> *La réunion était présidée par le Ministre de l'Education, Ndugu Ramadhani Omari Mapuri et y assistaient de nombreux membres de la communauté commerçante. Le propriétaire de Suma Store s'est porté volontaire pour payer les réparations de l'école primaire de Kiponda.... A la même réunion, trois hommes d'affaires ont fait des dons en espèces de 26 000 shillings pour contribuer au financement de la campagne du ministère lancée depuis un an. Le premier homme d'affaires à répondre à la sollicitation de l'Etat est Ndugu Ahmed Bakhressa qui a contribué avec plus de deux millions à la restauration de l'école primaire de Darajani."*[2]

---

1. Exode de capitaux, contrôle des changes, non respect de la listes des produits dont l'importation est autorisée. Voir CONSTANTIN, F. , "Statégies arabes et Afrique orientale", dans *Le monde arabe et l'Océan Indien, XIX- XX siècle*, Aix en Provence, Institut d'histoire des pays d'outre-mer, 1983, Etudes et document n°17,

2. *Daily News*, le 21 janvier 1987. Ahmed Bakhressa est un hadrami. En 1991, la nouvelle revue kenyane, *Executive* (juillet 1991), affirme que "*A. Bakhressa a fait plus pour la balance des paiements que n'importe quel gouvernement ou programme d'aide en important du maïs du continent et en le ré-exportant sous forme de farine de très bonne qualité.*" Il est aussi le propriétaire d'un bateau fiable et peu chèr faisant la navette entre Dar es Salaam et Zanzibar.

Ce n'est pas l'unique exemple d'appel à l'aide du gouvernement. Il est intéressant de noter que l'Etat avoue ses limites. Mais cet appel à l'aide, auxquels ont répondu des hommes d'affaires, oblige à quelques observations. Ce n'est certainement pas exclusivement par philanthropie que les hommes d'affaires répondent rapidement à l'attente de l'Etat. La rumeur publique attribue leur diligence à la nonchalance des douaniers pour vérifier le respect de la réglementation en matière d'importation. Il y a probablement un accord tacite entre les interlocuteurs.

La politique de libéralisation garde le soutien du gouvernement insulaire:

> *"Zanzibar continuera à contrôler les importations et la distribution des denrées alimentaires, des matériaux de construction et autres biens essentiels pour être sûr qu'ils restent accessibles à tous. Par contre, le gouvernement autorise les hommes d'affaires privés à importer des biens de consommation comme le textile, les chaussures, le savon et l'huile, car il n'a pas les moyens de les importer. Le Premier Ministre, Seif Sharif Hamad, répondait hier aux questions sur les risques de la libéralisation économique, car elle concentre entre les mains de quelques uns des secteurs clés de l'économie, ce qui est contraire à la politique socialiste du Parti.*
> *S. Hamad a réaffirmé les bienfaits de cette politique qui aide de manière évidente les gens à vivre. Pour lui, elle évite un marché noir où les prix serait encore plus prohibitifs. "En dépit de la dévaluation du shilling, les magasins des îles sont encore remplis de denrées et les prix sont restés plus stables que si les produits étaient vendus sous le manteau". Il rappelle ensuite que l'Etat tire de gros revenus des droits de douanes et de ventes. Plus de 50% des revenus de l'année dernière proviennent des taxes... L'Etat concentre ses importations sur les denrées alimentaires de première nécessité, sur les produits pharmaceutiques et les matériaux de construction."*[1]

La politique de libéralisation a de nombreux détracteurs, notamment au sein du CCM[2], la rendant responsable de la hausse des prix, et accusant les hommes d'affaires de

---

1. *Daily News*, le 31 mars 1987.
2. *Daily News*, le 25 janvier, *Uhuru* le 26 janvier et *Daily News* le 20 mars 1987: la presse rend compte des contradictions qui existent entre la doctrine officielle d'*ujamaa* en vigueur sur les deux parties de la République et la politique de libéralisation qui crée des différences

ne pas respecter les lois[1]. Le *Daily News* du 5 mai 1987 annonce que la libéralisation économique n'est qu'une étape provisoire de développement économique des îles. Le lendemain, dans le même journal, le gouvernement de Zanzibar fait publier un rectificatif:

> *"Le gouvernement de Zanzibar s'explique sur sa politique commerciale.*
> *Le gouvernement de Zanzibar a précisé que la libéralisation économique a pour but de compléter les ressources publiques dans le processus de développement et qu'elle n'est pas une mesure temporaire comme l'a écrit le Daily News hier.*
> *Selon le porte parole de la State House de Zanzibar, les investissements privés par des nationaux et des étrangers sont conformes au "Zanzibar Private Investement Protection Act". "*

Au delà d'une question de susceptibilité, le gouvernement insulaire affirme que, si la libéralisation économique fait l'objet de réserves multiples sur le continent, notamment au sein du CCM, le débat ne concerne pas le gouvernement de Zanzibar.

Pourtant, sur les îles, le débat existe aussi, et il est quelquefois très vif car la politique de libéralisation ne fait l'unanimité du cercle politique. Le débat transparaît dans les mises en garde des autorités aux hommes d'affaires, dans la nécessité de prendre des mesures pour contrôler l'activité commerciale, et dans les questions posées par les députés de la Chambre. Ainsi la politique qui consiste à rendre les maisons à leurs anciens propriétaires, si ceux-ci s'engagent à les entretenir, suscite l'opposition de certains députés, car "*c'est contraire aux objectifs de la révolution de 1964*"[2]. L'achat d'une Mercedes pour le directeur de *Bizanje*[3] est aussi considéré comme contraire aux principes socialistes du pays[4], mais à travers cette Mercedes, c'est le bien-fondé de la politique de remise à flot des entreprises qui est mis en cause (les licenciements et l'appel aux capitaux étrangers). Les

---

de plus en plus grandes entre riches et pauvres et qui désengage l'Etat des secteurs clés de l'économie.

1. *Daily News*, le 30 mai 1987. A. Wakil accuse les hommes d'affaires de tourmenter la population avec des prix trop élevés. Il leur demande de garder des marges raisonnables sous peine de mesures prises par le gouvernement. Voir aussi *Uhuru* le 1 juin, l'interview d'un citoyen des îles qui dénonce les prix trop élevés et l'absence d'autorité de l'Etat dans ce domaine.

2. *Daily News*, le 25 mai 1987.

3. L'organisme chargé du commerce extérieur.

4. *Daily News*, le 13 juin 1987. On s'étonne que l'entreprise ait les moyens d'acheter une telle voiture alors que des rumeurs de licenciement circulent.

députés de la Chambre s'inquiètent surtout de ce que la libéralisation économique provoque un accroissement du clientélisme, des pots-de-vin et autres pratiques malhonnêtes à tous les niveaux de l'administration[1] et de ce qu'elle accentue les différenciations entre les riches et les pauvres. Aucun code ne régit les affaires et les principes moraux du socialisme sont de plus en plus bafoués[2].

Les résultats de la libéralisation ne sont pas aussi satisfaisants qu'il était escompté. Les performances de l'agriculture sont toujours aussi médiocres et les investisseurs privés montrent peu d'intérêt pour ce secteur. Les finances de l'Etat restent trop faibles pour supporter le coût d'une restructuration en profondeur de l'économie. Pourtant le gouvernement multiplie les appels en faveur de l'investissement privé et se montre de plus en plus souple et conciliant avec les intérêts privés. Les commerçants peuvent exporter quelques biens manufacturés et certaines denrées agricoles et le pouvoir cherche des agents à l'étranger pour promouvoir le commerce du girofle et de ses dérivés (comme l'huile de girofle). Les entreprises privées garderont dorénavant 50% de leurs profits en devise pour les réinvestir (car l'Etat ne parvient pas à prendre en charge les importations des pièces de rechange par exemple). La balance commerciale de Zanzibar reste largement déficitaire[3]. Le bilan économique est donc un bilan mitigé, car si la libéralisation a relancé le secteur commercial des îles, les difficultés économiques sont toujours présentes et la production locale ne donne pas de véritables signes d'amélioration. Les conditions de vie des populations ne sont guère améliorées. Les critiques, de plus en plus nombreuses, sont alimentées par le sentiment que cette politique ne profite qu'à certains.

---

1. Ces pratiques ont déjà été dénoncées sous A. Jumbe, mais elles semblent avoir pris de l'ampleur avec la libéralisation économique.

2. *Uhuru*, le 10 juin 1987.

3. *Daily News*, le 12 juin 1987. En 1986, la balance commerciale accuse un déficit de 951 millions de shillings contre 11 millions en 1985. Cette augmentation est attribuée à la baisse des exportations de girofle, à la dévaluation de la monnaie et à l'augmentation continue des importations alimentaires (celles ci sont passées de 342 millions de shilling en 1984 à 745 en 1986).

Les résultats médiocres de l'économie engendrent une certaine "ambiance" que le gouvernement ne peut réellement changer. Cette ambiance mêle des sentiments divers et quelquefois contradictoires: pour certains zanzibarites, qui ne sont pas pour autant prêts à renoncer à la consommation, la libéralisation profite surtout aux anciens oppresseurs[1] et le gouvernement est complice de cette situation[2]. De plus, on attend beaucoup de l'Etat tout en essayant de déjouer ses règles de fonctionnement. Cette politique crée donc un climat social tendu qui influence le jeu des rivalités politiques toujours prêtes à exploiter des arguments populistes.

---

1. C'est une perception caricaturale de la situation, qui en a donc les travers simplificateurs, car bien évidemment les Arabes ne sont pas exclusivement ceux qui profitent de la libéralisation économique. En 1987-88, les pénuries qui apparaissent sur les îles concernent principalement les denrées encore subventionnées par l'Etat: le sucre, la farine, le riz et l'essence, ainsi que les matériaux de construction.

2. Voir plus loin comment S. Hamad est décrit.

Septième chapitre

- LA FIN DU CONSENSUS.

Les réponses apportées à la crise par les autorités s'apparentent plus à la poursuite systématique des "opposants" qu'à l'ouverture d'un réel débat. Pour les populations insatisfaites, l'Etat et le parti ne sont que prétendument démocratiques, leur pouvoir s'exprime par le bâillonnement de toutes les oppositions, quelles qu'elles soient. Cette politique aboutit finalement davantage à détruire les fondements de sa légitimité qu'à renforcer son autorité. Pour les populations, d'arrestations en arrestations, le pouvoir (le CCM et son allié, le gouvernement des îles) crée lui-même les conditions de la détérioration de sa légitimité. Les deux dernières années sont le théâtre d'une remise en cause virulente de l'Union, beaucoup plus profonde qu'en 1983-84, où finalement la plupart des insulaires demandaient surtout une fédération plus souple.

La nature de cette crise est double, d'une part les insulaires manifestent un mécontentement envers le parti et les autorités insulaires qui agissent sous l'impulsion de stratégies ponctuelles dans lesquelles les réalités insulaires sont négligées. Le CCM est rendu responsable de la situation explosive puisqu'il n'a pas su être autre chose qu'un instrument de domination continentale particulièrement retors. D'autre part, et c'est loin d'être négligeable, la situation économique catastrophique marginalise les franges de la population qui ne peuvent s'insérer dans le processus de libération économique (les jeunes par exemple). A. Karume avait tenté sans réel succès de transformer les manières de voir et d'appréhender la société. La crise de ces dernières années met de nouveau à jour les fossés qui séparent les différentes populations des îles, qui n'arrivent plus à s'unir, y compris

lorsqu'il s'agit de contester les autorités centrales. Le pouvoir, dont la légitimité est remise en question, gère difficilement la crise.

L'élection de Wakil, l'absence de cohésion du nouveau gouvernement créent une situation difficile qu'accentuent des problèmes économiques. Le Parti, soutenu par la vieille garde révolutionnaire, qui reproche au premier ministre S. Hamad de ne pas tenir compte de ses avertissements et d'aller trop vite et trop loin dans la libéralisation économique, demande au président Wakil de rétablir son autorité sur son gouvernement.

1- LES CONFLITS

La troisième phase révolutionnaire pose le problème du retour des Arabes à une relative prospérité concrétisée par l'achat de maisons, par un style de vie ostentatoire (grosses voitures, grands mariages, achats et constructions de maisons etc..) grâce à leur capacité de ré-occupation du secteur commercial (avec les Indiens). Très vite, le débat se déplace sur le terrain dangereux de l'identification raciale et des antagonismes partisans d'avant la révolution. On retrouve alors une dualité simplificatrice: l'antagonisme insurmontable entre les Africains et les Arabes.

1-1. Zizanie à Zanzibar.

Au cours de l'été 1987, un livret de 23 pages[1], qui résume assez bien les arguments utilisés par les détracteurs de la politique engagée par le premier ministre, circule à Zanzibar. Ecrit par un membre du parti opposé à la libéralisation économique, Jamal Ramadhan Nasibu s'inquiète du devenir des réalisations révolutionnaires et brandit la menace d'une nouvelle "invasion" arabe.

---

[1]. C'est un texte ronéotypé daté de mai 1986 mais distribué sur les îles pendant l'été 1987, il est signé par Jamal Ramadhan Nasibu (Chef du département idéologique du CCM à Zanzibar). Le titre du texte est le suivant "*Construire l'Ujamaa après la révolution en restructurant les différentes branches du parti en Tanzanie insulaire*" (noter l'utilisation des termes Tanzania Visiwani et non de Zanzibar). Ce pamphlet est ensuite partiellement publié dans le journal *Uhuru* (quotidien du parti) en juillet 1987.

Le texte débute par un long historique des îles depuis la révolution, et par le rappel des réalisations du gouvernement révolutionnaire depuis 1964. La description est idyllique et bien loin de la réalité[1]. C'est un éloge nationaliste qui emprunte à la conception en vigueur sous A. Karume, les mêmes restrictions à la définition du Zanzibarite. L'exposé des motifs de l'Union, qui sont ceux de la fraternité entre le peuple tanganyikais et le peuple zanzibarite, renvoie aussi à une vision bien édulcorée des événements. Enfin, la justification de la création du CCM s'inscrit dans la même logique: il s'agissait alors d'aller de l'avant dans la collaboration entre les deux parties de la République. En même temps, l'auteur reconnaît que les insulaires doivent faire preuve de vigilance pour préserver les acquis de la révolution, car la création du CCM a créé de nouveaux problèmes, non pas parce que le parti a autorité sur les institutions autonomes des îles (objet du mécontentement populaire en 1983-84) mais parce qu'il est ouvert à tous les Tanzaniens[2]:

> *"Comment conduire à bien la politique d'ujamaa na kujitegemea si des agitateurs au sein du parti troublent l'ordre et entravent la bonne marche de la révolution? "*

L'Union n'est pas remise en question dans le texte, mais l'auteur dénonce toutefois le laxisme du CCM, qui ne sélectionne pas avec assez de rigueur ses partisans. L'opposition s'est donc infiltrée dans le parti:

> *"Mais qu'est-ce que cela veut dire de dissoudre l'ASP et la TANU pour former un nouveau parti révolutionnaire si celui-ci laisse la porte grande ouverte à tous ceux qui vivent en Tanzanie! Celui-ci doit être réservé aux Africains des îles et du continent. "*[3]

L'auteur propose ensuite un rappel des objectifs des différentes révolutions mondiales pour conclure sur la nécessité de "protéger" de la perversion leurs acquis. La

---

1. Ainsi, la période Karume se caractériserait par la démocratie du système politique et la liberté et l'égalité de tous les citoyens sans discrimination d'aucune sorte.

2. Le texte ne précise pas qui menace ces acquis, mais le CCM permet effectivement une plus grande ouverture de la politique. Ainsi Salim par exemple n'avait pas le droit de faire de la politique au sein de l'ASP (depuis 1972) car il est un ancien membre du parti Umma mais le CCM n'a pas endossé les restrictions de l'ASP pour le recrutement de ses membres. C'est intéressant de relever que les Zanzibarites sont présentés dans ce texte comme d'ardents partisans du CCM, et que ce sont les continentaux qui font preuve de légèreté, voire de laxisme, dans le recrutement.

3. p.3 du livret.

règle principale est de ne jamais considérer les ennemis d'hier comme des amis, car, à Zanzibar par exemple, à plus de 16 reprises pendant la présidence de A. Karume, ils ont tenté des contre-révolutions (ils ont cru réussir en 1972 en assassinant le président A. Karume) et aujourd'hui encore, ils sont à l'affût pour reprendre le pouvoir.

> *"Si nous ne sommes pas circonspects et méfiants, nous aurons de nouveau nos ennemis chez nous et ils apporteront de nouveau le colonialisme, celui-ci sera pire qu'autrefois, car il se sera installé de l'intérieur.... Nous devons donc être sûrs de tous nos militants du parti, avant de les sélectionner pour des élections où ils nous représentent.* [1]

La deuxième partie du texte trace l'histoire de la domination étrangère sur les îles. C'était une période d'exploitation et d'humiliation des Africains des îles par l'alliance arabo-britannique[2]. Toutes ces spéculations, plus ou moins fondées sur l'histoire, veulent expliquer la menace actuelle que représentent encore les anciens exploiteurs des îles.

> *"Aujourd'hui, ils continuent à œuvrer pour semer la discorde entre les Africains. Les buts du Hizbu (le ZNP) sont restés les mêmes, ses membres sont partout"*[3].

Tout le corps du texte tourne autour de la menace permanente d'un retour des Arabes. Depuis la révolution, les difficultés majeures, auxquelles a fait face le pouvoir, portent toujours la marque du *Hizbu.* Sans énoncer tous les exemples fournis par le texte, certains méritent que l'on s'y arrête. Ainsi A. Jumbe aurait été obligé de démissionner à cause de sa faiblesse envers les opposants qui ont essayé de rompre l'Union pour reconquérir Zanzibar. L'auteur expose comment les partisans du *Hizbu* ont essayé de tirer parti de toutes les crises politiques importantes (assassinat de A. Karume[4], démission de A. Jumbe et crise de l'Union de 1983-84, polémique autour du choix de A. Wakil etc...).

Toute l'argumentation repose sur l'opposition entre Arabes et Africains: à défaut de prouver l'existence actuelle d'une opposition liée au *Hizbu,* le texte révèle la persistance des

---

1. p.6 du livret. L'objectif officiel du texte est de restructurer les cellules de base du parti.
2. L'auteur présente une vision très réductrice des événements. Ainsi, à l'indépendance, le parti arabe (le ZNP) se désolidarise des Britanniques, diffusant la rumeur selon laquelle les autorités coloniales soutiennent les chrétiens contre les musulmans etc...
3. p.14 du livret.
4. Lors du procès des assassins de Karume, le conseil avait mis en cause le parti Umma et non le *Hizbu.*

représentations raciales. L'auteur refuse de considérer Zanzibar comme une société métissée. Il suspecte même les Shirazi puisqu'ils entretiennent une mythologie sur leurs origines qui les différencie des Africains. Pour l'auteur, ceux qui ne se sentent pas "d'authentiques" Africains n'ont pas leur place à Zanzibar.

> *"Les dirigeants du parti Hizbu ont oublié que les terres des îles d'Unguja et Pemba sont partie intégrante du continent africain, elles font donc partie de l'Afrique appartenant aux Africains. Tous les autres, qu'ils soient Occidentaux, Indiens ou Arabes sont des étrangers sur les îles. L'histoire nous a expliqué l'origine du nom de Zanzibar, ce nom est d'origine persane, Zinji-Bar, la terre des hommes noirs, qui sont les Africains sans qu'il soit nécessaire de se poser une seule question là-dessus. Tous ceux qui sont venus ensuite sont des étrangers, ils sont venus pour nous opprimer et nous exploiter, pour nous réduire en esclavage, pour prendre nos richesses et notre terre etc.. Et même s'ils ne se souviennent pas de la date de leur arrivée et s'ils se sont mêlés aux Africains. Tous ceux-là n'ont aucun droit et ne méritent aucune estime, car ce qui compte le plus pour eux, c'est leur statut de naissance et leur autocratie, le reste n'ayant pas d'importance."* [1]

De même, la façon de décrire les rivalités et les conflits présents en termes d'allégeances partisanes héritées de la situation coloniale est forcément réductrice puisqu'elle cherche à nier toute légitimité à la tendance favorable au libéralisme politique et à la démocratisation puisqu'elle n'a rien à proposer, si ce n'est un retour à la situation antérieure. Ce texte semble une mise en garde inspirée par les vétérans révolutionnaires (le texte comprend d'ailleurs un long éloge du président A. Karume) qui défendent, 20 ans après, leur conception de l'exercice du pouvoir. Ce sont des attaques directes contre le processus de démocratisation et de libéralisation économique engagé par A. H. Mwinyi.

> *"Les opposants ont infiltré les institutions du parti et de l'Etat , ils cherchent à utiliser des moyens légaux pour renverser le pouvoir insulaire."*[2]

Et plus loin, l'auteur rappelle que la politique actuelle qui favorise la propagande des opposants, et dénonce les contacts rétablis avec les pays arabes.

---

1. p.15 du pamphlet.
2. p.16 du pamphlet.

"Zanzibar est en train d'être vendu à de riches Omanais qui nourrissent le projet de réintroduire l'esclavage".

Dans cette analyse, les opinions et les choix politiques des individus deviennent inséparables de leur origine "raciale"; ainsi seuls les Africains peuvent avoir des intentions positives pour les îles, et si aucun nom n'est expressément mentionné, on devine que certaines allusions visent le premier ministre S. Hamad ou le ministre du cabinet de l'Union S. Salim. L'auteur utilise des images très fortes: les Arabes sont automatiquement associés à l'esclavage, à l'injustice, à la ségrégation raciale et à la cruauté voire à la perversion. La vigueur des représentations imaginaires est attestée par ce document.

On retrouve alors le ton de la presse de l'ASP d'avant l'indépendance, au plus fort de la lutte pour le pouvoir. Ces images traînent tout un halo de références terrifiantes que l'auteur s'attache à exploiter. Une fois de plus, ces références au passé semblent la seule argumentation valable pour dénoncer et mettre à jour les failles de la situation actuelle.

La circulation d'un tel texte, rédigé de plus par un membre actif du CCM, est révélatrice du peu d'influence sur la conception du politique à Zanzibar des principes d'humanisme et d'égalité qui entourent l'idéologie d'*ujamaa na kujitegemea* . En 10 ans, le parti n'a pas réussi à neutraliser les rivalités insulaires qui continuent de graviter autour du même problème de l'identité zanzibarite et de l'accession au pouvoir. Tout le texte de Nasibu s'articule autour de la menace présumée d'un retour de la domination arabe, et cette menace semble un prétexte pour condamner l'ouverture politique et économique des trois dernières années. Le retour des Arabes est devenu un mythe politique, offrant une interprétation du réel, et donnant des clés pour la compréhension du présent (les responsables des difficultés sont nommés). Dans le cas présent, le mythe renvoie l'écho terrifiant de la colonisation passée des Arabes[1], et justifie la crainte de voir cette communauté retrouver une aisance économique et participer au pouvoir politique. En 1987, J. Nyerere, dans un discours,

---

1. Le mythe lié aux Arabes est polysémique, car dans les périodes de crise avec l'Union, la domination Arabe, condamnable certes, symbolise aussi la prospérité économique perdue depuis la naissance de l'Union. Voir plus loin et les traductions en annexe des lettres des dissidents politiques.

demande aux insulaires de se détacher de leur passé pour ne plus juger les hommes selon les critères raciaux et partisans d'avant la révolution.

> *"Pourquoi le Hizbu vient-il nous troubler aujourd'hui? Nous sommes perturbés par une apparition, le fantôme d'un mort! Pourquoi devons-nous, nous membres du CCM, nous sauter à la gorge les uns et les autres à l'affirmation suivante: "vous êtes du Hizbu, ciel! le Hizbu n'est pas mort."*[1]

Par là, il répond à la tentation qu'ont les insulaires d'intégrer des références passéistes dans leurs querelles pour le pouvoir. Ayant eux-mêmes anéantis le *Hizbu*, cette référence est un non sens; mais cet anachronisme est incontrôlable par le parti, puisqu'il est aussi le fait de ses membres insulaires. Nous l'avons déjà souligné, ces références sont l'habillage des différentes tendances politiques (qui d'ailleurs participent au pouvoir), qui n'ont pas d'autres canaux d'expression à cause du fonctionnement consensuel du CCM et à cause de la faible influence des Zanzibarites dans le parti. Si les autorités dénoncent l'anachronisme de ces divisions, celles-ci sont néanmoins immédiatement intelligibles par les populations et elles ont des implications dans le présent (racisme, xénophobie, particularisme). Le gouvernement insulaire attribue la résurgence de ces anciennes querelles à l'inquiétude de la vieille garde révolutionnaire, qui craint de voir le pouvoir échapper pour longtemps.

> *"Ndugu Hamad, qui semblait très en colère, a nié les allégations selon lesquelles le gouvernement de Zanzibar, en acceptant l'aide des pays du Golfe et en libéralisant le commerce et les investissements, a renoncé au socialisme et a compromis la souveraineté des îles."*[2]

Le gouvernement ne peut rester silencieux devant la circulation de tels pamphlets. C'est essentiellement le premier ministre qui se charge de mettre en garde les populations contre "*le ton raciste qui vise à fomenter des sentiments de haine et d'incompréhension entre*

---

1. Cité par *Africa Events*, novembre 1987.

2. *Daily News*, le 8 juillet 1987. Dans le même article, Hamad dément la rumeur selon laquelle "*des politiciens continentaux sont derrière ces reproches. Il affirme que le pays est uni pour lutter contre les intérêts personnels et les tendances séparatistes*".

les insulaires"[1]. Les députés eux aussi tentent de démentir les certitudes et rumeurs multiples qui circulent.

> *"Un document circule dans le pays, il prône la haine entre les gens. Le document valorise des différences qui sont sans fondement pour la population tanzanienne. Il cherche à inciter les différenciations sur des bases religieuses, ethniques et raciales."*[2]

Pendant l'été 1987, les tensions sont nombreuses sur les îles. Entre les conditions économiques difficiles (pénuries ponctuelles de sucre, de riz et d'essence), la hausse des prix des produits importés et la détérioration du climat politique, tous les ingrédients sont réunis pour provoquer une nouvelle crise. Aux rumeurs sur le retour de la domination économique des Arabes se mêle le sentiment que le continent (c'est-à-dire le parti) n'est pas extérieur aux conflits voire même qu'il les alimente[3]. Le *Waziri Kiongozi* (terme kiswahili pour désigner le premier ministre), S. Hamad, est longuement critiqué pour son programme économique et politique car il a souvent affirmé que le gouvernement ne doit pas posséder les entreprises mais simplement les aider. On lui reproche notamment de ne pas contrôler sérieusement l'activité des hommes d'affaires. Mais les critiques dévient sur ce qu'il représente symboliquement. En caricaturant un petit peu son profil, on peut dire qu'il a la malchance d'être de la mauvaise nuance de noir, d'être originaire de Mtamwe à Pemba et que ses parents ont eu le mauvais goût d'être affiliés au *Hizbu.*

1-2. Les rivalités partisanes.

La préparation de la conférence nationale du CCM de 1987 a mobilisé beaucoup d'énergie dans le pays. La polémique principale tourne autour de la réélection de J. Nyerere au poste de président du parti. Si les Zanzibarites manifestent du désintérêt presque chronique dû à leur méfiance envers le parti, il n'en est pas de même pour les responsables

---

1. *Uhuru*, le 12 juillet 1987.
2. *Daily News*, le 16 juillet 1987.
3. *Daily News*, 8 juillet 1987, op cit et *Uhuru*, le 17 juillet 1987. Le journaliste fait allusion à la rumeur qui circule sur les îles selon laquelle les insulaires sont mécontents de l'attitude du parti qui désapprouve la politique du premier ministre car elle serait en contradiction avec les principes de la déclaration d'Arusha. Pour le journaliste, le premier ministre est lui-même membre du CCM, et comme tous les dirigeants, il agit en accord avec les directives du parti.

politiques insulaires bien conscients de l'influence du CCM dans la vie politique locale. Pour le devenir politique des îles, le maintien ou non de J. Nyerere à la présidence du CCM est un enjeu. Chaque tendance sait ce qu'elle a à perdre ou à gagner de la situation. Les "libérateurs" pensent, et à raison, que le maintien de J. Nyerere à la présidence du CCM peut leur permettre de reprendre le pouvoir qu'ils ont momentanément perdu au profit de la "ligne de front" (installés au pouvoir sous la présidence de A. H. Mwinyi et dont les principaux représentants sont S. Hamad, S. Mloo et A. Pandu). Ce n'est donc pas une surprise si un des premiers dirigeants du pays à appeler à la réélection de J. Nyerere soit le Zanzibarite Juma Mabodi, proche des "libérateurs". Le président A. H. Mwinyi est dans une position difficile tant que le *Mwalimu* ne s'est pas prononcé et on dit qu'il aurait subi des pressions pour demander lui-même la réélection de ce dernier[1]. A Zanzibar, le coordinateur de la campagne favorable à la réélection de J. Nyerere, est un journaliste zanzibarite d'*Uhuru*, Enzi Talib, proche des "libérateurs" et représentant officiel du CCM sur l'île.

La Conférence nationale du parti, réunie du 16 au 31 octobre 1987, doit choisir le nouveau président du CCM et renouveler le personnel des instances dirigeantes. Son enjeu est important et certains y voient la dernière chance d'installer le socialisme en Tanzanie[2]. C'est aussi l'occasion de faire l'"état des lieux". Le bilan est lourd. Le parti reconnaît qu'il a gagné en centralisation mais que la base accuse une forte faiblesse (conscience idéologique faible, cotisations irrégulières, meetings rares etc...). La crise économique a défait certains acquis de la déclaration d'Arusha notamment en ce qui concerne les services sociaux. Les thèmes de réflexion sont donc nombreux:

---

1. *Africa Analysis*, n° 33, 16 octobre 1987. Mwinyi aurait subi des pressions de la part de S. Natepe, A. N. Moyo, et de D. Mwakawago.
2. Article de H. OTHMAN dans le *Daily News* du 12 février 1987.

- poursuite du socialisme en Tanzanie tout en appliquant les consignes du Fond Monétaire International,

- révision de la manière de travailler du parti et de ses capacités d'organisation et de financement,

- étude du développement passé pour établir des propositions pour le futur.

Lors de la Conférence, le débat concerne quatre documents:

1- le rapport politique préparé par le NEC,

2- le programme du parti pour 1987 - 2002,

3- le guide économique et social (1987-92),

4- la révision des statuts du parti.

Sans entrer dans les détails de la Conférence, mentionnons que le débat tourne autour de la libéralisation économique et sa (non)coïncidence avec les principes socialistes du pays. J. Nyereree est maintenu à la présidence du CCM. Père de l'idéologie *ujamaa na kujitegemea*, il est le garant de la défense de certains idéaux socialistes. Il faut maintenant prouver que la privatisation partielle de l'économie n'oblige pas le parti à renoncer aux principes de l'*ujamaa*[1]. La réelection de J. Nyerere est aussi l'expression de rivalité entre deux tendances, l'une gravitant autour de lui, l'autre autour de A. H. Mwinyi et dont les points d'opposition concernent les orientations économiques[2].

---

1. Le maintien de J. Nyerere à la présidence du parti a donné lieu à un débat national entre ceux qui pensent que la présidence du pays et du parti doivent revenir au même homme et les autres. Nyerere a expliqué que le parti a besoin d'être restructuré et réorganisé notamment à la base. Au vue des conditions économiques et politiques intérieures et internationales, un seul homme peut difficilement assumer toutes les responsabilités. Cette explication est sans doute incomplète, le Parti suprême veut contrôler la libéralisation économique pour s'assurer qu'elle ne bafoue pas trop les principes socialistes du pays, car la politique engagée par A. H. Mwinyi est loin de faire l'unanimité des membres du CCM.

2. La suprématie du parti implique la soumission du gouvernement: le parti donne des directives, propose des changements législatifs etc...et il ne faut pas oublier que le président de la République est choisi par le parti et que tous les responsables du gouvernement sont aussi membres du CCM. Il n'y a donc pas de rupture entre les deux institutions mais des dépendances.

Le renouvellement des instances suprêmes du parti est aussi l'occasion d'affrontements entre les différentes tendances insulaires. Le NEC comprend 130 membres qui vont ensuite choisir les 15 membres du Comité Central. La composition du CC est la même que précédemment, à l'exception notable de la non-réélection de Seif Sharif Hamad et de Cleopa Msuya, tous deux partisans de la libéralisation économique[1]. Ils sont remplacés par Ali Ameir Mohamed (le rédacteur en chef de *Uhuru* et *Mzalendo*, les deux journaux du parti) et par Sebastien Chale (le président régional de Ruvuma). On remarque que dans le Comité Central, qui comprend le même nombre de Zanzibarites qu'en 1982, la tendance des "libérateurs" est largement représentée par S. Amour, A. S. Natepe, H. N. Moyo, A Mzee Ali. Seul S. Salim fait figure de représentant de l'autre tendance, mais il n'a jamais occupé de fonctions sur les îles (toute sa brillante carrière est nationale). C'est un homme populaire à Zanzibar mais il n'a pas de réelle responsabilité locale.

L'éviction de S. Hamad est particulièrement importante, car ceux que l'on surnomme "la ligne de front" n'ont plus de représentant actif dans le Comité Central. Ensuite, S. Hamad est le premier ministre des îles et les insulaires voient d'un mauvais œil que leur principal leader soit "désavoué" par les membres du CCM; c'est perçu comme un avertissement de mauvais augure de la part du parti. Dans leurs débats, les membres du NEC ont peut-être évoqué la nécessité pour les îles d'avoir leur premier ministre dans le Comité Central, surtout dans le climat de rivalité qui prévaut sur les îles. Mais le débat sur la libéralisation économique prime sur tous les autres et S. Hamad[2] est écarté des instances suprêmes. La nouvelle composition du Comité Central démontre que les "libérateurs" ont

---

1. La composition du Comité Central est la suivante: Ont été élus S. Salim (secrétaire de la commission du NEC pour les affaires étrangères), A. A. Mohamed (secrétaire pour l'administration), K. Ngombale Mwiru (secrétaire pour l'idéologie, l'éducation politique et la formation), S. Amour (secrétaire pour les affaires économiques et le plan), G. Mongella (secrétaire pour les affaires sociales), A. Tandau (secrétaire aux finances), Col M. Nnauye (secrétaire pour l'organisation), P. Sozigwa (secrétaire pour le controle et la commission de discipline), D. Mwakawago (secrétaire pour la propagande et la mobilisation des masses); A. M. Ali, S. Chale, H. N. Moyo, A. S. Natepe, M. Nyang'anyi, A. Shija. J. Nyerere, A.H. Mwinyi, R. Kawawa, I. A. Wakil et J. Warioba (secrétaire à la défense et à la commission de la sécurité) sont membres en vertu de leurs fonctions.

2. Le premier ministre zanzibarite serait allé trop loin dans la politique de libéralisation économique et surtout c'est un membre peu discipliné qui tient peu compte des avertissements qui lui sont donnés. Ambitieux, il semble croire qu'il peut se passer du parti, fort de sa popularité sur les îles.

trouvé un important soutien auprès de leurs homologues continentaux avec, pour terrain d'entente, le débat sur les limites de la libéralisation[1]. Par cette alliance, les continentaux donnent l'impression aux insulaires d'avoir soutenu les "libérateurs" (H. Moyo, S. Natepe, S. Amour) contre "la ligne de front" (S. Hamad soutenu, entre autres, par A. Pandu, S. Bavuai, S. Mloo). Les Zanzibarites parlent d'ingérence répondant d'abord à des stratégies continentales. L'objectif des partisans de J. Nyerere était de réunir le plus large soutien possible (dont celui des libérateurs) pour contrer à l'échelle nationale les partisans de A. H. Mwinyi. Les membres du CCM ont tendance à oublier la spécificité insulaire pour penser que les îles, comme les autres régions de la Tanzanie, vont, sans conséquence particulière, s'impliquer dans les rivalités partisanes. L'influence des intérêts partisans sur la politique insulaire suscite de forts mécontentement à Zanzibar.

L'éviction de S. Hamad du Comité Central est la première grande brèche dans l'apparente trêve établie depuis 1984 entre les populations insulaires et les autorités du parti. La Conférence nationale de 1987 est, de ce point de vue, une étape charnière. L'équilibre est rompu, et les motifs de tension vont se multiplier, entraînant une détérioration profonde de l'image du parti sur les îles. La crise de 1988 suit un schéma assez semblable à celui de 1983-84, tout au moins sur la remise en question de l'Union. L'ambiance effervescente des îles oblige le gouvernement à multiplier les mises en garde contre les "mécontents". L'Union semble alors aux Zanzibarites une entrave au développement politique interne des îles, et l'autorité du parti est de nouveau ouvertement contestée. Devant cette situation, que l'on peut presque qualifier d'insurrectionnelle, le CCM réagit, non pas par le biais de réformes ou de dialogues, mais en écartant les figures politiques insulaires soupçonnées d'engendrer (et de cautionner) cette indiscipline vis-à-vis du parti. A la différence de 1984, le parti ne trouve pas de figure conciliatrice et la crise s'aggrave.

---

[1]. Devant le mécontentement des insulaires, Nyerere affirme à plusieurs reprises que les élections des membres des instances suprêmes se sont déroulées démocratiquement. *Daily News*, le 1er novembre 1987. Mais pour les insulaires, le problème n'est pas là, les élections se sont passées démocratiquement sur une base biaisée, les continentaux n'ont pas tenus compte des "sentiments insulaires" pour établir leurs alliances. Ils ont simplement cherché des alliés sans tenir compte des déséquilibres politiques internes que cela risquait d'entraîner sur les îles.

1-3. Détérioration de la situation politique.

En janvier 1988, les tensions sont nombreuses et apparaissent dans les nombreuses mises en garde officielles publiées dans la presse:

> *"les quelques éléments qui, à différentes occasions et pour leurs propres intérêts, utilisent le thème des difficultés économiques pour semer la confusion et diviser les populations."*[1]

Le 24ème anniversaire de la révolution insulaire est l'occasion de commémorer, comme tous les ans, "*l'extraordinaire travail accompli depuis 1964*" mais aussi de rappeler aux populations la présence de l'autorité en exposant les limites qu'elle peut tolérer:

> *"Il est évident que des éléments regardent avec envie les ressources économiques de Zanzibar, en incluant les ressources humaines, dans l'intention d'une accumulation privée de biens.*
> *Pour cela, la population doit rester très vigilante pour défendre les acquis de la révolution contre ceux qui veulent les démanteler.*
> *Nous sommes sûrs que les populations de Zanzibar défendront la révolution et l'unité qu'elle a créée, avec tous les moyens dont elles disposent, car ce sont les fondements de la liberté dont elles jouissent actuellement et de leur futur en tant qu'hommes libres. "*
> *"Le plus grand défi depuis la révolution est pour le parti, le CCM, de construire une société égalitaire qui ne soit pas soumise aux tendances capitalistes. Et c'est un grand devoir car une lutte réelle existe entre "ceux qui ont" et ceux "qui n'ont pas"*[2].

Le président A. Wakil lance les avertissements les plus sérieux, puisque son discours s'ouvre (sans surprise) par un rappel de l'histoire des îles pour aboutir au bien fondé et à la légitimité incontestable de la révolution et des gouvernements qui lui ont succédée. A. Wakil trace ensuite le tableau de la situation économique difficile des îles pour demander aux populations de travailler activement pour sortir du marasme[3]. Zanzibar est un

---

1. *Uhuru*, le 4 janvier 1988, des allusions de même nature apparaissent aussi dans différents numéros du *Daily News* et d'*Uhuru* de ce début de mois.

2. Editorial du *Daily News*, le 12 janvier 1988.

3. C'est à cette occasion qu'il lance la campagne *Mtakula* (vous mangerez) axée sur l'aide aux producteurs de produits vivriers. Cette campagne vise à donner aux producteurs un accès gratuit à des semences sélectionnées et à des engrais sous le contrôle d'experts du ministère de l'agriculture chargés d'encadrer les paysans volontaires.

pays pauvre sans grandes ressources en devises et le gouvernement ne peut dépenser plus qu'il ne le fait actuellement[1]. Le président révèle surtout l'existence d'un complot pour renverser le gouvernement de Zanzibar par "*ceux qui rêvent de gouverner Zanzibar à nouveau*"[2]. L'allusion est claire. Les comploteurs auraient acheté des armes et loué des mercenaires pour envahir les îles. Selon le président A. Wakil, ceux qui sont à l'origine de ces plans disent "*vouloir libérer les îles de la domination étrangère*"[3]. A. Wakil rappelle que Zanzibar a été libéré en 1964 et dénonce ensuite les conflits qui divisent les populations insistant sur certains aspects contradictoires (critique des incuries de l'Etat et en même temps critique du développement du secteur privé). Fait nouveau, le président insiste sur la responsabilités des dirigeants dans la crise.

> *"C'est nous, les dirigeants, qui disons à ceux qui nous écoutent, de haïr certains sans raisons. Nous avons maintenant semé la discorde parmi la population des îles. "*

Et plus loin:

> *"La population de Zanzibar ne permettra à personne de la diriger à nouveau. Ceux qui n'aiment pas le pouvoir du peuple peuvent plier leurs bagages et partir. Je dirige cette remarque vers ceux qui pensent mériter de nous diriger, car ils croient que nous ne sommes que leurs esclaves. L'esclavage a été aboli par la révolution du 12 janvier 1964".*[4]

L'hétérogénéité de l'équipe gouvernementale, qui serait responsable du malaise social des îles, est dénoncée par le président. Pourtant, après l'élection contestée de 1985, elle a permis au président de rassurer les mécontents (notamment les Wapemba satisfaits de la nomination de S. Hamad). Tout le discours de Wakil dénonce la menace (réelle ou supposée?) arabe; par extension, c'est une attaque contre la libéralisation économique qui a permis à la communauté arabe de retrouver une certaine prospérité souvent accompagnée d'un style de vie ostentatoire et de ce sentiment de supériorité facile que donne l'argent.

---

1. Le *Daily News* du 13 janvier 1988publie un compte rendu et des extraits du discours de Wakil: "*Il a dit à la population de Zanzibar d'arrêter de se plaindre des difficultés économiques auprès du gouvernement. A la place, elle doit investir dans la production car c'est le seul moyen de mettre fin à la situation* (marasme économique)."
2. Idem.
3. Idem.
4. *Daily News*, le 13 janvier 1988.

Wakil met en cause certains membres de la classe politique et on devine que le premier ministre S. Hamad est personnellement visé. Le ton du discours, les attaques faisant référence au passé et les allusions raciales ont tout pour déplaire au président J. Nyerere, qui d'ailleurs, présent à la cérémonie, aurait refusé de prendre la parole.

- L'éviction de Seif Sharif Hamad.

Les dissensions qui traversent l'équipe dirigeante insulaire se transforment en crise une dizaine de jours plus tard à l'occasion de la composition d'un nouveau cabinet: A. Wakil ne reconduit pas S. Hamad dans ses fonctions de premier ministre (en même temps, il dissout le conseil révolutionnaire et démet le "Chief Justice"). La presse swahiliphone explique que le président A. Wakil a découvert que des ennemis siégeaient dans ces deux institutions[1]. Quatre autres personnalités politiques perdent leur poste en même temps que S. Hamad. Il s'agit de Ali Haji Pandu (ministre du tourisme et des forêts), Salmin Amour (ministre du commerce et de l'industrie), Said Bakari Jecha (ministre député dans le bureau du premier ministre), Sheha Mohamed Sheha (ministre des communications et des transports)[2]. Seul Ali Haji Pandu est un proche de S. Hamad.

A. Wakil choisit un nouveau premier ministre et son choix se porte sur le peu connu secrétaire d'Etat à l'agriculture du précédent cabinet, le Docteur Omar Ali Juma.

Omar Ali Juma est né en 1941 dans le village de Mchekeni (dans le district de Wai à Pemba). Il fait de longues études supérieures de vétérinaire à Moscou. En 1967, il dirige le département de l'élevage au ministère de l'agriculture. Entre 1976 et 1977, il se spécialise en médecine vétérinaire tropicale à Edimburgh, puis en 1982, il poursuit ses études sur les épidémies animales à l'université de Reading en Grande Bretagne. Bardé de diplômes, il fait

---

1. Lors d'un discours à la Chambre le 29 décembre 1987, Wakil a dit:"*Certains ministres se sont pris au piège de la division.*"

2. Said Bakari Jecha part étudier à l'étranger et Sheha Mohamed Sheha est nommé commissaire régional pour la région sud d'Unguja. Salmin Amour, un des opposants les plus virulents à la politique de libéralisation économique de Hamad (il parle volontiers de retour à la colonisation arabe) est quelques jours plus tard nommé au conseil révolutionnaire. En 1990, il sera choisi par le parti pour succéder à A. Wakil à la présidence de Zanzibar.

figure de sommité du pays dans son domaine. En 1985, il est nommé secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture et de l'élevage. Lorsqu'il est nommé au poste de premier ministre, ses options idéologiques sont mal connues[1], il fait figure de technicien et a la réputation d'être un homme sérieux et un bon administrateur.

Les partisans de S. Hamad acceptent mal la nomination d'un nouveau premier ministre et dénoncent l'ingérence du parti qui aurait fait pression sur Wakil pour qu'il écarte son encombrant premier ministre. A la suite de ce remaniement ministériel, les rumeurs se multiplient à l'encontre de la nouvelle équipe et créent une ambiance de suspicion et de méfiance parmi la population. Les thèmes les plus débattus sont ceux de la remise en question de la libéralisation économique et de la nature des liens entre les deux parties de l'Union.

Les détracteurs de S. Hamad insistent sur le développement de la corruption et du clientélisme[2], l'associant à la reprise des liens avec le monde arabe[3] et aux difficultés (voire au laxisme) du pouvoir à contrôler ces réseaux d'échanges. La nomination de Juma a une conséquence immédiate sur les importations. On a parlé d'une diminution de plus de 90% des recettes douanières, qui traduit explicitement la méfiance des commerçants envers la nouvelle équipe[4]. Le problème est de taille, car ces recettes servent à payer le salaire des fonctionnaires et le gouvernement parle alors de sabotage économique qu'il attribue aux

---

1. Il est si mal connu que la presse (*Daily News* et *Uhuru*) écorche son nom le jour de sa nomination. A son arrivée au pouvoir différentes rumeurs circulent sur son compte. Nyerere l'aurait convié à Dar es Salaam pour le sonder, pour savoir à qui il avait à faire. Quelques jours après son entrée en fonction, Juma aurait convoqué les membres influents des différentes tendances politiques pour les rassurer et obtenir leur soutien et ainsi faire taire les rumeurs sur l'intégration pure et simple de Zanzibar dans la République Unie de Tanzanie. Mais il n'est pas aussi néophyte que cela en politique, puisqu'il est entré au NEC en 1987 sur la liste des nominations du président Nyerere (à défaut d'être connu des insulaires, il est donc connu des membres du NEC), ce qui, bien sûr, est décrit sur les îles comme un signe d'allégeance aux autorités continentales.

2. *Africa Analysis*, le 5 février 1988.

3. Le Consulat Omanais est inauguré au cours de cette période de troubles. Peu de dignitaires du régime se déplacent pour la cérémonie, un simple secrétaire d'Etat prononce un bref discours d'accueil à la délégation omanaise. Mais la crise ne remet pas durablement en cause la politique d'ouverture vers les pays du Golfe.

4. *Africa Analysis*, le 5 février 1988.

"partisans de la dissolution de l'Union entre Dar es Salaam et Zanzibar"[1] . Pourtant, la nouvelle équipe affirme vouloir poursuivre la politique de libéralisation économique, même si elle veut mieux la surveiller, ce qui n'est pas sans rappeler l'argumentation du pouvoir en 1985 lors de la campagne électorale pour soutenir le candidat A. Wakil. En raison de ses finances, l'administration zanzibarite ne peut, pour le moment, se passer des rentrées d'argent et des services assurés par les commerçants privés sans risquer d'aggraver le malaise social (car bien que dénoncée, la libéralisation du commerce satisfait en même temps des besoins réels de la population).

En présentant le plan de développement économique pour 1988-89, A. Wakil s'est prononcé en faveur d'une participation active du secteur privé (notamment dans les domaines de la pêche et du tourisme), confirmant ainsi que le nouveau gouvernement ne revient pas sur la politique inaugurée par S. Hamad. Il annonce aussi la publication d'un guide à l'intention des investisseurs pour préciser les modalités d'application de la loi sur les investissements adoptée en 1986. Pour réaliser son plan, le gouvernement fait appel à des emprunts et à une aide extérieure massive, conséquence directe de la baisse des revenus tirés du girofle[2] et de l'augmentation constante des importations de denrées alimentaires[3]. La poursuite de la libéralisation économique s'impose d'elle-même car l'Etat, n'ayant plus de ressources, ne peut pas prendre le risque de voir réapparaître les pénuries de denrées alimentaires. Ce que recherche le pouvoir auprès des investisseurs privés, ce sont des investissements à long terme, générateurs d'emplois, de biens et de richesses. Mais les déclarations d'intentions du pouvoir ne suffisent pas à rassurer les investisseurs étrangers.

> ***"Jusque là, les investisseurs étrangers n'ont pratiquement pas réagi à l'adoption de ce code, et la méfiance est de mise depuis le limogeage de Seif Sharif Hamad. Ainsi les importateurs du Golfe ont fortement diminué leurs commandes et l'activité de Zanzibar reste très réduite."***[4]

---

1. *Uhuru*, le 21 février 1988.
2. *Lettre de l'Océan Indien*, le 21 janvier 1988. Le président a précisé que cette année, les îles ne pourront commercialiser que 7000 tonnes de girofle et à un prix en baisse (3000 dollars la tonne contre plus de 9000 il y a quelques années) à cause de la concurrence de plus en plus forte du Brésil et de Madagascar.
3. *Lettre de l'Océan Indien*, n° 322, le 14 mai 1988.
4. Idem.

Comme seul le commerce des biens de consommation courante apporte des profits immédiats, et les commerçants sont pas encore prêts à des investissements productifs et durables. Le gouvernement annonce aussi, lors de la présentation du plan, son intention de privatiser les sociétés d'Etat déficitaires et de licencier environ 5000 fonctionnaires. Il donne donc des signes évidents de soumission aux dures lois du marché, mais il n'est pas sûr de trouver acquéreur pour les entreprises. Enfin, les licenciements sont annoncés mais ils sont difficiles à appliquer à cause de leur coût social, car, en dépit d'une indemnisation promise et d'une aide à l'investissement pour ceux qui voudraient créer leur propre entreprise, ils risquent, en augmentant le nombre des chômeurs, d'alourdir un climat social déjà très explosif .

S. Hamad s'était plus d'une fois opposé au CCM qui lui reprochait d'aller trop vite dans les mesures de libéralisation et d'enfreindre certains principes de base de l'idéologie du CCM: égalité des citoyens, prise en charge par l'Etat de nombreux aspects sociaux etc... Le libéralisme, tel que le concevait l'ancien premier ministre, prenait trop de liberté vis-à-vis du parti qui s'inquiétait de voir les marchands, groupe sur lequel il n'a aucun contrôle[1], s'approprier un pouvoir économique important et hors du contrôle du parti, car la fidélité à l'Etat, donc à l'Union, de ces derniers est toujours sujette à caution. Enfin, cette politique s'inscrivait en porte-à-faux avec les idéaux révolutionnaires de 1964, puisqu'elle remettait ouvertement en cause le rôle de l'Etat comme distributeur de biens et comme garant de l'égalité des citoyens. Le cabinet de S. Hamad avait parlé de rétablir les droits de scolarité, de réintroduire la médecine payante et de faire contribuer les locataires aux charges communes des immeubles[2]: c'était défaire ouvertement l'héritage d'A. Karume.

Mais si l'éviction de S. Hamad avait pour but de mettre un frein aux aspects jugés les plus négatifs de la libéralisation, elle provoque surtout un regain de mécontentement et engendre la méfiance des commerçants, dont le ralentissement des activités a des conséquences directes sur les revenus de l'Etat. Omar Juma, nommé premier ministre, est

---

1. Il n'y a pratiquement pas de commerçants ni d'hommes d'affaires parmi les insulaires qui sont membres du CCM et qui occupent des responsabilités nationales ou locales importantes.
2. *Uhuru*, le 24 février 1988.

entré dans les sphères politiques grâce à J. Nyerere et, pour les partisans de S. Hamad, son parcours prouve sa soumission au parti. Cette analyse alimente aisément les sentiments sécessionnistes toujours prompts à réapparaître. Puisque le parti cherche toujours à contrôler et à régulariser ce qui se passe sur les îles, l'éviction de S. Hamad devient un gage de sa fidélité à l'autonomie des îles. C'est pour neutraliser son influence qu'il a été écarté du pouvoir. Sa popularité augmente, surtout à Pemba, et il devient le leader charismatique des "mécontents", symbolisant le retour au mieux-être matériel et surtout la résistance aux autorités centrales. En voulant en faire un paria, le parti en a fait un héros-martyr[1].

> *"Hamad est libre, bien que le gouvernement lui ait expressément demandé de ne pas se rendre sur son île natale, l'île de Pemba, où il est très populaire"*[2].

Néanmoins, puisqu'il est encore membre du parti, il reste député de la circonscription de Mtambwe à Pemba, et en avril 1988, c'est sur cette île qu'a lieu la session parlementaire. Ne pouvant l'empêcher de s'y rendre, le gouvernement affrète un petit avion privé et envoie des forces de l'ordre l'attendre à la sortie de la Chambre pour le renvoyer immédiatement sur l'île d'Unguja. Le pouvoir craint les débordements de sympathie qu'un séjour prolongé pourrait provoquer.

Le nouveau premier ministre, Docteur Omar, a du mal à convaincre qu'il va poursuivre la politique de son prédécesseur, car tous les jours, la presse nationale et la radio relatent les gages de bonne volonté du nouveau dirigeant envers le parti et l'Union et sa volonté de "moraliser" les affaires.

> *"Le premier ministre Juma a demandé à la communauté commerçante de Zanzibar de surveiller de près les prix et d'éviter les profits excessifs. Il leur a demandé de s'engager dans un commerce "propre" pour le bénéfice de toute la population. Il leur a aussi conseillé d'ouvrir des magasins dans*

---

1. *Daily News*, le 2 février 1988.
2. *Africa Analysis*, n°41, le 19 février 1988. L'ambassadeur d'Allemagne fédérale en Tanzanie en visite à Zanzibar, aurait reçu l'assurance des autorités insulaires que Hamad n'allait pas être inquiété par la police. *Daily News* " Hamad is a free man", 2 mars 1988.

les zones rurales pour mieux satisfaire les besoins de l'ensemble de la population.
Enfin, le premier ministre a dit que le conseil révolutionnaire allait poursuivre ses efforts pour renforcer l'Union entre Zanzibar et la Tanzanie continentale."[1]

L'éditorial d'*Uhuru* du 11 février est de la même veine. La libéralisation a permis de satisfaire certains besoins de la population[2], mais elle n'a pas produit de vraies richesses, car seule une politique d'augmentation des capacités de production locale (production agricole et de biens manufacturés) peut entraîner un mieux-être économique. Le gouvernement pense que les hommes d'affaires sont *moralement* tenus d'agir en fonction des objectifs de l'Etat, car ceux-ci visent au bien-être de tous et non pas à celui d'une minorité. Il leur demande donc de renoncer à leurs *appétits capitalistes* trop gourmands, sinon, il sera contraint de prendre des mesures. Il y a de l'intimidation dans le ton du texte, mais, en fait, la marge de manœuvre du pouvoir est assez étroite: soit il permet aux commerçants des profits, et ceux-ci continuent à remplir les échoppes de la ville en fonction de leur propre logique commerciale; soit il surveille de près les importations au risque de voir les commerçants se désintéresser des îles et montrer encore moins d'empressement à investir dans des opérations à long terme.

- focalisation sur l'Union.

De nouveau, l'Union est le point de focalisation du mécontentement insulaire. Les signes d'allégeance du gouvernement zanzibarite envers le CCM ne sont pas de bon augure tant le thème de la défense de l'Union finit toujours par traduire un contrôle plus étroit du parti sur les îles. En outre, dans les rues de Zanzibar, on chuchote que le premier ministre Juma a été choisi par J. Nyerere. La menace d'un réajustement forcé de la politique insulaire sur la politique continentale se précise, d'une part, par l'envoi d'un renfort de troupes

---

1. *Daily News*, le 10 février 1988.

2. Depuis le début de la libéralisation économique à Zanzibar, on trouve toujours du thé, du café, de la farine de maïs, de l'huile et autres denrées alimentaires qui ne sont pas des monopoles d'Etat pour l'importation. Auparavant, l'organisme d'Etat chargé des importations fournissait irrégulièrement ces denrées aux magasins.

continentales sur les îles[1] et, d'autre part, par la visite de Rashid Kawawa à Unguja et à Pemba entre le 5 et le 10 avril[2].

> *"Le Premier Ministre de Zanzibar, le Docteur Omar Ali Juma a affirmé que les îles garderont leur souveraineté en accord avec la Constitution. "Les craintes d'être absorbé par le continent sont non fondées" a t-il dit... Ndugu Juma a ajouté que quelques éléments mécontents qui sont encore dans le gouvernement révolutionnaire diffusent de fausses rumeurs pour perturber les populations, rapporte Shihata."*[3]

> *"Le président de Zanzibar a rappelé que les deux îles de Zanzibar (Unguja et Pemba) sont une et indivisible. De même, Zanzibar et le continent forment un tout, c'est un pays avec des racines et des liens culturels communs vieux de plusieurs siècles."*[4]

Rashid Kawawa ne se déplace à Zanzibar qu'en période de crise (comme en octobre 1983 par exemple). Il vient y étudier l'activité locale du CCM et y dispenser des conseils qui sont rarement appréciés. Kawawa n'est pas un personnage populaire, faisant plutôt figure de "gendarme" du parti (c'est d'ailleurs ainsi qu'il est décrit par les insulaires), et ses visites ne sont jamais de bon augure. Il vient étudier les problèmes sur place, consultant les responsables politiques locaux. Il soumet ses conclusions aux instances suprêmes du parti et celles-ci agissent en conséquence. Secrétaire général du parti, ses intérêts sont évidents, et

---

1. *La Lettre de l'Océan Indien*, n°327, le 9 avril 1988.

2. Au même moment, une carte du pays est publiée sur le continent dans laquelle Zanzibar apparaît comme une région au même titre que les autres régions du pays. Les députés s'inquiètant de ce que cela signifie, la carte n'est pas distribuée sur les îles. Le gouvernement de Zanzibar fait connaître officiellement son mécontentement, la conception de la carte "*est un acte délibéré pour diminuer le statut de Zanzibar qui est celui d'un Etat souverain à l'intérieur de la République du Tanganyika et de Zanzibar (Tanzanie) formée en 1964*". Quelque temps plus tard, la carte est retirée du commerce sur le continent. Si le gouvernement insulaire affirme vouloir renforcer les relations avec le continent, il n'a jamais remis officiellement en question le statut semi-autonome des îles. Voir *Africa Analysis*, n°37, 11 décembre 1987.

3. *Daily News*, le 11 mars 1988, *"Certains dirigeants disent que Zanzibar va perdre sa souveraineté pour devenir une nouvelle région de la Tanzanie"*, a dit Juma, *"Une telle attitude est un suicide politique"*.

4. *Daily News*, le 2 février 1988, le titre de l'article est "*Hamad est un homme libre dit Wakil*". Ce qui traduit la persistance de rumeurs sur l'arrestation imminente de l'ancien premier ministre. Plus d'une fois, sur de telles rumeurs, la foule s'est réunie en masse autour du marché de Zanzibar, énervée et inquiète, prête à exploser à la confirmation de la rumeur.

les insulaires n'attendent aucune compréhension de sa part. Sa visite est d'ailleurs l'occasion de troubles: à Pemba, certains membres déchirent leur carte du CCM et des drapeaux du parti sont brûlés; à Unguja, les bureaux de *Uhuru* (le quotidien lié au parti) sont partiellement incendiés, et quelques voitures du parti sont volontairement endommagées[1]. Tous ces actes sont minimisés par la hiérarchie du parti qui n'y voit que du vandalisme de délinquants. Elle propose aux leaders insulaires de mettre en place des structures afin de mieux "discipliner" et conscientiser les membres du parti qui sont censés prévenir de tels débordements. Le secrétaire général refuse d'admettre publiquement qu'il puisse exister des insatisfaits "sérieux"; officiellement, ce sont simplement quelques éléments motivés par des appétits personnels qui sèment la confusion et le désordre.

> *"Expliquant que l'unité est facile à défaire lorsque les populations cessent d'être méfiantes, Ndugu Kawawa a demandé aux populations de se méfier des gens qui soudainement changent et même travaillent contre l'unité. Il a rajouté que le parti est l'instrument qui permet de préserver l'unité et il appelle donc à un renforcement de son action à tous les niveaux.....*
> *Certains leaders du parti des îles ont reconnu que le parti et le gouvernement de Zanzibar ont été trop laxistes, trop tolérants en permettant à certains dirigeants du pays de semer délibérément la confusion parmi la population."*[2]

Le secrétaire général du parti appelle un contrôle plus étroit du parti sur l'activité du gouvernement, et dans la même logique, les membres du gouvernement devront participer activement aux séminaires qui leurs sont proposés et se montrer de bons militants. Le parti désapprouve le fait que le cabinet insulaire défende son indépendance sous le prétexte que Zanzibar a un statut particulier dans le pays. Son statut ne saurait justifier son indiscipline

---

1. On remarque que les populations de Pemba ont mal accepté l'éviction de S. Hamad du Comité Central, ainsi que la faible proportion de Wapemba dans les instances suprêmes du parti. A Zanzibar, on a dénoncé le retour des Arabes encouragé par le premier ministre Hamad. L'accusation vise en fait les populations ayant des ascendants arabes et qui savent tirer profit de la politique de libéralisation. Les Wapemba se sentent concernés par l'accusation. L'opposition au parti est plus forte sur l'île de Pemba que sur celle d'Unguja.

2. *Uhuru*, le 7 avril 1988. Les allusions du texte sont claires, elles mettent en garde certains dirigeants influents (S. Hamad par exemple) contre la tentation de s'affranchir de l'autorité du parti.

envers le CCM. Kawawa rappelle clairement que le parti est l'instance suprême du pays[1]. Mais la discussion est loin d'être facile, et à l'occasion d'un séminaire, les questions, qui lui sont posées, montrent que les insulaires ne sont pas totalement convaincus par la logique du parti. Il sont d'accord pour que le CCM ait un plus large contrôle sur les responsables locaux du parti, à condition que la Constitution du CCM soit amendée pour augmenter considérablement la représentation insulaire dans les instances suprêmes. En bref, ils acceptent le contrôle du parti si celui-ci est en majorité le fait d'insulaires; enfin, ils demandent (notamment Haji Ali Machano qui est ensuite décrit comme un agitateur par la presse) pourquoi, depuis la création du CCM, les postes de président et de secrétaire général sont-ils toujours occupés par des continentaux[2]. De nouveau, le débat porte sur des questions constitutionnelles, et le secrétaire général refuse d'envisager des amendements constitutionnels puisqu'ils sont proposés, non pas par membres fidèles, mais par quelques éléments perturbateurs[3], qui ne peuvent prétendre modifier le parti alors qu'ils en sont de mauvais représentants. Enfin, A. Wakil rappelle au même séminaire que toutes les opinions ont droit de cité à condition d'utiliser les canaux légaux et ceux qui distribuent des pamphlets et qui se permettent des actes de vandalisme seront poursuivis. La visite de R. Kawawa n'a pas ramené le calme, bien au contraire, il est venu montrer les intentions du parti qui sont de resserrer son contrôle. Sa visite est perçue à Zanzibar comme une volonté d'intimidation plus que comme une recherche de conciliation. Après son départ, alors que les pénuries alimentaires réapparaissent[4]; le climat social se détériore un peu plus chaque jour et les

---

1. La visite de R. Kawawa vise à une remise en ordre du CCM sur les îles et elle a vraisemblablement reçu l'aval du président A. Wakil. Néanmoins, des désaccords existent entre le secrétaire général et les autorités insulaires, ces dernières sont prêtes à recevoir le soutien du parti pour "calmer" les opposants, mais elles ne sont prêtes ni à financer le CCM, ni à transférer les devises des îles vers le pouvoir central. Dès qu'il s'agit d'argent, le gouvernement insulaire marche sur un terrain miné, car il ne fait pas de doute que tout transfert de fonds insulaires au parti ou au gouvernement central serait très impopulaire parmi les populations quelles que soient les tendances politiques. Ainsi A. Wakil a refusé de fournir 34 millions de Shillings (en devises),pour la construction du siège central du parti à Dodoma comme lui demandait R. Kawawa. Il a simplement accepté de financer des séminaires du parti pour populariser celui-ci sur les îles. *Africa Analysis*, n°45, 14 avril 1988.

2. Cette argumentation rappelle celle de 1977 lors des discussions au sein des structures de base de l'ASP sur la création d'un parti unique pour tout le pays.

3. *Daily News*, le 11 avril 1988, "*Ennemies' noise won't amend Constitutions*".

dirigeants exhortent la population à suivre les consignes de délation des "agitateurs" données par le secrétaire général[1] du parti.

Les cérémonies commémoratives du 24ème anniversaire (le 24 avril 1988) de l'Union se sont déroulées dans une morosité générale, marquées, sur les îles, seulement par un rapide discours du ministre de l'éducation nationale. Le désarroi des autorités face à ces cérémonies s'est traduit par un renfort massif du contingent militaire et policier envoyé du continent[2]. Alors que ces cérémonies constituent un rite destiné à rappeler les bienfaits de l'Union et devraient jouer un rôle intégrateur et nationaliste, leur sens est totalement perverti, puisqu'elles tendent à symboliser la domination continentale. Les autorités n'ont pas écarté la menace de l'intérieur, et J. Nyerere, pourtant adepte connu de la discussion et de la modération, a ouvertement fait savoir qu'il n'hésiterait pas à utiliser la force armée pour mater toute tentative de sécession[3].

Ces cérémonies, dont le rituel semble immuable d'une année sur l'autre, donnent l'occasion au pouvoir de dénoncer les fondements idéologiques réactionnaires de l'opposition. Depuis 1964, les autorités présentent même analyse de l'opposition à l'Union selon laquelle, les opposants, actifs depuis la création de la République, sont liés aux partisans de l'ordre ancien et soutenus par les "impérialistes". Le gouvernement insulaire refuse de considérer qu'elle est simplement nourrie des carences et des dysfonctionnements actuels de l'Union. Dans son discours, A. Wakil affirme pourtant que les critiques ne sont en aucun cas interdites, surtout si elles visent à rectifier certaines erreurs techniques de l'Union. Mais il est impensable de plaider la rupture de l'Union sous prétexte de quelques mauvais fonctionnements. A. Wakil met en garde les responsables administratifs et politiques qui affichent ouvertement leur mépris (lorsque ce n'est pas leur opposition) envers le parti. Enfin, pour clore cette esquisse du climat politique des îles, le président

---

4. Le premier ministre annonce que la nourriture importée l'est actuellement à crédit. Les caisses de l'Etat sont vides, car la récolte de girofle de décembre n'a pas encore trouvé acquéreur. *Daily News*, le 11 avril 1988.

1. Intervention du premier ministre dans le *Daily News* du 14 avril 1988.

2. *Lettre de l'Océan Indien*, n°332, le 14 mai 1988.

3. Idem.

demande une meilleure formation idéologique des cadres, pour qu'ils soient mieux armés pour contrer les insinuations qui discréditent le pouvoir et le parti. Le président rend cette absence de formation responsable de la "vaine" polémique que de nombreux insulaires ont engagée au sujet de la réélection de J. Nyerere à la présidence du CCM et de l'éviction de S. Hamad du Comité Central.

1-4. Les événements de mai.

Le 13 mai, la tension culmine dans une irruption de violence. Pour la première fois depuis la révolution, plusieurs milliers de manifestants[1], surtout des jeunes, marchent vers la résidence présidentielle. La manifestation tourne à l'émeute lorsque les manifestants tentent de pénétrer dans la demeure du président. Bien qu'ils ne soient pas armés, la police riposte violemment en utilisant des gaz lacrymogènes et en tirant sur la foule faisant un ou quatre morts et une centaine de blessés[2]. Plusieurs véhicules et bureaux du gouvernement et du *Chama cha Mapinduzi* sont détruits. Les bureaux d'Air Tanzania sont aussi endommagés[3]. Les slogans des manifestants : "*Nyerere, Mwinyi et Wakil sont les ennemis d'Allah*" mettent en cause les trois principaux du parti et des gouvernements. L'ancien premier ministre S. Hamad est décrit comme le seul représentant populaire des insulaires. A la suite de la manifestation, près de 150 personnes sont arrêtées[4], la plupart d'entre-elles seront rapidement relâchées à l'exception de 23 personnes qui devront répondre de leurs actes devant la justice.

L'émeute a été officiellement provoquée par les déclarations de Sofia Kawawa, présidente de l'Union des Femmes Tanzaniennes (*Umoja wa Wanawake*) lors d'une

---

1. *Lettre de l'Océan Indien*, n°333, le 21 mai 1988. Le *Daily News* du 14 mai 1988 publie des photos de la manifestation.

2. Un mort et huit blessés graves selon les sources officielles et quatre morts et une centaine de blessés selon les sources indépendantes (la BBC internationale notamment).

3. *EIU Country Report*, n°3, 1988 p.7.

4. Dont Nasser Bachoo et Alia Hamed Jabir, décrits comme les meneurs ainsi que le correspondant de la BBC sur les îles, Ali Saleh, accusé par les autorités de colporter une image négative de Zanzibar. Notons qu'à Pemba, la population entend le récit des événements d'abord par la BBC, qui est très écoutée, avant de recevoir la version officielle de l'émeute.

A PART of the crowd which took part in the illegal demonstration in Zanzibar last Friday. (Picture by Meshack Njavike of SHIHATA).

conférence du parti sur le thème "*Les femmes et le développement*". Celle-ci proposait d'adopter une résolution interdisant la polygamie, qui, selon elle, est une pratique oppressive pour les femmes[1]. A Zanzibar, où 99% de la population sont musulmans, la proposition de S. Kawawa est perçue comme une atteinte aux droits fondamentaux (le respect de la loi divine) et aux particularismes des îles. Il est clair que c'est une provocation dans le contexte tendu des relations entre le continent et Zanzibar, d'autant plus qu'elle est soutenue par le président du parti lui-même et par un ministre zanzibarite, Fatuma Said[2]. Ce soutien vient confirmer le sentiment répandu chez les insulaires, à savoir que le parti néglige le particularisme des îles (dont la religion) et que les dirigeants insulaires ne sont pas les bons représentants de leurs aspirations. Les propos de S. Kawawa servent seulement de catalyseur car les responsables du pays savent bien qu'il est impossible de ne pas respecter les pratiques religieuses des insulaires. S. Kawawa ayant fait cette déclaration dans le cadre d'une conférence, n'a aucun moyen de faire promulguer une loi dans ce sens. Mais cette déclaration a cependant mis le feu aux poudres sur les îles. Et ce n'est pas un hasard si la manifestation s'organise au sortir de la prière du vendredi car le prêche a porté sur la nécessité de respecter les règles islamiques, dont la polygamie. Le soir même, les imams des mosquées[3], convoqués par le premier ministre Juma, nient que la manifestation ait été motivée par leurs sermons, même s'ils désapprouvent la manière dont S. Kawawa a présenté la polygamie, car elle a omis de tenir compte de l'aspect religieux de la pratique[4]. Le parti et le gouvernement insulaire, inquiets de cette affaire, vont s'attacher à la dédramatiser, en expliquant patiemment que les principes démocratiques du CCM permettent

---

1. C'est l'épouse du secrétaire général du CCM, Rashidi Kawawa. Les mauvaises langues n'ont pas manqué de relever que Sophia Kawawa n'est pas l'unique épouse de son mari.

2. Le *Daily News*, le 11 mai 1988, un article affirme que Nyerere et Fatuma Said sont favorables à la révision des lois qui sont oppressives envers les femmes, et les Zanzibarites y voient une intention de légiférer en contradiction avec leurs règles de vie. C'est intéressant de relever que le seul ministre zanzibarite qui se soit prononcé sur la proposition de S. Kawawa est une femme.

3. Il s'agit des imams des mosquées de Shangani, de Mikwajuni et de Forodhani. Ils sont accompagnés du Chief Kadhi, Sheikh Ameir Tajo.

4. Intervention à Radio Zanzibar, le 14 mai 1988.Voir aussi *Uhuru* du 22 mars 1989, qui rapporte les séances du procés d'un des inculpés (Gwiji) de la manifestation de mai. L'inculpé reconnaît que la déclaration de S. Kawawa fut interprétée comme une provocation volontaire des continentaux.

à toutes les opinions de s'exprimer, et que, par conséquent, S. Kawawa n'est pas blâmable. Ils reconnaissent en même temps que la liberté de culte (la laïcité de l'Etat) est un des principes fondamentaux du pays, et que, pour cette raison, les Zanzibarites sont libres de pratiquer sans contrainte leur religion. La visite de A. H. Mwinyi à Zanzibar le 16 mai pour tenter de désamorcer la crise, confirme la gravité de la situation. Pour la première fois, le président a été pris à parti par les manifestants qui l'ont associé au CCM. Autrefois très populaire, les insulaires pensent qu'il ne défend pas suffisamment les Zanzibarites contre l'autorité du parti. Par sa visite, A. H. Mwinyi tente de convaincre, qu'en tant que Zanzibarite, il est sensible à la réaction de la population, mais qu'elle fut trop impulsive, car elle aurait dû tenir compte des structures démocratiques du CCM qui permettent l'expression de toutes les opinions. A. H. Mwinyi rencontre également les autorités religieuses et leur demande de faire preuve de prudence dans leur sermons en période de troubles. Se voulant rassurant, il rappelle que les autorités politiques du pays ont toujours consulté les institutions religieuses avant de modifier la législation et, qu'enfin, les vues de S. Kawawa n'engagent qu'elle et ne reflètent pas la position du parti et des gouvernements[1].

Les 14 et 15 mai 1988, 29 personnes (dont trois femmes) ont comparu devant un tribunal, mais leur procès a été reporté à une date ultérieure et les chefs d'inculpation n'ont pas été immédiatement révélés. Les résultats de l'enquête ne sont pas encore officiellement dévoilés, mais celle-ci aurait permis de découvrir des cassettes audio et vidéo au contenu séditieux mais dont l'origine n'est pas encore clairement établie[2].

Le procès des 22 inculpés de la manifestation de mai 1988 est prévu pour le 18 janvier 1989; il a déjà été repoussé en octobre dernier lorsque leur avocat, Hamidu Mwezeleni, eût renoncé à s'occuper du dossier. Ses nouvelles responsabilités au ministère des affaires étrangères ne lui permettaient plus, selon lui, de les défendre[3]. Ils viennent de

---

1. *Daily News*, le 17 mai 1988.

2. *Lettre de l'Océan Indien*, n°334, le 28 mai 1988. On pense aux pays du Golfe mais aussi à la Grande Bretagne et à plusieurs pays scandinaves.

3. Selon la *Lettre de l'Océan Indien*, (le 16 novembre 1988) "*cet emploi lui avait été proposé afin qu'il renonce à assurer la défense des jeunes Zanzibarites. Avant de quitter Zanzibar, la police locale aurait organisé une fête en son honneur. Avant cela, les autorités*

trouver un nouvel avocat: Al Hadj Hussein Almasi Kwikwima, un continental. Sans rechercher de compromis, le gouvernement semble vouloir faire preuve de clémence et de prudence envers les personnes appréhendées ce jour-là. Après six semaines d'incertitudes, seuls trois manifestants seraient encore détenus dans la prison centrale de Zanzibar[1], les autres ayant été relâchés en attendant le procès. Ils sont tous jugés le 4 juillet 1989 à Zanzibar: 15 d'entre eux, principalement des jeunes gens, sont condamnés à des sentences entre 12 et 18 mois d'emprisonnement[2].

Le 13 mai 1988, le jour même de la manifestation, alors qu'il était en réunion au NEC, J. Nyerere aurait dit que les liens entre Zanzibar et le continent s'expliquent simplement par la géographie, et qu'au même titre que l'île de Mafia, Zanzibar s'inscrit dans l'espace est-africain. Inutile de dire que les insulaires, informés par la "rumeur", y ont vu une provocation de plus car les mots de J. Nyerere, s'ils se justifient "géographiquement", suscitent des ambiguïtés qui sont immédiatement relevées[3].

Déterminés à faire preuve de fermeté devant la dégradation du climat politique des îles, les dirigeants du CCM se sont réunis à huis clos et ont décidé le jour même d'expulser sept membres influents insulaires: Soud Yusuf Mgeni, S. Hamad Rashid Mohamed, Suleiman Seif Hamad, Hatib Hassan Hatib, Shaaban Hamis Mloo, Ali Haji Pandu et Seif Sharif Hamad[4]. Les dirigeants du CCM les accusent d'avoir cherché, de connivence avec des "*ennemis étrangers*"[5], à déstabiliser l'Union et à saboter le parti.

---

gouvernementales s'étaient opposées à ce que Wolfgang Dourado, un ancien attorney général de Zanzibar, assure leur défense, comme il s'était proposé de le faire gracieusement."

1. *Lettre de l'Océan Indien*, n°339, le 2 juin 1988. Il s'agit de Abdulhakim Mohsin Abeid, Said Souleiman Gweji et de Mabadi Ali Khatib.

2. EIU *Country Report* n°3, 1989, (Tanzania/Mozambique).

3. L'annexion de l'île de Mafia par les Allemands du Tanganyika au XIXème siècle fut un acte de violence, car elle n'avait pas reçu le consentement des populations. La petite phrase de Nyerere laisse supposer qu'il conçoit l'Union de la même manière. *Africa Confidential*, Vol 30, n°11.

4. Soud Yusuf Mgeni était membre du NEC et ministre à Zanzibar de l'agriculture et de l'élevage; Hamad Rashid Mohamed, membre du NEC et vice ministre des finances et de l'économie dans le gouvernement central; Suleiman Seif Hamad, vice président de la Chambre des représentants; Hatib Hassan Hatib, député au Parlement de l'Union; Shabaan

(Les sept hommes) *"ont agit sans tenir compte des normes du parti, de ses idéaux et de ses tabous et ils ont violé les conditions constitutionnelles de l'adhésion au parti. En faisant cela, ils ont mis en danger l'existence du Parti et l'unité nationale... Ceux qui ont participé à la pollution de l'atmosphère de Zanzibar ont encore fait pire. En plus d'agir contre la discipline du parti, ils ont apporté le chaos dans la démocratie, ce qui a provoqué des émeutes qui menacent la liberté et la sécurité des populations."*[1]

Leur expulsion du parti arrête momentanément leur participation à la politique nationale. Cette décision, annoncée le jour même de l'émeute, fait officiellement suite au rapport présenté par le secrétaire général du CCM après sa visite sur les îles en avril. Selon ce rapport, l'agitation et la tension à Zanzibar sont dues à certains membres influents du parti qui ont encouragé et soutenu des rumeurs en tous genres et ont noué des liens avec des opposants étrangers. Enfin, ils n'ont pris aucune des mesures qui s'imposaient pour rétablir le calme, la confiance et défendre les intérêts du CCM. Le rapport de Kawawa précise que les populations sont fatiguées de tous ces troubles et qu'elles s'interrogent sur la passivité du parti[2].

Pas plus que l'éviction de S. Hamad de son poste de premier ministre en janvier dernier, l'expulsion des sept dirigeants ne rétablit le calme. Bien au contraire, la décision du CCM est perçue comme une énorme injustice, et Zanzibar entre alors dans un cycle de provocation-répression dont on ne voit pas d'issue acceptable pour les deux parties. La manière dont la presse nationale présente la situation insulaire irrite au plus haut point les Zanzibarites qui y voient la preuve que les autorités centrales et insulaires refusent de prendre sérieusement en compte les demandes des "mécontents". Les versions des journalistes sont restrictives et s'alignent immanquablement sur l'analyse officielle de

---

Hamis Mloo et Ali Haji Pandu tous deux membres de la Chambre et connus pour leur franc parler dans cette assemblée, ils auraient été arrêtés; Seif Sharif Hamad ancien premier ministre de Zanzibar démis en janvier dernier, il était toujours député à la Chambre des représentants; on relève en plus que Rashid Hamad Hamad, président régional du CCM pour la région nord de Pemba est démis de ses fonctions tout en restant membre du parti. Le NEC lui reproche de ne pas avoir été suffisamment ferme contre les adversaires de l'Union.

5. *Daily News*, le 14 mai 1988.

1. *Daily News*, le 17 mai 1988.

2. Nasibu aussi reprochait au parti d'être infiltré par les opposants.

l'opposition par les autorités. Ainsi selon le *Daily News*, les responsables des troubles du vendredi 13 mai ont utilisé la religion pour masquer leurs buts politiques de "reconquête" du pouvoir. Pourtant, la manifestation a principalement regroupé des jeunes gens, et on a du mal à comprendre pourquoi ceux-ci aspireraient à un retour de l'autorité arabe sur les îles (ils sont souvent nés après la révolution et n'ont jamais connu l'autorité du Sultanat). Par contre il est clair que le chômage, l'absence de débouchés économiques, l'écart des niveaux de vie entre riches et pauvres font de cette jeunesse, souvent désœuvrée, une force potentielle de contestation, sensible à l'argumentation nationaliste (et pan islamique) toujours favorable à une plus grande autonomie vis-à-vis des autorités centrales. La version officielle explique le mécontentement en minimisant les problèmes économiques et le réel malaise social des îles: les mécontents sont forcément des délinquants (ou des saboteurs) et leurs leaders sont toujours à la solde des étrangers. Une telle caricature des problèmes conforte la conviction des insulaires qu'il "*n'y a rien à attendre du continent*". En voulant rétablir l'ordre, le CCM multiplie les maladresses, déforme la situation au nom "*des principes démocratiques du parti*"[1]. Un article du quotidien *Uhuru* (du 17 mai 1988) est particulièrement révélateur de l'analyse restrictive de la situation par le parti. Le journaliste explique que depuis 1985 (l'élection de A. Wakil) certains dirigeants, malgré les rappels à l'ordre du CCM, propagent des sentiments sécessionnistes et sabotent l'autorité du parti, trahissant les idéaux du CCM. Le texte reprend l'argumentation du NEC, à savoir que ces personnalités politiques n'étaient pas de réels représentants du parti. Cette argumentation confirme aux insulaires que le CCM est une structure inadéquate, puisqu'il ne permet pas l'expression de tendances diverses et puisqu'il écarte du pouvoir les responsables politiques populaires. Enfin, le gouvernement insulaire se déconsidère auprès des populations en minimisant leur mécontentement. Ainsi pour A. Wakil, l'émeute n'est pas aussi spontanée[2] que l'on pourrait le croire, c'est l'œuvre d'éléments extérieurs et de leurs sympathisants locaux qui manipulent les populations. Le

---

1. *Uhuru*, le 16 mai 1988.
2. Lors du procès des inculpés, l'accusation ne mentionnera pas d'influence extérieure. Voir *Uhuru*, le 22 mars 1989.

président parle d'un gouvernement en exil qui veut recoloniser les îles. Les ennemis sont désignés.

Fin mai, Rashid Kawawa annonce que la remise en ordre du parti sur les îles n'est pas achevée et que de nouvelles expulsions pourraient avoir lieu. Il réitère également ses appels à la délation, et précise que le gouvernement insulaire a jusqu'au mois d'août, délai fixé par les instances suprêmes du CCM[1], pour aligner son programme politique sur celui du parti.

La détérioration de la situation se confirme par la multiplication des rumeurs alarmistes[2] et par les actes de vandalisme que subissent les biens "nationaux" (comme les bureaux du parti). Il y aurait eu une émeute à Pemba faisant 7 morts parmi la population civile, des voitures du CCM auraient été incendiées; des cassettes vidéo prônant la sécession[3] auraient été distribuées sous le manteau etc...

2- RADICALISATION DU CONFLIT.

De 1988 à 1990, la situation de conflit entre les populations insulaires et leurs dirigeants, entre le gouvernement et le parti qui le somme de plus de fermeté, prend une telle importance qu'elle contrarie toute décision prise dans le cadre de l'activité quotidienne du gouvernement. La vie politique semble paralysée par cette situation et la perspective d'élections en octobre 1990 (pour la présidence de la République et la présidence de Zanzibar) accentue les luttes d'influence.

2-1. Poursuite de la remise au pas des îles.

---

1. *Lettre de l'Océan Indien*, n°335, le 4 juin1988.
2. Les rumeurs portent sur des arrestations massives, sur des licenciements, etc... Cette multiplication des rumeurs traduit l'inquiétude des populations.
3. *Daily News*, le 19 mai 1988.

L'émeute du mois de mai et l'expulsion de Zanzibarites du CCM met le pouvoir insulaire devant une situation difficile. Contesté par les populations locales, il doit satisfaire le parti dont le rappel à l'ordre a été très clair. En fait, sa marge de manœuvre est mince et ses dirigeants sont divisés sur l'attitude à adopter face aux dissidents locaux. Certains d'entre-eux mettent en doute la version de manipulation étrangère, d'autres demandent une plus grande fermeté face aux opposants, mais le premier ministre Juma prône une attitude prudente.

> *"Le gouvernement n'a pas l'intention de s'engager dans des arrestations massives car il ne veut pas mettre en danger le processus de démocratisation".*[1]

Le gouvernement de Zanzibar hésite à s'engager dans une politique de répression vis-à-vis des opposants à l'Union, alors qu'elle est ouvertement attendue par le CCM[2]. En fait le gouvernement insulaire semble manœuvrer à vue sans aucun plan précis.Tout à tour, il annonce la poursuite des opposants pour prôner la clémence le lendemain. Cette attitude traduit son désarroi à maitrîser la situation. Coincé entre le parti et sa population mécontente, il n'a aucune solution évidente.

Une fois de plus, les éternels appels à l'unité ont été de rigueur dans les discours des cérémonies du 25ème anniversaire de la révolution de Zanzibar. La surprise est venue de J. Nyerere qui n'a pas honoré les îles de sa présence bien qu'elle ait été annoncée par la presse, ouvrant ainsi la porte à de nombreuses spéculations. Par contre, A. Jumbe, l'ancien président déchu, fait une rentrée officielle, la première depuis son limogeage en janvier 1984. Dans son discours, le président A. Wakil n'a pas manqué de souligner les difficultés que traversent les îles, insistant particulièrement sur le marasme économique.

Lors des célébrations, la police était sur ses gardes, craignant des incidents car différents pamphlets séditieux et puisant dans la foi musulmane ont appelé les populations à

---

1. Idem, le 5 novembre 1988. Discours de Juma devant les fonctionnaires.
2. *Africa Analysis*, 15 septembre 1989.

l'insoumission[1]. Pour éviter tous dérapages, les forces de police étaient particulièrement nombreuses, notamment à Pemba, où près de 6000 hommes sont venus renforcer les contingents des *Tanzania Peoples' Defence Forces* déjà stationnés sur cette île[2].

A Zanzibar, aucun sujet ne peut plus être abordé calmement s'il est proposé par le parti ou par les autorités centrales. Ainsi la campagne sur le contrôle des naissances est particulièrement mal reçue et provoque l'opposition des représentants religieux musulmans[3].

- visite de J. Nyerere à Zanzibar.

Du 26 février au 5 mars 1989, le président J. Nyerere vient en visite à Zanzibar et cette longue visite ressemble à une nouvelle étape de la lutte contre les adversaires de l'Union. Tout comme R. Kawawa l'année précédente, le président J. Nyerere tente d'inculquer la discipline partisane et menace les commissaires régionaux de sanctions s'ils continuent à faire preuve de laxisme envers les détracteurs de l'Union. Le *Mwalimu* conseille d'effectuer une sélection minutieuse des candidatures au CCM[4], pour éviter les voix discordantes et les motivations douteuses. En visite sur l'île rebelle, Pemba, J. Nyerere lance des mises en garde précises à l'ancien premier ministre S. Hamad, qui, révèle-t-il, lui

---

1. *Africa Confidential*, 3 février 1989.Ces pamphlets, dont on pense qu'ils viennent d'Oman, prônaient une résistance de type "palestinienne" (intifada) contre les autorités. Décrivant Nyerere comme le Pape et Mwinyi comme son Cardinal, les pamphlets utilisent d'anciennes frayeurs, où la menace continentale prend la forme d'une menace de christianisation. L'identité insulaire est amalgamée à une identité islamique. Si l'islam a toujours fait partie des caractéristiques zanzibarites, ce n'est que très récemment qu'il prend une dimension politique. Mais l'intégrisme islamique reste un phénomène marginal.

2. Les forces de sécurité auraient organisé "l'opération Pemba", qui consiste en la mise en place d'un dispositif de sécurité de plus de 10000 hommes venant de la police, de l'armée et des autres forces de sécurité; ils sont pour la plupart originaires du continent. *Lettre de l'Océan Indien*, n°372, 4 mars 1989. Pour prévenir tout incident, onze personnalités proches de Seif Hamad ont été emprisonnés du 10 au 16 janvier. Il s'agit de Shabaan Mloo, de Machano Hassan, de Saidi Baisi, de Mzee Khatibu, de Hamadi Mmanga, de Rashidi Ali Hamadi, de Salum, de Omar Juma (un médecin, et homonyme de l'actuel premier ministre), de Mkubwa Said, de Seif Juma Seif, et d'un responsable des presses religieuses locales, Khairiya Press. *Zanzibar Newsletter*, janvier 1990, p.7.

3. *Lettre de l'Océan Indien*, n°373, 11 mars 1989.

4. Ce conseil rappelle le reproche formulé par Nasibu dans son livret "extrémiste" circulant en 1987 sur les îles.

a envoyé une lettre "injurieuse". Le président du CCM dénonce l'ambition frustrée de l'ancien premier ministre à la suite de sa non-sélection en 1985 pour la présidence des îles.

Le président du CCM a reçu un accueil glacial, seuls les écoliers et les fonctionnaires[1] sont venus l'accueillir à sa descente d'avion. Pendant son séjour, il aurait présidé une réunion secrète du parti où il aurait dit :

> *"Zanzibar est dans une situation révolutionnaire, nous devons user de méthodes du même type et ne devons pas avoir pitié de ceux qui tentent de faire obstacle au parti et à l'unité"*[2].

Les Zanzibarites n'ont pas manqué de relever que la sécurité relève du Chef de l'Etat et non du président du CCM. En fait, J. Nyerere préconise ouvertement l'utilisation de la loi de détention sans jugement pour contrer l'opposition.

La visite de J. Nyerere à Zanzibar est l'occasion d'une vague d'arrestations dans les deux îles. Apparemment, cette purge vise principalement des membres de l'ancien parti Umma et plusieurs personnes présentées comme des dissidents anti-unionistes[3]. La police fouille leurs maisons; la majorité d'entre eux sont relâchés après le départ de J. Nyerere, à l'exception de Said Basesi, un ancien syndicaliste[4], accusé d'être en possession de pamphlets séditieux.

- Arrestation de S. Hamad.

Le 10 mai 1989, quelques jours après avoir donné une interview à la BBC dans laquelle il prenait position en faveur d'un référendum d'auto-détermination, l'ancien premier ministre S. Hamad est arrêté sur l'île d'Unguja, alors qu'il rentrait de Pemba où il était allé célébrer l'Id-el-Fitr. Le chef d'inculpation présenté contre lui par les autorités est l'organisation illégale de meeting politique "pouvant troubler l'ordre public". Il est intéressant de relever qu'il a été arrêté sur l'île d'Unguja et non à Pemba où a eu lieu le délit.

---

1. Les fonctionnaires étaient "obligés" de venir acclamer Nyerere sous peine, dans le cas contraire, d'être licenciés. *Lettre de l'Occéan Indien*, n°372, le 4 mars 1989.
2. Idem.
3. *Lettre de l'Océan Indien*, n°375, 25 mars 1989. Tels, à Chake Chake, Saleh Sultan, Sharif Hadi Dadi, Mohamed Khatibu.
4. *Africa Analysis*, n°68, 17 mars 1989.

En même temps que S. Hamad, quatre de ses collaborateurs, Omar Salim, Suleiman Seif, Massoud Omar Said et Juma Ngwali, sont arrêtés. Les insulaires n'ont pas manqué de relever que cette arrestation fait suite à la visite de J. Nyerere sur les îles, au cours de laquelle il a demandé aux autorités insulaires d'utiliser sans hésitation leur pouvoir de détention sans jugement. S. Hamad n'est pas la première victime de cette remise en ordre : en mars, Chiku Hassan est arrêté pour avoir distribué des pamphlets, et il est toujours détenu sans qu'aucune charge ne soit établie avec certitude. Kurwa Shauri est dans la même situation pour avoir tenté d'organiser sans autorisation officielle un débat le vendredi après la prière[1].

Depuis le 23 mai, S. Hamad est détenu avec un nouveau chef d'inculpation: il aurait gardé des documents secrets appartenant à l'Etat après son limogeage en janvier 1988. L'ancien chef d'inculpation est officiellement supprimé, pourtant sur l'île de Pemba, quelques 50 personnes sont accusées et inculpées pour avoir assisté à ce meeting illégal[2]. Le procès du 25 mai commence à Zanzibar et non à Pemba comme cela était prévu au départ, puisque le délit avait été constaté sur cette île par la police.

Le juriste tanzanien Shivji, représentant le comité d'assistance juridique de l'université qui devait assurer la défense de S. Hamad, annonce qu'il se décharge de cette affaire sans donner d'explication. Shivji, qui jouit d'une solide réputation, faisait figure d'avocat de choix. Ce désistement sans raison officielle laisse à penser qu'il a peut-être subi des pressions de la part des autorités. D'autres avancent l'hypothèse financière[3], le comité d'assistance juridique de l'université traite habituellement les cas des personnes n'ayant pas de moyens financiers; or S. Hamad bénéficie de ressources importantes. Finalement, ses partisans recueillent des dons pour payer ses avocats, mais il n'a toujours pas été jugé.

---

1. *Africa Confidential*, Vol 30, n°11.
2. *Africa Analysis*, n°74, 9 juin 1989.
3. *Lettre de l'Océan Indien*, n°396, 9 septembre 1989.Shivji, qui est un continental apporte de l'eau au moulin des sécessionnistes insulaire par la publication d'un article *The Legal Foundations of the Union in Tanzania's Union and Zanzibar Constitutions* (Dar es Salaam University Press, 1990, 113p.) dans lequel il affirme que les problèmes de l'Union sont liés au non respect du traité d'union signé en 1964. La nouvelle étude de Shivji n'a pas été commentée dans les journaux nationaux.

- Répression et surveillance.

Les Zanzibarites, qui s'interrogent sur les pratiques actuelles du pouvoir et sur les droits des populations, sont eux aussi poursuivis par les autorités[1]. Ali Salim Ahmed, un économiste et le *permanent secretary* du ministère des finances vient d'être démis de ses fonctions. Il n'est pas le seul, ainsi Abdulrahman Ali Saleh, député et secrétaire de la Chambre, est inquiété car il aurait publié un article critiquant la stratégie de J. Nyerere concernant les îles[2].

Le pouvoir insulaire ne parvient plus à afficher une attitude prudente face à une opposition de plus en plus audacieuse sans être pour autant homogène.

Le Président A. H. Mwinyi annonce dès le 25 février la mise en place d'une commission du plan dépendante du parti et qui exercera son autorité sur tous les ministères et veillera que l'action des deux gouvernements soient bien conforme avec le programme du parti[3].

2-2. l'opposition : les formations et les objectifs.

Depuis 1985, l'opposition au gouvernement et au CCM, et par extension à l'Union tanzanienne, déploie une activité importante en restant néanmoins un peu confuse et brouillonne.

- L'opposition interne.

Quelques jours avant les fêtes du 25ème anniversaire de la révolution, des opposants zanzibarites ont adressé une lettre ouverte au président A. Wakil, au premier ministre Juma et au président de la République A. H. Mwinyi, ne demandant rien de moins

---

1. *Africa Watch* est une organisation non gouvernementale crée en 1988 à Londres qui dénonce la violation des droits de l'homme en Afrique. Elle trace un tableau particulièrement négatif de la situation insulaire, énumérant les différents abus: l'utilisation massive de la loi de détention sans jugement et les pressions que subit la justice.
2. *Africa Analysis*, n°98, 17 mars 1989.
3. *Lettre de l'Océan Indien*, n°322, le 5 mars 1988.

que l'organisation d'un référendum sous le contrôle de l'ONU pour décider du devenir des îles, hors ou dans la République unie[1]. Les auteurs de la lettre, qui n'ont pas craint de signer ouvertement le document, donnent un démenti à la position gouvernementale qui attribue les revendications sécessionnistes à une poignée d'éléments étrangers. Les signataires de ce document tentent de faire sortir leur discours des travers simplificateurs dans lesquels les autorités les cantonnent. Ils expliquent l'opposition au gouvernement en terme d'insatisfaction générale face à la politique, liée à un sentiment de frustration né du peu de poids réel qu'ont les populations insulaires dans les décisions nationales. Ils refusent l'identification en termes raciaux et tentent de donner une dimension progressiste à la contestation pour contrer l'image réactionnaire qu'en donnent les autorités.

En parallèle, quatre personnalités exclues du parti le 13 mai 1988[2], orientent leur combat sur le plan diplomatique en envoyant aux Ambassades et Hautes Commissions, ainsi qu'à l'ONU et au secrétariat du Commonwealth, des copies des lettres et de la pétition qu'ils ont, eux aussi, envoyées en juin 1989 au président de la République, au président de Zanzibar et au président du parti pour demander un référendum d'auto-détermination sur les deux îles. Les auteurs du document intitulé "*The case for referendum*" veulent se différencier des mouvements d'opposition existant à l'étranger pour représenter l'opposition interne des îles et amener les autorités à en tenir compte comme d'une force politique indépendante de toute influence extérieure (et réfuter ainsi la description courante de l'opposition par les autorités qui parlent sans cesse de manipulations extérieures). En dépit des risques réels, une centaine de personnes ont signé le document.

Mais les autorités insulaires s'affirment opposées au référendum d'auto-détermination. Fin mai, le chef du gouvernement par intérim (en raison de l'absence du

---

1. *Lettre de l'Océan Indien*, n°372, 4 mars 1988. Les auteurs de la lettre sont: Shabaan Jecha Pandu, Makame Mvyale Vuai et Simai Sefu Kombo.

2. Il s'agit de Ali Haji Pandu, ancien ministre de la justice, de Shabaan Khamis Mloo, ancien responsable régional du CCM, de Masoud Omar Said, ancien ministre de l'éducation et de Soud Yusuf Mgeni, ancien ministre de l'agriculture. *Lettre de l'Océan Indien*, n°395, le 2 septembre 1989. Voir les traductions des lettres en annexe.

président Omar en visite à l'étranger), Omar Ramadhani Mapuri a officiellement refusé l'organisation d'un tel référendum à Zanzibar[1].

Les autorités ont, à plus d'une reprise, accusé les Sheikh de diffuser des sentiments sécessionnistes parmi la population. Elles auraient saisi des cassettes vidéo et des pamphlets critiquant vertement les autorités du CCM et du gouvernement. Elles soupçonnent les auteurs d'être localisés dans le Golfe et plus précisément en Oman[2].

Les autorités font aussi face à un mouvement d'opposition religieuse qu'elles ne parviennent pas à endiguer. Durant le dernier semestre de 1989, des autocollants portant le blason de Zanzibar et les mots suivant "*l'Etat de Zanzibar*" juxtaposés à des versets du Coran et aux mots *Bismillahi* (au nom d'Allah) ont été distribués sur les îles. Il n'est pas étonnant que les Zanzibarites aient été preneurs, car le message caresse leurs aspirations sécessionnistes (l'Etat de Zanzibar) et rappelle un des traits principaux du particularisme insulaire face au continent, la religion. Le pouvoir y a vu une atteinte à son autorité. Les autocollants sont supposés fait à Dubai, et seraient le moyen de propagande de l'opposition en exil. En octobre, créant la surprise, le premier ministre pose un ultimatum à la population: celle-ci a deux mois pour enlever tous ces autocollants qui ont fleuri sur les murs de la ville, sur les voitures, dans les demeures. Selon la police, certaines personnes arrêtées en train de distribuer ces autocollants, sont aussi en possession de documents d'Etat secrets relatifs au système de sécurité des îles[3]. L'ultimatum du gouvernement se combine avec une campagne d'arrestations.

---

1. *Lettre de l'Océan Indien*, n°385, 3 juin 1989.

2. La mise en cause ouverte d'Oman dans les troubles par les autorités les a amenés à plus d'une reprise à devoir présenter des excuses à ce pays pour cause de "gaffe diplomatique". Voir *Africa Analysis*, 6 janvier 1989. Il semble que le gouvernement Omanais n'ait pas réellement intérêt à soutenir l'opposition à Zanzibar. D'une part les Zanzibarites en exil sur son territoire forment le gros de l'administration publique, ils sont donc nécessaires au pays. D'autre part, la prudence de ce pays envers son ancien territoire traduit la prise de conscience de l'image que véhicule l'Arabe (et donc l'Omanais) dans la politique insulaire. Chaque action d'Oman envers les îles est toujours soumise à des interprétations méfiantes.

3. *Africa Events*, décembre 1989. *Africa Analysis* (15 septembre 1989) rapportent que Bismillahi est une organisation insignifiante ne comprenant pas plus de douze membres. Sept d'entre-eux résident dans les pays du Golfe et fourniraient les fonds pour imprimer les autocollants. La population, qui semblait croire que les autocollants étaient le fait d'insulaires résidant sur les îles, serait furieuse de s'être faite gruger par un groupuscule d'opposition en

- La dissidence de l'île de Pemba.

Pour plusieurs raisons, Pemba est le centre nerveux de l'opposition au pouvoir. Tout d'abord, pour des raisons historiques, cette île n'a jamais réellement accepté le pouvoir révolutionnaire de Zanzibar, qui, sous A. Karume, n'a d'ailleurs jamais caché sa méfiance envers les Wapemba. Sa population n'a jamais réellement accepté l'Union, la voyant comme la conséquence d'une révolution qu'elle n'a pas soutenue. Longtemps écartée de la participation au pouvoir, c'est seulement en 1984, avec la nomination de S. Hamad que la population s'investit dans la politique. S. Hamad, fils de l'île, est leur représentant dans un sens très affectif, et son éviction est ressentie comme une nouvelle persécution. L'île de Pemba, où les projets de développement sont peu nombreux, alors qu'elle produit la quasi totalité du girofle pour l'exportation, se sent délaissée par le pouvoir politique d'autant plus que celui-ci collabore avec les autorités centrales. Depuis 1987, date de la conférence du parti qui a écarté S. Hamad du Comité Central, on ne compte plus les actes isolés (vandalisme) ou collectifs (des centaines de membres du parti ont démissionné collectivement) qui traduisent un mécontentement de moins en moins passif. La population a sa propre représentation de la situation, elle n'hésite pas à parler de colonisation de paysans continentaux, chapeautée par le CCM, pour renverser l'équilibre ethnico-religieux des îles. Il s'agit là de rumeurs qui n'ont jamais été confirmées.

En visite sur l'île de Pemba en septembre 1989, le président A. H. Mwinyi a pour la première fois tenu un discours autoritaire s'inscrivant dans la ligne officielle du CCM. Il a mis en garde ceux qui demandent un référendum, les dénonçant comme des *agitateurs* qui sont toujours à l'écoute des revendications passéistes. Pour A. H. Mwinyi, ces agitateurs ne sont que *des marionnettes des opposants au gouvernement en exil*[1]. En octobre 1989, le NEC du CCM met officiellement en garde quinze représentants officiels du parti à Pemba,

---

exil dont les intentions sont peu claires, d'autant plus que ce dernier aurait fait le jeu des forces de sécurité des îles, ravies de voir la population suivre un mouvement fantoche plutôt qu'une opposition plus organisée.

[1]. *Africa Events*, décembre 1989.

dont trois membres du Parlement[1], contre leur campagne "sournoise" d'opposition à l'Union tanzanienne. Cette mise en garde n'intervient que peu de temps après l'arrestation de 7 membres du parti à Pemba[2].

- L'opposition en exil.

L'opposition basée à l'étranger, composée de différentes organisations plus ou moins structurées et plus ou moins viables, n'est ni homogène ni stable.

Différentes tendances se sont réunies à Londres en août 1989 pour la première conférence de HAMAKI[3]. Cette association, fondée à Malmo en Suède en décembre 1988, est dirigée par Hemed Hilal Mohamed (président), Yusuf Swaleh Salim (secrétaire) et Abdou Abdallah (trésorier). Elle regroupe divers mouvements d'opposition à l'Union, sans distinction idéologique, car elle se veut un forum plus qu'un réel parti. Pour ses initiateurs, la situation interne des îles (les émeutes de mai, l'éviction de S. Hamad et les problèmes constants sur l'île de Pemba) rendent nécessaire l'organisation d'un tel mouvement pour réfléchir au devenir des îles. Selon HAMAKI, les autorités de Dar es Salaam sont désemparées, et n'ont de réponse aux problèmes en dehors de la répression et la violence; l'opposition doit donc s'unir pour une confrontation positive. Etant plus un front qu'un réel parti, ce mouvement veut tirer sa force de son ouverture, néanmoins le talon d'Achille semble justement la trop grande hétérogénéité idéologique de ses membres, qui empêche la prise de décisions rapides.

HAMAKI n'a donc aucun projet idéologique précis mais l'objectif de la réunion vise à rallier (à faire réfléchir ensemble) tous les Zanzibarites en exil (d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique) afin de trouver des stratégies de développement pour les îles. Tous les

---

1. Il s'agit de Musa Haji Kombo, Ali Mbwana Masoud et Hussein Abdallah Hamadi. *Africa Events*, décembre 1989.

2. Deux des personnes arrêtées sont d'anciens collaborateurs de l'ex-premier ministre Hamad: Juma Ngawali Kombo et Juma Othman Juma.

3. HAMAKI est le sigle pour Harakati za Mabadiliko ya Kidemokrasia Zanzibar (l'urgence des transformations démocratiques à Zanzibar), coïncidence ou volonté de jeu sémiologique, Hamaki en kiswahili est la racine du verbe "se mettre en colère". L'appellation anglaise de cette association est "Zanzibar Democratic Alternative (ZADA).

délégués semblent s'accorder sur la nécessité immédiate de changements politiques profonds pour sortir du marasme économique et des crises actuelles[1]. Dans son communiqué final, HAMAKI affirme son opposition à l'Union et dénonce l'approche actuelle du gouvernement central qui cherche à empiéter sur l'autonomie des îles. Par contre, l'association ne refuse pas toute coopération ultérieure avec le continent une fois l'indépendance acquise[2]. Cette approche est nouvelle dans le cercle des exilés insulaires, car HAMAKI remet en cause l'Union, qui n'a, selon ses dirigeants, aucun soutien populaire[3] et demande l'organisation d'un référendum sous les auspices des Nations-Unies. Le secrétaire de HAMAKI, Yusuf Swaleh Salim, pense que le système politique actuel est à l'origine de la répression, du marasme économique et de l'absence de projet de développement cohérent, et que la suprématie du parti unique, le CCM, est responsable de cette situation de blocage car rien ne peut être transformé. Les différents mouvements d'opposition font remarquer que le parti décideur ne représente que 10% de la population totale et que, par conséquent, ses leaders n'auraient aucune chance dans un système de compétition électorale multipartisane[4]. Ils dénoncent aussi avec virulence la violation fréquente des droits de l'homme sur les îles.

Au départ, la priorité de cette association était la recherche d'une plus grande autonomie, mais inquiète de l'influence des milieux islamiques réclamant l'indépendance, elle s'est prononcée pour le référendum d'auto-détermination. La *Zanzibar Organisation*, d'ailleurs représentative de cette tendance islamique, réunit, selon les classifications encore en vigueur sur les îles, d'anciens partisans du ZNP, et jouit d'un soutien financier (difficilement vérifiable) auprès des Zanzibarites installés dans les pays du Golfe. Enfin, elle semble jouer la carte de l'agitation religieuse[5]. Une troisième organisation, *Umoja Wa Wazanzibari* (l'Union des Zanzibarites), basée dans les pays scandinaves, n'a pas d'impact

---

1. *Africa Events*, septembre 1989.
2. Taarifa ya Mkutano wa HAMAKI , London, 11-13 Augosti 1989, (mimeo).
3. L'Union fut "*imposée par les Américains qui cherchaient à protéger leurs propres intérêts dans la région*". HAMAKI, Toleo 1 Nambari 1, novemba 1989. Journal n°1 du mouvement.
4. HAMAKI, Toleo 1, Nambari 1, novemba 1989. HAMAKI demande donc l'installation du multipartisme démocratique sur les îles " *qui seul peut garantir la liberté de presse, de religion et de culture, et l'édification d'une économie libre et indépendante des influences des corporations multinationales et des intérêts étrangers.*"
5. *Lettre de l'Océan Indien*, n°395, le 2 septembre 1989.

direct sur les îles mais contribue à informer sur la situation interne. Ses membres participent au forum de HAMAKI.

Du 11 au 13 août 1990, l'association HAMAKI s'est réunie une seconde fois à Londres pour chercher le moyen d'agir sur la situation interne des îles. Pendant les journées de la conférence, elle n'est pas parvenue à adopter ses propres statuts, sans doute à cause de l'hérérogénéité des participants. Bien évidemment, elle n'a aucune reconnaissance officielle et n'a donc pas pignon sur rue à Zanzibar[1].

Il existe des organisations éphémères dont on n'entend parler qu'une fois. C'est la cas de "*Zanzibar and Pemba Resistance Movement*" qui a envoyé des lettres à certaines ambassades et agences de presse étrangères. Cette organisation, qui appelle à la rupture de l'Union, n'a ni adresse ni représentant connu[2].

2-3. Problèmes partisans.

L'autorité du CCM sur les îles est affaiblie par ses échecs (échecs économiques et politiques, absence de popularité, dégradation de la discipline interne), et des deux côtés de l'Union, des voix s'élèvent pour réclamer le multipartisme, puisque le parti unique, surtout préoccupé de garder sa mainmise sur la société et sur certains rouages de l'économie, ne parvient pas à transformer les structures économiques. Le CCM semble enfin défier la politique de libéralisation économique de A. H. Mwinyi.

---

1. Son journal réussissait tout de même à être distribué sur les îles, de même que les publications des autres mouvements d'opposition. Au cours du troisième trimestre 1989, les autorités bannissent les publications *Free Zanzibar Voice* (lié à Ali Mushin) et *Expectations of the Zanzibaris* (d'obédience plus progressiste) des îles. Ces deux publications ont appelé à la rupture de l'Union. La possession de ces journaux par des Zanzibarites est passible d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 5 ans. *EIU Country Report* n°3, 1989 (Tanzania, Mozambique).

2. *Africa Analysis*, n°39, 22 janvier 1988. Babu dans une lettre ouverte au président Nyerere reproduite dans le mensuel *New African* en février 1990 demande au parti de prendre sérieusement en considération l'existence d'un mécontentement envers le parti:"*les récents événements de Zanzibar, c'est-à-dire l'arrestation et l'emprisonnement de plusieurs "dissidents" dont l'ancien premier ministre Hamad et certains de ses collègues, les différentes démonstrations politiques contre le parti et la destruction de certains de ses biens; etc.. sont des preuves suffisantes pour attester l'existence d'un courant politique opposé au CCM. Le même phénomène peut aussi être observé sur le continent.*"

- Vers le multipartisme.

En mai 1988, J. Nyerere n'a pas hésité à affirmer que les principes de la déclaration d'Arusha, quelque peu oubliés ces derniers temps, allaient être revalorisés. Son affirmation crée la surprise puisque la presse répète régulièrement qu'il n'y a aucune remise en question de la politique de libéralisation, donnant l'illusion d'un consensus entre le CCM et le gouvernement.

Au cours de la session parlementaire nationale du 10 avril 1989, certains députés ont contesté le système électoral en vigueur dans le pays s'inspirant de la critique formulée le 21 février par J. Nyerere, qui s'étonnait que les certains dirigeants soient plus proches des instances dirigeantes du parti que du peuple[1]. Ils ont demandé que des candidats indépendants puissent se présenter aux législatives. Le président du CCM avait d'ailleurs envisagé publiquement l'installation du multipartisme pour revivifier la vie politique du pays, mais cette position semblait alors plus une figure de rhétorique qu'un réel projet.

Début 1990, la réflexion sur le multipartisme se nourrit des événements survenus dans les pays d'Europe de l'Est. La restructuration du panorama idéologique de cette région du monde, avec laquelle la Tanzanie avait établie des relations privilégiées, remet en cause la poursuite de ces alliances. Le parti et le gouvernement sont confrontés au réajustement de la nouvelle situation mondiale, et doivent réfléchir sur les causes des échecs des pouvoirs déchus[2]. En février 1990, les cadres importants du CCM se sont réunis en séminaire extraordinaire afin d'examiner les répercussions de la situation en Europe de l'Est sur le pays, et de tirer des leçons de ces transformations[3].

Le débat sur le multipartisme fait couler beaucoup d'encre d'autant plus que le président J. Nyerere réaffirme le 29 mai 1990 qu'il n'y a, à ses yeux, aucune raison de clore ce débat qu'il a lui-même ouvert, et qui devrait être poursuivi après son départ de la présidence du CCM (en octobre 1990). Le 3 juin, Omar Ramadhani Mapuri, ministre

---

1. *Lettre de l'Océan Indien*, n° 426, 14 avril 1990.

2. Le réajustement se pose aussi bien sur le plan idéologique que matériel: par exemple les services secrets insulaires étaient formés et encadrés par l'Allemagne de l'Est. *Africa Analysis*, 19 janvier 1990.

3. Idem. Voir aussi le mécontentement des étudiants de l'université de Dar es Salaam, et la demande de liberté de critique pour les médias. *New African*, septembre 1990.

zanzibarite, livre publiquement les réflexions du gouvernement des îles sur la question, à savoir qu'il faut effectivement envisager une restructuration de la vie politique, et, que celle-ci peut éventuellement passer par le multipartisme. Ce débat, qui remet en cause le parti unique, pilier du système politique tanzanien, s'inscrit dans le bilan fait par les autorités sur les faiblesses du CCM et sur les attentes déçues des populations. Il se nourrit aussi de la crainte de voir l'aide étrangère conditionnée à la mise en place d'une démocratie multipartisane[1].

L'insatisfaction des insulaires face au parti sort du cadre partisan pour remettre en question l'ensemble du système politique du pays[2]. Enfin, le parti ne peut totalement ignorer la demande d'autonomie, voire d'indépendance des insulaires, d'autant plus que J. Nyerere, a toujours officiellement défendu le droit à l'auto-détermination des peuples. Mais pour le président Nyerere, la demande insulaire est engendrée par des motifs réactionnaires (et donc non progressistes ni modernistes) qu'il ne peut néanmoins durablement dénoncer sans contrevenir aux principes qu'il a voulu diffuser dans le CCM. De sources étrangères[3], J. Nyerere reconnaît en privé qu'il ne pourra longtemps s'opposer à cette demande d'auto-détermination qui risque d'être de plus en plus pressante. Sa crainte semble être celle d'un retour à l'ancien régime, du Sultan Jamish bin Abdallah[4]. J. Nyerere aurait conseillé aux membres insulaires du parti d'organiser une campagne active contre le référendum en faisant débloquer près de 30 millions de shillings dans ce but. Néanmoins, même si J. Nyerere est l'artisan principal de l'Union, et s'il a longtemps considéré ce problème comme relevant de ses compétences, la situation a changé depuis qu'il n'est plus à la présidence du pays et la décision ne dépend plus uniquement de lui, mais de l'ensemble du parti et des rapports de

---

1. *Lettre de l'Océan Indien*, n°434, 9 juin 1990.

2. *Africa Analysis*, juin 1990. "*La vieille garde du CCM continue à résister aux appels en faveur d'un système multipartisan, mais il est révélateur que certains dirigeants comme Ramadhan Mapuri par exemple, un ministre de Zanzibar qui n'a jamais été partisan du libéralisme, a récemment affirmé que la Tanzanie doit tirer des enseignements des récents événements survenus dans les pays de l'Est. A Zanzibar, les appels pour le pluralisme politique vont de pair avec les demandes pour un référendum d'auto-détermination sur la question de l'Union avec la Tanzanie continentale, l'ex-Tanganyika.*"

3. *Africa Analysis*, 14 avril 1989 et *EUI Country Report*, n°3, 1989.

4. Qui pourtant ne déploit aucune activité politique dans les organisations étrangères, il semble mener une vie calme à Portsmouth en Grande Bretagne.

forces qui se sont établis. Il semble difficile d'envisager un référendum que l'équipe au pouvoir sur les îles n'est pas prête à accepter. Officiellement, les partisans du référendum restent des "saboteurs" de l'Union et, avec un tel discours, il est difficile de considérer sans parti pris les motivations des détracteurs de l'Union.

- Dissidences insulaires.

Zanzibar, depuis l'éviction de S. Hamad, est entré dans un cycle de provocation/répression. Il était illusoire de penser que l'expulsion des sept dirigeants influents était de nature à calmer la situation. Car la crise n'a pas pour origine ces sept personnes, même si elles occupaient des fonctions politiques de premier rang. Les racines de la crise sont ailleurs et sont connues de toutes les parties. Elles sont nées d'un sentiment de frustration de la population des îles qui se sent dépossédée de ses droits politiques (choix de ses dirigeants) au profit du gouvernement central en qui elle n'a aucune confiance. Le déclin économique spectaculaire des îles contribue, et pour une part importante, au malaise.

La menace d'un complot arabe, que brandit le gouvernement, semble une figure de rhétorique plus qu'autre chose. L'éviction de S. Hamad, sous ce prétexte, cache mal les rivalités parmi les responsables politiques insulaires et du parti. Certains voient d'un mauvais œil la popularité de l'ancien premier ministre, d'autant plus que celui-ci ne cachait pas son ambition de devenir président des îles. Personnage incontrôlable par le parti, où il faisait figure d'insoumis, peut-être valait-il mieux l'éloigner plutôt que de prendre le risque de le voir ouvertement plébiscité par les populations à l'approche des futures échéances électorales de 1990.

Les prétendants à la présidence sont nombreux en 1989. De la vieille garde révolutionnaire qui a pris le pouvoir en 1964, il ne reste plus grand monde, à l'exception de Said Idi Bavuai, membre du premier conseil révolutionnaire, mais il fait figure de modéré. La plupart des leaders, qui se réfèrent politiquement à la vieille garde révolutionnaire, sont en fait d'anciens membres de la ligue de la jeunesse de l'ASP à l'exception de Taimur Saleh Juma, qui a la réputation d'être un intellectuel, et d'Ali Khamis Abdulla (porte-parole de la Chambre des représentants) qui étaient d'anciens membres de la YASU. Pour la présidence,

le nom d'Ahmed Ameir, rédacteur en chef d'*Uhuru* a circulé. figure importante du parti, il siège dans les instances suprême du parti. Mais le parti sélectionne Salmin Amour, un proche de la vieille garde révolutionnaire.

En moins de trois ans, l'image du président A. H. Mwinyi sur les îles s'est profondément transformée. D'une popularité sans précédent lorsqu'il était le président des îles, il est dorénavant décrit comme un valet de J. Nyerere, avec tout ce que cela a de péjoratif dans la bouche des insulaires. Ces derniers avaient sans doute surévalué la marge de manœuvre du président au sein de l'appareil central. Ils attendaient une approche différente de l'Union, et donc la satisfaction de certaines de leurs revendications. Rien de tout cela n'est arrivé, A. H. Mwinyi, qui ne s'est pourtant pas désintéressé des îles, donne le sentiment d'avoir "lâché" les Zanzibarites . Tant que J. Nyerere dirigeait toujours le parti et considérait l'Union avec Zanzibar comme un de ses domaines réservés, A. H. Mwinyi, dirigeant le gouvernement central gère une situation difficile (problèmes économiques), et ne donne pas la priorité aux affaires insulaires, d'autant plus que celles-ci sont menées par un exécutif indépendant. Sur les demandes insistantes du CCM, les autorités insulaires arrêtent et détiennent tous les dissidents identifiables pour empêcher que leur popularité n'engendre un mouvement de résistance plus organisé. Cette politique répressive alimente l'impopularité croissante du CCM et crée de nouveaux martyrs[1]. L'éviction des figures populaires du parti et du gouvernement insulaire n'est pas provoquée par A. H. Mwinyi lui-même, mais par le CCM dirigé par R. Kawawa et J. Nyerere. Mais compte tenu de sa position dans l'Etat tanzanien et de sa qualité de zanzibarite, il en est tout de même rendu responsable. Dans un tel contexte, il ne peut plus se poser en conciliateur, ni en interlocuteur impartial entre le parti et les populations, et c'est sans crédibilité qu'il lance des appels au consensus. D'ailleurs, pouvait-il tenir un discours différent de celui du parti? Les hommes, qui sont parvenus au pouvoir à la suite du limogeage de S. Hamad, manquant singulièrement de vision d'avenir, n'ont pas de projet précis, et concentrent leur effort sur la chasse aux dissidents.

---

[1]. Ainsi, Hamad est surnommé Mandela par ses concitoyens.

Alors que le gouvernement justifie l'expulsion des Zanzibarites et les arrestations par "*le sabotage du parti et la déstabilisation de l'Union*", les populations perçoivent ces exclus comme leurs réels représentants. Il ne fait pas de doute que la politique répressive, mise en place par le parti sur les îles, visait à préparer le terrain pour les futures élections de 1990. La nomination d'Omar dans le Comité Central du CCM en octobre 1989 semble une nouvelle victoire de la vieille garde révolutionnaire zanzibarite dans le parti.

> *"Depuis sa nomination comme premier ministre après la disgrâce de son prédécesseur, Seif Sharif Hamad, Dr Juma a utilisé sa fonction simplement pour lutter contre ceux qu'il perçoit comme des opposants à l'Union. Mais le premier ministre a du chemin à parcourir pour défaire l'ambiance politique distillée par l'opposition sophistiquée à laquelle il s'attaque".*[1]

2-4. Les élections de 1990.

- Kwa Heri J. Nyerere[2].

1990 est une date importante dans l'histoire politique du pays. Après plus de 30 ans d'engagement actif et au plus haut niveau politique, J. Nyerere quitte de plein gré le devant de la scène politique[3]. Il laisse derrière lui un système politique qui porte sa marque personnelle, et même si le bilan n'est pas toujours satisfaisant (problèmes économiques, carences du CCM, passivité des populations etc...), il ne faut pas minimiser ses réussites: cohésion de la Nation tanzanienne continentale[4], stabilité politique, carrure internationale du pays, pourtant l'un des plus pauvres du monde etc... Si des désaccords existaient certainement entre le président du CCM, J. Nyerere, et le président de la République, A. H. Mwinyi, ils ne peuvent à eux seuls expliquer le départ de J. Nyerere, qui se fonde aussi sur des motivations idéologiques: la nécessité de l'alternance au pouvoir, assurer une transition

---

1. *Africa events*, décembre 1989.
2. *Kwa heri* en kiswahili veut dire au revoir. C'est le titre d'un article de *New African* de septembre 1990.
3. Il reste néanmoins membre du CCM.
4. MARTIN, D.C.*Tanzanie, l'invention d'une culture politique*; Presse de FNSP & Karthala, Paris, 1988, p.318.

calme etc... A plus d'une reprise, J. Nyerere a reconnu publiquement les problèmes auxquels fait face le système politique tanzanien qu'il a largement contribué à façonner. Le vent des réformes souffle doucement sur la Tanzanie, le débat ouvert sur le multipartisme nous le rappelle. Cette élection peut ouvrir une nouvelle période de l'histoire politique du pays, mais est-ce pour autant la fin du "nyererisme"?

- La sélection des candidats.

Si la candidature de A. H. Mwinyi à la présidence du pays était prévisible, la présidence de Zanzibar a fait l'objet de spéculations diverses qui ont été mentionnées plus haut. Ces spéculations s'expliquent par le climat de tension qui prévaut sur les îles depuis 1988, et peut-être aussi par l'élection de 1985, où le candidat A. Wakil n'aurait pas obtenu la majorité. Ce dernier a dû faire face à une situation d'opposition latente dès son élection. Manquant de légitimité, il n'est pas parvenu à s'imposer[1] ni auprès des populations, ni dans le parti. Lors de son élection en 1985, il était souvent décrit comme un homme décidé et partisan fidéle de Karume. En fait, ses cinq ans de présidence ont révélé un homme aimable mais faible.

La période de la présidence de A. Wakil fut particulièrement tendue. Sa sélection puis son élection ont été contestées. Il remplace le président A. H. Mwinyi, le président le plus populaire depuis la révolution, c'est une succession difficile. A. Wakil ne parvient pas à bénéficier des sympathies apportées par la démocratisation du système politique des îles. Les crises succèdent aux crises, et l'émeute du 13 mai 1988 est particulièrement traumatisante puisque c'est la première explosion de violence populaire depuis la révolution. Les expulsions du parti de certains responsables politiques ne font qu'amplifier le malaise, et le gouvernement que dirige A. Wakil est dans une attitude défensive depuis cette date. Menaces et répression sont le seul langage des autorités pour répondre à cette situation de crise politique et sociale. Coincé entre une opposition interne qui trouve un terrain de contestation aisé avec l'arrestation de S. Hamad, et une opposition externe de plus en plus

---

1. Le président Wakil est particulièrement impopulaire sur l'île de Pemba; il n'oserait y passer la nuit de peur d'être assassiné. *Lettre de l'Océan Indien*, n°385, 3 juin 1989.

active, sans oublier les rappels à l'ordre du parti, le gouvernement dirige en tâtonnant, sans parvenir à satisfaire ni les populations ni les autorités partisanes. Enfin le marasme économique, doublé des limites de la libéralisation économique, accentue la crise politique qui devient un véritable problème social. A. Wakil, en tant que président, endosse la responsabilité de ces échecs, et tous ces antécédents ne font plus de lui un candidat apte à rétablir le calme sur les îles.

La rumeur laisse penser, que A. Wakil aurait volontiers brigué un nouveau mandat présidentiel, mais le parti, en sélectionnant Salmin Amour, souvent décrit comme l'opposant le plus farouche de Seif Sharif Hamad, court-circuite ses ambitions.

> *"...Abdul Wakil semblait prêt à endosser un second mandat. Sa soudaine volte-face est attribuée ici à des pressions du siège central du Chama Cha Mapinduzi à Dodoma. Mercredi dernier, le Comité exécutif national (NEC) du parti a sélectionné à l'unanimité Amour, 48 ans, comme candidat unique à la présidence, en laissant de côté l'actuel premier ministre, Docteur Omar Ali Juma."*[1]

- L'organisation des élections.

Les élections à Zanzibar (présidentielles et parlementaires) sont fixées au 21 octobre et au 28 octobre 1990 pour les élections nationales. La campagne électorale est semblable à toutes les autres campagnes qu'a connues le pays. L'accent est mis sur les difficultés économiques, mais les divergences politiques du parti n'apparaissent guère en public, car toute la classe politique se range officiellement et unanimement derrière les choix du parti.

Néanmoins, la préparation des élections s'avére difficile et les électeurs sont peu nombreux à aller s'inscrire sur les listes électorales. Ce désengagement ou ce désenchantement de l'électorat traduit leur faible intérêt pour cette échéance. Puisque seulement 50% des électeurs potentiels sont allés s'inscrire[2], les autorités décident de prolonger d'une semaine l'enregistrement des électeurs. A Zanzibar, le problème se pose

---

1. *Africa Analysis*, 17 août 1990.

2. Idem et le *Daily News* du 11 septembre 1990. Pourtant le responsable des élections, Mahmoud Mwindadi, se félicite de ces résultats et remercie le parti et le gouvernement pour avoir mobilisé les populations.

avec encore plus d'acuité. L'opposition ayant appelé au boycott des élections, la non-inscription sur les listes prend une dimension politique, ce n'est plus de la passivité, mais le refus de jouer le jeu du système. La presse nationale reste très prudente sur ces abstentions, refusant jusqu'au dernier moment (clôture des enregistrements) de les estimer quantitativement pour finalement les décrire comme un phénomène marginal et de peu d'importance. Pourtant, c'est un signal d'alarme lancé par l'opposition auquel les autorités répondent par des mesures de cœrcition: les fonctionnaires sont "obligés" d'aller voter, les représentants du CCM font des campagnes actives dans les foyers etc...

Une semaine plus tard, la situation semble s'être rétablie. Le *Daily News* du 11 septembre 1990 donne les chiffres suivants: en Tanzanie continentale, 77,88% des électeurs potentiels se seraient inscrit; à Zanzibar, le pourcentage est un peu plus faible: 73,81%. Mais la situation est très différente selon les îles: à Unguja, 93,76% des électeurs se sont inscrits; à Pemba, ils ne sont que 39,79%[1]. La consigne de boycott lancée par l'opposition est exclusivement suivie sur cette île, ce n'est pas un phénomène marginal puisqu'environ 60% d'électeurs ne se sont pas inscrits.

A Zanzibar, la campagne électorale tourne autour du thème de l'unité et de la nécessité de lutter contre l'opposition qui aspire à reprendre le pouvoir. Le président A. Wakil seconde le candidat président dans sa campagne, assurant la poursuite des acquis révolutionnaires.

> *"La révolution a rétabli la dignité et le respect de la population indigène (indigenous population) des îles. Des gens ont sacrifié leur vie pour rendre cela possible...nous ne devons pas renoncer. "*[2]

La campagne électorale fait référence à de grands idéaux: ceux de la révolution, ceux de l'Union, mais reste curieusement silencieuse sur les problèmes quotidiens que traversent les îles et l'Union. Rien n'est dit sur les origines de l'opposition à l'Union, ni sur les problèmes politiques récents des îles. Le discours, à la fois idéaliste et abstrait, n'est pas

---

1. *Daily News* du 11 septembre 1990. A Zanzibar, 291 174 électeurs se sont inscrits ce qui représente 73,81% des électeurs potentiels estimés à 299 477 personnes. 173 738 à Unguja et 45 436 à Pemba.
2. *Daily News*, le 4 septembre 1990.

nouveau. On condamne l'opposition en miniminisant son poids et en simplifiant ses revendications.

> *"Le Premier Ministre de Zanzibar, Docteur Omar Ali Juma, a fait part de son espoir de voir les prochaines élections être couronnnées de succès sur les îles, et cela en dépit des conflits politiques.*
> *S'adressant aux membres de la commission de l'Union pour les élections, lors de leurs visites de trois jours sur les îles, Docteur Omar a dit que le problème de Pemba était causé par quelques personnes. Il a affirmé qu'en fait, la majorité de la population continue à croire dans l'Union.*
> *Il a demandé au gouvernement de l'Union de donner à cette commission le pouvoir d'entendre les plaintes électorales.*
> *Il a dit qu'il était important que la commission insiste sur les Droits de l'Homme en prenant ses décisions et il a promis que le gouvernement de Zanzibar en tiendrait compte. "*[1]

Les résultats des élections donnent des scores très honorables aux candidats pour les présidences[2]. Ali Hassan Mwinyi est élu avec 95,5% des voix, son score sur les îles est légèrement supérieur au score national, 97,3%. S. Amour remporte pour sa part 97,7% des suffrages. A la différence de l'élection de 1985, la presse nationale ne donne pas de chiffres par districts pour Zanzibar, pas plus qu'elle ne dissocie les deux îles ni ne donne des chiffres autres que le pourcentage final. Pourtant, en 1985, l'élection s'était déroulée dans un climat tendu, mais l'attitude des autorités penchait pour l'ouverture, voire la transparence. En 1990, l'attitude est inverse, l'heure n'est plus à la réconciliation nationale. Au contraire, le pouvoir montre sa volonté de nier la réalité de l'opposition en affichant une réussite électorale. On ne peut que relever le taux d'abstention de Pemba[3] et être surpris que les autorités ne fassent aucun commentaire sur ce fait. En le passant sous silence, les autorités refusent de considérer son importance.

---

1. *Daily News*, le 6 septembre 1990.
2. Les tableaux sont en annexe.
3. Le nombre de votants à Pemba est 44 901 selon le *Daily News* du 22 octobre 1990. Pour les élections de 1985, les votants étaient 80 486, soit presque le double.

L'élection de Salmin Amour à la présidence semble symboliser une reprise en main des îles par le parti. Amour est une figure bien connu du cercle politique insulaire. C'est un homme assez jeune (48 ans) mais qui est depuis longtemps actif dans la politique, notamment au sein du CCM où il a présidé la commission des affaires économiques et du plan. Diplômé en économie politique, Salmin Amour est un "*ardent partisan du socialisme et un supporter de la politique du socialisme et self-reliance*[1]". En 1977, à la création du CCM, il est nommé Deputy Executive Chief Secretary et il occupe ce poste jusqu'en 1982, date de l'abolition de ce poste. La même année, il est élu membre du NEC et réélu en 1987.

Salmin Amour prône la réconciliation nationale. Quelle valeur accorder à son discours, est-il de circonstance ou va-il réellement se traduire dans les faits? Pour le nouveau président, le développement économique est la solution à tous les problèmes. Pour les Zanzibarites, son attitude envers les dissidents emprisonnés aura valeur de test. Il est intéressant de relever qu'en 1983-84, les Zanzibarites dénonçaient la mauvaise répartition des ressources entre les îles et le continent[2]; alors qu'en 1990-91, ils dénoncent l'ensemble du système politique tanzanien, et aspirent, non plus à préserver leur autonomie, mais à retrouver leur indépendance.

---

1. Selon les termes du *Daily News* du 20 octobre 1990.

2. Selon le mensuel *Executive* du Kenya (de juillet 1991) "*On reconnait généralement que le volume de l'aide reçu par habitant est, en terme de valeur, six fois supérieure à Zanzibar que celui reçu par le continent.* " De plus en plus, Zanzibar est maintenant traitée séparément du continent par les donneurs d'aide.

- CONCLUSION.

Zanzibar a conquis son indépendance, et, peu après a choisi l'Union avec le continent. Vaille que vaille, cette Union a persisté jusqu'à nos jours, malgré de nombreux avatars et les logiques difficilement conciliables des deux partenaires.

Dans ce contexte, quel rôle l'Union a t-elle joué dans l'évolution politique et sociale de Zanzibar? A-t-elle aidé les transformations souhaitées par les révolutionnaires? A-t-elle contribué au changement de l'organisation sociale et des mentalités, où bien, sous le vernis révolutionnaire, les conflits, les représentations idéologiques de la société civile et politique zanzibarite pèsent-ils encore d'un poids dominant?

De l'étude qui précède, nous pouvons avancer les propositions suivantes:

- A Zanzibar, la transformation égalitariste de l'espace social après la révolution s'est effectuée dans un environnement économique défavorable à cause de l'effondrement du cours du girofle. Le gouvernement révolutionnaire n'a pas les moyens de sa politique qui symbolise néanmoins une rupture radicale avec l'ancien régime.

Entre 1964 et 1990, le paysage social et politique des îles s'est modifié du fait des actions des différents gouvernements et des transformations économiques. L'élite arabe, qui tenait le haut du pavé jusqu'en 1964, a disparu en tant qu'oligarchie politique et foncière. Les grandes plantations ont été remplacées par de petites exploitations individuelles. La structure socio-économique a été réellement transformée, par la réforme agraire, par l'africanisation du service public et par le démantèlement des entreprises privés. L'Etat est devenu le contrôleur de toute l'activité économique, exerçant un monopole sur tous les secteurs clés de l'économie. La réorganisation des services sociaux par l'Etat visait à donner à tous la même qualité de services (scolarité, santé, habitat, etc..) et les mêmes possibilités d'y accéder. Enfin, la participation à la vie politique a aussi été bouleversée. Autrefois réservée à l'élite arabe

maintenant exclue, elle s'ouvre à d'autres groupes sociaux (les Africains continentaux et les Shirazi de Zanzibar) tout en conservant un aspect assez restreint.

Les traits saillants de ces transformations sont l'œuvre du président Karume. Pour se démarquer des pratiques en vigueur sous le Sultanat, il a mis sur pied une politique de prise en charge par l'Etat de tous les aspects de la vie sociale, en adoptant la conception de l'Etat comme garant du bien commun, et en valorisant son rôle face à l'initiative individuelle. Cette politique ne fut pas réellement couronnée de succès. Mais la rupture radicale avec l'ancien régime qu'elle symbolisait a eu un impact psychologique énorme, car elle apporte "idéalement" l'égalité et la revalorisation sociale aux Africains. Cette politique, souvent d'inspiration populiste, n'est pas influencée par celle menée sur le continent, même si la politique d'*Ujamaa* developpée par Nyerere puise aussi dans un idéal égalitaire.

Au début de la présidence de Karume, Zanzibar tirait des revenus importants du girofle; depuis, le marché mondial s'est transformé avec l'arrivée de nouveaux concurrents autrefois acheteurs et avec l'invention de substituts artificiels. Depuis les années soixante dix, l'Etat providence n'a plus les moyens de sa politique, car les caisses de l'Etat sont vides, mais les populations attendent toujours de lui qu'il prenne en charge de nombreuses dépenses[1]. La remise en cause du système mis en place par Karume, symbole des réalisations révolutionnaires et de la destruction de l'ordre ancien (car il n'est viable qu'en période de prospérité), imposée par la réalité économique actuelle des îles, est particulièrement difficile, car elle est idéologiquement perçue comme une régression et est matériellement impopulaire. Depuis 1985, les transformations économiques (la privatisation de secteurs qui étaient des monopoles d'Etat depuis 1964, mais aussi le constat d'échec par les autorités des politiques engagées par leurs prédécesseurs) se réalisent difficilement, entravées par les inerties du système et par les crises politiques qu'elles suscitent. Les problèmes économiques se répercutent sur toutes les activités des îles; et la société égalitaire et prospère, que le

---

[1]. Ainsi les Zanzibarites ne sont pas prêts à payer à l'Etat des loyers pour leur logement, bien que les services offerts se dégradent de plus en plus.

pouvoir révolutionnaire a un temps cherché à édifier, ne s'est pas construite. La politique de libéralisation, qui doit relancer l'activité économique des îles, a provoqué l'apparition de nouveaux riches et donc des différenciations socio-économiques de plus en plus fortes parmi la population. Enfin, la situation est particulièrement inquiétante pour la jeunesse qui, sans formation technique particulière, alors que la terre est devenue rare, se trouve au chômage et sans avenir.

- Le projet révolutionnaire propre aux îles s'est trouvé dévié de ses buts par l'intégration dans l'Union: de la spécificité sous domination arabe à la soumission sous l'égide continentale.

La perspective de l'Union est alors particulièrement intéressante, puisqu'elle rompt radicalement avec des habitudes anciennes. Avec l'intégration des îles dans l'espace est-africain et la rupture de leurs liens directs avec le monde arabe (radicalement jusqu'en 1984, pour les renouer difficilement, voire douloureusement depuis cette date), c'est une situation totalement nouvelle qui s'installe. Les liens avec l'Afrique ne sont pas une innovation (Zanzibar est géographiquement partie intégrante de l'espace est-africain), mais ses relations avec le reste de la région avaient pour caractéristique constante d'être inégalitaires au profit des îles et elles avaient engendré un sentiment de supériorité des insulaires vis-à-vis des continentaux. Ce sentiment s'appuyait sur des valeurs culturelles largement empruntées au monde arabo-musulman et sur des règles sociales reléguant les Africains continentaux au bas de l'échelle des valeurs et des habitudes culturelles.

Le contexte révolutionnaire permettait aux Zanzibarites de modifier leur culture politique, conscients de l'inadéquation des structures sociales et des représentations face à la réalité objective de la société: la majorité afro-shirazi dominée par l'oligarchie arabe minoritaire. Pour différentes raisons, l'Union, telle qu'elle se présente, était beaucoup plus difficile à accepter. Le projet révolutionnaire était soutenu par une aspiration nationaliste peu compatible avec la soumission à un pouvoir extérieur. Le sentiment de supériorité ancré dans les valeurs culturelles peut difficilement se

combiner avec une délégation de certains pouvoirs aux autorités décrites comme continentales. La place des îles au sein de l'Union est généralement mal supportée surtout depuis la création du CCM, elle engendre des frustrations et des malentendus. Par un renversement douloureux de l'histoire, et sans qu'un réel processus de transformation de la manière de voir les continentaux se soit opéré, les îles se sentent dépossédées de leur devenir par ceux qu'elles dirigaient autrefois. Le gouvernement révolutionnaire de Zanzibar (sous Karume), pourtant signataire du traité d'Union, n'affiche aucune volonté de promouvoir une autre image du continent. L'Union est décrite comme un joug bien qu'elle soit longtemps restée sans influence réelle sur le devenir interne des îles. Enfin, aucun impératif, partagé par tous les insulaires, ne justifiait cette Union qui est et reste l'œuvre du seul pouvoir politique.

- Les îles sont restées extérieures à la nouvelle culture politique tanzanienne. Les liens avec le reste du pays sont restés fonctionnels et juridiques. Il n'y a pas d'attachement affectif à l'Union.

La stratification sociale de la société sous le sultanat avait établi un système d'inégalité et de domination, qui reposait sur un arrangement ordonné des hommes, des richesses, des pouvoirs et des symboles. Toutefois cette organisation n'était pas un système homogène et stable, car les divisions et les hiérarchies qu'elle instaurait, ont fait naître des intérêts distincts et divergents qui ont nourri les antagonismes sociaux et raciaux. En décembre 1963, le Sultanat nouvellement indépendant ne semblait pas capable de gérer ces tensions et il n'affichait pas, non plus, la volonté de transformer les équilibres. Les populations ne reconnaissaient pas la hiérarchie. Elles ne pouvaient pas établir de relations, développer des expériences communes et se construire une identité collective. Ces inadéquations sont à l'origine de la révolution de 1964, et le nouveau pouvoir, issu de l'insurrection, voulait établir de nouveaux rapports sociaux, qu'il espérait organiser et contrôler. En voulant transformer l'ordre hiérarchique et les rapports de domination, le pouvoir révolutionnaire avait aussi à transformer le système culturel dont dépendent les identités et les distinctions sociales. Tout ce travail de

restructuration interne de la société insulaire se marie mal avec le projet de l'Union. Les deux protagonistes poursuivent chacun leurs propres objectifs et défendent des idéaux et des principes différents.

Les mythes politiques, en orientant les perceptions, les sentiments et les conduites, fournissent à chaque individu des représentations qui lui permettent de s'approprier la réalité sociale et politique là où il évolue. Ces systèmes symboliques sont profondément enracinés dans l'histoire propre de chaque communauté. Certains des aspects de ces systèmes ont une réalité sociale -par exemple les habitudes matrimoniales- et engendrent des habitudes culturelles, des valeurs et des rituels communs qui participent au processus ininterrompu de socialisation des individus et permettent leur intégration au groupe. Tous ces processus sont, à Zanzibar, différents de ceux de la Tanzanie continentale.

En 30 ans, la Tanzanie continentale a développé une culture politique originale, qui assure une cohésion entre les différents groupes sociaux. L'unité nationale n'est pas un mot vide de sens lorsqu'il s'applique au continent. Mais les îles sont restées extérieures à cette construction, par la volonté du pouvoir politique zanzibarite et à cause de l'inadéquation entre le projet révolutionnaire et celui de l'Union. Les choix économiques et politiques n'ont pas été les mêmes. Par conséquent, les insulaires n'adhèrent qu'imparfaitement aux symboles politiques et culturels du pays (*l'Ujamaa na kujitegemea*).

- Malgré trente ans d'Union, les clivages propres à la société ancienne réapparaissent à la moindre occasion. La révolution puis l'Union n'ont pas modifié profondément les façons de voir et la symbolique actuelle du politique se nourrit de ces anciens clivages, les adaptant, s'il le faut.

La question que l'on peut maintenant se poser est de savoir ce qu'est devenue la société décrite dans le premier chapitre. Celle-ci s'appuyait sur les valeurs imposées par le groupe dominant, les Arabes, mais les failles étaient nombreuses, la culture politique n'était pas homogène. Les groupes développaient chacun leur propre culture

politique et donc leurs propres symboles. La stratification raciale, qui épousait une hiérarchisation socio-économique et culturelle a-t-elle été transformée par la révolution?

La récurrence des identifications raciales dans le discours politique jusqu'à nos jours, et surtout en période de crise, traduit la persistance des visions catégorielles de la société: les zanzibarites ne sont pas tous les mêmes et les distinctions communautaires ont gardé une certaine réalité politique, que ce soit pour les dénoncer ou pour les nier.

Les insulaires semblent avoir maintenu une vision ambivalente de la société insulaire. Profondément musulmans, ils restent attachés aux valeurs islamiques dont les détenteurs directs sont les Arabes. L'arabité est restée une valeur prépondérante dans la société insulaire; en effet, être arabe c'est toujours être cultivé. La distinction entre le Mwaarabu (l'Arabe) et le Mwislamu (le musulman) n'est pas toujours facile à faire; et si plus de 98% des Zanzibarites sont musulmans, tous ne s'auréolent pas du prestige d'être Arabes. En parallèle, la religion musulmane permet une différenciation facile avec les Africains continentaux, supposés être chrétiens. Si le contexte politique interne des îles fut particulièrement hostile aux Arabes, surtout sous la présidence de Karume, ils n'ont pas pour autant perdu leur prestige culturel.

La mise en place de la politique de libéralisation économique par le président Mwinyi à partir de 1984 a, par ailleurs, montré la vitalité des réseaux arabes et leurs capacités à réinvestir différents secteurs économiques. Les réactions de certains dirigeants et les sentiments de malaise que ce "retour" des Arabes sur la scène économique et politique (Hamad est souvent considéré comme un Arabe, il a non seulement le teint clair mais c'est aussi l'artisan de cette politique) a suscité, renvoient à la situation pré-révolutionnaire. Le bouc-émissaire est toujours l'Arabe, il n'est pas un individu comme les autres sur les îles, surtout lorsqu'il revient avec des moyens financiers et des intentions mercantiles. Le discours sur leur rôle de dominants, d'oppresseurs et d'esclavagistes, a refait surface, non seulement dans la rue, mais aussi dans les cercles politiques. Ce n'est pas forcément de la démagogie populiste

mais la preuve qu'à Zanzibar, les consciences n'ont pas été profondément transformées.

La persistance de cette vision dualiste s'explique aussi par les échecs des réalisations du conseil révolutionnaire. Celui-ci n'a pas apporté les fruits promis de l'indépendance, car si de nombreux domaines sociaux sont pris en charge par l'Etat, ceux-ci ne fonctionnent pas toujours bien, et surtout ils n'ont pas suffi à souder la société autour de ses dirigeants dont les méthodes ont longtemps été insupportables. L'Etat révolutionnaire perd peu à peu sa légitimité et son discours politique est trop exclusif. Face aux insatisfactions, le pouvoir politique éprouve le besoin de trouver quelqu'un à qui imputer le mal: les Arabes. La définition nationaliste du Zanzibarite et la conception restrictive de qui peut faire de la politique excluent certaines communautés (arabes et indiennes) de la société en construction. Cette politique d'exclusion augmente durablement la méfiance des groupes minoritaires envers le pouvoir politique.

L'activité politique requiert la maîtrise et la pratique d'une culture politique spécifique. Les luttes pour l'exercice du pouvoir et son contrôle revêtent des expressions culturelles caractéristiques et des représentations symboliques où l'autorité politique sur la société doit être expliquée et justifiée. L'explication à Zanzibar s'est longtemps fondée sur un discours plutôt raciste et souvent revanchard, qui, par conséquent, ne peut rallier l'ensemble des populations. Ce discours exprimé par des mots renvoyants à des symboles politiques ne construit pas une argumentation cohérente du pouvoir, il ne s'incarne que dans une fraction de la société. Les îles n'ayant pas développé de culture politique capable de gérer leurs conflits, les communautés exclues ont tendance à entretenir leurs propres valeurs culturelles qui sont perçues comme menaçantes par le pouvoir politique. Et l'exclusion des Arabes de la vie politique rend douteuse leur fidélité à l'Etat, d'où les tensions qui sont apparues lorsque les Arabes ont pu réinvestir une parcelle du champ économique. Enfin, ce retour leur a permis de retrouver une assise et une représentation sociale longtemps

perdue (les grands mariages, les femmes épousent des Arabes d'Oman etc...). Il apparait qu'ils ont préservé des habitudes culturelles en vigueur sous le Sultanat.

Cette vision dualiste se résume dans des sentiments de respect et d'envie liés aux valeurs musulmanes que symbolise cette communauté, mêlés à des sentiments d'hostilité et de crainte devant les anciens oppresseurs. Les autorités centrales ont toujours dénoncé les aspects racistes de ces représentations sans parvenir à en diffuser d'autres.

La perception deu continent, et par extension de l'Union par les Zanzibarites est aussi révélatrice d'une impasse idéologique.

Sous la colonisation, le continental traînait une image particulièrement négative qui a déjà été décrite. La révolution a donné au paria d'hier le pouvoir. Le renversement de la situation a satisfait les attentes d'une bonne partie de la population, mais l'africanité ne peut être revendiquée à Zanzibar qui maintient une vision négative de tout ce qui vient du continent. Les problèmes posés par l'Union nous le montrent ainsi que les manipulations idéologiques faites par les acteurs de la révolution en quête d'identité insulaire (voir la biographie officielle de Karume par exemple).

Les réticences des insulaires à jouer le jeu de l'Union s'expliquent par l'image que véhicule le continent. Les insulaires ne se reconnaissent pas dans la culture politique développée sur le continent. En 25 ans il n'y a pas eu d'ancrage des îles au continent. Il est constamment insupportable pour les insulaires de savoir que les décisions les concernant sont prises à Dodoma. La disproportion entre les deux partenaires explique aussi l'attitude défensive des îles face à tout ce qui vient du continent. Les craintes sont multiples: les Zanzibarites redoutent la régionalisation des îles, l'influence chrétienne et l'invasion continentale etc.... Toutes ces craintes s'ordonnent autour de la peur de perdre leur identité. On constate donc la prégnance des représentations héritées du passé dans un cadre nouveau: l'Union. Les réflexes nationalistes engendrés par la révolution trouvent ainsi une nouvelle cible dans

l'Union. Celle-ci n'a donc guère modifié les perceptions insulaires, au contraire, elle semble les avoir exacerbées.

- L'Union n'a aucune légitimité profonde auprès des insulaires. Elle n'a engendré ni connaissance mutuelle ni solidarité entre les continentaux et les insulaires. Zanzibar semble même reconstruire son identité, sa conscience et sa cohésion sociale dans l'opposition aux continentaux.

A la lumière de l'étude des crises qui ont ébranlé les îles depuis 1964, il apparait que l'Union n'est pas légitimement reconnue par les insulaires. L'Union est celle des présidents qui ont signé le traité. Son fonctionnement dépend de la volonté du pouvoir politique qui décide arbitrairement s'il en suivra ou non les règles.

Il faut d'abord constater que les 25 années de l'Union n'ont pas établi de relations constantes et étroites entre les Zanzibarites et les continentaux. Le pouvoir politique insulaire, en refusant de jouer le jeu de l'Union, a empêché la connaissance mutuelle. Entre continentaux et insulaires, les solidarités sont inexistantes et le sentiment d'appartenance au même pays reste politique mais non patriotique. Si des Zanzibarites ont trouvé refuge sur le continent pendant les jours sombres de la période Karume, et si la libéralisation a permis à quelques insulaires d'investir à Dar es Salaam (par exemple les Wapemba ont des affaires dans le quartier Kariakoo de Dar es Salaam), le contraire n'existe pas. Les hommes d'affaires continentaux ne se sont pas encore intéressés aux îles.

Les mécanismes de socialisation entre insulaires et continentaux sont restés très différents. A Zanzibar, la perception du monde social tanzanien repose sur l'opposition entre "nous, les insulaires" et "eux, les continentaux". A Zanzibar, le débat autour de l'Union est un débat stratégique où se construit une conscience sociale insulaire nourrie de méfiance envers l'Etat tanzanien. En fait, il existe certainement des combinaisons multiples par lesquelles un individu se situe concrétement dans le champ social. L'agencement le plus fréquent, lorsqu'il s'agit de l'Union, celui qui a la plus grande visibilité, est la distinction tranchée qui existe entre les insulaires et les

continentaux. Mais dans certaines circonstances, surtout supra nationales (rôle de la Tanzanie sur la scène internationale par exemple), les insulaires peuvent être solidaires des continentaux, mettant alors en avant leur nationalité tanzanienne.

- L'Union a quelquefois été utilisée par les leaders insulaires mais ils ne l'ont jamais servie. La large représentation des insulaires dans les institutions de l'Union n'implique pas une réelle prise en compte de leurs aspirations par les autorités partisanes. Celles-ci défendent un projet politique centralisateur de l'Union, qui se traduit par une méconnaissance de la réalité des résistances insulaires.

Avant la création du parti unique, l'approche de l'Union était largement déterminée par les dirigeants insulaires. Karume, Jumbe ont utilisé l'Union mais dans des buts de stabilisation politique interne de leur pouvoir personnel et non pour la construire. Celle-ci était donc un moyen mis à la disposition des leaders insulaires pour conforter leur propre pouvoir, et non un objectif "en soi".

Centre de toutes les décisions depuis 1977, le parti exerce son autorité sur les îles, et est le point de focalisation du mécontentement insulaire. Le CCM a un rôle essentiel dans le pays, c'est le lieu du pouvoir, et sa perception de l'Union n'est pas influencée par la présence des insulaires. Pourtant, dans toutes les institutions constitutionnelles du pays, Zanzibar est largement représentée, et semble jouir, dans les textes, d'une situation très privilégiée. Cette situation donne l'impression que le CCM affiche un réel souci de prendre en considération l'identité particulière et originale des îles, puisque, entre les deux partenaires, la plus petite partie, Zanzibar, est représentée comme un partenaire plus ou moins égal. Il ne peut être question de parité dans les institutions de l'Etat du fait de la structure même de l'Union. Le Tanganyika n'existe plus, et les continentaux seraient sans doute mécontents de voir attribuer la moitié des postes ou des financement à la partie de l'Union qui représente moins de 2,5% de la population, moins de 0,25% du territoire et qui contribue peu aux finances nationales. Mais la réalité est très différente: la large représentation des insulaires dans

diverses institutions de l'Etat et surtout du parti n'implique pas la prise en compte de leurs opinions ni de leurs attentes. Les responsables zanzibarites siégeant dans les institutions communes font figure de partisans de l'Union, puisqu'ils suivent la position officielle du parti sur ce point. Les mécanismes de sélection du CCM sont donc efficaces puisque les opposants n'occupent pas de fonctions clés[1]; et ceux qui parviennent au pouvoir ne sont pas à l'abri d'un limogeage (voir l'exemple de Jumbe ou de Hamad). Dans la vie politique tanzanienne, Zanzibar reste un phénomène marginal, auquel on prête attention en période de crise. Les Zanzibarites sont insatisfait des structures et du fonctionnement du système politique tanzanien, qui, selon eux, ne leur permet pas de s'exprimer librement et donc d'influencer son devenir. Pour ces raisons, ils sont de plus en plus nombreux à penser qu'il n'y a rien à attendre de l'Union. Pourtant les problèmes économiques et sociaux s'accumulent, devenant inquiétants pour l'avenir des îles.

Le respect du particularisme des îles, la reconnaissance officielle des différences de Zanzibar dans les diverses institutions, donnent aux Zanzibarites le sentiment qu'il s'agit d'une sorte de protection continentale, puisque les îles sont intégrées dans un cadre politique largement tributaire de l'expérience et de la culture politique continentale. En effet, quoique bien représentés dans les institutions nationales et pourvus d'institutions autonomes, les insulaires ne pèsent pas d'un grand poids dans les décisions politiques nationales, et les choix politiques internes de Zanzibar sont soumis à l'approbation du parti. Situation inhabituelle pour les îles qui dépendent alors de l'autorité du grand frère continental. En effet, dans la pratique, la marge de manœuvre des îles est définie par le CCM pour lequel leur statut autonome est une anomalie dans le système politique tanzanien fortement centralisateur. En parallèle, le CCM exerce un contrôle étroit: choix des dirigeants, canal de l'aide étrangère, maintien de la sécurité etc... sans parvenir à gérer les rapports de force internes du système politique insulaire. Problème institutionnel lié au parti, qui contrôle

---

1. L'exemple de W. Dourado l'a démontré. Celui ci, opposant notoire de l'Union n'est jamais sélectionné par le NEC pour les diverses élections.

sans gérer ni résoudre les conflits et qui ne réussit pas non plus à étendre ses propres valeurs et sa logique d'union sur les îles (parmi les cadres du parti et les politiciens par exemple), ni à diffuser sa propre culture politique.

Depuis 1964, les Zanzibarites n'ont jamais été satisfaits de l'Union. Elle n'a empêché ni la dictature de Karume, ni l'incompétence de Jumbe, et actuellement, elle leur impose un devenir qu'ils n'ont pas choisi, et ne leur donne pas les moyens de sortir du marasme économique. Les transformations constitutionnelles récentes et la politique du parti pour régler les crises de avalisent les craintes des insulaires d'être absorbés par le continent. L'approche de l'Union par le parti est centralisatrice; les problèmes liés au statut autonome de Zanzibar disparaîtront avec la fin de l'autonomie. La perspective de l'Union pour les autorités centrales est unioniste, celle des insulaires est fédérale.

- Les autorités centrales et insulaires considèrent l'opposition à l'Union comme réactionnaire. Ils veulent ainsi nier la réalité du mécontentement et donc sa légitimité. Ils n'ont pas pris la mesure exacte de la persistance des habitudes anciennes ni la lenteur des transformations des codes culturels et sociaux.

Depuis plus de 25 ans, il y a toujours eu une opposition à l'Union, et la dénonciation de cette opposition par les autorités se fait toujours par le même discours. Celui-ci démontre de manière caricaturale que, hors de l'Union, point de salut, car les oppresseurs d'hier reviendraient immédiatement. Les références font appel au passé, comme s'il était impossible aux autorités de dénoncer cette opposition dans un discours moderniste sans lui donner une légitimité. En 1989, lorsque Wakil décrit les opposants à l'Union comme les Arabes qui veulent de nouveau diriger les îles, on reste interloqué devant la pauvreté de l'argumentation qui renvoie au passé en occultant les problèmes réels de l'Union, la situation de crise dans laquelle se trouve toute la classe politique

insulaire depuis l'éviction de Hamad[1], et la réalité économique particulièrement difficile de ces dernières années.

Qui, alors, sur les îles, parmi la population, croit réellement à ce discours? C'est celui des hommes au pouvoir, installés par le CCM, et qui ne veulent pas le remettre en question. En 1989-90, ils sont d'ailleurs dans une position délicate, car, plus ils suivent les consignes du CCM, plus ils perdent la parcelle de crédit qui leur reste. Dans le cas contraire, ils prennent le risque d'être démis par le CC ou le NEC. Ce refus par les autorités centrales et insulaires de prendre en compte la vitalité de l'opposition sous prétexte que celle-ci fonctionnerait dans un registre réactionnaire (ce qui est peut-être vrai, mais cela ne justifie pas qu'elle soit niée: en conséquence, certains Zanzibarites dénoncent la dictature du parti) est à l'origine de la situation d'impasse dans laquelle est actuellement l'Union.

Assujettis à une Union qu'ils n'acceptent pas, contraints d'exprimer leur rejet sous des formes détournées, les hommes politiques de Zanzibar en sont réduit à un usage incantatoire de symboles et de discours politiques inadaptés. Tant que le parti ne remettra pas officiellement en cause la nature de l'Union et ses objectifs, le discours politique à Zanzibar, celui des autorités comme celui des opposants, restera figé dans ces symboles et dans ces clichés traduisant leur impuisance à résoudre des problèmes pour le moment insolubles. Une telle situation peut encore durer longtemps, aussi longtemps sans doute que les autorités partisanes trouveront un intérêt au moins symbolique à la persistance de l'Union.

Cette étude a couvert l'histoire de l'Union depuis sa création. La perspective adoptée est celle des îles face au continent. Il s'agissait de repérer les événements constitutifs de cette Union (les Constitutions), et le canevas des transformations, en

---

[1]. Cette situation de crises est attestée par les démissions massives de membres du CCM, par les initiatives d'opposition prises par d'anciens responsables politiques (Pandu par exemple) etc...

privilégiant les approches officielles des différents pouvoirs et en essayant de mettre à jour les raisons d'achoppements. En 30 ans d'existence dans le cadre de l'Union, différentes formules politiques se sont succédées au gré des circonstances: populisme du président Karume, collaboration à l'Union du président Jumbe, élection "contestée" du président Wakil, éviction de Seif Sharif Hamad. Ces multiples formes politiques ont peu à voir avec ce qui s'est passé sur le continent aux mêmes périodes. Dans tous les cas, il y a eu des tentatives d'utiliser l'Union pour contraindre les Zanzibarites à suivre la politique du dominateur du moment. Mais sans doute à cause de la retenue de J. Nyerere ou à cause de sa méconnaissance des problèmes, jamais l'Union n'a été plus qu'un argument de persuasion ou de dissuasion. A l'abri d'une Union subie, nullement acceptée, les antagonismes internes des îles ont poursuivi leur vie propre, dans l'irréalisme d'une bulle artificiellement protégée. L'autonomie de Zanzibar dans le cadre de l'Union permet l'expression de certaines particularités insulaires, sous la domination protectrice des autorités du CCM, qui fixent les frontières de cette autonomie. Sans provocation excessive, ne pouvons-nous pas affirmer que cette situation est un prolongement du passé? Depuis le milieu du XIXème siècle, Zanzibar dépend d'une autorité supérieure et extérieure: d'abord la colonisation arabe, qui se conjugue ensuite avec le Protectorat britannique, et maintenant la protection tanganyikaise. Le Sultanat a un impact culturel et idéologique qui a profondémenent marqué les îles. Ne peut-on pas alors considérer l'Union comme un petit épisode de l'histoire insulaire? Sa longévité n'est pas preuve d'acceptation ni de viabilité politique. Zanzibar ne fut indépendant que quelques mois, de janvier à avril 1964, de la révolution à l'Union; mais actuellement la population semble aspirer à retrouver son indépendance, dans l'espoir que celle-ci lui raménera la prospérité et lui rendra sa fierté et sa splendeur passée.

La réalité économique et sociale de 1990 est très critique. L'économie est exsangue, le girofle ne rapporte plus assez de devises et aucune autre activité ne le remplace. Le contexte international a considérablement changé, l'aide financière des

pays de l'Est diminue et le Fonds Monétaire International a des exigences économiques (dévaluation, réduction des dépenses publiques etc...) qui rendent, pour le moment, le quotidien des populations encore plus difficile. L'agriculture n'a pas réussi à augmenter son rendement, les cultures vivrières sont insuffisantes. Le *Welfare State* est indéfendable, l'Etat ne peut plus assumer les dépenses des services sociaux, les différents budgets servent à payer les fonctionnaires. Sur le plan culturel, l'islam est dominateur mais non rassembleur, les populations restent divisées par des antagonismes déjà présents sous le Sultanat. La jeunesse, sans formation, n'a pas d'avenir. La situation de l'île de Pemba est encore plus difficile et fait resurgir les vélléités sécessionnistes des Wapemba. Enfin, le CCM n'a pas de prestige à Zanzibar, il n'a qu'un rôle cœrcitif et il ne semble pas capable de gérer les conflits internes des îles. Il ne parvient pas non plus à modifier l'image de l'Union.

L'étude n'accorde pas forcément la place qu'il faudrait à la situation de l'île de Pemba dont le tissu social, avant l'indépendance, n'avait pas la même organisation que sur l'île d'Unguja. La révolution fut mal acceptée et l'île fut longtemps négligée par les pouvoirs publics, qui pourtant en tiraient l'essentiel de leurs ressources (grâce à la production giroflière de cette île). Toute la période étudiée porte l'empreinte d'une dissidence latente de l'île de Pemba. Elle est devenue particulièrement visible depuis l'éviction de Hamad. Depuis bientôt trois ans, la situation économique et politique se dégrade de plus en plus et les troubles se multiplient. Certains membres du parti sont entrés dans une phase de contestation ouverte; les mises en garde et la politique répressive du CCM n'ont pas réussi à étouffer le mécontentement. Il faudrait pouvoir étudier cette situation plus profondément puisque nous n'en avons montré que les apparences. Ce travail n'est pas aisé à entreprendre, l'île de Pemba est sous surveillance constante des forces de l'ordre et la population est méfiante. L'opposition n'a pas d'expression écrite, elle s'exprime par des actions qui ont un caractère insurrectionnel: refus d'aller voter, destruction des drapeaux et de cartes du CCM... et les autorités tentent d'en limiter l'importance. L'opposition basée à l'étranger s'inquiète du fossé qui se creuse entre Unguja et Pemba.

L'Union est souvent décrite comme l'œuvre du président Nyerere. Fondateur de l'Union, il s'est toujours attaché officiellement à en minimiser les problèmes. Si l'on a dit que c'était son domaine réservé, c'est parce qu'il a toujours œuvré pour son maintien même dans les périodes les plus difficiles. Nyerere a constamment refusé de la remettre en cause, pensant que seul le temps permettrait d'aplanir les difficultés. Le projet est cher à ses idéaux politiques, mais Nyerere a sous-estimer les réticences insulaires à s'intégrer, car il les considère comme une résurgence de réflexes passéistes alors qu'elles sont aussi une volonté de devenir politique, et qui peut être porteuse d'avenir. En 1990, il a renoncé à toutes ses responsabilités politiques nationales. Les nouveaux dirigeants développeront-ils une nouvelle approche de l'Union?

Différents scénarios sont envisageables. Tant que le parti unique détient tous les pouvoirs, il peut maintenir le statu-quo à condition que les autorités insulaires parviennent à endiguer le mécontentement des populations. C'est la voie qui semble actuellement se dessiner depuis l'élection de S. Amour. Mais le système politique tanzanien, dans son ensemble, est ouvertement remis en question. Les Tanzaniens sont de plus en plus nombreux à aspirer à sa régénération et à sa démocratisation. Ces transformations pourraient passer par le multipartisme où par d'autres biais juridiques qui amèneraient sans aucun doute une remise en question de la nature de l'Union. La demande de multipartisme à Zanzibar fonctionne sur des aspirations nationalistes et chauvinistes, qui s'opposent à une meilleure intégration dans l'ensemble tanzanien. L'option fédérale peut alors être prise en considération, la demande d'autonomie de Zanzibar pourrait être satisfaite dans une stucture réellement fédérale, où les domaines de l'Union seraient réduit aux affaires étrangères, à la défense, à l'émission de la monnaie. La suprématie du parti sur tous les organes de l'Etat est un problème de fond pour les Zanzibarites. Le CCM n'a aucune crédibilité sur les îles, et la population n'a plus confiance dans son propre gouvernement, celui-ci étant soumis au parti. Insatisfaits de l'Union, certains Zanzibarites envisagent aussi un avenir indépendant mais alors, sous quelles influences? J. Nyerere, à plus d'une reprise, a exprimé sa

crainte d'un retour de l'influence arabe sur les îles. Les différents mouvements d'opposition basés hors des îles demandent tous l'indépendance; les tendances idéologiques sont aussi nombreuses que variées. Quant à la population zanzibarite, elle aspire à un mieux être matériel. Comme dans les années soixante, l'indépendance devient synonime de propérité. Le rêve est-il illusoire? Tous les opposants à l'Union insistent sur la mauvaise organisation du système économique tanzanien qui empêche les îles d'adopter un développement autonome et plus rentable. Mais la spoliation des îles par le continent semble un argument d'inspiration démagogique et populiste. Les différents gouvernements qui se sont succédés depuis la révolution ont quelquefois joui d'une autonomie suffisamment large pour mener, sans réel succès, leur propre politique économique. Zanzibar est aujourd'hui un pays pauvre. La voie du redressement économique sera sans doute longue et lente.

ANNEXES

- Le traité d'Union entrre la République du Tanganyika et la République Populaire de Zanzibar.....577
- Les statuts du Chama Cha Mapunduzi, 1977.....581
- La constitution de Zanzibar, 1984.....583
- Les Zanzibarites dans le gouvernement de l'Union.1964-1990.....587
- Composition du cabinet de la République Unie 1964-1990.....591
-Résultats des élections présidentielles de la République Unie.....593
- Résultats sur les îles des élections présidentielles de la République.....595
- Les élections présidentielles de Zanzibar (1980-1990).....599
- La version officielle de la révolution.....601
- Discours des forces armées 609
- Discours du Lt Colonel Mussa Maisara 611
-Traduction d'un message de Kiroboto tape, 1984.....615
- Extrait du texte de Jamal Ramadhani Nasibu.....617
- Textes de l'opposition interne.....618
  - Zanzibar : l'argument pour un référendum.....619
  - Traduction de la lettre envoyée au président de Zanzibar, Wakil.....626
  - Traduction de la lettre envoyée au président de la République, Mwinyi.....630
  - Traduction de la lettre envoyée au président du CCM, Nyerere.....634
- HAMAKI, toleo 1 nambari 1.....638
- HAMAKI, Toleo 2, Nambari 2.....642
- Résolutions de HAMAKI.....646

- LE TRAITE D'UNION ENTRE LA REPUBLIQUE DU TANGANYIKA ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE ZANZIBAR

(signé le 22 avril 1964).

Les gouvernements de la République du Tanganyika et de la République populaire de Zanzibar - conscients des relations depuis longtemps établies entre les peuples de leurs pays, ainsi que de leurs liens de parenté et d'amitié, désirant reforcer ces relations et consolider ces liens, et soucieux de renforcer l'unité des peuples d'Afrique - se sont rencontrés pour envisager l'Union de la République du Tanganyika et de la République populaire de Zanzibar:

Et les gouvernements de la République du Tanganyika et de la République populaire de Zanzibar désirent que les deux Républiques soient unies en une seule et même République souveraine, conformément aux articles suivants:

1) La République du Tanganyika et la République populaire de Zanzibar seront unies en une seule et même République souveraine.

2) Pendant le période comprise entre le début de l'Union et jusqu'au moment où l'Assemblée constituante prévue par l'article 7 aura pu se réunir pour adopter une constitution pour la République Unie (période désignée ci-après par le nom de période provisoire), la République Unie sera gouvernée selon les dispositions prévues par les articles 3 et 6.

3) Pendant la période provisoire, le Constitution de la République Unie sera la Constitution du Tanganyika, modifiée de telle sorte que soient prévus:

a- un législatif et un exécutif distincts, convoqués à intervalle dans et pour Zanzibar, conformément à la loi en vigueur à Zanzibar, et ayant juridiction exclusive à Zanzibar, dans les domaines autres que ceux réservés au Parlement et à l'exécutif de la République Unie;

b- les fonctions des deux vice-présidents dont l'un (qui devra résider ordinairement à Zanzibar) dirigera l'exécutif sus-nommé dans et pour Zanzibar, et sera le principal assistant du président de la république unie dans l'exécution de ses fonctions exécutives relatives à zanzibar;

c- la représentation de Zanzibar au Parlement de la République Unie;

d- et toutes les autres mesures utiles ou souhaitables pour rendre effectives la réalisation de la République Unie et l'exécution de ces articles.

4) Seront réservés au Parlement et au pouvoir exécutif de la République Unie les domaines suivants:

a- la Constitution et le gouvernement de la République Unie,

b- les Affaires étrangères,

c- la Défense,

d- la police,

e- les pleins-pouvoirs,

f- la nationalité,

g- l'immigration,

h- le commerce extérieur et les emprunts,

i- le service public de la République Unie,

j- l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, les droits de douane et l'impôt direct,

k- les ports, l'aviation civile, les postes et télécommunications.

Lesdits Parlement et exécutif auront autorité exclusive et entière en ces domaines, et, en outre, autorité exclusive au regard de tous les autres domaines dans et pour le Tanganyika.

5) Les lois existantes du Tanganyika et de Zanzibar resteront en vigueur dans leurs territoires respectifs, sous réserve:

a- de toute disposition prise à l'avenir par un pouvoir législatif compétent;

b- de toute disposition qui pourra être prise, sur ordre du président de la République Unie, pour l'extension à Zanzibar de toute loi relative à certains domaines précisés dans l'article 4, et pour l'annulation de toute loi correspondante à Zanzibar;

c- des amendements qui paraîtront utiles ou souhaitables pour rendre effectifs l'Union et ces articles.

6) a- Le premier président de la République Unie sera Mwalimu Julius K Nyerere. Il continuera à diriger le gouvernement de la République Unie conformément aux dispositions de ces articles, et avec l'assistance des vice-présidents susdits ainsi que d'autres ministres et fonctionnaires du Tanganyika ou de Zanzibar, et de leurs services publics respectifs, qu'il pourra nommer.

b- Le premier vice-président originaire de Zanzibar, à nommer conformément aux modifications apportées par l'article 3, sera Sheikh Abeid Karume.

7) Le président de la République Unie, en accord avec le vice-président qui dirige l'exécutif de Zanzibar, devra:

a- nommer une Commission chargée de soumettre un projet de Constitution pour la République Unie,

b- convoquer une Assemblée constituante composée de représentants du Tanganyika et de Zanzibar en nombre tel qu'ils pourront décider de se réunir dans un délai d'un an à dater du commencement de l'Union; cette Assemblée aura pour objectif

d'examiner le projet de la commission susnommée, et d'adopter une Constitution pour la République Unie.

8) Ces articles devront faire l'objet d'une promulgation de lois par le Parlement du Tanganyika et par le conseil révolutionnaire de la République populaire de Zanzibar, conjointement avec le conseil des ministres ratifiant le même texte et mettant sur pied le futur gouvernement de la République Unie et de Zanzibar d'un même accord.

En témoignage de quoi, Julius K Nyerere, président de la République du Tanganyika, et Abeid Karume, président de la République populaire de Zanzibar, ont signé ces articles en double exemplaire,à Zanzibar, ce 22 avril 1964.

- LES STATUTS DU CHAMA CHA MAPINDUZI, 1977.

Traduction du préambule. Tanzania: Constitution of Chama cha Mapinduzi publiée dans *Africa contemporary Records*, Vol X, 1977-78, p.C-95-96.

Préambule:
Les résolutions adoptées par la Conférence
nationale commune de la TANU et de l'ASP.

Attendu que nous, les délégués de la Conférence nationale commune de la TANU et de l'ASP, agissant au nom de tous les membres de la TANU et de l'ASP, ayant pleine conscience de notre devoir historique envers la Nation, qui est de favoriser l'unité, d'opérer une révolution socialiste en Tanzanie et de continuer et d'encourager les luttes de libération en Afrique et partout dans le monde.

Attendu que nous reconnaissons que notre lutte pour construire le socialisme en Tanzanie et notre pleine participation aux luttes de libération révolutionnaires en Afrique et dans le reste du monde nécessitent une direction politique fortement unifiée pour regrouper et coordonner les idées et les actions de tous les travailleurs et paysans.

Attendu que nous reconnaissons et apprécions l'excellent travail révolutionnaire et les succès incontestables fournis par la TANU et l'ASP pour libérer l'Africain de l'exploitation, de l'oppression et de l'humiliation et lui rendre respect et dignité.

Attendu que nous reconnaissons que l'unité de l'ASP et de la TANU est le résultat d'une coopération incessante datant de longues années, depuis le début de la lutte pour l'indépendance jusqu'à nos jours, et de nos politiques uniformes de socialisme et de "self-reliance".

Attendu que nous reconnaissons ainsi que l'existence de deux partis dans une situation d'Etat à parti unique affaiblie considérablement l'étendue de notre force pour la participation au très important travail de construction socialiste dans notre pays et pour les luttes de libération en Tanzanie, en Afrique et dans le reste du monde.

Attendu que nous avons été guidés par des précédents historiques d'une même sagesse et par les décisions révolutionnaires prises dans le passé par les fondateurs de la TANU, sous la direction de Mwalimu Julius Nyerere, lorsqu'ils ont dissous l'Association

Africaine pour former la TANU, et par les fondateurs de l'ASP sous la direction du défunt Abeid Amani Karume, lorsqu'ils ont dissout l'Association Africaine et l'association Shirazi et crée le parti Afro-Shirazi, l'objet dans ces deux cas était d'établir un nouveau Parti, plus fort et plus révolutionnaire qui aurait de plus grandes capacités pour guider les luttes de nos populations dans les nouvelles circonstances du présent: présentement, donc:

(1) Cette réunion conjointe de la Conférence nationale de la TANU et de l'ASP en ce jour du 21 janvier 1977, à Dar es Salaam, sous la direction commune du Mwalimu Julius K. Nyerere, le Président de la TANU et de Ndugu Aboud Jumbe, le Président de l'ASP, unanimement décide et prononce la dissolution de la Tanganyika African National Union (TANU) et de l'Afro-Shirazi Party (ASP), à dater du 5 février 1977, et par la même occasion annonce l'établissement d'un nouveau parti politique unique pour toute la Tanzanie, qui aura le pouvoir constitutionnel suprême sur tous les organes de l'Etat.

(2) La TANU et l'ASP sont dissous en grande pompe et en tout honneur (à leur heure de gloire). La TANU et l'ASP ne sont pas dissout parce qu'ils ont failli à accomplir leurs devoirs. Au contraire, la TANU et l'ASP sont des partis politiques qui ont rempli avec un succès unique en Afrique leur rôle historique, et c'est parce qu'ils ont atteint de tels succès qu'ils ont pu se dissoudre eux-mêmes. La TANU et l'ASP seront pour toujours respectés comme les phares des luttes de libération de notre Nation et du continent africain, et les fondateurs de la TANU et de l'ASP seront pour toujours célébrés comme des héros nationaux qui nous ont permis de prendre aujourd'hui cette décision historique.

(3) Nous avons décidé ensemble de créer un nouveau parti qui sera l'avant garde de la révolution socialiste en Tanzanie et des luttes de libération en Afrique, en construisant sur des fondations déjà posées par la TANU et l'ASP. Nous établissons un Parti qui sera suffisamment fort dans sa structure de même que dans ses idées et actions, afin d'être capable de lutter contre toute tentative d'oppression d'un individu par un autre, contre toute corporation ou institution visant à opprimer ou humilier le peuple, saboter l'économie ou ralentir le développement de la Nation. Nous établissons un Parti qui fournira une direction efficace des affaires publiques, dans l'intérêt des travailleurs et des paysans de notre Nation. Nous établissons un parti qui sera un lien entre les Tanzaniens et tous nos confrères révolutionnaires ailleurs dans le monde.

- LA CONSTITUTION DE ZANZIBAR, 1984.

Traduction du préambule de la Constitution de Zanzibar, 1984 à partir du texte swahili *Katiba ya Zanzibar*, 1984, (Constitution de Zanzibar), Zanzibar, Shirika la Upigaji Chapa, 1984, 50p.

Préambule.

Résolution de la Chambre des Représentant pour l'établissement de la Constitution de Zanzibar.

Attendu que la session de la Chambre des Représentants tenue le 9 octobre 1984 au nom de la population de Zanzibar, a réalisé et accepté que la plus importante responsabilité dans l'histoire de la population de Zanzibar est de renforcer et promouvoir l'unité, la révolution socialiste et la lutte de libération à Zanzibar, en Tanzanie et dans le monde en général.

Attendu que Zanzibar a un gouvernement démocratique déterminé à faire observer la loi.

Attendu que l'unité de la population de Zanzibar résulte d'une coopération de longue date depuis la période de la lutte pour l'indépendance jusqu'à ce niveau de réussite de la politique socialiste et d'auto-suffisance.

Attendu que nous sommes conscient et apprécions le travail exemplaire des dirigeants révolutionnaires mené par le père fondateur du Parti Afro-Shirazi et de la glorieuse révolution de 1964, le défunt Mzee Abeid Amani Karume dont les pensées seront transmises éternellement, dans la lutte contre le colonialisme, le capitalisme, l'arrogance, l'humiliation, l'oppression et les offenses et dans les efforts pour maintenir l'indépendance et l'unité, la justice et l'égalité et le respect et la dignité humaine.

Attendu que nous savons que l'existence du Chama cha Mapinduzi ouvre la voie à la consolidation de notre force et de notre unité dans la lutte pour l'édification du socialisme dans le pays et la participation complète aux luttes révolutionnaires à Zanzibar, en Tanzanie, en Afrique et partout dans le monde.

Attendu que nous reconnaissons que les enseignements et les idéaux révolutionnaires seront préservés, maintenus et perpétués sur des bases démocratiques.

Attendu que nous reconnaissons que la lutte vers le socialisme à Zanzibar et la participation complète aux idéaux révolutionnaires de Zanzibar demandent une LOI FONDAMENTALE qui guidera CONSTITUTIONNELLEMENT la population selon la volonté et les intérêts des paysans et des travailleurs.

Et attendu que nous, la population de Zanzibar, avons décidé solennellement de construire une société démocratique et libre basée sur la liberté, la justice, la fraternité et l'harmonie.

Et attendu que de tels droits sont mieux maintenus et protégés et, que de tels devoirs sont plus équitablement repartis dans une société démocratique, lorsque le gouvernement est responsable devant la Chambre des Représentants librement élue, représentant la population et lorsque les Tribunaux sont libres et impartiaux.

PAR CONSEQUENT CETTE CONSTITUTION EST ADOPTEE PAR LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DE ZANZIBAR A LA SESSION du 9 octobre de l'année 1984 au nom de la population de Zanzibar dans l'objectif d'assurer que notre société est dirigée par un gouvernement qui suit des principes démocratiques et socialistes.

CHAPITRE UN

Zanzibar, le parti et la population

Première Partie

Zanzibar et le Parti

1- Zanzibar est partie intégrante de la République Unie de Tanzanie.

2- (1) Zanzibar recouvre les îles d'Unguja et de Pemba incluant les autres petites îles qui les entourent et les eaux territoriales désignées autrefois par le nom de République Populaire de Zanzibar.

(2) Pour un meilleur et efficace exercice des fonctions du gouvernement, le Président de la République Unie, après délibération avec le Président de Zanzibar, peut pourvoir à la division administrative de Zanzibar en régions, districts et autres zones qu'il jugerait nécessaires en accord avec ou tel que l'approuve le Chama cha Mapinduzi.

3- (1) Il y aura un emblème public de Zanzibar qui doit être l'insigne tel qu'il sera prescrit par un Acte de la Chambre des Représentants.

(2) Le Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar aura le pouvoir de définir ce qui sera le symbole du gouvernement et approuvé par une loi de la Chambre des Représentants.

4- Cette Constitution est la Constitution de Zanzibar, elle aura force de loi sur tout le territoire de Zanzibar et, sous réserve de la section 80, si toute autre loi n'est pas compatible avec la Constitution, cette Constitution prévaudra et l'autre loi sera, dans la mesure de son incompatibilité, déclarée nulle.

5- (1) Le Chama cha Mapinduzi (par la suite dans ce texte désigné par CCM) est l'unique parti politique en Tanzanie, et l'autorité suprême sur tous les organes de l'Etat.

(2) Toutes les activités politiques et toutes les activités gouvernementales des institutions publiques seront menées sous les auspices du parti.

(3) Toutes les clauses de cette Constitution seront appliquées à tout moment en accord avec la suprématie du parti comme prévue dans les sous-sections (1) et (2) de cette section.

Deuxième Partie.
La population.

6- Toute personne qui est un Zanzibarite en accord avec la loi promulguée par la Chambre des Représentants bénéficiera de tous les droits conformément aux lois adoptées.

7- (1) Tout Zanzibarite ayant atteint l'âge de dix huit ans doit, à moins d'être frappé d'incapacité par une loi, avoir le droit de voter.

(2) La Chambre des Représentants peut établir des lois concernant l'élection du Président de Zanzibar et du Conseil Révolutionnaire, des membres de la Chambre des Représentants et des membres des gouvernements locaux.

(3) Le Parlement de la République Unie peut établir des lois concernant les élections du Président de la République Unie et des membres du Parlement, et les lois ainsi promulguées pour ces élections seront applicables à Zanzibar conformément à la section 131 de la Constitution.

- **Les Zanzibarites dans le gouvernement de l'Union.1964-1990.**

Nom	poste	année
Abeid A.KARUME	premier vice-président	avril 1964-avril 1972
Abdulrahman BABU	ministre d'Etat au développement et au plan	avril-novembre 1964
	ministre du Commerce et des Coopératives	novembre1964- février 1967
	ministre de l'eau et de l'habitat	juin 1967-décembre 1968
	ministre du commerce et de l'industrie	novembre 1968-novembre 1970
	ministre des affaires économiques et du plan	novembre 1968-février 1972
Kassim HANGA	ministre de l'industrie, des mines et de l'électricité	avril 1964-novembre 1964
	ministre d'Etat de l'Union	novembre 1964-juin 1967
Aboud JUMBE	ministre d'Etat auprès du vice président	avril 1964-avril 1972
	premier vice président	avril 1972- janvier 1984
Hasnu MAKAME	ministre d'Etat aux affaires étrangères	avril 1964-novembre 1964
	ministre du commerce et du travail	novembre 1964-septembre 1964
	ministre de la santé	septembre 1965-février 1967
	ministre d'Etat aux affaires étrangères	février 1967-juin 1967
	ministre de l'information et du tourisme	juin 1967- novembre 1970
	ministre du tourisme et des ressources naturelles	novembre 1970- 1975
Aboud MAALIM	ministre "junior" aux affaires étrangères	avril 1964-février 1967
	ministre de l'industrie, des mines et de l'électricité	février 1967-novembre 1968

Hassan N. MOYO	ministre de la justice	avril1964-novembre 1964
Hassan N. MOYO	ministre d'Etat auprès du vice président	avril 1972-1976
	ministre de l'intérieur	1977-1980
Idris A. WAKIL	ministre de l'information et du tourisme	avril 1964- juin 1967
	vice président	novembre 1985-novembre 1990
Ali A. MWINYI	ministre de la santé	1972-1976
	ministre de l'intérieur	1976-1977
	ministre des ressources naturelles et du tourisme	1981-1982
	ministre d'Etat auprès du vice président	1982-janvier 1984
	vice président	janvier 1984-novembre 1985
	président	novembre 1985-
Pili KHAMIS	ministre de l'information, du tourisme et des ressources naturelles	avril 1972-1973
Said I. BAVUAI	ministre de l'éducation	avril 1972-1973
A. Said NATEPE	ministre d'Etat auprès du vice président	1977-1980
	ministre de l'intérieur	janvier 1983-
Ali MZEE	ministre d'Etat auprès du vice président	1977-80
Isaac SETEPU	ministre de l'information	1978-80
	ministre de l'information et du tourisme	1980-81
	ministre des ressources naturelles et du tourisme	1981-1982
Salim A. SALIM	ministre des affaires étrangères	1981-février 1984
	premier ministre	février 1984-novembre 1985
	ministre de la défense	novembre 1985-1989

Salim AMOUR	ministre de l'intérieur	février 1984-
	vice-président	novembre 1990

- Composition du cabinet de la République Unie 1964-1990

Année	ministres	ministres zanzibarites	Année	ministres	ministres zanzibarites
1964		5	1978	28	5 (6)
1965		3	1979	28	6
1966	21	6	1980	28	6
1967	18	5	1981	28	6
1968	18	5	1982	25	4
1969	16	5	1983	31	4
1970	16	4	1984	24	3 (4)
1971	19	5	1985	23	4
1972	18	4	1986	23	2
1973	18	7	1987	23	2
1974	19	4	1988	21	3
1975	21	4	1989	19	2
1976	25	4	1990	17	2
1977	26	5			

-Résultats des élections présidentielles de la République Unie.

année	inscrits	votants	oui (%)	non (%)	nuls (%)
1965		76,9	96,3		
1970		70,1	95		
1975			91,4		
1980			93		
1985		74,9	92,2		
1990		74,7	95,5		

pourcentage de votants par rapport au nombre d'inscrits.

- **Résultats sur les îles des élections présidentielles de la République (1965-1990)**

Election de NYERERE en 1965

	inscrits	votants	oui	non	nuls	% pays
Unguja	100 256	99 741	99 227	336	128	
%			99,5	0,36	0,2	
Pemba	85 618	84 361	82 961	1 148	252	
%			98,5	1,38	0,3	
Zanzibar	185 974	184 102	182 188	1 484	380	
%		99	**98,9**	0,8	0,2	**96,3**

CLIFFE (Lionel) et SAUL (John S.), *One party Democracy: The 1965 Tanzanian general elections*, Noairobi, East Africa Publishing House, 1967 (Political studies 3),.p. 359.

Election de NYERERE en 1970

	inscrits	votants	oui	non	nuls	% du pays
Unguja	107 312	99 436	98 239	617	580	
55,3%		92,7	98,8	0,6	0,6	
Pemba	86 484	86 255	85 388	326	541	
44,7		99,7	99	0,4	0,6	
Zanzibar	193 796	185 691	183 627	943	1 121	
100%		95,8	**98,9**	0,5	0,6	**95**

Zanzibar Governement, *Ripoti ya Uchaguzi wa Rais, 1965*, Zanzibar, Gvr Printer, miméo non daté, 42p.

Election de NYERERE en 1975

	inscrits	votants	oui	non	nuls	% du pays
Unguja	118 578	115 590	114 738	370	481	
58,1%		97,4	99,2	0,3	0,4	
Pemba	85 908	85 338	84 684	340	314	
41,9%%		99,3	99,2	0,3	0,4	
Zanzibar	204 786	200 928	99 422	711	795	
100%		98,1	**99,2**	0,3	0,4	**91,4**

Zanzibar Governement, *Ripoti ya Uchaguzi wa Rais, 1975*, Zanzibar, gvt Printer, miméo non daté, 40p.

Election de NYERERE en 1980

	inscrits	votants	oui	non	nuls	% du pays
Unguja	122 408	108 053	100 821	4 083	3 149	
59,6%		88,3	93,3	3,8	2,9	
Pemba	82 874	76 457	70 047	2 706	3 704	
40,4%		92,3	91,5	3,5	4,8	
Zanzibar	205 282	184 510	170 868	6 789	6 853	
100%		89,8	**92,6**	3,7	10,1	**93**

Daily News, novembre 1980.

Election de MWINYI en 1985

	inscrits	votants	oui	non	nuls	% du pays
Unguja	140 597	128 450	124 744	1 726	980	
58,4%		91,3	97,1	1,3	1,5	
Pemba	100 082	80 486	74 847	3 450	2 193	
41,6%		80,4	92,9	4,2	2,7	
Zanzibar	240 679	208 936	199 591	5 176	4 173	
100%		86,8	**95,5**	2,4	1,9	**92,2**

Daily News, novembre 1990.

Election de MWINYI en 1990.

	inscrits	votants	oui	non	nuls	% du pays
Unguja	173 938	160 488	156 365	1 999	2 125	
%		92,3	97,4	1,2	1,3	
Pemba	45 785	41 183	39 783	850	557	
%		89,8	96,6	2	1,4	
Zanzibar	219 723	201 681	196 148	2 849	2 682	
%		91,8	**97,3**	1,4	1,5	**95,5**

Daily News, le 4 novembre 1990.

- **Les élections présidentielles de Zanzibar (1980-1990).**

Election de JUMBE en 1980

	inscrits	votants	oui	non	nuls
Zanzibar	199 946	186 517	174 672	5 508	6 337
%			93,65		

Daily News, 30 octobre 1980

Election de MWINYI en 1984

	inscrits	votants	oui	non	nuls
Zanzibar					
%			87,56		

Daily News, 21 avril 1984

Election de WAKIL en 1985

	inscrits	votants	oui	non	nuls
Zanzibar	223 368		131 471	75 220	
%					

Daily News, novembre 1985

Election de AMOUR en 1990

	inscrits	votants	oui	non	nuls
Unguja	169 313				
%					
Pemba					
%					
Zanzibar	214 214	193 277			
%			97,74		

Daily News, DATE

- La version officielle de la révolution.

(Publiée par le *Nationalist* de Dar es Salaam le 12 janvier 1965)

"Voici pour la première fois la version de la révolution de Zanzibar du 12 janvier 1964 faisant autorité.

Elle est basée sur le témoignage et les expériences personnelles de ceux qui étaient prêts à prendre tous les risques nécessaires pour réussir. Le récit montre les circonstances qui ont permis ce succès. Il révèle aussi l'ampleur du soutien populaire aux organisateurs Afro-Shirazi de la révolte.

Cet article donne des réponses à certaines questions qui ont été posées sur la révolution :

- Qui étaient les leaders?
- Qu'est ce qu'était le Comité de quatorze?
- D'où venaient les armes?
- Qui a planifié l'insurrection?

Les personnes, qui nous ont fournies ces informations, ont demandé à rester anonyme, preuve de l'esprit dans lequel elles continuent leur travail de construction nationale. Toutes sont unanimement d'accords pour affirmer que le leader de l'Afro-Shirazi Party, actuellement premier Vice Président de la République Unie, Sheikh Abeid Amani Karume fut le moteur et l'organisateur de la révolution populaire de Zanzibar.

L'histoire de la révolution de Zanzibar du 12 janvier 1964 est la réaction des populations d'Unguja et de Pemba contre les intrigues et les complots du Sultan et de ses acolytes politiques pour contrer l'avénement d'un régime démocratique à l'indépendance, lorsque Zanzibar se libéra de la domination coloniale britannique le 10 décembre 1963.

La révolution fut préparée et organisée par l'Afro-Shirazi Party sous les directives et l'inspiration de Sheikh Abeid Amani Karume, Président de la République Populaire de Zanzibar et actuel premier Vice Président de la République Unie de Tanzanie.

Le Président Karume, nous pouvons maintenant le dévoiler, a dirigé activement et en secret le Comité des quatorze chargé de préparer la révolte contre le Sultan.

Dans la nuit du 11 janvier 1964, lorsque le moment de l'insurrection arriva, Abeid Karume était à Raha Leo, au siège de la radio, où s'était installé le centre nerveux de contrôle de la révolution. Le lendemain matin, lorsque la victoire de la révolution fut définitivement acquise, le Président partit secrètement en canoë informer personnellement le Président Julius Nyerere et le Secrétaire Général de la TANU, Oscar Kambona, de ce qui s'était passé. La TANU a-t-elle aidé et encouragé l'Afro-Shirazi Party dès le début?

Une fois sa mission achevée, le Président Karume rentra à Zanzibar en *mashua* accompagné par le futur Premier Ministre, Kassim Hanga, et par Abdulrahman Babu, leader du Parti Umma, qui fut plus tard désigné ministre des affaires étrangères de la République Populaire de Zanzibar. Ils sont arrivés le lundi 14 janvier au matin à Zanzibar. La victoire populaire se confirmait, ils ont immédiatement procédé à l'établissement de l'autorité administrative et exécutive du nouveau régime.

Avant le départ du Président Karume pour Dar es Salaam, le quartier général révolutionnaire de Raha Leo envoya une série de télégrammes à 23 pays pour leur demander reconnaissance et soutien. Les télégrammes, signés par le Président Karume et par le Premier Ministre Hanga, informaient les pays dans les termes suivants:"Zanzibar a réussi une révolution armée et a établi un gouvernement républicain sous la Présidence de Abeid Karume et avec comme Premier Ministre Hanga".

Les réponses aux télégrammes sont venus sans délais du Kenya, de l'Ethiopie, de la République Populaire de Chine, du Ghana, de la Yougoslavie, de la République démocratique Allemande, de Pologne, de Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques Soviétiques et Socialistes. La population de Zanzibar apprit très tôt à identifier ses amis et à compter sur eux.

La révolution était devenue inévitable car les Ministres du Sultan Jamish, Muhammed Shamte et Ali Mushin, avaient ouvertement tenté d'imposer une dictature de fer à Zanzibar pour détruire toute forme d'organisations politiques et syndicales et installer un conflit racial permanent.

Le gouvernement Shamte-Mushin était parvenu au pouvoir grâce à une minorité de voix lors des dernières élections du mois de juin. Ces élections avaient volontairement été truquées par les autorités coloniales britanniques pour ôter toute chance au mouvement de libération nationale dirigé par l'Afro-Shirazi party de remporter la majorité des sièges. La décision du Pari Umma, dirigé par Sheikh Babu, de ne pas présenter de candidat à l'élection pour soutenir l'Afro-Shirazi Party, n'augmenta pas le nombre de sièges que pouvait prendre l'Afro-Shirazi Party. Pourtant, ce parti avait obtenu la majorité indiscutable des voix.

Les résultats des élections furent les suivants: l'Afro-Shirazi Party remportait 15.000 voix de plus que le Zanzibar Nationalist Party lié au Sultan et le Zanzibar and Pemba Peoples' Party.

Le trucage des élections est particulièrement évident sur l'île de Pemba. L'Afro-Shirazi Party n'a obtenu que deux sièges bien qu'il ait réunis plus de 32.000 voix. Le pro-Sultan Zanzibar Nationalist Party et le Zanzibar and Pemba peoples Party remportèrent 12 sièges en ne réunissant que 10.000 votes de plus dans ces circonscriptions.

Les élections terminées, c'était évident que le Gouvernement réactionnaire allait mener une politique répressive contre les militants nationalistes et combattants actifs de la liberté. En parallèle , il a tenté de diviser les dirigeants du Parti et les populations.

Avant septembtre, date de la dernière Conférence constitutionnelle, les Ministres du Sultan ont préparé une conspiration pour diviser les leaders de l'Afro-Shirazi Party et pour discréditer les leaders du Parti Umma, dont la loyauté envers le pacte électoral avec l'Afro-Shirazi Party avait été prouvée.

Le Gouverneur britannique, Sir Georges Mooring, était impliqué dans ce complot du mois d'août. Il a collaboré en refusant de délivrer des passeports à Babu et à certains de ses collègues qui voulaient assister à la Conférence constitutionnelle de Londres. Ces derniers ont néanmoins réussi à aller secrètement à Londres, ils ont quitté les îles en *mashua*, et ont obtenu des billets d'avion grâce à l'aide amicale et sympathique du gouvernement du Tanganyika.

Les tentatives de Mohamed Shamte et Ali Mushin pour rompre l'unité de l'armée de Libération ont toutes échoué. Une politique d'intimidation, d'arrestations et de répression fut mise sur pied. Mais à ce moment là, le Comité de quatorze avait déjà commencé à élaborer la réponse la plus efficace possible à la politique de terreur de Shamte.

Personne ne se souvient exactement de la date exacte de la première réunion de Comité des quatorze. Tous les leaders responsables de l'ASP s'accordent pour dire qu'après les élections, ils étaient conscients qu'il fallait prendre rapidement des mesures appropriées, sachant qu'ils pouvaient compter sur un soutien populaire sans faille quelles que soient les décisions prises.

Le Comité des quatorze fut personnellement chargé par Karume de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire face à n'importe quelle situation.

Les thèmes de réflexion étaient les suivants:

1- élaborer une stratégie et une tactique pour permettre aux populations de prendre le pouvoir à un moment appropriée après l'Indépendance;

2- préparer un plan efficace d'attaque pour s'assurer, qu'en cas de soulèvement, des armes seront disponibles et en nombre suffisant pour garantir la victoire;

3- arranger les moyens de transport , de liaison, de communication et de réserve.

Tous les membres du Comité des quatorze étaient des militants actifs de l'Afro-Shirazi Party et de différents mouvements syndicaux. La plupart d'entre-eux étaient jeunes, dynamiques et déterminés. Mais il y avait aussi quelques personnes plus âgées, voire même vieilles, parmi les membres du Comité.

Le noyau dur des quatorze consistait en Seif Bakari, Yusuf Himid, maintenant Commandant en Chef de l'Armée de Libération Nationale, Said Abdallah Natepe était le vice-président. Les autres membres étaient Ramadhan Haji, Said Bavuai, Said Washoto,

Mohamed Abdullah, Pili Khamis, Hamisi Darwesh, Khamis Hemed, Hafiz Souleiman, Hamid Amir.

Ils entretenaient tous des relations profondes et suivies avec les membres et les sympathisants de l'ASP, de l'Umma et avec les masses. ils avaient chacun leurs propres qualifications et tissaient leurs propres relations. Tous savaient qu'une fois que le travail du Comité des quatorze aurait commencé, ils seraient alors seuls. Ils étaient tous personnellement et individuellement responsables devant le président du Comité. Ils savaient qu'au moment de l'action, tout allait être déterminé par l'ampleur du soutien et de l'assistance qu'ils recevraient parmi les populations.

Le Comité des quatorze n'a jamais envisagé d'obtenir des armes, des équipements et autres munitions de l'étranger. Si cela avait été le cas, ils n'auraient pas dépensé leur temps à collecter des pièces de rechanges, des pangas (sorte de machette), des moyens de locomotions, c'est à dire tout l'appareil logistique nécessaire

L'organisation des moyens de transport a prouvé son efficacité. Les camions et les bus utilisés pendant la nuit décisive ont permis à l'opération de se dérouler en douceur et en bon ordre.

L'organisation des transports fut possible grâce au soutien des sympathisants africains de la fonction publique. Il n'y avait qu'une seule voiture neuve, une Peugeot bleue, que l'on peut maintenant voir dans les rues de Zanzibar. Elle a rendu un service inestimable en transportant les membres du Comité des quatorze et en permettant de coordonner les différents centres d'actions. Cette voiture appartenait à un fonctionnaire du service public de Mohamed Shamte. Elle vient juste d'être remise en service après avoir été complètement révisée et repeinte en honneur de ses services d'"amie fidèle" de l'organisation des transports de la révolution.

Enfin, le président Karume prit l'ultime décision de la date et de l'heure du soulèvement. Jusqu'au dernier moment, avant l'action, certains responsables politiques hésitaient, et avaient des réticences à aller vers ce point de non retour qu'est le soulèvement. Car ils continuaient à croire dans la possibilité de trouver une solution moins dramatique.

Pendant quelques jours, juste avant les cérémonies d'Indépendance du 10 décembre 1963, à cause des mouvements de troupes de police et des arrestations des militants suspects , on a pensé que le moment opportun pour l'action serait le lendemain des fêtes.

Le délai fut suivi de nombreuses rumeurs. Tous étaient convaincus qu'un soulèvement était dans l'air. Le gouvernement Shamte contribua à nourrir ce climat par les manœuvres des forces armées et de police et en diffusant des rumeurs d'arrestations massives.

Le gouvernement Shamte dévoila ses intentions avec précision le 6 janvier 1964. Il prit la décision de bannir le Parti Umma et de confisquer tous ses biens et propriétés. Le

comité des Quatorze ne pouvait plus tergiverser sans augmenter les risques pour ses propres organisateurs.

On sait maintenant qu'un mandat d'arrêt fut effectivement lancé contre Babu, le leader du Parti Umma. On sait aussi que le gouvernement de Shamte voulait poser des ultimatums à tous les opposants.

Lors de la prise du poste de police de Ziwani, le dimanche 12 janvier 1964, par les révolutionnaires, ces derniers ont trouvé une liste composée de 120 noms de membres de l'Afro-Shirazi Party et de différents syndicats qui devaient être prochainement arrêtés puis détenus dans le quartier général de Haute Sécurité du Sultan.

Karume choisit la date du soulèvement: la nuit du 11 au 12 janvier 1964.

Bien avant le soulèvement, l'atmosphère à Zanzibar était très tendue. De nombreuses rumeurs circulaient annonçant que quelque chose allait arriver. "Nous avons délibérément exploité la tactique du loup", dit un des membres du Comité de quatorze, "nous savions qu'il allait montrer ses dents".

La police était soumise une continuelle guerre des nerfs. Elle était constamment sur le qui vive.

Le 11 janvier au matin, le gouvernement de Shamte montra son affolement en ordonnant la mise en place de barrages routiers pour contrôler les entrées et sorties de la ville. La police était particulièrement vigilante sur les routes de campagne menant à la ville. La route de l'aéroport était aussi très surveillée.

Les chefs de police européens étaient très actifs. Ils ont essayé, sans répit, d'établir des contacts avec des personnes qu'ils soupçonnaient d'être de potentiels informateurs et intermédiaires en cas de situation d'urgence.

Monsieur Henry Hawker, "l'expatrié représentatif" et haut fonctionnaire du trésor, était particulièrement actif. Il a même tenté de se faire nommer secrétaire du Premier Ministre une fois que la révolte fut couronnée de succès. Mais ses efforts furent vain.

Dans la nuit du samedi 11 janvier, la police était en train de donner des consignes pour contrer une éventuelle attaque. Ils ont attendu avec patience, mais tout semblait calme. Ils ont alors cru à une fausse alerte. Après tout, il y avait peu de signes d'activités politiques, simplement un petit bal populaire au centre social de Raha Leo.

Mais ce bal était une ruse. Alors que les participants s'amusaient entre-eux, le Président Karume, Abdul Aziz Twala, futur Ministre des Finances, Aboud Jumbe, futur Ministre d'Etat, et Daud Muhammed, futur député, plaisantaient et s'amusaient avec les danseurs, mais leur attention était en éveil, ils attendaient le signal de l'action. Ils n'ont pas eu à attendre longtemps.

Un peu après deux heures du matin, des bruits de coups de feu se sont mêlés aux bruits de l'orchestre. Les leaders savaient ce que cela voulait dire; certains danseurs aussi.

Les rumeurs avaient été suffisament nombreuses pour que la population réponde immédiatement et sans hésitation au moment venu.

Karume, Jumbe, Twala et Muhammed ont suivi promptement le guide venu les emmener au central de la radio. Ils en ont prit possession à Raha Leo. Ce fut aussi simple que cela.

A l'extérieur du bâtiment du bal, comme par magie, de nombreux bus et camions sont arrivés, ils étaient plein à craquer. Les gens étaient serrés comme des sardines, ils venaient de tous les coins de l'île.

Un service imprévu de bus et de camions rejoignaient tous les centres sympathisants de l'Afro-Shirazi Party. Ils ont entraîné les populations dans la révolution.

Les objectifs prioritaires du soulèvements avaient été soigneusement choisis. Ils étaient parfaitement connus par les leaders des groupes attaquants.

Les trois principaux postes de police devaient être pris rapidement pour s'assurer la réussite du soulèvement. C'étaient les arsenaux du gouvernement Shamte. Le Comité des quatorze avait réussi à obtenir des plans détaillés de l'intérieur de chaque poste de police. Ils savaient exactement combien d'hommes y étaient stationnés et comment avoir accès aux armes et aux munitions.

Les trois postes de police étaient Mtoni, Ziwani, le quartier général de la sécurité, et Malindi. En quelques heures, les révolutionnaires prirent le contrôle complet de Mtoni et Ziwani. Le poste de police de Malindi fut le plus difficile à prendre.

Avant que le jour ne se soit levé, les révolutionnaires avaient saisi suffisamment d'armes grâce à l'efficacité de leur organisation, notament des moyens de transports. Les révolutionnaires envoyèrent une troupe pour prendre l'aéroport pour le fermer, il fallait empêcher quiconque d'atterrir ou décoller de Zanzibar. De même, ils ont pris le contrôle du siège central de l'électricité, de l'eau et du téléphone.

"L'opération dans la ville de Zanzibar se fit en douceur et tout semblait fini avant même d'avoir commencé" dit un membre du Conseil révolutionnaire. "De fait, la popularité du soulèvement était si grande qu'il était difficilement possible aux combattants de circuler dans les rues de la ville pour annoncer que tout avait changé et que la capitulation était obtenue".

En fait, la participation spontanée des gens ordinaires de la ville a compliqué la situation, créant un désordre dont les forces de l'ordre du gouvernement Shamte,et de la police britannique en reserve ont tiré profit.

Ces derniers ont ainsi gagné un peu de temps, alors que les populations en liesse se félicitaient les unes avec les autres. Le soulagement était venu un peu trop tôt.

Alors que le poste de Malindi semblait aux mains des révolutionnaires, la police a réussi à ouvrir le feu, elle a causé plus de victimes que l'action des révolutionnaires.

Au moment de l'attaque, la police a réussi à capturer Seif Bakari, un des membres clé du Comité des quatorze. Mais, bien qu'il fusse un supporter connu de l'Afro-Shirazi Party, la police ne savait pas qu'il était un des leaders de l'insurrection.

Le premier Ministre, Shamte, et Ali Mushin ont cru pouvoir utiliser Seif Bakari comme négociateur. Ils l'ont envoyé au siège de la radio remettre une lettre proposant l'ouverture de négociation pour installer un gouvernement d'Union nationale, ils proposaient à Karume d'y participer.

Mais ce revirement était trop tardif et illusoire. A ce moment là, ils avaient déjà perdu. Le Sultan, c'est bien connu, s'était déjà enfui. Dès que les révolutionnaires ont frappé à sa porte ce dimanche matin, il se précipita vers son yacht avec sa suite et avec certains fonctionnaires britanniques. Monsieur Merwyn Smitherman, un des procureurs, était convaincu qu'il allait être tué. Aussitôt qu'il entendit les détonations des premiers coups de feu, lui et l'Attorney Général, Jack Rumbold, se sont précipités vers une plage et ont rejoint à la nage un bateau grec qui les a accueillis à son bord.

Le Sultan tenta, mais en vain, d'obtenir l'aide des Britanniques ou d'une puissance occidentale pour anéantir la jeune révolution naissante. De leurs cotés, Shamte et Ali Mushin demandèrent aux Britanniques et à d'autres responsables occidentaux d'intervenir pour mater le soulèvement, mais ils n'ont pas réussi à convaincre leurs alliés. L'administration actuelle de Zanzibar a gardé toutes les traces de ces transactions (les télégrammes et leurs réponses).

Le dimanche soir, le 12 janvier, le poste de police de Malindi dépose enfin les armes. Certains Ministres du précédent gouvernement sont alors emprisonnés, les autres sont capturés le lendemain.

A Raha Leo, Jumbe et Twala tenaient le fort, Karume était parti pour une courte visite à Dar es Salaam. Au rez-de-chaussé du siège de la radio, un dispensaire provisoire fut organisé.

A l'étage supérieur, les révolutionnaires avaient prit le contrôle total de la radio, ils en ont fait une large utilisation.En quelques jours, la révolution consolida ses bases.

La révolution fut rapide et populaire. Les masses étaient sorties de leurs maisons, elles étaient venus des campagnes et descendues dans la rue pour participer activement aux étapes de la révolution.

Les rues étaient noires de monde. La population avait pris sa destinée en main. Elle avait renversé le Sultan, rejetant catégoriquement les politiciens mercenaires formés et mis en place par le précédent régime colonial, ceux-ci furent envoyés en prison.

La population a suivi les leaders dans lesquels elle avait une entière confiance; ils lui promettaient une nouvelle vie et l'édification d'une nouvelle société socialiste.

Le 21 janvier 1964, le gouvernement annonça le début de la première phase de la révolution populaire de Zanzibar. Il inaugura officiellement le Conseil révolutionnaire dont le travail avait déjà commencé. Parmi les trente deux membres siègaient les membres du Comité des quatorze, ils sont toujours en alerte et aussi déterminé qu'auparavant. Ils ont écrit une page de l'histoire de Zanzibar qui ne sera jamais oubliée.

- Discours des forces armées au lendemain de l'assassinat de Karume.

(extrait de *Maendeleo ya Mapinduzi ya Afro-Shirazi Party 1964-1974*, ASP press, 1974, p.257)

Le 7 avril, vers 6 heure du soir, des pantins et des mercenaires sont entrés au siège central du parti Afro-Shirazi et ont assassiné notre vénéré Père, Président du Conseil révolutionnaire, Président de notre glorieux Parti Afro-Shirazi, et premier vice-Président de Tanzanie. L'honorable secrétaire général du Parti et Président du commerce et de l'industrie, Sheikh Thabit Kombo fut blessé en même temps que Mzee Ibrahim Sadalla.

L'objectif principal des assassins, qui étaient de mèche avec des personnalités réactionnaires agissant dans et hors du pays, était de renverser notre Gouvernement révolutionnaire dirigé par l'ASP et par le Conseil révolutionnaire.

Nous, les membres des Forces de défense, des Forces de police et des Forces navales de Tanzanie, regrettons profondément la perte de notre Commandant suprême, Mzee Abeid Amani Karume. Les Forces de défense inscriront dans leur mémoire l'horreur de cette assassinat. Les soldats des Forces de défense sont des représentants de la classe des paysans et des travailleurs. Ces Forces ont été créées pour assurer la sécurité des travailleurs et des paysans, et furent inspirées par le défunt Mzee Abeid Amani Karume. Nous respecterons et honoreront ses pensées et ses idées. Nous voulons assurer à tous les leaders politiques de l'ASP, à tous les membres du Conseil révolutionnaire et à tous les paysans et les travailleurs des îles, que la philosophie de Mzee Karume restera toujours l'inspiration de nos armes et que celles-ci ne serviront jamais à influencer la politique de notre pays. Nous resteront fidèles aux enseignements de notre valeureux dirigeant, le défunt Mzee Abeid Amani Karume. Nous nous soumettront sans hésitation aux directives du parti Afro-Shirazi et du Conseil révolutionnaire. Nous protégerons sans répit notre régime politique en faveur des paysans et des travailleurs. Jamais nous ne capitulerons devant les mercenaires et les capitalistes. Nous nous battrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre la cause socialiste de notre pays. Nous seront toujours prêts à nous battre pour l'Union et pour notre Président, l'honorable Julius Kambarage Nyerere.

Longue vie à notre glorieux parti Afro-Shirazi! Longue vie au Conseil révolutionnaire! Longue vie aux idées et aux pensées du défunt Mzee Abeid Amani Karume!

(Le discours est prononcé par le Colonel Seif Bakari pour le compte du Brigadier Yusuf Himidi, Chef des armées de Zanzibar, Eddington Kissassi, Commissaire de Police, et Ibrahim Makungu, Chef des Forces navales).

- Discours du Lt Colonel Mussa Maisara lors des funérailles du président Karume, le 10 avril 1972.

(extrait de *Maendeleo ya Mapinduzi ya Zanzibar*, 1964-1974, op cit, pp 266-71. Ce discours trace le portrait officiel du président Karume)

Le vaillant leader et père de notre Nation, le défunt président Karume est né dans le village de Kiongoni, à Mwera, au centre de l'île de Zanzibar en 1905, dans une famille de quatre enfants. Il est donc issu d'une famille de paysans, et comme tous les enfants de ces familles là, il a grandi dans une atmosphère de dur labeur. Lui-même devait travailler, autant qu'il le pouvait, pour aider ses parents à cultiver les champs et à soigner le bétail. Ces circonstances sont favorables au développement d'une bonne santé, à l'acquisition du goût à l'ouvrage et à l'endurance dès le plus jeune âge. Elles responsabilisent devant les difficultés qu'entraînent la rude vie des paysans et des travailleurs. Ce contexte a fait de lui un leader brave et responsable qui a lutté sans répit pour les droits de son peuple.

Comme tous les enfants de Zanzibar, dès son plus jeune âge, l'Honorable Sheikh Karume reçut de ses parents (qu'ils reposent en paix) une éducation inspirée par la théologie musulmane . A huit ans, il fut envoyé à l'école primaire de Mwera, mais le décés de son père l'obligea à une scolarité discontinue liée non seulement aux problèmes familiaux mais aussi aux obstacles nombreux que rencontraient à cette époque les enfants africains pour acquérir un savoir . Vers 13 ans, il partit en ville avec sa mère.

A peine installé en ville, ses dispositions aimables favorisèrent des rencontres avec de nombreux enfants de son âge, il se mêlait librement à eux pour travailler et jouer. A cette époque, la vie des enfants africains pauvres était particulièrement difficile. Nous savons tous que, depuis longtemps déjà, les îles étaient dirigées par un Sultan étranger placé sous protection britannique. Toutes les richesses et toutes les ressources de ce pays, à savoir les plantations, le commerce, le système éducatif et économique, le recrutement pour l'administration publique, tout était aux mains de quelques étrangers qui saisissaient toutes les occasions pour opprimer, exploiter et diriger la majorité de la population. Différentes lois furent promulguées pour concentrer ces droits dans quelques mains au détriment des autres. La conséquence de cette législation fut de privilégier le groupe aisé de la société qui s'enrichissait sans discontinuer alors que le revenu des opprimés se dégradait de plus en plus.

Bien que Karume ne soit qu'un enfant, cette situation suscita chez lui de profondes réflexions sur l'injustice et l'inhumanité qu'impliquait cet état des choses. Il réalisa

rapidement que seule l'unité pouvait permettre de régler le problème. Seule l'unité pouvait efficacement lutter contre l'injustice. Sa première initiative fut la création de l'Union des travailleurs des bateaux à moteurs.

Non satisfait de travailler simplement sur un bateau, il en profita pour vivre une vie aventureuse autour du monde. Il ne craignait pas le dur labeur, et voulait voir le monde.

En 1920, il embarqua sur le *Golden Crown* comme simple membre de l'équipage. Il voyagea énormément, apprit la vie et étudia les progrès des autres pays. Il rencontra différents peuples et apprend leur langue.

Sheikh Abeid était aussi un fervent sportif. Il aimait le football et la boxe, et adhéra aux clubs et aux associations qui étaient déjà formés. Le défunt Sheikh Abeid Amani Karume était un des membres fondateurs du fameux club "la nouvelle génération" dont il fut un temps le vice-président. Les objectifs de "la nouvelle génération" étaient de réunir ensemble les jeunes Africains pour qu'ils se connaissent et partagent leurs expériences et leurs idées.

C'est dans la même logique qu'il chercha, en 1949, à développer des relations fraternelles avec le Tanganyika. Il créa aussi le "Club de danse des Africains" pour réunir les Africains entre eux.

Ces diverses activités furent le point de départ des futurs travaux de collaboration entre les populations.

Sheikh Abeid décida de rentrer à Zanzibar en 1938 après plusieurs années passées à l'étranger. Il était préoccupé par les difficiles conditions de vie des classes laborieuses sur son île, la majorité étaient des Africains et beaucoup étaient des personnes âgées.

En 1942, notre défunt leader devint le numéro un du *Zanzibar Seamens Union*, une organisation solide et active qui œuvrait pour la défense du bien être de ses membres. Ses objectifs n'étaient pas simples.

Le gouvernement colonialiste, le Sultan et les capitalistes alors au pouvoir, voyaient dans cette association une menace pour leurs propres intérêts. Ils firent tout ce qu'ils pouvaient pour écraser l'intrépide leader en mettant sur pied un autre syndicat. Mais la victoire de Karume sur les forces réactionnaires contribua à renforcer sa réputation d'intégrité, de courage et de dévotion à la cause des travailleurs. Il était le véritable allié des travailleurs, non seulement dans son pays mais aussi dans le reste du monde.

Le Sultan menait une politique de discrimination basée sur des critères de race, de couleur de peau, de religion et de situation sociale, et il était largement soutenu et encouragé par les colonialistes. Une telle discrimination privait les Africains des droits élémentaires de l'homme. En réponse aux colonialistes et à leurs serviteurs, l'Association africaine fut créée en 1939. Tombée dans un état léthargique jusqu'en 1950, elle fut revivifiée par Karume lui-même qui la reprit en main et qui en devint le Président.

Mais Sheikh Karume n'était toujours pas satisfait. La co-existence de l'Association africaine et de l'Association Shirazi lui semblait malheureuse, car toutes deux étaient des organisations africaines. Il fit tout son possible pour les réunir. En 1957, son travail fut couronné de succès, les deux frères firent alors route ensemble. Mwalimu Nyerere, le Président de la Tanzanie, peut témoigner de cette heureuse union. Nous sommes tous fiers aujourd'hui de l'Afro-Shirazi Party. La formation de ce parti et son action avaient considérablement affaibli les colonialistes, le Sultan, les capitalistes et leurs sujets. D'autres partis furent créés, mais le vent du progrès approchait et il était difficile de lutter contre lui. Le prestige de l'ASP fut attesté en 1957 lors des élections, l'ASP remporta cinq des 6 sièges en compétition, infligeant une sévère défaite au parti du Sultan, le Zanzibar Nationalist party.

Au lieu de fanfaronner, le leader, cherchant l'égalité des droits pour tous, était inquiet de constater la persistance des divisions parmi la population. Il savait aussi que ces divisions et ces disputes étaient délibérément accentuées par les colonialistes dans le but de maintenir leur prédominance.

Il fit alors tout ce qui était en son pouvoir pour réunir les populations afin qu'elles demandent l'indépendance d'une seule voix. Mais le Sultan et ses alliées entravèrent ses tentatives d'unité car elles posaient les jalons de leur défaite.

Mais malgré les différentes manœuvres, qu'il avait manigancés, le gouvernement n'etait parvenu qu'à permettre à Sheikh Abeid Amani Karume de faire preuve de sa sagacité et de sa perspicacité politique. Loin d'être déstabilisé, il redoubla d'activité, travaillant jours et nuits pour inspirer les membres de l'ASP qui le suivent.

En 1963, Sheikh Abeid diriga la délégation de l'ASP envoyée à la conférence constitutionnelle de Londres. Là, il démontra la force de son patriotisme et de sa maturité politique en demandant que l'indépendance soit accordée le 9 décembre de la même année. Son vœux le plus chère était de délivrer Zanzibar du colonialisme, la reste semblant plus facile. Son principal objectif était, nous l'avons déjà dit, d'unir toutes les populations pour promouvoir l'égalité et le progrès dans le pays en mettant fin à l'exploitation et l'oppression des opprimés. Mais il réalisa que l'indépendance de 1963 n'était pas une réelle indépendance. Lui et ses partisans cherchèrent alors le moyen d'anéantir les ennemis pour renverser le Sultan.

Sous la direction et avec l'inspiration des idéaux révolutionnaires de Sheikh Abeid commenca une nouvelle forme de gouvernement. La date du 12 janvier 1964 est inoubliable dans l'histoire politique des îles.

Le nouveau gouvernement, sous la direction du défunt Président Karume, voulait unifier les populations. Il était le premier président de la République Populaire de Zanzibar. Le Conseil révolutionnaire fut formé et les Ministres furent nommés. L'ASP devint le seul parti politique de Zanzibar. Les racines de la discorde étaient enfin définitivement mortes.

Peu à peu, tous les projets formulés par l'ASP se réalisèrent. Le vénérable Président mit fin à l'exploitation par les commerçants, à la location de la terre, à la propriété privée des entreprises et de la terre, aux écoles ségrégationnistes et à la discrimination des services médicaux. Tous les moyens de productions passèrent sous le contrôle du gouvernement.

De telles transformations n'étaient pas faciles. Il fallait une sérieuse et profonde planification. Le plus grand fardeau incombait de nouveau au chef de l'Etat. Sheikh Abeid nous a tracé le chemin pour réaliser et atteindre nos objectifs. Et nous y sommes parvenus. Nous continuerons avec succès.

C'est intéressant de se pencher de nouveau sur l'essence même de la politique de l'Honorable Karume, le Président du Conseil révolutionnaire et leader du parti Afro-Shirazi. L'essence réside dans son ardeur pour concrétiser l'unité, non seulement parmi les populations insulaires ou est-africaines, mais parmi tous les peuples d'Afrique. Ainsi, après avoir évincé le colonialisme et le régime du Sultan, il décida d'appliquer pratiquement ses convictions. Le 26 avril 1964, la République Unie de Tanzanie fut fondée. Cet décision prouve sa valeur en tant que leader: c'était très courageux et cet acte renforça l'unité et l'égalité. C'était un progrès pour la Nation africaine. Le défunt Honorable Karume accepta de tout cœur de devenir le premier vice-Président de la République Unie du Tanganyika et de Zanzibar. Son exemple doit être suivi par les responsables politiques, par les dirigeants et par la population en général.

En assumant toutes ces lourdes responsabilités, le défunt Honorable Karume bénéficiait du soutien et de la coopération sans faille de ses assistants qui étaient prêts à tout sacrifier pour contribuer à la liberté et au progrés sur les îles.

En prenant aujourd'hui le deuil, à la suite de sa mort, nous rappelons que le défunt Honorable Karume était un homme qui a cherché à installer un vrai socialisme et qui combattit sans merci les ennemis de la liberté et du socialisme. A cause de sa position ferme et de ses idéaux révolutionnaires, il se heurta aux réactionnaires, aux corrompus et à leurs valets qui étaient soutenus et encouragés par les colonialistes. Ces derniers ont pris la vie de notre courageux et bien aimé leader.

Mzee Karume est mort. Nous avons enterré son corps aujourd'hui, mais ses opinions, ses convictions, sa politique, sa direction continueront à nous inspirer et à nous guider dans le pays.

Aujourd'hui, nous les membres du parti Afro-Shirazi, les populations de Tanzanie et tous les amis, nous nous sommes réunit pour prier Dieu de recevoir notre bien aimé leader afin qu'il repose en paix.

Que Dieu ait son âme dans la paix.

Amen.

Prions ensemble.

-Traduction d'un message de Kiroboto tape, 1984.

"...Ce qui me surprend lorsque je reçois une lettre provenant de mes camarades compatriotes zanzibarites, c'est leur peur de voir le statut de Zanzibar transformé en une simple région de Tanzanie ou simplement absorbé. Mais malheureusement, c'est déjà fait.... Si Zanzibar n'est pas une région, où est alors le drapeau du Gouvernement révolutionnaire? Même les clubs de football, comme celui de Yanga ou de Simba, ont leur propre drapeau, tous sauf le Gouvernement . Qu'est-ce que représente un Gouvernement s'il n'a pas de drapeau.

....La photographie du Mwalimu Nyerere est accrochée sur tous les murs des bureaux du gouvernement, elle s'impose à vous. Mais pourquoi la photographie du Mwalimu est-elle dans tous les bâtiments du Gouvernement révolutionnaire? Si Zanzibar n'est pas une région du continent, pourquoi n'accrochons-nous pas la photographie de notre Père, Karume, et laissons celle du Mwalimu uniquement sur les murs des bâtiments de l'Union et dans les bureaux du Parti. Lequel des deux hommes a joué le plus grand rôle dans l'histoire de Zanzibar? Karume est mort, avons-nous enterré son souvenir avec lui? Les soviétiques continuent à vénérer Lenine et à respecter sa sagesse. Pourquoi tournons-nous le dos à Karume? Nous ne célébrons même plus l'anniversaire de sa mort bien qu'il soit mort courageusement dans un lieu sacré... Si ce n'est pas une trahison de la part du Gouvernement révolutionnaire, alors je ne sais pas ce que c'est!

Si le Gouvernement de Zanzibar est réellement fier de notre identité nationale, c'est à dire distincte d'une région de Tanzanie, pourquoi n'enseignons-nous pas l'histoire de notre Père fondateur? Pourquoi ne publions-nous pas les livres de ses discours pour les distribuer à la population? ... Au lieu que nos enfants apprennent l'histoire de Karume et de sa mort héroique, on leur enseigne actuellement l'histoire de Mkwawa, de la rébellion des Maji Maji et les exploits de Mtemi Mirambo. Mais qu'est-ce que Mkwawa a donc fait pour nous, à Zanzibar? Pourquoi valoriser des héros étrangers alors que nous avons les notres?

Zanzibar est un Etat indépendant, l'égal à n'importe quel autre Etat indépendant du monde. Voilà la véritable histoire. Nous serons sans doute les seuls à établir un pays unifié avec un seul Parlement et un seul Président. Après tout, l'Union de l'Egypte et de la Syrie n'a pas duré à cause de la redistribution inégale des ressources. En dépit de ce précédent, à nous, Tanzaniens, on nous demande de discuter la nouvelle Constitution de l'Union, c'est pourtant évident qu'il y a une exploitation rampante à l'intérieur même de l'Union, et les exploités préfèrent souffrir en silence plutôt que de risquer d'entrer dans une vive fureur...

Prenons l'armée tanzanienne comme exemple. La promotions et les équipements ne sont pas équitablement distribués . Zanzibar a été réduit à une simple bande côtière de la Tanzanie. Les hommes et les officiers d'origine zanzibarite sont transfèrés loin de chez eux, dispersés dans différentes zones du continent, et des soldats continentaux prennent leur place, ici, à Zanzibar. Quel est l'intention du quartier général de l'armée? L'intention n'est apparament pas de renforcer les capacités défensive des îles mais de les affaiblir. Alors que le Tanganyika prétent qu'il n'a pas l'intention d'absorber Zanzibar, la vérité est qu'il l'a déjà fait. Ce qu'il veut maintenant, c'est nous écraser. Mais, sans la tactique et l'ingéniosité de la Chambre des Représentatns, le continent aurait déjà réussi.

Nous avons aussi le témoignage de Zanzibarites occupant des fonctions importantes dans l'armée ou dans d'autres départements. Ils ont, sans raison officielle, vu leurs services terminés ou ils ont été mutés sans explication sur le continent. Ils leur est ainsi impossible de défendre les intérêts des îles et de la population. En bref, nous, les Zanzibarites, nous avons été réduit à l'impotence, nous sommes devenus des simples spectateurs des changements.

Nous n'avons plus d'identité qui vaille d'être discutée. Si l'Union donnait des bénéfices tangibles, comme par exemple une distribution honorable des ressources, il ne fait aucun doute qu'au moins un autre pays africain nous aurait rejoint. La vérité, c'est que même nos frères africains sont conscient des travers de l'Union. En fait, ils préfèrent se taire plutôt que de discuter et de risquer d'être accusés de s'ingérer dans nos affaires internes. Le Gouvernement révolutionnaire devra répondre de la perte de notre identité nationale et de la déprédation de notre économie. Car, si vous ne pouvez remplir vos obligations, il faut alors le dire.

...Nous voulons retrouver nos îles.... Nous ne voulons pas d'une Union quelle soit avec un ou deux Gouvernements. Nous demandons une véritable fédération, chaque partie ayant son propre gouvernement et son drapeau, nous pourrons ainsi coopérer pour quelques domaines spécifiques comme la défense, les affaires étrangères, etc...

- Extrait du texte de Jamal Ramadhani Nasibu.

(traduction de l'extrait publié dans Africa Events, Novembre 1987, p.35.)

Le temps est venu pour nous de nous lancer dans la seconde phase. Et nous devrions être rapide. Mais nous ne devrions pas oublier que sans l'Unité que nous avons établie en 1957 - après des années de divisions perpétuées par les colonialistes et par les féodaux qui nous gouvernaient- nous n'aurions jamais pu gagner.

Ils ont eu une occasion en or pour nous diviser après la seconde guerre mondiale en 1939. Ils y sont parvenus à travers la discrimination et les cartes de rationnement, manipulant ces dernières de manière à ce que la population d'une race obtienne la part du lion de ce qui était disponible, alors qu'une autre n'obtenait que les miettes. C'est par de tels stratagémes que nous fûment déchirés. Ainsi deux groupes apparurent: l'Association africaine resta ce qu'elle avait toujours été, l'Association africaine. Mais l'Association shirazi vit le jour en 1939. De cette année là à 1957, nous étions dressés les uns contre les autres dans une hostilité mutuelle.

En conséquence, nous devons être très vigilants, sinon nous serons de nouveau divisés (et cette fois-ci) par des stratagèmes politico-économiques bien plus grands encore et non déguisés. Il y a un certain nombre de choses qui se retournent contre nous. Elles résultent de nos faiblesses. Il y a un mécontentement mutuel et les jalousies réciproques sévissent. Nous sommes en guerre les uns contre les autres, et la conséquence de tout cela est que nous devenons les laquais de ces même ennemis. Nous devons donc abandonner cette habitude et nous consacrer à notre unité avec encore plus d'énergie qu'auparavant. C'est seulement ainsi que nous pourrons construire le socialisme et l'autonomie sur les bases de la révolution.

Si nous échouons, alors nous devrions savoir que les ennemis se tiennent prêts à introduire le néo-colonialisme, qui selon nous, sera encore plus fatal et dangereux pour les générations futures.

La vérité est que nous ne pouvons pas consolider le Parti sans une idéologie, et nous ne pouvons avoir d'idéologie si nous ne connaissons pas les oobjectifs et les buts du Parti lui-même. Chaque Parti doit avoir des buts et des objectifs spécifiques. Mais avant d'exposer les objectifs du CCM, nous devons revenir un peu en arrière, à la situation antérieure à la création du CCM.

C'est un fait connu de tous que les Africains de ces îles ont été gouvernés par des colonialistes arabes associés aux colonialistes britanniques. Et cela pendant 157 ans... Durant cette période, les populations indigènes africaines de Zanzibar et Pemba étaient persécutés, avilis comme être humains, piétinés, tyranisés par un travail sans salaire et exploités sans pitié. (Voilà quelle était la toile de fond de la révolution du 12 janvier 1964.)

A la suite de cette révolution et l'accession au pouvoir de l'ASP, de nombreux changements entrainèrent d'énormes progrés pour tous les citoyens de Zanzibar. Le Féodalisme fut aboli, et tous les citoyens furent égaux. La terre et les plantations, alors entre les mains des féodaux, furent nationalisées dans l'intérêt du peuple. Les écoles ségrégationnistes furent ouvertes à tous et les discriminations de toutes sortes furent abolies.

Le Parti Afro-Shirazi et de son gouvernement révolutionnaire sont à l'origine de ces mesures qui sont maintenant en vigueur sur les îles. Mais les laquais de l'impérialisme et du féodalisme sont prêts à semer le trouble et le mécontentement parmi nous. Leurs buts est de miner le gouvernement du peuple actuellement pouvoir en Tanzanie continentale et insulaire , et de finalement ruiner l'unité de notre nation tanzanienne.

Nous ne devrions jamais oublier que l'objectif du HIZBU, comme celui de l'UTP qui existait au Tanganyika, est d'établir un pouvoir féodal à Zanzibar. Cet objectif est aussi vieux que le monde et remonte aux jours du Sultanat.

C'est une question grave, qui ne peut pas être prise à la légère. Et cela, parce qu'ils sont infatigables et n'ont pas perdu espoir. En vérité, ils sont entièrement voués à leur effort de reconquête de Zanzibar pour maintenir les opprimés sous leur domination . Ali Mushin et ses fidéles, qui sont à Zanzibar où à l'étranger travaillent jours et nuits à destabiliser le gouvernement. Ils utilisent otus les moyens possibles pour renverser le gouvernement révolutionnaire.

J'en appelle à tous les citoyens afin qu'ils sachent qu'à cette minute même ils poursuivent leur stratagème. Leur intention est de nous renverser constitutionnellement, à travers les institutions démocratiques que nous avons nous même établies.

- Textes de l'opposition interne.

Traduction de la lettre envoyée par les opposants aux différentes missions diplomatiques basées à Londres, et traduction des lettres envoyées aux présidents Wakil et Mwinyi ainsi qu'au président du CCM.

- Zanzibar: l'argument pour un référendum.

1. Le Tanganyika et Zanzibar étaient tous deux sous autorité britannique jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur indépendance, respectivement le 9 décembre 1961 et le 10 décembre 1963. Ces deux Etats étaient membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Dans le cas de Zanzibar, il fut admis à l'ONU en tant que membre à part entière le 16 décembre 1963. Néanmoins, le 12 janvier 1964, le gouvernement de Zanzibar fut renversé et la République Populaire de Zanzibar fut créée.

2. Le 26 avril 1964, le Président en exercice du Tanganyika, Nyerere, et le défunt Président Karume de Zanzibar, ont signé les articles de l'Union qui ont uni les deux Etats indépendants du Tanganyika et de Zanzibar pour former l'actuelle République Unie de Tanzanie. Les articles de l'Union signés ce jour là sont joint à ce document.

3. En parcourant ces articles, il est évident que c'est une Fédération qui était envisagée, et que trois juridictions étaient établies. Ces juridictions sont les suivantes:

a- La juridiction sur les affaires mentionnées sous l'article IV de l'Union, c'est à dire les affaires relatives à l'ensemble de la République Unie.
b- La juridiction des affaires relatives au Tanganyika, autres que celles mentionnées (a) ci-dessus.
c- La juridiction des affaires relatives à Zanzibar, autres que celles mentionnées (a) ci dessus.

Ainsi, le gouvernement de la République Unie exerce des pouvoirs sur a et b, qui sont divisés entre le Parlement et l'exécutif de la République Unie. La troisième juridiction est exercée par le législatif et l'exécutif de Zanzibar.

4. On peut ainsi voir par ce qui est mentionné plus haut, que la source de confusion est l'exercice par un seul gouvernement de deux juridictions. Même le parti et les autorités gouvernementales de Tanzanie ont du mal à réaliser que le gouvernement de la République Unie, exerçant ses pouvoir pour les domaines de l'Union pour tout le territoire de la République Unie de Tanzanie, devrait être différent de celui qui exerce les pouvoirs pour les domaines ne relevant pas de l'Union et concernant le Tanganyika. Les articles de l'Union, dés le début, ont clairement envisagé la création de trois gouvernements.

5. Néanmoins, il faut préciser que la formation de l'Union s'est caractérisée par l'arbitraire, le secret et la hâte, par une réunion soudaine sans consultation adéquate des deux Nations; les leaders se sont réunis dans un climat de suspicion et d'urgence et la

Constitution qui en est sorti, n'assure pas réellement l'égalité entre les deux pays qui forment l'Union.

6. Il faut garder à l'esprit que le droit d'une Nation à l'auto-détermination est une droit de l'homme qui est fondamental et il ne peut être nier à une Nation quelle qu'elle soit. Il est malheureux que ni la population du Tanganyika, ni la population de Zanzibar NE FURENT CONSULTEES LORSQUE L'UNION FUT CREE.

Ainsi, ils ont été privés de leurs droits fondamentaux concernant l'auto-détermination, surtout la population de Zanzibar qui est actuellement celle qui a perdu ses droits souverains.

7. Quelles que soient les discussions sur la question de l'Union, à savoir si elle forme un Etat unitaire où une fédération souple avec des systèmes législatifs et exécutifs différents, la confirmation des vœux de la population concernée est sans aucun doute primordiale. Dans cette situation , la prise en compte des aspirations de la population de Zanzibar d'un coté, et de la population du Tanganyika de l'autre, est un préalable inévitable.

8. Les preuves sont suffisantes pour démontrer que le consentement des populations n'a pas été demandé par les deux présidents lorsqu'ils ont décidé d'unir les deux pays. Au moment de la création de l'Union, aucun référendum n'a été organisé pour consulter les populations, aucun moyen ne fut mis en place pour que les leaders soient mandatés sur cette question par les populations. Dans le cas de Zanzibar, le président Karume ne fit même pas appel à un conseiller légal. L'attorney Général de l'époque, qui était aussi le principal conseiller pour les affaires légales, ne fut même pas informé de la fusion. De l'autre côté, au Tanganyika, le Président Nyerere a bénéficié de deux conseillers très compétents, il s'agit de deux fonctionnaires expatriés britanniques, Roland Brown, l'attorney général du Tanganyika et de P.R.N. Fifoot, le rédacteur parlementaire en chef, qui ont rédigé les articles de l'Union pour lui. Les Zanzibarites, donc, sentent légitimement qu'ils ont été privés de leurs droits inaliénables à l'auto-détermination.

9. Sur la question de la ratification des articles de l'Union, il fallait qu'ils soient ratifiés par un acte législatif par législatif du Tanganyika et par le législatif de Zanzibar. Cette clause fut totalement ignorée en ce qui concerne Zanzibar. Le Conseil Révolutionnaire, qui avait alors les pouvoirs législatifs, ne les a jamais ratifié. La seule preuve existante de cette ratification est très mince. Elle apparait dans la Tanganyika Government notice n°243 en mai 1964, et elle est signée par l'acting Solicitor General of Tanganyika, Fifoot. Rien de semblable n'existe pour Zanzibar.

10. De plus, selon les Articles de l'Union, il fallait qu'une Assemblée constituante soit formée, composée par des membres nommés par les deux parties de l'Union, pour délibérer et adopter la loi qui établirait la Constitution de l'Union. L'Assemblée constituante devait se réunir au plus tard le 25 avril 1965. Elle ne fut jamais constituée et ne fut donc jamais réunie. A la place, la Constitution du Tanganyika, avec quelques modifications insignifiantes fut transformée en Constitution de l'Union, et les lois du Tanganyika sont devenu valide pour l'ensemble du territoire couvert par l'Union pour les domaines faisant partie de l'Union.

C'était une déformation flagrante des Articles de l'Union, à la fois par rapport au texte et à son esprit.

11. D'autres développements ont abouti à la fusion des deux parties dirigeants, le Tanganyika African National Union (TANU) et Zanzibar Afro-Shirazi Party (ASP). La fusion a placé le pays sous l'autorité un seul et unique parti politique, le Chama cha Mapinduzi (CCM); qui suivit de peu l'installation du prétendu "parti unique d'Etat " (one party state) en 1977. Avec la fusion des deux parti et l'installation d'un seul parti unique et suprême pour la République Unie, les Articles de l'Union ont été violés. Les Articles de l'Union ne mentionnent nulle part que les organes des deux gouvernements seront sous le contrôle d'un Parti qui sera devenu suprême. Le concept de suprématie du Parti, qui est par ailleurs étranger aux conditions énoncées par les Articles de l'Union, a complètement miné les bases de l'Union qui à sa création était conçue pour être une structure fédérale avec une division claire de l'exécutif, du législatif et du judiciaire pour chacune des trois autorités: c'est à dire le gouvernement du Tanganyika, le gouvernement de Zanzibar et le gouvernement de l'Union.

12. Ainsi, la création du parti unique qui est l'autorité suprême sur les trois juridictions viole l'esprit de l'Union, car cette construction concentre les pouvoirs d'autorité absolue dans les mains du Comité Exécutif National du Parti (dans la pratique dans celles de son président) au lieu d'être équitablement distribués parmi les trois juridictions. En plus de cela, le système du parti unique viole les droits de l'homme de base notamment la liberté d'association et d'assemblée.

13. A tout prendre, la population de Zanzibar est mécontente de la conduite du Parti, spécialement de ce qu'il nie les droits de naissance, et aussi de son action qui va à l'encontre des vœux et des intérêts de la population de Zanzibar. Parmi les nombreux griefs que les Zanzibarites ont contre le Parti, les suivants ressortent particulièrement:

(i) Le Parti comprend moins de 103 000 membres (et maintenant encore moins à la suite des nombreuses résignations), qui imposent leur volonté sur la totalité de la population estimée à plus de 600 000. En même temps, L'organe politique suprême, le Comité Exécutif National du Parti, est dominé par des Tanganyikais (les Zanzibarites sont moins d'un tiers), les affaires concernant Zanzibar sont dictées par des non-zanzibarites hors des frontières de Zanzibar.

(ii) Des leaders, refusés par la population de Zanzibar, sont nommés à des postes de pouvoir, dans le Parti et dans le gouvernement.

(iii) Les authentiques leaders populaires sont arbitrairement démis de leur fonctions s'ils tombent en disgrâce aux yeux du Parti.

(iv) Un membre élu et populaire de la Chambre des Représentants de Zanzibar peut être démis de son mandat à la Chambre sur la décision des 20 membres du Comité Central qui siège sur le territoire du Tanganyika, et cette décision peut être avalisée sans discussion par les 160 membres du Comité Exécutif National. Toutes les procédures sont menées secrètement sous la présidence de Nyerere.

(v) Seuls les membres du Parti choisit par la hiérarchie peuvent postuler à un mandat électif, du niveau du gouvernement local jusqu'au gouvernement de l'Union. Cela signifie que la majorité de la population est privée de son droit à participer au gouvernement de son pays.

(vi) La vieille garde du Parti se maintient elle-même au pouvoir contre les vœux des populations, il n'existe pas de moyens démocratiques pour les remplacer.

14. Si la population de Zanzibar est insatisfaite de la manière dont le parti s'organise, elle est encore plus mécontente de l'Union pour les raisons suivantes:

(i) La population de Zanzibar ne tire aucun bénéfice ni politique, ni économique ni social de l'Union. Actuellement, les conditions de vie des populations se détériorent pour atteindre un niveau alarmant. Les infrastructures économiques et sociales sont désorganisées.

(ii) L'Union a aboutie à la création d'un désastre économique complet qui n'épargne aucun Zanzibarite. Zanzibar, qui pouvait revendiquer pratiquement un des plus hauts revenus par habitant d'Afrique, est maintenant classé parmi les pays les plus pauvres et les moins développés. La plupart de ses citoyens qualifiés, formés et diplômés sont partout dans le monde, ils ont fui la tyrannie et l'oppression de l'Union tout autant que son échec économique. Zanzibar a littéralement tout perdu par son association avec le Tanganyika. Ceci a été accentué par la mauvaise gestion de l'Union car le seul désire était de dominer son petit partenaire.

(iii) Zanzibar manque de leaders crédible et de politique cohérente car il a perdu sa souveraineté tombée dans les mains des patrons du Parti à Dodoma, au Tanganyika, et qui exercent leur pouvoirs dictatoriaux sur Zanzibar pour maintenir leur contrôle.

(iv) Zanzibar a récemment célébré le jubilée d'argent de sa révolution de 1964. C'était aussi le jubilée d'argent de l'Union. En fait, nous n'avions rien à célébrer, rien de quoi être fier, rien à montrer au monde, sauf l'apparence inévitable d'une auto-satisfaction fictive et sans raison, certains exhibant un soi-disant progrès. Mais il est pourtant clair que Zanzibar a régressé depuis deux décennies, il a fait un énorme pas en arrière.

(v) Les quinze dernières années, l'Union tanzanienne a emprunté la somme incroyable de quatre billions de dollars américain de sources étrangères. Seulement une somme dérisoire est entrée dans les coffres de Zanzibar. Et c'est parce que la distribution de l'aide étrangère est contrôlée par des Tanganyikais à Dar es Salaam. Si Zanzibar avait reçu 10% de cette somme, cela aurait pu créer plus de 150 000 emplois qui auraient engendrés de nouvelles richesses pour le pays. Mais les îles souffrent maintenant d'un chômage beaucoup plus important qu'à la naissance de l'Union. Les îles sont devenu un marché appauvrit au bénéfice du Tanganyika. Actuellement chaque Zanzibarite, en incluant ceux qui naissent aujourd'hui, traîne une dette de plus de 200 dollars à cause de cette malchance d'avoir été uni sans consentement avec le Tanganyika.

(vi) La mauvaise gestion financière du Tanganyika s'est répercuté sur zanzibar. Et voici le résultat, la dévaluation massive du shilling tanzanien appauvrit et fait souffrir la population de Zanzibar.

15. Si l'Union tanzanienne avait été créé dans un réel esprit de Pan-Africanisme, avec des intentions honnêtes, en tenant compte des avis et des vœux de la majorité des populations des deux côtés, cela aurait pu être un modèle pour le reste de l'Afrique, et aurait peut-être pu inspirer d'autres pays de la région pour qu'ils se joignent à nous. Au contraire, la réalité de l'Union a dissuadé les autres pays de la région de nous rejoindre. Nous sommes restés désespérément seuls. L'Union tanzanienne a desservi l'idée même du Pan-Africanisme.

16. C'est à cause de ce tel passif que la population de Zanzibar a des griefs contre l'Union. La raison première de ces griefs réside dans le fait qu'elle n'a pas été consultée au moment de la création de l'Union.qu'elle n'a pas été consultée au moment de la création de l'Union.

Le droit à l'auto-détermination de la population et des entités dépendantes a été expressément reconnu par l'Assemblée Générale des Nations-Unies. Sa résolution du 12 décembre 1958 et sa déclaration du 14 décembre 1960 garantissant l'indépendance des pays et des populations colonisées, la convention pour les droits économiques, sociaux et politiques, tous ces textes ont été unanimement approuvés par l'Assemblée Générale le 17 décembre 1966, et ouverts aux signatures le 19 décembre 1967, tous reconnaissent le droit à l'auto-détermination des peuples.

Le droit à l'auto-détermination a été négocié comme impliquant un certain nombre de devoirs obligatoires pour les Etats, dont celui de promouvoir une action commune ou séparée pour réaliser ce droit à l'auto-détermination et le transfert de la souveraineté à la population concernée par ce droit, et il y a aussi le devoir d'éviter toutes les actions qui visent à priver une population de ce droit.

Enfin, tous ces droits sont en relation avec celui du choix librement exercé par des populations par le référendum (le vote direct de tous les électeurs) ou par toutes autres méthodes qui prend en compte les vœux des populations.

Les signataires de ce document ont occupé les fonctions suivantes dans le gouvernement révolutionnaire de Zanzibar :

1- Ali Haji Pandu
Ancien Chief Justice de Zanzibar.
Ancien ministre de l'eau, du pouvoir et de la construction, Zanzibar
Ancien ministre des ressources naturelles et du tourisme, Zanzibar

2- Shaaban Khamis Mloo
Ancien secrétaire régional du Parti.
Ancien secrétaire permanent , ministère de la communication, Zanzibar.

3- Masoud Omar Said
Ancien ministre de l'éducation, Zanzibar.
Ancien commissaire régional, Pemba nord.

4- Soud Yusuf Mgeni
Ancien ministre de l'éducation, Zanzibar
Ancien ministre de l'agriculture, Zanzibar.
Ancien premier ministre, Zanzibar.

A cette lettre est joint une liste de signature de Zanzibarites qui soutiennent cette opposition.

- Traduction de la lettre envoyée au président de Zanzibar, Wakil.

Zanzibar, le 22 juin 1989.

Son excellence Idrissa Abdulwakil,
Président de Zanzibar,
State House
Zanzibar.

Votre Excellence le Président.

Ref: REFERENDUM SUR L'UNION ENTRE ZANZIBAR ET LE TANGANYIKA.

Le mardi 24 avril 1964, alors que vous étiez alors ministre de l'éducation dans le nouveau gouvernement révolutionnaire, les Zanzibarites ont appris pour la première fois sur la radio tanganyikaise, que le 26 avril 1964, une étape historique importante serait prise par les deux présidents pour unir notre pays avec le Tanganyika. Le 26 avril 1964, votre Excellence était présente à l'Assemblée du Tanganyika et donc témoin de la procédure. Nous, nous étions loin, en train d'écouter avec une grande tristesse à la radio la voix de son Excellence, le Président Karume, donnant officiellement son consentement (à l'Union de Zanzibar et du Tanganyika) devant le porte-parole du Parlement tanganyikais.

Votre Excellence, et d'autres compatriotes Zanzibarites, vous saviez bien que la décision prise dans ce Parlement ne nous a jamais satisfait. Nos deux ancines partis, l'ASP et la TANU, et maintenant le CCM, se sont vantés et félicités de ce qu'ils exprimaient les désirs du peuple. Ce qui est plus triste encore, c'est que ni l'ASP, ni le CCM pasmême qu'un des trois anciens présidents de Zanzibar, n'a pensé de donner aux Zanzibarites le droit de décider par eux-même s'ils voulaient ou non unifier leur pays. Nous avons été au contraire soumis aux flots de longs discours de leaders de toutes sortes, vous inclus, faisant l'éloge de l'Union pour nous en montrer les avantages.

Nous aimerions dire que l'Union en soi n'est pas une mauvaise chose, mais que sa réalisation aurait du être associé les dirigeants et les populations.

On n'a pas encore donnél'occasion à la population de vous prouver, en tant que président que l'Union a été décidée ou non par elle ou par un seul individu. Cette absence de consultation est un réel handicap, et ne peut garantir de stabilité future. Nier aux populations leur droit légitime au choix consiste à leur retirer les bases légales pour transformer leur statut et leur vie. Ainsi, nous, les populations de Zanzibar (Unguja et Pemba), qui avons réellement confiance en vous et dans notre gouvernement

révolutionnaire, nous vous demandons solennellement de nous donner la possibilité de déterminer par nous même au moyen d'un REFERENDUM si nous voulons garder ou rompre l'Union avec le Tanganyika. Un référendum vous permettra, ainsi qu'au gouvernement, de mesurer les sentiments des Zanzibarites et la valeur qu'ils accordent à l'Union; s'ils désirent la préserver ou s'ils désirent en finir. Dans ce dernier cas, chaque pays retrouverait ses statuts antérieurs au 25 avril 1964.

Nous vous adressons nos demandes car vous êtes le leader suprême de Zanzibar. Vous êtes la seule personne, parmi les rares qui sont encore parmi nous, à connaître tous les événements, du début à la fin, qui ont abouti à l'Union. Vous êtes un de ces parents dont les enfants sont nés entre 1964 et 1989. Tous ces jeunes gens, qui forment plus de 50% de notre population sur les deux îles d'Unguja et de Pemba, se demandent si nos pays furent réunis par le vouloir des populations ou non. Vous, votre Excellence, qui êtes de nature aimable et agréable, qui aimez la justice et haïssez l'oppression, et vous seriez prêt à combattre les erreurs pour qu'elles soient réparées et que la justice l'emporte.

Lorsque l'ASP et la TANU ont décidé de se dissoudre pour former un seul parti, le CCM, leurs membres respectifs ont pu exprimer leur accord par l'organisation d'un référendum qui a permis aux leaders des deux partis d'aller de l'avant et de former le parti unique avec les deux partis existants. Cependant, en dépit des 25 ans passés depuis l'unification de nos deux pays, les populations n'ont toujours pas été consultées et on ne leur a toujours pas donné la possibilité constitutionnelle d'exprimer leurs opinions sur l'Union. Un droit de naissance ne peut jamais être annulé, nié, éliminé ou modifié à cause des difficultés et des retards ou du passage du temps. Ce droit de naissance est inaliénable et doit le rester. Maintenant, le temps est venu pour nous de vous demander, à vous, notre leader, de nous rendre notre droit de naissance. Nous vous demandons maintenant, votre Excellence, de discuter de cela avec le parti pour nous permettre de réaliser cet objectif.

Votre Excellence et nous même, nous nous souvenons trop bien des conditions économiques des années 1965 à 1980. Pendant cette période, nous avions des devises étrangères dans des banques européennes représentant environ la somme de 650 millions de dollars américain. Chaque Zanzibarite avait un revenu annuel par habitant de 5000 shillings tanzaniens. Maintenant, cette prospérité n'est plus. Le pays est très pauvre et le revenu de chaque citoyen a diminué dramatiquement. Zanzibar est devenu l'un des pays les plus pauvres d'Afrique centrale et orientale. Nous ne sommes plus autonomes économiquement. Zanzibar a un déficit de plusieurs millions de shillings et c'est devenu une constante annuelle. Notre capacité à gérer nos dettes va en diminuant. Nous avons de moins en moins de crédit sur les marchés mondiaux de la finance. L'économie de Zanzibar a été détruite, et cela fut quelquefois délibéré. Nous avons atteint le stade de la banqueroute.

Ce déclin économique est le résultat d'une distribution non équitable des fonds. Ceci ne peut encourager la croissance économique. Votre Excellence, il est plus que temps pour vous, le gouvernement révolutionnaire, mais aussi pour la Chambre de Représentants de retrouver la population et de vous joindre à elle pour reviser l'Union. Le verdict de la population est le seul espoir qu'il vous reste pour éviter cette Union parasite.

Ce que nous vous demandons à vous, notre président, est d'organiser un référendum sur l'Union dans une perspective de paix avant les élections de 1990. Vous devez savoir que toutes les autres méthodes pour connaître les aspirations des populations ne sont que des manipulations opérées par des gens qui sont opposés à la justice. Un référendum n'est pas un péché religieux, pas plus que ce n'est une infraction à la loi. C'est un droit reconnu dans le monde entier. Ceux qui le demande, à juste titre, sont soutenus par tout le monde. Nous vous demandons donc ce droit pacifiquement, parce que nos bonnes intentions sont l'équivalent de vos bonnes intentions. Nous vous demandons pacifiquement sans crainte ni doute la restitution de ce droit de concert avec notre gouvernement. Nous sommes convaincus que vous savez, comme le parti et le gouvernement le savent, que près de 90% de la population de Zanzibar aspire à ce référendum. Son cœur est lourd et ne s'allégera pas tant qu'elle n'aura pas obtenu ce droit.

C'est avec à l'esprit les déclarations du gouvernement au sujet du droit à un référendum que nous, le peuple, nous vous soumettons cette pétition officielle.

Longue vie à Zanzibar!

L'île d'Unguja est représentée par:
- Ali Haji Pandu
- Shaaban Khamis Mloo

L'île de Pemba est représentée par:
- Masoud Omar Said
- Soud Yusuf Mgeni

Les signataires de ce document ont occupé les fonctions suivantes dans le gouvernement révolutionnaire de Zanzibar:

1- Ali Haji Pandu
Ancien Chief Justice de Zanzibar.
Ancien ministre de l'eau, du pouvoir et de la construction, Zanzibar
Ancien ministre des ressources naturelles et du tourisme, Zanzibar

2- Shaaban Khamis Mloo
Ancien secrétaire régional du Parti.
Ancien secrétaire permanent, ministère de la communication, Zanzibar.

3- Masoud Omar Said
Ancien ministre de l'éducation, Zanzibar.
Ancien commissaire régional, Pemba nord.

4- Soud Yusuf Mgeni
Ancien ministre de l'éducation, Zanzibar
Ancien ministre de l'agriculture, Zanzibar.
Ancien premier ministre, Zanzibar.

A cette lettre est joint une liste de signatures de Zanzibarites qui soutiennent cette opposition.

la lettre envoyée au président de la République, Mwinyi.

Zanzibar, le 22 juin 1989

Hassan Mwinyi,

,

,

FERENDUM SUR L'UNION ENTRE ZANZIBAR ET LE

l'honneur de demander à son Excellence et aux membres dirigeants,
tion concernant l'organisation d'un référendum sur les îles de Zanzibar
Zanzibarites de s'exprimer sur leur volonté de rester ou non membres de

cellence se souvient certainement que le 15 janvier 1964, les populations
stallé leur propre gouvernement après la réussite du coup d'Etat du 12
s devez aussi vous souvenir que 105 jours plus tard, le président de l'Etat
nzibar, Karume, et le président de l'Etat souverain du Tanganyika, Nyerere,
ent agréé de former une Union entre les deux Etats. La signature de l'accord
présidents a eu lieu au Parlement du Tanganyika, le 26 avril 1964, dans la
Salaam.

devez également vous souvenir que le 5 février 1977, notre parti, l'ASP s'est
pour former solennellement le CCM. Des messages de félicitations ont
, aussi bien de notre pays que de l'étranger. Plus de trois chefs d'Etat ont
monie officielle d'unification des deux partis. Les membres des deux partis
que toutes les procédures de consultation nécessaires avaient été
menées avant l'unification. Aucune critique ne fut formulée, car le droit
erté d'expression avait été respecté. Le CCM est né à 23 heures 15, le 5
nzibar, dans un climat d'allégresse sans précédent dans l'histoire des îles.

xcellence, cela fait maintenant 25 ans que l'Union Tanganyika et
sous l'implusion de nos deux présidents, Nyer Mar
qui ne comprenait que 100 000 membres po
avec la TANU, qui comptait alors simple
de plus de 17 millions, a nécessité la con

pour sa réalisation, il y a d'autant plus de raisons que l'Union de ces deux états, avec beaucoup plus de membres, donne lieu à une consultation au moyen d'un référendum approprié.

Nous pensons que vous êtes certainement conscient que cette absence de référendum nous a causé préjudice, et toutes les questions le concernant n'ont reçu que des réponses vagues et évasives. L'espoir des Zanzibarites de donner leur assentiment, dans une consultation, sur l'Union des deux pays, comme pour l'unification des partis, s'est effondré. Depuis maintenant 25 ans, nous attendons en vain le jour de la consultation.

Votre Excellence, ce sont nos deux Présidents qui sont à l'origine de l'Union de nos deux pays, et sans doute avaient-ils des intentions louables. Après la formation de l'Union, les responsables politiques de tous les niveaux et de toutes les organisations se sont donnés beaucoup de mal à la rendre acceptable aux populations. Il nous semble nécessaire de rappeler que le CCM et le gouvernement comprennent environ 30 000 responsables politiques qui font autorité pour parler de l'Union. Parmi eux, Zanzibar a seulement 4000 représentants. Dans la même façon, quand Zanzibar s'est uni au Tanganyika en 1964, elle n'avait que 35 responsables politiques la représentant, pour une population de 362 000 membres. Aujourd'hui, la population compte plus de 600 000 personnes.

Il semble que nos leaders désaprouvent l'idée de consultater la population par un référendum pour des raisons qui sont les leurs. Nous, cependant, sommes certains que ces dirigeants comprennent bien qu'un référendum est le droit du peuple, le droit de chaque Zanzibarite. Exiger ce droit n'est ni un péché, ni un crime. C'est le droit inaliénable des Zanzibarites, et qui aurait du leur être accordé avant l'unification des deux pays. En dépit de tout ce qu'on dit avoir fait durant cette période, rien ne peut remettre en cause le droit à l'auto-détermination de la population. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le retard dans la consultation des populations zanzibarites, en ce qui concerne l'Union, qui leur a été imposée, est un tort fait au peuple.

Nous voudrions rappeler à son Excellence que le droit à l'auto-détermination est un Droit inaliénable et universel qui doit être défendu et valorisé pour le bénéfice du tout les peuples. Le monde entier sait que vous, et votre gouvernement, vous prendriez toutes les décisions nécessaires pour permettre le respect de ces Droits dans n'importe quel autre pays du monde. C'est absurde, voire inhumain, de défendre les Droits des autres peuples si c'est pour les nier dans votre propre pays, à votre population.

Nous assurons à votre Excellence que nous voulons le bien de notre pays et de notre peuple. C'est pourquoi nous vous adressons cette pétition, ainsi qu'au président

Idrissa Abdulwakil, car nous vous avons tous les deux élus et vous considérons comme les gardiens légaux des droits des populations de Zanzibar.

Notre but principal est d'obtenir que l'Union recoive la bénédiction des zanzibarites au moyen d'un référendum libre et sans entrave. Dans le but d'éviter de possibles violations et des manœuvres de corruption de la part de ceux qui s'opposeraient à ce que nous exercions notre droit à l'auto-détermination, nous insistons que le dit référendum soit conduit sous le contrôle strict et sous la surveillance de l'Organisations de Nations-Unies et du Commonwealth.

En résumé, nous rappelons que les populations de Zanzibar aimeraient légitimer cette Union par un vote libre. Nous réclamons ce droit fondamental au président de Zanzibar, à vous en tant que Président de la Tanzanie, et au Président du CCM, le seul parti dirigeant. Nous demandons ce droit fondamental et inaliénable sans crainte ni hésitation. Nous le demandons pacifiquement et avec respect.

Puisse Dieu, à qui tout revient, bénir nos îles et notre peuple.

L'île d'Unguja est représentée par:
- Ali Haji Pandu
- Shaaban Khamis Mloo

L'île de Pemba est représentée par:
- Masoud Omar Said
- Soud Yusuf Mgeni

Les signataires de ce document ont occupé les fonctions suivantes dans le gouvernement révolutionnaire de Zanzibar:

1- Ali Haji Pandu
Ancien Chief Justice de Zanzibar.
Ancien ministre de l'eau, du pouvoir et de la construction, Zanzibar
Ancien ministre des ressources naturelles et du tourisme, Zanzibar

2- Shaaban Khamis Mloo
Ancien secrétaire régional du Parti.
Ancien secrétaire permanent , ministère de la communication, Zanzibar.

3- Masoud Omar Said
Ancien ministre de l'éducation, Zanzibar.
Ancien commissaire régional, Pemba nord.

4- Soud Yusuf Mgeni
Ancien ministre de l'éducation, Zanzibar
Ancien ministre de l'agriculture, Zanzibar.
Ancien premier ministre, Zanzibar.

A cette lettre est joint une liste de signatures de Zanzibarites qui soutiennent cette opposition.

- Traduction de la lettre envoyée au président du CCM, Nyerere.

Zanzibar, le 22 juin 1989.

Mwalimu Julius K. Nyerere
Le Président (chairman)
Parti CCM
Dodoma,
Tanzania.

Monsieur le Président,

Ref: PETITION AU CHAMA CHA MAPINDUZI.

Avec tout le respect qu'ils vous doivent, les signataires vous présentent, au nom de nos compatriotes, la pétition qui suit.

Nous demandons à vous, Monsieur le Président, et à tout le CCM, la permission d'organiser un référendum pour connaître l'opinion de la population de Zanzibar concernant son désir que soit maintenue ou non la présente Union entre Zanzibar et le Tanganyika.

Nous soumettons cette pétition au parti car c'est l'instance suprême de l'Etat; il est responsable des toutes les questions politiques essentielles et des affaires importantes de nos deux gouvernements. Nous nous adressons au parti parce que celui-ci et les gouvernements ont créé des moyens appropriés pour consulter les populations sur certaines grandes questions.

Avant l'unification de deux partis dirigeants, l'ASP de Zanzibar et la TANU du Tanganyika, leurs membres respectifs furent consultés. Les 1,5 millions de membres de la TANU répartis en 6 000 branches et les 103.000 membres de l'ASP furent sollicités d'exprimer leurs vues concernant la fusion proposée des deux partis. La procédure était juste, parce qu'elle a vérifié que le désir d'unification des leaders était partagé par les membres.

Nous vous adressons cette pétition, Monsieur le Président, car vous, en tant que Père de la Nation, êtes le seul leader parmi les fondateurs, qui comprenne les objectifs de

l'Union et tous les obstacles qui ont du être surmontés afin que soit créée l'union. On sait que le monde est maintenant conscient de ce qui en était la raison .

Nous vous demandons, en tant que leader du parti dirigeant, de recommander aux deux Présidents de répondre favorablement à notre demande. Nous nous adressons à vous, car vous êtes un interprète, un avocat, et un partisan des Droits inaliénables de l'homme, et en même temps une figure internationale de la lutte pour l'application universel de ces Droits par des moyens pacifiques. Dans ce contexte, personne ne peut oublier la déclaration de Londres le 20 avril 1968 où vous affirmiez que l'Union cesserait d'exister lorsque les Zanzibarites décideraient de s'en retirer. C'était la déclaration d'un vrai gentleman humaniste, et qui est en harmonie avec les Droits fondamentaux de l'homme tels qu'ils sont défendus par tous ceux qui aiment la justice dans ce monde.

Ce que nous demandons, c'est le Droit à l'auto-détermination, qui est un Droit de l'homme fondamental reconnu et respecté par les lois internationales. Vous, Monsieur le Président, avez joint votre voix aux revendications du Polisario pour un Saharaoui indépendant du Maroc. Vous ne pouvez légitimement pas en conséquence écarter la demande des Zanzibarites à pouvoir choisir de rester ou de quitter une Union au sujet de laquelle ils n'ont jamais été consultés.

Dès lors, nous vous adressons cette pétition, à vous le représentant du parti et aux deux Présidents, au cas où vous désireriez vérifier ce que nous affirmons c'est-à-dire que l'écrasante majorité, si ce n'est la totalité des 600.000 Zanzibarites désirent exercer leur droit à l'auto-détermination, et organiser un référendum libre et de bonne foi, sous les auspices de l'Organisation des Nations-Unis et des pays du Commonwealth.

Nous demandons respectueusement que cette pétition pour une justice élémentaire soit acceptée par toutes les instances concernées. Le temps ne prescrit pas notre droit à l'auto-détermination.

De notre part, nous vous assurons, Monsieur le Président, que le peuple zanzibarites aime la paix et la tranquillité, et non le désordre et l'anarchie. Ils aiment la justice et la vérité, et non l'oppression et la fabrication de mensonges. Ils sont attachés à la liberté de se gouverner eux-même et détestent être gouvernés par d'autres. Permettez leur de se révéler en peuple libre, bons voisins et amis ne donnant rien d'autre que de l'amour et de l'amitié. Assujettis et opprimés, ils ne peuvent exprimer que de la haine née de la frustration.

En conclusion, nous garantissons de coopérer totalement avec toute mission internationale pouvant être envoyée par les Nations Unies ou/et par le secrétariat du Commonwealth en vue de s'informer de l'opinion des Zanzibarites concernant l'Union.

Que Dieu protège Zanzibar!

Nous, Zanzibarites des îles de Zanzibar et Pemba, avons l'honneur de vous présenter notre pétition.

L'île d'Unguja est représentée par:
- Ali Haji Pandu
- Shaaban Khamis Mloo

L'île de Pemba est représentée par:
- Masoud Omar Said
- Soud Yusuf Mgeni

Une copie de cette lettre est envoyée à Ndugu Rashid Kawawa,
Secrétaire général du Parti CCM
Dodoma
TANZANIA.

Les signataires de ce document ont occupé les fonctions suivantes dans le gouvernement révolutionnaire de Zanzibar:

1- Ali Haji Pandu
Ancien Chief Justice de Zanzibar.
Ancien ministre de l'eau, du pouvoir et de la construction, Zanzibar
Ancien ministre des ressources naturelles et du tourisme, Zanzibar

2- Shaaban Khamis Mloo
Ancien secrétaire régional du Parti.
Ancien secrétaire permanent , ministère de la communication, Zanzibar.

3- Masoud Omar Said
Ancien ministre de l'éducation, Zanzibar.
Ancien commissaire régional, Pemba nord.

4- Soud Yusuf Mgeni
Ancien ministre de l'éducation, Zanzibar
Ancien ministre de l'agriculture, Zanzibar.
Ancien premier ministre, Zanzibar.

A cette lettre est joint une liste de signatures de Zanzibarites qui soutiennent cette opposition.

- HAMAKI, toleo 1 nambari 1

Traduction de l'éditorial de HAMAKI, 1er série, numéro 1, juillet /août 1989.

Le mercredi 10 mai 1989, la population d'Unguja et de Pemba a été frappée de deuil à la suite de l'arrestation de leur très célèbre dirigeant Seif Sharif Hamad. Ce deuil a profondément marqué la population car, depuis la visite à Zanzibar du Président du CCM, Julius Nyerere, le gouvernement a multiplié les persécutions.

Deux mois auparavant, Nyerere, dans ses meetings, avait ordonné au gouvernement de Zanzibar d'arrêter toute personne menaçant le gouvernement. Nyerere semblait avoir complètement oublié qu'il n'était plus le président de la République, et qu'il n'est qu'un simple citoyen comme tout le monde. Il n'avait aucun droit du point de vue constitutionnel ou politique d'ordonner ces arrestations. De toute évidence, en donnant à cet ordre un caractère officiel, Nyerere a violé la Constitution de la Tanzanie. Mais qui osera prendre des mesure contre le président du parti oppresseur régnant?

Les Zanzibarites ont été très déçus par la visite de Nyerere; ils attendaient des propos sages de sa part. Mais il n'a tenu que des propos porteurs de troubles. En tant que président du Parti, même dans un système de parti unique comme en Tanzanie, Nyerere n'avait pas le droit de pousser le gouvernement à violer la loi. Dans un système de parti unique, le devoir du Parti est de donner des directives mais non d'intervenir dans la gestion des affaires du gouvernement. Toute personne qui se permet de faire ainsi, même s'il s'agit du Président du Parti, doit être poursuivie pour délit d'incitation aux troubles.

Mais le gouvernement, au lieu de réagir de cette mnière, a pris des mesures allant dans le sens des propos de Nyerere. Il a décidé l'arrestation du leader du peuple.

Pourquoi Seif Sharif a-il été arrêté? A-t-il réellement menacé le gouvernement? Non, ce n'est pas vrai. Son seul délit est d'avoir soutenu les revendications des citoyens demandant l'installation de droits démocratiques. Le monde entier soutient l'idée selon laquelle les droits démocratiques qui constituent les principes fondamentaux des Droits de l'Homme sont légitimes au même titre que respirer ou boire de l'eau. Mais à Zanzibar, comme sur le continent d'ailleurs, les responsables gouvernementaux ont peur d'accorder à la population leurs droits démocratiques. Voilà la raison pour laquelle Seif Sharif est accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

A notre avis, Seif Sharif n'a pas porté atteinte à la "sûreté de l'Etat" mais au "secret d'Etat". Notre gouvernement mène ses affaires dans le plus grand secret sans rendre de compte à la population. Nos dirigeants craignent les citoyens. Ils ne veulent pas que nous sachions comment ils nous gouvernent et comment ils nous mènent à notre perte. Ils nous cachent tout, même ce que nous avons légitimement le droit de savoir. Le conflit entre le gouvernement et Seif Sharif est né du courage de Seif, il nous a ouvert les yeux pour que nous revendiquions nos droits démocratiques afin de connaître la manière dont nous sommes gouvernés ou menés à notre péril. Le plus gênant pour les responsables gouvernementaux, c'est que Seif a été le premier ministre de Zanzibar, et c'est en connaissance de cause qu'il peut dénoncer et dévoiler leur manière de gouverner.

Le deuxième sujet d'inquiétude pour notre gouvernement est, que le 11 avril 1989, Seif avec ses collègues -qui ont été renvoyé du parti à Kizota l'année dernière- ont osé écrire ensemble une lettre à nos deux présidents respectifs Ali Hassan Mwinyi et Abdul Wakil. Dans cette lettre, ils ont publiquement demandé un droit de réponse à Nyerere qui les a humiliés et qui leur a manqués de respect dans diverses réunions publiques. Au yeux du gouvernement, cette demande est un délit inimaginable, car en Tanzanie, le président du parti a toujours le dernier mot et nous, les citoyens, n'avons ni le droit de répondre ni de nous défendre même s'il nous insulte comme il l'a fait à nos dirigeants. (Voir les extraits de cette lettre dans ce numéro).

Nous, les Zanzibarites, nous sommes très mécontents de cet acte d'oppressif. Nous savons que Seif n'a commis aucune faute du point de vue légal. Seif Sharif n'a ni armée, ni parti, il n'a donc aucun moyen de menacer la sûreté de l'Etat. Le gouvernement le sait bien. La seule arme, dont dispose Seif et ses collègues, est le respect et l'amour dont ils jouissent parmi leurs compatriotes zanzibarites. Ils sont les seuls véritables dirigeants du peuple. Ils sont les seuls dirigeants acceptés par le peuple. Voilà la raison pour laquelle le gouvernement les craint.

Dans ce premier numéro de HAMAKI, nous demandons impérativement au gouvernement de prendre des mesures pour modifier sa politique et libérer immédiatement Seif Sharif et tous ceux qui, comme lui, sont opprimés. Tous doivent retrouver leur liberté de citoyen. Plus jamais, nous n'assisterons , sans réagir, les mains croisées, aux arrestations arbitraires.

Des raisons personnelles d'un responsable politique, seul ou assisté de ses amis, ne peuvent justifier la perte des droits fondamentaux des citoyens. Même le Sultan ne détenait pas tant de pouvoirs cœrcitifs.

Le peuple ne se taira plus jusqu'à la libération de Seif Sharif et de tous ceux qui ont été arbitrairement arrêtés. Nous informerons le monde entier et nous lui demanderons son soutien dans notre lutte pour les droits des citoyens. Plus jamais, nous n'accepterons d'en être privé. Le monde entier doit savoir que le peuple d'un pays n'est pas comme une chèvre que l'on mène à l'enclos et que l'on sort au gré de la volonté du berger. Chaque citoyen doit préserver le respect et l'honneur qu'il a de lui même. Et personne n'a droit de violer ce respect. Nous rejetons ce régime orgueilleux et méprisant. REVEILLONS-NOUS.

- HAMAKI, Toleo 2, Nambari 2.

Traduction d'un article publiée dans la 2ème série, numéro 2, p.6.

"L'Afrique a besoin d'Unité. Nous avons besoin d'Unité sur tout le continent africain, et en même temps nous avons besoin d'Unité dans les pays existants. C'est une réelle tragédie lorsque nous faisons l'expérience d'un recul par rapport à nos objectifs d'Unité. Mais le fondement de cette nécéssité d'Unité, les raisons de notre volonté pour l'obtenir, sont d'installer un bien-être et la sécurité pour tous les peuples d'Afrique. L'Unité par la conquête est impossible. Ce n'est pas envisageable; et même si le militaire peut imposer la reconnaissance d'une autorité, les buts mêmes de l'Unité seront détruits. Les raisons d'être de l'Unité, sa justification, sont d'être au service de tous, de nous, les populations qui sommes unies ensemble. Le consentement général de toutes les populations concernées est la seule base viable sur laquelle l'Unité de l'Afrique peut être construite et étendue." (Communiqué du gouvernement tanzanien sur la reconnaissance du Biafra - Presse gouvernementale - Dar es Salaam, 1968).

Posons-nous maintenant la question sur Zanzibar. Est-ce que le gouvernement tanzanien sait si la majorité de la population de Zanzibar veut ou ne veut pas de l'Union tanzanienne? Le gouvernement ou le parti CCM ont-ils une seule fois tenté de nous demander notre avis lorsqu'ils ont créé cette Union? Y-a-t-il eu un référendum sur cette question?

L'utilisation de la force, des menaces, des arrestations et du bâillonnement de tous ceux qui réclament leurs droits, ne permettra pas de résoudre le problème. Relevons ce qu'a dit gouvernement tanzanien lorsqu'il a reconnu l'Etat du Biafra : l'Union fondée et maintenue par la force cœrcitive ne peut construire une réelle Union. Maintenant, il est temps que le gouvernement tienne compte de ses propres propos. Ceux qui revendiquent un référendum ne sont pas nécessairement les ennemis de l'Unité africaine, mais ceux qui les menacent et les mettent en prison, à cause de leurs revendications, sont les vrais ennemis de l'Unité africaine. L'Union résulte obligatoirement d'un consentement mutuel. Le mariage forcé n'est pas un mariage mais un viol. La zizanie que sème le gouvernement et son parti nous mènera à la rupture des rapports fraternels vieux de plusieurs siècles existants entre le peuple du Tanganyika et de Zanzibar. L'Unité ne peut résulter de paroles vides et de propagandes car elle se fonde sur des actes fondamentaux dont le plus important est de tenir compte de l'opinion de la population. Le gouvernement et le CCM doivent réfléchir et

analyser ce qui se passe actuellement dans le monde. Sans participation réelle de la population, il ne peut y avoir d'Unité véritable. Celui qui n'apprend pas de sa mère, apprend par le monde.

- Traduction d'une lettre publiée dans le même numéro de HAMAKI.

Cher rédacteur,

Bien que le journal HAMAKI entre difficilement dans le pays, lorsque nous le recevons nous nous réjouissons d'avoir des informations sur le développement de la lutte pour les changements démocratiques dans notre pays. Cette lutte nous permettra de nous libérer du pouvoir oppressif d'une poignée d'hommes qui s'accroche au pouvoir en prétendant représenter la majorité.

Le numéro de HAMAKI du mois de mars en général, et tout particulièrement l'article intitulé "ce que craint Mwalimu", nous a réjouit et nous a encouragé à continuer la lutte dans le pays. Les récents événements survenus en l'Europe de l'Est nous ont ouvert les yeux et nous ont donné un nouvel espoir de voir se concrétiser les changements ici même, dans notre pays. Ce que nous avons toujours pensé être des rêves, nous sentons maintenant qu'ils peuvent se réaliser de notre vivant.

Le monde entier a assisté au procès de Nuremberg contre les monstres nazis sous la direction d'Adolf Hitler; et nous, les Zanzibarites avec nos voisins du Tanganyika, nous souhaitons un jour assister au procès de tous les monstres qui nous ont opprimés, et qui ont éliminés physiquement nos compatriotes morts martyrs sous le régne de Julius Nyerere et de ses valets. Même si Zanzibar n'a pas connu les chambres à gaz, il y avait tout de même des chambres à pétrole (petrol chamber): c'est à dire des puits de forages vides creusés par la Compagnie Shell et qui ont ensuite été utilisés par les oppresseurs pour éliminer des hommes. Qui ne se souvient pas des chambres de sisal (sisal chamber), de ces hommes enfermés dans des sacs de jute et jetés vivant en mer?

Si en Haïti, il y a eu Papa Doc et Bébé Doc, Zanzibar a eu l'équivalent. Le Papa Doc de Zanzibar a battu des records d'oppression et de terreur sanguinaire et Bébé Doc a emboîté son pas. A cause de l'oppression et de l'injustice régnant dans notre pays, et si nous voulons maintenant bâtir une nouvelle société sans haine et fondée sur les principes de justice, il nous faut traduire en justice tous les criminels. Sans l'ouverture d'un tel procès, la justice ne sera jamais rétablie et l'homme continuera à être opprimé.

Vuai Jenga, Kwahani, Zanzibar.

- Résolutions de HAMAKI

- Traduction des résolutions prise à la Conférence de Copenhague en octobre 1990. (HAMAKI, Toleo 2, Nambari 2, p.3)

Plusieurs délégués zanzibarites venant de divers pays du monde et représentant différentes tendances politiques ont participé à la conférence. Après avoir entendu les rapports des différents comités, la conférence a étudié les diverses situations liées à l'absence de Démocratie qu'affrontent les Zanzibarites. Voici quelques points discutés:

- Les élections d'octobre 1990 et les pressions exercées sur la population.
- Les arrestations des partisans du référendum.
- Les conditions de vie difficiles des habitants de Pemba et des campagnes d'Unguja.
- La nomination de Salmin Amour et des autres irresponsables de Zanzibar.
- La Démocratie et les Droits de l'Homme.
- Les dirigeants actuels de Zanzibar.

- L'élection.

En général, les Zanzibarites se sont opposés à l'enregistrement pour les élections d'octobre 1990. Les Zanzibarites ont une longue expérience des élections truquées, qui sont un moyen courant pour tromper la population. Les élections organisées par le CCM sont non seulement illégitimes, elles sont en plus refusées par la majorité de la population. D'abord, le CCM est un parti qui représente moins de 10% de la population, en conséquence, il ne représente ni ne défend les droits de la majorité. Le processus de sélection des candidats aux élections est un processus arbitraire, hypocrite et basé sur l'utilisation de la force.

- Le référendum.

Actuellement, la majorité des Zanzibarites demande l'organisation d'un référendum. Ce référendum est considéré comme une étape nécessaire pour décider de l'avenir de l'Union en faisant connaître au monde l'opinion des Zanzibarites, pour savoir s'ils veulent ou non rester dans l'Union. La conférence soutient avec véhémence la

revendication des Zanzibarites pour l'organisation d'un référendum. Les représentants venus de Zanzibar ont informé la conférence des stratagèmes et des différents moyens mis en œuvre par le CCM pour étouffer cette revendication.

- La nomination de Salmin Amour.

Le fonctionnement du système imposé par le CCM refuse à la population la possibilité de participer aux décisions importantes les concernant. Dodoma a choisi Salmin Amour et l'a imposé comme nouveau président de Zanzibar. Ce système dictatorial est voulu par le CCM et par les gouvernements. HAMAKI dénonce vigoureusement la nomination de Salmin Amour comme candidat unique pour la présidence de Zanzibar.

- Les conditions de vie difficiles des populations de Pemba et des campagnes d'Unguja.

L'absence de politique cohérente a entraîné une désorganisation complète de l'économie. A cause de l'absence de programme économique rationnel, l'économie du pays est au bord de la catastrophe et les conséquences sont dramatiques, engendrant des difficultés énormes dans tout le pays et plus particulièrement à Pemba et dans les campagnes d'Unguja. Les conditions de vie de nos compatriotes de Pemba sont déplorables. Jamais dans toute l'histoire de Zanzibar, les difficultés de Pemba n'avaient atteint une telle ampleur. Dans les campagnes d'Unguja, la situation n'est pas meilleure. Tous les délégués ont dénoncé avec véhémence la politique irresponsable des membres du gouvernement de Zanzibar. Les délégués ont aussi violemment dénoncé la politique haineuse et revancharde du pouvoir à l'encontre de la population de Pemba, pourtant partie intégrante de l'Etat de Zanzibar.

- Les responsables du gouvernement de Zanzibar.

La conférence s'est aussi intérressé à la question des responsabilités du gouvernement dans les affaires de Zanzibar. La responsabilité de la gestion catastrophique des affaires à Zanzibar n'incombe pas uniquement au CCM mais aussi au gouvernement de Zanzibar. Nombreux sont les exemples qui montrent la responsabilité des dirigeants de Zanzibar dans l'effondrement politique et économique du pays. Souvent ces dirigeants ne pensent qu'à leurs intérêts personnels et oublient les intérêts du pays. L'attitude de ces dirigeants a amené les délégués de la conférence à se mettre en garde eux-même car il pourrait y avoir ici même de futurs dirigeants qui, aujourd'hui luttent parmi nous pour les droits de Zanzibar, et qui, demain, s'ils arrivent au pouvoir, feront la même chose.

- Démocratie.

Il n'y a de solution aux problèmes politiques et économiques qu'affrontent les Zanzibarites aujourd'hui, que dans un changement radical notamment des fondements même du pouvoir, c'est à dire de la Constitution. Les bases du système politique ne pourront être transformées qu'en donnant plus de responsabilités aux citoyens afin qu'ils participent directement au processus économique et politique. C'est seulement en accordant aux citoyens leur pleine indépendance qu'ils pourront participer aux transformantions politiques et au développement économique car ils produiront pour leurs propres besoins et ceux du pays. Il faut donc garantir et protéger les intérêts et les droits des citoyens en instaurant une politique basée sur les principes démocratiques. Seule la Démocratie permet l'existence de plusieurs partis politiques y compris ceux de l'opposition, et tous auront la possibilité d'accéder au pouvoir par des élections libres. Seule la Démocratie permet oblige le respect des Droits de l'Homme et permet l'abolition des lois oppressives comme celle autorisant les arrestations arbitraires. Sans changement constitutionnel, nous ne pouvons pas installer de Démocratie ni de partis politiques indépendants.

A la suite de ces discussions, la conférence de HAMAKI a adopté les résolutions suivantes.

- HAMAKI dénonce les très nombreuses arrestations et exige l'ouverture de procès pour tous les prisonniers politiques ou leurs libérations immédiates et sans condition.

- HAMAKI dénonce les pressions, les licenciements et les menaces physiques envers les Zanzibarites pour qu'ils s'inscrivent sur les listes électorales.

- HAMAKI revendique le droit pour chaque Zanzibarite d'avoir la possibilité d'accepter ou de refuser de voter.

-HAMAKI soutient les revendications de la population de Zanzibar qui réclame l'organisation d'un référendum sous les auspices des Nations-Unies.

-HAMAKI soutient la demande de la population de Zanzibar et du continent d'avoir le droit de former plusieurs partis politiques.

- HAMAKI soutient la lutte de la population de Zanzibar et du continent contre la dictature du CCM.

- HAMAKI dénonce le régime irresponsable et méprisant du gouvernement de Zanzibar.

- HAMAKI dénonce l'attitude revancharde du gouvernement de Zanzibar et du CCM à l'encontre de la population de Pemba.

-HAMAKI dénonce l'attitude laxiste qui néglige le développement de Pemba et des campagnes d'Unguja.

- HAMAKI revendique la mise en place d'une véritable démocratie qui respectera les principes des Droits de l'Homme.

- HAMAKI refuse la candidature unique et imposée de Salmin Amour à la présidence de Zanzibar.

BIBLIOGRAPHIE.

- **Références générales.**

ALEXANDRE (Pierre), "Mwalimu Nyerere, le révolutionaire bien élevé", *Le Mois en Afrique* 88, août 1966, pp.48-59.

BARKAN (Joel D.) "Legislators, elections and political linkage" in BARKAN (Joel D.) ed *Politics and public policy in Kenya ans Tanzania*, New York, Preager, 1984, 375p.

BATIBO (Hermann), MARTIN (Denis C.) dir., *Tanzanie: l'ujamaa face aux réalités*, Paris, Editions recherches sur les civilisations, 1989, p.255, (mémoire n°80).

BIENEN (Henry), *Tanzania party Transformation and Economic Development*, Princeton, Princeton University Press, 1967, 446p.

CLIFFE (Lionel), SAUL (John S.) eds, *Socialism in Tanzania*, An interdisciplinary reader, Nairobi, East African Publishing House, Vol 1: *Politics*, 1972, 346p. Vol 2: *Policies*, 1973, 358p.

CLIFFE (Lionel) ed, *One-party democracy: The 1965 Tanzanian general elections*, Nairobi, East Africa Publishing House, 1967, 470p. (EAPH Political Studies 3.)

CONSTANTIN (françois), "L'intégration régionale en Afrique noire", *Revue française de Sciences Politiques*, octobre 1972, pp.1074-1081.

CONSTANTIN (François), "Régionalisme international et pouvoirs africains" , *Revue française de Sciences Politiques*, février 1976 Vol.26(2), pp.70-102.

CONSTANTIN (François), "Tanzanie: le relais Est-Africain de l'Islam" in CONSTANTIN (F.) dir., *Les musulmans d'Afrique orientale*, Pau, Université de Pau et des pays de l'Adour, Centre de recherche et d'étude sur les pays d'Afrique orientale, 1983, pp.36-59.

CONSTANTIN (François), *Le saint et le prince: sur les fondements de la dynamisme confrérique en Afrique orientale*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Table ronde sur les "Agents religieux de l'Islam en Afrique subsaharienne", décembre 1983, 224p.

CONSTANTIN (François), "Stratégies arabes et Afrique orientale", *Le Monde arabe et l'Ocean indien, XIX-XXème siècles*, Aix en Provence, Institut d'histoire des pays d'outre-mer, Etudes et documents n°17, 1983.

CONSTANTIN (François), "Condition swahili et identité politique", *Africa* 57(2), 1987, pp.219-233.

CONSTANTIN (François), (études réunis par) "Les communautés musulmanes d'Afrique Orientale", CREPAO, 1983, 150p.

CONSTANTIN (François), MARTIN (Denis C.) dir., *Arusha (Tanzanie), vingt ans après*, Cahiers de l'Université n°15, 1988, (Travaux et documents du CREPAO n°5) 120p.

COULSON (A.), *Tanzania: A political economy*, Oxford, Clarendon Press, 1985, 394p.

HAJI (K. Usi) "In quest of Freedom and Unity Constitution of Tanzania", *Journal of Constitutional and Parliamentary Studies*, Vol XVII, n°1-2, janv-juin 1983, pp.13-52.

HATIM (H. Amiji) "Islam and socio-economic development: Case study of a muslim minority in Tanzania", *Journal Institute of Muslim Minority Affairs*, Vol 7 (2), juillet 1986, pp.175-188.

HOPKINS (Raymond F.), *Political roles in a new state. Tanzania's first decade.* Londres, New Haven, Yale University Press, 1971, 293p. (Yale Studies in Political Science. 23)

HOPKINS (Raymond F.), "The influence of the legislature on development strategy: The case of Kenya and Tanzania" in SMITH (Joel) MUSOLF (Lloyd D.) *Legislatures in development, Dynamics of change in new and old States.* Durham, Duke University Press, 1979, 407p.

HORRUT (Claude), *Les décolonisations est-africaines*, Paris, Pedone, Institut d'études politiques de Bordeaux, 1971, 231p.

ILLIFE (John), *A modern history of Tanganyika*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, 616p. (African Studies Series, 25).

JACKSON (R. H.) ROSBERG (C. G.), *Personal rule in black africa: Prince, Autocrat, Prophet, Tyran*, Berkeley, Univ of California Press, 1984 (édition révisée), 316p.

KIMAMBO (I.N.), TEMU (A.J.) eds, *A history of Tanzania*, Nairobi, East African Publishing House, 1969, 276p.

KJEKSHUS (Hedge), *The elected elite: a socio economic profile of candidates in Tanzania's parliamentary election 1970*, Research report n°29, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1975, 40p.

KUPER (Leo) et SMITH (M. G.) eds, *Pluralism in Africa*, Berkeley, University of California Press, 1969, 540p. (African Studies Center).

KUPER (Leo), *Race, class and power: Ideology and revolutionary change in plural societies*, Londres, Duckworth, 1974, 345p.

KUPER (Leo), *The pity of it all, Polarisation of racial and ethnic relations*, Londres, Duckworth, 1977, 302p.

KURTZ (Laura), *Historical Dictionnary of Tanzania*, Londres, Sarectow Press, 1978, 331p.

LUVUBA (D.Z.), *The United Republic of Tanzania: Some changes brought by the 1977 Union Constitution*. Symposium to mark the 20th anniversary of the Faculty of Law, Dar es Salaam, 13-16 january, 1982, miméo, 19p.

MAPUNDA (H.), *Historia ya mapambano ya Mtanzania*, Dar es Salaam, Tanzania Publishing House, 1979, 224p.

MARTIN (Denis C.), "La houe, la maison, l'urne et le maître d'école, les élections en Tanzanie 1965-1970", *Revue française de science politique* 25 (4), août 1975, pp.677-716.

MARTIN (Denis C.), "Zizanie en Tanzanie? Les élections tanzaniennes de 1975 ou les petits noms du Mwalimu" in CEAN/CERI, *Aux urnes l'Afrique! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris, Pédone, 1978, pp.79-117.

MARTIN (Denis C.), "The disturbing 6%" in HERMET (Guy), ROSE (Richard), ROUQUIE (Alain) eds., *Elections without choice*, Londres, The Mac Millan Press, 1978, pp.108-128.

MARTIN (Denis C.), "Les élections au Kenya et en Tanzanie: quelques remarques méthodologiques", *Bulletin de liaison du CREDU*, n°14 décembre 84, Nairobi, pp.4-16.

MARTIN (Denis C.), *Tanzanie. L'invention d'une culture politique.* Paris, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Karthala, 1988, 318p.

MARTIN (Denis C.), *Le pouvoir en discussion: Etat, structures sociales et culture politique en Tanzanie.* Thèse de Lettre, Université de Paris V, 1988, 3Vol, 885p.

MASHENGELE (Jean) *Historia ya Tanzania , tangu 1880 hadi 1980.* Dar es Salaam, Grand arts promotions, 1984, 192p.

MAHIMBI (E.M.), *Utenzi wa CCM*, Dar es Salaam, Tanzania Publishing House, 1981, 63p.

MODERNE (Franck), "Contribution à l'étude de l'Etat à parti unique : le modéle tanzanien", *Annuaire des pays de l'océan Indien*, 1975, pp.179-208.

MODERNE (Franck), "La suprématie du parti sur les organes de l'Etat en Tanzanie" in CEAN, *L'évolution récente du pouvoir en Afrique noire*, Bordeaux, Institut d'études politiques, 1977, pp.77-92.

MODERNE (Franck), "Suffrage universel et moralité socialiste: les élections du 26 octobre 1980 en Tanzanie", *Politique Africaine* 2 (6), mai 1982, pp.35-44.

MOHAMED (Ali A.), *Kuzaliwa kwa Chama cha Mapinduzi*, Dar es Salaam, Tanzania Publishing House, 1979, 139p.

MPUNDA (H.), *Historia ya mapambano ya Mtanzania*, Dar es salaam, Tanzania Publishing House, 1979, 224p.

MUSHI (Samuel S.) MATHEWS (K.) eds, *Foreign policy of Tanzania, 1961-1981: A Reader*, Dar es Salaam, Tanzania Publishing House, 1981, 327p.

MWARUKA (Ramadhani), Utenzi wa Jamhuri ya Tanzania, Arusha, East African Publications Ltd, 1968, 64p.

NIMTZ (August H.), *Islam and politics.in east Africa. The sufi orders in Tanzania*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1980, p.234.

NNOLI (Okwudiba), *Self-reliance and foreign policy: The dynamics of the diplomacy of a new State, 1961-1971*, New York, NOK Publishers, 1978, 340p.

NYERERE (Julius K.), *Freedom and unity, Uhuru na umoja, A selection from writings and speeches, 1952-65*, Londres, Oxford University Press, 1967, 366p.

NYERERE (Julius K.), *Freedom and Socialism, Uhuru na ujamaa, A selection from writings and speeches, 1965-1967*, Dar es Salaam, Oxford University Press, 1968, 422p.

NYERERE (Juluis K.), *Tanzania, Ten years after independance*, Dar es Salaam, Ministry of Information and broadcasting, 1971, 70p.

NYERERE (Julius K.), *Hotuba ya Mwenyekiti ya CCM na Rais wa Jaamhuri ya Muungano wa Tanzania aliyetoa kwenyee Bunge liliilokaa kama Kamati ya Chama mjini Dodoma, 1/02/84*, Dodoma, Taarifa ya kazi ya Chama 1982-84, CCM Press.

OGOT (B. A.), KIERAN (J. A.), *Zamani: a surveys east african*, EAPH, 1968, 408p.

OKEMA (Michael), MUTAHABA (G.), *The 1985 election study: The tanzania presidential election 1962-1985*, Dar es Salaam, Departement of Political Sciences, University of Dar es Salaam, miméo non daté, 25p.

OKEMA (Michael), *Some major changes in Tanzania parliamentary system*, Dar es Salaam, Departement of Political Science , Université de Dar es Salaam, miméo non daté.

PRATT (Crandford), "The cabinet and the presidential leadership in Tanzania: 1960-66" in LOFCHIE (Michael) ed. *The state of the Nations, Constraints on developement in independant Africa*, Berkeley, Univ of California Press, 1971, pp.93-118.

ROSBERG (R. G.), "National identity in African State" in *The African Review*, Vol.1, n°i, Dar es Salaam, mars 1971, pp.80-92.

PRATT (Cranford), *The critical phase in Tanzania, 1945-1968, Nyerere and the emergence of a socialist strategy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, 309p.

SMITH (William Edgett), *Nyerere of Tanzania*, Londres, Londres, Victor Gollancz Ltd, 1973, 207p.

SRIVASTAVA (B.P.), "The Constitutions of the United Republic of Tanzania 1977: Some salient features and some riddles", *Eastern Africa Law Review*, vol.11-14, 1978-1981, pp.73-116.

Tanzania second five years plan, Dar es Salaam, Government Publication, 1965,

TRIMINGHAM (J. I.), *Islam in east Africa*, Londres, Oxford University Press, 1964.

TORDOFF (William), *Govenment and Politics in Tanzania, A Collection of essays covering the period from September 1960 to July 1966*, Nairobi, East African Publishing House, 1967, 257p.

TORDOFF (William), "Tanzania: Democracy and the one party State" *Government and opposition* 2 (4), juillet-octobre 1967, pp.599-614.

URFER (Sylvain), *La République Unie de Tanzanie*, Paris, Berger Levrault, 1973, (Institut international d'administration publique, série Afrique), 91p.

URFER (Sylvain), *Une Afrique socialiste*, Paris, éditions ouvrières, 1976, 240p.

VAN DONGE (Jan Kees), LIVIGA (Athumani J.), "In defense of the Tanzanian Parliament", *Parliamentary affairs*, vol 39 (2), avril 1986, pp.230-241.

VAN DONGE (Jan Kees), LIVIGA (Athumani J), "Tanzanian political culture and the cabinet", *The Journal of Modern African Studies*, vol 24 (4), décembre 1986, pp.619-639.

VAN DONGE (Jan Kees), LIVIGA (Athumani J.), "The 1982 elections for membership of the NEC of CCM: A case study of political recruitment in Tanzania", *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, vol 23 (1), mars 1985, pp.42-66.

WESTERLUND (David), *From socialism to Islam, Notes on Islam as a political factor in contemporary Africa*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1982, 62p. (research report n°61).

YEAGER (Rodger), *Tanzania: an African Experiment*, LIEU, Boulder Westview Press, 1982, 136p.

- Société swahili, Zanzibar avant la révolution.

ARENS (W.), "The Waswahili: The social history of an ethnic group", *Africa*, vol XLV (4), 1975, pp.426-438.

ARENS (W.), "Changing patterns of ethnic Identity and Prestige in East Africa" in ARENS (W.) eds , *A Century of Change in Eastern Africa*, Mouton, 1976, pp.65-75.

AYANI (S.G.), *A History of Zanzibar, A history in Constitutional development, 1934-1964*, Nairobi, East African Literature Bureau, 1970, 208p.

BASTON (Edwards), *The social survey of Zanzibar*, 21 volumes publiés entre 1958 et 1962, Cape Town (République Sud Africaine).

BENNET (Norman Robert), "The Arab Impact" in OGOT (B.A.) et KIERAN (J.A.) eds, *Zamani: A survey of East African history*, Nairobi, East African Publishing House, 1968, pp.216-237.

BENNET (Norman Robert), *From Zanzibar to Ujiji: The journal of Arthur W. Dogshun 1877-1879*, Boston University Press, African Studies center, 1969, 135p.

BENNET (Norman Robert), *A history of the Arab State of Zanzibar*. Londres, Methuen, 1978, (Studies in African History 16.) 304p.

BENNET (Norman Robert), *The Arab state of zanzibar : a bibliography*. Boston, G.K. Hall, 1984, 231p.

BOWLES (B.D.)*, *The political economy of Zanzibar, 1945-64*, History Teachers Conference, Morogoro, 23-26 june, 1976, miméo, 30p.

CAMPBELL (Jane), "Multi-racialism and politics in Zanzibar", *Political Science Quarterly* 77 (1), mars 1962, p.72-87.

CLAYTON (Anthony) "The general strike in Zanzibar, 1948", *Journal of African History* 17 (3), 1976, pp.417-434.

CLAYTON (Anthony), *The 1948 Zanzibar general Strike*, Research report n°32, Upsalla, Scandanavian Institute of African sdtudies, 1976, 66p.

LE COUR GRANDMAISON (Colette), "Rich Cousins, Poor Cousins: Hidden Stratification among the Omani Arabs in Eastern Africa" in *Africa*, Vol.59, n°2, 1989, pp.176-184.

LE GUENNEC-COPPENS (Françoise), "Social and Cultural Integration: a Case Study of the Eastern African Hadrami" in *Africa*, Vol.59, n°2, 1989, pp.185-195.

LE GUENNEC-COPPENS (Françoise) et CAPLAN (Pat) dir., *Les Swahili entre Afrique et Arabie*, Paris, CREDU, Karthala, 1991, 215p.

COOPER (Frederick), *Plantation slavery on the east african coast of africa*, New Haven, Yale University Press, 1977, 314p (Yale Historical Publications miscellany 113).

COOPER (Frederick), *From slaves to squatters: Plantation labor and agriculture in zanzibar and caostal Kenya, 1890-1925*, New Haven , Yale university Press, 1980, 328p.

COOPER (Frederick), "Islam and Cultural Hegemony: The Ideology of Slaveoowners on the East African Coast" in LOVEJOY (Paul) eds, *The ideology of slavery in Africa*, Vol 6, Sage series on african modernization and development, Londres, Sage Publication, 1981, pp.271-307.

DALE (Godfrey M.), *The people of Zanzibar : Their customs and Religious beliefs*, (1ere édition 1920), New York, Negro University Press, 1969, 124p.

DELPECHIN (Jacques)*, *The political econmy of Zanzibar, 1873-1914: From the decline of the Arab colonizers to the rise of British Imperialists*, History Teachers Conference, Morogoro, 23-26 june, 1976, miméo, 37p.

FREEMAN GRENVILLE (G. S. P.) , *The East African Coast: Select Documents from the first to the earlier nineteenth century*, Londres, Rex Collings, 1975, 95p.

FREEMAN GRENVILLE (G. S. P.), *The Swahili coast, 2nd to 19th century: Islam, christianity and commerce in Eastern Africa*, Londres, Variorum reprints, 1988, 268p.

FERGUSON (D.E.)*, *The political economy of Zanzibar, 1915-1945*, History Teachers Conference, Morogoro, 23-26 june, 1976, miméo, 41p.

GRAY (Sir John), *History of Zanzibar from the middle ages to 1856*, Londres, Oxlord University Press, 1962 (1er édition 1920), 314p.

INGRAMS (W.H.), *Zanzibar: Its history and its people.* Londres, Frank Cass, 1967, 527p.

KANIKI (M.H.Y.)*, *The place and role of religion in colonial Zanzibar*, History Teachers Condference, Morogoro, 23-26 junr, 1976, 34p.

LODHI (Abdulaziz Y.), RYSTRÖM (A.), RYSTRÔM (G.), BENKT (O.), *A small book on Zanzibar*, Suéde, 1979, 165p.

LODHI (Abdulaziz.Y.), *The health sector in Zanzibar: a short review*, Symposium on the twenty years of Zanzibar revolution, 19-20 january, 1984, Zanzibar, 4p.

LOFCHIE (Michael), "The Zanzibar revolution : Afric n Protest in a racially plural society" in ROTBERG (Robert I.), MAZRUI (Ali A;) eds, *rotest and power in black Africa*, Londres, Oxford University Press, 1970, pp.924-967.

LOFCHIE (Michael), "Party Conflict in Zanzibar", *The Journal of Modern African Studies*, vol 1 (2), 1963, pp.185-207.

LOFCHIE (Michael), "Zanzibar" in COLEMAN (Ja es), ROSGERG (Carl Jr.) eds, *Political parties and national integration in tropical afri a*, Berkeley, University of California Press, 1964, pp.482-511.

LOFCHIE (Michael), *Zanzibar : Background to Revolution*. Princeton, Princeton University Press, 1965, 316p.

MLAHAGWA (J.R.) et TEMU (A.J.)*, *Landlords in Zanzibar, 1840-1939*, History Teachers Conference, Morogoro, miméo, 22p.

MIDDLETON (John), *Land tenure in Zanzibar*, Colonial Research Studies n°33, Londres, 1961, 88p.

MIDDLETON (John), "Society and Politics in Zanzibar", *Civilisations* 12 (3), 1962, pp.375-387.

MIDDLETON (John), CAMPBELL (Jane), *Zanzibar, its society and its politics*. Londres, Oxford University Press (Institute of race relations), 1965, 71p.

MOSE (Dr.), *The ruling arab feudal class of Zanzibar in the nineteenth century*, History Teachers Conference, Morogoro, 23-26 june, 1976, miméo, 9p.

NICHOLLS (C.S.) *The Swahili coast: Politics diplomacy and trade on the east african littoral, 1798-1856*, Londres, 1971, Georges Allen & Unwin Ltd, p.

OKELLO (John), *Revolution in Zanzibar*, Nairobi, East African publishing House, 1967, 222p.

OTHMAN (Haroub), BHAGAT (H), "Colonialism and class formation in Zanzibar", *Utafiti*, vol III (1), 1978, pp.193-241.

POUWELS (Randall L.), *Horn and Crescent. Cultural change and traditional Islam on the East African coast, 800-1900*. Londres, Cambridge University Press, 1987, p. 273.

PRINS (A. H. J.), *The Swahili speaking peoples of Zanzibar and the East African coast*, Londres, International African Institute, 1967, 146p.

SALEH (Ali), "Les partis politiques de Zanzibar", *Revue française d'études politiques africaines* 8 (89), mai 1973, pp.50-66.

SALEH (Ali), "Le grand mariage à Zanzibar", *le mois en Afrique*, 207-208, avril-mai 1983, pp.106-121.

SHERIFF (Abdul M.H.)*, *Zanzibar under Colonial Rule: The peasantry in Zanzibar under Colonial Rule*, History Teachers Conference, Morogoro, 23-26 june, 1976, miméo, 32p.

SHERIFF (Abdul M. H.), *Slaves, Spices &Ivory in Zanzibar, Integration of an East African Commercial Empire into the World Economy, 1770-1873*, Tanzania Publishing House, Heinemenn Kenya, James Currey, Ohio University Press, 1987, 297p.

SHERIFF (Abdul M. H.), FERGUSON (Ed) eds, *Zanzibar under Colonial Rule*, Londres, James Currey, Heinemann Kenya, Historical Association of Tanzania, Ohio University Press, 1991, 278p. (Les articles mentionnés avec une astérisque * sont maintenant publiés dans cet ouvrage).

- Zanzibar depuis la révolution.

ALLEY (Juma), *Zanzibar in the context* , New Delhi (Inde), Lancers Books, 1988, 95p.

BAILEY (Martin), *The Union of tanganyika and Zanzibar : A study in political integration.* Syracuse (N Y), Program of Eastern African Studies, Maxwell School of Citizenship and Public Affairs, Syracuse University, 1973, 114p. Eastern African Studies 9).

BAILEY (Martin), "Les relations extérieures de Zanzibar", *Revue française d'études politiques africaines* 75, mars 1972, pp.65-83.

BAILEY (Martin), "Zanzibar's external relations", *International Journal of Politics* 4, Hiver 1974-1975, pp.35-57.

BEN LOBULU (R.N.) "The rule of law in Zanzibar", *Law Review*, Vol 5, décembre 1973, Univ de Dar es Salaam, pp.74-92.

C C M, *Mapendekezo ya Halmashauri Kuu ya Taifa juu ya marekebisho ya Katiba ya serikali*, Zanzibar, Idara ya Upigaji ya CCM, 1984, 18p.

CHASE (H.) "The Zanzibar Treason Trial", *Review of African Politic and economy*, 6, mai-août 1976, pp.14-33.

CHASE (H.) *Zanzibar jailed left*, Londres, Zanzibar Trial Fund, 1976.

C AYTON (Anthony), *The Zanzibar revolution and its Aftermath*, Londres, Hurst &, 1981, 156p.

COHN (Gerald Morris), *Diversification of a monocrop economy: The political economy of Pemba*, Dar es Salaam, Master of Art, University of Dar es Salaam, july 1986, mimeoo, 117p.

CONSTANTIN (François), LE GUENNEC-COPPENS (Françoise), "Dubaï Street, Zanzibar", *Politique Africaine*, 30, Juin 1988, pp.7-21.

CORNEVIN (Robert) "Zanzibar et Pemba", *Revue Francaise d'Etude Politique Africaine*, n°44, Août 1969, pp.40-55.

DOURADO (Wolfgang), *The consolidation of the Union to be discusses on the 28th july*, 1983, The Tanganyika Law Society, Seminar for amendments to the Union and Zanzibar Constitutions, miméo, 35p.

HOWELL (John Bruce), *Zanzibar's Afro-Shirazi Party, 1957-77*, Washington, Library of Congress, 1978, 20p. (Maktaba Afrikana Series).

HUTCHINSON (Colin), "Exorcising the ghost of Karume", *Africa Report* 19 (2), 1974, pp.46-51.

JUMBE, (Aboud Mwinyi), *Speech of his excellency the first Vice President, delivered at Amaan Stadium on the occasion of the Zanzibar Revolution, 12 January 1973*, Zanzibar, Printing Press Corporation, 22p.

KABUDI (Pal John Aidan Mwaluko) *International Law Examination of the Union of Tanganyika and Zanzibar : A Federal or Unitary State*, Master of Law, université de Dar es Salaam, non publié, 1986, 474p.

KHAMIS (I. A.), "Zanzibar's Economic Revolution", *East Africa Journal*, février 1972, Vol 9 (2), pp.19-25.

KHARUSI (Ahmed Seif), *Zanzibar, Africa's first Cuba: A case study of the new colonialism* . Richmond, Foreign Affairs Publishing Corporation, 1967, 48p.

KHARUSI (Ahmed Seif), *Letters smuggled out of Zanzibar*, Southsea, Published by A S Kharusi, mars 1971, 32p.

KHARUSI (Ahmed Seif), *The agony of Zanzibar: A victim of a neo-colonialism*, Richmond, Foreign Affairs Publishing Co, 1974, 23p.

KAVISHE (Waadili, P.L.), *The Zanzibar revolution and the policy of workers participation*, Symposium on the twenty years of Zanzibar revolution, 19-20 january, 1984, Zanzibar, miméo, 16p.

KIWARA (A.D.), *Zanzibar revolution and the health sector, twenty years after*, Symposium on the twenty years of Zanzibar revolution, 19-20 january, 1984, Zanzibar, miméo, 15p.

LANG (Nicolas), "La République Populaire de Zanzibar et les communistes", *Est-Ouest*, mars 1964, n°317, pp.6-9.

LEGUM (Colin), "Zanzibar : Another Papa Doc?", *Venture*, juin 1971, 23 (6), pp.21-25.

LEMARCHAND (René), "Revolution phenomena in stratified societies : Rwanda and Zanzibar", *Civilisations*, 1968, vol XVIII (1), pp.16-52.

LOFCHIE (Michael), "The plural society in zanzibar" in KUPER (Leo), SMITH (M.G.) eds, *Pluralism in Africa*, Berleley, Univ of California, 1969, pp.283-328.

LOFCHIE (Michael), "Zanzibar, problems and prospects", *Commonwealth Journal*, vol VI (6), pp.247-251.

LODHI (Abdulaziz Y.), "The Arabs in zanzibar: from Sultanate to Peoples' Republic" *Journal Institute of Muslim Minority Affairs*, Vol.7, n°2, juillet 1986.

MARTIN (Esmond Bradley), *Zanzibar : Tradition and revolution*, Londres, Hamish Hamilton, 1978, 149p.

MLIMUKA (A. K.), OTHMAN (Haroub.M.), *Zanzibar general election*, miméo non daté, Dar es Salaam, Université de Dar es Salaam, 25p.

MRINA (B.F.), MATTOKE (W.T.), *Mapambano ya ukombozi Zanzibar*, Dar es Salaam, Tanzania Publishing House, non daté, 134p.

MVUNGI (S.E.A.), *Recent Constitutional Development in Zanzibar: Some Problems and Prospects*, A paper presented to the Zanzibar Revolution 25th Anniversary Seminar held at the University of Dar es Salaam between 4th-6th January 1989, under the auspices of Zanzibar Students Association. Mimeo non daté, 37p.

MWAGA (D.L.), *Twenty years of Party development in Zanzibar*, Symposium on the twenty years of Zanzibar revolution, 19-20 january, 1984, Zanzibar, miméo, 25p.

MWARUKA (Ramadhani), *Utenzi wa Jamhuri ya Tanzania*, Arusha, Eastern Africa Publications Ltd, 1968, 64p.

MZALE (Mohamed), *Maoni kuhusu mapendekezo ya marekebisho ya Katiba ya Muungano*. Zanzibar, Août 1983, miméo.

NASIBU (Jamal Ramadhani), *Kujenga ujamaa baada ya Mapinduzi wakati wa kuimarisha matawi ya Chama, Tanzania visiwani*, mimeo non daté, Zanzibar .

OMARI (H.H.), *Zanzibar administrative history : 1840 to the post revolutionary period*, degree of M.A. in oversea archives studies, Londres, Université de Londres, 1985.

OTHMAN (Haroub) et SAIDI (L.P.), *Zanzibar Constitutional Development*, Symposium on the twenty years of Zanzibar Revolution, 19-20 january, Zanzibar, 1984, miméo, 25p.

RAMADHANI (Augustino), "Judicial system of Tanzania : Zanzibar", *Eastern Africa Law Review*, vol 11-14, 1978-1981, pp.225-239.

ROTBERG (Robert), "The political outlook in Zanzibar", *Africa Report*, octobre 1961, pp.6-12.

SALEH (Ali), "La révolution de Zanzibar, il y a 10 ans", *Revue française d'études politiques africaines* 9 (100), avril 1974, pp.61-77.

SANGER (Clyde), "Zanzibar revisited", *Africa report*, juin 1963, pp.19-22.

SHAO (Ibrahim Fokas), *Land tenure and land reform in Zanzibar, 1830-1978*, A dissertation submitted in partiel fulfilment of requirement of a degree of Master of Arts in the University of Dar es Salaam, 1978, mimeo, 217p.

SHAO (Ibrahim.Fokas.), *Some theorical observations on the trend of aid and development in the less developped country: The case of Zanzibar*, Symposium on the twenty years of Zanzibar revolution, 19-20 january, Zanzibar, 1984, miméo, 24p.

SHIVJI (Issa G.), *The legal foundations of the Union in Tanzania's Union and Zanzibar's Constitutions*, Dar es Salaam, Dar es Salaam University press,1990, 113p. (Professorial inaugurial lecture).

The Zanzibar Revolution, (We have not died in vain), Zanzibar, Government Printer, 12 février 1965.

TRIPLETT (Georges W.), "Zanzibar: Politics of revolutionary inequality", *Journal of Modern African Studies* 9 (4), décembre 1971, pp.612-617.

VAN DONGE (Jan Kees), LIVIGA (Athumani J.), "The democratisation of Zanzibar and the 1985 tanzania general election", Dar es Salaam, Departement of Political sciences and Public Administration, université de Dar es Salaam, miméo non daté.

WILSON (Amrit), *U S foreign policy and revolution. The creation of Tanzania.* Londres, Pluto Press, 1989, 179p.

"Zanzibar, assassinat du président Karume", *Afrique contemporaine*, n°61, mai-juin 1972, 28p.

- Publications officielles (partis, gouvernements).

A S P, *Historia ya Waafrika Wa Zanzibar na Kuundwa kwa Chama cha ASP.* Zanzibar, Printing Makao Kuu ya ASP, non daté, 16p.

A.S.P., *Mapendekezo ya ASP kuhusu katiba mpya ya Chama kimoja Tanzania* ("les voeux de l'ASP pour la Constitution du nouveau parti unique de Tanzanie"), Zanzibar, miméo non daté, 78p.

A S P, *Information on the A S P House, the Party Political College.* Zanzibar, Printing Press Corporation, non daté, 40p.

A S P, *Gomboa Nchi, Ondoa Ukoloni, Zika Umaskini: ujinja na ugomjwa, ishi huru wewe na vizazi vyako. Mnomo Uongozi wa A S P*, Zanzibar, Afrika Kwetu Printing Press, 1963, 24p.

A S P, *The fifth Congress of A S P*, fascicule n°1: *Ufunguzi na Ufungaji* (les discours d'ouverture et de fermeture de la conférence), n°2: *Katiba ya A S P* (la Constitution de l'ASP), n°3: *Ropoti ya Idara za A S P* (les rapports des differents département de l'ASP), n°4: *Matatizo Maalum* (Les problèmes particuliers), n°5: *Uamizaji* (les résolutions). Chake Chake, 1-7 décembre 1972, Zanzibar, Printing Press Corporation, 1973.

A S P, *A S P, A liberation movement*, written by: The Youth League, The Women Association, The Police, The security, Zanzibar, Printing Press Corporation, 1973; p.270.

A S P, *Mkutano Mkuu wa sita wa Chama cha Afro-Shirazi, Mkoani Pemba 1976*, Zanzibar, Shirika la Upigaji Chapa, 1976, 80p.

A S P, *Uongozi wa A S P*, Zanzibar, Printing Press Corporation, 1976, p.24.

A S P, *Mapendekezo ya kuunganisha vyama vya A S P na T A N U ya wanachama cha Afro Shirazi (* les vœux de Unguja na Pemba, 7 février au 14 mars 1976. Miméo non daté. Sehemu ya kwanza: 165p., sehemu ya pili; p.166-305, sehemu ya tatu: 159p.

C C M, *Mwongozo wa CCM*, 1981, Dodoma, C C M Press.

C C M, *1983: NEC proposed amendments of the Union Constitution and the Zanzibar Revolutionnary Governement Constitution.* Published by dept of Propaganda and mass mobilisation. Dar es Salaam, Gvt Printer Press, 1983, 22p.

C C M, *Kumbukumbu za Mkutano wa Halmashauri kuu ya Taifa*, Mkutano maalum, Dodoma 24-30 janvier 1984.

Constitution of the Chama cha Mapinduzi, Publiée dans *Africa Contemporary Records*, Vol X, 1977-78, p.C-95-111.

KARUME (Abeid Amani), *Hotuba ya Mheshimiwa Abeid Karume, Rais wa Chama cha ASP, Mwenyekiti wa Baraza la Mapinduzi, iliyotolewa uwanja wa Amaan, Tarehe 12 januari 1967*, Zanzibar, Shirika la Upigaji Chapa, 1967, 19p.

KARUME (Abeid Amani), *Hotuba ya Mheshimiwa Abeid Karume, Rais wa Chama cha ASP, Mwenyekiti wa Baraza la Mapinduzi, iliyotolewa uwanja wa Amaan, Tarehe 12 januari 1968*, Zanzibar, Shirika la Upigaji Chapa, 1968, 24p.

KARUME (Abeid Amani), *Hotuba ya Mheshimiwa Abeid Karume, Rais wa Chama cha ASP, Mwenyekiti wa Baraza la Mapinduzi, Makamu wa Kwanza wa rais wa Tanzania, iliyotolewa uwanja wa Amaan, Tarehe 12 januari 1971*, Zanzibar, Shirika la Upigaji Chapa, 1971, 22p.

KARUME (Abeid Amani), *Hotuba ya Mheshimiwa Abeid Karume, Rais wa Chama cha ASP, Mwenyekiti wa Baraza la Mapinduzi, iliyotolewa uwanja wa Amaan, Tarehe 12 januari 1972, katika Sherehe za kutimiza miaka nane tangu Mapinduzi ya tarehe 12 januari 1964*, Zanzibar, Shirika la Upigaji Chapa, 1972, 26p.

Katiba ya Zanzibar, 1984, (Constitution de Zanzibar), Zanzibar, Shirika la Upigaji Chapa, 1984, 50p.

Labour Report for the year, Zanzibar Protectorate, Government Printer (1946 à 1961).

MWINYI (Ali Hassan), *Tutalinda Demokrasi, (Hotuba ya Mheshimiwa Mwenyekiti wa Baraza la Mapinduzi na Rais wa Zanzibar wa muda aliyoitoaa kwa viongozi wa Chama na Serikali, Tarehe 4 februari 1984)*, Zanzibar, Idara ya Upigaji Chapa, 1984, 15p.

MWINYI (Ali Hassan), *Tunachohitaji ni umoja, uvumilivu na juhudi ya kazi*, Dar es Salaam, Ushirikishaji Umma, 1985, 8p.

Serikali ya Mapinduzi, *Siasa ya serikali*, Zanzibar, Government Printer, 10p.

S M Z, *Siasa ya Serikali*, Zanzibar, 1965, Gvt Printer, 10p.

S M Z , *1965 guidelines for secondary school admission*, Zanzibar, Gvt Printer.

S M Z, *Ripoti ya uchaguzi wa Rais*, 1975, Zanzibar, miméo non daté.

S M Z , *Peoples' view on proposed constitutional changes*, Zanzibar, Gvt printing press, 1983, 40p.

S M Z , *Mapendekezo ya Waziri wadogo kuhusu Katiba ya Muungano*, Zanzibar, Gvt printing Press, 1983, 10p.

Débats parlementaires.

Serikali Mapinduzi ya Zanzibar (Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar)

Majadiliano ya Baraza la Wawakilishi (Session de la Chambre des Représentants)

Baraza la kwanza	Mkutano wa kwanza	14-16 Januari 1980
	Mkutano wa pili	1-3 Aprili 1980
	Mkutano wa tatu	2-7, 9-12, 13-18 Juni 1980
	Mkutano wa nne	1 Novemba 1980
Baraza la pili	Mkutano wa kwanza	15-16 Januari 1981
	Mkutano wa pili	2-3 Aprili 1981
	Mkutano wa tatu	18 Mai-11 Juni 1981
	Mkutano wa nne	13-14 Oktoba 1981
	Mkutano wa tano	11-12 Februari 1982
	Mkutano wa sita	1-18 Juni 1982
	Mkutano wa saba	
	Mkutano wa nane	
	Mkutano wa tisa	13-14 septemba 1983
	Mkutano wa kumi	
	Mkutano wa kumi na moja	1 Machi 1984
	Mkutano wa kumi na mbili	
	Mkutano wa kumi na tatu	9-11 Oktoba 1984
	Mkutano wa kumi na nne	
	Mkutano wa kumi na tano	3 Aprili 1985
	Mkutano wa kumi na sita	
	Mkutano wa kumi na saba	25-27 Julai 1985
Baraza la tatu	Mkutano wa kwanza	21-24 Oktoba 1985
	Mkutano wa pili	21-22 Januari 1986
	Mkutano wa tatu	1-2 Aprili 1986
	Mkutano wa nne	
	Mkutano wa tano	
	Mkutano wa sita	16 Desemba 1986
	Mkutano wa saba	

Chaque session parlementaire donne lieu à la publication des minutes des débats.

- **Périodiques.**

Africa Analysis, Londres,

Africa Confidential (fait suite à Africa), ed by Xan Smiley, Londres, bimensuel.

Africa Events, Publishers Dar es Salaam Ltd, Londres, mensuel.

Africa Now, Pan African Publishers, Londres, mensuel.

Africa Now, Pan African Publishers, Londres, mensuel.

Africa South of the Sahara, European Publication, Londres.

Daily News, Dar es Salaam, quotidien

Hamaki, Londres, irrégulier

Lettres de l'Océan Indien, Paris, hebdomadaire.

Marchés Tropicaux et Méditérranéens, Paris, bi-mensuel.

Uhuru, dar es Salaam, mensuel.

Weekly Review, Nairobi, hebdomadaire.

Zanzibar Newsletter (ancien Free Zanzibar Voice), Londres, mensuel.